



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 23/06/2026

Délibération n° AP-2026-47 – Soutien à la continuité territoriale - Modification du Tarif Général des taxes d'octroi de mer et d'octroi de mer régional (TGOM).

L'an deux mil vingt six et le mardi 23 juin à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILE, Président.

Etaient présents :

M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Patricia SAID, M. Roger ARON, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jessi AMERICAÏN, Mme Sherly ALCIN, M. Julnor BELIZAIRE, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Christian NOKO, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Isabelle VERNET, Mme Keena Annick LEONCE, M. Rodolphe ALEXANDRE

Etaient représentés :

Monsieur Gabriel SERVILE a donné procuration à Madame Patricia SAID, Madame Annie ROBINSON CHOCHO a donné procuration à Monsieur Lucien ALEXANDER, Monsieur Thibault LECHAT VEGA a donné procuration à Madame Sherly ALCIN, Monsieur Philippe BOUBA a donné procuration à Madame Isabelle VERNET, Madame Aïssatou CHAMBAUD a donné procuration à Madame Keena Annick LEONCE, Monsieur Chester LEONCE a donné procuration à Monsieur Patrick COSSET, Madame Tiarrah STEENWINKEL a donné procuration à Monsieur Roger ARON, Madame Muriel BRIQUET a donné procuration à Monsieur Jessi AMERICAÏN, Monsieur François BAGADI a donné procuration à Monsieur Christian NOKO, Madame Catherine LÉO a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT, Madame Audrey MARIE a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE, Monsieur Jean-Claude LABRADOR a donné procuration à Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Monsieur Serge LONG HIM NAM a donné procuration à Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Madame Marie-Lucienne RATTIER a donné procuration à Madame Christiane BARBE, Monsieur Jocelyn Roger THERESE a donné procuration à Madame Karine CRESSON-IBRIS

Etaient absents :

Mme Samantha CYRIAQUE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, M. Jean-Luk LEWEST, M. Raymond DEYE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Boris CHONG-SIT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Gilles LE GALL, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Claude PLENET, M. François RINGUET, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, M. Benféline WAARHEID, M. Enrico WILLIAM, M. Akama OPOYA

Accusé de réception en préfecture
973-200052678-20260623-AP-2026-47-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Vu la décision (UE) 2021/991 du Conseil du 7 juin 2021 relative au régime de l'octroi de mer dans les régions ultrapériphériques françaises et modifiant la décision n°940/2014/UE ;

Vu la loi n° 2004-639 du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, telle que modifiée notamment par la loi n°2015-762 du 29 juin 2015, la loi 2015-1786 du 29 décembre 2015, la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016, la loi n°2017-256 du 28 février 2017, la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019, l'ordonnance n°2021-1843 du 22 décembre 2021, la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021, la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022, l'ordonnance 2023-1210 du 20 décembre 2023, la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et la loi n°2026-103 du 19 février 2026 ;

Vu la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.7111-1 ;

Vu le décret n° 2015-1077 du 26 août 2015 pris pour l'application de la loi n° 2004-639 du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, tel que modifiée par le décret n°2021-300 du 18 mars 2021, le décret n°2021-632 du 21 mai 2021 et le décret n°2023-1042 du 16 novembre 2023 ;

Vu la délibération n° AP-2021-31 de l'Assemblée de Guyane en date du 05 mai 2021 relative au Tarif Général des taxes d'Octroi de Mer et d'octroi de mer régional (TGOM) applicable en Guyane telle que modifiée par les délibérations n° AP-2021-184 du 16 décembre 2021, AP-2022-7 du 25 février 2022, AP-2022-24 du 30 mars 2022, AP-2022-39 du 27 avril 2022, AP-2022-121 du 16 décembre 2022, AP-2023-2 du 19 janvier 2023, AP-2023-150 du 21 décembre 2023, AP-2024-42 du 09 avril 2024, AP-2024-69 du 24 juin 2024, AP-2025-87 du 29 septembre 2025 et AP-2026-02 du 29 janvier 2026 ;

Vu le rapport n° AP-2026-69-1 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis de la commission Développement local, Finances, Fiscalité, Affaires économiques, Agriculture, Pêche, Mines, Forêt, Tourisme, Recherche, Innovation et Numérique du

Vu le PV de carence du 19/06/2026 ;

Considérant que la Guyane constitue une région ultrapériphérique, caractérisée par des handicaps structurels graves et permanents, notamment son enclavement, l'insuffisance de ses infrastructures de transport terrestre et sa dépendance au transport aérien pour l'accès aux services essentiels ;

Considérant que ces contraintes structurelles se traduisent par des surcoûts d'investissement et d'exploitation affectant durablement les acteurs économiques ainsi que l'organisation des services publics et des mobilités ;

Considérant que la mesure envisagée vise à ne pas pénaliser fiscalement l'acquisition de biens indispensables à la continuité territoriale et au désenclavement du territoire dans un contexte d'ultrapériphéricité ;

Considérant que cette mesure répond à une finalité d'intérêt général ;

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2026-69-1

ARTICLE 1 : SUPPRIME ET REMPLACE le Tarif Général des taxes d'Octroi de Mer et d'octroi de mer régional (TGOM) annexé à la délibération n°AP-2021-31 du 05 mai 2021 tel que modifié par la délibération n°AP-2026-2 du 29 janvier 2026.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de la délibération n° AP-2021-31 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : En cas modification de l'annexe 1 du règlement (CEE) n°2658/87 du Conseil relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun, et en l'absence de transposition adoptée par l'Assemblée de Guyane avant l'entrée en vigueur de cette modification, les exonérations d'octroi de mer

bénéficiant aux produits repris aux positions tarifaires figurant dans les annexes à la présente délibération demeurent applicables aux nouvelles positions tarifaires correspond aux mêmes produits.

Cette adaptation automatique s'applique dès la date d'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature combinée et jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération par l'Assemblée de Guyane. Les nouvelles positions tarifaires doivent résulter d'une simple actualisation de la nomenclature et non d'une modification de la nature ou de la destination des produits concernés.

ARTICLE 4 : La présente délibération entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2026.

ARTICLE 5 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Directeur Régional des Douanes et des Droits Indirects sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délibération.

30 POUR	M. Gabriel SERVILE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, M. Chester LEONCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Tiarrah STEENWINKEL, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZARE, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Serge LONG HIM NAM, M. Christian NOKO, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. Zadkiel SAINT-ORICE, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, Mme Keena Annick LEONCE, M. Rodolphe ALEXANDRE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
1 ne prend pas part au vote	Mme Catherine LÉO
NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 23 juin 2026.

* Le Président

Publiée le 01/07/2026



Gabriel SERVILE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE DE GUYANE

**TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER
ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL
RÉGION ULTRAPÉRIPHÉRIQUE DE GUYANE**

2026



TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
SECTION I	ANIMAUX VIVANTS ET PRODUITS DU RÈGNE ANIMAL					
CHAPITRE 1	ANIMAUX VIVANTS					
0101	Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants					
0101 21 00	Chevaux reproducteurs de race pure	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0101 29	Chevaux vivants (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)					
0101 29 10	Chevaux destinés à la boucherie	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0101 29 90	Chevaux vivants (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure ainsi que des animaux destinés à la boucherie)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0101 30 00	Ânes, vivants	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0101 90 00	Mulets et bardots, vivants	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102	Animaux vivants de l'espèce bovine					
0102 21	Bovins domestiques reproducteurs de race pure					
0102 21 10	Génisses [bovins femelles qui n'ont jamais vêlé] reproductrices, de race pure	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 21 30	Vaches reproductrices, de race pure (à l'excl. des génisses)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 21 90	Bovins domestiques reproducteurs, de race pure (à l'excl. des vaches et des génisses)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 29	Bovins domestiques vivants (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)					
0102 29 05	Bovins domestiques vivants, du sous-genre Bibos ou Poephagus (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 29 10	Bovins domestiques vivants, d'un poids <= 80 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 29 21	Bovins domestiques d'un poids > 80 kg mais <= 160 kg, destinés à la boucherie	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 29 29	Bovins domestiques vivants, d'un poids > 80 kg mais <= 160 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure et des animaux destinés à la boucherie)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 29 41	Bovins domestiques d'un poids > 160 kg mais <= 300 kg, destinés à la boucherie	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 29 49	Bovins domestiques vivants, d'un poids > 160 kg mais <= 300 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure et des animaux destinés à la boucherie)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 29 51	Génisses [bovins femelles qui n'ont jamais vêlé] d'un poids > 300 kg, destinées à la boucherie	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 29 59	Génisses [bovins femelles qui n'ont jamais vêlé] vivantes, d'un poids > 300 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure et des animaux destinés à la boucherie)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 29 61	Vaches d'un poids > 300 kg, destinées à la boucherie (à l'excl. des génisses)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 29 69	Vaches vivantes, d'un poids > 300 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure, des génisses et des animaux destinés à la boucherie)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 29 91	Bovins domestiques d'un poids > 300 kg, destinés à la boucherie (à l'excl. des génisses et des vaches)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 29 99	Bovins domestiques vivants, d'un poids > 300 kg (à l'excl. des vaches, des génisses, des animaux reproducteurs de race pure et des animaux destinés à la boucherie)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 31 00	Buffles reproducteurs de race pure	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 39	Buffles vivants (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)					
0102 39 10	Buffles domestiques, vivants (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 39 90	Buffles vivants (à l'excl. des espèces domestiques et des animaux reproducteurs de race pure)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 90	Animaux vivants de l'espèce bovine (à l'excl. des bovins domestiques et des buffles)					
0102 90 20	Animaux reproducteurs de race pure de l'espèce bovine (à l'excl. des bovins domestiques et des buffles)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 90 91	Animaux domestiques vivants de l'espèce bovine (à l'excl. des bovins domestiques, des buffles et des animaux reproducteurs de race pure)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0102 90 99	Animaux vivants de l'espèce bovine (à l'excl. des bovins domestiques, des buffles, des animaux reproducteurs de race pure et des espèces domestiques)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0103	Animaux vivants de l'espèce porcine					
0103 10 00	Porcins reproducteurs de race pure	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0103 91	Porcins, vivants, d'un poids < 50 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)					
0103 91 10	Porcins [des espèces domestiques], vivants, d'un poids < 50 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0103 91 90	Porcins des espèces non domestiques, vivants, d'un poids < 50 kg	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0103 92	Porcins, vivants, d'un poids >= 50 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)					
0103 92 11	Truies, [des espèces domestiques], vivantes, d'un poids >= 160 kg, avant mis bas au moins une fois (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0103 92 19	Porcins [des espèces domestiques], vivants, d'un poids >= 50 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure et des truies d'un poids >= 160 kg ayant mis bas au moins une fois)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0103 92 90	Porcins, des espèces non domestiques, vivants, d'un poids >= 50 kg	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0104	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine					
0104 10	Ovins, vivants					
0104 10 10	Ovins reproducteurs de race pure	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0104 10 30	Agneaux jusqu'à l'âge d'un an, vivants (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0104 10 80	Ovins, vivants (à l'excl. des agneaux et des animaux reproducteurs de race pure)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0104 20	Caprins, vivants					
0104 20 10	Caprins reproducteurs de race pure	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0104 20 90	Caprins, vivants (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0105	Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], vivants					
0105 11	Coqs et poules [des espèces domestiques], vivants, d'un poids <= 185 g					A
0105 11 11	Poussins femelles de sélection et de multiplication, de race de ponte [des espèces domestiques], d'un poids <= 185 g	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0105 11 19	Poussins femelles de sélection et de multiplication [des espèces domestiques], d'un poids <= 185 g (à l'excl. des animaux de race de ponte)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0105 11 91	Coqs et poules de race de ponte [des espèces domestiques], d'un poids <= 185 g (à l'excl. des poussins femelles de sélection et de multiplication)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0105 11 99	Coqs et poules [des espèces domestiques], vivants, d'un poids <= 185 g (à l'excl. des animaux de race de ponte ainsi que des poussins femelles de sélection et de multiplication)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0105 12 00	Dindes et dindons [des espèces domestiques], vivants, d'un poids <= 185 g	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0105 13 00	Canards domestiques, vivants, d'un poids <= 185 g	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0105 14 00	Oies domestiques, vivantes, d'un poids <= 185 g	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0105 15 00	Pintades domestiques, vivantes, d'un poids <= 185 g	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0105 94 00	Coqs et poules [des espèces domestiques], vivants, d'un poids > 185 g	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0105 99	Canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], vivants, d'un poids > 185 g					
0105 99 10	Canards [des espèces domestiques], vivants, d'un poids > 185 g	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0105 99 20	Oies [des espèces domestiques], vivantes, d'un poids > 185 g	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0105 99 30	Dindons et dindes [des espèces domestiques], vivants, d'un poids > 185 g	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0105 99 50	Pintades [des espèces domestiques], vivantes, d'un poids > 185 g	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0106	Animaux vivants (à l'excl. des animaux des espèces chevaline, asine, mulassière, bovine, porcine, ovine ou caprine, des coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], des poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques ainsi que des cultures de micro-organismes et produits simil.)					
0106 11 00	Primates, vivants	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0106 12 00	Baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens); otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes), vivants	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0106 13 00	Chameaux et autres camélidés (Camélidés), vivants	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0106 14	Lapins et lièvres, vivants					
0106 14 10	Lapins domestiques, vivants	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0106 14 90	Lapins et lièvres, vivants (à l'excl. des lapins domestiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0106 19 00	Mammifères vivants (à l'excl. des primates, des baleines, dauphins et marsouins, des lamantins et dugongs, des otaries et phoques, lions de mer et morses, des chameaux et autres camélidés, des lapins et lièvres et des animaux des espèces chevaline, asine, mulassière, bovine, porcine, ovine ou caprine)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0106 20 00	Reptiles [p.ex. serpents, tortues, alligators, caïmans, iguanes, gavials et lézards], vivants	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0106 31 00	Oiseaux de proie, vivants	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0106 32 00	Psittaciformes [y.c. les perroquets, perruches, aras et cacatoès], vivants	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0106 33 00	Autruches, émeus (Dromaius novaehollandiae), vivants	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0106 39	Oiseaux, vivants (à l'excl. des oiseaux de proie, psittaciformes, perroquets, perruches, aras, cacatoès, autruches et émeus)					
0106 39 10	Pigeons, vivants	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0106 39 80	Oiseaux, vivants (à l'excl. des oiseaux de proie, psittaciformes, perroquets, perruches, aras, cacatoès, autruches, émeus et pigeons)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0106 41 00	Abeilles, vivantes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0106 49 00	Insectes, vivants (à l'excl. des abeilles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0106 90 00	Animaux, vivants (à l'excl. des mammifères, reptiles, oiseaux, insectes, poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques ainsi que des cultures de micro-organismes et des produits simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
CHAPITRE 2	VIANDES ET ABATS COMESTIBLES					
0201 20 00	Viandes de bovins, fraîches ou réfrigérées					A
0201 20 10	Quartiers dits "compensés", de bovins, non désossés, frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0201 20 20	Quartiers avant de bovins, attenants ou séparés, non désossés, frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0201 20 30	Quartiers arrière de bovins, attenants ou séparés, non désossés, frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0201 20 50	Quartiers arrière de bovins, attenants ou séparés, non désossés, frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
0201 20 90	Viandes de bovins, non désossées, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses et demi-carcasses, des quartiers compensés et des quartiers avant et arrière)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0201 30 00	Viandes désossées de bovins, fraîches ou réfrigérées	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0202	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées					
0202 10 00	Carcasses ou demi-carcasses, de bovins, congelées	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0202 20	Morceaux non-désossés, de bovins, congelés (à l'excl. des carcasses et des demi-carcasses)					
0202 20 10	Quartiers compensés de bovins, non désossés, congelés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0202 20 30	Quartiers avant de bovins, attenants ou séparés, non désossés, congelés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0202 20 50	Quartiers arrière de bovins, attenants ou séparés, non désossés, congelés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0202 20 90	Viandes de bovins, non désossées, congelées (à l'excl. des carcasses et demi-carcasses, des quartiers compensés et des quartiers avant et arrière)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0202 30	Viandes désossées de bovins, congelées					
0202 30 10	Quartiers avant de bovins, désossés, congelés, entiers ou découpés en cinq morceaux au maximum, chaque quartier avant étant présenté en un seul bloc de congélation, ou quartiers compensés présentés en deux blocs de congélation contenant, l'un, le quartier avant entier ou découpé en cinq morceaux au maximum et, l'autre, le quartier arrière, à l'excl. du filet, en un seul morceau	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0202 30 50	Découpes de quartiers avant et de poitrines australiennes de bovins, désossées, congelées	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0202 30 90	Viandes désossées de bovins, congelées (à l'excl. des quartiers avant entiers ou découpés en cinq morceaux au maximum, chaque quartier avant étant présenté en un seul bloc de congélation, ou quartiers compensés présentés en deux blocs de congélation contenant, l'un, le quartier avant entier ou découpé en cinq morceaux au maximum et, l'autre, le quartier arrière [sauf filet, en un seul morceau] ainsi que les découpes de quartiers avant et de poitrines australiennes)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0203	Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées					A
0203 11	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins, fraîches ou réfrigérées					A
0203 11 10	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins domestiques, fraîches ou réfrigérées	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0203 11 90	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins non domestiques, fraîches ou réfrigérées	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0203 12	Jambons, épaules et leurs morceaux, non-désossés, de porcins, frais ou réfrigérés					A
0203 12 11	Jambons et morceaux de jambons, non désossés, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0203 12 19	Épaules et morceaux d'épaules, non désossés, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0203 12 90	Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés, de porcins non domestiques, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0203 19	Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses et demi-carcasses ainsi que des jambons, épaules et leurs morceaux, non-désossés)					A
0203 19 11	Parties avant et morceaux de parties avant, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0203 19 13	Longes et morceaux de longes, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0203 19 15	Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0203 19 55	Viandes désossées de porcins domestiques, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des poitrines [entrelardés] et des morceaux de poitrines)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0203 19 59	Viandes non désossées, de porcins domestiques, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des jambons, épaules et leurs morceaux ainsi que des parties avant, longes, poitrines et leurs morceaux)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0203 19 90	Viandes de porcins non domestiques, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses et des jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0203 21	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins, congelées					A
0203 21 10	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins domestiques, congelées	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	A
0203 21 90	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins non domestiques, congelées	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	A
0203 22	Jambons, épaules et leurs morceaux, non-désossés, de porcins, congelés					A
0203 22 11	Jambons et morceaux de jambons, non désossés, de porcins domestiques, congelés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	A
0203 22 19	Épaules et morceaux d'épaules, non désossés, de porcins domestiques, congelés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	A
0203 22 90	Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés, de porcins non domestiques, congelés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	A
0203 29	Viandes des animaux de l'espèce porcine, congelées (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses et des jambons, épaules et leurs morceaux, non-désossés)					A
0203 29 11	Parties avant et morceaux de parties avant, de porcins domestiques, congelés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	A
0203 29 13	Longes et morceaux de longes, de porcins domestiques, congelés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	A
0203 29 15	Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins domestiques, congelés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	A
0203 29 55	Viandes désossées de porcins domestiques, congelées (à l'excl. des poitrines [entrelardés] et des morceaux de poitrines)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	A
0203 29 59	Viandes non désossées, de porcins domestiques, congelées (à l'excl. des carcasses et demi-carcasses, des jambons, épaules et leurs morceaux ainsi que des parties avant, longes, poitrines [entrelardés] et leurs morceaux)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	A
0203 29 90	Viandes de porcins non domestiques, congelées (à l'excl. des carcasses et demi-carcasses ainsi que des jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	A
0204	Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées					A
0204 10 00	Carcasses ou demi-carcasses, d'agneaux, fraîches ou réfrigérées	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 21 00	Carcasses ou demi-carcasses, d'ovins, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses d'agneaux)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 22	Morceaux non-désossés, d'ovins, frais ou réfrigérés (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses)					A
0204 22 10	Casques ou demi-casques, d'ovins, frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 22 30	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles, d'ovins, frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 22 50	Culottes ou demi-culottes, d'ovins, fraîches ou réfrigérées	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 22 90	Viandes non désossées, d'ovins, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des casques ou demi-casques, des carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles ainsi que des culottes ou demi-culottes)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 23 00	Viandes désossées, d'ovins, fraîches ou réfrigérées	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 30 00	Carcasses ou demi-carcasses, d'agneaux, congelées	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 41 00	Carcasses ou demi-carcasses, d'ovins (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses d'agneaux), congelées	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 42	Morceaux non-désossés, d'ovins, congelés (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses)					A
0204 42 10	Casques ou demi-casques, d'ovins, congelés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 42 30	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles, d'ovins, congelés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 42 50	Culottes ou demi-culottes, d'ovins, congelés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 42 90	Morceaux non désossés, d'ovins, congelés (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des casques ou demi-casques, des carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles ainsi que des culottes ou demi-culottes)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 43	Viandes désossées, d'ovins, congelées					A
0204 43 10	Viandes désossées d'agneau, congelées	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 43 90	Viandes désossées d'ovins, congelées (à l'excl. des viandes d'agneau)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 50	Viandes des animaux de l'espèce caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées					A
0204 50 11	Carcasses ou demi-carcasses, de caprins, fraîches ou réfrigérées	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 50 13	Casques ou demi-casques, de caprins, frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 50 15	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles, de caprins, frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 50 19	Culottes ou demi-culottes, de caprins, fraîches ou réfrigérées	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 50 31	Morceaux non désossés, de caprins, frais ou réfrigérés (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des casques ou demi-casques, des carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles ainsi que des culottes ou demi-culottes)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 50 39	Morceaux désossés, de caprins, frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 50 51	Carcasses ou demi-carcasses, de caprins, congelées	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 50 53	Casques ou demi-casques, de caprins, congelés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 50 55	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles, de caprins, congelés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 50 59	Culottes ou demi-culottes, de caprins, congelés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 50 71	Morceaux non désossés, de caprins, congelés (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des casques ou demi-casques, des carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles ainsi que des culottes ou demi-culottes)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0204 50 79	Morceaux désossés, de caprins, congelés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0205 00	Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées					
0205 00 20	Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches ou réfrigérées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0205 00 80	Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, congelées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0206	Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés					
0206 10	Abats comestibles de bovins, frais ou réfrigérés					
0206 10 10	Abats comestibles de bovins, destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques, frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0206 10 95	Onglets et hampes de bovins, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0206 10 98	Abats comestibles de bovins, frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques ainsi que des onglets et hampes)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0206 21 00	Langues de bovins, comestibles, congelées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0206 22 00	Abats comestibles de bovins, comestibles, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0206 22 10	Abats comestibles de bovins, destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques (à l'excl. des langues et des foies)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0206 22 90	Abats comestibles de bovins, comestibles, congelés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0206 29 99	Abats comestibles de bovins, congelés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques ainsi que des langues, foies, onglets et hampes)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0206 30 00	Abats comestibles de porcins, frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
0206 41 00	Foies de porcins, comestibles, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0206 49 00	Abats comestibles de porcins, congelés (à l'excl. des foies)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0206 80	Abats comestibles des animaux des espèces ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais ou réfrigérés					
0206 80 10	Abats comestibles des animaux des espèces ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais ou réfrigérés, destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0206 80 91	Abats comestibles des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0206 80 99	Abats comestibles d'ovins ou de caprins, frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0206 90	Abats comestibles des animaux des espèces ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, congelés					
0206 90 10	Abats comestibles des animaux des espèces ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, congelés, destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0206 90 91	Abats comestibles des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, congelés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0206 90 99	Abats comestibles d'ovins ou de caprins, congelés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0207	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, de coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques]					
0207 11	Coqs et poules [des espèces domestiques], non-découpés en morceaux, frais ou réfrigérés					A
0207 11 10	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, sans boyaux, avec la tête et les pattes, dénommés 'poulets 83%', frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 11 30	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés 'poulets 70%', frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 11 90	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés 'poulets 65%', frais ou réfrigérés, ou coqs et poules autrement présentés, non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés (à l'excl. des 'poulets 83%' et des 'poulets 70%')	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 12	Coqs et poules [des espèces domestiques], non-découpés en morceaux, congelés					A
0207 12 10	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés 'poulets 70%', congelés	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 12 90	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés 'poulets 65%', congelés, ou coqs et poules autrement présentés, non-découpés en morceaux, congelés (à l'excl. des 'poulets 70%')	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 13	Morceaux et abats comestibles de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés					A
0207 13 10	Morceaux déossés de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 13 20	Demis ou quarts de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 13 30	Ailes entières, même sans la pointe, de coqs et de poules [des espèces domestiques], fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 13 40	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 13 50	Poitrines et morceaux de poitrines, non déossés, de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 13 60	Cuisses et morceaux de cuisses, non déossés, de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 13 70	Morceaux non déossés de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des demis ou quarts, des ailes entières, même sans la pointe, des dos, des cous, des dos avec cous, des croupions, des pointes d'ailes, des poitrines ou des cuisses et de leurs morceaux)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 13 91	Foies de coqs et de poules [des espèces domestiques], comestibles, frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 13 99	Abats comestibles de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 14	Morceaux et abats comestibles de coqs et de poules [des espèces domestiques], congelés					
0207 14 10	Morceaux déossés de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 14 20	Demis ou quarts de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 14 30	Ailes entières, même sans la pointe, de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 14 40	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 14 50	Poitrines et morceaux de poitrines, non déossés, de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 14 60	Cuisses et morceaux de cuisses, non déossés, de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 14 70	Morceaux non déossés de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des demis ou quarts, des ailes entières, même sans la pointe, des dos, des cous, des dos avec cous, des croupions, des pointes d'ailes, des poitrines ou des cuisses et de leurs morceaux)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 14 91	Foies de coqs ou de poules [des espèces domestiques], comestibles, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 14 99	Abats comestibles de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des foies)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 24	Dindes et dindons [des espèces domestiques], non-découpées en morceaux, frais ou réfrigérés					
0207 24 10	Dindons et dindes [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés 'dindes 80%', frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 24 90	Dindons et dindes [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni le cou, sans les pattes, le coeur, le foie et le gésier, dénommés 'dindes 73%', frais ou réfrigérés, ou dindons et dindes autrement présentés, non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés (à l'excl. des 'dindes 80%')	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 25	Dindes et dindons [des espèces domestiques], non-découpés en morceaux, congelés					
0207 25 10	Dindons et dindes [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés 'dindes 80%', congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 25 90	Dindons et dindes [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni le cou et sans les pattes, le coeur, le foie et le gésier, dénommés 'dindes 73%', congelés, ou dindons et dindes autrement présentés, non découpés en morceaux, congelés (à l'excl. des 'dindes 80%')	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 26	Morceaux et abats comestibles de dindes et dindons [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés					
0207 26 10	Morceaux déossés de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 26 20	Demis ou quarts de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 26 30	Ailes entières, même sans la pointe, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], fraîches ou réfrigérées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 26 40	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 26 50	Poitrines et morceaux de poitrines, non déossés, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 26 60	Pilons et morceaux de pilons, non déossés, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 26 70	Cuisses et morceaux de cuisses, non déossés, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des pilons)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 26 80	Morceaux non déossés de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des demis ou quarts, des ailes entières, même sans la pointe, des dos, des dos avec cous, des croupions et des pointes d'ailes ainsi que des poitrines ou cuisses et de leurs morceaux)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 26 91	Foies de dindes et dindons [des espèces domestiques], comestibles, frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 26 99	Abats comestibles de dindes et dindons [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 27	Morceaux et abats comestibles de dindes et dindons [des espèces domestiques], congelés					
0207 27 10	Morceaux déossés de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 27 20	Demis ou quarts de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 27 30	Ailes entières, même sans la pointe, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 27 40	Dos, cous, dos avec cous, croupions, pointes d'ailes, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 27 50	Poitrines et morceaux de poitrines, non déossés, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 27 60	Pilons et morceaux de pilons, non déossés, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 27 70	Cuisses et morceaux de cuisses, non déossés, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des pilons)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 27 80	Morceaux non déossés de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des demis ou quarts, des ailes entières, même sans la pointe, des dos, des dos avec cous, des croupions, des pointes d'ailes ainsi que des poitrines ou cuisses et de leurs morceaux)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 27 91	Foies de dindes et dindons [des espèces domestiques], comestibles, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 27 99	Abats comestibles de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des foies)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 41	Canards domestiques, non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés					A
0207 41 20	Canards domestiques, présentés plumés, saignés, non vidés ou sans boyaux, avec la tête et les pattes, dénommés [canards 85 %], non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 41 30	Canards domestiques, présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés [canards 70 %], non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 41 80	Canards domestiques, présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés [canards 63 %], non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 42	Canards domestiques, non découpés en morceaux, congelés					
0207 42 30	Canards domestiques, présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés [canards 70%], non découpés en morceaux, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 42 80	Canards domestiques, présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés [canards 63%], ou autrement présentés, non découpés en morceaux, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 43 00	Foies gras de canards domestiques, frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0207 44	Morceaux et abats comestibles de canards domestiques, frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies gras)					
0207 44 10	Morceaux déossés de canards domestiques, frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 44 21	Demis ou quarts de canards domestiques, frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 44 31	Ailes entières de canards domestiques, fraîches ou réfrigérées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 44 40	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, de canards domestiques, frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 44 50	Poitrines et morceaux de poitrines, non déossés, de canards domestiques, frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 44 60	Cuisses et morceaux de cuisses, non déossés, de canards domestiques, frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 44 71	Paquets, non déossés, de canards domestiques, frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 44 81	Morceaux, non déossés, de canards domestiques, n.d.a., frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 44 91	Foies de canards domestiques, frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies gras)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
0207 44 99	Abats comestibles de canards domestiques, frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 45	Morceaux et abats comestibles de canards domestiques, congelés					
0207 45 10	Morceaux désossés de canards domestiques, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 45 21	Demis ou quarts de canards domestiques, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 45 31	Ailes entières de canards domestiques, congelées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 45 41	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, de canards domestiques, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 45 51	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de canards domestiques, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 45 61	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, de canards domestiques, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 45 71	Pailettes, non désossés, de canards domestiques, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 45 81	Morceaux, non désossés, de canards domestiques, congelés, n.d.a.	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 45 93	Foies gras de canards domestiques, congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0207 45 95	Foies de canards domestiques, congelés (à l'excl. des foies gras)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 45 99	Abats comestibles de canards domestiques, congelés (à l'excl. des foies)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 51	Oies domestiques, non découpées en morceaux, fraîches ou réfrigérées					
0207 51 10	Oies domestiques, présentées plumées, saignées, non vidées, avec la tête et les pattes, dénommées [oies 82 %], non découpées en morceaux, fraîches ou réfrigérées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 51 90	Oies domestiques, présentées plumées, vidées, sans la tête ni les pattes, avec ou sans le cœur et le gésier, dénommées [oies 75 %], ou autrement présentées, non découpées en morceaux, fraîches ou réfrigérées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 52	Oies domestiques, non découpées en morceaux, congelées					
0207 52 10	Oies domestiques, présentées plumées, saignées, non vidées, avec la tête et les pattes, dénommées [oies 82 %], non découpées en morceaux, congelées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 52 90	Oies domestiques, présentées plumées, vidées, sans la tête ni les pattes, avec ou sans le cœur et le gésier, dénommées [oies 75 %], ou autrement présentées, non découpées en morceaux, congelées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 53 00	Foies gras d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0207 54	Morceaux et abats comestibles d'oies domestiques, frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies gras)					
0207 54 10	Morceaux désossés d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 54 21	Demis ou quarts d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 54 31	Ailes entières d'oies domestiques, fraîches ou réfrigérées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 54 41	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 54 51	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 54 61	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 54 71	Pailettes, non désossés, d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 54 81	Morceaux, non désossés, d'oies domestiques, frais ou réfrigérés, n.d.a.	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 54 91	Foies d'oies domestiques, frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies gras)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 54 99	Abats comestibles d'oies domestiques, frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 55	Morceaux et abats comestibles d'oies domestiques, congelés					
0207 55 10	Morceaux désossés d'oies domestiques, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 55 21	Demis ou quarts d'oies domestiques, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 55 31	Ailes entières d'oies domestiques, congelées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 55 41	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, d'oies domestiques, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 55 51	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, d'oies domestiques, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 55 61	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, d'oies domestiques, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 55 71	Pailettes, non désossés, d'oies domestiques, congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 55 81	Morceaux, non désossés, d'oies domestiques, congelés, n.d.a.	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 55 93	Foies gras d'oies domestiques, congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0207 55 95	Foies d'oies domestiques, congelés (à l'excl. des foies gras)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 55 99	Abats comestibles d'oies domestiques, congelés (à l'excl. des foies)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 60	Viandes et abats comestibles de pintades, frais, réfrigérés ou congelés					
0207 60 05	Pintades domestiques, non découpées en morceaux, fraîches, réfrigérées ou congelées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 60 10	Morceaux désossés de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 60 21	Demis ou quarts de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 60 31	Ailes entières de pintades domestiques, fraîches, réfrigérées ou congelées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 60 41	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 60 51	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 60 61	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 60 81	Morceaux, non désossés, de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés, n.d.a.	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 60 91	Foies de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0207 60 99	Abats comestibles de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés (à l'excl. des foies)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0208	Viandes et abats comestibles frais, réfrigérés ou congelés de lapin, de lièvre, de pigeon et d'autres espèces animales (à l'excl. des viandes et abats d'animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, ainsi que des viandes et abats de coq, de poule, de canard, d'oie, de dindon, de dinde et de pintade des espèces domestiques)					
0208 10	Viandes et abats comestibles de lapins ou de lièvres, frais, réfrigérés ou congelés					
0208 10 10	Viandes et abats comestibles de lapins domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0208 10 90	Viandes et abats comestibles de lapins des espèces non domestiques ou de lièvres, frais, réfrigérés ou congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0208 30 00	Viandes et abats comestibles de primates, frais, réfrigérés ou congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0208 40	Viandes et abats comestibles de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés), de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens), d'otaries et phoques, lions de mer et morces (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes), frais, réfrigérés ou congelés					
0208 40 10	Viandes de baleines, fraîches, réfrigérées ou congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0208 40 20	Viandes d'otaries et phoques, fraîches, réfrigérées ou congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0208 40 80	Viandes et abats comestibles de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés), de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens), d'otaries et phoques, lions de mer et morces (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes), frais, réfrigérés ou congelés (à l'exclusion de la viande de baleine et de la viande d'otaries et phoques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0208 50 00	Viandes et abats comestibles de reptiles [p.ex. serpents, tortues, crocodiles], frais, réfrigérés ou congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0208 60 00	Viandes et abats comestibles de chameaux et d'autres camélidés (Camélidés), frais, réfrigérés ou congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0208 90	Viandes et abats comestibles de pigeons, gibier, rennes et autres espèces animales, frais, réfrigérés ou congelés [à l'exclusion des viandes et abats d'animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, des viandes et abats de volailles (volailles de l'espèce Gallus domesticus, canards, oies, dindes et dindons, pintades), des viandes et abats de lapins et lièvres, de primates, de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés), de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens), d'otaries et phoques, lions de mer et morces (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes), de reptiles, ainsi que des insectes]					
0208 90 10	Viandes et abats comestibles de pigeons [des espèces domestiques], frais, réfrigérés ou congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0208 90 30	Viandes et abats comestibles de gibier, frais, réfrigérés ou congelés (à l'excl. des viandes et abats de lapins, de lièvres ou de sanglier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0208 90 60	Viandes et abats comestibles de rennes, frais, réfrigérés ou congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0208 90 70	Cuisses de grenouilles, fraîches, réfrigérées ou congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0208 90 98	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés [à l'exclusion des viandes et abats d'animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, des viandes et abats de volailles, de lapins et lièvres, de primates, de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés), de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens), d'otaries et phoques, lions de mer et morces (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes), de reptiles, de pigeons, de gibier, de rennes, ainsi que des cuisses de grenouille et des insectes]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0209	Lard sans parties maigres, grasse de porc et grasse de volailles non-fondues ni autrement extraites, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés					
0209 10	Lard de porc sans parties maigres, grasse de porc non fondue ni autrement extraite, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés					
0209 10 11	Lard de porc sans parties maigres, frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0209 10 19	Lard de porc sans parties maigres, séché ou fumé	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0209 10 90	Grasse de porc sans parties maigres, non fondue ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée (à l'excl. du lard)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0209 90 00	Grasse de volailles non fondue ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats					
0210 11	Jambons, épaulettes et leurs morceaux, non-désossés, de porcins, salés ou en saumure, séchés ou fumés					A
0210 11 11	Jambons et morceaux de jambons, non-désossés, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 11 19	Jambons et morceaux de jambons, non-désossés, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 11 31	Épaulettes et morceaux d'épaulettes, non-désossés, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 11 39	Épaulettes et morceaux d'épaulettes, non-désossés, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 12 11	Poitrines (entrelardées) et morceaux de poitrines, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 12 19	Poitrines (entrelardées) et morceaux de poitrines, de porcins [des espèces domestiques], séchés ou fumés	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 12 90	Poitrines (entrelardées) et morceaux de poitrines, de porcins des espèces non domestiques, salés ou en saumure, séchés ou fumés	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
0210 19	Viandes de porcins, salées ou en saumure, séchées ou fumées (à l'excl. des jambons, épaules et leurs morceaux, non-déossés, ainsi que des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux)					A
0210 19 10	Demi-carasses de bœuf ou trois-quarts avant, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 19 20	Trois-quarts arrière ou milieux, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 19 30	Parties avant et morceaux de parties avant, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 19 40	Longes et morceaux de longes, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 19 50	Viandes de porcins [des espèces domestiques], salées ou en saumure (à l'excl. des jambons, épaules et leurs morceaux, des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux, des demi-carasses de bœuf ou trois-quarts avant, des trois-quarts arrière ou milieux, des parties avant et leurs morceaux ainsi que des longes et leurs morceaux)	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 19 60	Parties avant et morceaux de parties avant, de porcins [des espèces domestiques], séchés ou fumés	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 19 70	Longes et morceaux de longes, de porcins [des espèces domestiques], séchés ou fumés	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 19 81	Viandes déossées de porcins [des espèces domestiques], séchées ou fumées (à l'excl. des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux)	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 19 89	Viandes non déossées de porcins [des espèces domestiques], séchées ou fumées (à l'excl. des jambons, épaules et leurs morceaux, des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux, des parties avant et leurs morceaux ainsi que des longes et leurs morceaux)	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 19 90	Viandes de porcins des espèces non domestiques, salées ou en saumure, séchées ou fumées (à l'excl. des jambons, épaules et leurs morceaux, non déossés, ainsi que des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux)	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 20	Viandes de bovins, salées ou en saumure, séchées ou fumées					
0210 20 10	Viandes non déossées de bovins, salées ou en saumure, séchées ou fumées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0210 20 90	Viandes déossées de bovins, salées ou en saumure, séchées ou fumées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0210 91 00	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes et d'abats, de primates	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0210 92	Viandes et abats comestibles de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés), de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens), d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes), salés ou en saumure, séchés ou fumés, y.c. les farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats					
0210 92 10	Viandes et abats comestibles de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés) et de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens), salés ou en saumure, séchés ou fumés, y.c. les farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0210 92 91	Viandes d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes), salées, en saumure, séchées ou fumées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0210 92 92	Abats comestibles d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes), salés ou en saumure, séchés ou fumés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0210 92 99	Farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0210 93 00	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes et d'abats, de reptiles [p.ex. serpents, tortues, alligators]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0210 99	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés et farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats (à l'exclusion des viandes des espèces porcine et bovine, des viandes et abats comestibles de primates, de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés), de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens), d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes), de reptiles, ainsi que des insectes)					A
0210 99 10	Viandes de cheval, salées ou en saumure ou bien séchées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
0210 99 21	Viandes non déossées d'ovins et de caprins, salées ou en saumure, séchées ou fumées	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 99 29	Viandes déossées d'ovins et de caprins, salées ou en saumure, séchées ou fumées	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 99 31	Viandes de rennes, salées, en saumure, séchées ou fumées	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 99 39	Viandes salées ou en saumure, séchées ou fumées (à l'exclusion des espèces porcine, bovine, ovine et caprine, de rennes, de primates, de baleines, de dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés), de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens), d'otaries et phoques, lions de mer et morses, de reptiles, d'insectes ainsi que des viandes salées, en saumure ou séchées, de cheval)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 99 41	Foies comestibles de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure, séchés ou fumés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 99 49	Abats comestibles de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure, séchés ou fumés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 99 51	Ongles et hampes de bovins, comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés (à l'excl. des foies)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 99 59	Abats comestibles de bovins, salés ou en saumure, séchés ou fumés (à l'excl. des ongles et des hampes)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 99 71	Foies gras d'oies ou de canards, comestibles, salés ou en saumure	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 99 79	Foies de volailles, comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés (à l'excl. des foies gras d'oies ou de canards)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0210 99 85	Abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés (à l'excl. des abats d'animaux domestiques des espèces bovine, porcine, de primates, de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés), de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens), d'otaries et phoques, lions de mer, morses, de reptiles ainsi que des foies de volaille)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
0210 99 90	Farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats (à l'exclusion des farines et poudres de viandes ou d'abats de primates, de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés), de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens), d'otaries et phoques, lions de mer et morses, de reptiles et d'insectes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
CHAPITRE 3	POISSONS ET CRUSTACÉS, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTEBRÉS AQUATIQUES					
0301	Poissons vivants					
0301 11 00	Poissons d'ornement d'eau douce, vivants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0301 19 00	Poissons d'ornement, vivants (à l'excl. des poissons d'eau douce)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0301 91	Traites [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster], vivantes					
0301 91 10	Traites des espèces 'Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster', vivantes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0301 91 90	Traites des espèces 'Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita et Oncorhynchus gilae', vivantes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0301 92	Anguilles 'Anguilla spp.', vivantes					
0301 92 10	Anguilles [Anguilla spp.], vivantes, d'une longueur < 12 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0301 92 30	Anguilles [Anguilla spp.], vivantes, d'une longueur >= 12 cm mais < 20 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0301 92 90	Anguilles [Anguilla spp.], vivantes, d'une longueur >= 20 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0301 93 00	Carpes [Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.], vivantes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0301 94	Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (Thunnus thynnus, Thunnus orientalis), vivants					
0301 94 10	Thons rouges de l'Atlantique [Thunnus thynnus], vivants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0301 94 90	Thons rouges du Pacifique [Thunnus orientalis], vivants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0301 95 00	Thons rouges du sud [Thunnus maccoyii], vivants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0301 99	Poissons, vivants [hors poissons d'ornement, truites (Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster), anguilles (Anguilla spp.), carpes (Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.), thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (Thunnus thynnus, Thunnus orientalis) et thons rouges du Sud (Thunnus maccoyii)]					
0301 99 11	Saumons du Pacifique [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et saumons du Danube [Hucho hucho], vivants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0301 99 17	Poissons d'eau douce, vivants [hors poissons d'ornement, truites, anguilles, carpes [Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.] et saumons du Pacifique [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], de l'Atlantique [Salmo salar] et du Danube [Hucho hucho]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0301 99 85	Poissons de mer, vivants (à l'excl. des poissons d'ornement, des truites [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster], des anguilles [Anguilla spp.], des thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique [Thunnus thynnus, Thunnus orientalis] et des thons rouges du Sud [Thunnus maccoyii])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0302	Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'excl. des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)					A
0302 11	Traites [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster], fraîches ou réfrigérées					A
0302 11 10	Traites des espèces 'Oncorhynchus apache' et 'Oncorhynchus chrysogaster', fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 11 20	Traites de l'espèce 'Oncorhynchus mykiss', avec tête et branchies, vidées, pesant > 1,2 kg pièce, ou étêtées et sans branchies, vidées, pesant > 1 kg pièce, fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 11 80	Traites des espèces 'Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita et Oncorhynchus gilae', fraîches ou réfrigérées (à l'excl. de l'espèce 'Oncorhynchus mykiss', avec tête et branchies, vidées, pesant > 1,2 kg pièce, ou étêtées et sans branchies, vidées, pesant > 1 kg pièce)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 13 00	Saumons du Pacifique [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 14 00	Saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et saumons du Danube [Hucho hucho], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 19 00	Salmonides, frais ou réfrigérés (à l'excl. des truites et des saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 21	Flétans [Reinhardtius hippoglossoides, Hippoglossus hippoglossus, Hippoglossus stenolepis], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 21 00	Flétans noirs [Reinhardtius hippoglossoides], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 21 10	Flétans blancs [Hippoglossus hippoglossus], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 21 20	Flétans du Pacifique [Hippoglossus stenolepis], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 21 90	Flétans [Pleuronectes platessa], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 23 00	Soles [Solea spp.], fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 24 00	Turbots [Psetta maxima], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
0302 29	Poissons plats [pleuronectidés, bothidés, cynoglossidés, soléidés, scophthalmidés et citharidés], frais ou réfrigérés (à l'excl. des flétans [Reinhardtius hippoglossoides, Hippoglossus hippoglossus et Hippoglossus stenolepis], des plies ou carrelets [Pleuronectes platessa], des soles [Solea spp.] et des turbots [Psetta maxima])					A
0302 29 10	Cardines [Lepidorhombus spp.], fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 29 80	Poissons plats [pleuronectidés, bothidés, cynoglossidés, soléidés, scophthalmidés et citharidés], frais ou réfrigérés (à l'excl. des flétans, plies ou carrelets, soles, turbots et cardines)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 31	Thons blancs ou germons [Thunnus alalunga], frais ou réfrigérés					A
0302 31 10	Thons blancs ou germons [Thunnus alalunga], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 31 90	Thons blancs ou germons [Thunnus alalunga], frais ou réfrigérés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 32	Thons à nageoires jaunes [Thunnus albacares], frais ou réfrigérés					A
0302 32 10	Thons à nageoires jaunes [Thunnus albacares], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 32 90	Thons à nageoires jaunes [Thunnus albacares], frais ou réfrigérés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 33	Listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus -Katsuwonus- Pelamis], frais ou réfrigérés					A
0302 33 10	Listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus -Katsuwonus- Pelamis], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 33 90	Listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus -Katsuwonus- Pelamis], frais ou réfrigérés (à l'excl. des listaos ou bonites pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 34	Thons obèses [Thunnus obesus], frais ou réfrigérés					A
0302 34 10	Thons obèses [Thunnus obesus], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 34 90	Thons obèses [Thunnus obesus], frais ou réfrigérés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 35	Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique [Thunnus thynnus, Thunnus orientalis], frais ou réfrigérés					A
0302 35 11	Thons rouges de l'Atlantique [Thunnus thynnus], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 35 19	Thons rouges de l'Atlantique [Thunnus thynnus], frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés aux préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 35 91	Thons rouges du Pacifique [Thunnus orientalis], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 35 99	Thons rouges du Pacifique [Thunnus orientalis], frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés aux préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 36	Thons rouges du sud [Thunnus maccoyii], frais ou réfrigérés					A
0302 36 10	Thons rouges du sud [Thunnus maccoyii], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 36 90	Thons rouges du sud [Thunnus maccoyii], frais ou réfrigérés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 39	Thons du genre [Thunnus], frais ou réfrigérés (à l'excl. des espèces [Thunnus alalunga, Thunnus albacares, Thunnus obesus, Thunnus thynnus, Thunnus orientalis et Thunnus maccoyii])					A
0302 39 20	Thons du genre [Thunnus], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves (à l'excl. des espèces [Thunnus alalunga, Thunnus albacares, Thunnus obesus, Thunnus thynnus, Thunnus orientalis et Thunnus maccoyii])	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 39 80	Thons du genre [Thunnus], frais ou réfrigérés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves ainsi que des thons des espèces [Thunnus alalunga, Thunnus albacares, Thunnus obesus, Thunnus thynnus, Thunnus orientalis et Thunnus maccoyii])	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 41 00	Harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 42 00	Anchois [Engraulis spp.], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 43	Sardines [Sardina pilchardus, Sardines spp.], sardinelles [Sardinella spp.], sprats ou esprats [Sprattus sprattus], frais ou réfrigérés					A
0302 43 10	Sardines de l'espèce [Sardina pilchardus], fraîches ou réfrigérées	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 43 30	Sardines du genre [Sardines], sardinelles [Sardinella spp.], fraîches ou réfrigérées	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 43 90	Sprats ou esprats [Sprattus sprattus], frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 44 00	Maquereaux [Scomber scombrus, Scomber australasicus, Scomber japonicus], frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 45	Chinchards [Trachurus spp.], frais ou réfrigérés					A
0302 45 10	Chinchards (saurels) d'Europe [Trachurus Trachurus], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 45 30	Chinchards du Chili [Trachurus murphyi], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 45 90	Chinchards [Trachurus spp.], frais ou réfrigérés (à l'excl. des Chinchards (saurels) d'Europe et du Chili)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 46 00	Mafous [Rachycentron canadum], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 47 00	Espadons [Xiphus gladius], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 49	Maquereaux indo-pacifiques «Rastrelliger spp.», thazards «Scomberomorus spp.», carangues «Caranx spp.», castagnoles argentées «Pampus spp.», balaous du Pacifique «Colobais saira», comètes «Decapterus spp.», capelans «Mallotus villosus», thonines orientales «Euthynnus affinis», bonites «Sarda spp.», makaires, marlins et voiliers «istiophoridae», frais ou réfrigérés					A
0302 49 11	Thonines orientales «Euthynnus affinis» pour préparations industrielles ou conserves, fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 49 19	Thonines orientales «Euthynnus affinis» (autres que pour préparations industrielles ou conserves), fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 49 90	Maquereaux indo-pacifiques «Rastrelliger spp.», thazards «Scomberomorus spp.», carangues «Caranx spp.», castagnoles argentées «Pampus spp.», balaous du Pacifique «Colobais saira», comètes «Decapterus spp.», capelans «Mallotus villosus», bonites «Mallotus villosus», makaires, marlins et voiliers «istiophoridae», frais ou réfrigérés	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	A
0302 51	Morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus], fraîches ou réfrigérées					A
0302 51 10	Morues de l'espèce [Gadus morhua], fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 51 90	Morues des espèces [Gadus ogac] et [Gadus macrocephalus], fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 52 00	Églefins [Melanogrammus aeglefinus], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 53 00	Lieus noirs [Pollachius virens], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 54	Merlus [Merluccius spp., Urophycis spp.], frais ou réfrigérés					A
0302 54 11	Merlus blancs du Cap [Merluccius capensis] et merlus noirs du Cap [Merluccius paradoxus], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 54 15	Merlus australs [Merluccius australis], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 54 19	Merlus du genre [Merluccius spp.], frais ou réfrigérés (à l'excl. des merlus blancs du Cap, des merlus noirs du Cap et des merlus australs)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 54 90	Merlus [Urophycis spp.], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 55 00	Lieus d'Alaska [Theragra chalcogramma], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 56 00	Merlans bleus [Micromesistius poutassou, Micromesistius australis], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 59	Poissons des familles Bregmacrotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae (à l'excl. des morues, églefins, lieus noirs, merlus, lieus d'Alaska et merlans bleus), frais ou réfrigérés					A
0302 59 10	Poissons de l'espèce [Boreogadus saida], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 59 20	Merlans [Merlangius merlangus], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 59 30	Lieus jaunes [Pollachius pollachius], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 59 40	Lingues [Molva spp.], fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 59 90	Poissons des familles Bregmacrotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae (à l'excl. des morues, églefins, lieus noirs, merlus, lieus d'Alaska, merlans bleus, Boreogadus saida, merlans, lieus et lingues), frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 71 00	Tilapias [Oreochromis spp.], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 72 00	Silurides [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 73 00	Carpes «Cyprinus spp.», Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.», fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 74 00	Anguilles [Anguilla spp.], fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 79 00	Perches du Nil [Lates niloticus] et poissons tête de serpent [Channa spp.], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 81	Squales, frais ou réfrigérés					A
0302 81 15	Aiguillats «Squalus acanthias» et rousettes «Scyliorhinus spp.», frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 81 30	Requins-taupes communs [Lamna nasus], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 81 40	Requins bleus «Prionace glauca», frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 81 50	Requins-taupes bleus «Isurus oxyrinchus», frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 81 70	Squales, frais ou réfrigérés (hors aiguillats «Squalus acanthias», rousettes «Scyliorhinus spp.», requins-taupes communs «Lamna nasus», requins bleus «Prionace glauca» et requins-taupes bleus «Isurus oxyrinchus»)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 82 00	Raies [Rajidae], fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 83 00	Légines [Dissostichus spp.], fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 84	Bars [Dicentrarchus spp.], frais ou réfrigérés					A
0302 84 10	Bars (louns) [Dicentrarchus labrax], frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 84 90	Bars [Dicentrarchus spp.], frais ou réfrigérés (à l'excl. des bars (louns) européens)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 85	Dorades de mer des espèces [Sparidae], fraîches ou réfrigérées					A
0302 85 10	Dorades de mer des espèces [Dentex dentex] ou [Pagellus spp.], fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 85 30	Dorades royales [Sparus aurata], fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 85 90	Dorades [Sparidae] (Sparidae), fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des espèces [Dentex dentex] et [Pagellus spp.])	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89	Poissons, n.d.a., frais ou réfrigérés					A
0302 89 10	Poissons d'eau douce, n.d.a., frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 21	Poissons du genre Euthynnus pour préparations industrielles ou conserves, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 22	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 23	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 24	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 25	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 26	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 27	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 28	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 29	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 30	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 31	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 32	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 33	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 34	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 35	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 36	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 37	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 38	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 39	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 40	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 41	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 42	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 43	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 44	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 45	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 46	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 47	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 48	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 49	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 50	Poissons du genre Euthynnus, frais ou réfrigérés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
0302 89 60	Abadèches roses [Gnyphterus blacodes], fraîches ou réfrigérées	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 89 90	Poissons, n.d.a., frais ou réfrigérés	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	A
0302 91 00	Foies, œufs et laitances de poissons, frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 92 00	Ailerons de requins, frais ou réfrigérés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0302 99 00	Nageoires, têtes, queues, vessies natatoires et autres abats de poissons comestibles, frais ou réfrigérés (à l'exclusion des foies, œufs, laitances et ailerons de requins)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303	Poissons, comestibles, congelés (à l'excl. des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)					
0303 11 00	Saumons rouges [Oncorhynchus nerka], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 12 00	Saumons du Pacifique, congelés (à l'excl. des saumons rouges [Oncorhynchus nerka])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 13 00	Saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et saumons du Danube [Hucho hucho], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 14	Truitres [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster], congelés					
0303 14 10	Truitres des espèces [Oncorhynchus apache] et [Oncorhynchus chrysogaster], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 14 20	Truitres de l'espèce [Oncorhynchus mykiss], avec tête et branchies, vidées, pesant > 1,2 kg pièce, ou étêtées et sans branchies, vidées, pesant > 1 kg pièce, congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 14 90	Truitres des espèces [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita et Oncorhynchus gilae], congelés (à l'excl. des truitres de l'espèce [Oncorhynchus mykiss], avec tête et branchies, vidées, pesant > 1,2 kg pièce, ou étêtées et sans branchies, vidées, pesant > 1 kg pièce)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 19 00	Salmomides, congelés (à l'excl. des saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube ainsi que des truitres)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 23 00	Tilapias [Oreochromis spp.], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 24 00	Silurides [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 25 00	Carpes «Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.», congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 26 00	Anguilles [Anguilla spp.], congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 29 00	Perches du Nil [Lates niloticus] et poissons tête de serpent (Channa spp.), congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 31	Flétans [Reinhardtius hippoglossoides, Hippoglossus hippoglossus, Hippoglossus stenolepis], congelés					
0303 31 10	Flétans noirs [Reinhardtius hippoglossoides], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 31 30	Flétans atlantiques [Hippoglossus hippoglossus], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 31 90	Flétans du Pacifique [Hippoglossus stenolepis], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 32 00	Plies ou carrelets [Pleuronectes platessa], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 33 00	Soles [Solea spp.], congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 34 00	Turbots [Psetta maxima], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 39	Poissons plats [Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scophthalmidés et Citharidés], congelés (à l'excl. des flétans, plies ou carrelets, soles et turbots)					
0303 39 10	Flets communs [Platichthys flesus], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 39 30	Poissons du genre 'Rhombosolea', congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 39 50	Poissons des espèces [Pelotreis flavilatus] ou [Peltorhamphus novaezelandiae], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 39 85	Poissons plats [Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scophthalmidés et Citharidés], congelés (à l'excl. des flétans, plies ou carrelets, soles, turbots, flets communs, et des poissons des espèces [Rhombosolea spp.], [Pelotreis flavilatus] et [Peltorhamphus novaezelandiae], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 41	Thons blancs ou germos [Thunnus alalunga], congelés					
0303 41 10	Thons blancs ou germos [Thunnus alalunga], congelés, destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 41 90	Thons blancs ou germos [Thunnus alalunga], congelés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 42	Thons à nageoires jaunes [Thunnus albacares], congelés					
0303 42 20	Thons à nageoires jaunes «Thunnus albacares» destinés à la fabrication industrielle des produits relevant de la position 1604, congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 42 90	Thons à nageoires jaunes [Thunnus albacares], congelés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 43	Listas ou bonites à ventre rayé, congelés					
0303 43 10	Listas ou bonites à ventre rayé, congelés, pour préparations industrielles ou conserves	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0303 43 90	Listas ou bonites à ventre rayé, congelés (à l'excl. des poissons pour préparations industrielles ou conserves)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0303 44	Thons obèses [Thunnus obesus], congelés					
0303 44 10	Thons obèses [Thunnus obesus], congelés, pour préparations industrielles ou conserves	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 44 90	Thons obèses [Thunnus obesus], congelés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 45	Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique [Thunnus thynnus, Thunnus orientalis], congelés					
0303 45 12	Thons rouges de l'Atlantique [Thunnus thynnus], congelés, pour préparations industrielles ou conserves	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 45 18	Thons rouges de l'Atlantique [Thunnus thynnus], congelés (à l'excl. de ceux destinés aux préparations industrielles ou conserves)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 45 91	Thons rouges du Pacifique [Thunnus orientalis], congelés, pour préparations industrielles ou conserves	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 45 99	Thons rouges du Pacifique [Thunnus orientalis], congelés (à l'excl. de ceux destinés aux préparations industrielles ou conserves)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 46	Thons rouges du sud [Thunnus maccoyii], congelés					
0303 46 10	Thons rouges du sud [Thunnus maccoyii], congelés, pour préparations industrielles ou conserves	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 46 90	Thons rouges du sud [Thunnus maccoyii], congelés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 49	Thons du genre [Thunnus], congelés (à l'excl. des espèces [Thunnus alalunga, Thunnus albacares, Thunnus obesus, Thunnus thynnus, Thunnus orientalis et Thunnus maccoyii])					
0303 49 20	Thons rouges du genre [Thunnus], congelés, pour préparations industrielles ou conserves (à l'excl. des espèces [Thunnus alalunga, Thunnus albacares, Thunnus obesus, Thunnus thynnus, Thunnus orientalis et Thunnus maccoyii])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 49 85	Thons du genre [Thunnus], congelés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves ainsi que des thons des espèces [Thunnus alalunga, Thunnus albacares, Thunnus obesus, Thunnus thynnus, Thunnus orientalis et Thunnus maccoyii])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 51 00	Harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 53	Sardines [Sardina pilchardus, Sardinops spp.], sardinelles [Sardinella spp.], sprats ou esprints [Sprattus sprattus], congelés					
0303 53 10	Sardines de l'espèce [Sardina pilchardus], congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 53 30	Sardines [Sardinops spp.] et sardinelles [Sardinella spp.], congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 53 90	Sprats ou esprints [Sprattus sprattus], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 54	Maquereaux [Scomber scombrus, Scomber australasicus, Scomber japonicus], congelés					
0303 54 10	Maquereaux des espèces [Scomber scombrus] et [Scomber japonicus], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 54 90	Maquereaux de l'espèce [Scomber australasicus], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 55	Chinchards [Trachurus spp.], congelés					
0303 55 10	Chinchards (saurels) d'Europe [Trachurus trachurus], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 55 30	Chinchards du Chili [Trachurus murphyi], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 55 90	Chinchards [Trachurus spp.], congelés (à l'excl. des chinchards (saurels) d'Europe et du Chili)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 56 00	Mafous [Rachycentron canadum], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 57 00	Espadons [Xiphias gladius], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 59	Anchois «Engraulis spp.», maquereaux indo-pacifiques «Rastrelliger spp.», thazards «Scomberomorus spp.», carangues «Caranx spp.», castagnoles argentées «Pampus spp.», balaeus du Pacifique «Colabis saira», comètes «Decapterus spp.», capelans «Mallotus villosus», thonines orientales «Euthynnus affinis», bonites «Sarda spp.», makaires, marlins et voiliers «Istiophoridae», congelés					A
0303 59 10	Anchois «Engraulis spp.», congelés	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303 59 21	Thonines orientales «Euthynnus affinis» pour préparations industrielles ou conserves, congelés	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303 59 29	Thonines orientales «Euthynnus affinis» (autres que pour préparations industrielles ou conserves), congelés	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303 59 90	Maquereaux indo-pacifiques «Rastrelliger spp.», thazards «Scomberomorus spp.», carangues «Caranx spp.», castagnoles argentées «Pampus spp.», balaeus du Pacifique «Colabis saira», comètes «Decapterus spp.», capelans «Mallotus villosus», bonites «Sarda spp.», makaires, marlins et voiliers «Istiophoridae», congelés	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303 63	Morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus], congelées					
0303 63 10	Morues [Gadus morhua], congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 63 30	Morues [Gadus ogac], congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 63 90	Morues [Gadus macrocephalus], congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 64 00	Églefins [Melanogrammus aeglefinus], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 65 00	Lieus noirs [Pollachius virens], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 66	Merlus [Merluccius spp., Urophycis spp.], congelés					
0303 66 11	Merlus blancs du Cap [Merluccius capensis] et merlus noirs du Cap [Merluccius paradoxus], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 66 12	Merlus argentins [Merluccius hubbsi], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 66 13	Merlus australis [Merluccius australis], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 66 19	Merlus [Merluccius spp.], congelés (à l'excl. des merlus blancs du Cap, des merlus noirs du Cap, des merlus argentins et des merlus australis)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 66 90	Merlus [Urophycis spp.], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 67	Poissons des familles Bregmacetidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, congelés (à l'excl. des morues, églefins, lieus noirs, merlus, lieus d'Alaska et merlus bleus)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
0303 69 10	Poissons de l'espèce [Boreogadus saida], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 69 30	Merlans [Merlangius merlangus], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 69 50	Lieus jaunes [Pollachius pollachius], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 69 70	Grenadiers bleus [Macrurus novaezelandiae], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 69 80	Lingues [Molva spp.], congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 69 90	Poissons des familles Bregmacrotidae, Eulichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, congelés (à l'excl. des morues, églefins, lieus noirs, merlus, lieus d'Alaska, merlans bleus, poissons de l'espèce Boreogadus saida, merlans poutassous, lieus, grenadiers bleus et lingues)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 81	Squales, congelés					
0303 81 15	Aiguillats «Squalus acanthias» et roussettes «Scyliorhinus spp.», congelés	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0303 81 30	Requins-taupes communs [Lamna nasus], congelés	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0303 81 40	Requins bleus «Prionace glauca», congelés	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0303 81 50	Requins-taupes bleus «Isurus Oxyrinchus», congelés	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0303 81 80	Squales, congelés (sauf aiguillats «Squalus acanthias», roussettes «Scyliorhinus spp.», requins-taupes communs «Lamna nasus», requins bleus «Prionace glauca» et requins-taupes bleus «Isurus Oxyrinchus»)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0303 82 00	Raies [Rajidae], congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 83 00	Légines [Dissostichus spp.], congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 84	Bars [Dicentrarchus spp.], congelés					
0303 84 10	Bars (loups) européens [Dicentrarchus labrax], congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 84 90	Bars [Dicentrarchus spp.], congelés (à l'excl. des bars (loups) européens)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 89	Poissons, n.d.a., congelés					A
0303 89 10	Poissons d'eau douce, n.d.a., congelés	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303 89 21	Poissons du genre Euthynnus pour préparations industrielles ou conserves, congelés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303 89 29	Poissons du genre Euthynnus, congelés (hors listaos ou bonites à ventre rayé et thonines orientales, et poissons pour préparations industrielles ou conserves)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303 89 31	Rascasses du Nord ou sébastes de l'espèce [Sebastes marinus], congelés	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303 89 39	Rascasses du Nord ou sébastes [Sebastes spp.], congelés (à l'excl. des poissons de l'espèce [Sebastes marinus])	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303 89 40	Poissons de l'espèce [Oreynopsis unicolor], congelés	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303 89 50	Dorades de mer des espèces [Dentex dentex] et [Pagellus spp.], congelées	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303 89 55	Dorades royales de l'espèce [Sparus aurata], congelées	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303 89 60	Castagnoles [Brama spp.], congelées	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303 89 65	Baudroies [Lophius spp.], congelées	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303 89 70	Abadèches roses [Gemypterus blacodes], congelées	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303 89 90	Poissons, n.d.a., congelés	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0303 91	Foies, œufs et laitances de poissons, congelés					
0303 91 10	Œufs et laitances de poissons destinés à la production d'acide désoxyribonucléique ou de sulfate de protamine, congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 91 90	Foies, œufs et laitances de poissons, congelés (à l'exclusion des œufs et laitances de poissons destinés à la production d'acide désoxyribonucléique ou de sulfate de protamine)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0303 92 15	Ailerons d'aiguillats «Squalus acanthias» et de roussettes «Scyliorhinus spp.», congelés	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0303 92 30	Ailerons de requins-taupes communs «Lamna nasus», congelés	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0303 92 40	Ailerons de requins bleus «Prionace glauca», congelés	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0303 92 50	Ailerons de requins-taupes bleus «Isurus Oxyrinchus», congelés	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0303 92 90	Ailerons de requins, congelés (sauf aiguillats «Squalus acanthias», roussettes «Scyliorhinus spp.», requins-taupes communs «Lamna nasus», requins bleus «Prionace glauca» et requins-taupes bleus «Isurus Oxyrinchus»)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0303 99 00	Nageoires, têtes, queues, vessies natatoires et autres abats de poissons comestibles, congelés (à l'exclusion des foies, œufs, laitances et ailerons de requins)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0304	Filets de poissons et autre chair de poissons - même hachée -, frais, réfrigérés ou congelés					A
0304 31 00	Filets de tilapias [Oreochromis spp.], frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 32 00	Filets de siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 33 00	Filets de perches du Nil [Lates niloticus], frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 39 00	Filets de carpes «Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.», d'anguilles «Anguilla spp.» et de poissons tête de serpent «Channa spp.», frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 41 00	Filets de saumons du Pacifique [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], de saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et de saumons du Danube [Hucho hucho], frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 42	Filets de truites [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster], frais ou réfrigérés					A
0304 42 10	Filets de truites [Oncorhynchus mykiss] pesant > 400 g pièce, frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 42 50	Filets de truite [Oncorhynchus apache] et [Oncorhynchus chrysogaster], frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 42 90	Filets de truites des espèces [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita et Oncorhynchus gilae] (à l'excl. des filets de truites [Oncorhynchus mykiss] pesant > 400 g pièce), frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 43 00	Filets de poissons plats [Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scophthalmidés et citharidés], frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 44	Filets de poissons des familles Bregmacrotidae, Eulichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, frais ou réfrigérés					A
0304 44 10	Filets de morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus] et des poissons [Boreogadus saida], frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 44 30	Filets de lieus noirs [Pollachius virens], frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 44 90	Filets de poissons des familles Bregmacrotidae, Eulichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, frais ou réfrigérés (à l'excl. des filets de morues, lieus et de poissons de l'espèce Boreogadus saida)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 45 00	Filets d'espadons [Xiphias gladius], frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 46 00	Filets de légines [Dissostichus spp.], frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 47	Filets de squales, frais ou réfrigérés					A
0304 47 10	Filets d'aiguillats «Squalus acanthias» et de roussettes «Scyliorhinus spp.», frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 47 20	Filets de requins-taupes communs «Lamna nasus», frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 47 30	Filets de requins bleus «Prionace glauca», frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 47 90	Filets de squales, frais ou réfrigérés (hors aiguillats «Squalus acanthias», roussettes «Scyliorhinus spp.», requins-taupes communs «Lamna nasus» et requins bleus «Prionace glauca»)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 48 00	Filets de raies «Rajidae», frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 49	Filets de poissons, n.d.a., frais ou réfrigérés					A
0304 49 10	Filets de poissons d'eau douce, n.d.a., frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 49 50	Filets de rascasses du Nord ou de sébastes [Sebastes spp.], frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 49 90	Filets de poissons, n.d.a., frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 51 00	Chair, même hachée, de tilapias «Oreochromis spp.», de siluridés «Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.», de carpes «Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.», d'anguilles «Anguilla spp.», de perches du Nil «Lates niloticus» et de poissons tête de serpent «Channa spp.», fraîche ou réfrigérée (à l'exclusion des filets)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 52 00	Chair de salmonidés, même hachée, fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 53 00	Chair, même hachée, de poissons des familles Bregmacrotidae, Eulichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 54 00	Chair, même hachée, d'espadons [Xiphias gladius], fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 55 00	Chair, même hachée, de légines [Dissostichus spp.], fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 56	Chair, même hachée, de squales, fraîche ou réfrigérée (à l'exclusion des filets)					A
0304 56 10	Chair, même hachée, d'aiguillats «Squalus acanthias» et de roussettes «Scyliorhinus spp.», fraîche ou réfrigérée (à l'exclusion des filets)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 56 20	Chair, même hachée, de requins-taupes communs «Lamna nasus», fraîche ou réfrigérée (à l'exclusion des filets)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 56 30	Chair, même hachée, de requins bleus «Prionace glauca», fraîche ou réfrigérée (à l'exclusion des filets)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 56 90	Chair, même hachée, de squales, fraîche ou réfrigérée (à l'exclusion des filets et hors aiguillats «Squalus acanthias», roussettes «Scyliorhinus spp.», requins-taupes communs «Lamna nasus» et requins bleus «Prionace glauca»)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 57 00	Chair, même hachée, de raies «Rajidae», fraîche ou réfrigérée (à l'exclusion des filets)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 59 50	Chair, même hachée, de poissons, fraîche ou réfrigérée (à l'exclusion des filets et hors tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons tête de serpent, salmonidés, espadons, légines, raies, squales et poissons des familles Bregmacrotidae, Eulichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae)					A
0304 59 90	Chair, même hachée, de poissons d'eau douce, fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets, tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons tête de serpent, salmonidés, espadons, légines et poissons des familles Bregmacrotidae, Eulichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 59 90	Planes de harengs, frais ou réfrigérés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
0304 59 90	Chair, même hachée, de poissons, fraîche ou réfrigérée (à l'exclusion des filets et hors poissons d'eau douce, flancs de harengs, tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons tête de serpent, salmonidés, espadons, légines, raies, squales et poissons des familles Bregmacerotidae, Eulichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 61 00	Filets de tilapias [Oreochromis spp.], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 62 00	Filets de siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 63 00	Filets de perches du Nil [Lates niloticus], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 69 00	Filets de carpes «Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.», d'anguilles «Anguilla spp.» et de poissons tête de serpent «Channa spp.», congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 71	Filets de morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus], congelés					A
0304 71 10	Filets de morues [Gadus macrocephalus], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 71 90	Filets de morues [Gadus morhua, Gadus ogac], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 72 00	Filets d'églefins [Melanogrammus aeglefinus], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 73 00	Filets de lieus noirs [Pollachius virens], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 74	Filets de merlus [Merluccius spp., Urophycis spp.], congelés					A
0304 74 11	Filets de merlus blancs du Cap [Merluccius capensis] et de merlus noirs du Cap [Merluccius paradoxus], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 74 15	Filets de merlus argentins [Merluccius hubbsi], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 74 19	Filets de merlus [Merluccius spp.] à l'excl. des merlus blancs du Cap, des merlus noirs du Cap et des merlus argentins, congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 74 90	Filets de merlus [Urophycis spp.], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 75 00	Filets de lieus d'Alaska [Theragra chalcogramma], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 79	Filets de poissons des familles Bregmacerotidae, Eulichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, congelés (à l'excl. des morues, églefins, lieus noirs, merlus et lieus d'Alaska)					A
0304 79 10	Filets de poissons [Boreogadus saida], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 79 30	Filets de merlans [Merlangius merlangus], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 79 50	Filets de grenadiers bleus [Macruronus novaezelandiae], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 79 80	Filets de lingues [Molva spp.], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 79 90	Filets de poissons des familles Bregmacerotidae, Eulichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, congelés (à l'excl. des morues, églefins, lieus noirs, merlus, lieus d'Alaska, Boreogadus saida, merlans, grenadiers bleus et lingues)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 81 00	Filets de saumons du Pacifique des espèces [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], de saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et de saumons du Danube [Hucho hucho], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 82	Filets de truites [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster], congelés					A
0304 82 10	Filets de truites [Oncorhynchus mykiss] pesant > 400 g pièce, congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 82 50	Filets de truites [Oncorhynchus apache] et [Oncorhynchus chrysogaster], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 82 90	Filets de truites [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita et Oncorhynchus gilae] (à l'excl. des filets de truites [Oncorhynchus mykiss] pesant > 400 g pièce) congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 83	Filets de poissons plats [Pleuronectidae, Bothidae, Cynoglossidae, Soléidae, Scophthalmidae et Citharidae], congelés					A
0304 83 10	Filets de plies ou de carrelets [Pleuronectes platessa], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 83 30	Filets de filets communs [Platichthys flesus], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 83 50	Filets de cardines [Lepidorhombus spp.], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 83 90	Filets de poissons plats [pleuronectidés, bothidés, cynoglossidés, soléidés, scophthalmidés et citharidés], congelés (à l'excl. des plies ou carrelets, filets communs et cardines)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 84 00	Filets d'espadons [Xiphias gladius], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 85 00	Filets de légines [Disostichus spp.], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 86 00	Filets de harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 87 00	Filets de thons (du genre [Thunnus]), listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus [Katsuwonus] pelamis], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 88	Filets de squales et de raies «Rajidae», congelés					A
0304 88 11	Filets d'aiguillats «Squalus acanthias» et de roussettes «Scyliorhinus spp.», congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 88 15	Filets de requins-taupes communs «Lamna nasus», congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 88 18	Filets de requins bleus «Prionace glauca», congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 88 22	Filets de requins-taupes bleus «Isurus Oxyrinchus», congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 88 29	Filets de squales, congelés (sauf aiguillats «Squalus acanthias», roussettes «Scyliorhinus spp.», requins-taupes communs «Lamna nasus», requins bleus «Prionace glauca» et requins-taupes bleus «Isurus Oxyrinchus»)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 88 90	Filets de raies «Rajidae», congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 89	Filets de poissons, n.d.a., congelés					A
0304 89 10	Filets de poissons d'eau douce, n.d.a., congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 89 21	Filets de rascasses du Nord ou sébastes [Sebastes marinus], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 89 29	Filets de rascasses du Nord ou sébastes [Sebastes spp.], congelés (à l'excl. des filets de poissons [Sebastes marinus])	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 89 30	Filets de poissons du genre [Euthynnus], congelés (à l'excl. des listaos ou bonites à ventre rayé)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 89 41	Filets de maquereaux [Scomber australasicus], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 89 49	Filets de maquereaux [Scomber scombrus] et [Scomber japonicus] et poissons de l'espèce [Orcymopsis unicolor], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 89 60	Filets de baudroies [Lophius spp.], congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 89 90	Filets de poissons, n.d.a., congelés	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 91 00	Chair d'espadons [Xiphias gladius], même hachée, congelée (à l'excl. des filets)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 92 00	Chair de légines [Disostichus spp.], même hachée, congelée (à l'excl. des filets)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 93	Chair, même hachée, de tilapias «Oreochromis spp.», de siluridés «Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.», de carpes «Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.», d'anguilles «Anguilla spp.», de perches du Nil «Lates niloticus» et de poissons tête de serpent «Channa spp.», congelée (à l'exclusion des filets)					A
0304 93 10	Surimi de tilapias «Oreochromis spp.», de siluridés «Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.», de carpes «Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.», d'anguilles «Anguilla spp.», de perches du Nil «Lates niloticus» ou de poissons tête de serpent «Channa spp.», congelé	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 93 90	Chair, même hachée, de tilapias «Oreochromis spp.», de siluridés «Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.», de carpes «Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.», d'anguilles «Anguilla spp.», de perches du Nil «Lates niloticus» et de poissons tête de serpent «Channa spp.», congelée (à l'exclusion des filets et du surimi)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 94	Chair de poissons, même hachée, de lieus d'Alaska [Theragra chalcogramma], congelée (à l'excl. des filets)					A
0304 94 10	Surimi de lieus d'Alaska [Theragra chalcogramma], congelé	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 94 90	Chair de poissons, même hachée, de lieus d'Alaska [Theragra chalcogramma], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 95	Chair, même hachée, de poissons des familles Bregmacerotidae, Eulichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, congelée (à l'excl. des filets et lieus de l'Alaska [Theragra chalcogramma])					A
0304 95 10	Surimi de poissons des familles Bregmacerotidae, Eulichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, congelé (à l'excl. des lieus de l'Alaska [Theragra chalcogramma])	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 95 21	Chair, même hachée, de morues [Gadus macrocephalus], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 95 25	Chair, même hachée, de morues [Gadus Morhua], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 95 29	Chair, même hachée, de morues [Gadus ogac] ainsi que de poissons de l'espèce [Boreogadus Saida], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 95 30	Chair, même hachée, d'églefins [Melanogrammus aeglefinus], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 95 40	Chair, même hachée, de lieus noirs [Pollachius virens], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 95 50	Chair, même hachée, de merlus [Merluccius spp.], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 95 60	Chair, même hachée, de merlans poutassous [Micromesistius poutassou], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 95 90	Chair, même hachée, de poissons des familles Bregmacerotidae, Eulichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, congelée, (à l'excl. des filets, surimi, lieus de l'Alaska [Theragra chalcogramma], morues, haddock, lieus noirs, merlus [Merluccius spp.] et merlans poutassous)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 96	Chair, même hachée, de squales, congelée					A
0304 96 10	Chair, même hachée, d'aiguillats «Squalus acanthias» et de roussettes «Scyliorhinus spp.», congelée	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 96 20	Chair, même hachée, de requins-taupes communs «Lamna nasus», congelée	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 96 30	Chair, même hachée, de requins bleus «Prionace glauca», congelée	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 96 40	Chair, même hachée, de squales, congelée (hors aiguillats «Squalus acanthias», roussettes «Scyliorhinus spp.», requins-taupes communs «Lamna nasus» et requins bleus «Prionace glauca»)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 96 90	Chair, même hachée, de raies «Rajidae», congelée	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 97 00	Chair de poissons, n.d.a., congelée (à l'excl. des filets)					A
0304 99 10	Surimi de poissons, n.d.a., congelé	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 99 21	Chair de poissons d'eau douce, n.d.a., congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 99 23	Chair, même hachée, de harengs [Clupea harengus et Clupea pallasii], congelée (à l'excl. des filets)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
0304 99 29	Chair, même hachée, de rascasses du Nord ou sébastes [Sebastes spp.], congelée (à l'excl. des filets)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 99 55	Chair, même hachée, de cardines [Lepidorhombus spp.], congelée (à l'excl. des filets)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 99 61	Chair, même hachée, de castagnoles [Brama spp.], congelée (à l'excl. des filets)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 99 65	Chair, même hachée, de baudroies [Lophius spp.], congelée (à l'excl. des filets)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0304 99 99	Chair de poissons de mer, n.d.a., congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0305	Poissons comestibles, séchés, salés ou en saumure; poissons comestibles, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage					
0305 20 00	Foies, œufs et laitances de poissons, séchés, fumés, salés ou en saumure	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0305 31 00	Filets de tilapias «Oreochromis spp.», de silurides «Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.», de carpes «Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.», d'anguilles «Anguilla spp.», de perches du Nil «Lates niloticus» et de poissons tête de serpent «Channa spp.», séchés, salés ou en saumure, mais non fumés	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0305 32	Filets de poissons des familles Bregmacrotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés					
0305 32 11	Filets de morues [Gadus macrocephalus], séchés, salés ou en saumure, mais non fumés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 32 19	Filets de morues [Gadus morhua] et [Gadus ogac] et filets de poissons [Boreogadus saida], séchés, salés ou en saumure, mais non fumés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 32 90	Filets de poissons des familles Bregmacrotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés (à l'excl. des morues et Boreogadus saida)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 39	Filets de poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés (à l'excl. des tilapias, silurides, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons tête de serpent et poissons des familles Bregmacrotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae)					
0305 39 10	Filets de saumons du Pacifique [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], de saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et de saumons du Danube [Hucho hucho], salés ou en saumure, mais non fumés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 39 50	Filets de flétans noirs [Reinhardtius hippoglossoides], salés ou en saumure, mais non fumés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 39 90	Filets de poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés (à l'excl. des tilapias, silurides, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons tête de serpent, poissons des familles Bregmacrotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae et filets, salés ou en saumure, de saumons du Pacifique, de saumons de l'Atlantique, de saumons du Danube et de flétans noirs)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0305 41 00	Saumons du Pacifique [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et saumons du Danube [Hucho hucho], fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 42 00	Harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 43 00	Truites [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus agaibonita, Oncorhynchus gila, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster], fumées, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 44	Tilapias «Oreochromis spp.», silurides «Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.», carpes «Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.», anguilles «Anguilla spp.», perches du Nil «Lates niloticus» et poissons tête de serpent «Channa spp.», fumés, y compris les filets (à l'exclusion des abats)					
0305 44 10	Anguilles [Anguilla spp.], fumées, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 44 90	Tilapias «Oreochromis spp.», silurides «Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.», carpes «Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.», perches du Nil «Lates niloticus» et poissons tête de serpent «Channa spp.», fumés, y compris les filets (à l'exclusion des abats)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0305 49	Poissons fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats, saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube, harengs, truites, tilapias, silurides, carpes, anguilles, perches du Nil et poissons tête de serpent)					
0305 49 10	Flétans noirs [Reinhardtius hippoglossoides], fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 49 20	Flétans atlantiques [Hippoglossus hippoglossus], fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 49 30	Maquereaux [Scomber scombrus, Scomber australasicus, Scomber japonicus], fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 49 80	Poissons fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats, saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube, harengs, flétans noirs, flétans atlantiques, maquereaux, truites, tilapias, silurides, carpes, anguilles, perches du Nil et poissons tête de serpent)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0305 51	Morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus], séchées, même salées, mais non fumées (à l'excl. des filets et abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 51 10	Morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus], séchées, non salées ni fumées (à l'excl. des filets et abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 51 90	Morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus], séchées et salées, mais non fumées (à l'excl. des filets et abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 52 00	Tilapias «Oreochromis spp.», silurides «Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.», carpes «Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.», anguilles «Anguilla spp.», perches du Nil «Lates niloticus» et poissons tête de serpent «Channa spp.», séchés, même salés, mais non fumés (à l'exclusion des filets et abats)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0305 53	Poissons des familles Bregmacrotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, séchés, même salés, mais non fumés (à l'exclusion des filets et hors morues «Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus»)					
0305 53 10	Morues polaires «Boreogadus saida», séchées, même salées, mais non fumées (à l'exclusion des filets et abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 53 90	Poissons des familles Bregmacrotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanoidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, séchés, même salés, mais non fumés (à l'exclusion des filets et hors morues «Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus» et morues polaires «Boreogadus saida»)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0305 54	Harengs «Clupea harengus, Clupea pallasii», anchois «Engraulis spp.», sardines «Sardinia pilchardus, Sardinops spp.», sardinelles «Sardinella spp.», sprats ou esprints «Sprattus sprattus», maquereaux «Scomber scombrus, Scomber australasicus, Scomber japonicus», maquereaux indo-pacifiques «Rastrelliger spp.», thazards «Scomberomorus spp.», chinchards «Trachurus spp.», carangues «Caranx spp.», mafous «Rachycentron canadum», castagnoles argentées «Pampus spp.», balous du Pacifique «Cololabis saira», comètes «Decapterus spp.», capelans «Mallotus villosus», espadons «Xiphias gladius», thonines orientales «Euthynnus affinis», bonites «Sarda spp.», makaires, marlins et voiliers «stiophoridae», séchés, même salés, mais non fumés (à l'exclusion des filets et abats)					
0305 54 30	Harengs «Clupea harengus, Clupea pallasii», séchés, même salés, mais non fumés (à l'exclusion des filets et abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 54 50	Anchois «Engraulis spp.», séchés, même salés, mais non fumés (à l'exclusion des filets et abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 54 90	Sardines «Sardinia pilchardus, Sardinops spp.», sardinelles «Sardinella spp.», sprats ou esprints «Sprattus sprattus», maquereaux «Scomber scombrus, Scomber australasicus, Scomber japonicus», maquereaux indo-pacifiques «Rastrelliger spp.», thazards «Scomberomorus spp.», chinchards «Trachurus spp.», carangues «Caranx spp.», mafous «Rachycentron canadum», castagnoles argentées «Pampus spp.», balous du Pacifique «Cololabis saira», comètes «Decapterus spp.», capelans «Mallotus villosus», espadons «Xiphias gladius», thonines orientales «Euthynnus affinis», bonites «Sarda spp.», makaires, marlins et voiliers «stiophoridae», séchées, même salées, mais non fumées (à l'exclusion des filets et abats)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0305 59	Poissons séchés n.d.a., même salés, mais non fumés (à l'exclusion des filets et abats)					
0305 59 70	Flétans atlantiques [Hippoglossus hippoglossus], séchés, même salés, mais non fumés (à l'excl. des filets et abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 59 85	Poissons séchés n.d.a., même salés, mais non fumés (à l'exclusion des filets et abats)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0305 61 00	Harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 62 00	Morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 63 00	Anchois [Engraulis spp.], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 64 00	Tilapias «Oreochromis spp.», silurides «Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.», carpes «Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.», anguilles «Anguilla spp.», perches du Nil «Lates niloticus» et poissons tête de serpent «Channa spp.», uniquement salés ou en saumure (à l'exclusion des filets et abats)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0305 69	Poissons, uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets, abats, harengs, morues, anchois, tilapias, silurides, carpes, anguilles, perches du Nil et poissons tête de serpent)					
0305 69 10	Poissons [Boreogadus saida], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 69 30	Flétans atlantiques [Hippoglossus hippoglossus], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 69 50	Saumons du Pacifique [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et saumons du Danube [Hucho hucho], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 69 80	Poissons, uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des harengs, morues, anchois, tilapias, silurides, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons à tête de serpent, poissons de l'espèce [Boreogadus saida], flétans atlantiques, saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube, et filets et abats)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0305 71 15	Ailerons d'aiguillats «Squalus acanthias» et de rousses «Scyliorhinus spp.», fumés, séchés, salés ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 71 30	Ailerons de requins-taupes communs «Lamna nasus», fumés, séchés, salés ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 71 40	Ailerons de requins bleus «Prionace glauca», fumés, séchés, salés ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 71 50	Ailerons de requins-taupes bleus «Isurus oxyrinchus», fumés, séchés, salés ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 71 90	Ailerons de requins, fumés, séchés, salés ou en saumure (sauf aiguillats «Squalus acanthias»), rousses «Scyliorhinus spp.», requins-taupes communs «Lamna nasus», requins bleus «Prionace glauca» et requins-taupes bleus «Isurus oxyrinchus»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 72 00	Queue et vessies natatoires de poissons, fumées, séchées, salées ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0305 72 00	Poissons et autres abats de poissons comestibles, fumés, séchés, salés ou en saumure (à l'excl. des têtes, queues, vessies natatoires et ailerons de poissons)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 11	Langoustes «Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.», même fumées, même décortiquées, congelées, y compris les langoustes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
0306 11 10	Queues de langouste «Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.», même fumées, même décortiquées, congelées, y compris les queues de langouste non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 11 90	Langoustes «Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.», même fumées, même décortiquées, congelées, y compris les langoustes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des queues de langoustes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 12	Homards «Homarus spp.», même fumés, même décortiqués, congelés, y compris les homards non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur					
0306 12 10	Homards «Homarus spp.», entiers, même fumés ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 12 90	Homards «Homarus spp.», même fumés, même décortiqués, congelés, y compris les homards non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des homards entiers)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 14	Crabes, même fumés, même décortiqués, congelés, y compris les crabes non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur					
0306 14 10	Crabes «Paralithodes cambraticus, Chionocetes spp. et Callinectes sapidus», même fumés, même décortiqués, congelés, y compris les crabes non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 14 30	Crabes «Cancer pagurus», même fumés, même décortiqués, congelés, y compris les crabes non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 14 90	Crabes, même fumés, même décortiqués, congelés, y compris les crabes non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des crabes «Paralithodes cambraticus», «Chionocetes spp.», «Callinectes sapidus» et «Cancer pagurus»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 15 00	Langoustines «Nephrops norvegicus», même fumées, même décortiquées, congelées, y compris les langoustines non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 16	Crevettes d'eau froide «Pandalus spp., Crangon crangon», même fumées, même décortiquées, congelées, y compris les crevettes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur					
0306 16 91	Crevettes d'eau froide «Crangon crangon», même fumées, même décortiquées, congelées, y compris les crevettes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 16 99	Crevettes d'eau froide «Pandalus spp.», même fumées, même décortiquées, congelées, y compris les crevettes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 17	Crevettes, même fumées, même décortiquées, congelées, y compris les crevettes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des crevettes d'eau froide)					A
0306 17 91	Crevettes roses du large «Parapenaeus longirostris», même fumées, même décortiquées, congelées, y compris les crevettes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0306 17 92	Crevettes du genre «Penaeus», même fumées, même décortiquées, congelées, y compris les crevettes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0306 17 93	Crevettes de la famille Pandalidae, même fumées, même décortiquées, congelées, y compris les crevettes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des crevettes Pandalus)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0306 17 94	Crevettes du genre Crangon, même fumées, même décortiquées, congelées, y compris les crevettes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des crevettes «Crangon crangon»)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0306 17 99	Crevettes, même fumées, même décortiquées, congelées, y compris les crevettes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des crevettes «Pandalidae», «Crangon», des crevettes roses du large «Parapenaeus longirostris» et des crevettes «Penaeus»)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
0306 19	Crustacés, même fumés, propres à l'alimentation humaine, même décortiqués, congelés, y compris les crustacés non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des langoustes, homards, crabes, langoustines et crevettes)					
0306 19 10	Écrevisses, même fumées, même décortiquées, congelées, y compris les écrevisses non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 19 90	Crustacés, propres à la consommation humaine, même fumés, même décortiqués, congelés, y compris les crustacés non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des langoustes, des homards, des crevettes, des crabes, des écrevisses et des langoustines «Nephrops norvegicus»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 31 00	Langoustes «Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.», même décortiquées, vivantes, fraîches ou réfrigérées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 32	Homards «Homarus spp.», même décortiqués, vivants, frais ou réfrigérés					
0306 32 10	Homards «Homarus spp.», vivants	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 32 91	Homards «Homarus spp.», entiers, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 32 99	Homards «Homarus spp.», non entiers, même décortiqués, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 33	Crabes, même décortiqués, vivants, frais ou réfrigérés					
0306 33 10	Crabes «Cancer pagurus», même décortiqués, vivants, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 33 90	Crabes, même décortiqués, vivants, frais ou réfrigérés (à l'exclusion des crabes «Cancer pagurus»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 34 00	Langoustines «Nephrops norvegicus», même décortiquées, vivantes, fraîches ou réfrigérées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 35	Crevettes d'eau froide «Pandalus spp., Crangon crangon», même décortiquées, vivantes, fraîches ou réfrigérées					
0306 35 10	Crevettes «Crangon crangon», même décortiquées, fraîches ou réfrigérées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 35 50	Crevettes «Crangon crangon», vivantes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 35 90	Crevettes d'eau froide «Pandalus spp.», même décortiquées, vivantes, fraîches ou réfrigérées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 36	Crevettes, même décortiquées, vivantes, fraîches ou réfrigérées (à l'exclusion des crevettes d'eau froide «Pandalus spp., Crangon crangon»)					
0306 36 10	Crevettes de la famille Pandalidae, même décortiquées, vivantes, fraîches ou réfrigérées (à l'exclusion des crevettes «Pandalus spp.»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 36 50	Crevettes du genre Crangon, même décortiquées, vivantes, fraîches ou réfrigérées (à l'exclusion des crevettes «Crangon crangon»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 36 90	Crevettes, même décortiquées, vivantes, fraîches ou réfrigérées (à l'exclusion des crevettes «Pandalidae» et «Crangon»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 39	Crustacés, propres à la consommation humaine, même décortiqués, vivants, frais ou réfrigérés (à l'exclusion des langoustes, homards, crabes, langoustines et crevettes)					
0306 39 10	Écrevisses, même décortiquées, vivantes, fraîches ou réfrigérées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 39 90	Crustacés, propres à la consommation humaine, même décortiqués, vivants, frais ou réfrigérés (à l'exclusion des langoustes, homards, crabes, langoustines, crevettes et écrevisses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 91 00	Langoustes «Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.», même décortiquées, séchées, salées, fumées ou en saumure, y compris les langoustes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 92	Homards «Homarus spp.», même décortiqués, séchés, salés, fumés ou en saumure, y compris les homards non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur					
0306 92 10	Homards «Homarus spp.», entiers, séchés, salés, fumés ou en saumure, y compris les homards non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 92 90	Homards «Homarus spp.», non entiers, séchés, salés, fumés ou en saumure, y compris les homards non entiers non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 93	Crabes, même décortiqués, séchés, salés, fumés ou en saumure, y compris les crabes non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur					
0306 93 10	Crabes «Cancer pagurus», même décortiqués, séchés, salés, fumés ou en saumure, y compris les crabes non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 93 90	Crabes, même décortiqués, séchés, salés, fumés ou en saumure, y compris les crabes non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des crabes «Cancer pagurus»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 94 00	Langoustines «Nephrops norvegicus», même décortiquées, séchées, salées, fumées ou en saumure, y compris les langoustines non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 95	Crevettes, même décortiquées, séchées, salées, fumées ou en saumure, y compris les crevettes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur					
0306 95 11	Crevettes «Crangon crangon», même décortiquées, séchées, salées, fumées ou en saumure, cuites à l'eau ou à la vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 95 19	Crevettes «Crangon crangon», même décortiquées, séchées, salées, fumées ou en saumure (autres que cuites à l'eau ou à la vapeur)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 95 20	Crevettes «Pandalus spp.», même décortiquées, séchées, salées, fumées ou en saumure, y compris les crevettes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 95 30	Crevettes de la famille Pandalidae, même décortiquées, séchées, salées, fumées ou en saumure, y compris les crevettes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des crevettes «Pandalus spp.»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 95 40	Crevettes du genre Crangon, même décortiquées, séchées, salées, fumées ou en saumure, y compris les crevettes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des crevettes «Crangon crangon»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 95 90	Crevettes, même décortiquées, séchées, salées, fumées ou en saumure, y compris les crevettes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des crevettes «Pandalidae» et «Crangon»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 99	Crustacés, propres à la consommation humaine, même décortiqués, séchés, salés, fumés ou en saumure, y compris les crustacés non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des langoustes, homards, crabes, langoustines et crevettes)					
0306 99 10	Écrevisses, même décortiquées, séchées, salées, fumées ou en saumure, y compris les écrevisses non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0306 99 90	Crustacés, propres à la consommation humaine, même décortiqués, séchés, salés, fumés ou en saumure, y compris les crustacés non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des langoustes, homards, crabes, langoustines, crevettes et écrevisses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307	Mollusques, propres à la consommation humaine, même fumés, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure					
0307 11	Huîtres, même non séparées de leur coquille, vivantes, fraîches ou réfrigérées					
0307 11 10	Huîtres plates (Ostrea), vivantes, ne pesant pas, coquille comprise, plus de 40 g pièce	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 11 90	Huîtres, même non séparées de leur coquille, vivantes, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des huîtres plates, vivantes, ne pesant pas, coquille comprise, plus de 40 g pièce)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 12 00	Huîtres, même non séparées de leur coquille, congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 19 00	Huîtres, même non séparées de leur coquille, fumées, séchées, salées ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 21	Coquilles Saint-Jacques et autres mollusques de la famille Pectinidae, même non séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés					
0307 21 10	Coquilles Saint-Jacques ou peignes, même non séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 21 90	Coquilles Saint-Jacques ou peignes, même non séparés de leur coquille, congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 22 10	Coquilles Saint-Jacques et autres mollusques de la famille Pectinidae, même non séparés de leur coquille, congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 22 90	Coquilles Saint-Jacques ou peignes, même non séparés de leur coquille, congelés (à l'exclusion des coquilles St Jacques «Pecten maximus»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
0307 22 95	Coquilles Saint-Jacques et autres mollusques de la famille Pectinidae, même non séparés de leur coquille, congelés (à l'exclusion des mollusques des genres Pecten, Chlamys ou Placopecten)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 29	Coquilles Saint-Jacques et autres mollusques de la famille Pectinidae, même non séparés de leur coquille, fumés, séchés, salés ou en saumure					
0307 29 10	Coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux et autres coquillages des genres Pecten, Chlamys ou Placopecten, même non séparés de leur coquille, fumés, séchés, salés ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 29 90	Coquilles Saint-Jacques et autres mollusques de la famille Pectinidae, même non séparés de leur coquille, fumés, séchés, salés ou en saumure (à l'exclusion des mollusques des genres Pecten, Chlamys ou Placopecten)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 31	Moules [Mytilus spp., Perna spp.], même séparées de leur coquille, non fumées, vivantes, fraîches ou réfrigérées					
0307 31 10	Moules [Mytilus spp.], même séparées de leur coquille, vivantes, fraîches ou réfrigérées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 31 90	Moules [Perna spp.], même séparées de leur coquille, vivantes, fraîches ou réfrigérées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 32	Moules «Mytilus spp., Perna spp.», même non séparées de leur coquille, congelées					
0307 32 10	Moules «Mytilus spp.», même non séparées de leur coquille, congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 32 90	Moules «Perna spp.», même non séparées de leur coquille, congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 39	Moules «Mytilus spp., Perna spp.», même non séparées de leur coquille, fumées, séchées, salées ou en saumure					
0307 39 20	Moules «Mytilus spp.», même non séparées de leur coquille, fumées, séchées, salées ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 39 80	Moules «Perna spp.», même non séparées de leur coquille, fumées, séchées, salées ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 42	Seiches et sépioles, calmars et encornets, même séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés					
0307 42 10	Seiches «Sepia officinalis, Rossia macrosoma» et sépioles «Sepiella spp.», même séparées de leur coquille, vivantes, fraîches ou réfrigérées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 42 20	Calmars et encornets «Loligo spp.», même séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 42 30	Calmars et encornets «Ommastrephes spp., Nototodar spp., Sepioteuthis spp.», même séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 42 40	Toutenons communs «Todarodes sagittatus», vivants, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 42 90	Seiches et sépioles, calmars et encornets, même séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés (autres que «Sepia officinalis, Rossia macrosoma, Sepiella spp., Loligo spp., Ommastrephes spp., Nototodar spp., Sepioteuthis spp., Todarodes sagittatus»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 43	Seiches et sépioles, calmars et encornets, même séparés de leur coquille, congelés					
0307 43 21	Sépioles «Sepiella rondeleti», même séparées de leur coquille, congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 43 25	Sépioles «Sepiella spp.», même séparées de leur coquille, congelées (autres que «Sepiella rondeleti»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 43 29	Seiches «Sepia officinalis, Rossia macrosoma», même séparées de leur coquille, congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 43 31	Calmars et encornets «Loligo vulgaris», congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 43 33	Calmars et encornets «Loligo pealei», congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 43 35	Calmars et encornets «Loligo gahi», congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 43 38	Calmars et encornets «Loligo spp.», congelés (autres que «Loligo vulgaris, pealei et gahi»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 43 91	Calmars et encornets «Ommastrephes spp., Nototodar spp., Sepioteuthis spp.», congelés (autres que «Ommastrephes sagittatus»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 43 92	Calmars et encornets «Illex spp.», congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 43 95	Toutenons communs «Todarodes sagittatus, Ommastrephes sagittatus», congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 43 99	Seiches et sépioles, calmars et encornets, même séparés de leur coquille, congelés (autres que «Sepia officinalis, Rossia macrosoma, Sepiella spp., Loligo spp., Ommastrephes spp., Nototodar spp., Sepioteuthis spp., Illex spp., Todarodes sagittatus»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 49	Seiches et sépioles, calmars et encornets, même séparés de leur coquille, fumés, séchés, salés ou en saumure					
0307 49 20	Seiches «Sepia officinalis, Rossia macrosoma» et sépioles «Sepiella spp.», même séparées de leur coquille, fumées, séchées, salées ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 49 40	Calmars et encornets «Loligo spp.», fumés, séchés, salés ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 49 50	Calmars et encornets «Ommastrephes spp., Nototodar spp., Sepioteuthis spp.», fumés, séchés, salés ou en saumure (autres que «Ommastrephes sagittatus»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 49 60	Toutenons communs «Todarodes sagittatus, Ommastrephes sagittatus», fumés, séchés, salés ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 49 80	Seiches et sépioles, calmars et encornets, même séparés de leur coquille, fumés, séchés, salés ou en saumure (autres que «Sepia officinalis, Rossia macrosoma, Sepiella spp., Loligo spp., Ommastrephes spp., Nototodar spp., Sepioteuthis spp., Todarodes sagittatus»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 51 00	Poulpes ou pieuvres [Octopus spp.], vivants, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 52 00	Poulpes ou pieuvres «Octopus spp.», congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 59 00	Poulpes ou pieuvres «Octopus spp.», fumés, séchés, salés ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 60 00	Escargots, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, salés, séchés ou en saumure, même fumés (à l'exclusion des escargots de mer)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 71 00	Clams, coques et arches des familles [Arcidae, Arctiidae, Cardidae, Donacidae, Hiatellidae, Mactridae, Mesodesmatidae, Myidae, Semelidae, Solecurtidae, Solenidae, Tridacnidae et Veneridae], même non séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 72	Clams, coques et arches des familles «Arcidae, Arctiidae, Cardidae, Donacidae, Hiatellidae, Mactridae, Mesodesmatidae, Myidae, Semelidae, Solecurtidae, Solenidae, Tridacnidae et Veneridae», même non séparés de leur coquille, congelés					
0307 72 10	Palourdes ou cloisses et autres espèces de la famille «Veneridae», même non séparés de leur coquille, congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 72 90	Clams, coques et arches des familles «Arcidae, Arctiidae, Cardidae, Donacidae, Hiatellidae, Mactridae, Mesodesmatidae, Myidae, Semelidae, Solecurtidae, Solenidae, Tridacnidae», même non séparés de leur coquille, congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 79 00	Clams, coques et arches des familles «Arcidae, Arctiidae, Cardidae, Donacidae, Hiatellidae, Mactridae, Mesodesmatidae, Myidae, Semelidae, Solecurtidae, Solenidae, Tridacnidae et Veneridae», même non séparés de leur coquille, fumés, séchés, salés ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 81 00	Ormeaux [Haliotis spp.], même non séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 82 00	Strombes «Strombus spp.», même non séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 83 00	Ormeaux «Haliotis spp.», même non séparés de leur coquille, congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 84 00	Strombes «Strombus spp.», même non séparés de leur coquille, congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 87 00	Ormeaux «Haliotis spp.», même non séparés de leur coquille, fumés, séchés, salés ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 88 00	Strombes «Strombus spp.», même non séparés de leur coquille, fumés, séchés, salés ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 91 00	Mollusques, même non séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés (à l'exclusion des huîtres, des coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux et autres coquillages des genres Pecten, Chlamys ou Placopecten, des moules «Mytilus spp., Perna spp.», des seiches et sépioles, calmars et encornets, des poulpes ou pieuvres «Octopus spp.», des escargots autres que les escargots de mer, des clams, coques et arches, des ormeaux et des strombes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 92 00	Mollusques, même non séparés de leur coquille, congelés (à l'exclusion des huîtres, des coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux et autres coquillages des genres Pecten, Chlamys ou Placopecten, des moules «Mytilus spp., Perna spp.», des seiches et sépioles, calmars et encornets, des poulpes ou pieuvres «Octopus spp.», des escargots autres que les escargots de mer, des clams, coques et arches, des ormeaux et des strombes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0307 99 00	Mollusques, même non séparés de leur coquille, fumés, séchés, salés ou en saumure (à l'exclusion des huîtres, des coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux et autres coquillages des genres Pecten, Chlamys ou Placopecten, des moules «Mytilus spp., Perna spp.», des seiches et sépioles, calmars et encornets, des poulpes ou pieuvres «Octopus spp.», des escargots autres que les escargots de mer, des clams, coques et arches, des ormeaux et des strombes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0308	Invertébrés aquatiques autres que les crustacés et les mollusques, vivants, frais, réfrigérés, séchés, salés ou en saumure, même fumés					
0308 11 00	Bêches-de-mer [Stichopus japonicus, Holothuriroidea], vivantes, fraîches ou réfrigérées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0308 12 00	Bêches-de-mer «Stichopus japonicus, Holothuriroidea», congelées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0308 19 00	Bêches-de-mer «Stichopus japonicus, Holothuriroidea», fumées, séchées, salées ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0308 21 00	Oursins [Strongylocentrotus spp., Paracentrotus lividus, Loxechinus albus, Echinus esculentus], vivants, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0308 22 00	Oursins «Strongylocentrotus spp., Paracentrotus lividus, Loxechinus albus, Echinus esculentus», congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0308 29 00	Oursins «Strongylocentrotus spp., Paracentrotus lividus, Loxechinus albus, Echinus esculentus», fumés, séchés, salés ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0308 30	Méduses [Rhopleura spp.], vivantes, fraîches, réfrigérées, congelées, séchées, salées ou en saumure, même fumées					
0308 30 50	Méduses [Rhopleura spp.], congelées (sauf fumées)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0308 30 80	Méduses «Rhopleura spp.», vivantes, fraîches, réfrigérées, fumées, séchées, salées ou en saumure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0308 90	Invertébrés aquatiques, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure, même fumés (à l'exclusion des crustacés, mollusques, bêches-de-mer, oursins et méduses)					
0308 90 10	Invertébrés aquatiques vivants, frais ou réfrigérés (à l'excl. des crustacés, mollusques, bêches-de-mer, oursins et méduses); tous les types de farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés et les mollusques, propres à l'alimentation humaine, frais ou réfrigérés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0308 90 50	Invertébrés aquatiques, congelés (à l'excl. des crustacés, mollusques, bêches-de-mer, oursins et méduses); tous les types de farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés et les mollusques, propres à l'alimentation humaine, congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0308 90 90	Invertébrés aquatiques, fumés, séchés, salés ou en saumure (à l'exclusion des crustacés, mollusques, bêches-de-mer, oursins et méduses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
0309	Farines, poudres et pellets de poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, propres à l'alimentation humaine					
0309 10 00	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à la consommation humaine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0309 90 00	Farines, poudres et pellets de crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, propres à la consommation humaine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 4	LAIT ET PRODUITS DE LA LAITERIE; EUFS D'OISEAUX; MIEL NATUREL; PRODUITS COMESTIBLES D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS					
0401	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants					
0401 10	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1%					
0401 10 00	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1%, en emballages immédiats	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0401 10 90	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1% (à l'excl. en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
0401 20	Lait et crème de lait, non-concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 1% mais <= 6%					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

Accusé de réception en préfecture
973 200052678 20260623 A2
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

04041034	protéines [teneur]
Accusé de réception en préfecture	protéines [teneur]
973-200052678-20200623-A	protéines [teneur]
Date de télétransmission : 01/07/2026	protéines [teneur]
Date de réception en préfecture : 01/07/2026	protéines [teneur]

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
0404 10 52	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0404 10 54	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 27% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0404 10 56	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0404 10 58	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0404 10 62	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 27% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0404 10 72	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0404 10 74	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0404 10 76	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 27% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0404 10 78	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0404 10 82	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0404 10 84	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 27% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0404 90	Produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, n.d.a.					
0404 90 21	Produits consistant en composants naturels du lait, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0404 90 23	Produits consistant en composants naturels du lait, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27%, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0404 90 29	Produits consistant en composants naturels du lait, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 27%, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0404 90 81	Produits consistant en composants naturels du lait, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0404 90 83	Produits consistant en composants naturels du lait, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27%, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0404 90 89	Produits consistant en composants naturels du lait, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 27%, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0405	Beurre, y.c. le beurre déshydraté et le ghee, et autres matières grasses provenant du lait ainsi que pâtes à tartiner laitières					
0405 10	Beurre (sauf beurre déshydraté et ghee)					
0405 10 11	Beurre naturel, d'une teneur en poids de matières grasses >= 80% mais <= 85%, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (sauf beurre déshydraté et ghee)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0405 10 19	Beurre naturel, d'une teneur en poids de matières grasses >= 80% mais <= 85% (à l'excl. des produits en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg ainsi que du beurre déshydraté et du ghee)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0405 10 30	Beurre reconstitué, d'une teneur en poids de matières grasses >= 80% mais <= 85% (sauf beurre déshydraté et ghee)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0405 10 50	Beurre de lactosérum, d'une teneur en poids de matières grasses >= 80% mais <= 85% (sauf beurre déshydraté et ghee)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0405 10 90	Beurre d'une teneur en poids de matières grasses > 85% mais <= 95% (sauf beurre déshydraté et ghee)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0405 20	Pâtes à tartiner laitières d'une teneur en matières grasses laitières >= 39% mais < 80% en poids					
0405 20 10	Pâtes à tartiner laitières d'une teneur en poids de matières grasses >= 39% mais < 60%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0405 20 30	Pâtes à tartiner laitières d'une teneur en poids de matières grasses >= 60% mais <= 75%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0405 20 90	Pâtes à tartiner laitières d'une teneur en poids de matières grasses > 75% mais < 80%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0405 90	Matières grasses provenant du lait ainsi que beurre déshydraté et ghee (à l'excl. du beurre naturel, du beurre reconstitué et du beurre de lactosérum)					
0405 90 10	Matières grasses provenant du lait, d'une teneur en poids de matières grasses >= 99,3% et d'une teneur en poids d'eau <= 0,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0405 90 90	Matières grasses provenant du lait ainsi que beurre déshydraté et ghee (sauf d'une teneur en poids de matières grasses >= 99,3% et d'une teneur en poids d'eau <= 0,5% et à l'excl. du beurre naturel, du beurre reconstitué et du beurre de lactosérum)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0406	Fromages et caillébotte					A
0406 10	Fromages frais [non-affinés], y.c. le fromage de lactosérum, et caillébotte					A
0406 10 30	Mozzarella frais, même dans un liquide, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40%	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 10 50	Fromages frais [non affinés], y.c. le fromage de lactosérum, et caillébotte, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% (à l'excl. du mozzarella)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 10 80	Fromages frais [non affinés], y.c. le fromage de lactosérum, et caillébotte, d'une teneur en poids de matières grasses > 40%	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 20 00	Fromages râpés ou en poudre, de tous types	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
0406 30	Fromages fondus (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre)					A
0406 30 10	Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre, dans la fabrication desquels ne sont pas entrés d'autres fromages que l'emmental, le gruyère et l'appenzell et, éventuellement, à titre additionnel, du fromage de Glaris aux herbes [dit 'schabziger'], conditionnés pour la vente au détail, d'une teneur en matières grasses en poids de la matière sèche <= 56%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
0406 30 31	Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre, d'une teneur en poids de matières grasses <= 36% et d'une teneur en matières grasses en poids de la matière sèche <= 48% (à l'excl. des fromages dans la fabrication desquels ne sont pas entrés d'autres fromages que l'emmental, le gruyère et l'appenzell et, éventuellement, à titre additionnel, du fromage de Glaris aux herbes, conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
0406 30 39	Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre, d'une teneur en poids de matières grasses <= 36% et en matières grasses en poids de la matière sèche > 48% (à l'excl. des fromages dans la fabrication desquels ne sont pas entrés d'autres fromages que l'emmental, le gruyère et l'appenzell ou du fromage de Glaris aux herbes, conditionnés pour la vente au détail, d'une teneur en matières grasses en poids de la matière sèche <= 56%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
0406 30 90	Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre, d'une teneur en poids de matières grasses > 36% (à l'excl. des fromages dans la fabrication desquels ne sont pas entrés d'autres fromages que l'emmental, le gruyère et l'appenzell et, éventuellement, à titre additionnel, du fromage de Glaris aux herbes, conditionnés pour la vente au détail, d'une teneur en matières grasses en poids de la matière sèche <= 56%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
0406 40	Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti'					A
0406 40 10	Roquefort	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 40 50	Gorgonzola	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 40 90	Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti' (à l'excl. du roquefort et du gorgonzola)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90	Fromages (à l'excl. des fromages frais [non-affinés], y.c. le fromage de lactosérum, de la caillébotte, des fromages fondus, des fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti' ainsi que des fromages râpés ou en poudre)					A
0406 90 01	Fromages destinés à la transformation (à l'excl. des fromages frais y.c. le fromage de lactosérum, de la caillébotte, des fromages fondus, des fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti' ainsi que des fromages râpés ou en poudre)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 13	Emmental (sauf râpé ou en poudre et celui destiné à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 15	Gruyère et sbrinz (sauf râpés ou en poudre et ceux destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 17	Bergkäse et appenzell (sauf râpés ou en poudre et ceux destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 18	Fromage fribois, vacherin mont d'or et tête de moine (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 21	Cheddar (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 23	Edam (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 25	Tilsit (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 29	Kashkaval (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 32	Feta (sauf destinée à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 35	Kefalotyri (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 37	Finlandia (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 39	Järlsberg (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 40	Fromages de brebis ou de bouffonne, en récipients contenant de la saumure ou en outre en peau de brebis ou de chèvre (à l'excl. de la feta)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 51	Grana padano, parmigiano reggiano, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse <= 47% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 52	Fromages râpés ou en poudre, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse <= 47% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 53	Fromages râpés ou en poudre, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse <= 47%, n.d.a.	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 73	Provolone, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
0406 90 74	Maasdam, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 75	Asiago, caciocavallo, montasio, ragusano, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 76	Danbo, fontal, fontina, fynbo, havarti, maribo et samso, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 78	Gouda, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 79	Esrom, italic, kermesh, saint-nectaire, saint-paulin, taleggio, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 81	Cantal, cheshire, wensleydale, lancashire, double gloucester, blarney, colby, monterey, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 82	Camembert, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 84	Brie, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 85	Kefalograviera et kasseri, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 86	Fromages d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 52%, n.d.a.	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 89	Fromages d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 52% mais <= 62%, n.d.a.	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 92	Fromages d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 62% mais <= 72%, n.d.a.	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 93	Fromages d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 72%, n.d.a.	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0406 90 99	Fromages d'une teneur en poids de matières grasses > 40%, n.d.a.	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0407	(Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits)					
0407 11 00	(Œufs fertilisés de volailles, destinés à l'incubation, domestiques)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0407 19	(Œufs fertilisés d'oiseaux, destinés à l'incubation (à l'excl. des œufs de volailles domestiques))					
0407 19 11	(Œufs fertilisés de dindes ou d'oies domestiques, destinés à l'incubation)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0407 19 19	(Œufs fertilisés de volailles de basse-cour, destinés à l'incubation (à l'excl. des œufs de dindes, d'oies ou de poules))	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0407 19 90	(Œufs fertilisés d'oiseaux, destinés à l'incubation (à l'excl. des œufs de volailles de basse-cour))	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0407 21 00	(Œufs de volailles domestiques, en coquilles, frais (à l'excl. des œufs fertilisés, destinés à l'incubation))	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0407 29	(Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais (à l'excl. des œufs de volailles domestiques et œufs fertilisés, destinés à l'incubation))					
0407 29 10	(Œufs de volailles de basse-cour, en coquilles, frais (à l'excl. des œufs de volailles et œufs fertilisés, destinés à l'incubation))	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0407 29 90	(Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais (à l'excl. des œufs de volailles de basse-cour et œufs fertilisés, destinés à l'incubation))	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0407 90	(Œufs d'oiseaux, en coquilles, conservés ou cuits)					
0407 90 10	(Œufs de volailles de basse-cour, en coquilles, conservés ou cuits)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0407 90 90	(Œufs d'oiseaux, en coquilles, conservés ou cuits (à l'excl. des œufs de volailles de basse-cour))	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0408	(Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'œufs, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants)					
0408 11	Jaunes d'œufs, séchés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants					
0408 11 20	Jaunes d'œufs, séchés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, impropres à des usages alimentaires	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0408 11 80	Jaunes d'œufs, séchés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0408 19	Jaunes d'œufs, frais, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des jaunes d'œufs séchés)					
0408 19 20	Jaunes d'œufs, frais, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, impropres à des usages alimentaires (à l'excl. des jaunes d'œufs séchés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0408 19 81	Jaunes d'œufs, liquides, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0408 19 89	Jaunes d'œufs (autres que liquides), congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires (excl. séchés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0408 91	Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, séchés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des jaunes d'œufs)					
0408 91 20	Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, séchés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, impropres à des usages alimentaires (à l'excl. des jaunes d'œufs)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0408 91 80	Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, séchés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires (à l'excl. des jaunes d'œufs)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0408 99	Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, frais, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des œufs séchés)					A
0408 99 20	Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, frais, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, impropres à des usages alimentaires (à l'excl. des œufs séchés et des jaunes d'œufs)	12,00%	3,00%	0,00%	3,00%	A
0408 99 80	Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, frais, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires (à l'excl. des œufs séchés et des jaunes d'œufs)	12,00%	3,00%	0,00%	3,00%	A
0409 00 00	Miel naturel	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0410	Insectes, œufs de tortues, nids de salanganes et autres produits comestibles d'origine animale, n.d.a.					
0410 10	Insectes propres à la consommation humaine					
0410 10 10	Insectes propres à la consommation humaine, frais, réfrigérés ou congelés (à l'excl. des farines et poudres d'insectes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0410 10 91	Farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats d'insectes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0410 10 99	Insectes propres à la consommation humaine (à l'exclusion des insectes frais, réfrigérés ou congelés, et des farines et poudres d'insectes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0410 90 00	Œufs de tortues, nids de salanganes et autres produits comestibles d'origine animale, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 5 AUTRES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS						
0501 00 00	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0502	Soies de porc ou de sanglier; poils de blaireau et autres poils pour la brosse; déchets de ces soies ou poils					
0502 10 00	Soies de porc ou de sanglier et déchets de ces soies	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0502 90 00	Poils de blaireau et autres poils pour la brosse et déchets de ces poils	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0504 00 00	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux (autres que ceux de poissons), entiers ou en morceaux, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0505	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes - même rognées -, duvet, bruts ou simpl. nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation; poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes					
0505 10	Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage, et duvet, bruts ou simpl. nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation					
0505 10 10	Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage, et duvet, bruts, même dépoussiérées, désinfectés ou simpl. nettoyés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0505 10 90	Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage, et duvet, nettoyés de façon très poussée et traités en vue de leur conservation	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0505 90 00	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes - même rognées -, brutes ou simpl. nettoyées, désinfectées ou traitées en vue de leur conservation, poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes (à l'excl. des plumes des espèces utilisées pour le rembourrage ainsi que du duvet)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0506	Os et cornillons, bruts, dégraissés, simpl. préparés -mais non-découpés en forme -, acidulés ou déglatinés; poudres et déchets de ces matières					
0506 10 00	Osséine et os acidulés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0506 90 00	Os et cornillons, bruts, dégraissés, déglatinés ou simpl. préparés, et poudres et déchets de ces matières (à l'excl. de l'osséine et des os acidulés ou découpés en forme)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0507	Ivoire, écaille de tortue, fanons - y.c. les barbes - de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simpl. préparés mais non-découpés en forme; poudres et déchets de ces matières					
0507 10 00	Ivoire, brut ou simpl. préparé, et poudres et déchets d'ivoire (à l'excl. de l'ivoire découpé en forme)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0507 90 00	Écaille de tortue, fanons (y.c. les barbes) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simpl. préparés, et poudres et déchets de ces matières (à l'excl. des produits découpés en forme ainsi que de l'ivoire)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0508 00	Corail et matières simil., bruts ou simpl. préparés, mais non autrement travaillés; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simpl. préparés, mais non découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets					
0508 00 10	Corail rouge (Corallium rubrum), brut ou simplement préparé, mais non autrement travaillé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0508 00 90	Corail et matières simil., bruts ou simpl. préparés, mais non autrement travaillés; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simpl. préparés, mais non découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets (à l'excl. du corail rouge)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0510 00 00	Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides; bile, même séchée; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0511	Produits d'origine animale, n.d.a.; animaux morts de tous types, impropres à l'alimentation humaine					
0511 00 00	Produits d'origine animale, n.d.a.; animaux morts de tous types, impropres à l'alimentation humaine	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0511 91 90	Produits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques; poissons, crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques, morts, impropres à l'alimentation humaine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
0511 99	Produits d'origine animale, n.d.a.; animaux morts, impropres à l'alimentation humaine (à l'excl. des poissons, des crustacés, des mollusques ou autres invertébrés aquatiques)					
0511 99 10	Tendons et nerfs d'animaux et rognures et autres déchets simil. de peaux brutes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0511 99 31	Éponges naturelles d'origine animale, brutes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0511 99 39	Éponges naturelles d'origine animale, préparées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0511 99 85	Produits d'origine animale n.d.a.; animaux morts, impropres à l'alimentation humaine (à l'excl. des poissons, des crustacés, des mollusques ou autres invertébrés aquatiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
SECTION II	PRODUITS DU REGNE VÉGÉTAL					
CHAPITRE 6	PLANTES VIVANTES ET PRODUITS DE LA FLORICULTURE					
0601	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur (à l'excl. des oignons, tubercules et racines tubéreuses servant à l'alimentation humaine); plants, plantes et racines de chicorée (à l'excl. des racines de chicorée de la variété 'Cichorium intybus sativum')					
0601 10	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif (à l'excl. des produits servant à l'alimentation humaine ainsi que des plants, plantes et racines de chicorée)					
0601 10 10	Bulbes de jacinthes, en repos végétatif	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0601 10 20	Bulbes de narcisses, en repos végétatif	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0601 10 30	Bulbes de tulipes, en repos végétatif	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0601 10 40	Bulbes de glaïeuls, en repos végétatif	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0601 10 90	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif (à l'excl. des produits servant à l'alimentation humaine, des bulbes de jacinthes, de narcisses, de tulipes et de glaïeuls ainsi que des plants, plantes et racines de chicorée)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0601 20	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur (à l'excl. des produits servant à l'alimentation humaine); plants, plantes et racines de chicorée (à l'excl. des racines de chicorée de la variété 'Cichorium intybus sativum')					
0601 20 10	Plants, plantes et racines de chicorée (à l'excl. des racines de chicorée de la variété 'Cichorium intybus sativum')	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0601 20 30	Orchidées, jacinthes, narcisses et tulipes, en végétation ou en fleur	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0601 20 90	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur (à l'excl. des produits servant à l'alimentation humaine, des orchidées, des jacinthes, des narcisses, des tulipes ainsi que des plants, plantes et racines de chicorée)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0602	Plantes vivantes - y.c. leurs racines -, boutures et greffons (à l'excl. des bulbes, des oignons, des tubercules, des racines tubéreuses, des griffes et des rhizomes ainsi que des plants, plantes et racines de chicorée); blanc de champignons					
0602 10	Boutures non-racinées et greffons					
0602 10 10	Boutures non racinées et greffons, de vigne	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 10 90	Boutures non racinées et greffons (autres que de vigne)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 20	Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffes ou non					
0602 20 10	Plants de vigne, greffes ou racinés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 20 20	Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à racines nues, à fruits comestibles, greffes ou non (à l'excl. des plants de vigne)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 20 30	Agrumes, greffes ou non (à l'excl. de ceux à racines nues)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 20 80	Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffes ou non (à l'excl. de ceux à racines nues, des agrumes et des plants de vigne)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 30 00	Rhododendrons et azalées, greffes ou non	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 40 00	Rosiers, greffes ou non	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 90	Plantes vivantes, y.c. leurs racines, et blanc de champignons (à l'excl. des bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes - y.c. les plants, plantes et racines de chicorée -, des boutures non-racinées, des greffons, des arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons à fruits comestibles, des rhododendrons, azalées ainsi que les rosiers)					
0602 90 10	Blanc de champignons	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 90 20	Plants d'ananas	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 90 30	Plants de légumes et plants de fraisiers	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 90 41	Arbres, arbustes et arbrisseaux forestiers	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 90 45	Boutures racinées et jeunes plants, d'arbres, arbustes et arbrisseaux de plein air (à l'excl. des arbres, arbustes et arbrisseaux fruitiers et forestiers)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 90 46	Arbres, arbustes et arbrisseaux de plein air, à racines nues, y. c. leurs racines (à l'excl. des boutures, greffons et jeunes plants, ainsi que des arbres, arbustes et arbrisseaux fruitiers et forestiers)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 90 47	Conifères et essences de plein air à feuilles persistantes, y. c. leurs racines (à l'excl. de ceux à racines nues, des boutures, greffons et jeunes plants, ainsi que des arbres, arbustes et arbrisseaux fruitiers et forestiers)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 90 48	Arbres, arbustes et arbrisseaux de plein air, y. c. leurs racines (à l'excl. de ceux à racines nues, des boutures, greffons et jeunes plants, des conifères et essences à feuilles persistantes, ainsi que des arbres, arbustes et arbrisseaux fruitiers et forestiers)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 90 50	Plants de plein air, vivantes, y.c. leurs racines (sauf les bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, y.c. les plants, plantes et racines de chicorée, les boutures non racinées et greffons, les rhododendrons, azalées, les rosiers, le blanc de champignon, les plants d'ananas, les plants de légumes et de fraisiers, les arbres, arbustes et arbrisseaux et les plantes vivaces)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 90 70	Boutures racinées et jeunes plants de plantes d'intérieur (à l'excl. des cactées)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 90 91	Plantes d'intérieur à fleurs, en boutons ou en fleur (à l'excl. des cactées)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0602 90 99	Plantes d'intérieur, vivantes (à l'excl. des boutures et jeunes plants ainsi que des plantes à fleurs, en boutons ou en fleur)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0603	Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés					
0603 11 00	Roses et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0603 12 00	Œillets et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0603 13 00	Orchidées et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0603 14 00	Chrysanthèmes et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0603 15 00	Lis [Lilium spp.] et boutons de lis [Lilium spp.], frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0603 19	Fleurs et boutons de fleurs, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements (à l'excl. des roses, œillets, orchidées, chrysanthèmes et lis)					
0603 19 10	Glaïeuls et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0603 19 20	Renoncules et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0603 19 70	Fleurs et boutons de fleurs, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements (à l'excl. des roses, œillets, orchidées, glaïeuls, renoncules, chrysanthèmes et lis)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0603 90 00	Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0604	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés					
0604 20	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais					
0604 20 11	Lichens des rennes, pour bouquets ou pour ornements, frais	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0604 20 19	Mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais (à l'excl. des lichens des rennes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0604 20 20	Arbres de Noël, frais	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0604 20 40	Rameaux de conifères, pour bouquets ou pour ornements, frais	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0604 20 90	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, pour bouquets ou pour ornements, frais (à l'excl. des arbres de Noël et rameaux de conifères)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0604 90	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés					
0604 90 11	Lichens des rennes, pour bouquets ou pour ornements, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0604 90 19	Mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés (à l'excl. des lichens des rennes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0604 90 91	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, pour bouquets ou pour ornements, séchés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0604 90 99	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, pour bouquets ou pour ornements, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés (sauf séchés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 7	LÉGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES					
0701	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré					
0701 10 00	Pommes de terre de semence	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0701 90	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des pommes de terre de semence)					
0701 90 10	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré, destinées à la fabrication de la fécule	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0701 90 50	Pommes de terre de primeurs, à l'état frais ou réfrigéré, du 1er janvier au 30 juin	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0701 90 90	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des pommes de terre de primeurs du 1er janvier au 30 juin, des pommes de terre de semence et des pommes de terre destinées à la fabrication de la fécule)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré					A
0702 00 10	Tomates entières, d'un diamètre maximal <47mm, à l'état frais ou réfrigéré	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0702 00 91	Tomates en grappes, d'un diamètre maximal >=47mm, à l'état frais ou réfrigéré	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0702 00 99	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des tomates en grappes et tomates entières d'un diamètre maximal <47mm)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0703	Échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliés, à l'état frais ou réfrigéré					
0703 10 00	Échalotes, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0703 20 00	Aulx, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0703 90 00	Poireaux et autres légumes alliés, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des oignons, des échalotes et des aulx)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
0704	Choux, choux-fleurs, choux frisés, choux-raves et produits comestibles simil. du genre 'Brassica', à l'état frais ou réfrigéré					
0704 10	Choux-fleurs et choux brocolis, à l'état frais ou réfrigéré					
0704 10 10	Choux-fleurs et choux-fleurs brocoli, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0704 10 90	Choux brocolis, à l'état frais ou réfrigéré (à l'exclusion des choux-fleurs brocoli)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0704 20 00	Choux de Bruxelles, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0704 90	Choux, choux frisés, choux-raves et produits comestibles simil. du genre 'Brassica', à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des choux-fleurs, des choux-fleurs brocolis et des choux de Bruxelles)					
0704 90 10	Choux blancs et choux rouges, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0704 90 90	Choux frisés, choux-raves et produits comestibles similaires, à l'état frais ou réfrigéré (à l'exclusion des choux-fleurs, des choux brocolis, des choux de Bruxelles, des choux blancs et des choux rouges)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0705	Laitues 'Lactuca sativa' et chicorées 'Cichorium spp.', à l'état frais ou réfrigéré					
0705 11 00	Laitues pommées, à l'état frais ou réfrigéré	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0705 19 00	Laitues 'Lactuca sativa', à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des laitues pommées)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0705 21 00	Witloofs 'Cichorium intybus var. foliosum', à l'état frais ou réfrigéré	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0705 29 00	Chicorées 'Cichorium spp.', à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des witloofs 'Cichorium intybus var. foliosum')	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0706	Carottes, navets, betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et racines comestibles simil., à l'état frais ou réfrigéré					
0706 10 00	Carottes et navets, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0706 90	Betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et racines comestibles simil., à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des carottes et des navets)					
0706 90 10	Céleris-raves, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0706 90 30	Raifort 'Cochlearia armoracia', à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0706 90 90	Betteraves à salade, salsifis, radis et racines comestibles simil., à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des carottes, des navets, des céleris-raves et du raifort)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0707 00	Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré					
0707 00 05	Concombres, à l'état frais ou réfrigéré	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0707 00 90	Cornichons, à l'état frais ou réfrigéré	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0708	Légumes à cosse, écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré					
0708 10 00	Pois 'Pisum sativum', écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0708 20 00	Haricots 'Vigna spp., Phaseolus spp.', écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0708 90 00	Légumes à cosse, écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des pois 'Pisum sativum' et des haricots 'Vigna spp., Phaseolus spp.') Légumes, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des pommes de terre, des tomates, des légumes aliacés, des choux et produits comestibles simil. du genre 'Brassica', des laitues 'Lactuca sativa', des chicorées 'Cichorium spp.', des carottes, des navets, des betteraves à salade, des salsifis, des céleris-raves, des radis et des racines comestibles simil., des concombres, des cornichons et des légumes à cosse)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709						
0709 20 00	Asperges, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 30 00	Aubergines, à l'état frais ou réfrigéré	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0709 40 00	Céleris, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des céleris-raves)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 51 00	Champignons du genre 'Agaricus', à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 52 00	Champignons du genre Boletus, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 53 00	Champignons du genre Cantharellus, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 54 00	Shiitake «Lentinus edodes», à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 55 00	Matsutake («Tricholoma matsutake», «Tricholoma magnivelare», «Tricholoma anatolicum», «Tricholoma dulciolens» ou «Tricholoma caligatum»), à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 56 00	Truffes 'Tuber spp.', à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 59 00	Champignons et truffes comestibles, à l'état frais ou réfrigéré (à l'exclusion des Agaricus, Boletus, Cantharellus, shiitake, matsutake et «Tuber spp.»)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 60	Piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', à l'état frais ou réfrigéré					A
0709 60 10	Piments doux ou poivrons, à l'état frais ou réfrigéré	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0709 60 91	Piments du genre 'Capsicum', à l'état frais ou réfrigéré, destinés à la fabrication de la capsicine ou de teintures d'oléorésines de 'Capsicum'	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0709 60 95	Piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', à l'état frais ou réfrigéré, destinés à la fabrication industrielle d'huiles essentielles ou de résinoïdes	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0709 60 99	Piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des piments doux ou poivrons ainsi que des piments destinés à la fabrication de la capsicine, de teintures d'oléorésines de 'Capsicum', d'huiles essentielles ou de résinoïdes)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0709 70 00	Épinards, tétragones [épinards de Nouvelle-Zélande] et arroches [épinards géants], à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 91 00	Artichauts, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 92	Olives, à l'état frais ou réfrigéré					
0709 92 10	Olives, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des olives pour la production de l'huile)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 92 90	Olives, à l'état frais ou réfrigéré, pour la production de l'huile	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 93	Citrouilles, courges et Calebasses [Cucurbita spp.], à l'état frais ou réfrigéré					
0709 93 10	Courgettes, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 93 90	Citrouilles, courges et Calebasses [Cucurbita spp.], à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des courgettes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 99	Légumes, n.d.a., à l'état frais ou réfrigéré					
0709 99 10	Salades, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des laitues [Lactuca sativa] et chicorées [Cichorium spp.])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 99 20	Cardes et cardons, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 99 40	Câpres, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 99 50	Fenouil, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 99 60	Mais doux, à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0709 99 90	Légumes, n.d.a., à l'état frais ou réfrigéré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0710	Légumes, non-cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés					
0710 10 00	Pommes de terre, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0710 21 00	Pois 'Pisum sativum', écosés ou non, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0710 22 00	Haricots 'Vigna spp., Phaseolus spp.', écosés ou non, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0710 29 00	Légumes à cosse, écosés ou non, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés (à l'excl. des pois 'Pisum sativum' et des haricots 'Vigna spp., Phaseolus spp.') Légumes à cosse, écosés ou non, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés (à l'excl. des pommes de terre, des légumes à cosse, des épinards, des tétragones, des arroches et du mais doux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0710 30 00	Épinards, tétragones [épinards de Nouvelle-Zélande] et arroches [épinards géants], non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0710 40 00	Mais doux, non cuit ou cuit à l'eau ou à la vapeur, congelé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0710 80	Légumes, non-cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés (à l'excl. des pommes de terre, des légumes à cosse, des épinards, des tétragones, des arroches et du mais doux)					
0710 80 10	Olives, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0710 80 51	Piments doux ou poivrons, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0710 80 59	Piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés (à l'excl. des piments doux et des poivrons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0710 80 61	Champignons du genre 'Agaricus', non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0710 80 69	Champignons, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés (à l'excl. des champignons du genre 'Agaricus')	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0710 80 70	Tomates, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0710 80 80	Artichauts, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0710 80 85	Asperges, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0710 80 95	Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés (à l'excl. des pommes de terre, des légumes à cosse, des épinards, des tétragones [épinards de Nouvelle-Zélande], des arroches [épinards géants], du mais doux, des olives, des piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', des champignons, des tomates, des artichauts et des asperges)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0710 90 00	Mélanges de légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0711	Légumes conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état					
0711 20	Olives, conservées provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état					
0711 20 10	Olives (autres que pour la production de l'huile), conservées provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0711 20 90	Olives destinées à la production de l'huile, conservées provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0711 40 00	Concombres et cornichons, conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0711 51 00	Champignons du genre 'Agaricus', conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0711 59 00	Champignons et truffes conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état (à l'excl. des champignons du genre 'Agaricus')	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0711 90 00	Mélanges de légumes, conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état (à l'excl. des olives, des concombres, des cornichons, des champignons et des truffes, non en mélanges)					
0711 90 10	Piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état (à l'excl. des piments doux et des poivrons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
0711 90 30	Mais doux, conservé provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropre à l'alimentation en l'état	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0711 90 50	Oignons, conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0711 90 70	Câpres, conservées provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0711 90 80	Légumes conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état (sauf olives, câpres, concombres, cornichons, champignons, truffes, piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta' [autres que les piments doux ou les poivrons], mais doux, oignons ou mélanges de légumes, piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta' [autres que les piments doux ou les poivrons], champignons, truffes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0711 90 90	Mélanges de légumes, conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0712	Légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés					
0712 20 00	Oignons, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0712 31 00	Champignons du genre 'Agaricus', séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0712 32 00	Oreilles-de-Judas 'Auricularia spp.', séchées, même coupées en morceaux ou en tranches ou bien broyées ou pulvérisées, mais non autrement préparées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0712 33 00	Trémelles 'Tremella spp.', séchées, même coupées en morceaux ou en tranches ou bien broyées ou pulvérisées, mais non autrement préparées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0712 34 00	Shiitake «Lentinus edodes» secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0712 39 00	Champignons et truffes, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés (à l'exclusion des champignons du genre 'Agaricus', des oreilles-de-Judas 'Auricularia spp.', des trémelles «Tremella spp.» et des shiitake «Lentinus edodes»)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0712 90	Légumes et mélanges de légumes, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés (à l'excl. des oignons, des champignons et des truffes, non-mélangés)					
0712 90 05	Pommes de terre, séchées, même coupées en morceaux ou en tranches, mais non autrement préparées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0712 90 11	Mais doux 'Zea mays var. saccharata', hybride, séché, destiné à l'ensemencement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0712 90 19	Mais doux 'Zea mays var. saccharata', séché, même coupé en morceaux ou en tranches, mais non autrement préparé (à l'excl. du maïs doux hybride destiné à l'ensemencement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0712 90 30	Tomates, séchées, même coupées en morceaux ou en tranches ou bien broyées ou pulvérisées, mais non autrement préparées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0712 90 50	Carottes, séchées, même coupées en morceaux ou en tranches ou bien broyées ou pulvérisées, mais non autrement préparées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0712 90 90	Légumes et mélanges de légumes, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés (à l'excl. des pommes de terre, des oignons, des champignons, des truffes, du maïs doux, des tomates et des carottes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0713	Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés					
0713 10	Pois 'Pisum sativum', secs, écosés, même décortiqués ou cassés					
0713 10 10	Pois 'Pisum Sativum', secs, écosés, destinés à l'ensemencement	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0713 10 90	Pois 'Pisum Sativum', secs, écosés, même décortiqués ou cassés (à l'excl. des pois destinés à l'ensemencement)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0713 20 00	Pois chiches, secs, écosés, même décortiqués ou cassés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0713 31 00	Haricots des espèces 'Vigna mungo L. Hepper' ou 'Vigna radiata L. Wilczek', secs, écosés, même décortiqués ou cassés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0713 32 00	Haricots 'petits rouges' [haricots 'Adzuki'] 'Phaseolus' ou 'Vigna angularis', secs, écosés, même décortiqués ou cassés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0713 33	Haricots communs 'Phaseolus vulgaris', secs, écosés, même décortiqués ou cassés					
0713 33 10	Haricots communs 'Phaseolus vulgaris', secs, écosés, destinés à l'ensemencement	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0713 33 90	Haricots communs 'Phaseolus vulgaris', secs, écosés, même décortiqués ou cassés (à l'excl. des haricots destinés à l'ensemencement)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0713 34 00	Pois Bambara (pois de terre) [Vigna subterranea ou 'Voandzeia subterranea'], secs, écosés, même décortiqués ou cassés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0713 35 00	Doliques à œil noir (pois du Brésil, Niébé) [Vigna unguiculata], secs, écosés, même décortiqués ou cassés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0713 39 00	Haricots [Vigna spp., 'Phaseolus spp.], secs, écosés, même décortiqués ou cassés (à l'excl. des haricots des espèces [Vigna mungo (L.) Hepper] ou [Vigna radiata (L.) Wilczek], haricots [petits rouges] [haricots 'Adzuki'], haricots communs [Phaseolus vulgaris], pois Bambara (pois de terre) et doliques à œil noir (pois du Brésil, Niébé)]	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0713 40 00	Lentilles, séchées, écosées, même décortiquées ou cassées	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0713 50 00	Fèves 'Vicia faba var. major' et féveroles 'Vicia faba var. equina et Vicia faba var. minor', séchées, écosées, même décortiquées ou cassées	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0713 60 00	Pois d'Ambrevade ou pois d'Angole [Cajanus cajan], secs, écosés, même décortiqués ou cassés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0713 90 00	Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés (à l'excl. des pois, pois chiches, haricots, lentilles, fèves, féveroles et pois d'Ambrevade ou pois d'Angole)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
0714	Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules simil. à haute teneur en fécule ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier					
0714 10 00	Racines de manioc, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même débitées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0714 20	Patates douces, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même débitées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets					
0714 20 10	Patates douces, fraîches, entières, destinées à la consommation humaine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0714 20 90	Patates douces, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même débitées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets (à l'excl. des patates douces, fraîches, entières, destinées à la consommation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0714 30 00	Ignames [Dioscorea spp.], fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même coupées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0714 40 00	Colocases [Colocasia spp.], fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même coupées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0714 50 00	Yautias [Xanthosoma spp.], frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0714 90	Racines d'arrow-root et de salep, topinambours et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécule ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets et moelle de sagoutier (à l'excl. des racines de manioc, des patates douces, des ignames, des colocases et des yautias)					
0714 90 20	Racines d'arrow-root et de salep et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécule, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets (à l'excl. des racines de manioc, des patates douces, des ignames, des colocases et des yautias)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0714 90 90	Topinambours et racines et tubercules simil. à haute teneur en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets ainsi que moelle de sagoutier (à l'excl. des racines de manioc, des patates douces, des ignames, des colocases, des yautias, des racines d'arrow-root et de salep et des racines et tubercules similaires à haute teneur en fécule)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 8 FRUITS COMESTIBLES; ÉCORCES D'AGRUMES OU DE MELONS						
0801	Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou, fraîches ou séchées, même sans leurs coques ou décortiquées					
0801 11 00	Noix de coco, desséchées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0801 12 00	Noix de coco fraîches en coques internes [endocarpe]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0801 19 00	Noix de coco fraîches même sans leur coque ou décortiquées (à l'excl. des coques internes [endocarpe])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0801 21 00	Noix du Brésil, fraîches ou séchées, en coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0801 22 00	Noix du Brésil, fraîches ou séchées, sans coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0801 31 00	Noix de cajou, fraîches ou séchées, en coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0801 32 00	Noix de cajou, fraîches ou séchées, sans coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802	Fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués (à l'excl. des noix de coco, des noix du Brésil et des noix de cajou)					
0802 11	Amandes, fraîches ou séchées, en coques					
0802 11 10	Amandes amères, fraîches ou séchées, en coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 11 90	Amandes douces, fraîches ou séchées, en coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 12	Amandes fraîches ou séchées, sans coques					
0802 12 10	Amandes amères, fraîches ou séchées, sans coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 12 90	Amandes douces, fraîches ou séchées, sans coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 21 00	Noisettes 'Corylus spp.', fraîches ou séchées, en coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 22 00	Noisettes [Corylus spp.], fraîches ou séchées, sans coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 31 00	Noix communes, fraîches ou séchées, en coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 32 00	Noix communes, fraîches ou séchées, sans coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 41 00	Châtaignes et marrons [Castanea spp.], frais ou secs, en coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 42 00	Châtaignes et marrons [Castanea spp.], frais ou secs, sans coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 51 00	Pistaches, fraîches ou séchées, en coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 52 00	Pistaches, fraîches ou séchées, sans coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 61 00	Noix macadamia, fraîches ou séchées, en coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 62 00	Noix macadamia, fraîches ou séchées, sans coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 70 00	Noix de cola [Cola spp.] fraîches ou séchées, même en coques ou décortiquées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 80 00	Noix d'arce fraîches ou séchées, même sans leurs coques ou décortiquées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 91 00	Pignons, frais ou secs, en coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 92 00	Pignons, frais ou secs, sans coques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0802 99 00	Fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou émondés (à l'exclusion des noix de coco, des noix du Brésil, des noix de cajou, des amandes, des noisettes, des avellanes, des noix communes, des châtaignes, des marrons, des pistaches, des noix de macadamia, des noix de cola, des noix d'arce et des pignons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
0803	Bananes, y.c. les plantains, fraîches ou sèches					
0803 10	Plantains frais ou secs					
0803 10 10	Plantains, frais	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0803 10 90	Plantains secs	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0803 90	Bananes, fraîches ou sèches (à l'excl. des plantains)					
0803 90 11	Plâtano de Canarias, fraîches	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0803 90 19	Bananes, fraîches (à l'excl. des plantains et des Plâtano de Canarias)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0803 90 90	Bananes sèches (à l'excl. des plantains)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0804	Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs					
0804 10 00	Dattes, fraîches ou sèches	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0804 20	Figues, fraîches ou sèches					
0804 20 10	Figues, fraîches	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0804 20 90	Figues, sèches	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0804 30 00	Ananas, frais ou secs	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0804 40 00	Avocats, frais ou secs	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0804 50 00	Goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0805	Agrumes, frais ou secs					A
0805 10	Oranges, fraîches ou sèches					A
0805 10 22	Oranges navel, fraîches	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0805 10 24	Oranges blanches, fraîches	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0805 10 28	Oranges douces, fraîches (à l'excl. des oranges navel et des oranges blanches)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0805 10 80	Oranges, fraîches ou sèches (à l'excl. des oranges douces fraîches)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0805 21	Mandarines, y compris tangerines et satsumas, fraîches ou sèches (à l'exclusion des clémentines)					A
0805 21 10	Satsumas, fraîches ou sèches	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0805 21 90	Mandarines, y compris tangerines, fraîches ou sèches (à l'exclusion des clémentines et satsumas)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0805 22 00	Clémentines, y compris monreales, fraîches ou sèches	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0805 29 00	Wilkins et hybrides similaires d'agrumes, frais ou secs	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0805 40 00	Pamplemousses et pomelos, frais ou secs	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0805 50	Citrons "Citrus limon, Citrus limonum" et limes "Citrus aurantifolia, Citrus latifolia", frais ou secs					A
0805 50 10	Citrons "Citrus limon, Citrus limonum", frais ou secs	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0805 50 90	Limes "Citrus aurantifolia, Citrus latifolia", fraîches ou sèches	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0805 90 00	Agrumes, frais ou secs (à l'excl. des oranges, des citrons "Citrus limon, Citrus limonum", des limes "Citrus aurantifolia, Citrus latifolia", des pamplemousses, des pomelos, des mandarines - y.c. les tangerines et les satsumas -, des clémentines, des wilkins et des hybrides simil. d'agrumes)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0806	Raisins, frais ou secs					
0806 10	Raisins, frais					
0806 10 10	Raisins de table, frais	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0806 10 90	Raisins, frais (à l'excl. des raisins de table)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0806 20	Raisins, secs					
0806 20 10	Raisins de Corinthe	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0806 20 30	Sultanines	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0806 20 90	Raisins, secs (à l'excl. des raisins de Corinthe et des sultanines)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0807	Melons, y.c. les pastèques, et papayes, frais					A
0807 11 00	Pastèques, fraîches	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0807 19 00	Melons, frais (à l'excl. des pastèques)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0807 20 00	Papayes, fraîches	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0808	Pommes, poires et coings, frais					
0808 10	Pommes, fraîches					
0808 10 10	Pommes à cidre, fraîches, présentées en vrac, du 16 septembre au 15 décembre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0808 10 80	Pommes, fraîches (à l'excl. des pommes à cidre, présentées en vrac, du 16 septembre au 15 décembre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0808 30	Poires, fraîches					
0808 30 10	Poires à poiré, fraîches, présentées en vrac, du 1er août au 31 décembre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0808 30 90	Poires, fraîches (à l'excl. des poires à poiré présentées en vrac, du 1er août au 31 décembre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0808 40 00	Coings, frais	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0809	Abricots, cerises, pêches - y.c. les brugnon et nectarines -, prunes et prunelles, frais					
0809 10 00	Abricots, frais	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0809 21 00	Cerises acides [Prunus cerasus], fraîches	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0809 29 00	Cerises, fraîches (à l'excl. des cerises acides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0809 30	Pêches, y.c. les brugnon et nectarines, fraîches					
0809 30 20	Pêches plates [Prunus persica var. platycarpa] et nectarines plates [Prunus persica var. platerrina], frais	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0809 30 30	Nectarines, frais (à l'excl. des nectarines plates)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0809 30 80	Pêches, frais (à l'excl. des pêches plates et nectarines)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0809 40	Prunes et prunelles, fraîches					
0809 40 05	Prunes, fraîches	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0809 40 90	Prunelles, fraîches	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0810	Fraises, framboises, mûres, groseilles et autres fruits comestibles (sauf fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, agrumes, raisins, melons, pommes, poires, coings, abricots, cerises, pêches, prunes, prunelles, fraises, framboises, mûres de ronce, mûres de murier, mûres-framboises, groseilles à grappes noires [cassis], blanches ou rouges, groseilles à maquereau, airelles, fruits de l'espèce Vaccinium, kiwis, durians, kakis [plagumines], groseilles à grappes noires [cassis], blanches ou rouges et groseilles à maquereau)					
0810 10 00	Fraises, fraîches	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0810 20	Framboises, mûres de ronce ou de murier et mûres-framboises, fraîches					
0810 20 10	Framboises, fraîches	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0810 20 90	Mûres de ronce ou de murier et mûres-framboises, fraîches	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0810 30	Groseilles à grappes, y.c. les cassis, et groseilles à maquereau, fraîches					
0810 30 10	Cassis frais	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0810 30 30	Groseilles rouges fraîches	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0810 30 90	Groseilles à grappes blanches et groseilles à maquereau, fraîches	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0810 40	Airelles, myrtilles et autres fruits du genre 'Vaccinium', frais					
0810 40 10	Airelles [fruits du 'Vaccinium vitis-idaea'], fraîches	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0810 40 30	Myrtilles [fruits du 'Vaccinium myrtillus'], fraîches	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0810 40 50	Fruits du 'Vaccinium macrocarpon' et du 'Vaccinium corymbosum', frais	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0810 40 90	Fruits du genre 'Vaccinium', frais (à l'excl. des fruits du 'Vaccinium vitis-idaea, du 'Vaccinium macrocarpon' et du 'Vaccinium corymbosum')	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0810 50 00	Kiwis, frais	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0810 60 00	Durians, frais	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0810 70 00	Kakis (Plagumines), frais	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0810 90	Tamarins, pommes de cajou, fruits de jacquier (pain des singes), litchis, sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, frais et autres fruits comestibles frais (sauf fruits à coques, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, agrumes, melons, pommes, poires, coings, abricots, cerises, pêches, prunes, prunelles, fraises, framboises, mûres de ronce, mûres de murier, mûres-framboises, groseilles à grappes noires [cassis], blanches ou rouges, groseilles à maquereau, airelles, fruits de l'espèce Vaccinium, kiwis, durians, kakis [plagumines], groseilles à grappes noires [cassis], blanches ou rouges et groseilles à maquereau)					
0810 90 20	Tamarins, pommes de cajou, fruits de jacquier (pain des singes), litchis, sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, frais	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
0810 90 75	Fruits, comestibles, frais (sauf fruits à coques, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, fruits du jacquier [pain des singes], litchis, sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, agrumes, raisins, melons, pommes, poires, coings, abricots, cerises, pêches, prunes, prunelles, fraises, framboises, mûres de ronce, mûres de murier, mûres-framboises, groseilles à grappes noires [cassis], blanches ou rouges, groseilles à maquereau, airelles, fruits de l'espèce Vaccinium, kiwis, durians et kakis [plagumines])	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0811	Fruits, non-cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants					
0811 10	Fraises, non-cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, même additionnées de sucre ou d'autres édulcorants					
0811 10 11	Fraises, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en sucres > 13% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 10 19	Fraises, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en sucres <= 13% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 10 90	Fraises, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 20	Framboises, mûres de ronce ou de murier, mûres-framboises et groseilles à grappes ou à maquereau, non-cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, même additionnées de sucre ou d'autres édulcorants					
0811 20 31	Framboises, mûres de ronce ou de murier, mûres-framboises et groseilles à grappes ou à maquereau, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, même additionnées de sucre ou d'autres édulcorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 20 39	Framboises, mûres de ronce ou de murier, mûres-framboises et groseilles à grappes ou à maquereau, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, même additionnées de sucre ou d'autres édulcorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 20 39	Framboises, mûres de ronce ou de murier, mûres-framboises et groseilles à grappes ou à maquereau, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, même additionnées de sucre ou d'autres édulcorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 20 39	Framboises, mûres de ronce ou de murier, mûres-framboises et groseilles à grappes ou à maquereau, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, même additionnées de sucre ou d'autres édulcorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 20 51	Groseilles à grappes noires [cassis], non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 20 51	Groseilles à grappes rouges, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

Accusé de réception en préfecture
973 200052678 20260623 A
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
0811 20 59	Mûres de ronce ou de murier et mûres-framboises, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 20 90	Groseilles à grappes (autres que noires ou rouges) et groseilles à maquereau, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 90	Fruits comestibles, non-cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des fraises, des framboises, des mûres de ronce ou de murier, des mûres-framboises et des groseilles à grappes ou à maquereau)					
0811 90 11	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, fruits du jacquier [pain des singes], litchis, sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en sucres > 13% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 90 19	Fruits comestibles, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en sucre > 13% en poids (à l'excl. des fraises, des framboises, des mûres de ronce ou de murier, des mûres-framboises, des groseilles à grappes ou à maquereau, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jacquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 90 31	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, fruits du jacquier [pain des singes], litchis, sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en sucres > 13% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 90 39	Fruits comestibles, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en sucre <= 13% en poids (à l'excl. des fraises, des framboises, des mûres de ronce ou de murier, des mûres-framboises, des groseilles à grappes ou à maquereau, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jacquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 90 50	Myrtilles [fruits du 'Vaccinium myrtillus'], non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 90 70	Myrtilles des espèces 'Vaccinium myrtilloides' et 'Vaccinium angustifolium', non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 90 75	Cerises acides 'Prunus cerasus', non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 90 80	Cerises, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des cerises acides 'Prunus cerasus')	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 90 85	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, fruits du jacquier [pain des singes], litchis, sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0811 90 95	Fruits, comestibles, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des fraises, des cerises, des framboises, des mûres de ronce ou de murier, des mûres-framboises, des groseilles à grappes ou à maquereau, des myrtilles des espèces 'Vaccinium myrtillus', 'Vaccinium myrtilloides' et 'Vaccinium angustifolium', des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jacquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0812	Fruits conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état					
0812 10 00	Cerises, conservées provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0812 90	Fruits conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état (à l'excl. des cerises)					
0812 90 25	Abricots et oranges, conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0812 90 30	Papayes, conservées provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0812 90 40	Myrtilles [fruits du 'Vaccinium myrtillus'], conservées provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0812 90 70	Goyaves, mangues, mangoustans, tamarins, pommes de cajou, fruits du jacquier [pain des singes], litchis, sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0812 90 98	Fruits conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état (à l'excl. des cerises, des abricots, des oranges, des papayes, des myrtilles de l'espèce 'Vaccinium myrtillus', des goyaves, des mangues, des mangoustans, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jacquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0813	Abricots, pruneaux, pommes, pêches, poires, papayes, tamarins et autres fruits comestibles, séchés et mélanges de fruits comestibles et séchés ou de fruits à coque comestibles (sauf fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, agrumes et raisins non-mélangés)					
0813 10 00	Abricots, séchés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0813 20 00	Pruneaux, séchés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0813 30 00	Pommes, séchées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0813 40	Pêches, poires, papayes, tamarins et autres fruits comestibles, séchés (sauf fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, agrumes, raisins, abricots, prunes et pommes, non-mélangés)					
0813 40 10	Pêches - y.c. les brugnon et nectarines -, séchées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0813 40 30	Poires, séchées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0813 40 50	Papayes, séchées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0813 40 65	Tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jacquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, séchés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0813 40 95	Fruits, comestibles, séchés (sauf fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jacquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, agrumes, raisins, abricots, prunes, pommes, poires et pêches, non mélangés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0813 50	Mélanges de fruits séchés comestibles ou de fruits à coques comestibles					
0813 50 12	Macedoines constituées de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jacquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas, séchés, sans pruneaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0813 50 15	Mélanges de fruits séchés, sans pruneaux (à l'excl. des mélanges de fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jacquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0813 50 19	Mélanges constitués d'abricots séchés, de pommes séchées, de pêches - y.c. les brugnon et nectarines - séchées, de poires séchées, de papayes séchées ou d'autres fruits comestibles séchés et comprenant des pruneaux (à l'excl. des mélanges constitués de fruits à coque comestibles, de bananes, de dattes, de figues, d'ananas, d'avocats, de goyaves, de mangues, de mangoustans, d'agrumes et de raisins)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0813 50 31	Mélanges constitués uniquement de noix de coco, de noix de cajou, de noix du Brésil, de noix d'arec [ou de bétel], de noix de kola et de noix macadamia séchées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0813 50 39	Mélanges constitués uniquement de fruits à coque comestibles et séchés du n° 0802 (à l'excl. des mélanges constitués de noix de coco, de noix de cajou, de noix du Brésil, de noix d'arec [ou de bétel], de noix de kola et de noix macadamia)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0813 50 91	Mélanges de fruits à coque comestibles et séchés, de bananes, de dattes, d'ananas, d'avocats, de goyaves, de mangues, de mangoustans, d'agrumes et de raisins, sans pruneaux ni figues (à l'excl. des fruits à coque des n° 0801 et 0802)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0813 50 99	Mélanges de fruits à coque comestibles et séchés, de bananes, de dattes, de figues, d'ananas, d'avocats, de goyaves, de mangues, de mangoustans, d'agrumes et de raisins, comprenant des pruneaux ou des figues	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0814 00 00	Écorces d'agrumes ou de melons - y.c. de pastèques -, fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 9 CAFÉ, THÉ, MATÉ ET ÉPICES						
0901	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange					
0901 11 00	Café, non torréfié, non décaféiné	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0901 12 00	Café, non torréfié, décaféiné	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0901 21 00	Café, torréfié, non décaféiné	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0901 22 00	Café, torréfié, décaféiné	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0901 90	Coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange					
0901 90 10	Coques et pellicules de café	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0901 90 90	Succédanés du café contenant du café	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0902	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange					
0902 00 00	Café, même torréfié ou décaféiné, présenté en emballages immédiats d'un contenu <= 3 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0902 00 10	Café, même torréfié ou décaféiné, présenté en emballages immédiats d'un contenu > 3 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0902 00 20	Café, même torréfié ou décaféiné, même aromatisé, présentés en emballages immédiats d'un contenu <= 3 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0902 00 30	Café, même torréfié ou décaféiné, même aromatisé, présentés en emballages immédiats d'un contenu > 3 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0902 00 40	Thé noir (fermenté) et le partiellement fermenté, même aromatisé, présentés en emballages immédiats d'un contenu > 3 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0902 00 50	Thé noir (fermenté) et le partiellement fermenté, même aromatisé, présentés en emballages immédiats d'un contenu > 3 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0902 00 60	Thé noir (fermenté) et le partiellement fermenté, même aromatisé, présentés en emballages immédiats d'un contenu > 3 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0902 00 70	Thé noir (fermenté) et le partiellement fermenté, même aromatisé, présentés en emballages immédiats d'un contenu > 3 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0902 00 80	Thé noir (fermenté) et le partiellement fermenté, même aromatisé, présentés en emballages immédiats d'un contenu > 3 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0902 00 90	Thé noir (fermenté) et le partiellement fermenté, même aromatisé, présentés en emballages immédiats d'un contenu > 3 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0903 00 00	Maté					
0904	Poivre du genre 'Piper'; piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', séchés ou broyés ou pulvérisés					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
0904 11 00	Poivre du genre 'Piper', non broyé ni pulvérisé	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0904 12 00	Poivre du genre 'Piper', broyé ou pulvérisé	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
0904 21	Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, séchés, non broyés ni pulvérisés					
0904 21 10	Piments doux ou poivrons, séchés, mais non broyés ni pulvérisés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0904 21 90	Piments du genre [Capsicum] ou du genre [Pimenta], séchés, mais non broyés ni pulvérisés (à l'excl. des piments doux ou poivrons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0904 22 00	Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, broyés ou pulvérisés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0905	Vanille					
0905 10 00	Vanille, non broyée ni pulvérisée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0905 20 00	Vanille, broyée ou pulvérisée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0906	Cannelle et fleurs de cannellier					
0906 11 00	Cannelle 'Cinnamomum zeylanicum Blume', non broyées ni pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0906 19 00	Cannelle, non broyées ni pulvérisées (à l'excl. de la cannelle 'Cinnamomum zeylanicum Blume')	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0906 20 00	Cannelle et fleurs de cannellier, broyées ou pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0907	Girofles [antofles, clous et griffes]					
0907 10 00	Girofles, antofles, clous et griffes, non broyés ni pulvérisés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0907 20 00	Girofles, antofles, clous et griffes, broyés ou pulvérisés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0908	Noix muscades, macis, amomes et cardamomes					
0908 11 00	Noix muscades, non broyées ni pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0908 12 00	Noix muscades, broyées ou pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0908 21 00	Macis, non broyés ni pulvérisés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0908 22 00	Macis, broyés ou pulvérisés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0908 31 00	Amomes et cardamomes, non broyés ni pulvérisés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0908 32 00	Amomes et cardamomes, broyés ou pulvérisés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0909	Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi; baies de genièvre					
0909 21 00	Graines de coriandre, non broyées ni pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0909 22 00	Graines de coriandre, broyées ou pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0909 31 00	Graines de cumin, non broyées ni pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0909 32 00	Graines de cumin, broyées ou pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0909 61 00	Baies de genièvre et graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil, non broyées ni pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0909 62 00	Graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil et baies de genièvre, broyées et pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0910	Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices (sauf poivre [du genre Piper], piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi et baies de genièvre)					
0910 11 00	Gingembre, non broyé ni pulvérisé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0910 12 00	Gingembre, broyé ou pulvérisé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0910 20	Safran					
0910 20 10	Safran, non broyé ni pulvérisé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0910 20 90	Safran, broyé ou pulvérisé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0910 30 00	Curcuma	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0910 91	Mélanges d'épices					
0910 91 05	Curry	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0910 91 10	Mélanges d'épices non broyées ni pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0910 91 90	Mélanges d'épices broyées ou pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0910 99	Épices (sauf poivre [du genre Piper], piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma et épices en mélanges)					
0910 99 10	Graines de fenugrec	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0910 99 31	Serpolet 'Thymus serpyllunt', non broyé ni pulvérisé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0910 99 33	Thym, non broyé ni pulvérisé (à l'excl. du serpolet)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0910 99 39	Thym, broyé ou pulvérisé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0910 99 50	Feuilles de laurier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0910 99 91	Épices, non broyées ni pulvérisées (sauf poivre [du genre Piper], piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
0910 99 99	Épices, broyées ou pulvérisées (sauf poivre [du genre Piper], piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 10 CÉRÉALES						
1001	Froment [blé] et méteil					
1001 11 00	Froment (blé) dur, de semence	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1001 19 00	Froment (blé) dur, (à l'excl. de semence)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1001 91	Froment (blé) et méteil (à l'excl. du froment [blé] dur) de semence					
1001 91 10	Épeautre, de semence	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1001 91 20	Froment [blé] tendre ou méteil, de semence	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1001 91 90	Blé (à l'excl. du froment, du blé tendre et de l'épeautre) de semence	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1001 99 00	Blé et méteil (à l'excl. du froment [blé] dur et des semences)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1002	Seigle					
1002 10 00	Seigle, de semence	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1002 90 00	Seigle (à l'excl. du seigle de semence)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1003	Orge					
1003 10 00	Orge, de semence	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1003 90 00	Orge (à l'excl. de l'orge de semence)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1004	Avoine					
1004 10 00	Avoine, de semence	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1004 90 00	Avoine (à l'excl. de l'avoine de semence)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1005	Mais					
1005 10	Mais, de semence					
1005 10 13	Mais de semence, hybride trois voies	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1005 10 15	Mais de semence, hybride simple	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1005 10 18	Mais de semence, hybride (à l'excl. des semences de maïs hybride trois voies et hybride simple)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1005 10 90	Mais de semence (à l'excl. du maïs hybride)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1005 90 00	Mais (à l'excl. du maïs de semence)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1006	Riz					
1006 10	Riz en paille [riz paddy]					
1006 10 10	Riz en paille [riz paddy], destiné à l'ensemencement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
1006 10 30	Riz en paille, à grains ronds	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1006 10 50	Riz en paille, à grains moyens	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1006 10 71	Riz en paille, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur > 2 mais < 3	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1006 10 79	Riz en paille, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur >= 3	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
1006 10 90	Riz en paille (sauf à grains ronds, moyens ou longs)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1006 20	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun]					
1006 20 11	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], étuvé, à grains ronds	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 20 13	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], étuvé, à grains moyens	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 20 15	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], étuvé, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur > 2 mais < 3	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 20 17	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], étuvé, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur >= 3	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 20 19	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], étuvé (sauf à grains ronds, moyens ou longs)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 20 92	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], à grains ronds (à l'excl. du riz étuvé)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 20 94	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], à grains moyens (à l'excl. du riz étuvé)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 20 96	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur > 2 mais < 3 (à l'excl. du riz étuvé)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 20 98	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur >= 3 (à l'excl. du riz étuvé)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 20 99	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun] (sauf à grains ronds, moyens ou longs, et riz étuvé)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30	Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé					
1006 30 06	Riz semi-blanchi, étuvé, à grains ronds	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 23	Riz semi-blanchi, étuvé, à grains moyens	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 25	Riz semi-blanchi, étuvé, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur > 2 mais < 3	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 27	Riz semi-blanchi, étuvé, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur >= 3	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
1006 30 29	Riz semi-blanchi étuvé (sauf à grains ronds, moyens ou longs)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 42	Riz semi-blanchi, à grains ronds (à l'excl. du riz étuvé)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 44	Riz semi-blanchi, à grains moyens (à l'excl. du riz étuvé)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 46	Riz semi-blanchi, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur > 2 mais < 3 (à l'excl. du riz étuvé)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 48	Riz semi-blanchi, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur >= 3 (à l'excl. du riz étuvé)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 49	Riz semi-blanchi (sauf à grains ronds, moyens ou longs, et riz étuvé)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 61	Riz blanchi, étuvé, à grains ronds	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 63	Riz blanchi, étuvé, à grains moyens	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 65	Riz blanchi, étuvé, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur > 2 mais < 3	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 67	Riz blanchi, étuvé, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur >= 3	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 69	Riz blanchi, étuvé (sauf à grains ronds, moyens ou longs)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 92	Riz blanchi, à grains ronds (à l'excl. du riz étuvé)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 94	Riz blanchi, à grains moyens (à l'excl. du riz étuvé)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 96	Riz blanchi, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur > 2 mais < 3 (à l'excl. du riz étuvé)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 98	Riz blanchi, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur >= 3 (à l'excl. du riz étuvé)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 30 99	Riz blanchi (sauf à grains ronds, moyens ou longs, et riz étuvé)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
1006 40 00	Riz en brisures	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
1007	Sorgho à grains					
1007 10	Sorgho à grains, de semence					
1007 10 10	Sorgho à grains, hybride, destiné à l'ensemencement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1007 10 90	Sorgho à grains de semence (à l'excl. des sorghos hybrides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1007 90 00	Sorgho à grains (à l'excl. des semences)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1008	Sarrasin, millet, alpiste et autres céréales (à l'excl. du froment [blé], du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz et du sorgho à grains)					
1008 10 00	Sarrasin	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1008 21 00	Millet de semence (à l'excl. du sorgho à grains)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1008 29 00	Millet (à l'excl. du sorgho à grains et de semence)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1008 30 00	Alpiste	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1008 40 00	Fonio [Digitaria spp.]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1008 50 00	Quinoa [Chenopodium quinoa]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1008 60 00	Triticale	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1008 90 00	Céréales (à l'excl. du froment [blé], du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz, du sorgho à grains, du sarrasin, du millet, de l'alpiste, du fonio, du quinoa et du triticale)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 11	PRODUITS DE LA MINOTERIE; MALT; AMIDONS ET FÉCULES; INULINE; GLUTEN DE FROMENT					
1101 00	Farines de froment [blé] ou de méteil					
1101 00 11	Farines de froment [blé] dur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
1101 00 15	Farines de froment [blé] tendre et d'épeautre	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
1101 00 90	Farines de méteil	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
1102	Farines de céréales (autres que de froment [blé] ou de méteil)					
1102 20	Farine de maïs					
1102 20 10	Farine de maïs, d'une teneur en matières grasses <= 1,5% en poids	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
1102 20 90	Farine de maïs, d'une teneur en matières grasses > 1,5% en poids	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
1102 90	Farines de céréales (autres que de froment [blé], de méteil ou de maïs)					
1102 90 10	Farine d'orge	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
1102 90 30	Farine d'avoine	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
1102 90 50	Farine de riz	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
1102 90 70	Farine de seigle	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
1102 90 90	Farines de céréales (à l'excl. des farines de froment [blé], de méteil, de seigle, de maïs, de riz, d'orge et d'avoine)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
1103	Gruaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de céréales					
1103 11	Gruaux et semoules de froment [blé]					
1103 11 10	Gruaux et semoules de froment [blé] dur	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1103 11 90	Gruaux et semoules de froment [blé] tendre et d'épeautre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1103 13	Gruaux et semoules de maïs					
1103 13 10	Gruaux et semoules de maïs, d'une teneur en matières grasses <= 1,5% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1103 13 90	Gruaux et semoules de maïs, d'une teneur en matières grasses > 1,5% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1103 19	Gruaux et semoules de céréales (à l'excl. des gruaux et semoules de froment [blé] et de maïs)					
1103 19 20	Gruaux et semoules de seigle ou d'orge	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1103 19 40	Gruaux et semoules d'avoine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1103 19 50	Gruaux et semoules de riz	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1103 19 90	Gruaux et semoules de céréales (à l'excl. des gruaux et semoules de froment [blé], d'avoine, de maïs, de riz, de seigle et d'orge)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1103 20	Agglomérés sous forme de pellets, de céréales					
1103 20 25	Pellets de seigle ou d'orge	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1103 20 30	Agglomérés sous forme de pellets, d'avoine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1103 20 40	Agglomérés sous forme de pellets, de maïs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1103 20 50	Agglomérés sous forme de pellets, de riz	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1103 20 60	Agglomérés sous forme de pellets, de froment [blé]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1103 20 90	Agglomérés sous forme de pellets, de céréales (à l'excl. des pellets de seigle, d'orge, d'avoine, de maïs, de riz et de froment [blé])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104	Grains de céréales autrement travaillés [mondés, aplatis, en flocons, perlés, tranchés ou concassés, p.ex.] et germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus (à l'excl. des farines de céréales, du riz décortiqué, du riz semi-blanchi ou blanchi et du riz en brisures)					
1104 12	Grains d'avoine, aplatis ou en flocons					
1104 12 10	Grains d'avoine, aplatis	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 12 90	Flocons d'avoine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 19	Grains de céréales, aplatis ou en flocons (à l'excl. des grains d'avoine)					
1104 19 10	Grains de froment [blé], aplatis ou en flocons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 19 30	Grains de seigle, aplatis ou en flocons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 19 50	Grains de maïs, aplatis ou en flocons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 19 61	Grains d'orge, aplatis	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 19 69	Flocons d'orge	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 19 91	Flocons de riz	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 19 99	Grains de céréales, aplatis ou en flocons (à l'excl. des grains d'avoine, de froment [blé], de seigle, de maïs et d'orge ainsi que des flocons de riz)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 22	Grains d'avoine, mondés, perlés, tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine d'avoine et des grains d'avoine aplatis, en flocons et en pellets)					
1104 22 40	Grains d'avoine, mondés, même tranchés ou concassés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 22 50	Grains d'avoine, perlés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 22 95	Grains d'avoine tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine d'avoine et des grains d'avoine aplatis, en flocons, émondés, perlés et en pellets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 23	Grains de maïs, mondés, perlés, tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine de maïs et des grains de maïs aplatis, en flocons ou en pellets)					
1104 23 40	Grains de maïs, mondés, même tranchés ou concassés; grains de maïs perlés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 23 98	Grains de maïs, mondés, perlés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine de maïs et des grains de maïs aplatis, en flocons, mondés, perlés et en pellets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 29	Grains de céréales mondés, perlés, tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine, des grains aplatis, en flocons ou en pellets, de l'avoine et du maïs, ainsi que le riz décortiqué, semi-blanchi ou blanchi et en brisures)					
1104 29 04	Grains d'orge, mondés, même tranchés ou concassés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 29 05	Grains d'orge, perlés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 29 08	Grains d'orge tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine d'orge et des grains d'orge aplatis, en flocons, mondés, perlés et en pellets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 29 17	Grains de céréales, mondés, même tranchés ou concassés (à l'excl. des grains d'orge, d'avoine, de maïs et de riz)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 29 30	Grains de céréales, perlés (à l'excl. des grains d'orge, d'avoine, de maïs ou de riz)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 29 51	Grains de froment [blé], seulement concassés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 29 52	Grains de seigle, seulement concassés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 29 53	Grains de maïs, seulement concassés (à l'excl. des grains d'orge, d'avoine, de maïs, de froment [blé] et de seigle)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 29 54	Grains de riz, seulement concassés (à l'excl. des grains d'orge, d'avoine, de maïs, de froment [blé] et de seigle)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 29 55	Grains de céréales, mondés, même tranchés ou concassés (à l'excl. de la farine et des grains aplatis, en flocons, en pellets, mondés, perlés et seulement concassés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 29 85	Grains de seigle tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine et des grains aplatis, en flocons, en pellets, mondés, perlés et seulement concassés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
1104 29 89	Grains de céréales tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine d'avoine, d'orge, de maïs, de blé et de seigle, de la farine et des grains de céréales aplatis, en flocons, en pellets mondés, perlés, seulement concassés, ainsi que du riz semi-blanchi ou blanchi et en brisures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 30	Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus					
1104 30 10	Germes de froment [blé], entiers, aplatis, en flocons ou moulus	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1104 30 90	Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus (à l'excl. des germes de froment [blé])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1105	Farine, semoule, poudre, flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre					
1105 10 00	Farine, semoule et poudre de pommes de terre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1105 20 00	Flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1106	Farines, semoules et poudres de pois, haricots, lentilles et autres légumes à cosse secs du n° 0713, de sagou, de racines de manioc, d'arrow-root et de salep, de topinambour, de patates douces et autres racines et tubercules simil. à haute teneur en fécule ou en inuline du n° 0714, ainsi que des produits du chapitre 8 "Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons"					
1106 10 00	Farines, semoules et poudres de légumes à cosse secs du n° 0713	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1106 20	Farines, semoules et poudres de sagou ou des racines ou tubercules du n° 0714					
1106 20 10	Farines, semoules et poudres de sagou et de racines de manioc, d'arrow-root et de salep, de topinambours, de patates douces et de racines et tubercules simil. à haute teneur en fécule ou en inuline du n° 0714, rendus impropres à l'alimentation humaine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1106 20 90	Farines, semoules et poudres de sagou et de racines de manioc, d'arrow-root et de salep, de topinambours, de patates douces et de racines et tubercules simil. à haute teneur en fécule ou en inuline du n° 0714 (à l'excl. des produits rendus impropres à l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1106 30	Farines, semoules et poudres des produits du chapitre 8 "Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons"					
1106 30 10	Farines, semoules et poudres de bananes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1106 30 90	Farines, semoules et poudres des produits du chapitre 8 "Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons" (sauf bananes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1107	Malt, même torréfié					
1107 10	Malt, non-torréfié					
1107 10 11	Malt de froment [blé], non torréfié, présenté sous forme de farine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1107 10 19	Malt de froment [blé], non torréfié (à l'excl. du malt présenté sous forme de farine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1107 10 91	Malt, non torréfié, présenté sous forme de farine (à l'excl. du malt de froment [blé])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1107 10 99	Malt, non torréfié (à l'excl. du malt de froment [blé] et du malt présenté sous forme de farine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1107 20 00	Malt, torréfié	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1108	Amidons et fécules; inuline					
1108 11 00	Amidon de froment [blé]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1108 12 00	Amidon de maïs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1108 13 00	Fécule de pommes de terre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1108 14 00	Fécule de manioc [cassave]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1108 19	Amidons et fécules (à l'excl. des amidons et fécules de froment [blé], de maïs, de pommes de terre et de manioc)					
1108 19 10	Amidon de riz	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1108 19 90	Amidons et fécules (à l'excl. des amidons et fécules de froment [blé], de maïs, de pommes de terre, de manioc et de riz)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1108 20 00	Inuline	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1109 00 00	Gluten de froment [blé], même à l'état sec	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 12	GRAINES ET FRUITS OLÉAGINEUX; GRAINES, SEMENCES ET FRUITS DIVERS; PLANTES INDUSTRIELLES OU MÉDICINALES; PAILLES ET FOURRAGES					
1201	Fèves de soja, même concassées					
1201 10 00	Fèves de soja, destinées à l'ensemencement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1201 90 00	Fèves de soja, même concassées (à l'excl. des fèves de soja destinées à l'ensemencement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1202	Arachides, non-grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées					
1202 30 00	Arachide, à ens semencer	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1202 41 00	Arachides, en coques (à l'excl. des arachides destinées à l'ensemencement, grillées ou autrement cuites)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1202 42 00	Arachides, décortiquées, même concassées (à l'excl. des arachides destinées à l'ensemencement, grillées ou autrement cuites)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1203 00 00	Coprah	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1204 00	Graines de lin, même concassées					
1204 00 10	Graines de lin, destinées à l'ensemencement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1204 00 90	Graines de lin, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1205	Graines de navette ou de colza, même concassées					
1205 10	Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique "fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est < 2% et un composant solide qui contient < 30 micromoles/g de glucosinolates"					
1205 10 10	Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique "fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est < 2% et un composant solide qui contient < 30 micromoles/g de glucosinolates", destinées à l'ensemencement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1205 10 90	Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique "fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est < 2% et un composant solide qui contient < 30 micromoles/g de glucosinolates", même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1205 90 00	Graines de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique "fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est >= 2% et un composant solide qui contient >= 30 micromoles/g de glucosinolates", même concassées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1206 00	Graines de tournesol, même concassées					
1206 00 10	Graines de tournesol, destinées à l'ensemencement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1206 00 91	Graines de tournesol, même concassées, décortiquées et graines de tournesol en coques striées gris et blanc (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1206 00 99	Graines de tournesol, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement, des graines décortiquées et des graines en coques striées gris et blanc)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1207	Graines et fruits oléagineux, même concassés (à l'excl. des fruits à coque comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah ainsi que des graines de lin, de navette, de colza et de tournesol)					
1207 10 00	Noix et amandes de palmistes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1207 21 00	Graines de coton, destinées à l'ensemencement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1207 29 00	Graines de coton (à l'excl. des semences)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1207 30 00	Graines de ricin	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1207 40	Graines de sésame, même concassées					
1207 40 10	Graines de sésame, destinées à l'ensemencement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1207 40 90	Graines de sésame, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1207 50	Graines de moutarde, même concassées					
1207 50 10	Graines de moutarde, destinées à l'ensemencement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1207 50 90	Graines de moutarde, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1207 60 00	Graines de carthame [Carthamus tinctorius]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1207 70 00	Graines de melon	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1207 91	Graines d'oielette ou de pavot, même concassées					
1207 91 10	Graines d'oielette ou de pavot, destinées à l'ensemencement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1207 91 90	Graines d'oielette ou de pavot, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1207 99	Graines et fruits oléagineux, n.d.a., même concassés (à l'excl. des fruits à coques comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah et des graines de lin, de navette, de colza, de tournesol, de coton, de ricin, de sésame, de moutarde, d'oielette, de melon ou de pavot, ainsi que des noix et amandes de palmiste)					
1207 99 20	Graines et fruits oléagineux, destinés à l'ensemencement (à l'excl. des fruits à coques comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah et des graines de lin, de navette, de colza, de tournesol, de coton, de ricin, de sésame, de moutarde, d'oielette, de melon ou de pavot, ainsi que des noix et amandes de palmiste)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1207 99 91	Graines de chanvre, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1207 99 96	Graines et fruits oléagineux, même concassés (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement ainsi que des fruits à coques comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah et des graines de lin, de navette, de colza, de tournesol, de coton, de ricin, de sésame, de moutarde, d'oielette, de pavot, de melon ou de chanvre, ainsi que des noix et amandes de palmiste)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1208	Farines de graines ou de fruits oléagineux (à l'excl. de la farine de moutarde)					
1208 10 00	Farine de fèves de soja	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1208 90 00	Farines de graines ou de fruits oléagineux (à l'excl. des farines de moutarde et de fèves de soja)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209	Graines, fruits et spores à ens semencer (à l'excl. des légumes à cosse, du maïs doux, du café, du thé, du maté, des épices, des céréales, des graines et fruits oléagineux ainsi que des graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitiques ou simil.)					
1209 10 00	Graines de betterave à sucre, à ens semencer	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 10 00	Graines de luzerne, à ens semencer	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 10 00	Graines de trifolium spp., à ens semencer					
1209 10 00	Graines de trèfle violet [Trifolium pratense L.], à ens semencer	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 10 00	Graines de trèfle violet [Trifolium spp.], à ens semencer (à l'excl. des graines de trèfle violet [Trifolium pratense L.])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 23	Graines de fétuque, à ens semencer					
1209 23 11	Graines de fétuque des prés [Festuca pratensis Huds.], à ens semencer	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 23 15	Graines de fétuque rouge [Festuca rubra L.], à ens semencer	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
1209 23 80	Graines de fêtuque, à ens semencer (à l'excl. des graines de fêtuque des prés [Festuca pratensis Huds.] ou de fêtuque rouge [Festuca rubra L.])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 24 00	Graines de pâturin des prés du Kentucky [Poa pratensis L.], à ens semencer	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 25	Graines de ray-grass [Lolium multiflorum Lam., Lolium perenne L.], à ens semencer					
1209 25 10	Graines de ray-grass d'Italie [Lolium multiflorum Lam.], à ens semencer	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 25 90	Graines de ray-grass anglais [Lolium perenne L.], à ens semencer	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 29	Graines fourragères, à ens semencer (à l'excl. des graines de céréales, de betteraves à sucre, de luzerne, de trèfle [Trifolium spp.], de fêtuque, de pâturin des prés du Kentucky [Poa pratensis L.] et de ray-grass [Lolium multiflorum Lam. et Lolium perenne L.])					
1209 29 45	Graines de fléoles des prés, de vesces, graines des espèces [Poa palustris L.] et [Poa trivialis L.], dactyle [Dactylis glomerata L.] et agrostide [Agrostis], à ens semencer	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 29 50	Graines de lupin, à ens semencer	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 29 60	Graines de betteraves fourragères [Beta vulgaris var. alba], à ens semencer	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 29 80	Graines fourragères, à ens semencer (à l'excl. des graines de céréales, de betteraves fourragères [Beta vulgaris var. alba], de betteraves à sucre, de luzerne, de trèfle [Trifolium spp.], de fêtuque, de pâturin des prés du Kentucky [Poa pratensis L.], de ray-grass [Lolium multiflorum Lam., Lolium perenne L.], de fléole des prés, de vesces, de dactyle [Dactylis glomerata L.], d'agrostide [Agrostides] ou de lupin)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 30 00	Graines de plantes herbacées utilisées principalement pour leurs fleurs, à ens semencer	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 91	Graines de légumes, à ens semencer					
1209 91 30	Graines de betteraves à salade ou "betteraves rouges" [Beta vulgaris var. conditiva], à ens semencer	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 91 80	Graines de légumes, à ens semencer (à l'excl. des graines de betteraves à salade ou [betteraves rouges] [Beta vulgaris var. conditiva])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 99	Graines, fruits et spores à ens semencer (à l'excl. des légumes à cosse, du maïs doux, café, thé, maté, des épices, céréales, graines et fruits oléagineux, betteraves, plantes fourragères, graines de légumes ainsi que des graines de plantes herbacées utilisées principalement pour leurs fleurs ou des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou simil.)					
1209 99 10	Graines forestières, à ens semencer	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 99 91	Graines de plantes utilisées principalement pour leurs fleurs, à ens semencer (à l'excl. des graines de plantes herbacées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1209 99 99	Graines, fruits et spores à ens semencer (à l'excl. des légumes à cosse, du maïs doux, café, thé, maté, des épices, céréales, graines et fruits oléagineux, betteraves, plantes fourragères, graines de légumes, graines forestières ainsi que des graines de plantes herbacées utilisées surtout pour leurs fleurs ou des espèces utilisées surtout en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1210	Cônes de houblon frais ou secs, même broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline					
1210 10 00	Cônes de houblon, frais ou secs (sauf broyés, moulus ou sous forme de pellets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1210 20	Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline					
1210 20 10	Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets, enrichis en lupuline; lupuline	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1210 20 90	Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets (à l'excl. des produits enrichis en lupuline)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1211	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou simil., frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même coupés, concassés ou pulvérisés					
1211 20 00	Racines de ginseng, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1211 30 00	Feuilles de coca, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1211 40 00	Paille de pavot, fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1211 50 00	Ephédra, fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1211 60 00	Écorce de cerisier africain «Prunus africana», fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1211 90	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usage insecticide, fongicide ou similaire, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'exclusion des racines de ginseng, des feuilles de coca, de la paille de pavot, de l'éphédra et de l'écorce de cerisier africain)					
1211 90 30	Fèves de tonka, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1211 90 86	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usage insecticide, fongicide ou similaire, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'exclusion des racines de ginseng, des feuilles de coca, de la paille de pavot, de l'éphédra, des fèves de tonka et de l'écorce de cerisier africain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1212	Caroubes, algues, betteraves sucrières et cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées; noix et amandes de fruits et autres produits végétaux, y.c. les racines non-torréfiées de chicorée de la variété 'Cichorium intybus sativum', servant principalement à l'alimentation humaine, n.d.a.					
1212 21 00	Algues, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées, destinées à l'alimentation humaine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1212 29 00	Algues, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées, non destinées à l'alimentation humaine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1212 91	Betteraves à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées, séchées ou en poudre					
1212 91 20	Betteraves à sucre, séchées, même pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1212 91 80	Betteraves à sucre, fraîches, réfrigérées ou congelées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1212 92 00	Caroubes, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1212 93 00	Canes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1212 94 00	Racines de chicorée, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1212 99	Noix et amandes de fruits et autres produits végétaux - y.c. les racines de chicorée non-torréfiées de la variété 'Cichorium intybus sativum' -, servant principalement à l'alimentation humaine, n.d.a.					
1212 99 41	Graines de caroubes, fraîches ou sèches, non décortiquées, ni concassées, ni moulues	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1212 99 49	Graines de caroubes, fraîches ou sèches, décortiquées, même concassées ou moulues	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1212 99 95	Noix et amandes de fruits et autres produits végétaux servant principalement à l'alimentation humaine, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1213 00 00	Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1214	Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers simil., même agglomérés sous forme de pellets					
1214 10 00	Farine et agglomérés sous forme de pellets, de luzerne	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1214 90	Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers simil., même agglomérés sous forme de pellets (à l'excl. de la farine et des agglomérés sous forme de pellets, de luzerne)					
1214 90 10	Betteraves fourragères, rutabagas et autres racines fourragères	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1214 90 90	Foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers simil. (à l'excl. des betteraves fourragères, des rutabagas, des racines fourragères ainsi que de la farine de luzerne)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 13	GOMMES, RÉSINES ET AUTRES SUCS ET EXTRAITS VÉGÉTAUX					
1301	Gomme laque; gommes, résines, gommes-résines, baumes et autres oléorésines, naturelles					
1301 20 00	Gomme arabique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1301 90 00	Gomme laque; gommes, résines, gommes-résines, baumes et autres oléorésines, naturelles (à l'excl. de la gomme arabique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1302	Sucs et extraits végétaux; matières pectiques, pectinates et pectates; agar-agar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés					
1302 11 00	Opium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1302 12 00	Extraits de réglisse (à l'excl. des extraits contenant > 10% en poids de saccharose ou présentés comme sucreries)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1302 13 00	Extraits de houblon	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1302 14 00	Sucs et extraits d'éphédra	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1302 19	Sucs et extraits végétaux (à l'excl. de l'opium, de réglisse, de houblon et d'éphédra)					
1302 19 05	Oléorésine de vanille	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1302 19 70	Sucs et extraits végétaux (à l'excl. de l'opium, des sucres et extraits de réglisse et de houblon, de l'oléorésine de vanille et des sucres et extraits de plantes du genre Ephedra)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1302 20	Matières pectiques, pectinates et pectates					
1302 20 10	Matières pectiques, pectinates et pectates, à l'état sec	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1302 20 90	Matières pectiques, pectinates et pectates, à l'état liquide	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1302 31 00	Agar-agar, même modifié	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1302 32	Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés					
1302 32 10	Mucilages et épaississants de caroubes ou de graines de caroubes, même modifiés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1302 32 90	Mucilages et épaississants de graines de guarée, même modifiés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1302 39 00	Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés (à l'excl. de l'agar-agar et des mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 14	MATIÈRES À TRESSER ET AUTRES PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS					
1401	Bambous, rotins, roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, écorces de tilleul et autres matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie					
1401 10 00	Bambous	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1401 20 00	Rotins	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1401 90 00	Roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, écorces de tilleul et autres matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie (à l'excl. des bambous et des rotins)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1404	Produits végétaux, n.d.a.					
200052674-20260623-AP-2026-47	Produits végétaux, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
200052674-20260623-AP-2026-47	Produits végétaux, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 15	GRAISSES ET HUILES ANIMALES, VÉGÉTALES OU D'ORIGINE MICROBIENNE ET PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRAISSES ALIMENTAIRES ELABORÉES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
1501	Graisses de porc, v.c. le saindoux, et graisses de volailles, fondues ou autrement extraites (à l'excl. de la stéarine solaire et l'huile de saindoux)					
1501 10	Saindoux fondu ou autrement extrait (à l'excl. de la stéarine solaire et de l'huile de saindoux)					
1501 10 10	Saindoux fondu ou autrement extrait destiné à des usages industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine et à l'excl. de la stéarine solaire et de l'huile de saindoux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1501 10 90	Saindoux fondu ou autrement extrait (autre que destiné à des usages industriels/techniques et à l'excl. de la stéarine solaire et de l'huile de saindoux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1501 20	Graisse de porc fondue ou autrement extraite (à l'excl. du saindoux)					
1501 20 10	Graisses de porc fondues ou autrement extraites destinées à des usages industriels (à l'excl. de la fabrication de denrées alimentaires et de saindoux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1501 20 90	Graisse de porc fondue ou autrement extraite (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels et du saindoux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1501 90 00	Graisses de volailles, fondues ou autrement extraites	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1502	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine (autres que l'huile et l'oléostéarine)					
1502 10	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine (autres que l'huile et l'oléostéarine)					
1502 10 10	Suif des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine destiné à des usages industriels (à l'excl. de la fabrication de denrées alimentaires, de la stéarine solaire et de l'huile)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1502 10 90	Suif des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine (à l'excl. des graisses destinées à des usages industriels/techniques, de l'huile et de la stéarine solaire)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1502 90	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine (à l'excl. du suif, de la stéarine solaire et de l'oléomargarine)					
1502 90 10	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, destinées à des usages industriels (à l'excl. de celles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine du suif, de la stéarine solaire et de l'oléomargarine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1502 90 90	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine (à l'excl. des graisses destinées à des usages industriels/techniques, du suif, de la stéarine solaire et de l'oléomargarine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1503 00	Stéarine solaire, huile de saindoux, oléostéarine, oléomargarine et huile de suif, non-émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées					
1503 00 11	Stéarine solaire et oléostéarine, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées, destinées à des usages industriels	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1503 00 19	Stéarine solaire et oléostéarine, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées (à l'excl. des produits destinés à des usages industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1503 00 30	Huile de suif, non émulsionnée, ni mélangée ni autrement préparée, destinée à des usages industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1503 00 90	Huile de saindoux, oléomargarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées (à l'excl. de l'huile de suif destinée à des usages industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1504	Graisses et huiles et leurs fractions, de poissons ou de mammifères marins, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
1504 10	Huiles de foies de poissons et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
1504 10 10	Huiles de foies de poissons et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, d'une teneur en vitamine A <= 2500 unités internationales par gramme	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1504 10 91	Huiles de foies de fletans et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles d'une teneur en vitamines A <= 2500 unités internationales par gramme)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1504 10 99	Huiles de foies de poissons et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles de foies de fletans et des huiles d'une teneur en vitamines A <= 2500 unités internationales par gramme)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1504 20	Graisses et huiles de poissons et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles de foies)					
1504 20 10	Fractions solides des graisses et huiles de poissons, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des fractions solides des huiles de foies)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1504 20 90	Graisses et huiles de poissons et leurs fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles de foies)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1504 30	Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
1504 30 10	Fractions solides des graisses et huiles de mammifères marins, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1504 30 90	Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1505 00	Graisse de suint et substances grasses dérivées, v.c. la lanoline					
1505 00 10	Graisse de suint brute [suintine]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1505 00 90	Graisse de suint et substances grasses dérivées, v.c. la lanoline (à l'excl. de la graisse de suint brute [suintine])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1506 00 00	Graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des graisses et huiles de porcins, de volailles, de bovins, d'ovins, de caprins, de poissons et de mammifères marins ainsi que de la stéarine solaire, de l'huile de saindoux, de l'oléostéarine, de l'oléomargarine, de l'huile de suif, de la graisse de suint et des substances grasses dérivées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1507	Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
1507 10	Huile de soja, brute, même dégommée					
1507 10 10	Huile de soja, brute, même dégommée, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1507 10 90	Huile de soja, brute, même dégommée (à l'excl. de l'huile de soja destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1507 90	Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile de soja brute)					
1507 90 10	Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile de soja brute et de l'huile de soja destinée à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1507 90 90	Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile de soja brute et de l'huile de soja destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1508	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
1508 10	Huile d'arachide, brute					
1508 10 10	Huile d'arachide, brute, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1508 10 90	Huile d'arachide, brute (à l'excl. de l'huile d'arachide destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1508 90	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile d'arachide brute)					
1508 90 10	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile d'arachide brute et de l'huile d'arachide destinée à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1508 90 90	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile d'arachide destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1509	Huile d'olive et ses fractions - obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile -, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
1509 20 00	Huile d'olive vierge extra de la catégorie 1 de l'UE, obtenue à partir du fruit de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou d'autres procédés physiques, dans des conditions qui n'entraînent pas d'altération de l'huile, non traitée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1509 30 00	Huile d'olive vierge de la catégorie 2 de l'UE, obtenue à partir du fruit de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou d'autres procédés physiques, dans des conditions qui n'entraînent pas d'altération de l'huile, non traitée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1509 40 00	Huile d'olive vierge de la catégorie 3 de l'UE, obtenue à partir du fruit de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou d'autres procédés physiques, dans des conditions qui n'entraînent pas d'altération de l'huile, non traitée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1509 90 00	Huile d'olive des catégories 4 et 5 de l'UE, et ses fractions, obtenues à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou d'autres procédés physiques, dans des conditions qui n'entraînent pas d'altération de l'huile	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1510	Huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives et par des procédés autres que ceux mentionnés au n° 1509, même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 1509					
1510 10 00	Huile de grignons d'olive brute de la catégorie 6 de l'UE, obtenue exclusivement à partir d'olives, non traitée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1510 90 00	Autres huiles et leurs fractions, des catégories 7 et 8 de l'UE, obtenues exclusivement à partir d'olives, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, y compris mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 1509	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
1511 10	Huile de palme, brute					
1511 10 10	Huile de palme, brute, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1511 10 90	Huile de palme, brute (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1511 90	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile de palme brute)					
1511 90 11	Fractions solides de l'huile de palme, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1511 90 19	Fractions solides de l'huile de palme, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1511 90 91	Huile de palme et ses fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile de palme brute et de l'huile destinée à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1511 90 99	Huile de palme et ses fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile de palme brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
1512 11	Huiles de tournesol ou de carthame, brutes					
1512 11 10	Huiles de tournesol ou de carthame, brutes, destinées à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1512 11 91	Huile de tournesol, brute (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1512 11 99	Huile de carthame, brute (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1512 90 00	Huiles de tournesol ou de carthame et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes)					
1512 90 10	Huiles de tournesol ou de carthame et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile de tournesol ou de carthame brutes et des huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1512 90 90	Huiles de tournesol ou de carthame et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1512 21	Huile de coton, brute, même dépourvue de gossipol					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
1512 21 10	Huile de coton, brute, même dépourvue de gossipol, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1512 21 90	Huile de coton, brute, même dépourvue de gossipol (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1512 29	Huile de coton et ses fractions, même dépourvues de gossipol ou raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile de coton brute)					
1512 29 10	Huile de coton et ses fractions, même dépourvues de gossipol ou raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile de coton brute et de l'huile destinée à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1512 29 90	Huile de coton et ses fractions, même dépourvues de gossipol ou raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile de coton brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1513	Huiles de coco [coprah], de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
1513 11	Huile de coco [coprah], brute					
1513 11 10	Huile de coco [coprah], brute, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1513 11 91	Huile de coco [coprah], brute, présentée en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1513 11 99	Huile de coco [coprah], brute, présentée en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1513 19	Huile de coco [coprah] et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile de coco brute)					
1513 19 11	Fractions solides de l'huile de coco [coprah], même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1513 19 19	Fractions solides de l'huile de coco [coprah], même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1513 19 30	Huile de coco [coprah] et ses fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile de coco brute et de l'huile destinée à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1513 19 91	Huile de coco [coprah] et ses fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. de l'huile de coco brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1513 19 99	Huile de coco [coprah] et ses fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. de l'huile de coco brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1513 21	Huiles de palmiste ou de babassu, brutes					
1513 21 10	Huiles de palmiste ou de babassu, brutes, destinées à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1513 21 30	Huiles de palmiste ou de babassu, brutes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1513 21 90	Huiles de palmiste ou de babassu, brutes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1513 29	Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes)					
1513 29 11	Fractions solides des huiles de palmiste ou de babassu, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1513 29 19	Fractions solides des huiles de palmiste ou de babassu, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1513 29 30	Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1513 29 50	Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1513 29 90	Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1514	Huiles de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
1514 11	Huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est < 2%", brutes					
1514 11 10	Huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est < 2%", brutes, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. pour la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1514 11 90	Huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est < 2%", brutes (à l'excl. des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1514 19	Huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est < 2%" et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes)					
1514 19 10	Huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est < 2%" et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1514 19 90	Huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est < 2%" et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1514 91	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2%" et huiles de moutarde, brutes					
1514 91 10	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2%" et huiles de moutarde, brutes, destinées à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1514 91 90	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2%" et huiles de moutarde, brutes (à l'excl. des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1514 99	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2%" et huiles de moutarde, et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes)					
1514 99 10	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2%" et huiles de moutarde, et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1514 99 90	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2%" et huiles de moutarde, et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515	Graisses et huiles végétales ou d'origine microbienne - y.c. l'huile de jojoba - et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles de soja, d'arachide, d'olive, de palme, de tournesol, de carthame, de coton, de coco [coprah], de palmiste, de babassu, de navette, de colza ou de moutarde)					
1515 11 00	Huile de lin, brute	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 19	Huile de lin et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile brute)					
1515 19 10	Huile de lin et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 19 90	Huile de lin et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 21	Huile de maïs, brute					
1515 21 10	Huile de maïs, brute, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 21 90	Huile de maïs, brute (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 29	Huile de maïs et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile brute)					
1515 29 10	Huile de maïs et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 29 90	Huile de maïs et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 30	Huile de ricin et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
1515 30 10	Huile de ricin et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à la production de l'acide amino-undécanoïque pour la fabrication soit de fibres synthétiques, soit de matières plastiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 30 90	Huile de ricin et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile destinée à la production de l'acide amino-undécanoïque pour la fabrication soit de fibres synthétiques, soit de matières plastiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 50	Huile de sésame et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
1515 50 11	Huile de sésame, brute, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 50 19	Huile de sésame, brute (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 50 91	Huile de sésame et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile brute)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 50 99	Huile de sésame et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 60 59	Huiles brutes d'origine microbienne, concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'exclusion des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
1515 60 60	Graisses et huiles d'origine microbienne et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'exclusion des graisses et huiles destinées à la fabrication de denrées alimentaires, ainsi que des huiles brutes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 60 91	Graisses et huiles d'origine microbienne et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 1 kg, (à l'exclusion des graisses et huiles destinées à des usages techniques ou industriels, ainsi que des huiles brutes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 60 99	Graisses et huiles d'origine microbienne et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg, et liquides (à l'exclusion des graisses et huiles destinées à des usages techniques ou industriels, ainsi que des huiles brutes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 90	Graisses et huiles végétales et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'exclusion des huiles de soja, d'arachide, d'olive, de palme, de tournesol, de carthame, de coton, de coco, de palme, de babassu, de navette, de colza, de moutarde, de lin, de maïs, de ricin ou de sésame, ainsi que des huiles d'origine microbienne)					
1515 90 11	Huiles de tung (abassin), de jojoba et d'ortica et cires de myrica et du Japon et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 90 21	Huile de graines de tabac, brute, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 90 29	Huile de graines de tabac, brute (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 90 31	Huile de graines de tabac et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 90 39	Huile de graines de tabac et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 90 40	Graisses et huiles végétales et leurs fractions, fixes, brutes, pour usages techniques ou industriels (à l'exclusion des graisses et huiles destinées à la fabrication de denrées alimentaires, des huiles de soja, d'arachide, d'olive, de palme, de babassu, de navette, de colza, de moutarde, de lin, de maïs, de ricin, de tung, de sésame, de jojoba, d'ortica et de graines de tabac, des cires de myrica et du Japon, ainsi que des huiles d'origine microbienne)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 90 51	Graisses et huiles végétales fixes, brutes, concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 1 kg (à l'exclusion des graisses et huiles pour usages techniques ou industriels, des huiles de soja, d'arachide, d'olive, de palme, de tournesol, de carthame, de coton, de coco, de palme, de babassu, de navette, de colza, de moutarde, de lin, de maïs, de ricin, de tung, de sésame, de jojoba, d'ortica et de graines de tabac, des cires de myrica et du Japon, ainsi que des huiles d'origine microbienne)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 90 59	Graisses et huiles végétales fixes, brutes, liquides, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'exclusion des graisses et huiles pour usages techniques ou industriels, des huiles de soja, d'arachide, d'olive, de palme, de tournesol, de carthame, de coton, de coco, de palme, de babassu, de navette, de colza, de moutarde, de lin, de maïs, de ricin, de tung, de sésame, de jojoba, d'ortica et de graines de tabac, des cires de myrica et du Japon, ainsi que des huiles d'origine microbienne)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 90 60	Graisses et huiles végétales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (sauf produits destinés à la fabrication de denrées alimentaires; graisses et huiles brutes; huiles de soja, d'arachide, d'olive, de palme, de tournesol, de carthame, de coton, de coco, de babassu, de navette, de moutarde, de lin, de maïs, de ricin, de tung, de sésame, de jojoba, d'ortica et de graines de tabac, des cires de myrica et du Japon, ainsi que huiles d'origine microbienne)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 90 91	Graisses et huiles végétales fixes et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg, n.d.a. (à l'excl. des graisses et huiles brutes ainsi que des graisses et huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1515 90 99	Graisses et huiles végétales fixes et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg, ou fluides, n.d.a. (à l'excl. des graisses et huiles brutes ainsi que des graisses et huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1516	Graisses et huiles animales, végétales ou d'origine microbienne et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées					
1516 10	Graisses et huiles animales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées					
1516 10 10	Graisses et huiles animales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1516 10 90	Graisses et huiles animales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1516 20	Graisses et huiles végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées					
1516 20 10	Huiles de ricin hydrogénées, dites 'opalwax'	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1516 20 91	Graisses et huiles végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des huiles de ricin hydrogénées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1516 20 95	Huiles de navette, de colza, de lin, de tournesol, d'illipé, de karité, de touloucoua ou de babassu ainsi que leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, destinées à des usages techniques ou industriels, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg ou autrement présentées (à l'excl. des huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1516 20 96	Huiles d'arachide, de coton, de soja ou de tournesol ainsi que leurs fractions (à l'excl. des produits du n° 1516 20 95); autres huiles ainsi que leurs fractions d'une teneur en acides gras libres < 50% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg ou autrement présentées (à l'excl. des huiles de palmiste, d'illipé, de coco, de navette, de colza ou de copaiba ainsi que des huiles du n° 1516 20 95)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1516 20 98	Graisses et huiles végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg ou autrement présentées (à l'excl. des graisses, huiles et leurs fractions autrement préparées, des huiles de ricin hydrogénées et des huiles du n° 1516.20.95 et 1516.20.96)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1516 30	Graisses et huiles d'origine microbienne et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées					
1516 30 91	Graisses et huiles d'origine microbienne et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1516 30 98	Graisses et huiles d'origine microbienne et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées (autres que présentes en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 1 kg)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1517	Margarine et autres mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions comestibles de différentes graisses ou huiles (à l'excl. des graisses et huiles et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées, ainsi que des mélanges d'huiles d'olive ou de leurs fractions)					
1517 10	Margarine (à l'excl. de la margarine liquide)					
1517 10 10	Margarine d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait > 10% mais <= 15% (à l'excl. de la margarine liquide)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1517 10 90	Margarine d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait <= 10% (à l'excl. de la margarine liquide)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1517 90	Mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou huiles animales ou végétales ou de fractions comestibles de différentes graisses ou huiles (sauf graisses et huiles et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées, mélanges d'huiles d'olive ou leurs fractions ainsi que la margarine à l'état solide)					
1517 90 10	Mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou huiles animales ou végétales ou de fractions comestibles de différentes graisses ou huiles, d'une teneur en poids de matière grasse issue du lait > 10% mais <= 15% (sauf margarine à l'état solide; mélanges d'huiles d'olive ou leurs fractions; graisses et huiles et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, élaïdinisées, inter- ou ré-estérifiées, même raffinées, mais non autrement préparées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1517 90 91	Mélanges alimentaires d'huiles végétales fixes, fluides, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait <= 10% (à l'excl. des huiles partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées, ainsi que des mélanges d'huiles d'olive)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1517 90 93	Mélanges ou préparations culinaires utilisés pour le démolage, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait <= 10%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1517 90 99	Mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions comestibles de différentes graisses ou huiles, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait <= 10% (à l'excl. des mélanges d'huiles végétales fixes, fluides, des mélanges ou préparations utilisés pour le démolage ainsi que de la margarine à l'état solide)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1518 00	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement; mélanges ou préparations non-alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions non-comestibles de différentes graisses ou huiles, n.d.a.					
1518 00 10	Linoxne	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1518 00 31	Mélanges non alimentaires d'huiles végétales fixes, fluides, brutes, n.d.a., destinés à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1518 00 39	Mélanges non alimentaires d'huiles végétales fixes, fluides, n.d.a., destinés à des usages techniques ou industriels (à l'excl. des mélanges d'huiles brutes et des mélanges destinés à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1518 00 91	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement (à l'excl. des graisses du n° 1516 ainsi que de la linoxne [huile de lin oxydée])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1518 00 95	Mélanges ou préparations non alimentaires de graisses et d'huiles animales et leurs fractions, même contenant des graisses ou huiles végétales ou microbiennes ou leurs fractions	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1521 00	Mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre, ainsi que des savons, des mousses, des émulsions, des crèmes, des gels, des produits de soins corporels, des produits de maquillage, des produits de parfums, des produits de soins capillaires, des produits de soins dentaires, des produits de soins oculaires, des produits de soins cutanés, des produits de soins pour les cheveux et lessives glycéro-savonnées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1521 10 00	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1521 90	Cires végétales, même raffinées ou colorées (à l'excl. des triglycérides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1521 90	Cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
1521 90 10	Spermaceti, même raffiné ou coloré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1521 90 91	Cires d'abeilles ou d'autres insectes, brutes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1521 90 99	Cires d'abeilles et d'autres insectes, même raffinées ou colorées (à l'excl. des cires brutes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1522 00	Dégras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales					
1522 00 10	Dégras	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1522 00 31	Pâtes de neutralisation ['soap-stocks'] contenant de l'huile ayant les caractères de l'huile d'olive	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1522 00 39	Résidus provenant du traitement des corps gras, contenant de l'huile ayant les caractères de l'huile d'olive (à l'excl. des pâtes de neutralisation ['soap-stocks'])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1522 00 91	Lies ou fèces d'huiles, pâtes de neutralisation ['soap-stocks'] (à l'excl. des produits contenant de l'huile ayant les caractères de l'huile d'olive)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1522 00 99	Résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales (à l'excl. des résidus contenant de l'huile ayant les caractères de l'huile d'olive ainsi que des lies ou fèces d'huiles et des pâtes de neutralisation ['soap-stocks'])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
SECTION IV	PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES; BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLLIQUES ET VINAIGRES; TABACS ET SUCCÉDANES DE TABAC FABRIQUÉS; PRODUITS CONTENANT OU NON DE LA NICOTINE, DESTINÉS A UNE INHALATION SANS COMBUSTION; AUTRES PRODUITS, CONTENANT DE LA NICOTINE DESTINÉS A L'ABSORPTION DE LA NICOTINE DANS LE CORPS HUMAIN					
CHAPITRE 16	PRÉPARATIONS DE VIANDE, DE POISSONS, DE CRUSTACÉS, DE MOLLUSQUES, D'AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES OU D'INSECTES					
1601 00	Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats, de sang ou d'insectes; préparations alimentaires à base de ces produits					A
1601 00 10	Saucisses, saucissons et produits simil., de foie; préparations alimentaires à base de ces produits	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1601 00 91	Saucisses et saucissons, de viande, d'abats, de sang ou d'insectes, secs ou à tartiner, non cuits (à l'exclusion des saucisses et saucissons de foie)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1601 00 99	Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats, de sang ou d'insectes, et préparations alimentaires à base de ces produits (à l'exclusion des saucisses et saucissons de foie ainsi que des saucisses et saucissons non cuits)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602	Préparations et conserves de viandes, d'abats, de sang ou d'insectes (à l'exclusion des saucisses, saucissons et produits similaires et des extraits et jus de viande)					A
1602 10 00	Préparations homogénéisées, de viande, d'abats, de sang ou d'insectes, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g					A
Extrait du 1602 10 00	Préparations finement homogénéisées, de viande, d'abats ou de sang, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
Extrait du 1602 10 00	Préparations finement homogénéisées, de viande, d'abats ou de sang, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants, en récipients d'un contenu <= 250 g	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	A
1602 20	Préparations à base de foie de différentes espèces animales (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g)					A
1602 20 10	Préparations à base de foie d'oie ou de canard (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 20 90	Préparations à base de foie (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g ainsi que des préparations à base de foie d'oie ou de canard)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 31	Préparations et conserves de viande ou d'abats de dinde des espèces domestiques (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)					A
1602 31 11	Préparations et conserves de viande de dindes [des espèces domestiques], contenant exclusivement de la viande de dinde non cuite (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits similaires)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 31 19	Préparations et conserves de viande ou d'abats de dinde [des espèces domestiques], contenant en poids >= 57% de viande ou d'abats de volailles (à l'excl. des préparations ou conserves contenant exclusivement de la viande de dinde non cuite, des saucisses, saucissons et produits similaires, des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 31 80	Préparations et conserves de dinde [des espèces domestiques], contenant en poids < 57% (poids des os exclus) de viande ou d'abats de volailles (à l'excl. des saucisses et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 32	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques] (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie et des extraits et jus de viande)					A
1602 32 11	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques], contenant en poids >= 57% de viande ou d'abats de volailles, non cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits similaires ainsi que des préparations de foies)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 32 19	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques], contenant en poids >= 57% de viande ou d'abats de volailles, cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 32 30	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques], contenant en poids >= 25%, mais < 57% de viande ou d'abats de volailles (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 32 90	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques] (à l'excl. des préparations et conserves contenant en poids >= 25% de viande ou d'abats de volailles, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie et des extraits et jus de viande)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 39	Préparations et conserves de viande ou d'abats de canard, d'oie et de pintade [des espèces domestiques] (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie et des extraits et jus de viande)					A
1602 39 21	Préparations et conserves de viande ou d'abats de canards, d'oies et de pintades [des espèces domestiques], contenant en poids >= 57% de viande ou d'abats de volailles, non cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des préparations de foies)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 39 29	Préparations et conserves de viande ou d'abats de canard, d'oie et de pintade [des espèces domestiques], contenant en poids >= 57% de viande ou d'abats de volailles, cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 39 85	Préparations ou conserves de viande ou d'abats de canards, d'oies et de pintades [des espèces domestiques], contenant en poids < 57% de viande ou d'abats de volailles (hors poids des os), (à l'excl. des saucisses et produits simil.), des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 41	Préparations et conserves de jambons et de morceaux de jambons des animaux de l'espèce porcine					A
1602 41 10	Préparations et conserves de jambons et de morceaux de jambons des animaux de l'espèce porcine domestique	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 41 90	Préparations et conserves de jambon et de morceaux de jambon d'animaux de l'espèce porcine (sauf porcs domestiques)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 42	Préparations et conserves d'épaules et de morceaux d'épaules des animaux de l'espèce porcine					A
1602 42 10	Préparations et conserves d'épaules et de morceaux d'épaules des animaux de l'espèce porcine domestique	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 42 90	Préparations et conserves d'épaule et de morceaux d'épaule d'animaux de l'espèce porcine (sauf porcs domestiques)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 49	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux de l'espèce porcine, y.c. les mélanges (à l'excl. des préparations et conserves constituées uniquement de jambons et de morceaux de jambon ou d'épaule et de morceaux d'épaule, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)					A
1602 49 11	Préparations et conserves de longes et de morceaux de longes des animaux de l'espèce porcine domestique, y.c. les mélanges de longes et jambons (à l'excl. des échine)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 49 13	Préparations et conserves d'échine et de morceaux d'échine des animaux de l'espèce porcine domestique, y.c. les mélanges d'échine et épaules	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 49 15	Préparations et conserves de mélanges contenant jambons, épaules, longes ou échine et leurs morceaux, des animaux de l'espèce porcine domestique (à l'excl. des mélanges constitués uniquement de longes et de jambons ou d'échine et d'épaules)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 49 19	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux domestiques de l'espèce porcine, y.c. les mélanges, contenant en poids >= 80% de viande ou d'abats, de toutes espèces, y.c. le lard et les graisses de toute nature ou origine (sauf jambon, épaule, longe, échine et leurs morceaux; saucisses, saucissons et produits simil.; préparations à base de foie; préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits de viande)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 49 19	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux domestiques de l'espèce porcine, y.c. les mélanges, contenant en poids >= 40%, mais < 80% de viande ou d'abats, de toutes espèces, y.c. le lard et les graisses de toute nature ou origine (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits de viande)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 49 50	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux domestiques de l'espèce porcine, y.c. les mélanges, contenant en poids < 40% de viande ou d'abats, de toutes espèces, y.c. le lard et les graisses de toute nature ou origine (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
1602 49 90	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux de l'espèce porcine, y.c. les mélanges (à l'excl. des préparations et conserves de viande et d'abats de porcs domestiques, des préparations et conserves de jambon, d'épaule et de morceaux de jambon ou d'épaule, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 50	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux de l'espèce bovine (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)					A
1602 50 10	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux de l'espèce bovine, non cuits, y.c. les mélanges de viande ou d'abats cuits et de viande ou d'abats non cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des préparations de foies)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 50 31	'Corned beef', en récipients hermétiquement clos	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 50 95	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux de l'espèce bovine, cuits (à l'excl. du Corned beef en récipients hermétiquement clos, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g ainsi que des préparations à base de foie et des extraits et jus de viande)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 90	Préparations et conserves de viande, d'abats, de sang ou d'insectes (à l'exclusion des préparations et conserves de viande ou d'abats de volailles, d'animaux des espèces porcine et bovine, des saucisses, saucissons et produits similaires, des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations de foies ainsi que des extraits et jus de viande)					A
1602 90 10	Préparations de sang de tous animaux (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil.)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 90 31	Préparations et conserves de viande ou d'abats de gibier ou de lapin (à l'excl. des préparations et conserves de viande ou d'abats de porcs des espèces non domestiques, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 90 51	Préparations et conserves de viande ou d'abats contenant de la viande ou des abats d'animaux de l'espèce porcine domestique (à l'excl. des préparations et conserves de viande ou d'abats de volailles [des espèces domestiques], de bovins, de renne, de gibier ou de lapin, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 90 61	Préparations et conserves de viande ou d'abats, non cuits, contenant de la viande ou des abats d'animaux de l'espèce bovine, y.c. les mélanges de viande ou d'abats cuits et non cuits (à l'excl. des préparations et conserves de viande ou d'abats de volailles [des espèces domestiques], de porcs [des espèces domestiques], de renne, de gibier ou de lapin, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g ainsi que des préparations à base de foie)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 90 69	Préparations et conserves de viande ou d'abats, cuits, contenant de la viande ou des abats d'animaux de l'espèce bovine (à l'excl. des préparations et conserves de viande ou d'abats de volailles [des espèces domestiques], de porcs [des espèces domestiques], de renne, de gibier ou de lapin, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 90 91	Préparations ou conserves de viande ou d'abats de viande ovine (à l'excl. des saucisses et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande et contenant de la viande ou des abats bovins ou porcins)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 90 95	Préparations ou conserves de viande ou d'abats caprins (à l'excl. des saucisses et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande et contenant de la viande ou des abats bovins ou porcins)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1602 90 99	Préparations ou conserves de viande, d'abats ou d'insectes (à l'exclusion des préparations et conserves de viande ou d'abats de volailles, de porcs, de bovins, de gibier ou de lapin, d'ovins ou de caprins, des saucisses, et produits similaires, des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande et contenant de la viande ou des abats de viande bovine ou porcine)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1603 00	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques					
1603 00 10	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1603 00 80	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1604	Préparations et conserves de poissons; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poisson					
1604 11 00	Préparations et conserves de saumons entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de saumons hachés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 12	Préparations et conserves de harengs entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de harengs hachés)					A
1604 12 10	Filets de harengs, crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 12 91	Préparations et conserves de harengs entiers ou en morceaux, en récipients hermétiquement clos (à l'excl. des préparations et conserves de harengs hachés ainsi que des filets de harengs, crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 12 99	Préparations et conserves de harengs, entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de harengs hachés, des produits en récipients hermétiquement clos ainsi que des filets de harengs crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 13	Préparations et conserves de sardines, sardinelles, sprats ou esprots, entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de poissons hachés)					A
1604 13 11	Préparations et conserves de sardines entières ou en morceaux, à l'huile d'olive (à l'excl. des préparations et conserves de sardines hachées)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 13 19	Préparations et conserves de sardines entières ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de sardines hachées ainsi que des préparations et conserves à l'huile d'olive)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 13 90	Préparations et conserves de sardinelles, de sprats ou d'esprots, entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de sardinelles, de sprats ou d'esprots hachés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 14	Préparations et conserves de thons, de listaos et de bonites 'Sarda spp.', entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de thons, de listaos et de bonites hachés)					A
1604 14 21	Préparations et conserves de listaos ou bonites à ventre rayé, entiers ou en morceaux, à l'huile végétale (à l'excl. des hachés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 14 26	Préparations et conserves de filets dénommés 'longes' de listaos ou bonites à ventre rayé, entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves à l'huile végétale ou hachés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 14 28	Préparations et conserves de listaos ou bonites à ventre rayé, entiers ou en morceaux (à l'excl. des hachés, à l'huile végétale et de filets dénommés 'longes')	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 14 31	Préparations et conserves de thons à nageoires jaunes 'Thunnus albacares', entiers ou en morceaux, à l'huile végétale (à l'excl. des hachés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 14 36	Préparations et conserves de filets dénommés 'longes' de thons à nageoires jaunes 'Thunnus albacares', entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves à l'huile végétale ou hachés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 14 38	Préparations et conserves de thons à nageoires jaunes 'Thunnus albacares', entiers ou en morceaux (à l'excl. des hachés, à l'huile végétale et de filets dénommés 'longes')	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 14 41	Préparations et conserves de thons, entiers ou en morceaux, à l'huile végétale (à l'excl. des hachés, listaos, bonites à ventre rayé et thons à nageoires jaunes 'Thunnus albacares')	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 14 46	Préparations et conserves de filets dénommés 'longes' de thons, entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves à l'huile végétale ou hachés, listaos, bonites à ventre rayé et thons à nageoires jaunes 'Thunnus albacares')	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 14 48	Préparations et conserves de thons, entiers ou en morceaux (à l'excl. des hachés, à l'huile végétale, listaos, bonites à ventre rayé et thons à nageoires jaunes 'Thunnus albacares')	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 14 90	Préparations et conserves de bonites 'Sarda spp.', entières ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de bonites hachées)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 15	Préparations et conserves de maquereaux entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de maquereaux hachés)					A
1604 15 11	Préparations et conserves de filets de maquereaux des espèces 'Scomber scombrus' et 'Scomber japonicus'	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 15 19	Préparations et conserves de maquereaux, entiers ou en morceaux, des espèces 'Scomber scombrus' et 'Scomber japonicus' (à l'excl. des préparations et conserves de maquereaux hachés ainsi que des préparations et conserves de filets de maquereaux)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 15 90	Préparations et conserves de maquereaux de l'espèce 'Scomber australasicus', entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de maquereaux hachés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 16 00	Préparations et conserves d'anchois entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves d'anchois hachés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 17 00	Préparations et conserves d'anguilles entières ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves d'anguilles hachées)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 18 00	Préparations et conserves d'ailerons de requins entiers ou en morceaux (à l'excl. des hachées)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 19	Préparations ou conserves de poissons entiers ou en morceaux (à l'exclusion des préparations et conserves de poissons hachés, seulement fumés, de saumons, de harengs, de sardines, de sardinelles, de sprats ou esprots, de thons, de listaos, de bonites «Sarda spp.», de maquereaux, d'anchois, d'anguilles et d'ailerons de requins)					A
1604 19 10	Préparations et conserves de salmonides entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de salmonides hachés et de saumons)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 19 31	Préparations et conserves de filets dénommés 'longes' de poissons du genre 'Euthynnus' (à l'excl. des préparations et conserves de listaos de l'espèce 'Euthynnus pelamis')	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 19 40	Préparations et conserves de poissons du genre 'Euthynnus', entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de filets dénommés 'longes', des préparations et conserves de poissons hachés ainsi que des préparations et conserves de listaos de l'espèce 'Euthynnus [katsuwonus] pelamis')	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 19 50	Préparations et conserves de poissons de l'espèce 'Oreocynops unicolor', entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de poissons hachés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
1604 19 91	Filets de poissons, crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés (à l'excl. des filets de salmonidés, de harengs, de sardines, de sardinelles, de sprats ou esprot, de thons, de bonites 'Sarda spp.', de maquereaux, d'anchois et de poissons du genre 'Euthynnus' ou de l'espèce 'Orcynopsis unicolor')	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 19 92	Préparations et conserves de morues 'Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus', entières ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de morue hachée ainsi que des filets de morue, crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 19 93	Préparations et conserves de lieus noirs 'Pollachius virens', entières ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de lieu noir haché ainsi que des filets de lieu noir, crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 19 94	Préparations et conserves de merlus 'Merluccius spp., Urophycis spp.', entières ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de merlu haché ainsi que des filets de merlu, crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 19 95	Préparations et conserves de lieus de l'Alaska 'Theragra chalcogramma' et de lieus jaunes 'Pollachius pollachius', entières ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de poisson haché ainsi que des filets de lieu de l'Alaska ou de lieu jaune, crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 19 97	Préparations ou conserves de poissons entières ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de poissons hachés, seulement fumés ainsi que des préparations et conserves, de harengs, de sardines, de sardinelles, de sprats ou esprot, de thons, de listao ou bonites à ventre rayé, de bonites [Sarda spp.], de maquereaux, d'anguilles, d'ailerons de requins, d'anchois, de salmonidés, de poissons du genre Euthynnus et de l'espèce Orcynopsis unicolor, de morues, de lieus noirs, de merlus, de lieus de l'Alaska et de lieus jaunes; filets crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 20	Préparations et conserves de poissons (à l'excl. des préparations et conserves de poissons entières ou en morceaux)					A
1604 20 05	Préparations de surimi	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 20 10	Préparations et conserves de saumons (à l'excl. des préparations et conserves de saumons entières ou en morceaux)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 20 30	Préparations et conserves de salmonidés (à l'excl. des préparations et conserves de salmonidés entières ou en morceaux et de saumons)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 20 40	Préparations et conserves d'anchois (à l'excl. des préparations et conserves d'anchois entières ou en morceaux)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 20 50	Préparations et conserves de sardines, de bonites, de maquereaux des espèces 'Scomber scombrus' et 'Scomber japonicus' et de poissons de l'espèce 'Orcynopsis unicolor' (à l'excl. des préparations et conserves de poissons entières ou en morceaux)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 20 70	Préparations et conserves de thons, de listaos et autres poissons du genre 'Euthynnus' (à l'excl. des préparations et conserves de thons, listaos et autres poissons du genre 'Euthynnus', entières ou en morceaux)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 20 90	Préparations et conserves de poissons (à l'excl. des préparations de surimi ainsi que des préparations et conserves de poissons entières ou en morceaux, de salmonidés, d'anchois, de sardines, de bonites, de maquereaux des espèces 'Scomber scombrus' et 'Scomber japonicus', de poissons de l'espèce 'Orcynopsis unicolor', de thons, de listaos et des autres poissons du genre 'Euthynnus')	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1604 31 00	Caviar [œufs d'esturgeon]	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
1604 32 00	Succédanés de caviar, préparés à partir d'œufs de poissons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1605	Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés (non fumés)					A
1605 10 00	Crabes, préparés ou conservés (non fumés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1605 21	Crevettes, préparées ou conservées, dans des récipients non hermétiquement fermés (non fumées)					A
1605 21 10	Crevettes, préparées ou conservées, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 kg (à l'excl. des produits seulement fumés et en récipients hermétiquement fermés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1605 21 90	Crevettes, préparées ou conservées, en emballages immédiats d'un contenu net > 2 kg (à l'excl. des produits seulement fumés et en récipients hermétiquement fermés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1605 29 00	Crevettes, préparées ou conservées, en récipients hermétiquement fermés (non fumées)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1605 30	Homards, préparés ou conservés (non fumés)					A
1605 30 10	Chair de homard, cuite, pour la fabrication de beurres de homards, de terrines, de soupes ou de sauces de homards	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
1605 30 90	Homards, préparés ou conservés (à l'excl. des homards seulement fumés; chair de homard, cuite, pour la fabrication de beurres de homards, de terrines, de soupes ou de sauces de homard)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
1605 40 00	Crustacés, préparés ou conservés (à l'excl. des crabes, des crevettes et des homards fumés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
1605 51 00	Huîtres, préparées ou conservées (non fumées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
1605 52 00	Coquilles St Jacques v.c. les vanneaux, préparés ou conservés (non fumés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1605 53	Moules, préparées ou conservées (non fumées)					A
1605 53 10	Moules préparées ou conservées en récipients hermétiquement fermés (à l'excl. des produits seulement fumés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1605 53 90	Moules, préparées ou conservées (à l'excl. des moules en récipients hermétiquement clos, et simplement fumées)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1605 54 00	Seiches et sépioles, préparés ou conservés (à l'excl. des mollusques fumés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1605 55 00	Poules ou pieuvres, préparés ou conservés (à l'excl. des mollusques fumés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
1605 56 00	Clams, coques et arches, préparés ou conservés (à l'excl. des crustacés fumés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
1605 57 00	Ormeaux, préparés ou conservés (à l'excl. des crustacés fumés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
1605 58 00	Escarlots, préparés ou conservés (à l'excl. des escarlots fumés et des limaces de mer)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
1605 59 00	Mollusques, préparés ou conservés (à l'excl. des huîtres, coquilles Saint-Jacques, moules, seiches, sépioles, pieuvres, ormeaux, escarlots et clams, coques et arches fumés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
1605 61 00	Bêches-de-mer, préparées ou conservées (à l'excl. des bêches-de-mer fumées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
1605 62 00	Oursins, préparés ou conservés (à l'excl. des oursins fumés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
1605 63 00	Méduses, préparées ou conservées (à l'excl. des méduses fumées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
1605 69 00	Invertébrés aquatiques, préparés ou conservés (à l'excl. des crustacés, mollusques, bêches-de-mer, oursins et méduses fumés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
CHAPITRE 17	SUCRES ET SUCRERIES					
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide					
1701 12	Sucres de betterave, bruts, sans addition d'aromatizants ou de colorants					
1701 12 10	Sucres de betterave, bruts, sans addition d'aromatizants ou de colorants, destinés à être raffinés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1701 12 90	Sucres de betterave, bruts, sans addition d'aromatizants ou de colorants (à l'excl. des sucres destinés à être raffinés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1701 13	Sucre de canne brut, sans addition d'aromatizants ou de colorants, à l'état solide, obtenu sans centrifugation, ayant une teneur en saccharose comprise entre 69 et 93%, contenant uniquement des microcristaux naturels xénomorphes (voir note 2 de sous-positions)					
1701 13 10	Sucre de canne brut, sans addition d'aromatizants ou de colorants, à l'état solide, obtenu sans centrifugation, ayant une teneur en saccharose comprise entre 69 et 93%, contenant uniquement des microcristaux naturels xénomorphes (voir note 2 de sous-positions)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1701 13 90	Sucre de canne brut, sans addition d'aromatizants ou de colorants, à l'état solide, obtenu sans centrifugation, ayant une teneur en saccharose comprise entre 69 et 93%, contenant uniquement des microcristaux naturels xénomorphes (voir note 2 de sous-positions) (à l'excl. du sucre destiné à être raffiné)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1701 14	Sucre de canne brut, sans addition d'aromatizants ou de colorants, à l'état solide (à l'excl. du sucre de canne du no 1701 13)					
1701 14 10	Sucre de canne brut destiné à être raffiné, sans addition d'aromatizants ou de colorants, à l'état solide (à l'excl. du sucre de canne du no 1701 13)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1701 14 90	Sucre de canne brut, sans addition d'aromatizants ou de colorants, à l'état solide (à l'excl. du sucre de canne destiné à être raffiné du no 1701 13)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1701 91 00	Sucres de canne ou de betterave, à l'état solide, additionnés d'aromatizants ou de colorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1701 99	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide (à l'excl. des sucres bruts et des sucres de canne ou de betterave additionnés d'aromatizants ou de colorants)					
1701 99 10	Sucres blancs, sans addition d'aromatizants ou de colorants, contenant, à l'état sec, en poids déterminé selon la méthode polarimétrique, 99,5% ou plus de saccharose	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1701 99 90	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide (à l'excl. des sucres bruts, des sucres de canne ou de betterave additionnés d'aromatizants ou de colorants ainsi que des sucres blancs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1702	Sucres, y.c. le lactose, le maltose, le glucose et le fructose - lévulose - chimiquement purs, à l'état solide; sirops de sucres sans addition d'aromatizants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés					B
1702 11 00	Lactose, à l'état solide, et sirop de lactose, sans addition d'aromatizants ou de colorants, contenant en poids >= 99% de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 19 00	Lactose, à l'état solide, et sirop de lactose, sans addition d'aromatizants ou de colorants, contenant en poids < 99% de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 20	Sucre d'érable, à l'état solide, et sirop d'érable, sans addition d'aromatizants ou de colorants					B
1702 20 10	Sucre d'érable, à l'état solide, additionné d'aromatizants ou de colorants	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 20 90	Sucre d'érable, à l'état solide, et sirop d'érable, sans addition d'aromatizants ou de colorants	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 30	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatizants ou de colorants, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec < 20% de fructose					B
1702 30 10	Isoglucose, contenant en poids à l'état sec >= 10% mais < 20% de fructose	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 30 50	Glucose en poudre cristalline blanche, même agglomérée, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état solide < 20% de fructose (à l'excl. de l'isoglucose)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 30 90	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatizants ou de colorants, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec < 20% de fructose (à l'excl. de l'isoglucose et du glucose en poudre cristalline blanche, même agglomérée)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 40	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatizants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec >= 20% mais < 50% de fructose (à l'excl. du sucre inverti [ou inverti])					B
1702 40 10	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatizants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec >= 20% mais < 50% de fructose (à l'excl. du sucre inverti [ou inverti])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 40 90	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatizants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec >= 20% mais < 50% de fructose (à l'excl. du sucre inverti [ou inverti])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 50 00	Fructose, à l'état solide, et sirop de fructose, sans addition d'aromatizants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec > 50% de fructose (à l'excl. du fructose chimiquement pur et du sucre inverti [ou inverti])					B
1702 60 10	Isoglucose, contenant en poids à l'état sec > 50% de fructose (à l'excl. du fructose chimiquement pur et du sucre inverti [ou inverti])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
1702 60 80	Sirop d'inuline, obtenu immédiatement après l'hydrolyse d'inuline ou d'oligofructoses et contenant > 50% en poids à l'état sec de fructose sous forme libre ou sous forme de saccharose	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 60 95	Fructose, à l'état solide, et sirop de fructose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec > 50% de fructose (à l'excl. de l'isoglucose, du sirop d'inuline, du fructose chimiquement pur et du sucre inverti [ou interverti])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 90	Sucres, y.c. le sucre inverti [ou interverti] et le maltose chimiquement pur, à l'état solide, sucres et sirops de sucres contenant en poids à l'état sec 50% de fructose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, succédanés du miel, même mélangés de miel naturel, et sucres et mélasses caramélisés (à l'excl. des sucres de canne ou de betterave, du saccharose chimiquement pur, du lactose, du sucre d'érable, du glucose, du fructose et de leurs sirops)					B
1702 90 10	Maltose chimiquement pur, à l'état solide	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 90 30	Isoglucose, contenant en poids à l'état sec 50% de fructose	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 90 50	Maltodextrine, à l'état solide, et sirop de maltodextrine, sans addition d'aromatisants ou de colorants	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 90 71	Sucres et mélasses, caramélisés, contenant en poids à l'état sec >= 50% de saccharose	27,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
1702 90 75	Sucres et mélasses, caramélisés, contenant en poids à l'état sec < 50% de saccharose, en poudre, même agglomérée	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 90 79	Sucres et mélasses, caramélisés, contenant en poids à l'état sec < 50% de saccharose (à l'excl. des sucres et mélasses en poudre, même agglomérée)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 90 80	Sirop d'inuline, obtenu immédiatement après l'hydrolyse d'inuline ou d'oligofructoses et contenant >= 10% mais <= 50% en poids à l'état sec de fructose sous forme libre ou sous forme de saccharose	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1702 90 95	Sucres, y.c. le sucre inverti [ou interverti], à l'état solide, et sucres et sirops de sucres contenant en poids à l'état sec 50% de fructose, sans addition d'aromatisants ou de colorants (à l'excl. des sucres de canne ou de betterave, du saccharose et du maltose chimiquement purs, du lactose, du sucre d'érable, du glucose, du fructose, de la maltodextrine et de leurs sirops, ainsi que de l'isoglucose, du sirop d'inuline et des sucres et mélasses caramélisés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	B
1703	Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre					
1703 10 00	Mélasses de canne, résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre de canne	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1703 90 00	Mélasses de betterave, résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre de betterave	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1704	Sucreries sans cacao, y.c. le chocolat blanc					
1704 10	Gommes à mâcher [chewing-gum], même enrobées de sucre					
1704 10 10	Gommes à mâcher [chewing-gum], même enrobées de sucre, d'une teneur en poids de saccharose < 60%, y.c. le sucre inverti calculé en saccharose	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1704 10 90	Gommes à mâcher [chewing-gum], même enrobées de sucre, d'une teneur en poids de saccharose >= 60%, y.c. le sucre inverti calculé en saccharose	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1704 90	Sucreries sans cacao, y.c. le chocolat blanc (à l'excl. des gommes à mâcher)					
1704 90 10	Extraits de réglisse contenant en poids > 10% de saccharose, sans addition d'autres matières	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1704 90 30	Préparation dite 'chocolat blanc'	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1704 90 51	Pâtes et masses, y.c. le massépain, en emballages immédiats d'un contenu net >= 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1704 90 55	Pastilles pour la gorge et bonbons contre la toux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1704 90 61	Dragées, amandes dragéifiées et sucreries simil. dragéifiées, sans cacao	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1704 90 65	Gommes et autres confiseries à base de gélifiants, y.c. les pâtes de fruits sous forme de sucreries	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1704 90 71	Bonbons de sucre cuit, même fourrés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1704 90 75	Caramels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1704 90 81	Sucreries obtenues par compression, avec ou sans liant, sans cacao (sauf gommes à mâcher, chocolat blanc, pastilles pour la gorge et bonbons contre la toux, gommes et autres confiseries à base de gélifiants, y.c. les pâtes de fruits sous forme de sucreries, bonbons de sucre cuit, même fourrés, caramels et massépain en emballages d'un contenu >= 1 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1704 90 99	Fondants, massépain, nougat et autres sucreries préparées, sans cacao (à l'excl. des gommes à mâcher [chewing-gum], du chocolat blanc, des pastilles pour la gorge, des bonbons contre la toux, des gommes et autres confiseries à base de gélifiants, y.c. les pâtes de fruits sous forme de sucreries, des bonbons de sucre cuit, même fourrés, des caramels et des sucreries obtenues par compression et le massépain en emballages immédiats d'un contenu net >= 1 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
CHAPITRE 18	CACAO ET SES PRÉPARATIONS					
1801 00 00	Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1802 00 00	Coques, pellicules [pelures] et autres déchets de cacao	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1803	Pâte de cacao, même dégraissée					
1803 10 00	Pâte de cacao, non dégraissée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1803 20 00	Pâte de cacao, complètement ou partiellement dégraissée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1804 00 00	Beurre, graisse et huile de cacao	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1805 00 00	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1806	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao					
1806 10	Poudre de cacao, additionnée de sucre ou d'autres édulcorants					
1806 10 15	Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, ne contenant pas ou contenant en poids < 5% de saccharose (y.c. le sucre inverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1806 10 20	Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de saccharose (y.c. le sucre inverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose, >= 5% et < 65%	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1806 10 30	Poudre de cacao, additionnée de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de saccharose (y.c. le sucre inverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose, >= 65% et < 80%	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1806 10 90	Poudre de cacao, additionnée de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de saccharose (y.c. le sucre inverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose, >= 80%	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1806 20	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg (à l'excl. de la poudre de cacao)					
1806 20 10	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, à l'état liquide, pâteux ou en poudres, granulés ou simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur en poids de beurre de cacao >= 31% ou d'une teneur totale en poids de beurre de cacao et de matières grasses provenant du lait >= 31% (sauf poudre de cacao)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1806 20 30	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur totale en poids de beurre de cacao et de matières grasses provenant du lait >= 25% mais < 31% (à l'excl. de la poudre de cacao)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1806 20 50	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur en poids de beurre de cacao >= 18% mais < 31% (à l'excl. de la poudre de cacao)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1806 20 70	Préparations dites 'chocolate milk crumb', en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1806 20 80	Glacage au cacao, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1806 20 95	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur en poids de beurre de cacao < 18% (à l'excl. du glacage au cacao, de la poudre de cacao et des préparations dites 'chocolate milk crumb')	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
1806 31 00	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés en tablettes, barres ou bâtons, d'un poids <= 2 kg, fourrés	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1806 32	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés en tablettes, barres ou bâtons, d'un poids <= 2 kg, non-fourrés					A
1806 32 10	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés en tablettes, barres ou bâtons, d'un poids <= 2 kg, non fourrés, mais additionnés de céréales, de noix ou d'autres fruits	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1806 32 90	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés en tablettes, barres ou bâtons, d'un poids <= 2 kg, non fourrés ni additionnés de céréales, de noix ou d'autres fruits	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1806 90	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, en récipients ou en emballages immédiats d'un contenu <= 2 kg (à l'excl. de la poudre de cacao et des produits présentés en tablettes, barres ou bâtons)					A
1806 90 11	Bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée, fourrés ou non, contenant de l'alcool	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1806 90 19	Bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée, fourrés ou non, ne contenant pas d'alcool	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1806 90 31	Chocolat et articles en chocolat, fourrés (à l'excl. des produits présentés en tablettes, barres ou bâtons ainsi que des bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1806 90 39	Chocolat et articles en chocolat, non fourrés (à l'excl. des produits présentés en tablettes, barres ou bâtons ainsi que des bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1806 90 50	Sucreries et leurs succédanés fabriqués à partir de produits de substitution du sucre, contenant du cacao	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1806 90 60	Pâtes à tartiner contenant du cacao	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1806 90 70	Préparations pour boissons contenant du cacao	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1806 90 90	Préparations alimentaires contenant du cacao, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu <= 2 kg (à l'excl. de la poudre de cacao, du chocolat, des bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée et autres articles en chocolat, des sucreries contenant du cacao, des pâtes à tartiner contenant du cacao ainsi que des préparations pour boissons contenant du cacao)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
CHAPITRE 19	PRÉPARATIONS À BASE DE CÉRÉALES, DE FARINES, D'AMIDONS, DE FÉCULES OU DE LAIT; PÂTISSERIES					
1901	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, graux, semoules, amidons, féculs ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. du n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5% en poids de cacao					
1901 10 00	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, graux, semoules, amidons, féculs ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. du n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a., pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
1901 20 00	Mélanges et pâtes à base de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; mélanges et pâtes à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a., pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1901 90	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. du n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. (à l'excl. des préparations pour l'alimentation des enfants conditionnées pour la vente au détail ainsi que les mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905)					
1901 90 11	Extraits de malt, d'une teneur en extrait sec >= 90% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1901 90 19	Extraits de malt, d'une teneur en extrait sec < 90% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1901 90 91	Préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de fécule, ne contenant pas de cacao ou en contenant < 40% en poids, calculés sur une base entièrement dégraissée (à l'excl. des extraits de malt, des préparations pour l'alimentation des enfants conditionnées pour la vente au détail, des mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie ainsi que des préparations alimentaires en poudre à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1901 90 95	Préparations alimentaires sous forme de poudre, consistant en un mélange de lait écrémé et/ou de lactosérum et de graisses/huiles végétales, d'une teneur en matières grasses <= 30% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1901 90 99	Préparations alimentaires de farines, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou en contenant < 40% en poids, calculés sur une base entièrement dégraissée; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits similaires des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou en contenant < 5% en poids, calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. (à l'excl. des extraits de malt, des préparations pour l'alimentation des enfants conditionnées pour la vente au détail, des mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie ainsi que des produits du n° 1901 90 91 et 1901 90 95)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies de viande ou d'autres substances, ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni, couscous, même préparé					
1902 11 00	Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées, contenant des oeufs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1902 19	Pâtes alimentaires non-cuites ni farcies ni autrement préparées, ne contenant pas d'oeufs					
1902 19 10	Pâtes alimentaires, non cuites ni farcies ni autrement préparées, ne contenant ni oeufs ni farine ou semoule de froment [blé] tendre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1902 19 90	Pâtes alimentaires, non cuites ni farcies ni autrement préparées, contenant de la farine ou de la semoule de froment [blé] tendre, mais ne contenant pas d'oeufs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1902 20	Pâtes alimentaires, farcies de viande ou d'autres substances, même cuites ou autrement préparées					
1902 20 10	Pâtes alimentaires, farcies de viande ou d'autres substances, même cuites ou autrement préparées, contenant en poids > 20% de poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1902 20 30	Pâtes alimentaires, farcies de viande ou d'autres substances, même cuites ou autrement préparées, contenant en poids > 20% de saucisses, saucissons et simil., de viandes et d'abats de toutes espèces, y.c. les graisses de toute nature ou origine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1902 20 91	Pâtes alimentaires farcies de viande ou d'autres substances, cuites (à l'excl. des produits contenant en poids > 20% de saucisses, saucissons et simil., de viandes et d'abats de toutes espèces, y.c. les graisses de toute nature ou origine, ou contenant en poids > 20% de poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1902 20 99	Pâtes alimentaires farcies de viande ou d'autres substances, même autrement préparées (à l'excl. des produits contenant en poids > 20% de saucisses, saucissons et simil., de viandes et d'abats de toutes espèces, y.c. les graisses de toute nature ou origine, ou contenant en poids > 20% de poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1902 30	Pâtes alimentaires, cuites ou autrement préparées (à l'excl. des pâtes alimentaires farcies)					
1902 30 10	Pâtes alimentaires, séchées (à l'excl. des pâtes alimentaires farcies)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1902 30 90	Pâtes alimentaires, cuites ou autrement préparées (à l'excl. des pâtes alimentaires farcies ou séchées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1902 40	Couscous, même préparé					
1902 40 10	Couscous, non préparé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1902 40 90	Couscous, cuit ou autrement préparé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1903 00 00	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculés, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes simil.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1904	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage [corn flakes, p.ex.]; céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou de grains autrement travaillés (à l'excl. de la farine, du gruau et de la semoule), précuites ou autrement préparées, n.d.a.					
1904 10	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage [corn flakes, p.ex.]					
1904 10 10	Produits à base de maïs obtenus par soufflage ou grillage	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1904 10 30	Produits à base de riz obtenus par soufflage ou grillage	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1904 10 90	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage (à l'excl. des produits à base de maïs ou de riz)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1904 20	Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non-grillés ou de mélanges de flocons de céréales non-grillés et de flocons de céréales grillés ou de céréales soufflées					
1904 20 10	Préparations du type 'Müsli' à base de flocons de céréales non grillés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1904 20 91	Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales grillés et non grillés ou de céréales soufflées, à base de maïs (à l'excl. des préparations du type 'Müsli' à base de flocons de céréales non grillés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1904 20 95	Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales grillés et non grillés ou de céréales soufflées, à base de riz (à l'excl. des préparations du type 'Müsli' à base de flocons de céréales non grillés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1904 20 99	Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales grillés et non grillés ou de céréales soufflées (à l'excl. des préparations à base de maïs ou de riz ainsi que des préparations du type 'Müsli' à base de flocons de céréales non grillés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1904 30 00	Bulgar de blé sous forme de grains travaillés, obtenu par cuisson des grains de blé dur	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1904 90	Céréales (à l'excl. du maïs) en grains ou sous forme de flocons ou de grains autrement travaillés, précuites ou autrement préparées, n.d.a. (à l'excl. de la farine, du gruau et de la semoule, des préparations alimentaires à base de flocons de céréales non-grillés ou de mélanges de flocons de céréales grillés et non-grillés ou de céréales soufflées et du bulgar de blé)					
1904 90 10	Riz, précuit ou autrement préparé, n.d.a. (à l'excl. de la farine du gruau et de la semoule, des produits alimentaires obtenus par soufflage ou grillage, des préparations alimentaires à base de flocons de céréales non grillés, des préparations alimentaires à base de mélanges de flocons de céréales grillés et non grillés ou de céréales soufflées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1904 90 80	Céréales en grain ou sous forme de flocons ou de grains autrement travaillés, précuites ou autrement préparées, n.d.a. (à l'excl. du riz, du maïs, de la farine, du gruau et de la semoule, des produits alimentaires obtenus par soufflage ou grillage, des préparations alimentaires à base de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales grillés et non grillés ou de céréales soufflées et du bulgar de blé)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil.					A
1905 10 00	Pain croustillant dit Knäckebröt	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 20	Pain d'épices, même additionné de cacao					A
1905 20 10	Pain d'épices, même additionné de cacao, d'une teneur en poids de saccharose, y.c. le sucre inverti calculé en saccharose, < 30%	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 20 30	Pain d'épices, même additionné de cacao, d'une teneur en poids de saccharose, y.c. le sucre inverti calculé en saccharose, >= 30%, mais < 50%	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 20 90	Pain d'épices, même additionné de cacao, d'une teneur en poids de saccharose, y.c. le sucre inverti calculé en saccharose, >= 50%	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 31	Biscuits additionnés d'édulcorants					A
1905 31 11	Biscuits additionnés d'édulcorants, même additionnés de cacao, entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao, en emballages immédiats d'un contenu net <= 85 g	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 31 19	Biscuits additionnés d'édulcorants, même additionnés de cacao, entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao, en emballages immédiats d'un contenu net > 85 g	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 31 30	Biscuits additionnés d'édulcorants, même contenant du cacao, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait >= 8% (à l'excl. des produits entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 31 91	Doublets biscuits fourrés, additionnés d'édulcorants, même contenant du cacao, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait < 8% (à l'excl. des produits entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 31 99	Biscuits additionnés d'édulcorants, même contenant du cacao, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait < 8% (à l'excl. des doubles biscuits fourrés ainsi que des produits entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 32	Gaufres et gaufrettes					A
1905 32 05	Gaufres et gaufrettes d'une teneur en poids d'eau > 10%	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 32 11	Gaufres et gaufrettes, même additionnées de cacao, entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao, en emballages immédiats d'un contenu net <= 85 g (sauf d'une teneur en poids d'eau > 10%)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 32 19	Gaufres et gaufrettes, même additionnées de cacao, entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao, en emballages immédiats d'un contenu net > 85 g et gaufres et gaufrettes d'une teneur en poids d'eau > 10%	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 32 99	Gaufres et gaufrettes, même contenant du cacao, fourrées ou non (à l'excl. des produits entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao, des produits salés ainsi que celles d'une teneur en poids d'eau > 10%)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 40	Biscottes, pain grillé et produits simil. grillés					A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
1905 40 10	Biscottes	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 40 90	Pain grillé et produits simil. grillés (à l'excl. des biscottes)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 90	Produits de la boulangerie, pâtisserie ou biscuiterie, même additionnés de cacao, hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil. (sauf pain croustillant dit Knäckebröt, pain d'épices, biscuits additionnés d'édulcorants, gaufres et gaufrettes, biscottes, pain grillé et simil.)					A
1905 90 10	Pain azyne [mazoth]	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 90 20	Hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits simil.	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 90 30	Pain sans addition de miel, d'œufs, de fromage ou de fruits et d'une teneur en sucres et matières grasses, chacune, <= 5% en poids sur matière sèche	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 90 45	Biscuits, non additionnés d'édulcorants	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 90 55	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, extrudés ou expansés, salés ou aromatisés (à l'excl. du pain croustillant dit Knäckebröt, des gaufres et gaufrettes ainsi que des biscottes, du pain grillé et des produits simil. grillés)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 90 70	Tartes, pains aux raisins, meringues, brioches, croissants et produits simil., contenant >= 5% en poids de saccharose, de sucre interverti ou d'isoglucose (à l'excl. des biscottes, des gaufres et gaufrettes, du pain croustillant dit Knäckebröt, du pain d'épices et des biscuits)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
1905 90 80	Pizzas, quiches et produits simil., contenant < 5% en poids de saccharose, de sucre interverti ou d'isoglucose (à l'excl. du pain croustillant dit Knäckebröt, des biscuits, des gaufres et gaufrettes, des biscottes, du pain grillé et des produits simil. grillés, du pain, des hosties, des cachets vides des types utilisés pour médicaments, des pains à cacheter, des pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et des produits simil.)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
CHAPITRE 20	PRÉPARATIONS DE LÉGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES					
2001	Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique					
2001 10 00	Concombres et cornichons, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2001 90	Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des concombres et des cornichons)					
2001 90 10	Chutney de mangues, préparé ou conservé au vinaigre ou à l'acide acétique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2001 90 20	Fruits du genre 'Capsicum' (autres que les piments doux ou poivrons), préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2001 90 30	Mais doux [Zea mays var. saccharata], préparé ou conservé au vinaigre ou à l'acide acétique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2001 90 40	Ignames, patates douces et parties comestibles simil. de plantes, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule >= 5%, préparées ou conservées au vinaigre ou à l'acide acétique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2001 90 50	Champignons, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2001 90 65	Olives, préparées ou conservées au vinaigre ou à l'acide acétique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2001 90 70	Piments doux ou poivrons, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2001 90 92	Cœurs de palmier, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2001 90 97	Légumes, fruits et parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des concombres, des cornichons, du chutney de mangue, des fruits du genre 'Capsicum', du mais doux, des ignames, des patates douces et parties comestibles simil. de plantes d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule >= 5%, des champignons, des coeurs de palmier, des olives, des poivrons ou piments doux, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2002	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique					
2002 10	Tomates, entières ou en morceaux, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique					
2002 10 11	Tomates pelées, entières ou en morceaux, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2002 10 19	Tomates pelées, entières ou en morceaux, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2002 10 90	Tomates, entières ou en morceaux, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des tomates pelées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2002 90	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)					
2002 90 11	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche < 12%, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2002 90 19	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche < 12%, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2002 90 20	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche >= 12% mais <= 20% (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2002 90 41	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche > 20% mais <= 34%, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2002 90 49	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche > 20% mais <= 34%, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2002 90 80	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche > 34% (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2003	Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique					
2003 10	Champignons du genre 'Agaricus', préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique					
2003 10 20	Champignons du genre 'Agaricus', conservés provisoirement autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, cuits à cœur	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2003 10 30	Champignons du genre 'Agaricus', préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des champignons conservés provisoirement et cuits à cœur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2003 90	Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des champignons du genre 'Agaricus')					
2003 90 10	Truffes, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2003 90 90	Champignons, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des champignons du genre 'Agaricus')	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2004	Légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés (à l'excl. confits au sucre ainsi que des tomates, des champignons et des truffes)					
2004 10	Pommes de terre, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelées					
2004 10 10	Pommes de terre, simpl. cuites, congelées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2004 10 91	Pommes de terre, préparées ou conservées sous forme de farines, semoules ou flocons, congelées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2004 10 99	Pommes de terre, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelées (à l'excl. des pommes de terre simpl. cuites ou des pommes de terre sous forme de farines, semoules ou flocons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2004 90	Légumes et mélanges de légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés (à l'excl. des confits au sucre ainsi que des tomates, des champignons, des truffes et des pommes de terre, non-mélangés)					
2004 90 10	Mais doux [Zea mays var. saccharata], préparé ou conservé autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2004 90 30	Choucroute, câpres et olives, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2004 90 50	Pois [Pisum sativum] et haricots verts [Phaseolus spp.], préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2004 90 91	Oignons, simpl. cuits, congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2004 90 98	Légumes et mélanges de légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés (à l'excl. des confits au sucre, des tomates, des champignons, des truffes, des pommes de terre, du mais doux [Zea mays var. saccharata], de la choucroute, des câpres, des olives, des pois [Pisum sativum], des haricots verts [Phaseolus spp.] et des oignons simplement cuits, non mélangés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2005	Légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non-congelés (à l'excl. confits au sucre ainsi que des tomates, des champignons et des truffes)					
2005 10 00	Légumes, présentés sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnés pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g					
Extrait du 2005 10 00	Légumes, présentés sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnés pour la vente au détail comme aliments pour usages diététiques , en récipients d'un contenu <= 250 g	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
Extrait du 2005 10 00	Légumes, présentés sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnés pour la vente au détail comme aliments pour enfants , en récipients d'un contenu <= 250 g	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
2005 20	Pommes de terre, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non-congelées					
2005 20 10	Pommes de terre, sous forme de farines, semoules ou flocons, non congelées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2005 20 20	Pommes de terre, en fines tranches, frites, même salées ou aromatisées, en emballages hermétiquement clos, propres à la consommation en l'état, non congelées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2005 20 80	Pommes de terre, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées (à l'excl. des produits sous forme de farines, semoules ou flocons ainsi que des pommes de terre en fines tranches, frites, même salées ou aromatisées, en emballages hermétiquement clos, propres à la consommation en l'état)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2005 40 00	Pois [Pisum sativum], préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2005 50 00	Haricots [Vicia spp., Phaseolus spp.], en grains, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2005 50 10	Haricots [Vicia spp., Phaseolus spp.], préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés (à l'excl. des haricots en grains)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2005 70 00	Olives, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2005 80 00	Mais doux [Zea mays var. saccharata], préparé ou conservé autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2005 91 00	Jets de bambou, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2005 99	Légumes et mélanges de légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non-congelés (à l'excl. des légumes confits au sucre, des légumes homogénéisés du n° 2005.10, ainsi que des tomates, des champignons, des truffes, des pommes de terre, des pois [Pisum sativum], des haricots [Vigna spp., Phaseolus spp.], des asperges, des olives, du maïs doux [Zea mays var. saccharata] et des jets de bambou, non-mélangés)					
2005 99 10	Fruits du genre 'Capsicum' (autres que les piments doux ou poivrés), préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2005 99 20	Câpres, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2005 99 30	Artichauts, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2005 99 50	Mélanges de légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2005 99 60	Choucroute, non congelée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2005 99 80	Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucre > 13% en poids (à l'excl. des légumes confits au sucre, des légumes homogénéisés du n° 2005.10, et des tomates, des champignons des truffes, des pommes de terre, de la choucroute, des pois [Pisum sativum], des haricots [Vigna spp., Phaseolus spp.], des asperges, des olives, du maïs doux [Zea mays var. saccharata], des jets de bambou, des fruits du genre Capsicum au goût épicé, des câpres, des artichauts et des mélanges de légumes)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2006 00	Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés]					
2006 00 10	Gingembre, confit au sucre [égoutté, glacé ou cristallisé]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2006 00 31	Cerises, confites au sucre [égouttées, glacées ou cristallisées], d'une teneur en sucres > 13% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2006 00 35	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucres > 13% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2006 00 38 sauf 2006 00 38 81 et 2006 00 38 89	Légumes, fruits, noix, écorces de fruits et autres parties de plantes comestibles, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucre > 13% en poids (à l'excl. des cerises, du gingembre, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2006 00 38 81	Autres légumes, fruits, noix, écorces de fruits et autres parties de plantes comestibles, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucre > 13% en poids (à l'excl. des cerises, du gingembre, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia) d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2006 00 38 89	Autres	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2006 00 91	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucres <= 13% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2006 00 99 sauf 2006 00 99 99	Légumes, fruits, noix, écorces de fruits et autres parties de plantes comestibles, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucre <= 13% en poids (à l'excl. du gingembre, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2006 00 99 99	Autres	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2007	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants					B
2007 10	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, présentées sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g					B
2007 10 10	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, présentées sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, d'une teneur en sucres > 13% en poids					B
Extrait du 2007 10 10	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, présentées sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, d'une teneur en sucres > 13% en poids	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
Extrait du 2007 10 10	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, présentées sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants uniquement , en récipients d'un contenu <= 250 g, d'une teneur en sucres > 13% en poids	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	B
2007 10 91	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, présentées sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g (à l'excl. des produits d'une teneur en sucre > 13%)					B
Extrait du 2007 10 91	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, présentées sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g (à l'excl. des produits d'une teneur en sucre > 13%)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
Extrait du 2007 10 91	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, présentées sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants uniquement , en récipients d'un contenu <= 250 g (à l'excl. des produits d'une teneur en sucre > 13%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	B
2007 10 99	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, présentées sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g (à l'excl. des produits d'une teneur en sucre > 13% en poids et des produits à base de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas)					B
Extrait du 2007 10 99	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, présentées sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g (à l'excl. des produits d'une teneur en sucre > 13% en poids et des produits à base de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
Extrait du 2007 10 99	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, présentées sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants uniquement , en récipients d'un contenu <= 250 g (à l'excl. des produits d'une teneur en sucre > 13% en poids et des produits à base de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	B
2007 91	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes d'agrumes, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 2007.10)					B
2007 91 10	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes d'agrumes, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 2007.10)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2007 91 30	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes d'agrumes, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 13%, mais <= 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 2007.10)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2007 91 90	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes d'agrumes, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucres > 13% et des préparations homogénéisées du n° 2007.10)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2007 99	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 2007.10 ainsi que des confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes d'agrumes)					B
2007 99 10	Purées et pâtes de prunes, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 100 kg, destinées à la transformation industrielle	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2007 99 20	Purées et pâtes de marrons, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 2007.10)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2007 99 31	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de cerises, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 2007.10)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2007 99 33 sauf 2007 99 33 25	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fraises, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 2007.10)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2007 99 33 25	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de framboises, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 2007.10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2007 99 35 sauf 2007 99 35 25	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de framboises, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 2007.10)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2007 99 35 25	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de framboises, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 2007.10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2007 99 40	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de cerises, de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (sauf confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de prunes en emballages immédiats d'un contenu net > 100 kg destinées à la transformation industrielle)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2007 99 50	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 13% mais <= 30% en poids (à l'excl. des confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes d'agrumes ainsi que des préparations homogénéisées du n° 2007.10)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2007 99 93	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jacquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucre > 13% en poids ainsi que des préparations homogénéisées du n° 200710)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2007 99 97	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucre > 13% en poids, des préparations homogénéisées du n° 200710 ainsi que des produits à base de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jacquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles, de pitahayas, de noix de coco, de noix de cajou, de noix du Brésil, de noix d'arec [ou de bétel], de noix de kola, de noix macadamia et d'agrumes)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non-conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson)					
2008 11	Arachides, préparées ou conservées (sauf confites au sucre)					
2008 11 10	Beurre d'arachide	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 11 91	Arachides, préparées ou conservées, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des arachides grillées, confites au sucre ainsi que du beurre d'arachide)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 11 96	Arachides, grillées, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 11 98	Arachides, préparées ou conservées, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (sauf confites au sucre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 19	Fruits à coque et autres graines, y.c. les mélanges, préparés ou conservés (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non-conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson ainsi que des arachides)					
2008 19 12	Noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec [ou de bétel], de kola et noix macadamia, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50% de ces noix, préparées ou conservées, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (sauf confites au sucre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 19 13	Amandes et pistaches, grillées, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 19 19	Fruits à coque et autres graines, y.c. les mélanges, préparés ou conservés, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, ainsi que des arachides, amandes et pistaches grillées, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia et leurs mélanges d'un contenu en poids en fruits à coques tropicaux > 50%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 19 92	Noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50% de ces noix, préparées ou conservées, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 19 93	Amandes et pistaches grillées, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 19 95	Fruits à coques, grillés, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des arachides, des amandes, des pistaches et des fruits à coques tropicaux [noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 19 99	Fruits à coque et autres graines, y.c. les mélanges, préparés ou conservés, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson ainsi que des arachides, des fruits secs grillés, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia et de leurs mélanges d'un contenu en poids de fruits à coques tropicaux >= 50%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 20	Ananas, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf confits au sucre mais non-conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 20 11	Ananas, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 17% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 20 19	Ananas, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des ananas ayant une teneur en sucres > 17% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 20 31	Ananas, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 19% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 20 39	Ananas, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des ananas ayant une teneur en sucres > 19% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 20 51	Ananas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 17% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 20 59	Ananas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucre > 13% et <= 17% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 20 71	Ananas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 19% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 20 79	Ananas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucre > 13% et <= 19% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 20 90	Ananas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 30	Agrumes, préparés ou conservés, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 30 11	Agrumes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 30 19	Agrumes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 30 31	Agrumes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucres > 9% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 30 39	Agrumes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucres > 9% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 30 51	Segments de pamplemousses et de pomelos, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 30 55	Mandarines - y.c. les tangerines et les satsumas -, clémentines, wilkings et autres hybrides simil. d'agrumes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 30 59	Agrumes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des segments de pamplemousses et de pomelos ainsi que des mandarines - y.c. les tangerines et les satsumas -, des clémentines, des wilkings et autres hybrides simil. d'agrumes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 30 71	Segments de pamplemousses et de pomelos, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 30 75	Mandarines - y.c. les tangerines et les satsumas -, clémentines, wilkings et autres hybrides simil. d'agrumes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 30 79	Agrumes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des segments de pamplemousses et de pomelos ainsi que des mandarines - y.c. les tangerines et les satsumas -, des clémentines, des wilkings et autres hybrides simil. d'agrumes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 30 90	Agrumes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 40	Poires, préparées ou conservées, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, n.d.a.					
2008 40 11	Poires, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 13% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 40 19	Poires, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 13% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 40 21	Poires, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des poires ayant une teneur en sucres > 13% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 40 29	Poires, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des poires ayant une teneur en sucres > 13% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 40 31	Poires, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 40 39	Poires, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des poires ayant une teneur en sucres > 15% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 40 51	Poires, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 40 59	Poires, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres <= 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 40 71	Poires, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 40 79	Poires, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres <= 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 40 90	Poires, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 50 11	Abricots, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 13% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2008 50 19	Abricots, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 13% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 50 31	Abricots, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des abricots ayant une teneur en sucres > 13% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 50 39	Abricots, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des abricots ayant une teneur en sucres > 13% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 50 51	Abricots, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 50 59	Abricots, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des abricots ayant une teneur en sucres > 15% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 50 61	Abricots, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 50 69	Abricots, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucre > 9% et <= 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 50 71	Abricots, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 50 79	Abricots, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucre > 9% et <= 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 50 92	Abricots, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 5 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 50 98	Abricots, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net < 5 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 60	Cerises, préparées ou conservées, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf confites au sucre mais non-conservées dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson)					
2008 60 11	Cerises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 60 19	Cerises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 60 31	Cerises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas (à l'excl. des cerises ayant une teneur en sucres > 9% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 60 39	Cerises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas (à l'excl. des cerises ayant une teneur en sucres > 9% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 60 50	Cerises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 60 60	Cerises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 60 70	Cerises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 4,5 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 60 90	Cerises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net < 4,5 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 70	Pêches - y.c. les brugnons et nectarines -, préparées ou conservées, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf confites au sucre mais non-conservées dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson)					
2008 70 11	Pêches - y.c. les brugnons et nectarines -, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 13% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 70 19	Pêches - y.c. les brugnons et nectarines -, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 13% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 70 31	Pêches - y.c. les brugnons et nectarines -, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des pêches ayant une teneur en sucres > 13% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 70 39	Pêches - y.c. les brugnons et nectarines -, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des pêches ayant une teneur en sucres > 13% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 70 51	Pêches - y.c. les brugnons et nectarines -, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 70 59	Pêches - y.c. les brugnons et nectarines -, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des pêches ayant une teneur en sucres > 15% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 70 61	Pêches - y.c. les brugnons et nectarines -, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 70 69	Pêches - y.c. les brugnons et nectarines -, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucre > 9% et <= 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 70 71	Pêches - y.c. les brugnons et nectarines -, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 70 79	Pêches - y.c. les brugnons et nectarines -, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucre > 9% et <= 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 70 92	Pêches - y.c. les brugnons et nectarines -, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 5 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 70 98	Pêches - y.c. les brugnons et nectarines -, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net < 5 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 80	Fraises, préparées ou conservées, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, n.d.a.					
2008 80 11	Fraises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 80 19	Fraises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 80 31	Fraises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas (à l'excl. des fraises ayant une teneur en sucres > 9% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 80 39	Fraises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas (à l'excl. des fraises ayant une teneur en sucres > 9% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 80 50	Fraises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 80 70	Fraises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 80 90	Fraises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 91 00	Cœurs de palmier, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 93	Canneberges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccos] et airelles rouges [Vaccinium vitis-idaea], préparées ou conservées, avec ou sans addition de sucre, d'autres édulcorants ou d'alcool, n.d.a.					
2008 93 11	Airelles rouges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccos, Vaccinium vitis-idaea], préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9 % en poids et ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85 % mas (à l'excl. des airelles conservées au sucre mais pas au sirop, des confitures, des gelées, des marmelades, de la purée et des pâtes, obtenues par cuisson)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 93 19	Airelles rouges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccos, Vaccinium vitis-idaea], préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres de > 9 % en poids et ayant un titre alcoométrique massique acquis de > 11,85 % mas (à l'excl. des airelles rouges conservées au sucre mais pas au sirop, des confitures, des gelées, des marmelades, de la purée et des pâtes, obtenues par cuisson)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 93 21	Airelles rouges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccos, Vaccinium vitis-idaea], préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres <= 9 % en poids et ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85 % mas (à l'excl. des airelles conservées au sucre mais pas au sirop, des confitures, des gelées, des marmelades, de la purée et des pâtes, obtenues par cuisson)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 93 29	Airelles rouges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccos, Vaccinium vitis-idaea], préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres <= 9 % en poids et ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85 % mas (à l'excl. des airelles conservées au sucre mais pas au sirop, des confitures, des gelées, des marmelades, de la purée et des pâtes, obtenues par cuisson)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 93 91	Airelles rouges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccos, Vaccinium vitis-idaea] préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats > 1 kg (à l'excl. des airelles conservées au sucre mais pas au sirop, des confitures, des gelées, des marmelades, de la purée et des pâtes, obtenues par cuisson)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 93 93	Airelles rouges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccos, Vaccinium vitis-idaea] préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats <= 1 kg (à l'excl. des airelles conservées au sucre mais pas au sirop, des confitures, des gelées, des marmelades, de la purée et des pâtes, obtenues par cuisson)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 93 99	Airelles rouges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccos, Vaccinium vitis-idaea], préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, (à l'excl. des confitures, des gelées, des marmelades, de la purée et des pâtes obtenues par cuisson)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 97	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, d'arachides et d'autres graines, des préparations du type Muesli à base de flocons de céréales non grillés visées au n° 1904.20.10, des produits préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson)					
200052678-20260623-AP-2026-4-001	Mélanges de fruits à coques tropicaux et fruits tropicaux, contenant en poids >= 50% de fruits à coques tropicaux, préparés ou conservés, avec ou sans addition d'alcool, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
200052678-20260623-AP-2026-4-002	Mélanges de fruits à coques tropicaux et fruits tropicaux, contenant en poids >= 50% de fruits à coques tropicaux, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUÉ MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2008 97 12	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9 % en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85 % mas	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 97 14	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9 % en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85 % mas (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, d'arachides et d'autres graines ainsi que des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 97 16	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9 % en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85 % mas	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 97 18	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9 % en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85 % mas (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, d'arachides et d'autres graines ainsi que des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 97 32	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85 % mas (à l'excl. des mélanges ayant une teneur en sucres > 9 % en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 97 34	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool et d'un titre alcoométrique massique acquis 11,85 % mas (à l'excl. des mélanges ayant une teneur en sucres > 9 % en poids, des mélanges de fruits à coques, d'arachides et d'autres graines ainsi que des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 97 36	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, avec addition d'alcool et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85 % mas (à l'excl. des mélanges ayant une teneur en sucres > 9 % en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 97 38	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85 % mas (à l'excl. des mélanges ayant une teneur en sucres > 9 % en poids, des mélanges de fruits à coques, d'arachides et d'autres graines ainsi que des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 97 51	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 97 59	Mélanges de fruits ou d'autres parties de plantes comestibles, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20, d'arachides et d'autres graines, ainsi que des préparations du type Muesli à base de flocons de céréales non grillés visées au no 1904.20.10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 97 72	Mélanges de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, dans lesquels aucun des fruits composants ne dépasse 50 % en poids du total des fruits, présentés en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 97 74	Mélanges de fruits, dans lesquels aucun des fruits composants ne dépasse 50 % en poids du total des fruits présents, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du présent chapitre, d'arachides et d'autres graines ainsi que des préparations du type Muesli à base de flocons de céréales non grillés visées au no 1904.20.10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 97 76	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des mélanges dans lesquels aucun des fruits composants ne dépasse 50 % en poids du total des fruits)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 97 78	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du présent chapitre, d'arachides et d'autres graines, des mélanges dans lesquels aucun des fruits composants ne dépasse 50 % en poids du total des fruits présentés ainsi que des préparations du type Muesli à base de flocons de céréales non grillés visées au no 1904.20.10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2008 97 92	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 5 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 97 93	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 5 kg, n.d.a. (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20, d'arachides et d'autres graines ainsi que des préparations du type Muesli à base de flocons de céréales non grillés visées au no 1904.20.10)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 97 94	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 4,5 kg mais < 5 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 97 96	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 4,5 kg mais < 5 kg, n.d.a. (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20, d'arachides et d'autres graines ainsi que des préparations du type Muesli à base de flocons de céréales non grillés visées au no 1904.20.10)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 97 97	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits tropicaux et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net < 4,5 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 97 98	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net < 4,5 kg, n.d.a. (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20, d'arachides et d'autres graines ainsi que des préparations du type Muesli à base de flocons de céréales non grillés visées à la sous-position 1904.20.10)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 99	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des cœurs de palmier et des aïrelles)					
2008 99 11	Gingembre, préparé ou conservé, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 19	Gingembre, préparé ou conservé, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 21	Raisins, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 13% en poids	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 23	Raisins, préparés ou conservés, avec addition d'alcool (à l'excl. des raisins ayant une teneur en sucres > 13% en poids)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 24	Fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9 % en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 28	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9 % en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85 % mas (sauf confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides, et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des aïrelles, du gingembre, des raisins, des fruits de la passion, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des caramboles et des pitahayas)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
200052678-20260623-AP-2026-47-DL	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9 % en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis >	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2008 99 34	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9 % en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85 % mas (sauf confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides, et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des airelles, du gingembre, des raisins, des fruits de la passion, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des lichis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des caramboles et des pitahayas)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 36	Fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, lichis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], préparés ou conservés, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85 % mas (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucres > 9 % en poids)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 37	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85 % mas (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucres > 9 % en poids, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des airelles, du gingembre, des raisins, des fruits de la passion, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des lichis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles et des pitahayas)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 38	Fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, lichis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], préparés ou conservés, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis > 11,85 % mas (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucres > 9 % en poids)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 40	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis > 11,85 % mas (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucres > 9 % en poids, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des airelles, du gingembre, des raisins, des fruits de la passion, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des lichis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles et des pitahayas)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 41	Gingembre, préparé ou conservé, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 43	Raisins, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 45	Prunes, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 48 sauf 2008 99 48 19 et 2008 99 48 99	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, lichis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 48 19	Fruits de la passion, goyaves et tamarins autres qu'en flocons et en poudre, avec ou sans addition d'amidon	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 99 48 99	Autres	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 99 49 sauf 2008 99 49 80	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (sauf confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des airelles, du gingembre, des raisins, des prunes, des fruits de la passion, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des lichis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des caramboles et des pitahayas)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 49 80	Autres	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2008 99 51	Gingembre, préparé ou conservé, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 63	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, lichis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des mélanges)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 67	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (sauf confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des airelles, du gingembre, des fruits de la passion, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des lichis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des caramboles et des pitahayas)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 72	Prunes, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 5 kg	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 78	Prunes, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net < 5 kg	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 85	Maïs, préparé ou conservé, sans addition d'alcool ou de sucre (à l'excl. du maïs doux Zea mays var. saccharata)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 91	Ignames, patates douces et parties comestibles simil. de plantes, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé >= 5%, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre (sauf congelées ou séchées)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2008 99 99	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des airelles, des prunes, du maïs, des ignames, des patates douces et des parties comestibles de plantes simil.)	12,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2009	Jus de fruits - y.c. les moûts de raisins - ou de légumes, non-fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants					B
2009 11	Jus d'orange, non-fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, congelés					B
2009 11 11	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, congelés, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 11 19	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, congelés, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 11 91	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, congelés, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 11 99 sauf 2009 11 99 98	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, congelés, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C (à l'excl. des produits d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 11 99 98	autres jus d'orange	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2009 12 00	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C (à l'excl. des jus congelés)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 19	Jus d'orange, non-fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des jus congelés et des jus d'une valeur Brix <= 20 à 20°C)					B
2009 19 11	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des jus congelés)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 19 19	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des jus congelés)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 19 91	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids (à l'excl. des jus congelés)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 19 98	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C (à l'excl. des jus congelés ainsi que des produits d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 21 00	Jus de pamplemousse ou de pomelo, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 29	Jus de pamplemousse ou de pomelo, non-fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 20 à 20°C					B
2009 29 11	Jus de pamplemousse ou de pomelo, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 29 19	Jus de pamplemousse ou de pomelo, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 29 91	Jus de pamplemousse ou de pomelo, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 29 99	Jus de pamplemousse ou de pomelo, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C (à l'excl. des produits d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 31	Jus d'agrumes, non-fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C (à l'excl. des mélanges, des jus d'orange, de pamplemousse ou de pomelo)					B
2009 31 11	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition (à l'excl. des mélanges ainsi que des jus d'orange, de pamplemousse ou de pomelo)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 31 19 sauf 2009 31 19 99	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges, des jus d'orange, de pamplemousse ou de pomelo ainsi que des produits contenant des sucres d'addition)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 31 19 99	Jus d'agrumes autres que le citron, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges, des jus d'orange, de pamplemousse ou de pomelo ainsi que des produits contenant des sucres d'addition), autres qu'en poudre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2009 31 51	Jus de citron, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C, d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 31 59	Jus de citron, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C et d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des jus contenant des sucres d'addition)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 31 99	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C, d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition (à l'excl. des mélanges ainsi que des jus de citron, d'orange, de pamplemousse ou de pomelo)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 31 99	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C et d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des produits contenant des sucres d'addition, des mélanges ainsi que des jus de citron, d'orange, de pamplemousse ou de pomelo)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B

TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

	2009 81 95	Jus de fruit de l'espèce Vaccinium macrocarpon
Accusé de réception en préfecture	2009 81 95	Jus de fruits ou de légumes non fermentés, sans
973 200052678	20260803-03-A	Vaccinium macrocarpon, Va
Date de télétransmission	2009 81 99 00	contenant des sucres d'addition ou de l'alcool)
Date de réception en préfecture	01/07/2026	(Vaccinium macrocarpon, Va
		contenant des sucres d'addition ou de l'alcool) a
		Jus de fruits ou de légumes non fermentés, sans

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2009 89 11	Jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20 °C et d'une valeur <= 22 € par 100 kg poids net	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 19	Jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20 °C et d'une valeur > 22 € par 100 kg poids net	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 34	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20 °C et d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 35	Jus de fruits ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20 °C et d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges ainsi que des jus d'agrumes, de fruits de la passion, de mangues, de mangoustans, de papayes, de fruits du jaquier [pain des singes], de goyaves, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de sapotilles, de caramboles, de pitahayas, d'ananas, de tomates, de raisins, de pommes, d'airelles et de poires)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 36 sauf 2009 89 36 90	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20 °C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 36 90	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20 °C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges) autres qu'en poudre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2009 89 38	Jus de fruits ou de légumes, non fermentés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20 °C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net (sauf contenant de l'alcool et à l'excl. des mélanges ainsi que des jus d'agrumes, de goyaves, de fruits de la passion, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de sapotilles, de caramboles, de pitahayas, d'ananas, de tomates, de raisins, y.c. le moût, de pommes, d'airelles et de poires)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 50	Jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C et d'une valeur > 18 € par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 61	Jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur <= 18 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30 % en poids	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 63	Jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur <= 18 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition <= 30 % en poids	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 69	Jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C (à l'excl. des jus contenant des sucres d'addition)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 71	Jus de cerises, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 73	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition (à l'excl. des mélanges)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 79	Jus de fruits ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition (à l'excl. des mélanges, ainsi que des jus d'agrumes, de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles, de pitahayas, d'ananas, de tomates, de raisins, y.c. les moûts, de pommes, d'airelles, de poires et de cerises)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 85	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30 % en poids (à l'excl. des mélanges)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 86	Jus de fruits ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres d'addition > 30 % en poids (à l'excl. des mélanges, ainsi que des jus d'agrumes, de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles, de pitahayas, d'ananas, de tomates, de raisins, y.c. les moûts, de pommes, d'airelles et de poires)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 88	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition <= 30 % en poids (à l'excl. des mélanges)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 89	Jus de fruits ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres d'addition <= 30 % en poids (à l'excl. des mélanges, ainsi que des jus d'agrumes, de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles, de pitahayas, d'ananas, de tomates, de raisins, y.c. les moûts, de pommes, d'airelles et de poires)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 96	Jus de cerises, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C (à l'excl. des jus contenant des sucres d'addition)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 97 sauf 2009 89 97 99	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C (à l'excl. des mélanges, des jus contenant des sucres d'addition)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 89 97 99	Jus de fruits tropicaux autres que le jus de la passion et concentré de jus de fruits tropicaux autres que de fruits de la passion, même congelés : d'une valeur Brix supérieure ou égale à 10 mais n'excédant pas 13,7, d'une valeur excédant 30 € par 100 kg poids net, en emballages immédiats d'un contenu de 50 litres ou plus et ne contenant pas de sucres d'addition destinés à la fabrication de produits de l'industrie agroalimentaire autres qu'en poudre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2009 89 99	Jus de fruits ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C (à l'excl. des mélanges, des jus contenant des sucres d'addition ainsi que des jus d'agrumes, de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles, de pitahayas, d'ananas, de tomates, de raisins, y.c. les moûts, de pommes, de poires, de cerises et d'airelles)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
2009 90	Mélanges de jus de fruits - y.c. les moûts de raisin - et de jus de légumes, non-fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants					B
2009 90 11	Mélanges de jus de pomme et de jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur <= 22 € par 100 kg poids net	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 19	Mélanges de jus de pomme et de jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur > 22 € par 100 kg poids net	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 21	Mélanges de jus de fruits - y.c. les moûts de raisin - et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges de jus de pomme et de jus de poire)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 29 sauf 2009 90 29 80	Mélanges de jus de fruits - y.c. les moûts de raisin - et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges de jus de pomme et de jus de poire)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 29 80	Autres	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2009 90 31	Mélanges de jus de pomme et de jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 18 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 39	Mélanges de jus de pomme et de jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C (à l'excl. des mélanges d'une valeur <= 18 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 41	Mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 49	Mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges contenant des sucres d'addition)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 51	Mélanges de jus de fruits - y.c. les moûts de raisin - et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition (à l'excl. des mélanges de jus de pomme et de jus de poire ainsi que des mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 59 sauf 2009 90 59 90	Mélanges de jus de fruits - y.c. les moûts de raisin - et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des produits contenant des sucres d'addition, des mélanges de jus de pomme et de jus de poire ainsi que des mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 59 90	Mélanges de jus de fruits - y.c. les moûts de raisin - et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des produits contenant des sucres d'addition, des mélanges de jus de pomme et de jus de poire ainsi que des mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2009 90 71	Mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 [euro] par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 73	Mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition <= 30% en poids	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 79	Mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges contenant des sucres d'addition)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 89	Mélanges de jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 99	Mélanges de jus de fruits - y.c. les moûts de raisins, et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids (à l'excl. des mélanges de jus de pomme et de poires ou des mélanges de jus d'agrumes et d'ananas ainsi que des mélanges de jus de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2009 90 95	Mélanges de jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition <= 30% en poids	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 96	Mélanges de jus de fruits, y.c. les moûts de raisins, et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucre d'addition <= 30% en poids (à l'excl. des mélanges de jus de pommes et de poires, des mélanges de jus d'agrumes et d'ananas ainsi que des mélanges de jus de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 97	Mélanges de jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges contenant des sucres d'addition)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2009 90 98 sauf 2009 90 98 80	Mélanges de jus de fruits, y.c. les moûts de raisins, et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges contenant des sucres d'addition, des mélanges de jus de pommes et de poires, des mélanges de jus d'agrumes et d'ananas ainsi que des mélanges de jus de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2009 90 98 80	Autres	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
CHAPITRE 21	PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES					
2101	Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés					
2101 11 00	Extraits, essences et concentrés de café	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2101 12	Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés de café ou à base de café					
2101 12 92	Préparations à base d'extraits, d'essences ou de concentrés de café	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2101 12 98	Préparations à base de café	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2101 20	Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences et concentrés ou à base de thé ou de maté					
2101 20 20	Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2101 20 92	Préparations à base d'extraits, d'essences ou de concentrés de thé ou de maté	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2101 20 98	Préparations à base de thé ou de maté	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2101 30	Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés					
2101 30 11	Chicorée torréfiée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2101 30 19	Succédanés torréfiés du café (à l'excl. de la chicorée)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2101 30 91	Extraits, essences et concentrés de chicorée torréfiée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2101 30 99	Extraits, essences et concentrés de succédanés torréfiés du café (à l'excl. de la chicorée)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2102	Levures, vivantes ou mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'excl. des micro-organismes monocellulaires conditionnés comme médicaments); poudres à lever préparées					
2102 10	Levures vivantes					
2102 10 10	Levures mères sélectionnées [levures de culture]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2102 10 31	Levures de panification, séchées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2102 10 39	Levures de panification (autres que séchées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2102 10 90	Levures vivantes (à l'excl. des levures mères sélectionnées et des levures de panification)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2102 20	Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'excl. des micro-organismes monocellulaires conditionnés comme médicaments)					
2102 20 11	Levures mortes en tablettes, cubes ou présentations simil., ou bien en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2102 20 19	Levures mortes (à l'excl. des levures en tablettes, cubes ou présentations simil., ou bien en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2102 20 90	Micro-organismes monocellulaires morts (à l'excl. des micro-organismes monocellulaires conditionnés comme médicaments)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2102 30 00	Poudres à lever préparées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2103	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée					A
2103 10 00	Sauce de soja	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
2103 20 00	Tomato ketchup et autres sauces tomates	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
2103 30	Farine de moutarde et moutarde préparée					A
2103 30 10	Farine de moutarde (sauf préparée)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
2103 30 90	Moutarde préparée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
2103 90	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés (à l'excl. de la sauce de soja, du tomato ketchup et autres sauces tomates, de la farine de moutarde et de la moutarde préparée)					A
2103 90 10	Chutney de mangue liquide	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
2103 90 30	Amers aromatiques, d'un titre alcoométrique volumique >= 44,2% vol mais <= 49,2% vol et contenant de 1,5% à 6% en poids de gentiane, d'épices et ingrédients divers, de 4% à 10% de sucre et présentés en récipients d'une contenance <= 0,5 l	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
2103 90 90	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés (à l'excl. de la sauce de soja, du tomato ketchup et autres sauces tomates, du chutney de mangue liquide ainsi que des amers aromatiques du n° 2103 90 30)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2104	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés; préparations alimentaires composées homogénéisées consistant en un mélange finement homogénéisé de plusieurs substances de base, telles que viande, poisson, légumes, fruits, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g					
2104 10 00	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2104 20 00	Préparations alimentaires composées homogénéisées consistant en un mélange finement homogénéisé de plusieurs substances de base, telles que viande, poisson, légumes, fruits, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2105 00	Glaces de consommation, même contenant du cacao					A
2105 00 10	Glaces de consommation, même contenant du cacao, ne contenant pas ou contenant en poids < 3% de matières grasses provenant du lait	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2105 00 91	Glaces de consommation d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait >= 3%, mais < 7%	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2105 00 99	Glaces de consommation d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait >= 7%	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2106	Préparations alimentaires, n.d.a.					
2106 10	Concentrats de protéines et substances protéiques texturées					
2106 10 20	Concentrats de protéines et substances protéiques texturées, ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de fécule ou contenant en poids < 1,5% de matières grasses provenant du lait, < 5% de saccharose ou d'isoglucose, < 5% de glucose ou d'amidon ou de fécule	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2106 10 80	Concentrats de protéines et substances protéiques texturées, contenant en poids 1,5% de matières grasses provenant du lait, 5% de saccharose ou d'isoglucose, 5% de glucose ou d'amidon ou de fécule	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2106 90	Préparations alimentaires, n.d.a.					
2106 90 20	Préparations alcooliques composées, des types utilisés pour la fabrication de boissons, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol (à l'excl. de celles à base de substances odoriférantes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2106 90 30	Sirop d'isoglucose, aromatisé ou additionné de colorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2106 90 51	Sirop de lactose, aromatisé ou additionné de colorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2106 90 55	Sirops de glucose ou de maltodextrine, aromatisés ou additionnés de colorants	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2106 90 59	Sirops de sucre, aromatisés ou additionnés de colorants (à l'excl. des sirops d'isoglucose, de lactose, de glucose ou de maltodextrine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2106 90 92	Préparations alimentaires, n.d.a., ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de fécule ou contenant en poids < 1,5% de matières grasses provenant du lait, < 5% de saccharose ou d'isoglucose, < 5% de glucose, d'amidon ou de fécule	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2106 90 98	Préparations alimentaires, n.d.a., contenant en poids 1,5% de matières grasses provenant du lait, 5% de saccharose ou d'isoglucose, 5% de glucose ou d'amidon ou de fécule	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
CHAPITRE 22	BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES					
2201	Eaux, y.c. les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazeifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige					A
2201 10	Eaux minérales et eaux gazeifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées					A
2201 10 11	Eaux minérales naturelles, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées, sans dioxyde de carbone	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2201 10 19	Eaux minérales naturelles, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées, avec dioxyde de carbone	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2201 10 90	Eaux minérales artificielles, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées, y.c. les eaux gazeifiées	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2201 90 00	Eaux, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées (à l'excl. des eaux minérales, des eaux gazeifiées, de l'eau de mer ainsi que des eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté); glace et neige					A
Extrait du 2201 90 00	Eaux, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées (à l'excl. des eaux minérales, des eaux gazeifiées, de l'eau de mer ainsi que des eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté); et glace	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	A
Extrait du 2201 90 00	Eaux embouteillées , non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées (à l'excl. des eaux minérales, des eaux gazeifiées, de l'eau de mer ainsi que des eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté); et glace	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2201 90 01	Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazeifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non-alcooliques (à l'excl. des boissons à base de fruits ou de légumes ainsi que du lait)					A
2201 90 02	Eaux minérales et les eaux gazeifiées, directement consommables en l'état en tant que	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2202 91 00	Bières non alcooliques, alc. <= 0,5 % vol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	A
2202 99	Boissons non alcooliques (à l'exclusion des eaux, des jus de fruits ou de légumes, du lait et de la bière)					A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2202 99 11	Boissons à base de soja d'une teneur en poids de protéines >= à 2,8 %, ne contenant pas d'alcool, de lait, de produits laitiers ni de matières grasses provenant de ces produits	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2202 99 15	Boissons à base de soja d'une teneur en poids de protéines < 2,8 % et boissons à base de fruits à coques du chapitre 8, de céréales du chapitre 10 ou de graines du chapitre 12, ne contenant pas d'alcool, de lait, de produits laitiers ni de matières grasses provenant de ces produits	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2202 99 19	Boissons non alcooliques, ne contenant pas de lait, de produits laitiers ni de matières grasses provenant de ces produits (à l'exclusion des eaux, des jus de fruits ou de légumes, de la bière et des boissons à base de soja ou à base de fruits à coques du chapitre 8, de céréales du chapitre 10 ou de graines du chapitre 12	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2202 99 91	Boissons non alcooliques, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait ou de produits de la laiterie < 0,2%	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2202 99 95	Boissons non alcooliques d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait ou de produits laitiers >= 0,2 % mais < 2 %	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2202 99 99	Boissons non alcooliques d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait ou de produits laitiers >= 2 %	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2203 00	Bières de malt					B
2203 00 01	Bières de malt, présentées dans des bouteilles d'une contenance <= 10 l	24,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2203 00 09	Bières de malt, en récipients d'une contenance <= 10 l (à l'excl. des bières présentées dans des bouteilles)	24,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2203 00 10	Bières de malt, en récipients d'une contenance > 10 l	24,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2204	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool; moûts de raisins, partiellement fermentés et d'un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol, ou moûts de raisins, additionnés d'alcool, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol					
2204 10	Vins mousseux produits à partir de raisins frais					
2204 10 11	Champagne, avec AOP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 10 13	Cava, avec AOP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 10 15	Prosecco, avec AOP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 10 91	Asti spumante, avec AOP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 10 93	Vins mousseux produits à partir de raisins frais avec une appellation d'origine protégée «AOP» (à l'exclusion de l'Asti spumante, du Champagne, du Cava et du Prosecco)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 10 94	Vins mousseux produits à partir de raisins frais bénéficiant d'une indication géographique protégée (IGP)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 10 96	Vins de cépages mousseux produits à partir de raisins frais, sans AOP et IGP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 10 98	Vins mousseux produits à partir de raisins frais (à l'excl. de vins de cépages)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool (à l'excl. des vins mousseux); moûts de raisins dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool, en récipients d'une contenance <= 2 l					
2204 21 06	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool, présentés dans des bouteilles fermées par un bouchon 'champignon' maintenu à l'aide d'attaches ou de liens, d'une contenance <= 2 l; vins autrement présentés, en récipients d'une contenance <= 2 l et ayant, à la température de 20°C, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution >= 1 bar, mais < 3 bar (à l'excl. des vins mousseux), avec appellation d'origine protégée (AOP)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 07	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool, présentés dans des bouteilles fermées par un bouchon 'champignon' maintenu à l'aide d'attaches ou de liens, d'une contenance <= 2 l; vins autrement présentés, en récipients d'une contenance <= 2 l et ayant, à la température de 20°C, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution >= 1 bar, mais < 3 bar (à l'excl. des vins mousseux), avec indication géographique protégée (IGP)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 08	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool, présentés dans des bouteilles fermées par un bouchon 'champignon' maintenu à l'aide d'attaches ou de liens, d'une contenance <= 2 l; vins autrement présentés, en récipients d'une contenance <= 2 l et ayant, à la température de 20°C, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution >= 1 bar, mais < 3 bar (à l'excl. des vins mousseux), de cépages sans AOP ou IGP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 09	Autres vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool, présentés dans des bouteilles fermées par un bouchon 'champignon' maintenu à l'aide d'attaches ou de liens, d'une contenance <= 2 l; vins autrement présentés, en récipients d'une contenance <= 2 l et ayant, à la température de 20°C, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution >= 1 bar, mais < 3 bar (à l'excl. des vins mousseux et vins de cépages)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 11	Vins blancs d'Alsace, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 12	Vins blancs de Bordeaux, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 13	Vins blancs de Bourgogne, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 17	Vins blancs du Val de Loire, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 18	Vins blancs de Mosel, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 19	Vins blancs du Palatinat [Pfalz], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 22	Vins blancs de Hesse rhénane [Rheinessen], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 23	Vins blancs de Tokaj [p.ex. Aszu, Szamorodni, Máslás, Fordítás], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 24	Vins blancs du Latium [Lazio], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 26	Vins blancs de Toscane [Toscana], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 27	Vins blancs du Trentin [Trentino], du Haut-Adige [Alto Adige] et du Frioul [Friuli], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 28	Vins blancs de Vénétie [Veneto], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 31	Vins blancs de Sicile, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 32	Vins blancs de qualité dits 'Vinho Verde', produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 34	Vins blancs de Penedés, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 36	Vins blancs de la Rioja, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 37	Vins blancs de Valencia, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 38	Vins blancs produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants, du Vinho Verde et des vins d'Alsace, de Bordeaux, de Bourgogne, du Val de Loire, de Mosel, du Palatinat, de Hesse rhénane, de Tokaj, du Latium, de Toscane, du Trentin, du Haut-Adige, du Frioul, de Vénétie, de Sicile, de Penedés, de la Rioja et de Valencia)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 42	Vins de Bordeaux, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 43	Vins de Bourgogne, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 44	Vins du Beaujolais, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 46	Vins de la Vallée du Rhône, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 47	Vins du Languedoc-Roussillon, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 48	Vins du Val de Loire, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 61	Vins de Sicile, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 62	Vins du Piémont [Piemonte], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 66	Vins de Toscane [Toscana], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 67	Vins du Trentin [Trentino] et du Haut-Adige [Alto Adige], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 68	Vins de Vénétie [Veneto], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 69	Vins du Dao, de la Bairrada et du Douro, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 70	Vins du Barro, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 74	Vins de Penedés, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
2204 21 76	Vins de la Rioja, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 77	Vins de Valdepeñas, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 78	Vins produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants, des vins blancs et des vins de Bordeaux, de Bourgogne, du Beaujolais, de la Vallée du Rhône, du Languedoc-Roussillon, du Val de Loire, de Sicile, du Piémont, de Toscane, du Trentin, du Haut-Adige, de Vénétie, du Dao, de la Barraida, du Douro, de Navarra, de Penedès, de la Rioja et de Valdepeñas)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 79	Vins blancs produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec IGP (à l'excl. des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 80	Vins produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec IGP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 81	Vins blancs de cépages sans AOP et IGP, produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol (à l'excl. des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 82	Vins de cépages sans AOP et IGP, produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 83	Vins blancs produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins de cépages)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 84	Vins produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants, des vins blancs et des vins de cépages)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 85	Vin de Madère et muscatel de Setúbal, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol, avec AOP ou IGP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 86	Vin de Xérès, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol, avec AOP ou IGP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 87	Vin de Marsala, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol, avec AOP ou IGP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 88	Vin de Samos et muscat de Lemnos, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol, avec AOP ou IGP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 89	Vin de Porto, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol, avec AOP ou IGP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 90	Vins produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol, avec AOP ou IGP (à l'exclusion des vins de Porto, de Madère, de Xérès, de Marsala, de Samos, du muscat de Lemnos et du muscatel de Setúbal)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 91	Vins sans AOP ni IGP, produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 93	Vins blancs non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l, avec AOP ou IGP (à l'excl. des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 94	Vins non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l, avec AOP ou IGP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 95	Vins blancs de cépages sans AOP et IGP, non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 96	Vins de cépages sans AOP et IGP, non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 97	Vins blancs non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins de cépages)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 21 98	Vins non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants, des vins blancs et des vins de cépages)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22	Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool, et moûts de raisins dont la fermentation a été arrêtée par addition d'alcool, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l (à l'exclusion des vins mousseux)					
2204 22 10	Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool, présentés dans des bouteilles fermées par un bouchon «champignon» maintenu à l'aide d'attaches ou de liens, d'une contenance > 2 l; vins autrement présentés, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, accusant, à la température de 20 °C, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution >= 1 bar mais < 3 bar (à l'exclusion des vins mousseux)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 22	Vins de Bordeaux, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 23	Vins de Bourgogne, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 24	Vins du Beaujolais, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 26	Vins de la Vallée du Rhône, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 27	Vins du Languedoc-Roussillon, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 28	Vins du Val de Loire, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 32	Vins du Piémont (Piemonte), en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 33	Vins de Tokaj, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 38	Vins blancs produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants et des vins de Bordeaux, de Bourgogne, du Beaujolais, de la Vallée du Rhône, du Languedoc-Roussillon, du Val de Loire, du Piémont et de Tokaj)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 78	Vins produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants, des vins blancs et des vins de Bordeaux, de Bourgogne, du Beaujolais, de la Vallée du Rhône, du Languedoc-Roussillon, du Val de Loire, du Piémont et de Tokaj)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 79	Vins blancs de raisins frais, produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec IGP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 80	Vins de raisins frais, produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec IGP (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 81	Vins blancs de cépages, sans AOP ni IGP, produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 82	Vins de cépages, sans AOP ni IGP, produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 83	Vins blancs produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants et des vins de cépages)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 84	Vins produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants, des vins blancs et des vins de cépages)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 85	Vin de Madère et muscatel de Setúbal, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol, avec AOP ou IGP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 86	Vin de Xérès, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol, avec AOP ou IGP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 88	Vin de Samos et muscat de Lemnos, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol, avec AOP ou IGP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 90	Vins produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol, avec AOP ou IGP (à l'exclusion des vins de Madère, de Xérès, de Samos, du muscat de Lemnos et du muscatel de Setúbal)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 91	Vins sans AOP ni IGP, produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 93	Vins blancs non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, avec AOP ou IGP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 94	Vins non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l, avec AOP ou IGP (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 95	Vins blancs de cépages, sans AOP ni IGP, non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 96	Vins de cépages, sans AOP ni IGP, non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 97	Vins blancs non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants et des vins de cépages)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 22 98	Vins non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 2 l mais <= 10 l (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants, des vins blancs et des vins de cépages)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29	Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool, et moûts de raisins dont la fermentation a été arrêtée par addition d'alcool, en récipients d'une contenance > 10 l (à l'exclusion des vins mousseux)					
2204 29 23	Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool, présentés dans des bouteilles fermées par un bouchon «champignon» maintenu à l'aide d'attaches ou de liens, d'une contenance > 2 l; vins autrement présentés, en récipients d'une contenance > 10 l, accusant, à la température de 20 °C, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution >= 1 bar mais < 3 bar (à l'exclusion des vins mousseux)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 26	Vins de Bourgogne, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 27	Vins de Bourgogne, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	

Accusé de réception en préfecture
973-200052678-20260623-AP
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
2204 29 24	Vins du Beaujolais, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 26	Vins de la Vallée du Rhône, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 27	Vins du Languedoc-Roussillon, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 28	Vins du Val de Loire, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 32	Vins du Piémont (Piemonte), en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 38	Vins blancs produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants et des vins de Bordeaux, de Bourgogne, du Beaujolais, de la Vallée du Rhône, du Languedoc-Roussillon, du Val de Loire et du Piémont)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 78	Vins produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec AOP (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants et des vins de Bordeaux, de Bourgogne, du Beaujolais, de la Vallée du Rhône, du Languedoc-Roussillon, du Val de Loire et du Piémont)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 79	Vins blancs de raisins frais, produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec IGP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 80	Vins de raisins frais, produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol, avec IGP (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 81	Vins blancs de cépages, sans AOP ni IGP, produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 82	Vins de cépages, sans AOP ni IGP, produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 83	Vins blancs produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants et des vins de cépages)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 84	Vins produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15 % vol (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants, des vins blancs et des vins de cépages)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 85	Vin de Madère et moscatel de Setúbal, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol, avec AOP ou IGP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 86	Vin de Xérès, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol, avec AOP ou IGP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 88	Vin de Samos et muscat de Lemnos, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol, avec AOP ou IGP	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 90	Vins produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol, avec AOP ou IGP (à l'exclusion des vins de Madère, de Xérès, de Samos, du muscat de Lemnos et du moscatel de Setúbal)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 91	Vins sans AOP ni IGP, produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 10 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15 % vol	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 93	Vins blancs non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 10 l, avec AOP ou IGP (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 94	Vins non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 10 l, avec AOP ou IGP (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 95	Vins blancs de cépages, sans AOP ni IGP, non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 10 l (à l'exclusion des vins mousseux et des vins pétillants)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 96	Vins de cépages, sans AOP ni IGP, non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 10 l (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 97	Vins blancs non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 10 l (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants et des vins de cépages)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 29 98	Vins non produits dans l'UE, en récipients d'une contenance > 10 l (à l'exclusion des vins mousseux, des vins pétillants, des vins blancs et des vins de cépages)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 30	Moûts de raisins, partiellement fermentés, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol (à l'excl. des moûts de raisins dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool)					
2204 30 10	Moûts de raisins, partiellement fermentés, même mutés autrement qu'à l'alcool, ayant un titre alcoométrique acquis > 1% vol (à l'excl. des moûts de raisins dont la fermentation a été arrêtée par addition d'alcool)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 30 92	Moûts de raisins, non fermentés, concentrés au sens de la note complémentaire 7 du présent chapitre, d'une masse volumique <= 1,33 g/cm³ à 20°C et ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol, mais <= 1% vol (à l'excl. des moûts de raisins dont la fermentation a été arrêtée par addition d'alcool)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 30 94	Moûts de raisins, non fermentés, non concentrés, d'une masse volumique <= 1,33 g/cm³ à 20°C et ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol mais <= 1% vol (à l'excl. des moûts de raisins dont la fermentation a été arrêtée par addition d'alcool)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 30 96	Moûts de raisins, non fermentés, concentrés au sens de la note complémentaire 7 du présent chapitre, d'une masse volumique > 1,33 g/cm³ à 20°C et ayant un titre alcoométrique acquis <= 1% vol mais > 0,5% vol (à l'excl. des moûts de raisins dont la fermentation a été arrêtée par addition d'alcool)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2204 30 98	Moûts de raisins, non fermentés, non concentrés, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol mais <= 1% vol (à l'excl. des moûts de raisins dont la fermentation a été arrêtée par addition d'alcool)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
2205	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques					
2205 10	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, en récipients d'une contenance <= 2 l					
2205 10 10	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 18% vol	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2205 10 90	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 18% vol	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2205 90	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, en récipients d'une contenance > 2 l					
2205 90 10	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 18% vol	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2205 90 90	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 18% vol	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2206 00	Cidre, poiré, hydromel, saké et autres boissons fermentées; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non-alcooliques, n.d.a. (à l'excl. de la bière, des vins de raisins frais, des moûts de raisins ainsi que des vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques)					
2206 00 10	Piquette, obtenue par la fermentation des mares de raisins	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2206 00 31	Cidre et poiré, mousseux	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2206 00 39	Hydromel et autres boissons fermentées, mousseux, n.d.a.; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, mousseux, n.d.a. (sauf bière, vin de raisins frais, moûts de raisins, piquette et vins de pommes et de poires)	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2206 00 51	Cidre et poiré, non mousseux, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2206 00 59	Hydromel et autres boissons fermentées, non mousseux, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l, n.d.a.; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, non mousseux, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l, n.d.a. (sauf vins de raisins frais, moûts de raisins, vermouth et autres vins de raisins frais, préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, piquette et vins de pommes et de poires)	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2206 00 81	Cidre et poiré, non mousseux, présentés en récipients d'une contenance > 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2206 00 89	Hydromel et autres boissons fermentées, non mousseux, présentés en récipients d'une contenance > 2 l, n.d.a.; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, non mousseux, présentés en récipients d'une contenance > 2 l, n.d.a. (sauf vins de raisins frais, moûts de raisins, vermouth et autres vins de raisins frais, préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, piquette et vins de pommes et de poires)	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2207	Alcool éthylique non-dénaturé d'un titre alcoométrique volumique >= 80% vol; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres					
2207 10 00	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique >= 80% vol	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2207 20 00	Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208	Alcool éthylique non-dénaturé d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses (à l'excl. des préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons)					
2208 20	Eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins					
2208 20 12	Cognac, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 20 14	Armagnac, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 20 16	Brandy de Jerez, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 20 18	Brandy/Weinbrand, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. du brandy de Jerez et de l'armagnac)	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 20 19	Eaux-de-vie de vin, présentée en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. du cognac, de l'armagnac et du brandy/Weinbrand)	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 20 26	Grappa, présentée en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 20 28	Eaux-de-vie de marc de raisins, présentée en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. de la grappa)	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 20 62	Cognac, présenté en récipients d'une contenance > 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 20 66	Brandy/Weinbrand, présenté en récipients d'une contenance > 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 20 99	Eaux-de-vie de vin, présentées en récipients d'une contenance > 2 l (incl. l'armagnac, à l'excl. du cognac et du brandy/Weinbrand)	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 30 00	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 30 11	Whisky 'bourbon', présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 30 19	Whisky 'bourbon', présenté en récipients d'une contenance > 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 30 30	Whisky écossais (Scotch whisky) 'single malt'	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
2208 30 41	Whisky écossais [Scotch whisky] 'blended' 'malt', présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 30 49	Whisky écossais [Scotch whisky] 'blended' 'malt', présenté en récipients d'une contenance > 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 30 61	single-grain et blended-grain whisky écossais [Scotch whisky], présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 30 69	single-grain et blended-grain whisky écossais [Scotch whisky], présenté en récipients d'une contenance > 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 30 71	Whisky écossais [Scotch whisky], présenté en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. du whisky single malt, du whisky blended malt, du whisky single-grain et blended-grain)	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 30 79	Whisky écossais [Scotch whisky], présenté en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. du whisky single malt, du whisky blended malt, du whisky single-grain et blended-grain)	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 30 82	Whisky, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. du whisky 'bourbon' et du whisky écossais [Scotch whisky])	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 30 88	Whisky, présenté en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. du whisky 'bourbon' et du whisky écossais [Scotch whisky])	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 40	Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre					A
2208 40 11	Rhum d'une teneur en substances volatiles (autres que l'alcool éthylique et méthylique) >= 225 g/hl d'alcool pur "avec une tolérance de 10%", présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2208 40 31	Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre, d'une valeur > 7,9 €/l d'alcool pur, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. du rhum d'une teneur en substances volatiles [autres que l'alcool éthylique et méthylique] >= 225 g/hl d'alcool pur "avec une tolérance de 10%")	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2208 40 39	Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre, d'une valeur <= 7,9 €/l d'alcool pur, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. du rhum d'une teneur en substances volatiles [autres que l'alcool éthylique et méthylique] >= 225 g/hl d'alcool pur "avec une tolérance de 10%")	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2208 40 51	Rhum d'une teneur en substances volatiles (autres que l'alcool éthylique et méthylique) >= 225 g/hl d'alcool pur "avec une tolérance de 10%", présenté en récipients d'une contenance > 2 l	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2208 40 91	Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre, d'une valeur > 2 €/l d'alcool pur, présentés en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. du rhum d'une teneur en substances volatiles [autres que l'alcool éthylique et méthylique] >= 225 g/hl d'alcool pur "avec une tolérance de 10%")	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2208 40 99	Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre, d'une valeur <= 2 €/l d'alcool pur, présentés en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. du rhum d'une teneur en substances volatiles [autres que l'alcool éthylique et méthylique] >= 225 g/hl d'alcool pur "avec une tolérance de 10%")	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2208 50	Gin et genièvre					
2208 50 11	Gin, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 50 19	Gin, présenté en récipients d'une contenance > 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 50 91	Genièvre, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 50 99	Genièvre, présenté en récipients d'une contenance > 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 60	Vodka					
2208 60 11	Vodka, d'un titre alcoométrique volumique <= 45,4% vol, présentée en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 60 19	Vodka d'un titre alcoométrique volumique de <= 45,4% vol, présentée en récipients d'une contenance > 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 60 91	Vodka, d'un titre alcoométrique volumique > 45,4% vol, présentée en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 60 99	Vodka, d'un titre alcoométrique volumique > 45,4% vol, présentée en récipients d'une contenance > 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 70	Liqueurs					
2208 70 10	Liqueurs, présentées en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
Extrait du 2208 70 10	Liqueurs, présentées en récipients d'une contenance <= 2 l à base de rhum	27,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2208 70 90	Liqueurs, présentées en récipients d'une contenance > 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
Extrait du 2208 70 90	Liqueurs, présentées en récipients d'une contenance > 2 l à base de rhum	27,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
2208 90	Alcool éthylique d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol, non-dénaturé; eaux-de-vie et autres boissons spiritueuses (à l'excl. des eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins, des whiskies, du rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation après fermentation de produits de cannes à sucre, du gin, du genièvre, de la vodka, des liqueurs ainsi que des préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons)					
2208 90 11	Arak, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 90 19	Arak, présenté en récipients d'une contenance > 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 90 33	Eaux-de-vie de prunes, de poires ou de cerises, présentées en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 90 38	Eaux-de-vie de prunes, de poires ou de cerises, présentées en récipients d'une contenance > 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 90 41	Ouzo, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 90 45	Calvados, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 90 48	Eaux-de-vie de fruits, présentées en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. du calvados et des eaux-de-vie de prunes, de poires et de cerises)	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 90 54	Tequila, présentée en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 90 56	Eaux-de-vie, présentées en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'exclusion des eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins, des whiskies, du rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation après fermentation de produits de cannes à sucre, du gin, du genièvre, de l'arak, de la vodka, des liqueurs, de l'ouzo, des eaux-de-vie de fruit et de la tequila)	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 90 69	Boissons spiritueuses, présentées en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. de l'ouzo, des eaux-de-vie et des liqueurs)	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 90 71	Eaux-de-vie de fruits, présentées en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. des eaux-de-vie de prunes, de poires ou de cerises)	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 90 75	Tequila, présentée en récipients d'une contenance > 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 90 77	Eaux-de-vie, présentées en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. des eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins, des whiskies, du rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation après fermentation de produits de cannes à sucre, du gin, du genièvre, de l'arak, de la vodka, des liqueurs, de l'ouzo, de la tequila et des eaux-de-vie de fruits)	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 90 78	Boissons spiritueuses, présentées en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. des eaux-de-vie, des liqueurs et de l'ouzo)	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 90 91	Alcool éthylique non dénaturé, d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2208 90 99	Alcool éthylique non dénaturé, d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol, présenté en récipients d'une contenance > 2 l	47,00%	3,00%	47,00%	3,00%	
2209 00	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique					
2209 00 11	Vinaigres de vin, comestibles, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2209 00 19	Vinaigres de vin, comestibles, présentés en récipients d'une contenance > 2 l	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2209 00 91	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. des vinaigres de vin)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2209 00 99	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique, présentés en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. des vinaigres de vin)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 23 RÉSIDUS ET DÉCHETS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES; ALIMENTS PRÉPARÉS POUR ANIMAUX						
2301	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes, d'abats, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine; cretons					
2301 10 00	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats, impropres à l'alimentation humaine; cretons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2301 20 00	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2302	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses					
2302 10	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du maïs					
2302 10 10	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de maïs d'une teneur en amidon <= 35% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2302 10 90	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de maïs d'une teneur en amidon > 35% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2302 30	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du froment					
2302 30 10	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de froments d'une teneur en amidon <= 28% en poids et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm est <= 10% en poids ou, en cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur en cendres, calculée sur la matière sèche, >= 1,5% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2302 30 90	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du froment (sauf ceux d'une teneur en amidon <= 28% en poids et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm est <= 10% en poids ou, en cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur en cendres, calculée sur la matière sèche >= 1,5% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2302 40	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales (à l'excl. du maïs ou du froment)					
2302 40 02	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de riz d'une teneur en amidon <= 35% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2302 40 08	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de riz d'une teneur en amidon > 35% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2302 40 90	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales (sauf maïs, riz et froment et à l'excl. des produits d'une teneur en amidon <= 28% en poids et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm est <= 10% en poids ou, en cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur en cendres, calculée sur la matière sèche >= 1,5% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2302 50 00	Résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des légumineuses	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2303	Résidus d'amidonnerie et résidus simil., pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie, drèches et déchets de brasserie ou de distillerie, même agglomérés sous forme de pellets					
2303 10	Résidus d'amidonnerie et résidus simil.					
2303 10 11	Résidus de l'amidonnerie du maïs, d'une teneur en protéines, calculée sur la matière sèche, > 40% en poids (à l'excl. des eaux de trempes concentrées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2303 10 19	Résidus de l'amidonnerie du maïs, d'une teneur en protéines, calculée sur la matière sèche, <= 40% en poids (à l'excl. des eaux de trempes concentrées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2303 10 90	Résidus de l'amidonnerie et résidus simil. (à l'excl. des résidus de l'amidonnerie du maïs)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2303 20	Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie					
2303 20 10	Pulpes de betteraves	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2303 20 90	Bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie (à l'excl. des pulpes de betteraves)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2303 30 00	Drèches et déchets de brasserie ou de distillerie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2304 00 00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2305 00 00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales ou d'origine microbienne (à l'excl. des tourteaux et autres résidus solides de l'extraction des huiles de soja et d'arachide)					
2306 10 00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de coton	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2306 20 00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de lin	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2306 30 00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de tournesol	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2306 41 00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique "fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est < 2% et un composant solide qui contient < 30 micromoles/g de glucosinolates"	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2306 49 00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique "fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est >= 2% et un composant solide qui contient >= 30 micromoles/g de glucosinolates"	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2306 50 00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de noix de coco ou de coprah	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2306 60 00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de noix ou d'amandes de palmiste	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2306 90	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales ou d'origine microbienne (à l'excl. des tourteaux et autres résidus solides de l'extraction des graisses ou huiles de soja, d'arachide, de coton, de lin, de tournesol, de graines de navette ou de colza, de noix de coco ou de coprah et de noix ou d'amandes de palmiste)					
2306 90 05	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de germes de maïs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2306 90 11	Grignons d'olives et autres résidus, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'olive, ayant une teneur en poids d'huile d'olive <= 3%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2306 90 19	Grignons d'olives et autres résidus, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'olive, ayant une teneur en poids d'huile d'olive > 3%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2306 90 90	Tourteaux et autres résidus solides, mêmes broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales (à l'excl. des tourteaux et autres résidus solides de l'extraction des graisses ou huiles de coton, de lin, de tournesol, de graines de navette ou de colza, de noix de coco ou de coprah, de noix ou d'amandes de palmiste, de germes de maïs ainsi que de l'extraction de l'huile d'olive, de l'huile de soja et de l'huile d'arachide)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2307 00	Lies de vin: tartre brut					
2307 00 11	Lies de vin, d'un titre alcoométrique total <= 7,9% mas et d'une teneur en matière sèche >= 25% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2307 00 19	Lies de vin (à l'excl. des produits d'un titre alcoométrique total <= 7,9% mas et d'une teneur en matière sèche >= 25% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2307 00 90	Tartre brut	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2308 00	Glands de chêne, marrons d'Inde, marcs de fruits et autres matières, déchets, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, n.d.a.					
2308 00 11	Marcs de raisins, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, ayant un titre alcoométrique total <= 4,3% mas et une teneur en matière sèche >= 40% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2308 00 19	Marcs de raisins, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux (à l'excl. des produits ayant un titre alcoométrique total <= 4,3% mas et une teneur en matière sèche >= 40% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2308 00 40	Glands de chêne et marrons d'Inde ainsi que marcs de fruits, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux (à l'excl. des marcs de raisins)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2308 00 90	Tiges de maïs, feuilles de maïs, pelures de fruits et autres matières, déchets, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, n.d.a. (à l'excl. des glands de chêne, des marrons d'Inde et des marcs de fruits)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2309	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux					
2309 10	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail					
2309 10 11	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni fécule ni produits laitiers ou contenant en poids <= 10% d'amidon ou de fécule et < 10% de produits laitiers	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2309 10 13	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni fécule ou en contenant <= 10% en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers >= 10%, mais < 50%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2309 10 15	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni fécule ou en contenant <= 10% en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers >= 50%, mais < 75%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2309 10 19	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni fécule ou en contenant <= 10% en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers >= 75%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2309 10 31	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 10%, mais <= 30%, ne contenant pas de produits laitiers ou en contenant < 10% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2309 10 33	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 10%, mais <= 30%, et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 10%, mais < 50%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2309 10 39	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 10%, mais <= 30%, et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 50%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2309 10 51	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 30%, ne contenant pas de produits laitiers ou en contenant < 10% en poids	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2309 10 53	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 30% et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 10%, mais < 50%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2309 10 59	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 30% et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 50%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2309 10 70	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, ne contenant ni amidon ni fécule, ni glucose ou sirop de glucose, ni maltodextrine ou sirop de maltodextrine, mais contenant des produits laitiers	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2309 10 90	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, ne contenant ni amidon ni fécule, ni glucose ou sirop de glucose, ni maltodextrine ou sirop de maltodextrine, ni produits laitiers	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2309 90	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)					
2309 90 10	Produits dits "solubles" de poissons ou de mammifères marins, destinés à compléter les aliments produits à la ferme	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2309 90 20	Résidus de l'amidonnerie de maïs visés à la note complémentaire 5 du présent chapitre, des types utilisés pour l'alimentation des animaux (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2309 90 31 sauf 2309 90 31 81 et 2309 90 31 88	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni fécule ni produits laitiers ou contenant en poids <= 10% d'amidon ou de fécule et < 10% de produits laitiers (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2309 90 31 30	Aliments pour poissons	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2309 90 31 81	Concentré protéique de graines de soja contenant en poids: - 60 % (± 10 %) de protéines brutes, - 5 % (± 3 %) de cellulose brute, - 5 % (± 3 %) de cendres brutes, et - 3 % ou plus mais ne dépassant pas 6,9 % d'amidon destiné à être utilisé dans la fabrication des aliments pour animaux	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2309 90 31 88	Autres	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2309 90 33	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni fécule ou en contenant <= 10% en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers >= 10%, mais < 50% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2309 90 39	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni fécule ou en contenant <= 10% en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers >= 50%, mais < 75% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2309 90 50	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni fécule ou en contenant <= 10% en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers >= 75% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2309 90 41 sauf 2309 90 41 89	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 10%, mais <= 30%, ne contenant pas de produits laitiers ou en contenant < 10% en poids (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2309 90 41 20	Aliments pour poissons	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2309 90 41 89	Autres	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2309 90 43	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 10%, mais <= 30%, et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 10%, mais < 50% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2309 90 49	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 10%, mais <= 30%, et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 50% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2309 90 51	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 30%, ne contenant pas de produits laitiers ou en contenant < 10% en poids (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2309 90 53	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 30% et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 10%, mais < 50% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2309 90 59	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 30% et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 50% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2309 90 70	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, ne contenant ni amidon ou fécule, ni glucose ou sirop de glucose, ni maltodextrine ou sirop de maltodextrine, mais contenant des produits laitiers (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2309 90 91	Pulpes de betteraves mélassées	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2309 90 96 sauf 2309 90 96 39 et 2309 90 96 95	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux, ne contenant ni amidon ou fécule, ni glucose ou sirop de glucose, ni maltodextrine ou sirop de maltodextrine, ni produits laitiers (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail, produits dits [solubles] de poissons ou de mammifères marins, résidus de l'amidonnerie de maïs visés à la note complémentaire 5 du chapitre 23, pulpes de betteraves mélassées et prémélanges)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2309 90 96 31	Complexe de minéraux et de vitamines, aliments pour chiens ou chats, non conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2309 90 96 39	Complexe de minéraux et de vitamines autres	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2309 90 96 95	Autres	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 24	TABACS ET SUCCÉDANÉS DE TABAC FABRIQUÉS; PRODUITS, CONTENANT OU NON DE LA NICOTINE, DESTINÉS A UNE INHALATION SANS COMBUSTION; AUTRES PRODUITS CONTENANT DE LA NICOTINE DESTINÉS A L'ABSORPTION DE LA NICOTINE DANS LE CORPS HUMAIN					
2401	Tabacs bruts ou non-fabriqués; déchets de tabac					
2401 10	Tabacs non-écotés					
2401 10 35	Tabacs 'light air cured', non écotés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2401 10 60	Tabacs 'sun cured' du type oriental, non écotés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2401 10 70	Tabacs 'dark air cured', non écotés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2401 10 85	Tabacs 'flue cured', non écotés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2401 10 95	Tabacs, non écotés (à l'excl. des tabacs 'light air cured', 'sun cured' du type oriental, 'dark air cured' et 'flue cured')	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2401 20	Tabacs partiellement ou totalement écotés, mais non autrement travaillés					
2401 20 35	Tabacs 'light air cured', partiellement ou totalement écotés, mais non autrement travaillés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2401 20 60	Tabacs 'sun cured', du type oriental, partiellement ou totalement écotés, mais non autrement travaillés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2401 20 70	Tabacs 'dark air cured', partiellement ou totalement écotés, mais non autrement travaillés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2401 20 85	Tabacs 'flue cured', partiellement ou totalement écotés, mais non autrement travaillés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2401 20 95	Tabacs, partiellement ou totalement écotés, mais non autrement travaillés (à l'excl. des tabacs 'flue cured', 'light air cured', 'fire cured', 'dark air cured' et 'sun cured' du type oriental)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2401 30 00	Déchets de tabac	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2402	Cigares, y.c. ceux à bouts coupés, cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac					
2402 10 00	Cigares, y.c. ceux à bouts coupés, et cigarillos, contenant du tabac	57,00%	3,00%	57,00%	3,00%	
2402 20	Cigarettes contenant du tabac					
2402 20 10	Cigarettes contenant du tabac et des girofles	57,00%	3,00%	57,00%	3,00%	
2402 20 90	Cigarettes contenant du tabac (à l'excl. des cigarettes contenant des girofles)	57,00%	3,00%	57,00%	3,00%	
2402 90 00	Cigares, cigarillos et cigarettes, en succédanés du tabac	57,00%	3,00%	57,00%	3,00%	
2403	Tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués»; extraits et saucés de tabac (sauf produits du n° 2404 et cigares, y compris ceux à bouts coupés, cigarillos et cigarettes)					
2403 11 00	Tabac pour pipe à eau (à l'excl. des produits sans tabac; voir la note 1 de sous-positions)	57,00%	3,00%	57,00%	3,00%	
2403 19	Tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion (à l'excl. du tabac pour pipe à eau contenant du tabac)					
2403 19 10	Tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion, en emballages immédiats d'un contenu net <= 500 g (à l'excl. du tabac pour pipe à eau contenant du tabac)	57,00%	3,00%	57,00%	3,00%	
2403 19 90	Tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion, en emballages immédiats d'un contenu net > 500 g (à l'excl. du tabac pour pipe à eau contenant du tabac)	57,00%	3,00%	57,00%	3,00%	
2403 91 00	Tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués», obtenus par agglomération de particules provenant de feuilles, de débris ou de poussière de tabac (sauf produits du n° 2404)	57,00%	3,00%	57,00%	3,00%	
2403 99	Tabac à mâcher, tabac à priser et autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués, et poudre, extraits et saucés de tabac (sauf cigares, y compris ceux à bouts coupés, cigarillos, cigarettes, tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion, tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués», la nicotine extraite du tabac ainsi que produits insecticides fabriqués à partir d'extraits ou de saucés de tabac, et produits du n° 2404)					
2403 99 10	Tabac à mâcher et tabac à priser (à consommer par voie nasale)	57,00%	3,00%	57,00%	3,00%	
2403 99 90	Tabacs et succédanés de tabac, fabriqués, et poudre, extraits et saucés de tabac (sauf tabacs à mâcher ou à priser, cigares, y compris ceux à bouts coupés, cigarillos, cigarettes, tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion, tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués», la nicotine extraite du tabac, ainsi que des produits insecticides fabriqués à partir d'extraits ou saucés de tabac, et produits du n° 2404)	57,00%	3,00%	57,00%	3,00%	
2404	Produits contenant du tabac, du tabac reconstitué, de la nicotine ou des succédanés de tabac ou de nicotine, destinés à une inhalation sans combustion; autres produits contenant de la nicotine, destinés à l'absorption de la nicotine dans le corps humain					
2404 11 00	Produits contenant du tabac ou du tabac reconstitué, destinés à une inhalation sans combustion	57,00%	3,00%	57,00%	3,00%	
2404 12 00	Produits contenant de la nicotine, destinés à une inhalation sans combustion (mais ne contenant pas de tabac ou de tabac reconstitué)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2404 19	Produits contenant des succédanés de tabac ou de nicotine, destinés à une inhalation sans combustion (mais ne contenant pas de nicotine)					
2404 19 10	Produits contenant des succédanés de tabac, destinés à une inhalation sans combustion (mais ne contenant pas de nicotine)	57,00%	3,00%	57,00%	3,00%	
2404 19 90	Produits contenant des succédanés de nicotine, destinés à une inhalation sans combustion (mais ne contenant pas de nicotine ou de succédanés de tabac)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2404 91	Produits contenant de la nicotine, destinés à l'absorption de la nicotine dans le corps humain, pour une application orale (mais non pour inhalation)					
2404 91 10	Produits contenant de la nicotine destinés à faciliter l'arrêt de la consommation de tabac, pour une application orale (mais non pour inhalation)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2404 91 90	Produits contenant de la nicotine, destinés à l'absorption de la nicotine dans le corps humain, pour une application orale (mais non pour inhalation et non destinés à faciliter l'arrêt de la consommation de tabac)	57,00%	3,00%	57,00%	3,00%	
2404 92 00	Produits contenant de la nicotine, destinés à l'absorption de la nicotine dans le corps humain, pour une application percutanée	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2404 99 00	Produits contenant de la nicotine, destinés à l'absorption de la nicotine dans le corps humain (à l'exclusion des produits pour une application orale ou percutanée)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
SECTION V	PRODUITS MINÉRAUX					
CHAPITRE 25	SEL; SOUFRE; TERRES ET PIERRES; PLÂTRES, CHAUX ET CEMENTS					
2501 00	Sel, y.c. le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer					
2501 00 10	Eau de mer et eaux mères de salines					
2501 00 31	Sel, y.c. le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse, destinés à la transformation chimique [séparation Na de Cl] pour la fabrication d'autres produits	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2501 00 51	Sels dénaturés ou destinés à d'autres usages industriels, y.c. le raffinage (à l'excl. des sels destinés soit à la transformation chimique soit à la conservation ou à la préparation de produits destinés à l'alimentation humaine ou animale)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2501 00 91	Sel propre à l'alimentation humaine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2501 00 99	Sel et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité (à l'excl. du sel dénaturé, du sel préparé pour la table ainsi que des sels destinés à la transformation chimique [séparation Na de Cl] ou à d'autres usages industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2502 00 00	Soufre brut ou en paillettes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2502 00 00	Soufre de toute espèce (à l'excl. du soufre sublimé, du soufre précipité ou du soufre colloïdal)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2502 00 00	Soufres non raffinés (à l'excl. du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2503 00 90	Soufres de toute espèce (à l'excl. des soufres bruts, des soufres non raffinés, du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2504	Graphite naturel					
2504 10 00	Graphite naturel, en poudre ou en paillettes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
2504 90 00	Graphite naturel (autre qu'en poudre ou en paillettes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2505	Sables naturels de toute espèce, même colorés (à l'excl. des sables aurifères, platinifères, monazités, bitumineux ou asphaltiques ainsi que des sables de zircon, de rutile ou d'ilménite)					
2505 10 00	Sables siliceux et sables quartzeux, même colorés	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2505 90 00	Sables naturels de toute espèce, même colorés (à l'excl. des sables aurifères, platinifères, monazités, bitumineux, asphaltiques, siliceux ou quartzeux ainsi que des sables de zircon, de rutile ou d'ilménite)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2506	Quartz (autres que les sables naturels); quartzites, même dégrossis ou simpl. débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire					
2506 10 00	Quartz (autres que les sables naturels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2506 20 00	Quartzites, débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2507 00	Kaolin et autres argiles kaoliniques, même calcinés					
2507 00 20	Kaolin	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2507 00 80	Argiles kaoliniques (à l'excl. du kaolin)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2508	Argiles (à l'excl. des argiles expansées ainsi que du kaolin et des autres argiles kaoliniques), andalousite, cyanite, sillimanite, même calcinées; mullite; terres de chamotte ou de dinas					
2508 10 00	Bentonite	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2508 30 00	Argiles réfractaires (à l'excl. des argiles expansées ainsi que du kaolin et des autres argiles kaoliniques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2508 40 00	Argiles (à l'excl. des argiles réfractaires ou expansées ainsi que du bentonite, du kaolin et des autres argiles kaoliniques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2508 50 00	Andalousite, cyanite et sillimanite	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2508 60 00	Mullite	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2508 70 00	Terres de chamotte ou de dinas	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2509 00 00	Craie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2510	Phosphates de calcium et phosphates aluminocalciques, naturels, et craies phosphatées					
2510 10 00	Phosphates de calcium et phosphates aluminocalciques, naturels et craies phosphatées, non moulus	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2510 20 00	Phosphates de calcium et phosphates aluminocalciques, naturels, et craies phosphatées, moulus	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2511	Sulfate de baryum naturel [barytine]; carbonate de baryum naturel [withérite], même calciné (à l'excl. de l'oxyde de baryum)					
2511 10 00	Sulfate de baryum naturel [barytine]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2511 20 00	Carbonate de baryum naturel [withérite], même calciné	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2512 00 00	Farines siliceuses fossiles [kieselguhr, tripolite, diatomite, p.ex.] et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente <= 1, même calcinées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2513	Pierre ponce; émeri; corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels, même traités thermiquement					
2513 10 00	Pierre ponce	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2513 20 00	Émeri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels, même traités thermiquement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2514 00 00	Ardoise, même dégrossie ou simpl. débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; poudre d'ardoise et déchets d'ardoise	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2515	Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente >= 2,5, et albâtre, même dégrossis ou simpl. débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des pierres présentées sous la forme de granulés, d'éclats ou de poudres)					
2515 11 00	Marbres et travertins, bruts ou dégrossis	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2515 12 00	Marbres et travertins, simpl. débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2515 20 00	Écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction, d'une densité apparente >= 2,5, et albâtre, même dégrossis ou simpl. débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des marbres et travertins ainsi que des pierres présentées sous la forme de granulés, d'éclats ou de poudres)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2516	Granit, porphyre, basalte, grès et autres pierres de taille ou de construction, même dégrossis ou simpl. débités, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (sauf pierres présentées sous la forme de granulés, d'éclats ou de poudres, pierres présentant le caractère de pavés, bordures de trottoirs ou dalles de pavage ainsi que pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente >= 2,5)					
2516 11 00	Granit, brut ou dégrossi (à l'excl. des pierres présentant le caractère de pavés, de bordures de trottoirs ou de dalles de pavage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2516 12 00	Granit, simpl. débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des pierres présentant le caractère de pavés, de bordures de trottoirs ou de dalles de pavage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2516 20 00	Grès, même dégrossis ou simpl. débités, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des pierres présentant le caractère de pavés, de bordures de trottoirs ou de dalles de pavage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2516 90 00	Porphyre, basalte et autres pierres de taille ou de construction, même dégrossis ou simpl. débités, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (sauf granit, grès, pierres présentées sous la forme de granulés, d'éclats ou de poudres, pierres présentant le caractère de pavés, de bordures de trottoirs ou de dalles de pavage ainsi que pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente >= 2,5)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2517	Cailloux, graviers, pierres concassées, utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement; macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels simil., même comprenant des matières reprises dans la première partie du libellé; tarmacadam; granulés, éclats et poudres de pierres du n° 2515 ou 2516, même traités thermiquement					
2517 10	Cailloux, graviers, pierres concassées, utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement					A
2517 10 10	Cailloux et graviers, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2517 10 20	Dolomie et pierres à chaux, concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2517 10 80	Pierres, concassées, même traitées thermiquement, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts (à l'excl. des cailloux et graviers, de la dolomie et des pierres à chaux, concassées)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
2517 20 00	Macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels simil., même comprenant des matières citées dans le n° 251710	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2517 30 00	Tarmacadam	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2517 41 00	Granulés, éclats et poudres de marbre, même traités thermiquement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2517 49 00	Granulés, éclats et poudres, même traités thermiquement, de travertins, d'écaussines, d'albâtre, de granit, de grès, de porphyre, de syénite, de lave, de basalte, de gneiss, de trachyte et autres pierres des n° 2515 ou 2516 (à l'excl. des granulés, éclats et poudres de marbre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2518	Dolomie, même frittée ou calcinée, y.c. la dolomie dégrossie ou simpl. débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. de la dolomie concassée des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts)					
2518 10 00	Dolomie, non calcinée ni frittée, dite 'crue [à l'état brut]', y.c. la dolomie dégrossie ou simpl. débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. de la dolomie concassée des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2518 20 00	Dolomie, calcinée ou frittée (à l'excl. de la dolomie concassée des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2519	Carbonate de magnésium naturel [magnésite]; magnésie électrofondue; magnésie calcinée à mort [frittée], même contenant de faibles quantités d'autres oxydes ajoutés avant le frittage; autre oxyde de magnésium, même pur					
2519 10 00	Carbonate de magnésium naturel [magnésite]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2519 90	Magnésie électrofondue; magnésie calcinée à mort [frittée], même contenant de faibles quantités d'autres oxydes ajoutés avant le frittage; autre oxyde de magnésium (à l'excl. du carbonate de magnésium naturel [magnésite])					
2519 90 10	Oxyde de magnésium, même pur (à l'excl. du carbonate de magnésium [magnésite] calciné)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2519 90 30	Magnésie calcinée à mort [frittée], même contenant de faibles quantités d'autres oxydes ajoutés avant le frittage	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2519 90 90	Magnésie électrofondue	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2520	Gypse; anhydrite; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs					
2520 10 00	Gypse; anhydrite	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2520 20 00	Plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2521 00 00	Castines; pierres à chaux ou à ciment	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2522	Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique (à l'excl. de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium)					
2522 10 00	Chaux vive	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2522 20 00	Chaux éteinte	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2522 30 00	Chaux hydraulique (à l'excl. de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2523	Ciments hydrauliques, y.c. les ciments non-pulvérisés dits 'clinkers', même colorés					
2523 10 00	Ciments non pulvérisés dits 'clinkers'	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
2523 21 00	Ciments Portland blancs, même colorés artificiellement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2523 29 00	Ciment Portland normal ou modéré (à l'excl. des ciments Portland blancs, même colorés artificiellement)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2523 30 00	Ciments alumineux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2523 90 00	Ciments, même colorés (à l'excl. des ciments Portland et des ciments alumineux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2523 90 10	Ciments (à l'excl. des ciments Portland et des ciments alumineux) (à l'excl. des ouvrages en cette matière)					
2523 90 20	Ciments (à l'excl. des ciments Portland et des ciments alumineux) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2523 90 30	Ciments (à l'excl. des ciments Portland et des ciments alumineux) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2523 90 40	Ciments (à l'excl. des ciments Portland et des ciments alumineux) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière)					
2523 90 50	Ciments (à l'excl. des ciments Portland et des ciments alumineux) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière)					
2523 90 60	Ciments (à l'excl. des ciments Portland et des ciments alumineux) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière)					
2523 90 70	Ciments (à l'excl. des ciments Portland et des ciments alumineux) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière)					
2523 90 80	Ciments (à l'excl. des ciments Portland et des ciments alumineux) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière)					
2523 90 90	Ciments (à l'excl. des ciments Portland et des ciments alumineux) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière) (à l'excl. des ouvrages en cette matière)					
2525 10 00	Mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières ('splittings'); déchets de mica	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2525 20 00	Mica en poudre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2525 30 00	Déchets de mica	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2526	Stéatite naturelle, même dégrossie ou simpl. débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; talc					
2526 10 00	Stéatite naturelle, même dégrossie ou simpl. débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire, ainsi que le talc, non broyés ni pulvérisés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2526 20 00	Stéatite naturelle, broyée ou pulvérisée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2528 00 00	Borates naturels et leurs concentrés, calcinés ou non (à l'excl. des borates extraits des saumures naturelles); acide borique naturel titrant <= 85 % de H3BO3 sur produit sec	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2529	Feldspath; leucite; néphéline et néphéline syénite; spath fluor					
2529 10 00	Feldspath	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2529 21 00	Spath fluor, contenant en poids <= 97% de fluorure de calcium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2529 22 00	Spath fluor, contenant en poids > 97% de fluorure de calcium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2529 30 00	Leucite; néphéline et néphéline syénite	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2530	Vermiculite, perlite et autres matières minérales, n.d.a.					
2530 10 00	Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2530 20 00	Kiesérite, épsomite [sulfates de magnésium naturels]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2530 90	Sulfures d'arsenic, alunite, terre de pouzzolane, terres colorantes et autres matières minérales, n.d.a.					
2530 90 30	Célestine et strontianite	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2530 90 40	Spodumène, pétalite, lépidolite, amblygonite, hectorite, jadarite et minéraux similaires, propres à l'extraction du lithium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2530 90 50	Bastnaésite, xénotime et minéraux similaires, propres à l'extraction des métaux des terres rares, du scandium ou de l'yttrium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2530 90 70	Sulfures d'arsenic, alunite, terre de pouzzolane, terres colorantes et autres matières minérales, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 26	MINÉRAIS, SCORIES ET CENDRES					
2601	Minerais de fer et leurs concentrés, y.c. les pyrites de fer grillées [cendres de pyrites]					
2601 11 00	Minerais de fer et leurs concentrés, non agglomérés (à l'excl. des pyrites de fer grillées [cendres de pyrites])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2601 12 00	Minerais de fer et leurs concentrés, agglomérés (à l'excl. des pyrites de fer grillées [cendres de pyrites])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2601 20 00	Pyrites de fer grillées [cendres de pyrites]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2602 00 00	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y.c. les minerais de fer manganésifères d'une teneur en manganèse >= 20%, sur produit sec	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2603 00 00	Minerais de cuivre et leurs concentrés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2604 00 00	Minerais de nickel et leurs concentrés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2605 00 00	Minerais de cobalt et leurs concentrés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2606 00 00	Minerais d'aluminium et leurs concentrés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2607 00 00	Minerais de plomb et leurs concentrés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2608 00 00	Minerais de zinc et leurs concentrés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2609 00 00	Minerais d'étain et leurs concentrés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2610 00 00	Minerais de chrome et leurs concentrés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2611 00 00	Minerais de tungstène et leurs concentrés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2612	Minerais d'uranium ou de thorium et leurs concentrés					
2612 10	Minerais d'uranium et leurs concentrés					
2612 10 10	Minerais d'uranium et pechblende, d'une teneur en uranium > 5% en poids [Euratom]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2612 10 90	Minerais d'uranium et leurs concentrés (à l'excl. des minerais d'uranium et de pechblende, d'une teneur en uranium > 5% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2612 20	Minerais de thorium et leurs concentrés					
2612 20 10	Monazite; uranotorianite et autres minerais de thorium, d'une teneur en thorium > 20% en poids [Euratom]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2612 20 90	Minerais de thorium et leurs concentrés (à l'excl. de la monazite, de l'uranotorianite et des autres minerais et concentrés de thorium, d'une teneur en thorium > 20% en poids)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2613	Minerais de molybdène et leurs concentrés					
2613 10 00	Minerais de molybdène et leurs concentrés, grillés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2613 90 00	Minerais de molybdène et leurs concentrés (à l'excl. des produits grillés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2614 00 00	Minerais de titane et leurs concentrés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2615	Minerais de niobium, de tantalite, de vanadium ou de zirconium et leurs concentrés					
2615 10 00	Minerais de zirconium et leurs concentrés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2615 90 00	Minerais de niobium, de tantalite ou de vanadium et leurs concentrés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2616	Minerais de métaux précieux et leurs concentrés					
2616 10 00	Minerais d'argent et leurs concentrés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2616 90 00	Minerais de métaux précieux et leurs concentrés (à l'excl. des minerais d'argent et de leurs concentrés)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2617	Minerais et leurs concentrés (à l'excl. des minerais et des concentrés de minerais de fer, de manganèse, de cuivre, de nickel, de cobalt, d'aluminium, de plomb, de zinc, d'étain, de chrome, de tungstène, d'uranium, de thorium, de molybdène, de titane, de niobium, de tantalite, de vanadium, de zirconium ou de métaux précieux)					
2617 10 00	Minerais d'antimoine et leurs concentrés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2617 90 00	Minerais et leurs concentrés (à l'excl. des minerais et des concentrés de minerais de fer, de manganèse, de cuivre, de nickel, de cobalt, d'aluminium, de plomb, de zinc, d'étain, de chrome, de tungstène, d'uranium, de thorium, de molybdène, de titane, de niobium, de tantalite, de vanadium, de zirconium, de métaux précieux ou d'antimoine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2618 00 00	Laitier granulé [sable-laitier] provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2619 00	Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier					
2619 00 20	Déchets de la fabrication du fer ou de l'acier propres à la récupération du fer ou du manganèse	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2619 00 95	Déchets de la fabrication du fer ou de l'acier propres à la récupération du vanadium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2619 00 97	Scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier (à l'excl. du laitier granulé, des déchets propres à la récupération du fer, du manganèse ou du vanadium)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2620	Scories, cendres et résidus contenant des métaux, de l'arsenic ou leurs composés (à l'excl. des cendres et résidus provenant de la fabrication du fer ou de l'acier)					
2620 11 00	Mattes de galvanisation	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2620 19 00	Scories, cendres et résidus, contenant principalement du zinc (à l'excl. des mattes de galvanisation)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2620 21 00	Boues d'essence au plomb et boues de composés antidétonants contenant du plomb, provenant des réservoirs de stockage d'essence au plomb et de composés antidétonants contenant du plomb et constitués essentiellement de plomb, de composés de plomb et d'oxyde de fer	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2620 29 00	Scories, cendres et résidus, contenant principalement du plomb (à l'excl. des boues d'essence au plomb et des boues de composés antidétonants contenant du plomb)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2620 30 00	Scories, cendres et résidus, contenant principalement du cuivre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2620 40 00	Scories, cendres et résidus, contenant principalement de l'aluminium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2620 60 00	Scories, cendres et résidus contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques (à l'excl. des cendres et résidus provenant de la fabrication du fer ou de l'acier)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2620 91 00	Scories, cendres et résidus contenant de l'antimoine, du béryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges (à l'excl. des cendres et résidus provenant de la fabrication du fer ou de l'acier)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2620 99	Scories, cendres et résidus contenant du métal ou des composés de métaux (à l'excl. des cendres et résidus provenant de la fabrication du fer ou de l'acier, des produits contenant principalement du zinc, du plomb, du cuivre ou de l'aluminium, des produits contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques ainsi que des produits contenant de l'antimoine, du béryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges)					
2620 99 10	Scories, cendres et résidus, contenant principalement du nickel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2620 99 20	Scories, cendres et résidus, contenant principalement du niobium ou du tantalite	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2620 99 40	Scories, cendres et résidus, contenant principalement de l'étain	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2620 99 60	Scories, cendres et résidus, contenant principalement du titane	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2620 99 95	Scories, cendres et résidus contenant du métal ou des composés de métaux (à l'excl. des scories, cendres et résidus provenant de la fabrication du fer ou de l'acier, des produits contenant principalement du zinc, du plomb, du cuivre, de l'aluminium, du vanadium, du nickel, du niobium, du tantalite, de l'étain ou du titane, celles contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques et celles contenant de l'antimoine, du béryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2621	Scories et cendres, y.c. les cendres de varech; cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux (à l'excl. du laitier granulé [sable-laitier], des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier ainsi que des cendres et résidus contenant de l'arsenic, des métaux ou des composés de métaux)					
2621 10 00	Cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2621 90 00	Scories et cendres, y.c. les cendres de varech (à l'excl. du laitier granulé [sable-laitier], des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier, des cendres et résidus contenant du métal ou des composés de métaux ainsi que ceux provenant de l'incinération des déchets municipaux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
COMBUSTIBLES MINÉRAUX, HUILES MINÉRALES ET PRODUITS DE LEUR DISTILLATION; MATIÈRES BITUMEUSES; CIRES						
2701	Charbon de terre, sous toutes ses formes, y.c. les briquettes, boulets et combustibles solides simil. obtenus à partir de la houille					
2701 10 00	Charbon de terre pulvérisé, mais non-aggloméré	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2701 12	Houille bitumineuse, même pulvérisée, mais non-agglomérée					
2701 12 10	Houille à coke, même pulvérisée, mais non-agglomérée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2701 12 90	Houille bitumineuse, même pulvérisée, mais non agglomérée (à l'excl. de la houille à coke)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2701 19 00	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées (à l'excl. de l'antracite et de la houille bitumineuse)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2701 20 00	Briquettes, boulets et combustibles solides simil. obtenus à partir de la houille	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2702	Lignites, même agglomérés (à l'excl. du jais)					
2702 10 00	Lignites, même pulvérisés, mais non agglomérés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2702 20 00	Lignites agglomérés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2703 00 00	Tourbe, v.e. la tourbe pour litière, même agglomérée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2704 00	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue					
2704 00 10	Cokes et semi-cokes de houille, même agglomérés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2704 00 30	Cokes et semi-cokes de lignite, même agglomérés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2704 00 90	Cokes et semi-cokes de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2705 00 00	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz simil. (à l'excl. des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2706 00 00	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étetés, y.c. les goudrons reconstitués	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2707	Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température; produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non-aromatiques					
2707 10 00	Benzols 'benzène' contenant > 50% de benzène (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2707 20 00	Toluol 'toluène' contenant > 50% de toluène (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2707 30 00	Xylol 'xylènes' contenant > 50% de xylènes (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2707 40 00	Naphtalène contenant > 50% de naphtalène (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2707 50 00	Mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant >= 65% de leur volume, y.c. les pertes, à 250°C d'après la méthode ASTM D 86 (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2707 91 00	Huiles de créosote (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2707 99	Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température et produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non-aromatiques (sauf les produits de constitution chimique définie, benzol 'benzène', toluol 'toluène', xylol 'xylènes', naphtalène, huiles de créosote ainsi que mélanges d'hydrocarbures aromatiques du n° 2707.50)					
2707 99 11	Huiles légères brutes, provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température, distillant >= 90% de leur volume jusqu'à 200°C (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2707 99 19	Huiles légères brutes, provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température (à l'excl. des produits de constitution chimique définie et des huiles distillant >= 90% de leur volume jusqu'à 200°C)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2707 99 20	Anthracène (à l'excl. des produits de constitution chimique définie); têtes sulfurées provenant de la distillation primaire des goudrons de houille de haute température	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2707 99 50	Bases pyridiques, quinoléiques, acridiniques et aniliques et autres produits basiques provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2707 99 80	Phénols contenant > 50% de phénols (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2707 99 91	Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température et produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques, destinés à la fabrication des produits du n° 2803	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2707 99 99	Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température et produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2708	Brai et coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux					
2708 10 00	Brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2708 20 00	Coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2709 00	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux					
2709 00 10	Condensats de gaz naturel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2709 00 90	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des condensats de gaz naturel)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes); préparations n.d.a. contenant en poids >= 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déchets d'huiles contenant principalement des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux					
2710 12	Huiles légères de pétrole ou de minéraux bitumineux et préparations, n.d.a., distillant en volume, y compris les pertes, 90 % ou plus à 210 °C, d'après la méthode ASTM D 86 (à l'excl. des produits contenant du biodiesel)					
2710 12 11	Huiles légères de pétrole ou de minéraux bitumineux, destinées à subir un traitement défini [voir note complémentaire 5 du chapitre 27] (à l'excl. des produits contenant du biodiesel)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 12 15	Huiles légères de pétrole ou de minéraux bitumineux, destinées à subir une transformation chimique (sauf destinées à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27 et contenant du biodiesel)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 12 21	White spirit	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 12 25	Essences spéciales (à l'excl. du white spirit) de pétrole ou de minéraux bitumineux	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 12 31	Essences d'aviation	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 12 41	Essences pour moteur, d'une teneur en plomb <= 0,013 g/l, avec un indice d'octane recherche (IOR) < 95 (à l'excl. des essences contenant du biodiesel)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 12 45	Essences pour moteur, d'une teneur en plomb <= 0,013 g/l, avec un indice d'octane recherche (IOR) >= 95, mais < 98 (à l'excl. des essences contenant du biodiesel)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 12 49	Essences pour moteur, d'une teneur en plomb <= 0,013 g/l, avec un indice d'octane recherche (IOR) >= 98 (à l'excl. des essences contenant du biodiesel)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 12 50	Essences pour moteur, d'une teneur en plomb > 0,013 g/l (à l'excl. des essences d'aviation et celles contenant du biodiesel)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 12 70	Carburacteurs, type essence (à l'excl. des essences d'aviation)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 12 90	Huiles légères et préparations de pétrole ou de minéraux bitumineux n.d.a. (à l'excl. des produits contenant du biodiesel destinés à subir une transformation chimique et des essences spéciales, essences pour moteur et carburacteur de type essence)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19	Huiles moyennes et préparations, de pétrole ou de minéraux bitumineux, ne contenant pas de biodiesel, n.d.a.					
2710 19 11	Huiles moyennes de pétrole ou de minéraux bitumineux, destinées à subir un traitement défini (voir note complémentaire 5 du chapitre 27)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 15	Huiles moyennes de pétrole ou de minéraux bitumineux, destinées à subir une transformation chimique (sauf destinées à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 21	Carburacteurs, type pétrole lampant	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 25	Pétrole lampant (à l'excl. des carburacteurs)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 29	Huiles moyennes et préparations de pétrole ou de minéraux bitumineux, n.d.a. (à l'excl. du pétrole lampant et des huiles destinées à subir une transformation chimique)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 31	Gazole de pétrole ou de minéraux bitumineux, destiné à subir un traitement défini [voir note complémentaire 5 du présent chapitre]	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 35	Gazole de pétrole ou de minéraux bitumineux, destiné à subir une transformation chimique (sauf destiné à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 42	Gazole de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre <= 0,001 %, ayant une teneur en carbone biosourcé >= 80 % en poids (à l'excl. des produits contenant du biodiesel ou destinés à subir une transformation chimique)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 44	Gazole de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre <= 0,001 % (à l'excl. des produits contenant du biodiesel, destinés à subir une transformation chimique ou ayant une teneur en carbone biosourcé >= 80 % en poids)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 46	Gas oil de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre > 0,001 % mais <= 0,002 % (à l'excl. des produits contenant du biodiesel et destinés à subir une transformation chimique)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 47	Gas oil de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre > 0,002 % mais <= 0,1 % (à l'excl. des produits contenant du biodiesel et destinés à subir une transformation chimique)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 48	Gas oil de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre > 0,1 % (à l'excl. des produits contenant du biodiesel et destinés à subir une transformation chimique)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 51	Fuel oils de pétrole ou de minéraux bitumineux, destinés à subir un traitement défini (voir note complémentaire 5 du chapitre 27) (à l'excl. des produits contenant du biodiesel)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 55	Fuel oils de pétrole ou de minéraux bitumineux, destinés à subir une transformation chimique (sauf ceux destinés à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 62	Fuel oils de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre <= 0,1 % (à l'excl. des produits destinés à subir une transformation chimique et contenant du biodiesel)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 66	Fuel oils de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre > 0,1 % mais <= 0,5 % (à l'excl. des produits destinés à subir une transformation chimique et ceux contenant du biodiesel)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 67	Fuel oils de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre > 0,5 % (à l'excl. des produits destinés à subir une transformation chimique et ceux contenant du biodiesel)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 71	Huiles lubrifiantes et autres préparations contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, destinées à subir un traitement défini (voir note complémentaire 5 du chapitre 27)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 83	Huiles lubrifiantes et autres préparations contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, destinées à subir une transformation chimique (sauf celles destinées à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 90	Moteurs, compresseurs et turbines, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, destinées à subir une transformation chimique	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 93	Liquides pour transmissions hydrauliques, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf ceux destinés à subir une transformation chimique)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2710 19 85	Huiles blanches et paraffine liquide, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 87	Huiles pour engrenages, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 91	Huiles pour usiner les métaux, huiles de démolage et huiles anticorrosives, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 93	Huiles isolantes, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 19 99	Huiles lubrifiantes et autres huiles lourdes et préparations, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux et dont ces huiles constituent l'élément de base, n.d.a. (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 20	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux (autres que les huiles brutes) et préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux et dont ces huiles constituent l'élément de base, contenant du biodiesel (à l'excl. des huiles usagées)					
2710 20 11	Gas oil >= 70 % de pétrole ou de minéraux bitumeux, d'une teneur en poids de soufre <= 0,001 %, contenant du biodiesel	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 20 16	Gas oil >= 70 % de pétrole ou de minéraux bitumeux, d'une teneur en poids de soufre > 0,001 % mais <= 0,1 %, contenant du biodiesel	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 20 19	Gas oil >= 70 % de pétrole ou de minéraux bitumeux, d'une teneur en poids de soufre > 0,1 %, contenant du biodiesel	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 20 32	Fuel oils >= 70 % de pétrole ou de minéraux bitumeux, d'une teneur en poids de soufre <= 0,5 %, contenant du biodiesel	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 20 38	Fuel oils >= 70 % de pétrole ou de minéraux bitumeux, d'une teneur en poids de soufre > 0,5 %, contenant du biodiesel	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 20 90	Huiles >= 70 % de pétrole ou de minéraux bitumeux, contenant du biodiesel (à l'excl. des gas oils et fuel oils)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2710 91	Déchets d'huiles contenant des diphenyles polychlorés [PCB], des terphenyles polychlorés [PCT] ou des diphenyles polybromés [PBB]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2710 91 10	Déchets d'huiles contenant des diphenyles polychlorés [PCB] >= 50 mg/kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2710 91 90	Déchets d'huiles contenant des diphenyles polychlorés [PCB], des terphenyles polychlorés [PCT] ou des diphenyles polybromés [PBB] (sauf ceux contenant PCB >= 50 mg/kg)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2710 99 00	Déchets d'huiles contenant principalement des huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux (à l'excl. des celles contenant des diphenyles polychlorés [PCB], des terphenyles polychlorés [PCT] ou des diphenyles polybromés [PBB])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2711	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux					
2711 11 00	Gaz naturel, liquéfié	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2711 12	Propane, liquéfié					
2711 12 11	Propane, liquéfié, d'une pureté >= 99%, destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustible	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2711 12 19	Propane, liquéfié, d'une pureté >= 99% (à l'excl. du propane destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustible)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2711 12 91	Propane, liquéfié, d'une pureté < 99 %, destiné à subir un traitement défini (voir note complémentaire 5 du chapitre 27)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2711 12 93	Propane, liquéfié, d'une pureté < 99%, destiné à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2711 12 91	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2711 12 94	Propane, liquéfié, d'une pureté > 90 % mais < 99 % (à l'excl. des produits destinés à subir une transformation chimique)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2711 12 97	Propane, liquéfié, d'une pureté <= 90 % (à l'excl. des produits destinés à subir une transformation chimique)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2711 13	Butanes, liquéfiés (à l'excl. des butanes d'une pureté >= 95% en n-butane ou en isobutane)					
2711 13 10	Butanes, liquéfiés, destinés à subir une transformation chimique (sauf destinés à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27 et à l'excl. des butanes d'une pureté >= 95 % en n-butane ou en isobutane)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2711 13 30	Butanes, liquéfiés, destinés à subir une transformation chimique (sauf ceux destinés à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27 et à l'excl. des butanes d'une pureté >= 95% en n-butane ou en isobutane)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2711 13 91	Butanes, liquéfiés, d'une pureté > 90 % mais < 95 % (sauf destinés à subir une transformation chimique)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2711 13 97	Butanes, liquéfiés, d'une pureté <= 90 % (sauf destinés à subir une transformation chimique)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2711 14 00	Éthylène, propylène, butylène et butadiène, liquéfiés (à l'excl. de l'éthylène d'une pureté >= 95% et du propylène, du butylène et du butadiène d'une pureté >= 90%)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2711 19 00	Hydrocarbures gazeux, liquéfiés, n.d.a. (à l'excl. du gaz naturel, du propane, des butanes, de l'éthylène, du propylène, du butylène et du butadiène)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2711 21 00	Gaz naturel, à l'état gazeux	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2711 29 00	Hydrocarbures à l'état gazeux, n.d.a. (à l'excl. du gaz naturel)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2712	Vaseline; paraffine, cire de pétrole microcristalline, 'slack wax', ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits simil. obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés					
2712 10	Vaseline					
2712 10 10	Vaseline brute	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2712 10 90	Vaseline purifiée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2712 20	Paraffine contenant en poids < 0,75% d'huile					
2712 20 10	Paraffine synthétique contenant en poids < 0,75% d'huile et d'un poids moléculaire >= 460 mais <= 1560	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2712 20 90	Paraffine contenant en poids < 0,75% d'huile (à l'excl. de la paraffine synthétique d'un poids moléculaire >= 460 mais <= 1560)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2712 90	Paraffine cire de pétrole microcristalline, 'slack wax', ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits simil. obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés (à l'excl. de la vaseline et de la paraffine contenant en poids < 0,75% d'huile)					
2712 90 11	Ozokérite, cire de lignite ou de tourbe (produits naturels), brutes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2712 90 19	Ozokérite, cire de lignite ou de tourbe (produits naturels), purifiées, même colorées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2712 90 31	Paraffine, cire de pétrole microcristalline, [slack wax], autres cires minérales et produits simil. obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, bruts, destinés à subir un traitement défini (voir note complémentaire 5 du chapitre 27) (à l'excl. de la vaseline, de la paraffine contenant en poids < 0,75 % d'huile, de l'ozokérite et de la cire de lignite ou de tourbe)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2712 90 33	Paraffine, cire de pétrole microcristalline, [slack wax], autres cires minérales et produits simil. obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, bruts, destinés à subir une transformation chimique (sauf ceux destinés à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27 et à l'excl. de la vaseline, de la paraffine contenant en poids < 0,75 % d'huile, de l'ozokérite et de la cire de lignite ou de tourbe)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2712 90 39	Paraffine, cire de pétrole microcristalline, [slack wax], autres cires minérales et produits simil. obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, bruts (sauf ceux destinés à subir une transformation chimique et à l'excl. de la vaseline, de la paraffine contenant en poids < 0,75 % d'huile, de l'ozokérite et de la cire de lignite ou de tourbe)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2712 90 91	Mélange de l-alcènes contenant en poids >= 80% de l-alcènes d'une longueur de chaîne de >= 24 mais <= 28 atomes de carbone	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2712 90 99	Paraffine cire de pétrole microcristalline, 'slack wax', ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits simil. obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés (à l'excl. de la vaseline, de la paraffine contenant en poids < 0,75% d'huile et du mélange de l-alcènes contenant en poids >= 80% de l-alcènes d'une longueur de chaîne de >= 24 mais <= 28 atomes de carbone)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
2713	Coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, n.d.a.					
2713 11 00	Coke de pétrole, non calciné	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2713 12 00	Coke de pétrole, calciné	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2713 20 00	Bitume de pétrole	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2713 90	Résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux (à l'excl. du coke de pétrole et du bitume de pétrole)					
2713 90 10	Résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, destinés à la fabrication des produits du n° 2803	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2713 90 90	Résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux (à l'excl. du coke de pétrole, du bitume de pétrole et des résidus destinés à la fabrication des produits du n° 2803)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2714	Bitumes et asphaltes, naturels; schistes et sables bitumeux; asphaltites et roches asphaltiques					
2714 10 00	Schistes et sables bitumeux	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2714 90 00	Bitumes et asphaltes, naturels; asphaltites et roches asphaltiques	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2715 00 00	Mastics bitumeux, 'cut-backs' et autres mélanges bitumeux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2716 00 00	Énergie électrique	14,50%	3,00%	14,50%	3,00%	
SECTION VI PRODUITS DES INDUSTRIES CHIMIQUES OU DES INDUSTRIES CONNEXES						
CHAPITRE 28 PRODUITS CHIMIQUES INORGANQUES; COMPOSÉS INORGANQUES OU ORGANIQUES DE MÉTAUX PRÉCIEUX, D'ÉLÉMENTS RADIOACTIFS, DE MÉTAUX DES TERRES RARES OU D'ISOTOPES						
2801	Fluor, chlore, brome et iode					
2801 10 00	Chlore	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2801 20 00	Iode	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2801 30	Fluor; brome					
2801 30 10	Fluor	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2801 30 90	Brome	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2802 00 00	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2803 00 00	Carbone [noirs de carbone et autres formes de carbone, n.d.a.]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2804	Hydrogène, gaz rares et autres éléments non-métalliques					
2804 10 00	Hydrogène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2804 20 00	Argon	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2804 30 00	Azote	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2804 40 00	Oxygène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2804 50	Bore; tellure					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2804 50 10	Bore	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2804 50 90	Tellure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2804 61 00	Silicium, contenant en poids >= 99,99% de silicium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2804 69 00	Silicium, contenant en poids < 99,99% de silicium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2804 70	Phosphore					
2804 70 10	Phosphore rouge	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2804 70 90	Phosphore (à l'excl. de phosphore rouge)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2804 80 00	Arsenic	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2804 90 00	Sélénium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2805	Métaux alcalins ou alcalino-terreux; métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux; mercure					
2805 11 00	Sodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2805 12 00	Calcium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2805 19	Métaux alcalins ou alcalino-terreux (à l'excl. du sodium et du calcium)					
2805 19 10	Strontium et barium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2805 19 90	Métaux alcalins (à l'excl. du sodium)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2805 30	Métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux					
2805 30 10	Métaux de terres rares, scandium et yttrium, mélangés ou alliés entre eux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2805 30 21	Cérium et lanthane, d'une pureté égale ou supérieure à 95 % en poids (sauf mélangés ou alliés entre eux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2805 30 29	Praséodyme, néodyme et samarium, d'une pureté égale ou supérieure à 95 % en poids (sauf mélangés ou alliés entre eux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2805 30 31	Gadolinium, terbium et dysprosium, d'une pureté égale ou supérieure à 95 % en poids (sauf mélangés ou alliés entre eux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2805 30 39	Europium, holmium, erbium, thulium, ytterbium, lutetium et yttrium, d'une pureté égale ou supérieure à 95 % en poids (sauf mélangés ou alliés entre eux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2805 30 40	Scandium d'une pureté égale ou supérieure à 95 % en poids (sauf mélangés ou alliés entre eux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2805 30 80	Métaux de terres rares, scandium et yttrium d'une pureté inférieure à 95 % en poids (sauf mélangés ou alliés entre eux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2805 40	Mercur					
2805 40 10	Mercur, présent en bonbonnes d'un contenu net de 34,5 kg [poids standard] et d'une valeur FOB par bonbonne <= 224 €	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2805 40 90	Mercur (à l'excl. du mercur présent en bonbonnes d'un contenu net de 34,5 kg [poids standard] et d'une valeur FOB par bonbonne <= 224 €)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2806	Chlorure d'hydrogène [acide chlorhydrique]; acide chlorosulfurique					
2806 10 00	Chlorure d'hydrogène [acide chlorhydrique]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2806 20 00	Acide chlorosulfurique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2807 00 00	Acide sulfurique; oléum	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2808 00 00	Acide nitrique; acides sulfonitriques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2809	Pentaoxyde de diphosphore; acide phosphorique; acides polyphosphoriques, de constitution chimique définie ou non					
2809 10 00	Pentaoxyde de diphosphore	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2809 20 00	Acide phosphorique; acides polyphosphoriques, de constitution chimique définie ou non	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2810 00	Oxydes de bore; acides boriques					
2810 00 10	Trioxyde de dibore	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2810 00 90	Oxydes de bore et acides boriques (à l'excl. du trioxyde de dibore)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2811	Acides inorganiques et composés oxygénés inorganiques des éléments non-métalliques (à l'excl. de l'oléum, des oxydes de bore, du pentaoxyde de diphosphore, du chlorure d'hydrogène [acide chlorhydrique] ainsi que des acides sulfurique, chlorosulfurique, nitrique, sulfonitriques, phosphorique, polyphosphoriques ou boriques)					
2811 11 00	Fluorure d'hydrogène [acide fluorhydrique]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2811 12 00	Cyanure d'hydrogène [acide cyanhydrique]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2811 19	Acides inorganiques (à l'excl. de l'oléum, du chlorure d'hydrogène [acide chlorhydrique], du fluorure d'hydrogène [acide fluorhydrique], du cyanure d'hydrogène [acide cyanhydrique] ainsi que des acides sulfurique, chlorosulfurique, nitrique, sulfonitriques, phosphorique, polyphosphoriques ou boriques)					
2811 19 10	Bromure d'hydrogène [acide bromhydrique]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2811 19 80	Acides inorganiques (à l'excl. de l'oléum, du chlorure d'hydrogène [acide chlorhydrique], du fluorure d'hydrogène [acide fluorhydrique], du bromure d'hydrogène [acide bromhydrique], du cyanure d'hydrogène [acide cyanhydrique] ainsi que des acides sulfurique, chlorosulfurique, nitrique, sulfonitriques, phosphorique, polyphosphoriques ou boriques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2811 21 00	Dioxyde de carbone	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2811 22 00	Dioxyde de silicium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2811 29	Composés oxygénés inorganiques des éléments non-métalliques (à l'excl. du pentaoxyde de diphosphore, des oxydes de bore ainsi que des dioxydes de carbone ou de silicium)					
2811 29 05	Dioxyde de soufre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2811 29 10	Trioxyde de soufre [anhydride sulfurique]; trioxyde de diarsenic [anhydride arsénieux]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2811 29 30	Oxydes d'azote	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2811 29 90	Composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques (à l'excl. du pentaoxyde de diphosphore, des oxydes de bore ou d'azote, des dioxydes de carbone, de silicium ou de soufre ainsi que des trioxydes de soufre [anhydride sulfurique] ou de diarsenic [anhydride arsénieux])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2812	Halogénures et oxyhalogénures des éléments non-métalliques					
2812 11 00	Dichlorure de carbonyle «phosgène»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2812 12 00	Oxychlorure de phosphore	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2812 13 00	Trichlorure de phosphore	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2812 14 00	Pentachlorure de phosphore	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2812 15 00	Monochlorure de soufre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2812 16 00	Dichlorure de soufre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2812 17 00	Chlorure de thionyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2812 19	Chlorures et oxychlorures (à l'exclusion du dichlorure de carbonyle «phosgène», de l'oxychlorure de phosphore, du trichlorure de phosphore, du pentachlorure de phosphore, du monochlorure de soufre, du dichlorure de soufre et du chlorure de thionyle)					
2812 19 10	Chlorures et oxychlorures, de phosphore (à l'exclusion de l'oxychlorure, du trichlorure et du pentachlorure de phosphore)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2812 19 90	Chlorures et oxychlorures, autres que de phosphore (à l'exclusion du dichlorure de carbonyle «phosgène», du monochlorure de soufre, du dichlorure de soufre et du chlorure de thionyle)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2812 90 00	Halogénures et oxyhalogénures des éléments non métalliques (à l'excl. des chlorures et des oxychlorures)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2813	Sulfures des éléments non-métalliques; trisulfure de phosphore du commerce					
2813 10 00	Disulfure de carbone	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2813 90	Sulfures des éléments non-métalliques (à l'excl. du disulfure de carbone); trisulfure de phosphore du commerce					
2813 90 10	Sulfures de phosphore, y.c. le trisulfure de phosphore du commerce	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2813 90 90	Sulfures des éléments non métalliques (à l'excl. du disulfure de carbone et des sulfures de phosphore, y.c. le trisulfure de phosphore du commerce)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2814	Ammoniac anhydre ou en solution aqueuse [ammoniac]					
2814 10 00	Ammoniac anhydre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2814 20 00	Ammoniac en solution aqueuse [ammoniac]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2815	Hydroxyde de sodium [soude caustique]; hydroxyde de potassium [potasse caustique]; peroxydes de sodium ou de potassium					
2815 11 00	Hydroxyde de sodium [soude caustique], solide	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2815 12 00	Hydroxyde de sodium en solution aqueuse [lessive de soude caustique]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2815 20 00	Hydroxyde de potassium [potasse caustique]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2815 30 00	Peroxydes de sodium ou de potassium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2816	Hydroxyde et peroxyde de magnésium; oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum					
2816 10 00	Hydroxyde et peroxyde de magnésium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2816 40 00	Oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2817 00 00	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2818	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non; oxyde d'aluminium; hydroxyde d'aluminium					
2818 10	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non					
2818 10 11	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non, dont < 50 % du poids total consiste en particules d'un diamètre > 10 mm (à l'excl. d'une teneur en oxyde d'aluminium < 98,5 % en poids)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2818 10 19	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non, dont >= 50 % du poids total consiste en particules d'un diamètre > 10 mm (à l'excl. d'une teneur en oxyde d'aluminium < 98,5 % en poids)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2818 10 91	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non, dont < 50 % du poids total consiste en particules d'un diamètre > 10 mm (à l'excl. d'une teneur en oxyde d'aluminium >= 98,5 % en poids 'grande pureté')	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2818 10 99	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non, dont >= 50 % du poids total consiste en particules d'un diamètre > 10 mm (à l'excl. d'une teneur en oxyde d'aluminium >= 98,5 % en poids 'grande pureté')	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2819	Oxydes et hydroxydes de chrome					
2819 10 00	Trioxyde de chrome	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2819 90	Oxydes et hydroxydes de chrome (à l'excl. du trioxyde)					
2819 90 10	Dioxyde de chrome	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2819 90 90	Oxydes et hydroxydes de chrome (à l'excl. du trioxyde et du dioxyde de chrome)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2820	Oxydes de manganèse					
2820 10 00	Dioxyde de manganèse	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2820 90	Oxydes de manganèse (à l'excl. du dioxyde)					
2820 90 10	Oxyde de manganèse contenant en poids >= 77% de manganèse	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2820 90 90	Oxydes de manganèse (à l'excl. du dioxyde et de l'oxyde de manganèse contenant en poids >= 77% de manganèse)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2821	Oxydes et hydroxydes de fer; terres colorantes contenant en poids >= 70% de fer combiné, évalué en Fe2O3					
2821 10 00	Oxydes et hydroxydes de fer	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2821 20 00	Terres colorantes contenant en poids >= 70% de fer combiné, évalué en Fe2O3	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2822 00 00	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2823 00 00	Oxydes de titane	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2824	Oxydes de plomb; minium et mine orange					
2824 10 00	Monoxyde de plomb [litharge, massicot]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2824 90 00	Oxydes de plomb (à l'excl. du monoxyde de plomb [litharge, massicot])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2825	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques; bases inorganiques et oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux, n.d.a.					
2825 10 00	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2825 20 00	Oxyde et hydroxyde de lithium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2825 30 00	Oxydes et hydroxydes de vanadium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2825 40 00	Oxydes et hydroxydes de nickel	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2825 50 00	Oxydes et hydroxydes de cuivre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2825 60 00	Oxydes de germanium et dioxyde de zirconium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2825 70 00	Oxydes et hydroxydes de molybdène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2825 80 00	Oxydes d'antimoine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2825 90	Bases inorganiques et oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux, n.d.a.					
2825 90 11	Hydroxyde de calcium d'une pureté en poids >= 98% sur produit sec sous forme de particules dont pas plus de 1% en poids sont de dimension > 75 micromètres et pas plus de 4% en poids sont de dimension < 1,3 micromètre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2825 90 19	Oxyde, hydroxyde et peroxyde de calcium (sauf hydroxyde de calcium d'une pureté en poids >= 98% sur produit sec sous forme de particules dont pas plus de 1% en poids sont de dimension > 75 micromètres et pas plus de 4% en poids sont de dimension < 1,3 micromètre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2825 90 20	Oxyde et hydroxyde de béryllium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2825 90 40	Oxydes et hydroxydes de tungstène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2825 90 60	Oxyde de cadmium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2825 90 85	Bases inorganiques et oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2826	Fluorures; fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
2826 12 00	Fluorure d'aluminium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2826 19	Fluorures (à l'excl. des fluorures d'aluminium et du mercure)					
2826 19 10	Fluorures d'ammonium ou de sodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2826 19 90	Fluorures (à l'excl. des fluorures d'aluminium, d'ammonium ou de sodium)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2826 30 00	Hexafluoroaluminate de sodium [cryolithe synthétique]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2826 90	Fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor (à l'excl. de l'hexafluoroaluminate de sodium [cryolithe synthétique] ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
2826 90 10	Hexafluorozirconate de dipotassium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2826 90 80	Fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor (à l'excl. de l'hexafluoroaluminate de sodium [cryolithe synthétique], de l'hexafluorozirconate de dipotassium ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2827	Chlorures, oxychlorures et hydroxychlorures; bromures et oxybromures; iodures et oxyiodures					
2827 10 00	Chlorure d'ammonium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2827 20 00	Chlorure de calcium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2827 31 00	Chlorure de magnésium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2827 32 00	Chlorure d'aluminium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2827 35 00	Chlorure de nickel	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2827 39	Chlorures (à l'excl. des chlorures d'ammonium, de calcium, de magnésium, d'aluminium, de nickel et de mercure)					
2827 39 10	Chlorures d'étain	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2827 39 20	Chlorures de fer	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2827 39 30	Chlorure de cobalt	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2827 39 85	Chlorures (à l'excl. des chlorures d'ammonium, de calcium, de magnésium, d'aluminium, de fer, de cobalt, de nickel, d'étain et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2827 41 00	Oxychlorures et hydroxychlorures de cuivre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2827 49	Oxychlorures et hydroxychlorures (autres que de cuivre et de mercure)					
2827 49 10	Oxychlorures et hydroxychlorures de plomb	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2827 49 90	Oxychlorures et hydroxychlorures (autres que de cuivre, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2827 51 00	Bromures de sodium ou de potassium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2827 59 00	Bromures et oxybromures (à l'excl. des bromures de sodium, de potassium et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2827 60 00	Iodures et oxyiodures (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2828	Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypobromites					
2828 10 00	Hypochlorites de calcium, y.c. l'hypochlorite de calcium du commerce	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2828 90 00	Hypochlorites, chlorites et hypobromites (à l'excl. des hypochlorites de calcium)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
2829	Chlorates et perchlorates; bromates et perbromates; iodates et periodates (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
2829 11 00	Chlorate de sodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2829 19 00	Chlorates (autres que de sodium)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2829 90	Perchlorates; bromates et perbromates; iodates et periodates (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
2829 90 10	Perchlorates (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2829 90 40	Bromates de potassium ou de sodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2829 90 80	Bromates et perbromates (à l'excl. du bromate de potassium et du bromate de sodium); iodates et periodates	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2830	Sulfures; polysulfures, de constitution chimique définie ou non					
2830 10 00	Sulfures de sodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2830 90	Sulfures (à l'excl. des sulfures de sodium); polysulfures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
2830 90 11	Sulfures de calcium, d'antimoine, de fer	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2830 90 85	Sulfures; polysulfures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des sulfures de sodium, de calcium, d'antimoine, de fer ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2831	Dithionites et sulfoxyates					
2831 10 00	Dithionites et sulfoxyates de sodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2831 90 00	Dithionites et sulfoxyates (autres que de sodium)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2832	Sulfites; thiosulfates					
2832 10 00	Sulfites de sodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2832 20 00	Sulfites (autres que de sodium)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2832 30 00	Thiosulfates	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833	Sulfates; aluns; peroxosulfates [persulfates]					
2833 11 00	Sulfate de disodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 19 00	Sulfates de sodium (à l'excl. du sulfate de disodium)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 21 00	Sulfate de magnésium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 22 00	Sulfate d'aluminium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 24 00	Sulfate de nickel	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 25 00	Sulfate de cuivre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 27 00	Sulfate de baryum	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 29	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum ou de mercure)					
2833 29 20	Sulfates de cadmium, de chrome et de zinc	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 29 30	Sulfates de cobalt et de titane	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 29 60	Sulfate de plomb	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 29 80	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2833 30 00	Sulfates (autres que					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
2834 29 40	Nitrate de cuivre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2834 29 80	Nitrates (autres que de potassium, de baryum, de béryllium, de cadmium, de cobalt, de nickel, de cuivre, de plomb et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2835	Phosphinates [hypophosphites], phosphonates [phosphites] et phosphates; polyphosphates, de constitution chimique définie ou non					
2835 10 00	Phosphinates [hypophosphites] et phosphonates [phosphites]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2835 22 00	Phosphates de mono- ou de disodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2835 24 00	Phosphates de potassium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2835 25 00	Hydrogénorthophosphate de calcium [phosphate dicalcique]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2835 26 00	Phosphates de calcium (à l'excl. de l'hydrogénorthophosphate de calcium [phosphate dicalcique])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2835 29	Phosphates (à l'excl. des phosphates de monosodium, de disodium, de potassium, de calcium et du mercure)					
2835 29 10	Phosphate de triammonium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2835 29 30	Phosphate de trisodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2835 29 90	Phosphates (à l'excl. des phosphates de triammonium, de monosodium, de disodium, de trisodium, de potassium, de calcium et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2835 31 00	Triphosphate de sodium [tripolyphosphate de sodium], de constitution chimique définie ou non	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2835 39 00	Polyphosphates, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. du triphosphate de sodium [tripolyphosphate de sodium], et des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2836	Carbonates; peroxocarbonates [percarbonates]; carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbonate d'ammonium					
2836 20 00	Carbonate de disodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2836 30 00	Hydrogénocarbonate [bicarbonate] de sodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2836 40 00	Carbonates de potassium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2836 50 00	Carbonate de calcium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2836 60 00	Carbonate de baryum	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2836 91 00	Carbonates de lithium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2836 92 00	Carbonate de strontium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2836 99	Carbonates et peroxocarbonates [percarbonates]; carbonates d'ammonium - y.c. le carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbonate d'ammonium (à l'excl. de l'hydrogénocarbonate [bicarbonate] de sodium, des carbonates de disodium, de potassium, de calcium, de baryum, de lithium, de strontium ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
2836 99 11	Carbonates de magnésium, de cuivre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2836 99 17	Carbonates; carbonates d'ammonium - y.c. le carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbonate d'ammonium (à l'excl. de l'hydrogénocarbonate [bicarbonate] de sodium, des carbonates de disodium, de potassium, de calcium, de baryum, de lithium, de strontium, de magnésium, de cuivre ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2836 99 90	Peroxocarbonates [percarbonates]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2837	Cyanures, oxycyanures et cyanures complexes					
2837 11 00	Cyanures de sodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 2837 11 00	Cyanures de sodium à usage professionnel	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2837 19 00	Cyanures et oxycyanures (autres que de sodium et de mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 2837 19 00	Cyanures et oxycyanures (autres que de sodium et de mercure) à usage professionnel	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2837 20 00	Cyanures complexes (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 2837 20 00	Cyanures complexes (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure) à usage professionnel	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2839	Silicates; silicates des métaux alcalins du commerce (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
2839 11 00	Métasilicates de sodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2839 19 00	Silicates de sodium, y.c. les silicates du commerce (à l'excl. des métasilicates)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2839 90 00	Silicates, y.c. les silicates des métaux alcalins du commerce (à l'excl. des silicates de sodium)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2840	Borates; peroxoborates [perborates]					
2840 11 00	Tétraborate de disodium [borax raffiné], anhydre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2840 19	Tétraborate de disodium [borax raffiné] (à l'excl. du tétraborate de disodium anhydre)					
2840 19 10	Tétraborate de disodium pentahydraté	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2840 19 90	Tétraborate de disodium [borax raffiné] (sauf anhydre et à l'excl. du tétraborate de disodium pentahydraté)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2840 20	Borates (à l'excl. du tétraborate de disodium [borax raffiné])					
2840 20 10	Borates de sodium, anhydres (à l'excl. du tétraborate de disodium [borax raffiné])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2840 20 90	Borates (à l'excl. des borates de sodium anhydres et du tétraborate de disodium [borax raffiné])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2840 30 00	Peroxoborates [perborates]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2841	Sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques					
2841 30 00	Dichromate de sodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2841 50 00	Chromates, dichromates et peroxochromates (à l'excl. du dichromate de sodium ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2841 61 00	Permanganate de potassium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2841 69 00	Manganites, manganates et permanganates (à l'excl. du permanganate de potassium)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2841 70 00	Molybdates	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2841 80 00	Tungstates [wolframates]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2841 90	Sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques (à l'excl. des chromates, des dichromates, des peroxochromates, des manganites, des manganates, des permanganates, des molybdates et des tungstates [wolframates])					
2841 90 30	Zincates, vanadates	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2841 90 40	Oxydes de lithium-nickel-cobalt-manganèse	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2841 90 70	Sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques (à l'excl. des chromates, des dichromates, des peroxochromates, des manganites, des manganates, des permanganates, des molybdates, des tungstates [wolframates], des zincates, des vanadates et des oxydes de lithium-nickel-cobalt-manganèse)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2842	Sels des acides ou peroxyacides inorganiques, y.c. les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des azotures et des sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
2842 10 00	Silicates doubles ou complexes des acides ou peroxyacides inorganiques, y.c. les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2842 90	Sels des acides ou peroxyacides inorganiques (à l'excl. des azotures, des sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques ainsi que des silicates doubles ou complexes [y.c. les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non] ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
2842 90 10	Sels simples, doubles ou complexes des acides du sélénium ou du tellure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2842 90 20	Lithium fer phosphate	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2842 90 70	Sels des acides ou peroxyacides inorganiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2843	Métaux précieux à l'état colloïdal; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non; amalgames de métaux précieux					
2843 10	Métaux précieux à l'état colloïdal					
2843 10 10	Argent, à l'état colloïdal	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2843 10 90	Métaux précieux à l'état colloïdal (à l'excl. de l'argent)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2843 21 00	Nitrate d'argent	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2843 29 00	Composés d'argent, inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés de mercure ainsi que du nitrate d'argent)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2843 30 00	Composés d'or, inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2843 90	Composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés d'argent ou d'or); amalgames de métaux précieux					
2843 90 10	Amalgames de métaux précieux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2843 90 90	Composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés d'argent ou d'or)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844	Éléments et isotopes chimiques radioactifs, y.c. les éléments chimiques et isotopes fissiles ou fertiles, et leurs composés; mélanges et résidus contenant ces produits					
2844 10	Uranium naturel et ses composés; alliages, dispersions - y.c. les cermet - , produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium naturel ou des composés de l'uranium naturel [Euratom]					
2844 10 10	Uranium naturel, brut, sous forme de lingots; déchets et débris d'uranium naturel [Euratom]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 10 30	Uranium naturel, ouvré [Euratom]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 10 50	Alliages, dispersions - y.c. les cermet - , produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium naturel et du fer ou des composés d'uranium naturel et du fer [ferro-uranium]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 10 90	Composés de l'uranium naturel; alliages, dispersions - y.c. les cermet - , produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium naturel ou des composés de l'uranium naturel [Euratom] (à l'excl. du ferro-uranium)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 20	Uranium enrichi en U 235 et ses composés; plutonium et ses composés; alliages, dispersions - y.c. les cermet - , produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U 235 et ses composés, du plutonium ou des composés de ces produits [Euratom]					
2844 20 25	Uranium enrichi en U 235 et ses composés; alliages, dispersions - y.c. les cermet - , produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U 235 et ses composés, du plutonium et ses composés (à l'excl. du ferro-uranium)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 20 40	Uranium enrichi en U 235 et ses composés; alliages, dispersions - y.c. les cermet - , produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U 235 et ses composés, du plutonium et ses composés (à l'excl. du ferro-uranium)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 20 50	Mélanges d'uranium et de plutonium [Euratom] (à l'excl. du ferro-uranium)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 20 99	Plutonium et ses composés; alliages, dispersions - y.c. les cermet - , produits céramiques et mélanges renfermant du plutonium ou des composés de plutonium (à l'excl. des mélanges d'uranium et de plutonium)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2844 30	Uranium appauvri en U 235 et ses composés; thorium et ses composés; alliages, dispersions - y.c. les cermets -, produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235, du thorium ou des composés de ces produits					
2844 30 11	Cermets renfermant de l'uranium appauvri en U 235 ou des composés de ce produit	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 30 19	Uranium appauvri en U 235; alliages, dispersions, produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235 ou des composés de ces produits (à l'excl. des cermets)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 30 51	Cermets renfermant du thorium ou des composés de ce produit	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 30 55	Thorium, brut; déchets et débris de thorium [Euratom]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 30 61	Barres, profilés, fils, tôles, bandes et feuilles, en thorium [Euratom]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 30 69	Thorium ouvré et alliages, dispersions, produits céramiques et mélanges renfermant du thorium ou des composés de thorium [Euratom] (à l'excl. des cermets ainsi que des barres, profilés, fils, tôles, bandes et feuilles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 30 91	Composés du thorium ou de l'uranium appauvri en U 235, même mélangés entre eux [Euratom] (à l'excl. des sels de thorium)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 30 99	Sels de thorium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 41	Tritium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant du tritium ou ses composés					
2844 41 10	Isotope radioactif artificiel (tritium) et ses composés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 41 90	Tritium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant du tritium ou ses composés (à l'exclusion de l'isotope radioactif artificiel et ses composés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 42	Actinium-225, actinium-227, californium-253, curium-240, curium-241, curium-242, curium-243, curium-244, einsteinium-253, einsteinium-254, gadolinium-148, polonium-208, polonium-209, polonium-210, radium-223, uranium-230 ou uranium-232, et leurs composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments ou composés					
2844 42 10	Isotopes radioactifs artificiels (actinium-225, actinium-227, californium-253, curium-240, curium-241, curium-242, curium-243, curium-244, einsteinium-253, einsteinium-254, gadolinium-148, polonium-208, polonium-209, polonium-210, radium-223, uranium-230 ou uranium-232) et leurs composés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 42 90	Actinium-225, actinium-227, californium-253, curium-240, curium-241, curium-242, curium-243, curium-244, einsteinium-253, einsteinium-254, gadolinium-148, polonium-208, polonium-209, polonium-210, radium-223, uranium-230 ou uranium-232, et leurs composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments ou composés (à l'exclusion des isotopes radioactifs artificiels et leurs composés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 43	Éléments et isotopes et composés radioactifs; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments, isotopes ou composés (sauf uranium naturel, uranium enrichi ou appauvri en U 235; plutonium, thorium, tritium, actinium-225, actinium-227, californium-253, curium-240, curium-241, curium-242, curium-243, curium-244, einsteinium-253, einsteinium-254, gadolinium-148, polonium-208, polonium-209, polonium-210, radium-223, uranium-230, uranium-232 et leurs composés, et alliages, dispersions, produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments ou composés)					
2844 43 10	Uranium-233 et ses composés; alliages, dispersions [y compris les cermets], produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium-233 ou ses composés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 43 20	Isotopes radioactifs artificiels et leurs composés (sauf tritium, actinium-225, actinium-227, californium-253, curium-240, curium-241, curium-242, curium-243, curium-244, einsteinium-253, einsteinium-254, gadolinium-148, polonium-208, polonium-209, polonium-210, radium-223, uranium-230, uranium-232 et leurs composés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 43 80	Éléments et isotopes et composés radioactifs; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments, isotopes ou composés (sauf uranium naturel, uranium enrichi ou appauvri en U 235; plutonium, thorium, tritium, actinium-225, actinium-227, californium-253, curium-240, curium-241, curium-242, curium-243, curium-244, einsteinium-253, einsteinium-254, gadolinium-148, polonium-208, polonium-209, polonium-210, radium-223, uranium-230, uranium-232, uranium-233 et isotopes artificiels, et leurs composés, et alliages, dispersions, produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments ou composés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 44 00	Résidus radioactifs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2844 50 00	Éléments combustibles [cartouches] usés [irradiés] de réacteurs nucléaires [Euratom]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2845	Isotopes, non-radioactifs; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non					
2845 10 00	Eau lourde [oxyde de deutérium] [Euratom]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2845 20 00	Bore enrichi en bore-10 et ses composés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2845 30 00	Lithium enrichi en lithium-6 et ses composés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2845 40 00	Hélium-3	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2845 90	Isotopes non radioactifs; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non [sauf eau lourde (oxyde de deutérium), bore enrichi en bore-6, lithium enrichi en lithium-6 et leurs composés, et hélium-3]					
2845 90 10	Deutérium et composés du deutérium; hydrogène et ses composés, enrichis en deutérium; mélanges et solutions contenant ces produits [Euratom] (à l'excl. de l'eau lourde [oxyde de deutérium])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2845 90 90	Isotopes et leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non [sauf deutérium, eau lourde (oxyde de deutérium) et autres composés du deutérium, hydrogène et ses composés, enrichis en deutérium, ainsi que mélanges et solutions contenant ces produits; bore enrichi en bore-6, lithium enrichi en lithium-6 et leurs composés, et hélium-3]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2846	Composés, inorganiques ou organiques, des métaux des terres rares, de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux					
2846 10 00	Composés de cérium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2846 90	Composés, inorganiques ou organiques, des métaux des terres rares, de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux (à l'excl. des composés de cérium)					
2846 90 30	Composés, inorganiques ou organiques, du scandium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2846 90 40	Composés, inorganiques ou organiques, du lanthane	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2846 90 50	Composés, inorganiques ou organiques, du praséodyme, du néodyme ou du samarium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2846 90 60	Composés, inorganiques ou organiques, du gadolinium, du terbium ou du dysprosium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2846 90 70	Composés, inorganiques ou organiques, de l'euporium, de l'holmium, de l'erbium, du thulium, de l'ytterbium, du lutétium ou de l'yttrium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2846 90 90	Composés, inorganiques ou organiques, de mélanges de métaux de terres rares, de scandium et d'yttrium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2847 00 00	Peroxyde d'hydrogène [eau oxygénée], même solidifié avec de l'urée	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2849	Carbures, de constitution chimique définie ou non					
2849 10 00	Carbure de calcium, de constitution chimique définie ou non	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2849 20 00	Carbure de silicium, de constitution chimique définie ou non	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2849 90	Carbures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des carbures de calcium ou de silicium et des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
2849 90 10	Carbure de bore, de constitution chimique définie ou non	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2849 90 30	Carbures de tungstène, de constitution chimique définie ou non	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2849 90 50	Carbures d'aluminium, de chrome, de molybdène, de vanadium, de tantalum et de titane, de constitution chimique définie ou non	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2849 90 90	Carbures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des carbures de calcium, de silicium, de bore, de tungstène, d'aluminium, de chrome, de molybdène, de vanadium, de tantalum, de titane et des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2850 00	Hydrures, nitrures, azotures, siliciures et borures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés qui constituent également des carbures du no 2849 et des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
2850 00 20	Hydrures et nitrures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés qui constituent également des carbures du no 2849 et des composants inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2850 00 60	Azotures, siliciures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés qui constituent également des carbures du no 2849 et des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2850 00 90	Borures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés qui constituent également des carbures du no 2849 et des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2852	Composés, inorganiques ou organiques, du mercure, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des amalgames)					
2852 10 00	Composés, inorganiques ou organiques, du mercure, de constitution chimique définie (à l'excl. des amalgames)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2852 90 00	Composés, inorganiques ou organiques, du mercure, de constitution chimique non définie (à l'excl. des amalgames)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2853	Phosphures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des ferrophosphores); composés inorganiques, y.c. les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté, n.d.a.; air liquide, y.c. l'air liquide dont les gaz ont été éliminés; air comprimé; amalgames (autres que de métaux précieux)					
2853 10 00	Chlorure de cyanogène «chlorocyan»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2853 90	Phosphures, de constitution chimique définie ou non (à l'exclusion des ferrophosphores); composés inorganiques, y compris les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté, n.d.a.; air liquide, y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés; air comprimé; amalgames (autres que de métaux précieux)					
2853 90 10	Eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2853 90 30	Air liquide, y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés; air comprimé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2853 90 90	Composés inorganiques, n.d.a.; amalgames (autres que de métaux précieux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
CHAPITRE 29 PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES						
2901	Hydrocarbures acycliques					
2901 00 00	Hydrocarbures acycliques, saturés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2901 00 10	Butane	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2901 00 20	Propane	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2901 00 30	Isoprène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2901 00 40	Butène-1,3-diène et ses isomères	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2901 00 50	Butène-1,3-diène et isoprène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2901 29 00	Hydrocarbures acycliques, non saturés (à l'excl. de l'éthylène, du propène [propylène], du butène [butylène] et ses isomères ainsi que du buta-1,3-diène et de l'isoprène)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2902	Hydrocarbures cycliques					
2902 11 00	Cyclohexane	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2902 19 00	Hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques (à l'excl. du cyclohexane)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2902 20 00	Benzène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2902 30 00	Toluène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2902 41 00	o-Xylène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2902 42 00	m-Xylène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2902 43 00	p-Xylène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2902 44 00	Isomères du xylène en mélange	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2902 50 00	Styrène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2902 60 00	Éthylbenzène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2902 70 00	Cumène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2902 90 00	Hydrocarbures cycliques (à l'excl. des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, du benzène, du toluène, des xylènes, du styrène, de l'éthylbenzène et du cumène)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903	Dérivés halogénés des hydrocarbures					
2903 11 00	Chlorométhane [chlorure de méthyle] et chloroéthane [chlorure d'éthyle]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 12 00	Dichlorométhane [chlorure de méthylène]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 13 00	Chloroforme [trichlorométhane]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 14 00	Tétrachlorure de carbone	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 15 00	Dichlorure d'éthylène [ISO] [1,2-dichloroéthane]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 19 00	Dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques (à l'excl. du chlorométhane [chlorure de méthyle], du chloroéthane [chlorure d'éthyle], du dichlorométhane [chlorure de méthylène], du chloroforme [trichlorométhane], du tétrachlorure de carbone et du dichlorure d'éthylène [ISO] [1,2-dichloroéthane])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 21 00	Chlorure de vinyle [chloroéthylène]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 22 00	Trichloroéthylène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 23 00	Tétrachloroéthylène [perchloroéthylène]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 29 00	Dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques (à l'excl. du chlorure de vinyle [chloroéthylène], du trichloroéthylène et du tétrachloroéthylène [perchloroéthylène])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 41 00	Trifluorométhane (HFC-23)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 42 00	Difluorométhane (HFC-32)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 43 00	Fluorométhane (HFC-41), 1,1,1-difluoroéthane (HFC-152) et 1,1,1-difluoroéthane (HFC-152a)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 44 00	Pentafluoroéthane (HFC-125), 1,1,1-trifluoroéthane (HFC-143a) et 1,1,2-trifluoroéthane (HFC-143)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 45 00	1,1,1,2-Tétrafluoroéthane (HFC-134a) et 1,1,2,2-tétrafluoroéthane (HFC-134)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 46 00	1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane (HFC-227ea), 1,1,1,2,2,3,3-hexafluoropropane (HFC-236cb), 1,1,1,2,3,3,3-hexafluoropropane (HFC-236ea) et 1,1,1,3,3,3-hexafluoropropane (HFC-236fa)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 47 00	1,1,1,3,3,3-Pentafluoropropane (HFC-245fa) et 1,1,2,2,3,3-pentafluoropropane (HFC-245ca)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 48 00	1,1,1,3,3,3-Pentafluorobutane (HFC-365mfc) et 1,1,1,2,2,3,4,4,5,5,5-décafluoropentane (HFC-43-10mce)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 49	Dérivés fluorés saturés des hydrocarbures acycliques (à l'excl. des produits des n° 2903.41 à 2903.48)					
2903 49 10	Pentafluoropropanes, hexafluoropropanes et heptafluoropropanes (sauf 1,1,1,2,3,3,3-heptafluoropropane (HFC-227ea), 1,1,1,2,2,3,3-hexafluoropropane (HFC-236cb), 1,1,1,3,3,3-pentafluoropropane (HFC-236fa), 1,1,1,3,3,3-pentafluoropropane (HFC-245ca))	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 49 30	Dérivés perfluorés saturés des hydrocarbures acycliques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 49 90	Dérivés fluorés saturés des hydrocarbures acycliques (à l'excl. des produits des n° 2903.41 à 2903.49.30)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 51 00	2,3,3,3-Tétrafluoropropène (HFO-1234yf), 1,3,3,3-tétrafluoropropène (HFO-1234ze) et (Z)-1,1,1,4,4,4-hexafluoro-2-butène (HFO-1336mzz)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 59 00	Dérivés fluorés non saturés des hydrocarbures acycliques (sauf 2,3,3,3-tétrafluoropropène (HFO-1234yf), 1,3,3,3-tétrafluoropropène (HFO-1234ze) et (Z)-1,1,1,4,4,4-hexafluoro-2-butène (HFO-1336mzz))	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 61 00	Bromure de méthyle (bromométhane)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 62 00	Dibromure d'éthylène (ISO) [1,2-dibromoéthane]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 69	Dérivés bromés et dérivés iodés des hydrocarbures acycliques (sauf bromure de méthyle (bromométhane) et dibromure d'éthylène (ISO) [1,2-dibromoéthane])					
2903 69 11	Dibromométhane	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 69 19	Dérivés bromés des hydrocarbures acycliques (sauf bromure de méthyle (bromométhane), dibromure d'éthylène (ISO) [1,2-dibromoéthane] et dibromoéthane)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 69 80	Dérivés iodés des hydrocarbures acycliques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 71 00	Chlorodifluorométhane	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 72 00	Dichlorotrifluoroéthanes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 73 00	Dichlorodifluoroéthanes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 74 00	Chlorodifluoroéthanes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 75 00	Dichloropentafluoropropanes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 76	Bromochlorodifluorométhane, bromotrifluorométhane et dibromotétrafluoroéthanes					
2903 76 10	Bromochlorodifluorométhane	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 76 20	Bromotrifluorométhane	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 76 90	Dibromotétrafluoroéthanes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 77	Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents, perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore (à l'excl. du chlorodifluoroéthane, des dichlorotrifluoroéthanes, chlorodifluoroéthanes, dichloropentafluoropropanes, du bromochlorodifluorométhane, bromotrifluorométhane et des dibromotétrafluoroéthanes)					
2903 77 60	Trichlorofluorométhane, dichlorodifluorométhane, trichlorotrifluoroéthanes, dichlorotétrafluoroéthanes et chloropentafluoroéthane	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 77 90	Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents, perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 78 00	Dérivés perhalogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 79	Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents (à l'excl. des dérivés perhalogénés, du chlorodifluoroéthane, des dichlorodifluoroéthanes, dichlorotrifluoroéthanes, chlorodifluoroéthanes, dichloropentafluoropropanes, du bromochlorodifluorométhane, bromotrifluorométhane et des dibromotétrafluoroéthanes)					
2903 79 30	Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques, halogénés uniquement avec du brome et du chlore, du fluor et du chlore ou du fluor et du brome (à l'excl. des dérivés perhalogénés, du chlorodifluoroéthane, des dichlorotrifluoroéthanes, des dichlorodifluoroéthanes, des chlorodifluoroéthanes, des dichloropentafluoropropanes, du bromotrifluorométhane et des dibromotétrafluoroéthanes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 79 80	Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 81 00	1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane [HCH (ISO)], y compris lindane (ISO, DCI)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 82 00	Aldrine (ISO), chlordane (ISO) et heptachlore (ISO)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 83 00	Mirex «ISO»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 89	Dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques (à l'excl. du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane «HCH (ISO)», du lindane (ISO, DCI), de l'aldrine (ISO), du chlordane (ISO), de l'heptachlore (ISO) et du mirex (ISO))					
2903 89 10	1,2-Dibromo-4-(1,2-dibromoéthyl)cyclohexane; tétrabromocyclooctanes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 89 20	Hexabromocyclododécane [HBCD]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 89 70	Dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques (à l'excl. du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane «HCH (ISO)», du lindane (ISO, DCI), de l'aldrine (ISO), du chlordane (ISO), de l'heptachlore (ISO), du mirex (ISO), du 1,2-dibromo-4-(1,2-dibromoéthyl)cyclohexane, des tétrabromocyclooctanes et des hexabromocyclododécane [HBCD])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 91 00	Chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 92 00	Hexachlorobenzène (ISO) et DDT (ISO) [clofénotate (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 93 00	Pentachlorobenzène «ISO»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 94 00	Hexabromobiphényles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 99	Dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques (à l'excl. du chlorobenzène, du o-dichlorobenzène, du p-dichlorobenzène, de l'hexachlorobenzène (ISO), du DDT (ISO) «clofénotate (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane», du pentachlorobenzène «ISO» et des hexabromobiphényles)					
2903 99 10	2,3,4,5,6-Pentabromoéthylbenzène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2903 99 80	Dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques (à l'excl. du chlorobenzène, du o-dichlorobenzène, du p-dichlorobenzène, de l'hexachlorobenzène (ISO), du DDT (ISO) «clofénotate (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane», du pentachlorobenzène «ISO», des hexabromobiphényles et du 2,3,4,5,6-pentabromoéthylbenzène)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2904	Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, même halogénés					
2904 00 00	Dérivés, seulement sulfonés, des hydrocarbures, leurs sels et leurs esters éthylés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2904 00 10	Dérivés, seulement nitrés ou seulement nitrosés, des hydrocarbures	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2904 00 20	Perfluorooctane sulfonique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2904 00 30	Perfluorooctane d'ammonium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2904 33 00	Sulfonate de perfluorooctane de lithium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2904 34 00	Sulfonate de perfluorooctane de potassium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2904 35 00	Sels d'acide perfluorooctane sulfonique (à l'excl. des sulfonates de perfluorooctane d'ammonium, de lithium et de potassium)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

Accusé de réception en préfecture
973-200052679-20260623-AP-2026-01000-01
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception en préfecture : 01/07/2026

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2904 36 00	Fluorure de perfluorooctane sulfonyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2904 91 00	Trichloronitrométhane «chloropicrine»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2904 99 00	Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, même halogénés (à l'exclusion des dérivés seulement sulfonés, seulement nitrés ou seulement nitrosés, du trichloronitrométhane «chloropicrine», de l'acide perfluorooctane sulfonique et ses sels, du fluorure de perfluorooctane sulfonyle et des esters du glycérol avec des composés à fonction acide)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905	Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
2905 11 00	Méthanol [alcool méthylique]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 12 00	Propane-1-ol [alcool propylique] et propane-2-ol [alcool isopropylique]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 13 00	Butane-1-ol [alcool n-butylique]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 14	Butanols (à l'excl. du butane-1-ol [alcool n-butylique])					
2905 14 10	2-Méthylpropane-2-ol [alcool ter-butylique]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 14 90	Butanols (à l'excl. du butane-1-ol [alcool n-butylique] et du 2-méthylpropane-2-ol [alcool ter-butylique])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 16	Octanol [alcool octylique] et ses isomères					
2905 16 20	Octane-2-ol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 16 85	Octanol [alcool octylique] et ses isomères (à l'excl. du octane-2-ol)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 17 00	Dodécane-1-ol [alcool laurique], hexadécane-1-ol [alcool cétylique] et octadécane-1-ol [alcool stéarique]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 19 00	Monoalcools acycliques saturés (à l'excl. du méthanol [alcool méthylique], du propane-1-ol [alcool propylique], du butane-2-ol [alcool isopropylique], des butanols, de l'octanol [alcool octylique] et ses isomères, du dodécane-1-ol [alcool laurique], de l'hexadécane-1-ol [alcool cétylique] et de l'octadécane-1-ol [alcool stéarique])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 22 00	Alcools terpéniques acycliques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 29	Monoalcools acycliques non-saturés (à l'excl. des alcools terpéniques acycliques)					
2905 29 10	Alcool allylique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 29 90	Monoalcools acycliques non saturés (à l'excl. de l'alcool allylique et des alcools terpéniques acycliques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 31 00	Ethylène glycol [éthanediol]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 32 00	Propylène glycol [propane-1,2-diol]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 39	Diols acycliques (à l'excl. de l'éthylène glycol [éthanediol] et du propylène glycol [propane-1,2-diol])					
2905 39 20	Butane-1,3-diol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 39 26	Butane-1,4-diol et tétraméthylène glycol [1,4-butanediol] d'une teneur en carbone provenant de matériaux biologiques de 100 % en masse	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 39 28	Butane-1,4-diol (sauf d'une teneur en carbone provenant de matériaux biologiques de 100 % en masse)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 39 30	2,4,7,9-Tétraméthyl-5-vne-4,7-diol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 39 95	Diols acycliques (à l'excl. de l'éthylène glycol [éthanediol], du propylène glycol [propane-1,2-diol], du butane-1,3-diol, du butane-1,4-diol et du 2,4,7,9-tétraméthyl-5-vne-4,7-diol)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 41 00	2-Éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol [triméthylolpropane]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 42 00	Pentaérythritol [pentaérythrite]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 43 00	Mannitol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 44	D-Glucitol [sorbitol]					
2905 44 11	D-Glucitol [sorbitol], en solution aqueuse, contenant du D-mannitol dans une proportion <= 2% en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 44 19	D-Glucitol [sorbitol], en solution aqueuse (à l'excl. du D-glucitol contenant du D-mannitol dans une proportion <= 2% en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 44 91	D-glucitol [sorbitol], contenant du D-mannitol dans une proportion <= 2% en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol (à l'excl. du D-glucitol en solution aqueuse)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 44 99	D-Glucitol [sorbitol] (à l'excl. du D-glucitol en solution aqueuse ainsi que du D-glucitol contenant du D-mannitol dans une proportion <= 2% en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 45 00	Glycérol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 49 00	Triols, tétrols et autres polyalcools acycliques (à l'excl. des diols, du 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol [triméthylolpropane], du pentaérythritol, du mannitol, du D-glucitol [sorbitol] et du glycérol)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 51 00	Ethchlorvynol [DCI]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 59	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques (à l'excl. du ethchlorvynol [DCI])					
2905 59 91	2,2-Bis(bromométhyl)propanediol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2905 59 98	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques (à l'excl. du 2,2-Bis(bromométhyl)propanediol et du ethchlorvynol [DCI])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2906	Alcools cycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
2906 11 00	Menthol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2906 12 00	Cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2906 13	Sterols et inositols					
2906 13 10	Sterols	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2906 13 90	Inositols	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2906 19 00	Alcools cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. du menthol, du cyclohexanol, des méthylcyclohexanols, des diméthylcyclohexanols, des stérols et des inositols)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2906 21 00	Alcool benzylique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2906 29 00	Alcools cycliques aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'alcool benzylique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2907	Phénols; phénols-alcools					
2907 11 00	Phénol [hydroxybenzène] et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2907 12 00	Crésols et leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2907 13 00	Octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2907 15	Naphtols et leurs sels					
2907 15 10	1-Naphtol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2907 15 90	Naphtols et leurs sels (à l'excl. du 1-naphtol)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2907 19	Monophénols (à l'excl. du phénol [hydroxybenzène], des crésols, de l'octylphénol, du nonylphénol, des isomères de l'octylphénol et du nonylphénol, des naphtols ainsi que des sels de tous ces produits)					
2907 19 10	Xylénols et leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2907 19 90	Monophénols (à l'excl. du phénol [hydroxybenzène], des crésols, de l'octylphénol, du nonylphénol, des isomères de l'octylphénol et du nonylphénol, des xylénols, des naphtols ainsi que des sels de tous ces produits)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2907 21 00	Résorcinol et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2907 22 00	Hydroquinone et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2907 23 00	4,4'-Isopropylidenediphénol [bisphénol A, diphenylolpropane] et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2907 29 00	Polyphénols et phénols-alcools (à l'excl. du résorcinol, de l'hydroquinone, du 4,4'-isopropylidenediphénol [bisphénol A, diphenylolpropane] ainsi que des sels de ces produits)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2908	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols-alcools					
2908 11 00	Pentachlorophénol [ISO]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2908 19 00	Dérivés seulement halogénés des phénols ou des phénols-alcools et leurs sels (à l'excl. du pentachlorophénol [ISO])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2908 91 00	"Dinosébe [ISO] et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2908 92 00	4,6-Dinitro-o-crésol (DNOC (ISO)) et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2908 99 00	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols-alcools (à l'excl. des dérivés seulement halogénés et leurs sels, du dinosébe (ISO) et ses sels et du 4,6-Dinitro-o-crésol (DNOC (ISO)) et ses sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909	Éthers, éthers-alcools, éthers-phénols, éthers-alcools-phénols, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes d'acétals et d'hémi-acétals, peroxydes de cétones, de constitution chimique définie ou non, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
2909 11 00	Éther diéthylique [oxyde de diéthyle]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 19	Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'éther diéthylique [oxyde de diéthyle])					
2909 19 10	Oxyde de tert-butyle et d'éthyle [oxyde d'éthyle et de tert-butyle, ETBE]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 19 90	Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'éther diéthylique [oxyde de diéthyle] et oxyde de tert-butyle et d'éthyle [oxyde d'éthyle et de tert-butyle, ETBE])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 20 00	Éthers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 30	Éthers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
2909 30 10	Éther diphenylique [oxyde de diphenyle]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 30 31	Oxyde de pentabromodiphénylène; 1,2,4,5-tétrabromo-3,6-bis(pentabromophénoxy)benzène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 30 35	1,2-Bis(2,4,6-tribromophénoxy)éthane destiné à la fabrication d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 30 37	Oxyde de décabromodiphénylène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 30 39	Dérivés bromés des éthers aromatiques (à l'excl. de l'oxyde de pentabromodiphénylène, du 1,2,4,5-tétrabromo-3,6-bis(pentabromophénoxy)benzène, du 1,2-bis(2,4,6-tribromophénoxy)éthane destiné à la fabrication d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], et de l'oxyde de décabromodiphénylène)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 30 90	Éthers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des dérivés bromés et de l'éther diphenylique [oxyde de diphenyle])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 30 91	Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'éther diéthylique [oxyde de diéthyle])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 30 92	Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'éther diéthylique [oxyde de diéthyle] et oxyde de tert-butyle et d'éthyle [oxyde d'éthyle et de tert-butyle, ETBE])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 30 93	Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'éther diéthylique [oxyde de diéthyle] et oxyde de tert-butyle et d'éthyle [oxyde d'éthyle et de tert-butyle, ETBE])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 30 94	Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'éther diéthylique [oxyde de diéthyle] et oxyde de tert-butyle et d'éthyle [oxyde d'éthyle et de tert-butyle, ETBE])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 30 95	Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'éther diéthylique [oxyde de diéthyle] et oxyde de tert-butyle et d'éthyle [oxyde d'éthyle et de tert-butyle, ETBE])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 30 96	Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'éther diéthylique [oxyde de diéthyle] et oxyde de tert-butyle et d'éthyle [oxyde d'éthyle et de tert-butyle, ETBE])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 30 97	Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'éther diéthylique [oxyde de diéthyle] et oxyde de tert-butyle et d'éthyle [oxyde d'éthyle et de tert-butyle, ETBE])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 30 98	Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'éther diéthylique [oxyde de diéthyle] et oxyde de tert-butyle et d'éthyle [oxyde d'éthyle et de tert-butyle, ETBE])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 30 99	Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'éther diéthylique [oxyde de diéthyle] et oxyde de tert-butyle et d'éthyle [oxyde d'éthyle et de tert-butyle, ETBE])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 49	Éthers-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. du 2,2'-oxydiéthanol [diéthylène-glycol] ainsi que des éthers monoalcyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol)					
2909 49 11	2-[2-Chloroéthoxy]éthanol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2909 49 80	Ethers-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. du 2,2'-oxydiéthanol [diéthylène-glycol], 2-(2-Chloroéthoxy)éthanol ainsi que des éthers monoalkyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 50 00	Ethers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 60	Peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes d'acétals et d'hémi-acétals, peroxydes de cétones, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
2909 60 10	Peroxydes d'acétals et d'hémi-acétals	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2909 60 90	Peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2910	Époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
2910 10 00	Oxiranne «oxyde d'éthylène»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2910 20 00	Méthylloxiranne «oxyde de propylène»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2910 30 00	1-chloro-2,3-époxypropane «épichlorhydrine»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2910 40 00	Dieldrine «ISO» «DCI»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2910 50 00	Endrine «ISO»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2910 90 00	Époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'exclusion de l'oxiranne «oxyde d'éthylène», du méthylloxiranne «oxyde de propylène», du 1-chloro-2,3-époxypropane «épichlorhydrine», du dieldrine (ISO) (DCI) et de l'endrine «ISO»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2911 00 00	Acétals et hémi-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'exclusion des peroxydes d'acétals et d'hémi-acétals)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2912	Aldéhydes, même contenant d'autres fonctions oxygénées; polymères cycliques des aldéhydes; paraformaldéhyde					
2912 11 00	Méthanal [formaldéhyde]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2912 12 00	Éthanal [acétaldéhyde]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2912 19 00	Aldéhydes acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'excl. du méthanal [formaldéhyde] et de l'éthanal [acétaldéhyde])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2912 21 00	Benzaldéhyde [aldéhyde benzoïque]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2912 29 00	Aldéhydes cycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'excl. du benzaldéhyde [aldéhyde benzoïque])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2912 41 00	Vanilline [aldéhyde méthylprotocatéchique]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2912 42 00	Éthylvanilline [aldéhyde éthylprotocatéchique]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2912 49 00	Aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et aldéhydes contenant d'autres fonctions oxygénées (à l'excl. de la vanilline [aldéhyde méthylprotocatéchique] et de l'éthylvanilline [aldéhyde éthylprotocatéchique])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2912 50 00	Polymères cycliques des aldéhydes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2912 60 00	Paraformaldéhyde	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2913 00 00	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des aldéhydes, des polymères cycliques des aldéhydes ou du formaldéhyde	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914	Cétones et quinones, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
2914 11 00	Acétone	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 12 00	Butanone «méthyléthylcétone»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 13 00	4-méthylpentane-2-one «méthylisobutylcétone»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 19	Cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'exclusion de l'acétone, du butanone «méthyléthylcétone» et du 4-méthylpentane-2-one «méthylisobutylcétone»)					
2914 19 10	5-méthylhexane-2-one	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 19 90	Cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'exclusion de l'acétone, du butanone «méthyléthylcétone», du 4-méthylpentane-2-one «méthylisobutylcétone» et du 5-méthylhexane-2-one)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 22 00	Cyclohexanone et méthylcyclohexanones	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 23 00	Ionones et méthylionones	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 29 00	Cétones cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'exclusion de la cyclohexanone, des méthylcyclohexanones, des ionones et méthylionones)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 31 00	Phénylactéone «phénylpropane-2-one»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 39 00	Cétones aromatiques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'exclusion de la phénylactéone [phénylpropane-2-one])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 40	Cétones-alcools et cétones-aldéhydes					
2914 40 10	4-hydroxy-4-méthylpentane-2-one «diacétone alcool»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 40 90	Cétones-alcools et cétones-aldéhydes (à l'exclusion du 4-hydroxy-4-méthylpentane-2-one «diacétone alcool»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 50 00	Cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 61 00	Antraquinone	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 62 00	Coenzyme Q10 «ubidécarénone (DCI)»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 69	Quinones (à l'exclusion de l'antraquinone et du coenzyme Q10 «ubidécarénone (DCI)»)					
2914 69 10	1,4-naphtoquinone	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 69 80	Quinones (à l'exclusion de l'antraquinone, du coenzyme Q10 «ubidécarénone (DCI)» et du 1,4-naphtoquinone)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 71 00	Chlordécone «ISO»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2914 79 00	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des cétones ou des quinones (à l'exclusion du chlordécone «ISO» et des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915	Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
2915 11 00	Acide formique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 12 00	Sels de l'acide formique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 13 00	Esters de l'acide formique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 21 00	Acide acétique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 24 00	Anhydride acétique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 29 00	Sels de l'acide acétique (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 31 00	Acétate d'éthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 32 00	Acétate de vinyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 33 00	Acétate de n-butyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 36 00	Acétate de dinosébe [ISO]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 39 00	Esters de l'acide acétique (à l'excl. des acétates d'éthyle, de vinyle, de n-butyle et de dinosébe [ISO])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 40 00	Acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 50 00	Acide propionique, ses sels et ses esters	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 60	Acides butanoïques, acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters					
2915 60 11	Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 60 19	Acides butanoïques, leurs sels et leurs esters (à l'excl. du diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 60 90	Acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 70	Acide palmitique, acide stéarique, leurs sels et leurs esters					
2915 70 40	Acide palmitique, ses sels et ses esters	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 70 50	Acide stéarique, ses sels et ses esters	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 90	Acides monocarboxyliques acycliques saturés, anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides formique, acétique, mono- ou trichloroacétiques, propionique, butanoïques, pentanoïques, palmitique ou stéarique et des sels et esters de ces produits ainsi qu'à l'excl. de l'anhydride acétique)					
2915 90 15	Acides perfluorooctanoïques et leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 90 30	Acide laurique, ses sels et ses esters	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2915 90 90	Acides monocarboxyliques acycliques saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides formique, acétique, mono-, di- ou trichloroacétiques, propionique, butanoïques, pentanoïques, palmitique, stéarique et laurique et de leurs sels et esters, de l'anhydride acétique, et des acides perfluorooctanoïques et leurs sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2916	Acides monocarboxyliques acycliques non saturés et acides monocarboxyliques cycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
2916 11 00	Acide acrylique et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2916 12 00	Esters de l'acide acrylique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2916 13 00	Acide méthacrylique et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2916 14 00	Esters de l'acide méthacrylique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2916 15 00	Acides oléique, linoléique ou linoléique, leurs sels et leurs esters (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2916 16 00	Binapacryl (ISO)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2916 19	Acides monocarboxyliques acycliques non saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides acrylique, méthacrylique, oléique, linoléique ou linoléique ainsi que de leurs sels et esters et du binapacryl (ISO))					
2916 19 10	Acides undécénoïques, leurs sels et leurs esters	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2916 19 40	Acides crotoniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2916 19 90	Acides monocarboxyliques acycliques non saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides acrylique, méthacrylique, oléique, linoléique ou linoléique ou undécénoïques et des sels et esters de ces produits ainsi qu'à l'excl. de l'acide binapacryl (ISO))	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2916 20 00	Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2916 31 00	Acide benzoïque, ses sels et ses esters (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2916 32 00	Peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle	17,00%		17,00%		
2916 34 00	Acide phénylacétique et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2916 39	Acides monocarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'acide benzoïque, ses sels et ses esters, du peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle, de l'acide phénylacétique et ses sels ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
2916 39 10	Esters de l'acide phénylacétique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2916 39 90	Acides monocarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'acide benzoïque, ses sels et ses esters, du peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle, du binapacryl (ISO), de l'acide phénylacétique et ses sels et esters ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917	Acides polycarboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
2917 11 00	Acide oxalique, ses sels et ses esters (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 12 00	Acide adipique, ses sels et ses esters	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 13	Acide azélaïque, acide sébacique, leurs sels et leurs esters					
2917 13 10	Acide sébacique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 13 90	Acide azélaïque, leurs sels et leurs esters ainsi que les sels et esters de l'acide sébacique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 14 00	Anhydride maléique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 19	Acides polycarboxyliques acycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides oxalique, adipique, azélaïque ou sébacique et des sels et esters de ces acides, de l'anhydride maléique ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
2917 19 10	Acide malonique, ses sels et ses esters	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 19 20	Acide 1,2-dicarboxylique-éthane et acide butanedioïque [acide succinique] d'une teneur en carbone provenant de matériaux biologiques de 100 % en masse	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 19 80	Acides polycarboxyliques acycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides oxalique, adipique, azélaïque, sébacique et malonique, ainsi que de leurs sels et de leurs esters, de l'anhydride maléique, des composés inorganiques et organiques du mercure ainsi que de l'acide 1,2-dicarboxylique-éthane et de l'acide butanedioïque (acide succinique) d'une teneur en carbone provenant de matériaux biologiques de 100 % en masse)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 20 00	Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 32 00	Orthophthalates de dioctyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 33 00	Orthophthalates de dinonyl ou de didécyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 34 00	Esters de l'acide orthophthalique (à l'excl. des orthophthalates de dioctyle, de dinonyl ou de didécyle)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 35 00	Anhydride phthalique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 36 00	Acide téréphthalique et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 37 00	Téréphthalate de diméthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 39	Acides polycarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des esters de l'acide orthophthalique, de l'anhydride phthalique, de l'acide téréphthalique et ses sels ainsi que du téréphthalate de diméthyle)					
2917 39 20	Ester ou anhydride de l'acide tétrabromophthalique; acide benzène-1,2,4-tricarboxylique; dichlorure d'isophthaloyle, contenant en poids 0,8 % ou moins de dichlorure de téréphthaloyle; acide naphthalène-1,4,5,8-tétracarboxylique; anhydride tétrachlorophthalique; 3,5-bis(méthoxycarbonyl)benzènesulfonate de sodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 39 35	Bis(2-éthylhexyle) benzène-1,4-dicarboxylate [DOTP]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2917 39 85	Acides polycarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. d'ester ou anhydride de l'acide tétrabromophthalique, des esters de l'acide orthophthalique, de l'anhydride phthalique, de l'acide téréphthalique et ses sels, du téréphthalate de diméthyle, de l'acide benzène-1,2,4-tricarboxylique, du dichlorure d'isophthaloyle contenant en poids <= 0,8% de dichlorure de téréphthaloyle, de l'acide naphthalène-1,4,5,8-tétracarboxylique, de l'anhydride tétrachlorophthalique, du 3,5-bis(méthoxycarbonyl)benzènesulfonate de sodium et du bis[2-éthylhexyle] benzène-1,4-dicarboxylate [DOTP])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918	Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
2918 11 00	Acide lactique, ses sels et ses esters (à l'exclusion des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 12 00	Acide tartrique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 13 00	Sels et esters de l'acide tartrique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 14 00	Acide citrique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 15 00	Sels et esters de l'acide citrique (à l'exclusion des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 16 00	Acide gluconique, ses sels et ses esters	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 17 00	Acide 2,2-diphényl-2-hydroxyacétique «acide benzilique»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 18 00	Chlorobenzilate «ISO»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 19	Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés [à l'exclusion des acides lactique, tartrique, citrique et gluconique, des sels et esters de ces produits, ainsi que du chlorobenzilate (ISO)]					
2918 19 30	Acide cholique, acide 3-alpha, 12-alpha-dihydroxy-5-beta-cholane-24-oïque «acide désoxycholique», leurs sels et leurs esters	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 19 40	Acide 2,2-bis(hydroxyméthyl)propionique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 19 98	Acides carboxyliques à fonction alcool mais sans autre fonction oxygénée et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés [à l'exclusion des acides lactique, tartrique, citrique, gluconique, cholique, 3-alpha, 12-alpha-dihydroxy-5-beta-cholane-24-oïque «acide désoxycholique», des sels et esters de ces produits, de l'acide 2,2-bis(hydroxyméthyl)propionique ainsi que du chlorobenzilate (ISO) et de l'acide 2,2-diphényl-2-hydroxyacétique «acide benzilique»]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 21 00	Acide salicylique et ses sels (à l'exclusion des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 22 00	Acide o-acétylsalicylique, ses sels et ses esters	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 23 00	Esters de l'acide salicylique et leurs sels (à l'exclusion de l'acide o-acétylsalicylique, ses sels et ses esters)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 29 00	Acides carboxyliques à fonction phénol mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'exclusion des acides salicylique et o-acétylsalicylique ainsi que des sels et esters de ces produits)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 30 00	Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 91 00	2,4,5-T «ISO» «acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique», ses sels et ses esters	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 99	Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés [à l'exclusion des acides contenant uniquement la fonction alcool, phénol, aldéhyde ou cétone ainsi que du 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels et esters]					
2918 99 40	Acide 2,6-diméthoxybenzoïque; dicamba (ISO); phénoxyacétate de sodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2918 99 90	Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés [à l'exclusion des acides contenant uniquement la fonction alcool, phénol, aldéhyde ou cétone ainsi que de l'acide 2,6-diméthoxybenzoïque, du dicamba (ISO), du phénoxyacétate de sodium et du 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels et esters]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2919	Esters phosphoriques et leurs sels, y.c. les lactophosphates; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
2919 10 00	Phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2919 90 00	Esters phosphoriques et leurs sels, y.c. les lactophosphates; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés [à l'excl. du phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2920	Esters des acides inorganiques des non-métaux et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'exclusion des esters des halogénures d'hydrogène et des esters phosphoriques, de leurs sels et de leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés)					
2920 11 00	Parathion «ISO» et parathion-méthyle «ISO» «méthyle parathion»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2920 19 00	Esters thiophosphoriques «phosphorothioates» et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés [à l'exclusion du parathion (ISO) et du parathion-méthyle (ISO) (méthyle parathion)]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2920 21 00	Phosphite de diméthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2920 22 00	Phosphite de diéthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2920 23 00	Phosphite de triméthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2920 24 00	Phosphite de triéthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2920 29 00	Esters des phosphites et leurs sels leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'exclusion des phosphites de diméthyle, de diéthyle, de triméthyle et de triéthyle)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2920 30 00	Endosulfan «ISO»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2920 90	Esters des acides inorganiques des non-métaux et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'exclusion des esters des halogénures d'hydrogène, des esters phosphoriques, des esters de phosphites et des esters thiophosphoriques «phosphorothioates», de leurs sels et de leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés, ainsi que de l'endosulfan «ISO» et des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
2920 90 10	Esters sulfuriques et esters carboniques; leurs sels et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'exclusion des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2920 90 40	Esters sulfuriques et esters carboniques; leurs sels et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'exclusion des esters des halogénures d'hydrogène, des esters phosphoriques, des esters de phosphites, des esters sulfuriques, des esters carboniques et des esters thiophosphoriques «phosphorothioates», de leurs sels et de leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés, ainsi que de l'endosulfan «ISO»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921	Composés à fonction amine					
2921 11 00	Mono-, di- ou triméthylamine et leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 12 00	Chlorhydrate de 2-chloroéthyl «N,N-diméthylamine»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
2921 13 00	Chlorhydrate de 2-chloroéthyl «N,N-diéthylamine»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 14 00	Chlorhydrate de 2-chloroéthyl «N,N-diisopropylamine»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 19	Monoamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de la mono-, di- ou triméthylamine et des sels de ces produits)					
2921 19 40	1,1,3,3-Tétraméthylbutylamine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 19 50	Diéthylamine et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 19 99	Monoamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de la mono-, di- ou triméthylamine, de la diéthylamine, et des sels de ces produits ainsi que du 1,1,3,3-tétraméthylbutylamine), chlorhydrate de chlorure de 2-(N,N-diéthylamino)éthyle; chlorhydrate de chlorure de 2-(N,N-diisopropylamino)éthyle et du 2-(N,N-diméthylamino)éthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 21 00	Éthylènediamine et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 22 00	Hexaméthylènediamine et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 29 00	Polymamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de l'éthylènediamine, de l'hexaméthylènediamine et des sels de ces produits)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 30	Monoamines et polymamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits					
2921 30 10	Cyclohexylamine, cyclohexyldiméthylamine, et leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 30 91	Cyclohex-1,3-ylènediamine [1,3-diaminocyclohexane]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 30 99	Monoamines et polymamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de la cyclohexylamine, de la cyclohexyldiméthylamine et des sels de ces produits ainsi que du cyclohex-1,3-ylènediamine [1,3-diaminocyclohexane])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 41 00	Aniline et ses sels (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 42 00	Dérivés de l'aniline et leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 43 00	Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 44 00	Diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 45 00	1-Naphthylamine [alpha-naphthylamine], 2-naphthylamine [beta-naphthylamine] et leurs dérivés; sels de ces produits	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 46 00	Amfetamine [DCI], benzétamine [DCI], dexamfetamine [DCI], étilamfetamine [DCI], fencamfetamine [DCI], léfétamine [DCI], lévamfetamine [DCI], méfenorex [DCI] et phentermine [DCI] ainsi que leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 49 00	Monoamines aromatiques et leurs dérivés, et sels de ces produits (à l'excl. de l'aniline, des toluidines, de la diphénylamine, de la 1-naphthylamine, de la 2-naphthylamine et de leurs dérivés et des sels de ces produits ainsi que de l'amfetamine [DCI], du benzétamine [DCI], du dexamfetamine [DCI], de l'étilamfetamine [DCI], du fencamfetamine [DCI], du léfétamine [DCI], du lévamfetamine [DCI], du méfenorex [DCI] et du phentermine [DCI] et leurs sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 51	o-, m-, p-Phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés; sels de ces produits					
2921 51 11	m-Phénylènediamine d'une pureté en poids >= 99% et contenant <= 1% en poids d'eau, <= 200 mg/kg d'o-phénylènediamine et <= 450 mg/kg de p-phénylènediamine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 51 19	o-Phénylènediamine, m-phénylènediamine, p-phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés; sels de ces produits (à l'excl. du m-phénylènediamine d'une pureté en poids >= 99% et contenant <= 1% en poids d'eau, <= 200 mg/kg d'o-phénylènediamine et <= 450 mg/kg de p-phénylènediamine)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 51 90	Dérivés de la o-, m-, p-phénylènediamine ou des diaminotoluènes; sels de ces produits (à l'excl. des dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés et de leurs sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 59	Polymamines aromatiques et leurs dérivés, et sels de ces produits (à l'excl. de la o-, m-, p-phénylènediamine, des diaminotoluènes et de leurs dérivés ainsi que des sels de ces produits)					
2921 59 50	m-Phénylènebis(méthylamine); 2,2'-dichloro-4,4'-méthylènedianiline; 4,4'-bi-o-toluidine; 1,8-naphthylènediamine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2921 59 90	Polymamines aromatiques et leurs dérivés, et sels de ces produits (à l'excl. de la o-, m-, p-phénylènediamine, des diaminotoluènes et de leurs dérivés ainsi que des sels de ces produits, m-phénylènebis(méthylamine), 2,2'-dichloro-4,4'-méthylènedianiline, 4,4'-bi-o-toluidine et 1,8-naphthylènediamine)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922	Composés aminés à fonctions oxygénées					
2922 11 00	Monoéthanolamine et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 12 00	Diéthanolamine et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 14 00	Dextropropoxyphène [DCI] et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 15 00	Triéthanolamine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 16 00	Sulfonate de perfluorooctane de diéthanolammonium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 17 00	Méthyl-diéthanolamine et éthyl-diéthanolamine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 18 00	2-«N,N-diisopropylamino»éthanol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 19 00	Amino-alcools, leurs éthers et leurs esters; sels de ces produits (autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée et à l'exclusion de la monoéthanolamine, de la diéthanolamine, du dextropropoxyphène «DCI», des sels de ces produits, de la triéthanolamine, du sulfonate de perfluorooctane de diéthanolammonium, de la méthyl-diéthanolamine, de l'éthyl-diéthanolamine et du 2-«N,N-diisopropylamino»éthanol)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 21 00	Acides aminohydroxynaphtalènesulfoniques et leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 29 00	Amino-naphtols et autres amino-phénols, leurs éthers et esters; sels de ces produits (à l'excl. des amino-naphtols et autres amino-phénols à fonctions oxygénées différentes, des acides aminonaphtolsulfoniques et leurs sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 31 00	Amfépramone [DCI], méthadone [DCI] et norméthadone [DCI] ainsi que leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 39 00	Amino-aldéhydes, amino-cétones et amino-quinones; sels de ces produits (autres que ceux à fonctions oxygénées différentes ainsi que de l'amfépramone [DCI], du méthadone [DCI] et du norméthadone [DCI] et de leurs sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 41 00	Lysine et ses esters; sels de ces produits	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 42 00	Acide glutamique et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 43 00	Acide anthranilique et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 44 00	Tilidine [DCI] et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 49	Amino-acides et leurs esters; sels de ces produits (à l'excl. des amino-acides à fonctions oxygénées différentes ainsi que de la lysine et de ses esters, leurs sels, de l'acide glutamique, de l'acide anthranilique et du tilidine [DCI] et leurs sels)					
2922 49 20	beta-Alanine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 49 85	Amino-acides et leurs esters; sels de ces produits (autres que ceux à fonctions oxygénées différentes et à l'excl. de la lysine et ses esters et des sels de ces produits, de l'acide glutamique et de ses sels, du tilidine [DCI] et ses sels, de l'acide anthranilique et ses sels et beta-alanine)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2922 50 00	Amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés aminés à fonctions oxygénées (à l'excl. des amino-alcools, des amino-naphtols et autres amino-phénols et leurs éthers et esters, des amino-acides et leurs esters, des amino-aldéhydes, des amino-cétones, des amino-quinones et des sels de tous ces produits)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2923	Sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires; lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non					
2923 10 00	Choline et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2923 20 00	Lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2923 30 00	Sulfonate de perfluorooctane de tétraéthylammonium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2923 40 00	Sulfonate de perfluorooctane de dicycldiméthylammonium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2923 90 00	Sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires (à l'exclusion de la choline et de ses sels, du sulfonate de perfluorooctane de tétraéthylammonium et du sulfonate de perfluorooctane de dicycldiméthylammonium)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2924	Composés à fonction carboxyamide; composés à fonction amide de l'acide carbonique					
2924 11 00	Méprobamate [DCI]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2924 12 00	Fluoroacétamide [ISO], monocrotophos [ISO] et phosphamidon [ISO]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2924 19 00	Amides [y.c. les carbamates] acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. du méprobamate [DCI], du fluoroacétamide [ISO], du monocrotophos [ISO] et du phosphamidon [ISO])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2924 21 00	Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2924 23 00	Acide 2-acétamidobenzoïque [acide N-acétylanthranilique] et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2924 24 00	Éthinamate [DCI]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2924 25 00	Alachlore «ISO»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2924 29	Amides, y compris les carbamates, cycliques et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'exclusion des uréines et de leurs dérivés, des sels de ces produits, de l'acide 2-acétamidobenzoïque «acide N-acétylanthranilique» et ses sels, de l'éthinamate «DCI» et de l'alachlore «ISO»)					
2924 29 10	Lidocaïne [DCI]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2924 29 70	Amides, y compris les carbamates, cycliques et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'exclusion des uréines et de leurs dérivés, des sels de ces produits, de l'acide 2-acétamidobenzoïque «acide N-acétylanthranilique» et ses sels, de l'éthinamate «DCI», de l'alachlore «ISO» et de la lidocaïne «DCI»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2925	Composés à fonction carboxyimide, y.c. la saccharine et ses sels, ou à fonction imine					
2925 11 00	Saccharine et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2925 12 00	Glutéthimide [DCI]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2925 19	Imides et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de la saccharine, ses sels et du glutéthimide [DCI] ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
2925 19 20	3,3',4,4',5,5',6,6'-Octabromo-N,N'-éthylènediphtalimide; N,N'-éthylènebis(4,5-dibromohexahydro-3,6-métanophthalimide)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2925 19 95	Imides et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de la saccharine, ses sels, du glutéthimide [DCI], du 3,3',4,4',5,5',6,6'-octabromo-N,N'-éthylènediphtalimide et du N,N'-éthylènebis(4,5-dibromohexahydro-3,6-métanophthalimide) ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2925 19 99	Imides et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. du chloridmeforme [ISO])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2926	Composés nitriles					
2926 10 00	Acrylonitrile	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2926 20 00	1-Cyanoquinoline [dicyandiamide]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2926 30 00	Fenproporex [DCI] et ses sels; méthadone [DCI]-intermédiaire [4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2926 40 00	alpha-Phénylacétoacétonitrile	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2926 90	Composés à fonction nitrile (à l'exclusion de l'acrylonitrile, de la 1-cyanoguanidine «dicyandiamide», du fenproporex «DCI» et ses sels, du méthadone «DCI»-intermédiaire «4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane» et de l'alpha-phénylacétoacétonitrile)					
2926 90 20	Isophthalonitrile	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2926 90 70	Composés à fonction nitrile (à l'exclusion de l'acrylonitrile, de la 1-cyanoguanidine «dicyandiamide», du fenproporex «DCI» et ses sels, du méthadone «DCI»-intermédiaire «4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane», de l'alpha-phénylacétoacétonitrile et de l'isophthalonitrile)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2927 00 00	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2928 00	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine					
2928 00 10	N,N-Bis[2-méthoxyéthyl]hydroxylamine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2928 00 90	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine (à l'excl. du N,N-bis[2-méthoxyéthyl]hydroxylamine)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2929	Composés à fonctions azotées (sauf composés aminés à fonctions oxygénées, sels et hydroxydes organiques d'ammonium quaternaires, lécithines et autres phosphoaminolipides, composés à fonction amide de l'acide carbonique, composés à fonction amine, carboxamide, carboxyimide, imine ou nitrile, composés diazoïques, azoïques ou azoxyques ainsi que les dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine)					
2929 10 00	Isocyanates	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2929 90	Composés à fonctions azotées (sauf isocyanates, composés aminés à fonctions oxygénées, sels et hydroxydes organiques d'ammonium quaternaires, lécithines et autres phosphoaminolipides, composés à fonction amide de l'acide carbonique, composés à fonction amine, carboxamide, carboxyimide, imine ou nitrile, composés diazoïques, azoïques ou azoxyques ainsi que les dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine)					
2929 90 10	Dichlorure de N,N-diméthylphosphoramide	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2929 90 90	Composés à fonctions azotées (sauf isocyanates, composés aminés à fonctions oxygénées, sels et hydroxydes organiques d'ammonium quaternaires, lécithines et autres phosphoaminolipides, composés à fonction amide de l'acide carbonique, composés à fonction amine, carboxamide, carboxyimide, imine ou nitrile, composés diazoïques, azoïques ou azoxyques, les dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine ainsi que dichlorure de N,N-diméthylphosphoramide)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2930	Thiocomposés organiques					
2930 10 00	2-(N,N-Diméthylamino)éthanthiol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2930 20 00	Thiocarbamates et dithiocarbamates (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2930 30 00	Mono-, di- ou tétrasulfures de thiourame	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2930 40	Méthionine					
2930 40 10	Méthionine [DCI]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2930 40 90	Méthionine (à l'excl. du méthionine [DCI])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2930 60 00	2-(N,N-diéthylamino)éthanthiol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2930 70 00	Sulfure de bis(2-hydroxyéthyle) [thiodiglycol (DCI)]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2930 80 00	Aldicarbe (ISO), captafol (ISO) et méthamidophos (ISO)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2930 90	Composés organosulfurés [à l'exclusion des thiocarbamates, des dithiocarbamates, des mono-, di- ou tétrasulfures de thiourame, de la méthionine, de l'aldicarbe (ISO), du captafol (ISO), du méthamidophos (ISO) et du 2-(N,N-diméthylamino)éthanthiol]					
2930 90 13	Cystéine et cystine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2930 90 16	Dérivés de la cystéine ou de la cystine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2930 90 30	Acide DL-2-hydroxy-4-[méthylthio]butyrique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2930 90 40	Bis[3-(3',5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate] de 2,2'-thiodiéthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2930 90 50	Mélange d'isomères constitué de 4-méthyl-2,6-bis[méthylthio]-m-phénylènediamine et 2-méthyl-4,6-bis[méthylthio]-m-phénylène-diamine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2930 90 80	Phorate (ISO)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2930 90 95	Composés organosulfurés [à l'exclusion des thiocarbamates, des dithiocarbamates, des mono-, di- ou tétrasulfures de thiourame, de la méthionine, de l'aldicarbe (ISO), du captafol (ISO), du méthamidophos (ISO), de la cystéine ou de la cystine et de leurs dérivés, du thiodiglycol (DCI) «sulfure de bis(2-hydroxyéthyle)», de l'acide DL-2-hydroxy-4-[méthylthio]butyrique, du bis[3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate] de 2,2'-thiodiéthyle, d'un mélange d'isomères constitué de 4-méthyl-2,6-bis(méthylthio)-m-phénylènediamine et de 2-méthyl-4,6-bis(méthylthio)-m-phénylènediamine, ainsi que du 2-(N,N-diéthylamino)éthanthiol et du 2-(N,N-diméthylamino)éthanthiol, et phorate (ISO)]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931	Composés organo-inorganiques de constitution chimique définie présentés isolément (à l'excl. des thiocomposés organiques ainsi que du mercure)					
2931 10 00	Plomb tétraméthyle et plomb tétraéthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 20 00	Composés du tributylétain	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 41 00	Méthylphosphonate de diméthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 42 00	Propylphosphonate de diméthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 43 00	Éthylphosphonate de diéthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 44 00	Acide méthylphosphonique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 45 00	Sel d'acide méthylphosphonique et d'(aminoiminométhyl)urée(1: 1)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 46 00	2,4,6-Trioxde de 2,4,6-tripropyl-1,3,5,2,4,6-trioxatriphosphinane	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 47 00	Méthylphosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle et de méthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 48 00	3,9-Dioxyde de 3,9-diméthyl-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5]undécane	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 49	Dérivés organophosphorés, non halogénés, de constitution chimique définie, présentés isolément, n.d.a.					
2931 49 10	Méthylphosphonate de sodium 3-(trihydroxysilyl)propyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 49 20	Méthylphosphonate de bis(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 49 30	Acide étidronique (DCI) (acide 1-hydroxyéthane-1,1-diphosphonique) et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 49 40	Acide [nitrilotri(méthanedil)]trisphosphonique, acide [éthane-1,2-diylbis[nitrilobis(méthylène)]]tétrakisphosphonique, acide [(bis[2-bis(phosphonométhyl)amino]éthyl)amino]méthylphosphonique, acide [hexane-1,6-diylbis[nitrilobis(méthylène)]]tétrakisphosphonique, acide {[(2-hydroxyéthyl)imino]bis(méthylène)}bisphosphonique, et acide [(bis[6-bis(phosphonométhyl)amino]hexyl)amino]méthylphosphonique, ainsi que leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 49 50	Méthylphosphonate de bis(1-méthylpentyle)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 49 60	Méthylphosphonate de butyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 49 80	Dérivés organophosphorés, non halogénés, de constitution chimique définie, présentés isolément, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 51 00	Dichlorure méthylphosphonique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 52 00	Dichlorure propylphosphonique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 53 00	Méthylphosphonodionate de O-(3-chloropropyl) O-[4-nitro-3-(trifluorométhyl)phényle]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 54 00	Trichlorfon (ISO)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 59	Dérivés organophosphorés, halogénés, de constitution chimique définie, présentés isolément, n.d.a.					
2931 59 10	Diffuore de méthylphosphonovle (diffuore méthylphosphonique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 59 90	Dérivés organophosphorés, halogénés, de constitution chimique définie, présentés isolément, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2931 90 00	Composés organo-inorganiques de constitution chimique définie, présentés isolément (à l'exclusion des thiocomposés organiques, des composés du mercure, du plomb tétraméthyle et du tributylétain ainsi que des dérivés organo-phosphoriques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2932	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'oxygène exclusivement					
2932 11 00	Tétrahydrofuranne	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2932 12 00	2-Furaldéhyde [furfural]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2932 13 00	Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2932 14 00	Sucralose	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2932 19 00	Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement, dont la structure comporte un cycle furanne, hydrogéné ou non, non-condensé (à l'exclusion du tétrahydrofuranne, du 2-furaldéhyde «furfural», des alcools furfurylique et tétrahydrofurfurylique et du sucralose)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2932 20	Lactones					
2932 20 10	Phénolphtaléine; acide 1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3-méthoxycarbonyl-1-naphthyl)-3-oxo-1H, 3H-benzo[de]isochromène-1-yl]-6-octadécyl-oxy-2-naphtioïque; 3'-Chloro-6'-cyclohexylaminospiro[isobenzofuran-1(3H), 9'-xanthène]-3-one; 6'-(N-Éthyl-p-toluidino)-2'-méthylspiro[isobenzofuran-1(3H), 9'-xanthène]-3-one; 6'-Docosyloxy-1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3-méthyl-1-phénanthryl)-3-oxo-1H, 3H-naphto[1,8-cd]pyran-1-yl]naphthalène-2-carboxylate de méthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2932 20 20	gamma-Butyrolactone	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2932 20 90	Lactones (à l'excl. des gamma-Butyrolactone; phénolphtaléine; acide 1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3-méthoxycarbonyl-1-naphthyl)-3-oxo-1H, 3H-benzo[de]isochromène-1-yl]-6-octadécyl-oxy-2-naphtioïque; 3'-Chloro-6'-cyclohexylaminospiro[isobenzofuran-1(3H), 9'-xanthène]-3-one; 6'-(N-Éthyl-p-toluidino)-2'-méthylspiro[isobenzofuran-1(3H), 9'-xanthène]-3-one; 6'-Docosyloxy-1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3-méthyl-1-phénanthryl)-3-oxo-1H, 3H-naphto[1,8-cd]pyran-1-yl]naphthalène-2-carboxylate de méthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2932 91 00	Isosafrole	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2932 92 00	1-[1,3-Benzodioxole-5-yl]propane-2-one	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2932 93 00	Pipéronal	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2932 94 00	Safrole	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2932 95 00	Tétrahydrocannabinols (tous les isomères)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2932 96 00	2,4-Dihydroxy-2,4-diméthyl-3-pentanon-3-one	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2932 97 00	Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement (à l'exclusion des lactones, de l'isosafrole, du 1-(1,3-benzodioxole-5-yl)propane-2-one, du 2,4-dihydroxy-2,4-diméthyl-3-pentanon-3-one, du safrole, du tétrahydrocannabinols (tous les isomères), du carbofuran, des composés dont la structure comporte un cycle furanne, hydrogéné ou non, non-condensé, ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement					
2933 11	Phénazone [antipyrine] et ses dérivés					
2933 11 10	Propylphénazone [DCI]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2933 11 90	Phénazone [antipyrine] et ses dérivés (à l'excl. de la propylphénazone [DCII])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 19	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle pyrazole, hydrogéné ou non, non condensé (à l'excl. de la phénazone [antipyrine] et de ses dérivés)					
2933 19 10	Phénylbutazone [DCI]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 19 90	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle pyrazole, hydrogéné ou non, non condensé (à l'excl. de la phénazone [antipyrine], et de ses dérivés ainsi que de la phénylbutazone [DCII])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 21 00	Hydantoïne et ses dérivés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 29	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle imidazole, hydrogéné ou non, non condensé (à l'excl. de l'hydantoïne et de ses dérivés, ainsi que des produits du n° 300210)					
2933 29 10	Chlorhydrate de naphazoline [DCIM] et nitrate de naphazoline [DCIM]; phenotamine [DCI]; chlorhydrate de tolazoline [DCIM]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 29 90	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle imidazole, hydrogéné ou non, non condensé (à l'excl. de l'hydantoïne et ses dérivés, du chlorhydrate de naphazoline [DCIM], du nitrate de naphazoline [DCIM], de la phenotamine [DCI] et du chlorhydrate de tolazoline [DCIM])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 31 00	Pyridine et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 32 00	Pipéridine et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 33 00	Alléthanil (DCI), aniléridine (DCI), bézitramide (DCI), bromazépam (DCI), carféthanil (DCI), cétoémidon (DCI), difénoxine (DCI), diphénoxylate (DCI), dipipanone (DCI), fentanyl (DCI), méthylphénidate (DCI), pentazocine (DCI), péthidine (DCI), péthidine (DCI) intermédiaire A, phencyclidine (DCI) (PCP), phénopéridine (DCI), pipradol (DCI), piraramide (DCI), piraramide (DCI), riméfentanil (DCI) et trimétoprimine (DCI), ainsi que leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 34 00	Fentanyl et leurs dérivés, à hétéroatome(s) d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle pyridine, hydrogéné ou non, non condensé (à l'exclusion des produits du n° 2933.33)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 35 00	Quinuclidine-3-ol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 36 00	4-amino-N-phényl-4-pipéridine (ANPP)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 37 00	N-phényl-4-pipéridine (NPP)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 39	Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle pyridine, hydrogéné ou non, non condensé, n.d.a.					
2933 39 10	Ironiazide [DCI]; chlorhydrate de cétoémidon [DCIM]; bromure de pyridostigmine [DCI]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 39 20	2,3,5,6-Tétrachloropyridine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 39 25	Acide 3,6-dichloropyridine-2-carboxylique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 39 35	3,6-Dichloropyridine-2-carboxylate de 2-hydroxyéthylammonium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 39 40	3,5,6-Trichloro-2-pyridyloxycétate de 2-butoxyéthyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 39 45	3,5-Dichloro-2,4,6-trifluoropyridine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 39 50	Ester méthylique de fluroxypyr [ISO]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 39 55	4-Méthylpyridine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 39 99	Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle pyridine, hydrogéné ou non, non condensé, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 41 00	Lévorphanol [DCI] et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 49	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, comportant une structure à cycles quinoléine ou isoquinoléine, hydrogénés ou non, sans autres condensations (à l'excl. du lévorphanol [DCI] et ses sels ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
2933 49 10	Dérivés halogénés de la quinoléine; dérivés des acides quinoléine-carboxyliques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 49 30	Dextrométhorphan [DCI] et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 49 90	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, comportant une structure à cycles quinoléine ou isoquinoléine, hydrogénés ou non, sans autres condensations (à l'excl. du lévorphanol [DCI], du dextrométhorphan [DCI] et de leurs sels, des dérivés halogénés de la quinoléine, des dérivés des acides quinoléine-carboxyliques ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 52 00	Malonylurée [acide barbiturique] et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 53	Allobarbitol [DCI], amobarbitol [DCI], barbitol [DCI], butalbital [DCI], butobarbitol, cyclobarbitol [DCI], méthylphénobarbitol [DCI], pentobarbitol [DCI], phénobarbitol [DCI], secbutabarbitol [DCI], sécobarbitol [DCI] et vinylbital [DCI] ainsi que leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 53 10	Phénobarbitol [DCI], barbitol [DCI] ainsi que leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 53 90	Allobarbitol [DCI], amobarbitol [DCI], butalbital [DCI], butobarbitol, cyclobarbitol [DCI], méthylphénobarbitol [DCI], pentobarbitol [DCI], secbutabarbitol [DCI], sécobarbitol [DCI] et vinylbital [DCI] ainsi que leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 54 00	Dérivés de malonylurée [acide barbiturique] et leurs sels (à l'excl. des sels de malonylurée)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 55 00	Loprazolam [DCI], mécloqualone [DCI], méthqualone [DCI] et zépérol [DCI] ainsi que leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 59	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle pyrimidine, hydrogéné ou non, ou pipérazine (à l'excl. de la malonylurée [acide barbiturique] et ses dérivés ainsi que de l'allobarbitol [DCI], de l'amobarbitol [DCI], du barbitol [DCI], du butalbital [DCI], du butobarbitol, du cyclobarbitol [DCI], du méthylphénobarbitol [DCI], du pentobarbitol [DCI], du phénobarbitol [DCI], du secbutabarbitol [DCI], du sécobarbitol [DCI], du vinylbital [DCI], du loprazolam [DCI], du mécloqualone [DCI], du méthqualone [DCI] et du zépérol [DCI] ainsi que de leurs sels)					
2933 59 10	Diazinon [ISO]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 59 20	1,4-Diazabicyclo[2,2,2]octane [triéthylènediamine]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 59 95	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle pyrimidine, hydrogéné ou non, ou pipérazine (à l'excl. de la malonylurée [acide barbiturique] et de ses dérivés, de l'allobarbitol [DCI], de l'amobarbitol [DCI], du barbitol [DCI], du butalbital [DCI], du butobarbitol, du cyclobarbitol [DCI], du méthylphénobarbitol [DCI], du pentobarbitol [DCI], du phénobarbitol [DCI], du secbutabarbitol [DCI], du sécobarbitol [DCI], du vinylbital [DCI], du loprazolam [DCI], du mécloqualone [DCI], du méthqualone [DCI] et du zépérol [DCI], des sels de ces produits, ainsi que du diazinon [ISO] et du 1,4-diazabicyclo[2,2,2]octane [triéthylènediamine])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 61 00	Mélanine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 69	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle triazine, hydrogéné ou non, non condensé (à l'excl. de la mélanine)					
2933 69 10	Atrazine [ISO]; propazine [ISO]; simazine [ISO]; hexahydro-1,3,5-trinitro-1,3,5-triazine [hexogène, triméthylènetrinitramine]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 69 40	Méthénamine (DCI) (hexaméthylènetétramine); 2,6-di-tert-butyl-4-[4,6-bis(octylthio)-1,3,5-triazine-2-ylamino]phénol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 69 80	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle triazine, hydrogéné ou non, non condensé (à l'excl. de la mélanine, de l'atrazine [ISO], de la propazine [ISO], de la simazine [ISO], de l'hexahydro-1,3,5-trinitro-1,3,5-triazine [hexogène, triméthylènetrinitramine], de la méthénamine [DCI] [hexaméthylènetétramine] et du 2,6-di-tert-butyl-4-[4,6-bis(octylthio)-1,3,5-triazine-2-ylamino]phénol)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 71 00	6-Hexanelactame [epsilon-caprolactame]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 72 00	Clobazam [DCI] et méthpyrlylone [DCI]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 79 00	Lactames (à l'excl. du 6-hexanelactame [epsilon-caprolactame], du clobazam [DCI], du méthpyrlylone [DCI] ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 91	Alprazolam [DCI], camazépam [DCI], chlórdiazépoxide [DCI], clonazépam [DCI], clorazépate, délorazépam [DCI], diazépam [DCI], estazolam [DCI], fludiazépam [DCI], flunitrazépam [DCI], flurazépam [DCI], flurazépam [DCI], loflazépate d'éthyle [DCI], lorazépam [DCI], lormétazépam [DCI], mazindol [DCI], médzazépam [DCI], midazolam [DCI], nimétazépam [DCI], nitrazépam [DCI], nordazépam [DCI], oxazépam [DCI], pinazépam [DCI], prazépam [DCI], pyrovalérone [DCI], témozépam [DCI], tétrazépam [DCI] et triazolam [DCI], et leurs sels					
2933 91 10	Chlórdiazépoxide [DCI]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 91 90	Alprazolam [DCI], camazépam [DCI], clonazépam [DCI], clorazépate, délorazépam [DCI], diazépam [DCI], estazolam [DCI], fludiazépam [DCI], flunitrazépam [DCI], flurazépam [DCI], halazépam [DCI], loflazépate d'éthyle [DCI], lorazépam [DCI], lormétazépam [DCI], mazindol [DCI], médzazépam [DCI], midazolam [DCI], nimétazépam [DCI], nitrazépam [DCI], nordazépam [DCI], oxazépam [DCI], pinazépam [DCI], prazépam [DCI], pyrovalérone [DCI], témozépam [DCI], tétrazépam [DCI] et triazolam [DCI], leurs sels et sels du chlórdiazépoxide [DCI]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 92 00	Azinphos-méthyl [ISO]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 99	Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement (à l'exclusion des composés comportant une structure à cycles quinoléine ou isoquinoléine, hydrogénés ou non, sans autres condensations ainsi que des composés dont la structure comporte un cycle pyrazole, imidazole, pyridine, triazine, pyrimidine ou pipérazine, hydrogéné ou non, mais non-condensé et des lactames, de l'alprazolam «DCI», du camazépam «DCI», du chlórdiazépoxide «DCI», du clonazépam «DCI», du clorazépate, du délorazépam «DCI», du diazépam «DCI», de l'estazolam «DCI», du fludiazépam «DCI», du flunitrazépam «DCI», du flurazépam «DCI», de l'halazépam «DCI», du loflazépate d'éthyle «DCI», du lorazépam «DCI», du lormétazépam «DCI», du mazindol «DCI», du médzazépam «DCI», du midazolam «DCI», du nimétazépam «DCI», du nitrazépam «DCI», du nordazépam «DCI», de l'oxazépam «DCI», du pinazépam «DCI», du prazépam «DCI», du pyrovalérone «DCI», du témozépam «DCI», du tétrazépam «DCI» et du triazolam «DCI», des sels de ces produits et de l'azinphos-méthyl [ISO])					
2933 99 20	6-Allyl-3-méthylindole [scatole], 6-allyl-6,7-dihydro-5H-dibenzo[c,e]azépine [azapétine], phénindamine [DCI] et leurs sels; chlorhydrate d'imipramine [DCIM]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2933 99 40	5-chlorobenzotriazole-2-ylphénol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2933 99 80	Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement (à l'exclusion des composés comportant une structure à cycles quinoléine ou isoquinoléine, hydrogénés ou non, sans autres condensations ainsi que des composés dont la structure comporte un cycle pyrazole, imidazole, pyridine, triazine, pyrimidine ou pipérazine, hydrogéné ou non, mais non-condensé et des lactames, de l'alprazolam «DCI», du canazépam «DCI», du chlórdiazépoxide «DCI», du clonazépam «DCI», du clorazépate, du délorazépam «DCI», du diazépam «DCI», de l'estazolam «DCI», du fludiazépam «DCI», du flunitrazépam «DCI», du furazépam «DCI», de l'halazépam «DCI», du loflazépate d'éthyle «DCI», du lorazépam «DCI», du lormétazépam «DCI», du mazindol «DCI», du médazépam «DCI», du midazolam «DCI», du nimétazépam «DCI», du nitrazépam «DCI», du nordazépam «DCI», de l'oxazépam «DCI», du pinazépam «DCI», du prazépam «DCI», du pyrovaléron «DCI», du témozépam «DCI», du tétrazépam «DCI» et du triazolam «DCI», des sels de ces produits, de l'indole, du 3-méthylindole «scatole», du 6-allyl-6,7-dihydro-5H-dibenzoc[1,2-a]azépine «azapétine», du phénidamine «DCI» et leurs sels, du chlorhydrate d'imipramine «DCIM», du 2,4-di-tert-butyl-6- <i>cis</i> -chlorobenzotriazole-2-ylphénol et de l'aziphos-méthyl «ISO»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2934	Acides nucléiques et leurs sels, de constitution chimique définie ou non; composés hétérocycliques (à l'excl. des composés à hétéroatome[s] d'oxygène exclusivement ou à hétéroatome[s] d'azote exclusivement)					
2934 10 00	Composés hétérocycliques dont la structure comporte un cycle thiazole, hydrogéné ou non, non condensé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2934 20	Composés hétérocycliques comportant une structure à cycles benzothiazole, hydrogénés ou non, sans autres condensations (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
2934 20 20	Disulfure de di(benzothiazole-2-yle); benzothiazole-2-thiol [mercaptobenzothiazole] et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2934 20 80	Composés hétérocycliques comportant une structure à cycles benzothiazole, hydrogénés ou non, sans autres condensations (à l'excl. du disulfure de di(benzothiazole-2-yle); du benzothiazole-2-thiol [mercaptobenzothiazole] et ses sels; des composés inorganiques ou organiques du mercure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2934 30	Composés hétérocycliques comportant une structure à cycles phénodiazine, hydrogénés ou non, sans autres condensations					
2934 30 10	Thiéthylpérazine [DCI]; thioridazine [DCI] et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2934 30 90	Composés hétérocycliques comportant une structure à cycles phénothiazine, hydrogénés ou non, sans autres condensations (à l'excl. de la thiéthylpérazine [DCI] ainsi que de la thioridazine [DCI] et de ses sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2934 91 00	Aminorex [DCI], brotizolam [DCI], clotiazépam [DCI], cloxazolam [DCI], dextromoramide [DCI], haloxazolam [DCI], kétazolam [DCI], mésocarb [DCI], oxazolam [DCI], pénoline [DCI], phémidétrazine [DCI], phénémétrazine [DCI] et sufentanil [DCI] ainsi que leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2934 92 00	Fentanyl et leurs dérivés (à l'exclusion des produits à hétéroatome(s) d'azote exclusivement, et des produits du n° 2934.91)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2934 99	Acides nucléiques et leurs sels, de constitution chimique définie ou non; composés hétérocycliques (à l'exclusion des composés à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement ou des composés à hétéroatome(s) d'azote exclusivement, des composés dont la structure comporte des cycles thiazole, benzothiazole ou phénothiazine, sans autres condensations, de l'aminorex (DCI), du brotizolam (DCI), du clotiazépam (DCI), du cloxazolam (DCI), du dextromoramide (DCI), de l'haloxazolam (DCI), du kétazolam (DCI), du mésocarb (DCI), de l'oxazolam (DCI), du pénoline (DCI), du phémidétrazine (DCI), du phénémétrazine (DCI), du sufentanil (DCI) et de leurs sels, ainsi que des autres fentanyl et de leurs dérivés, et des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non, et des produits du n° 3002.10)					
2934 99 60	Chlorprothixène (DCI); thénalidine (DCI), ses tartrates et maléates; furazolidone (DCI); acide 7-aminocéphalosporanique; sels et esters d'acide (6R, 7R)-3-acétoxy-méthyl-7-[(R)-2-formyloxy-2-phénylacétamido]-8-oxo-5-thia-1-azabicyclo[4,2,0]oct-2-ène-2-carboxylique; bromure de 1-[2-(1,3-dioxan-2-yl)éthyl]-2-méthylpyridinium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2934 99 90	Acides nucléiques et leurs sels, de constitution chimique définie ou non; composés hétérocycliques (à l'exclusion des composés à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement ou des composés à hétéroatome(s) d'azote exclusivement, des composés dont la structure comporte des cycles thiazole, benzothiazole ou phénothiazine sans autres condensations, de l'aminorex (DCI), du brotizolam (DCI), du clotiazépam (DCI), du cloxazolam (DCI), du dextromoramide (DCI), de l'haloxazolam (DCI), du kétazolam (DCI), du mésocarb (DCI), de l'oxazolam (DCI), du pénoline (DCI), du phémidétrazine (DCI), du phénémétrazine (DCI), du sufentanil (DCI), de leurs sels, des autres fentanyl et de leurs dérivés, du chlorprothixène (DCI), du thénalidine (DCI) et ses tartrates et maléates, du furazolidone (DCI), de l'acide 7-aminocéphalosporanique, des sels et esters d'acide (6R, 7R)-3-acétoxy-méthyl-7-[(R)-2-formyloxy-2-phénylacétamido]-8-oxo-5-thia-1-azabicyclo[4,2,0]oct-2-ène-2-carboxylique, du bromure de 1-[2-(1,3-dioxan-2-yl)éthyl]-2-méthylpyridinium, ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2935	Sulfonamides					
2935 10 00	N-méthylperfluorooctane sulfonamide	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2935 20 00	N-éthylperfluorooctane sulfonamide	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2935 30 00	N-éthyl-N-(2-hydroxyéthyl)perfluorooctane sulfonamide	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2935 40 00	N-(2-hydroxyéthyl)-N-méthylperfluorooctane sulfonamide	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2935 50 00	Perfluorooctane sulfonamides (à l'exclusion du N-méthylperfluorooctane sulfonamide, du N-éthylperfluorooctane sulfonamide, du N-éthyl-N-(2-hydroxyéthyl)perfluorooctane sulfonamide et du N-(2-hydroxyéthyl)-N-méthylperfluorooctane sulfonamide)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2935 90	Sulfonamides (à l'exclusion des perfluorooctane sulfonamides)					
2935 90 30	3-{1-[7-(hexadécylsulfonylamino)-1H-indole-3-yl]-3-oxo-1H,3H-naphto[1,8-cd]pyran-1-yl}-N,N-diméthyl-1H-indole-7-sulfonamide; metosulam «ISO»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2935 90 90	Sulfonamides (à l'exclusion des perfluorooctane sulfonamides, du 3-{1-[7-(hexadécylsulfonylamino)-1H-indole-3-yl]-3-oxo-1H,3H-naphto[1,8-cd]pyran-1-yl}-N,N-diméthyl-1H-indole-7-sulfonamide et du metosulam «ISO»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse, y.c. les concentrats naturels, ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques					
2936 21 00	Vitamines A et leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2936 22 00	Vitamine B1 et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2936 23 00	Vitamine B2 et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2936 24 00	Acide D- ou DL-pantothénique [vitamine B3 ou vitamine B5] et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2936 25 00	Vitamine B6 et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2936 26 00	Vitamine B12 et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2936 27 00	Vitamine C et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2936 28 00	Vitamine E et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2936 29 00	Vitamines et leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, non mélangés (à l'excl. des vitamines A, B1, B2, B3, B5, B6, B12, C et E ainsi que des dérivés de ces vitamines)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2936 90 00	Provitamines et mélanges de vitamines, de provitamines ou de concentrats, même en solutions quelconques ainsi que des concentrats naturels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2937	Hormones, prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, naturels ou reproduits par synthèse; leurs dérivés et analogues structuels, y.c. les polypeptides à chaîne modifiée, utilisés principalement comme hormones					
2937 11 00	Somatropine, ses dérivés et analogues structuels, utilisés principalement comme hormones	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2937 12 00	Insuline et ses sels, utilisés principalement comme hormones	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2937 19 00	Hormones polypeptidiques, hormones protéiques et hormones glycoprotéiques, leurs dérivés et analogues structuels, utilisés principalement comme hormones (à l'excl. de la somatropine, de ses dérivés et analogues structuels et de l'insuline et de ses sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2937 21 00	Cortisone, hydrocortisone, prednisone [déhydrocortisone] et prednisolone [déhydrohydrocortisone]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2937 22 00	Dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2937 23 00	Oestrogènes et progestogènes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2937 29 00	Hormones stéroïdes, leurs dérivés et analogues structuels, utilisés principalement comme hormones (à l'excl. de la cortisone, de l'hydrocortisone, de la prednisone [déhydrocortisone], de la prednisolone [déhydrohydrocortisone], des dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes, oestrogènes et progestogènes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2937 50 00	Prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structuels, utilisés principalement comme hormones	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2937 90 00	Hormones naturelles ou reproduites par synthèse; leurs dérivés et analogues structuels, utilisés principalement comme hormones (à l'excl. des hormones polypeptidiques, protéiques, glycoprotéiques, stéroïdes, des hormones de la catécholamine, des prostaglandines, des thromboxanes et des leucotriènes, de leurs dérivés et analogues structuels ainsi que des dérivés des amino-acides, ainsi que des produits du n° 3002.10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2938	Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés					
2938 10 00	Rutoside [rutine] et ses dérivés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2938 90	Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés (à l'excl. du rutoside [rutine] et de ses dérivés)					
2938 90 10	Hétérosides des digitales	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2938 90 30	Glycyrrhizine et glycyrrhizates	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2938 90 90	Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés (à l'excl. du rutoside [rutine] et ses dérivés, des hétérosides des digitales, de la glycyrrhizine et des glycyrrhizates)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939	Alcaloïdes, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés					
2939 11 00	Concentrés de paille de pavot; buprénorphine [DCI], codéine, dihydrocodéine [DCI], éthylmorphine, étorphine [DCI], héroïne, hydrocodone [DCI], hydromorphone [DCI], morphine, nicomorphine [DCI], oxycodone [DCI], oxymorphone [DCI], pholcodine [DCI], thébacone [DCI] et thébaïne ainsi que leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 19 00	Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. des concentrés de paille de pavot, du buprénorphine [DCI], du codéine, du dihydrocodéine [DCI], de l'éthylmorphine, de l'étorphine [DCI], du héroïne, du hydrocodone [DCI], du hydromorphone [DCI], de la morphine, de la nicomorphine [DCI], de l'oxycodone [DCI], de l'oxymorphone [DCI], du pholcodine [DCI], du thébacone [DCI] et du thébaïne ainsi que leurs sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 20 00	Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés; sels de ces produits	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 30 00	Caféine et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 30 10	Éphédrine et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 30 20	Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. des concentrés de paille de pavot, du buprénorphine [DCI] et ses sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 30 30	Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. des concentrés de paille de pavot, du buprénorphine [DCI] et ses sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 30 40	Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. des concentrés de paille de pavot, du buprénorphine [DCI] et ses sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 30 50	Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. des concentrés de paille de pavot, du buprénorphine [DCI] et ses sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 30 60	Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. des concentrés de paille de pavot, du buprénorphine [DCI] et ses sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 30 70	Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. des concentrés de paille de pavot, du buprénorphine [DCI] et ses sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 30 80	Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. des concentrés de paille de pavot, du buprénorphine [DCI] et ses sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 30 90	Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. des concentrés de paille de pavot, du buprénorphine [DCI] et ses sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 40 00	Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. des concentrés de paille de pavot, du buprénorphine [DCI] et ses sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 45 00	Lévométamfetamine, métamfetamine (DCI), racémate de métamfetamine et leurs sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 49 00	Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de l'éphédrine, de la pseudoéphédrine [DCI], de la cathine [DCI], de la noréphédrine, de la lévoméamfetamine, de la métamfetamine [DCI], du racémate de métamfetamine et de leurs sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
2939 51 00	Fénéthylène [DCI] et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 59 00	Théophylline et aminophylline [théophylline-éthylènediamine] et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. du fénéthylène [DCI] et de ses sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 61 00	Ergométrine [DCI] et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 62 00	Ergotamine [DCI] et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 63 00	Acide lysergique et ses sels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 69 00	Alcaloïdes de l'ergot de seigle et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de l'ergotamine, de l'ergométrine ou de l'acide lysergique, et de leurs sels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 72 00	Cocaïne, ecgonine; sels, esters et autres dérivés de ces produits	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 79	Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés [à l'exclusion de la théophylline, de l'aminophylline (théophylline-éthylènediamine), des alcaloïdes de l'opium, du quinquina ou de l'ergot de seigle et de leurs sels et dérivés, ainsi que de la lévométhanamine, de la méthanamine (DCI), du racémate de méthanamine et leurs sels, esters et autres dérivés, de la caféine, des éphédriques et de leurs sels, de la cocaïne, de l'ecgonine et de leurs sels, esters et autres dérivés]					
2939 79 10	Nicotine et ses sels, éthers, esters et autres dérivés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 79 90	Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés [à l'exclusion de la théophylline, de l'aminophylline (théophylline-éthylènediamine), des alcaloïdes de l'opium, du quinquina ou de l'ergot de seigle et de leurs sels et dérivés, ainsi que de la lévométhanamine, de la méthanamine (DCI), du racémate de méthanamine et de leurs sels, esters et autres dérivés, de la caféine, des éphédriques et de leurs sels, de la nicotine et ses sels, éthers, esters et autres dérivés, de la cocaïne, de l'ecgonine et de leurs sels, esters et autres dérivés]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2939 80 00	Alcaloïdes non végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2940 00 00	Sucres chimiquement purs (à l'excl. du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose [lévulose]); éthers, acétals et esters de sucres et leurs sels (à l'excl. des provitamines, des vitamines, des hormones, des hétérosides et des alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, ainsi que de leurs sels, éthers, esters et autres dérivés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
2941	Antibiotiques					
2941 10 00	Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de ces produits	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2941 20	Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits					
2941 20 30	Dihydrostreptomycine, ses sels, esters et hydrates	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2941 20 80	Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de la dihydrostreptomycine et de ses sels, esters et hydrates)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2941 30 00	Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2941 40 00	Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2941 50 00	Erythromycine et ses dérivés; sels de ces produits	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2941 90 00	Antibiotiques (à l'excl. des pénicillines et de leurs dérivés à structure d'acide pénicillanique, des streptomycines, des tétracyclines, du chloramphénicol, de l'érythromycine, de leurs dérivés et des sels de tous ces produits)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
2942 00 00	Composés organiques de constitution chimique définie présentés isolément, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
CHAPITRE 30	PRODUITS PHARMACEUTIQUES					
3001	Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; héparine et ses sels; autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, n.d.a.					
3001 20	Extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions					
3001 20 10	Extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions, d'origine humaine	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3001 20 90	Extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions d'origine animale	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3001 90	Glandes et autres organes, à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; héparine et ses sels; autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, n.d.a.					
3001 90 20	Glandes et autres organes, à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés ainsi que d'autres substances d'origine humaine, préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, n.d.a.	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3001 90 91	Héparine et ses sels	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3001 90 98	Glandes et autres organes, à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés ainsi que d'autres substances d'origine animale, préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, n.d.a. (à l'excl. de l'héparine et de ses sels)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3002	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou diagnostiques; antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires; cultures de cellules, même modifiées					
3002 12 00	Antisérums et autres fractions du sang	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3002 13 00	Produits immunologiques, non mélangés, ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des réactifs de diagnostic)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3002 14 00	Produits immunologiques, mélangés, ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des réactifs de diagnostic)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3002 15 00	Produits immunologiques, présentés sous forme de doses ou conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des réactifs de diagnostic)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3002 41	Vaccins pour la médecine humaine					
3002 41 10	Vaccins contre les coronavirus du SARS espèce SARS-CoV-2, pour la médecine humaine	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3002 41 90	Vaccins pour la médecine humaine (à l'exclusion des vaccins contre les coronavirus du SARS)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3002 42 00	Vaccins pour la médecine vétérinaire	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3002 49 00	Toxines, cultures de micro-organismes et produits similaires, par exemple plasmodies (à l'exclusion des levures et vaccins)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3002 51 00	Produits de thérapie cellulaire	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3002 59 00	Cultures de cellules, même modifiées (à l'exclusion des produits de thérapie cellulaire)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3002 90	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou diagnostiques					
3002 90 10	Sang humain	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3002 90 30	Sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3003	Médicaments (à l'excl. des produits des n° 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail					
3003 10 00	Médicaments contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3003 20 00	Médicaments contenant des antibiotiques, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des médicaments contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3003 31 00	Médicaments contenant de l'insuline, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3003 39 00	Médicaments contenant des hormones ou des stéroïdes utilisés comme hormones, mais ne contenant pas d'antibiotiques, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des médicaments contenant de l'insuline)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3003 41 00	Médicaments contenant de l'éphédrine ou ses sels, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, et non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3003 42 00	Médicaments contenant de la pseudoéphédrine «DCI» ou ses sels, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, et non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3003 43 00	Médicaments contenant de la noréphédrine ou ses sels, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, et non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3003 49 00	Médicaments contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, et non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des médicaments contenant de l'éphédrine, de la pseudoéphédrine «DCI», de la noréphédrine ou leurs sels)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3003 60 00	Médicaments contenant l'un des principes actifs antipaludiques suivants: artémisinine «DCI» pour administration par voie orale associée à d'autres ingrédients pharmaceutiques actifs, ou amodiaquine «DCI»; acide artélinique ou ses sels; artémimol «DCI»; artémotil «DCI»; artéméthér «DCI»; artésunate «DCI»; chloroquine «DCI»; dihydroartémisinine «DCI»; luméfantine «DCI»; méfloquine «DCI»; pipéraquline «DCI»; pyriméthamine «DCI» ou sulfadoxine «DCI», ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, et non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3003 90 00	Médicaments constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail (sauf antibiotiques contenant des hormones ou des stéroïdes utilisés comme hormones, mais sans antibiotiques, alcaloïdes ou leurs dérivés, hormones, antibiotiques, principes actifs contre le paludisme ou produits des positions 3002, 3005 ou 3006)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3004	Médicaments (à l'excl. des produits des n° 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail					
3004 10 00	Médicaments contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3004 20 00	Médicaments contenant des antibiotiques, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des produits contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3004 31 00	Médicaments contenant de l'insuline, mais ne contenant pas d'antibiotiques, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3004 39 00	Médicaments contenant des hormones ou des stéroïdes utilisés comme hormones, mais ne contenant pas d'antibiotiques, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des produits contenant de l'insuline ou des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
3004 41 00	Médicaments contenant de l'éphédrine ou ses sels, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3004 42 00	Médicaments contenant de la pseudoéphédrine «DCI» ou ses sels, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3004 43 00	Médicaments contenant de la noréphédrine ou ses sels, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3004 49 00	Médicaments contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des médicaments contenant de l'éphédrine, de la pseudoéphédrine «DCI», de la noréphédrine ou leurs sels)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3004 50 00	Médicaments contenant des provitamines, des vitamines, y compris les concentrats naturels et dérivés de ces produits utilisés principalement en tant que vitamines, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des médicaments contenant des antibiotiques, des hormones, des alcaloïdes ou leurs dérivés)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3004 60 00	Médicaments contenant l'un des principes actifs antipaludiques suivants: artémisinine «DCI» pour administration par voie orale associée à d'autres ingrédients pharmaceutiques actifs, ou amodiaquine «DCI»; acide artélinique ou ses sels; artéméfol «DCI»; artémotil «DCI»; artéméthér «DCI»; artésunate «DCI»; chloroquine «DCI»; dihydroartémisinine «DCI»; luméfántrine «DCI»; méfloquine «DCI»; pipéraqúine «DCI»; pyriméthamine «DCI» ou sulfadoxine «DCI», présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des médicaments contenant des antibiotiques, des hormones, des alcaloïdes, des provitamines, des vitamines ou leurs dérivés)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3004 90 00	Médicaments constitués par des produits mélangés ou non, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, et présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des médicaments contenant des antibiotiques, des hormones, des stéroïdes utilisés comme hormones, des alcaloïdes, des provitamines, des vitamines, leurs dérivés, des principes actifs contre le paludisme et des trousses pour essais cliniques masqués)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3005	Ouates, gazes, bandes et articles analogues [pansements, sparadraps, sinapismes, p.ex.], imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires					
3005 10 00	Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive, imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3005 90	Ouates, gazes, bandes et articles analogues [pansements, sparadraps, sinapismes, p.ex.], imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires (à l'excl. des pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive)					
3005 90 10	Ouates et articles en ouate, imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3005 90 31	Gazes et articles en gaze, imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3005 90 50	Bandes et autres pansements, en matières textiles (autres que les 'tissus non tissés'), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires (à l'excl. des ouates, gazes et articles en ces matières ainsi que des pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3005 90 99	Bandes et autres pansements, imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires (à l'excl. des produits en matières textiles ainsi que des pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3006	Préparations et articles pharmaceutiques visés aux sous-positions 3006.10.10 à 3006.93.00					
3006 10	Catguts stériles, ligatures stériles simil. pour sutures chirurgicales, y.c. fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non					
3006 10 10	Catguts stériles	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3006 10 30	Barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3006 10 90	Ligatures stériles pour sutures chirurgicales, y.c. fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire (à l'excl. des catguts); adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3006 30 00	Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3006 40 00	Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3006 50 00	Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3006 60 00	Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, prostaglandines, thromboxanes, leucotriènes et leurs dérivés et analogues structuraux du n° 2937 ou de spermicides	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3006 70 00	Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3006 91 00	Appareillages identifiabiles de stomie	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3006 92 00	Déchets pharmaceutiques	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3006 93 00	Placebos et trousses pour essais cliniques masqués ou à double insu, destinés à être utilisés dans le cadre d'essais cliniques reconnus, présentés sous forme de doses	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
CHAPITRE 31	ENGRAIS					
3101 00 00	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3102	Engrais minéraux ou chimiques azotés (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
3102 10	Urée, même en solution aqueuse (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
3102 10 12	Urée en solution aqueuse, d'une teneur en azote > 45% en poids du produit anhydre à l'état sec, et contenant >=31,8 % mais <=33,2 % en poids d'urée (à l'excl. des produits présentés en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3102 10 15	Urée en solution aqueuse, d'une teneur en azote > 45% en poids du produit anhydre à l'état sec, et contenant >33,2 % mais <=55 % en poids d'urée (à l'excl. des produits présentés en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3102 10 19	Urée, même en solution aqueuse, d'une teneur en azote > 45% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg, ou en solution aqueuse contenant >=31,8 % mais <=55 % en poids d'urée)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3102 10 90	Urée, même en solution aqueuse, d'une teneur en azote <= 45% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3102 21 00	Sulfate d'ammonium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3102 29 00	Sels doubles et mélanges de sulfate d'ammonium et de nitrate d'ammonium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3102 30	Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
3102 30 10	Nitrate d'ammonium, en solution aqueuse (à l'excl. des produits présentés en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3102 30 90	Nitrate d'ammonium (à l'excl. des produits en solution aqueuse et des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3102 40	Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
3102 40 10	Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant, destinés à être utilisés comme engrais, d'une teneur en azote <= 28% en poids (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3102 40 90	Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant, destinés à être utilisés comme engrais, d'une teneur en azote > 28% en poids (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3102 50 00	Nitrate de sodium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3102 60 00	Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3102 80 00	Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales (à l'excl. des produits présentés en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3102 90 00	Engrais minéraux ou chimiques azotés (sauf urée; sulfate d'ammonium; nitrates d'ammonium ou de sodium; sels doubles et mélanges nitrates ammonium/calcium, urée/nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales, nitrate d'ammonium/carbonate de calcium ou autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant; produits présentés en tablettes ou en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
3103 11 00	Superphosphates contenant, en poids, 35 % ou plus de pentaoxyde de diphosphore «P2O5» (à l'exclusion des produits présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3103 11 00	Superphosphates (à l'exclusion des produits contenant, en poids, 35 % ou plus de pentaoxyde de diphosphore et des produits présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3103 11 00	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés (à l'excl. des superphosphates et des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3104	Engrais minéraux ou chimiques potassiques (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
3104 20	Chlorure de potassium, destiné à être utilisé comme engrais (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
3104 20 10	Chlorure de potassium, d'une teneur en potassium évalué en monoxyde de potassium <= 40% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3104 20 50	Chlorure de potassium, d'une teneur en potassium évalué en monoxyde de potassium > 40% mais <= 62% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3104 20 90	Chlorure de potassium, destiné à être utilisé comme engrais, d'une teneur en potassium évalué en monoxyde de potassium > 62% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3104 30 00	Sulfate de potassium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3104 90 00	Carnallite, sylvinite et autres sels de potassium naturels bruts, sulfate de potassium et de magnésium et mélanges d'engrais potassiques [p.ex. mélanges de chlorure de potassium et de sulfate de potassium] (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3105	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium; autres engrais (sauf engrais d'origine uniquement animale ou végétale; engrais minéraux ou chimiques azotés, phosphatés ou potassiques); engrais d'origine animale ou végétale et engrais minéraux ou chimiques, présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg					
3105 10 00	Engrais d'origine animale ou végétale, engrais minéraux ou chimiques, présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3105 20	Engrais minéraux ou chimiques contenant les trois éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
3105 20 10	Engrais minéraux ou chimiques contenant du phosphore et du potassium, d'une teneur en azote > 10 % en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3105 20 90	Engrais minéraux ou chimiques contenant de l'azote, du phosphore et du potassium, d'une teneur en azote <= 10 % en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3105 30 00	Hydrogénéorthophosphate de diammonium [phosphate diammonique] (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3105 40 00	Dihydrogénéorthophosphate d'ammonium [phosphate monoammonique], même en mélange avec l'hydrogénéorthophosphate de diammonium [phosphate diammonique] (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3105 51 00	Engrais minéraux ou chimiques contenant des nitrates et des phosphates (à l'excl. du dihydrogénéorthophosphate d'ammonium [phosphate monoammonique], de l'hydrogénéorthophosphate de diammonium [phosphate diammonique] ainsi que des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3105 59 00	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : azote (à l'excl. des nitrates) et phosphore (à l'excl. du dihydrogénéorthophosphate d'ammonium [phosphate monoammonique], de l'hydrogénéorthophosphate de diammonium [phosphate diammonique] ainsi que des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3105 60 00	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : phosphore et potassium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3105 90	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : azote et potassium ou ne contenant qu'un seul élément fertilisant principal, y.c. les mélanges d'engrais d'origine animale ou végétale avec des engrais chimiques ou minéraux (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
3105 90 20	Engrais minéraux ou chimiques contenant les éléments fertilisants azote et potassium ou ne contenant qu'un seul élément fertilisant principal, y.c. les mélanges d'engrais d'origine animale ou végétale avec des engrais chimiques ou minéraux, d'une teneur en azote > 10% en poids du produit anhydre à l'état sec (sauf produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3105 90 80	Engrais minéraux ou chimiques contenant les éléments fertilisants azote et potassium ou ne contenant qu'un seul élément fertilisant principal, y.c. les mélanges d'engrais d'origine animale ou végétale avec des engrais chimiques ou minéraux, d'une teneur en azote <= 10% en poids du produit anhydre à l'état sec (sauf produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
CHAPITRE 32	EXTRAITS TANNANTS OU TINCTORIAUX; TANINS ET LEURS DÉRIVÉS; PIGMENTS ET AUTRES MATIÈRES COLORANTES; PEINTURES ET VERNIS; MASTICS; ENCREs					
3201	Extraits tannants d'origine végétale; tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés					
3201 10 00	Extrait de quebracho	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3201 20 00	Extrait de mimosa	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3201 90	Extraits tannants d'origine végétale (à l'excl. des extraits de quebracho et de mimosa); tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés (à l'excl. des composés organiques ou inorganiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
3201 90 20	Extraits de sumac, de vallonée, de chêne ou de châtaignier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3201 90 90	Extraits tannants d'origine végétale (à l'excl. des extraits de quebracho, de mimosa, de chêne, de châtaignier, de sumac et de vallonées); tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3202	Produits tannants organiques synthétiques; produits tannants inorganiques; préparations tannantes, même contenant des produits tannants naturels; préparations enzymatiques pour le pré-tannage					
3202 10 00	Produits tannants organiques synthétiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3202 90 00	Produits tannants inorganiques; préparations tannantes, même contenant des produits tannants naturels; préparations enzymatiques pour le pré-tannage	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3203 00	Matières colorantes d'origine végétale ou animale, y.c. les extraits tinctoriaux (sauf les noirs d'origine animale), même de constitution chimique définie; préparations à base de matières colorantes d'origine végétale ou animale ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)					
3203 00 10	Matières colorantes d'origine végétale, y.c. les extraits tinctoriaux, même de constitution chimique définie; préparations à base de matières colorantes d'origine végétale, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3203 00 90	Matières colorantes d'origine animale, y.c. les extraits tinctoriaux (sauf les noirs d'origine animale), même de constitution chimique définie; préparations à base de matières colorantes d'origine animale ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3204	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations à base de matières colorantes organiques synthétiques des types utilisés pour colorer toute matière ou destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215); produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents ou comme luminophores					
3204 11 00	Colorants organiques synthétiques dispersés; préparations à base de colorants organiques synthétiques dispersés, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3204 12 00	Colorants organiques synthétiques acides, même métallisés, et colorants organiques synthétiques à mordants; préparations à base de colorants organiques synthétiques acides ou à mordants, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3204 13 00	Colorants organiques synthétiques basiques; préparations à base de colorants organiques synthétiques basiques, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3204 14 00	Colorants organiques synthétiques directs; préparations à base de colorants organiques synthétiques directs, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3204 15 00	Colorants organiques synthétiques de cuve, y.c. ceux utilisables en l'état comme colorants pigmentaires; préparations à base de colorants organiques synthétiques de cuve, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3204 16 00	Colorants organiques synthétiques réactifs; préparations à base de colorants organiques synthétiques réactifs, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3204 17 00	Colorants organiques synthétiques pigmentaires; préparations à base de colorants organiques synthétiques pigmentaires, des types utilisés pour colorer tout tissu ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'exclusion des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215, et de la sous-position 3204.18)	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3204 18 00	Matières colorantes caroténoïdes synthétiques et préparations à base de ces matières, des types utilisés pour colorer tout tissu ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'exclusion des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	2,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3204 19 00	Matières colorantes organiques synthétiques et préparations à base de ces matières, des types utilisés pour colorer tout support ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de couleurs préparées (sauf colorants dispersés, colorants acides, colorants à mordants, colorants basiques, colorants directs, colorants de cuve, colorants réactifs, colorants pigmentaires, matières colorantes caroténoïdes et préparations à base de ces colorants, et préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215); mélanges de matières colorantes visées aux sous-positions 3204.11 à 3204.19	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3204 20 00	Produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents, même de constitution chimique définie	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3204 90 00	Produits organiques synthétiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3206	Matières colorantes (à l'excl. des laques de Chine ou du Japon et des peintures laquées); préparations à base de laques colorantes, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215); produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
3206 11 00	Pigments et préparations à base de dioxyde de titane, contenant en poids >= 80% de dioxyde de titane calculé sur matière sèche, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3206 19 00	Pigments et préparations à base de dioxyde de titane, contenant en poids < 80% de dioxyde de titane calculé sur matière sèche, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3206 20 00	Pigments et préparations à base de composés du chrome, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3206 41 00	Outremer et ses préparations, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3206 42 00	Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215 ainsi que des produits inorganiques des types utilisés comme luminophores)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3206 49	Matières colorantes inorganiques ou minérales, n.d.a.; préparations à base de matières colorantes inorganiques ou minérales, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes, n.d.a. (sauf préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215 ainsi que des produits inorganiques des types utilisés comme luminophores)					
3206 49 10	Magnétite, finement moulue	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3206 49 70	Matières colorantes inorganiques ou minérales, n.d.a.; préparations à base de matières colorantes inorganiques ou minérales, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes, n.d.a. (sauf préparations visées aux n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3213 et 3215); produits inorganiques des types utilisés comme luminophores et magnétite)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3206 50 00	Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3207	Pigments, opacifiants et colorés préparés, compositions vitrifiables, engobes, lustres liquides et préparations simil., des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie; frites de verre et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons					
3207 10 00	Pigments, opacifiants et colorés préparés et préparations simil., des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3207 20	Compositions vitrifiables, engobes et préparations simil., des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie					
3207 20 10	Engobes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3207 20 90	Compositions vitrifiables et préparations simil., des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie (à l'excl. des engobes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3207 30 00	Lustres liquides et préparations simil., des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3207 40	Frites et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons					
3207 40 40	Verre sous forme de flocons d'une longueur de 0,1 mm ou plus mais n'excédant pas 3,5 mm et d'une épaisseur de 2 micromètres ou plus mais n'excédant pas 5 micromètres et verre sous forme de poudre ou de grenaille, contenant en poids 99% ou plus de dioxyde de silicium (à l'excl. du verre dit 'émail')	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3207 40 85	Frites et autres verres sous forme de poudre, de grenailles ou de flocons (à l'excl. du verre dit 'émail', du verre sous forme de flocons d'une longueur >= 0,1 mm mais <= 3,5 mm et d'une épaisseur >= 2 mais <= 5 micromètres et du verre sous forme de poudre ou de grenailles contenant en poids >= 99% de dioxyde de silicium)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3208	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions (autres que les colloïdions), dans des solvants organiques volatils, de produits visés dans le libellé des n° 3901 à 3913, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution					
3208 10	Peintures et vernis à base de polyesters, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux, et produits à base de polyesters en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution					
3208 10 10	Produits à base de polyesters en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3208 10 90	Peintures et vernis à base de polyesters, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3208 20	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux, et produits à base de polymères acryliques ou vinyliques en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution					
3208 20 10	Produits à base de polymères acryliques ou vinyliques en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3208 20 90	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3208 90	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; produits visés dans le libellé des n° 3901 à 3913 en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution (à l'excl. des colloïdions et des solutions à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques)					A
3208 90 11	Polyuréthane obtenu à partir de 2,2'-(tert-butylimino)diéthanol et de 4,4'-méthylènedicyclohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 48% mais < 50% de polymère	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3208 90 13	Copolymère de p-crésol et divinylbenzène, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 48% mais < 50% de polymère	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3208 90 19	Produits visés dans le libellé des n° 3901 à 3913 en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution (à l'excl. des colloïdions et des solutions à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques ainsi que du polyuréthane obtenu à partir de 2,2'-(tert-butylimino)diéthanol et de 4,4'-méthylènedicyclohexyldiisocyanate et d'un copolymère de p-crésol et divinylbenzène, les deux sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 48% de polymère)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3208 90 91	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux (à l'excl. des produits à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3208 90 99	Peintures et vernis à base de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3209	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux					
3209 10 00	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3209 90 00	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux (à l'excl. des produits à base de polymères acryliques ou vinyliques)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
3210 00	Peintures et vernis (à l'excl. des produits à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés qui sont dispersés ou dissous dans un milieu); pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs					
3210 00 10	Peintures et vernis à l'huile	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3210 00 90	Peintures et vernis (à l'excl. des peintures et vernis à l'huile ainsi que des produits à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés qui sont dispersés ou dissous dans un milieu); pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3211 00 00	Siccatifs préparés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3212	Pigments, y.c. les poudres et flocons métalliques, dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer, des types utilisés pour le marquage des reliures, des cuirs ou coiffes de chapeaux; teintures et matières colorantes, n.d.a., présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail					
3212 10 00	Feuilles pour le marquage au fer, des types utilisés pour le marquage des reliures, des cuirs ou coiffes de chapeaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3212 90 00	Pigments, y.c. les poudres et flocons métalliques, dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; teintures et autres matières colorantes, n.d.a., présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3213	Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs simil., en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements simil.					
3213 10 00	Couleurs en assortiments pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs simil., en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements simil.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3213 90 00	Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs simil., en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements simil. (à l'excl. des couleurs en assortiments)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3214	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie					
3214 10	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture					
3214 10 10	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3214 10 90	Enduits utilisés en peinture	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3214 90 00	Enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3215	Encres d'imprimerie, encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides					
3215 11 00	Encres d'imprimerie, noires, même concentrées ou sous formes solides	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3215 19 00	Encres d'imprimerie, même concentrées ou sous formes solides (à l'excl. des encres noires)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3215 90	Encres, même concentrées ou sous formes solides (à l'excl. des encres d'imprimerie)					
3215 90 20	Cartouches d'encre pour imprimantes/photocopieurs, incluant des composants mécaniques ou électriques, et encres solides sous forme de blocs ouverts pour imprimantes/photocopieurs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3215 90 70	Encres, même concentrées ou sous formes solides (à l'exclusion des encres d'imprimerie, des cartouches d'encre pour imprimantes/photocopieurs incluant des composants mécaniques ou électriques, et des encres solides sous forme de blocs ouverts pour imprimantes/photocopieurs)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 33	HUILES ESSENTIELLES ET RÉSINOÏDES; PRODUITS DE PARFUMERIE OU DE TOILETTE PRÉPARÉS ET PRÉPARATIONS COSMÉTIQUES					
3301	Huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'; résinoïdes; oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans des solvants appropriés; produits analogues, obtenus par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques résiduels de la distillation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles					
3301 00 00	Huiles essentielles d'orange, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des essences de fleurs d'orange)					
3301 00 10	Huiles essentielles d'orange, non déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des essences de fleurs d'orange)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 00 90	Huiles essentielles d'orange, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des essences de fleurs d'orange)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 13	Huiles essentielles de citron, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'					
3301 13 10	Huiles essentielles de citron, non déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 13 90	Huiles essentielles de citron, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
3301 19	Huiles essentielles d'agrumes, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'orange, de citron ou de lime)					
3301 19 20	Huiles essentielles d'agrumes, non déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'orange, de citron ou de lime)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 19 80	Huiles essentielles d'agrumes, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'orange, de citron ou de lime)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 24	Huiles essentielles de menthe poivrée 'Mentha piperita', déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'					
3301 24 10	Huiles essentielles de menthe poivrée 'Mentha piperita', non déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 24 90	Huiles essentielles de menthe poivrée 'Mentha piperita', déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 25	Huiles essentielles de menthes, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles de menthe poivrée 'Mentha piperita')					
3301 25 10	Huiles essentielles de menthes, non déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles de menthe poivrée 'Mentha piperita')	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 25 90	Huiles essentielles de menthes, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles de menthe poivrée 'Mentha piperita')	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 29	Huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes ou de menthes)					
3301 29 11	Huiles essentielles de girofle, de niaouli ou d'ylang-ylang, non déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 29 31	Huiles essentielles de girofle, de niaouli ou d'ylang-ylang, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 29 42	Huile essentielle de rose, non déterpénée, y compris celle dite «concrète» ou «absolue»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 29 49	Huiles essentielles, non déterpénées, y compris celles dites «concrètes» ou «absolues» (à l'exclusion des huiles essentielles de rose, d'agrumes, de menthes, de girofle, de niaouli ou d'ylang-ylang)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 29 71	Huiles essentielles de géranium, de jasmin ou de vétiver, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 29 79	Huiles essentielles de lavande ou de lavandin, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 29 91	Huiles essentielles, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes, de géranium, de jasmin, de lavande, de lavandin, de menthes, de vétiver, de girofle, de niaouli ou d'ylang-ylang)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 30 00	Résinoïdes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 90	Oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles					
3301 90 10	Sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 90 21	Oléorésines d'extraction, de réglisse et de houblon	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 90 30	Oléorésines d'extraction, de Quassia amara, d'aloès, de manne et d'autres végétaux (à l'excl. de celles extraites de la vanille, de la réglisse et du houblon)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3301 90 90	Solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3302	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges, y.c. les solutions alcooliques, à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie; autres préparations à base de substances odoriférantes, des types utilisés pour la fabrication de boissons					
3302 10	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges, y.c. les solutions alcooliques, à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour les industries des produits alimentaires et des boissons					
3302 10 10	Préparations à base de substances odoriférantes contenant tous les agents aromatisants qui caractérisent une boisson, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol, des types utilisés pour les industries des boissons	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3302 10 21	Préparations à base de substances odoriférantes contenant tous les agents aromatisants qui caractérisent une boisson, ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de fécule ou contenant en poids < 1,5% de matières grasses provenant du lait, < 5% de saccharose ou d'isoglucose, < 5% de glucose ou d'amidon ou de fécule, des types utilisés pour les industries des boissons (à l'excl. de celles ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3302 10 29	Préparations à base de substances odoriférantes contenant tous les agents aromatisants qui caractérisent une boisson, contenant en poids >= 1,5% de matières grasses provenant du lait, >= 5% de saccharose ou d'isoglucose, >= 5% de glucose ou d'amidon ou de fécule, des types utilisés pour les industries des boissons (à l'excl. de celles ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3302 10 40	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges, y.c. les solutions alcooliques, à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour les industries alimentaires ou des boissons ainsi que préparations à base de substances odoriférantes des types utilisés pour les industries des boissons (à l'excl. des préparations contenant tous les agents aromatisants qui caractérisent une boisson)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3302 10 90	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges, y.c. les solutions alcooliques, à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour les industries alimentaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3302 90	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges, y.c. les solutions alcooliques, à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie (à l'excl. des mélanges des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons)					
3302 90 10	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie, en solutions alcooliques (à l'excl. des mélanges des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3302 90 90	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie (à l'excl. des solutions alcooliques et des mélanges des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3303 00	Parfums et eaux de toilette (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)					
3303 00 10	Parfums (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3303 00 90	Eaux de toilette (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3304	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau (autres que les médicaments), y.c. les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures					
3304 10 00	Produits de maquillage pour les lèvres	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3304 20 00	Produits de maquillage pour les yeux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3304 30 00	Préparations pour manucures ou pédicures	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3304 91 00	Poudres pour le maquillage ou l'entretien ou les soins de la peau, y.c. les poudres pour bébés et les poudres compactes (à l'excl. des médicaments)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3304 99 00	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, y.c. les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer (à l'excl. des médicaments, des produits de maquillage pour les lèvres ou les yeux, des préparations pour manucures ou pédicures ainsi que des poudres, y.c. les poudres compactes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3305	Préparations capillaires					
3305 10 00	Shampoings	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3305 20 00	Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3305 30 00	Laques pour cheveux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3305 90 00	Préparations capillaires (à l'excl. des shampoings, des laques pour cheveux et des préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3306	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y.c. les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers; fils utilisés pour nettoyer les espaces intermédiaires [fils dentaires], en emballages individuels de détail					
3306 10 00	Dentifrices, préparés, même des types utilisés par les dentistes	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3306 20 00	Fils utilisés pour nettoyer les espaces intermédiaires [fils dentaires], en emballages individuels de détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3306 90 00	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y.c. les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers (à l'excl. des dentifrices et des fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires [fils dentaires])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3307	Préparations pour le rasage, le rasage ou l'après-rasage, désodorisants corporels, préparations pour bains, dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, n.d.a.; désodorisants de locaux, préparés, même non parfumés, ayant ou non des propriétés désinfectantes					
3307 10 00	Préparations pour le rasage, le rasage ou l'après-rasage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3307 20 00	Désodorisants corporels et antiodoraux, préparés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3307 30 00	Sels parfumés et autres préparations pour bains	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3307 41 00	'Agarbatti' et autres préparations odoriférantes agissant par combustion	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3307 49 00	Préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y.c. les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses (à l'excl. de l'agarbatti et des autres préparations odoriférantes agissant par combustion)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3307 90 00	Dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 973 200052674-20280623-A	Solutions destinées au nettoyage des lentilles de contact à usage médical	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
CHAPITRE 34	SAVONS, AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES, PRÉPARATIONS POUR LESSIVES, PRÉPARATIONS LUBRIFIANTES, CIRE ARTIFICIELLES, CIRE PRÉPARÉES, PRODUITS D'ENTRETIEN, BOUGIES ET ARTICLES SIMILAIRES, PÂTES À MODELER, «CIRE POUR L'ART DENTAIRE» ET COMPOSITIONS POUR L'ART DENTAIRE À BASE DE PLÂTRE					
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon; papier, ouates, feutres et non tissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents					
3401 11 00	Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et non tissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents, pour la toilette, y.c. ceux à usages médicaux	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3401 19 00	Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et non tissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents (à l'excl. des produits de toilette, y.c. ceux à usages médicaux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3401 20	Savons en flocons, en paillettes, en granules ou en poudres et savons liquides ou pâteux					
3401 20 10	Savons en flocons, en paillettes, en granules ou en poudres	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3401 20 90	Savons en flocons, en paillettes, en granules ou en poudres	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3402	Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, même contenant du savon (à l'excl. des préparations du n° 3401)					A
3402 31 00	Acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et leurs sels	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
3402 39	Agents de surface organiques, anioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et de leurs sels)					A
3402 39 10	Solution aqueuse contenant en poids 30 à 50 % d'alkyl[oxydi(benzènesulfonate)] de disodium	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3402 39 90	Agents de surface organiques, anioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et de leurs sels et des solutions aqueuses contenant en poids 30 à 50 % d'alkyl[oxydi(benzènesulfonate)] de disodium)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3402 41 00	Agents de surface organiques, cationiques, même conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3402 42 00	Agents de surface organiques, non ioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des savons)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3402 49 00	Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des savons et des agents de surface anioniques, cationiques ou non ioniques)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3402 50	Préparations tensio-actives, préparations pour lessives, préparations auxiliaires de lavage et préparations de nettoyage, conditionnées pour la vente au détail (à l'exclusion des agents de surface organiques, des savons et des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)					A
3402 50 10	Préparations tensio-actives, conditionnées pour la vente au détail (à l'exclusion des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3402 50 90	Préparations pour lessives, y compris les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, conditionnées pour la vente au détail (à l'exclusion des agents de surface organiques, des savons et des préparations tensio-actives ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3402 90	Préparations tensio-actives, préparations pour lessives, préparations auxiliaires de lavage et préparations de nettoyage (à l'exclusion des préparations conditionnées pour la vente au détail, des agents de surface organiques, des savons et des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)					A
3402 90 10	Préparations tensio-actives (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3402 90 90	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des savons, des préparations tensio-actives, des agents de surface organiques ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3403	Préparations lubrifiantes, y.c. huiles de coupe, préparations pour le dégrillage des écrous, préparations antirouille ou anticorrosion, préparations pour le démolage, à base de lubrifiants, et préparations utilisées pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries et autres matières (sauf celles contenant comme constituants de base >= 70% en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux)					
3403 11 00	Préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des préparations contenant comme constituants de base >= 70% en poids de ces huiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3403 19	Préparations lubrifiantes, y.c. huiles de coupe, préparations pour le dégrillage des écrous, préparations antirouille ou anticorrosion, préparations pour le démolage, à base de lubrifiants, contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (sauf préparations contenant comme constituants de base >= 70% en poids de ces huiles et préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières)					
3403 19 10	Préparations lubrifiantes, y.c. les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démolage, à base de lubrifiants, contenant en poids >= 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux non considérés comme constituants de base (sauf préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3403 19 20	Lubrifiants d'une teneur en carbone provenant de matériaux biologiques de 25 % au moins en masse et biodégradables à hauteur d'au moins 60 %	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3403 19 80	Préparations lubrifiantes, y.c. huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démolage, à base de lubrifiants, contenant en poids < 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, ainsi que des lubrifiants d'une teneur en carbone provenant de matériaux biologiques de 25 % au moins en masse et biodégradables à hauteur d'au moins 60 %)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3403 91 00	Préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3403 99 00	Préparations lubrifiantes, y.c. les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démolage, à base de lubrifiants, ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3404	Cires artificielles et cires préparées					
3404 20 00	Cires de poly'oxéthylène' [polyéthylène glycol]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3404 90 00	Cires artificielles et cires préparées (à l'excl. des cires de poly'oxéthylène' [polyéthylène glycols])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3405	Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux, pâtes et poudres à recréer et préparations simil., même sous forme de papier, ouates, feutres, non tissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)					
3405 10 00	Cirages, crèmes et préparations simil. pour l'entretien des chaussures ou du cuir, même sous forme de papier, ouates, feutres, non tissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3405 20 00	Encaustiques et préparations simil. pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiserie, même sous forme de papier, ouates, feutres, non tissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3405 30 00	Brillants et préparations simil. pour carrosseries, même sous forme de papier, ouates, feutres, non tissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des brillants pour métaux et des cires artificielles et préparées du n° 3404)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3405 40 00	Pâtes, poudres et autres préparations à recréer, même sous forme de papier, ouates, feutres, non tissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3405 90	Brillants pour verre ou métaux, même sous forme de papier, ouates, feutres, non tissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations					
3405 90 10	Brillants pour métaux, même sous forme de papier, ouates, feutres, non tissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3405 90 90	Brillants pour le verre, même sous forme de papier, ouates, feutres, non tissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3406 00 00	Bougies, chandelles, cierges et articles simil.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3407 00 00	Pâtes à modeler, y.c. celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites 'cires pour l'art dentaire' présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes simil.; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 35	MATIÈRES ALBUMINOÏDES; PRODUITS À BASE D'AMIDONS OU DE FÉCULES MODIFIÉS; COLLES; ENZYMES					
3501	Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)					
3501 10	Caséines					
3501 10 10	Caséines destinées à la fabrication de fibres textiles artificielles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3501 10 50	Caséines destinées à des usages industriels (autres que la fabrication de fibres textiles artificielles ou de produits alimentaires ou fourragers)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3501 10 90	Caséines destinées à la fabrication de produits alimentaires ou fourragers et autres caséines (à l'excl. des caséines destinées à la fabrication de fibres textiles artificielles ou à d'autres usages industriels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3501 90	Caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids <= 1 kg, ainsi que des composés organiques ou inorganiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
3501 90 10	Colles de caséine (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3501 90 90	Caséinates et autres dérivés des caséines	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3502	Albumines (y.c. les concentrats de plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80% de protéines de lactosérum), albuminates et autres dérivés des albumines					
3502 11	Ovalbumine séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.]					
3502 11 10	Ovalbumine séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.], impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3502 11 90	Ovalbumine, propre à l'alimentation humaine, séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3502 19	Ovalbumine (à l'excl. de l'ovalbumine séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.])					
3502 19 10	Ovalbumine, impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine (à l'excl. de l'ovalbumine séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3502 19 90	Ovalbumine, propre à l'alimentation humaine (à l'excl. de l'ovalbumine séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3502 20	Lactalbumine, y.c. les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80% de protéines de lactosérum					
3502 20 10	Lactalbumine, y.c. les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80% de protéines de lactosérum, impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3502 20 91	Lactalbumine, y.c. les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80% de protéines de lactosérum, propre à l'alimentation humaine, séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3502 20 99	Lactalbumine, y.c. les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80% de protéines de lactosérum, propre à l'alimentation humaine (à l'excl. de la lactalbumine séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3502 90	Albumines, albuminates et autres dérivés des albumines (à l'excl. de l'ovalbumine et de la lactalbumine (y.c. les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80% de protéines de lactosérum), ainsi que des composés organiques ou inorganiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
3502 90 10	Albumines, albuminates et autres dérivés des albumines (à l'excl. de l'ovalbumine et de la lactalbumine ainsi que des concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80% de protéines de lactosérum)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3502 90 70	Albumines, propres à l'alimentation humaine (à l'excl. de l'ovalbumine et de la lactalbumine ainsi que des concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80% de protéines de lactosérum)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
3502 90 90	Albuminates et autres dérivés des albumines	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3503 00	Gélatines, y.c. celles présentées en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées, et leurs dérivés; ichtyocolle; autres colles d'origine animale (à l'excl. des colles de caséine du n° 3501 ainsi que des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)					
3503 00 10	Gélatines, y.c. celles présentées en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées, et leurs dérivés (à l'excl. des gélatines impures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3503 00 80	Icthyocolle; autres colles d'origine animale (à l'excl. des colles de caséine du n° 3501)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3504 00	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, n.d.a.; poudre de peau, traitée ou non au chrome (à l'excl. des composés organiques ou inorganiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
3504 00 10	Concentrés de protéines du lait contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 85 % de protéines	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3504 00 90	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, n.d.a.; poudre de peau, traitée ou non au chrome (à l'excl. de concentrés de protéines du lait contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 85 % de protéines)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3505	Dextrine et autres amidons et féculés modifiés [les amidons et féculés pré-gélatinisés ou estérifiés, p.ex.]; colles à base d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail d'un poids net <= 1 kg)					
3505 10	Dextrine et autres amidons et féculés modifiés [les amidons et féculés pré-gélatinisés ou estérifiés, p.ex.]					
3505 10 10	Dextrine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3505 10 50	Amidons et féculés estérifiés ou éthérifiés (à l'excl. de la dextrine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3505 10 90	Amidons et féculés modifiés (à l'excl. de la dextrine ainsi que des amidons et féculés estérifiés ou éthérifiés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3505 20	Colles à base d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)					
3505 20 10	Colles d'une teneur en poids d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés, < 25% (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3505 20 30	Colles d'une teneur en poids d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés, >= 25% mais < 55% (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3505 20 50	Colles d'une teneur en poids d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés, >= 55% mais < 80% (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3505 20 90	Colles d'une teneur en poids d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés, >= 80% (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3506	Colles et autres adhésifs préparés, n.d.a.; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg					
3506 10 00	Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3506 91	Adhésifs à base de polymères des positions 3901 à 3913 ou de caoutchouc (à l'exclusion des produits conditionnés pour la vente au détail d'un poids net <= 1 kg)					
3506 91 10	Pellicules transparentes adhésives et adhésifs liquides transparents durcissables utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'écrans plats ou d'écrans tactiles, à base de polymères des positions 3901 à 3913 ou de caoutchouc	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3506 91 90	Adhésifs à base de polymères des positions 3901 à 3913 ou de caoutchouc (à l'exclusion des produits conditionnés pour la vente au détail d'un poids net <= 1 kg et de ceux utilisés principalement pour la fabrication d'écrans plats ou d'écrans tactiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3506 99 00	Colles et autres adhésifs préparés, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3507	Enzymes; enzymes préparées, n.d.a.					
3507 10 00	Présure et ses concentrats	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3507 90	Enzymes et enzymes préparées, n.d.a. (à l'excl. de la présure et de ses concentrats)					
3507 90 30	Lipoprotéine lipase et Aspergillus alkaline protéase	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3507 90 90	Enzymes et enzymes préparées, n.d.a. (à l'excl. de la présure et de ses concentrats, de la lipoprotéine lipase et de l'Aspergillus alkaline protéase)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 36	POUDRES ET EXPLOSIFS; ARTICLES DE PYROTECHNIE; ALLUMETTES; ALLIAGES PYROPHORIQUES; MATIÈRES INFLAMMABLES					
3601 00 00	Poudres propulsives	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3602 00 00	Explosifs préparés (à l'excl. des poudres propulsives)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3603	Mèches de sûreté; cordeaux détonants; amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques (à l'excl. des fusées d'obus et des douilles, munies ou non de leurs amorces)					
3603 10 00	Mèches de sûreté	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3603 20 00	Cordeaux détonants	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3603 30 00	Amorces fulminantes (à l'exclusion des douilles munies de leurs amorces)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3603 40 00	Capsules fulminantes	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3603 50 00	Allumeurs	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3603 60 00	Détonateurs électriques (à l'exclusion des fusées d'obus)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3604	Articles pour feux d'artifice, fusées de signalisation ou paragrêles et simil., pétards et autres articles de pyrotechnie (à l'excl. des cartouches à blanc)					
3604 10 00	Articles pour feux d'artifice	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3604 90 00	Fusées de signalisation ou paragrêles et simil., pétards et autres articles de pyrotechnie (à l'excl. des articles pour feux d'artifice et des cartouches à blanc)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3605 00 00	Allumettes (autres que les articles de pyrotechnie du n° 3604)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3606	Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques; métaldehyde, hexaméthylènetétramine et produits simil., présentés en tablettes ou formes simil. et utilisés comme combustibles; combustibles à base d'alcool présentés à l'état solide ou pâteux; combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés utilisés pour les briquets ou les allumeurs et d'une capacité <= 300 cm³; torches et flambeaux de résine, allume-feu et articles simil.					
3606 10 00	Combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs et d'une capacité <= 300 cm³	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3606 90	Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes formes; métaldehyde, hexaméthylènetétramine et produits simil., présentés en tablettes, bâtonnets ou sous des formes simil. impliquant leur utilisation comme combustibles; combustibles à base d'alcool et combustibles préparés simil., présentés à l'état solide ou pâteux; torches et flambeaux de résine, allume-feu et articles simil.					
3606 90 10	Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes formes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3606 90 90	Métaldehyde, hexaméthylènetétramine et produits simil., présentés en tablettes, bâtonnets ou sous des formes simil. impliquant leur utilisation comme combustibles; combustibles à base d'alcool et combustibles préparés simil., présentés à l'état solide ou pâteux; torches et flambeaux de résine, allume-feu et articles simil.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 37	PRODUITS PHOTOGRAPHIQUES OU CINÉMATOGRAPHIQUES					
3701	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs					
3701 10 00	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour rayons X (sauf en papier, en carton et en matières textiles)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3701 20 00	Films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3701 30 00	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, dont la dimension d'au moins un côté > 255 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3701 91 00	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en couleurs [polychrome], en autres matières que le papier, le carton ou les textiles (à l'excl. des films à développement et tirage instantanés ainsi que des plaques et films dont la dimension d'au moins un côté > 255 mm)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3701 99 00	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en monochrome, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles (à l'excl. des plaques et films pour rayons X, des films à développement et tirage instantanés ainsi que des plaques et films dont la dimension d'au moins un côté > 255 mm)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés en rouleaux, sensibilisées, non impressionnées					
3702 10 00	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, pour rayons X (sauf en papier, en carton ou en matières textiles)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3702 31	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés) sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 105 mm, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)					
3702 31 91	Négatifs de film couleur d'une largeur >= 75 mm mais <= 105 mm et d'une longueur >= 100 m destinés à la fabrication de films pour appareils photographiques à développement instantané, sensibilisés, non impressionnés, non perforés, en rouleaux (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 31 97	Pellicules photographiques [y.c. à développement et tirage instantanés], sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 105 mm, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles et de négatifs de film d'une largeur >= 75 mm mais <= 105 mm et d'une longueur >= 100 m, destinés à la fabrication de films pour appareils photographiques à développement instantané)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 32	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm, comportant une émulsion aux halogénures d'argent, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des pellicules pour rayons X et des produits en papier, en carton ou en matières textiles)					
3702 32 00	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), pour les arts graphiques, sensibilisés, non impressionnés, non perforés, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm, comportant une émulsion aux halogénures d'argent, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 32 20	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm, comportant une émulsion aux halogénures d'argent, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des pellicules pour rayons X, des microfilms, des films pour les arts graphiques ainsi que des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
3702 32 85	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur > 35 mm mais <= 105 mm, comportant une émulsion aux halogénures d'argent, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des pellicules pour rayons X ainsi que des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 39 00	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 105 mm, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des pellicules pour rayons X, des produits en papier, en carton ou en matières textiles ainsi que des produits comportant une émulsion aux halogénures d'argent)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 41 00	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur > 610 mm et d'une longueur > 200 m, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 42 00	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur > 610 mm et d'une longueur > 200 m, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 43 00	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur > 610 mm et d'une longueur <= 200 m (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 44 00	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur > 105 mm mais <= 610 mm (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 52 00	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 16 mm, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 53 00	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur > 16 mm mais <= 35 mm et d'une longueur <= 30 m, pour diapositives en couleurs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 54 00	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur > 16 mm mais <= 35 mm et d'une longueur <= 30 m, pour la photographie en couleurs [polychrome] (sauf en papier, en carton et en matières textiles et à l'excl. des pellicules pour diapositives et des pellicules à développement et tirage instantanés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 55 00	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur > 16 mm mais <= 35 mm et d'une longueur > 30 m, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles pour diapositives)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 56 00	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur > 35 mm, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 96	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm et d'une longueur <= 30 m, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles et des pellicules pour rayons X)					
3702 96 10	Microfilms et films pour les arts graphiques, sensibilisés, non impressionnés, perforés, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm et d'une longueur <= 30 m, pour la photographie en monochrome	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 96 90	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm et d'une longueur <= 30 m, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles, des pellicules pour rayons X, des pellicules à développement et tirage instantanés, des microfilms et des films pour les arts graphiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 97	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm et d'une longueur > 30 m, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles et des pellicules pour rayons X)					
3702 97 10	Microfilms et films pour les arts graphiques, sensibilisés, non impressionnés, perforés, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm et d'une longueur > 30 m, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 97 90	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm et d'une longueur > 30 m, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles, des pellicules pour rayons X, des pellicules à développement et tirage instantanés, des microfilms et des films pour les arts graphiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3702 98 00	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur > 35 mm, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton et en matières textiles et des pellicules pour rayons X)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3703	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés					
3703 10 00	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en rouleaux, d'une largeur > 610 mm	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3703 20 00	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en rouleaux d'une largeur > 610 mm)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3703 90 00	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en rouleaux d'une largeur > 610 mm)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3704 00	Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés					
3704 00 10	Plaques, pellicules et films, photographiques, impressionnés mais non développés (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3704 00 90	Papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3705 00	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées (à l'exclusion des films cinématographiques, des plaques d'impression prêtes à l'emploi ainsi que des produits en papier, en carton ou en matières textiles)					
3705 00 10	Pellicules photographiques, impressionnées et développées, pour la reproduction offset	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3705 00 90	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées (à l'exclusion des films cinématographiques, des plaques d'impression prêtes à l'emploi, des pellicules pour la reproduction offset ainsi que des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3706	Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son					
3706 10	Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son, d'une largeur >= 35 mm					
3706 10 20	Films cinématographiques, impressionnés et développés, ne comportant que l'enregistrement du son, d'une largeur >= 35 mm; négatifs et positifs intermédiaires de travail, de films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son, d'une largeur >= 35 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3706 10 99	Positifs de films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son, d'une largeur >= 35 mm (à l'excl. des films positifs intermédiaires de travail, ne comportant que l'enregistrement du son)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3706 90	Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son, d'une largeur < 35 mm					
3706 90 52	Films cinématographiques, impressionnés et développés, ne comportant que l'enregistrement du son, d'une largeur < 35 mm; négatifs, positifs intermédiaires de travail et films d'actualités, de films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son, d'une largeur < 35 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3706 90 91	Positifs de films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son, d'une largeur < 10 mm (à l'excl. des films d'actualités et des films positifs intermédiaires de travail, ne comportant que l'enregistrement du son)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3706 90 99	Positifs de films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son, d'une largeur >= 10 mm mais < 35 mm (à l'excl. des films d'actualités et des films positifs intermédiaires de travail, ne comportant que l'enregistrement du son)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3707	Préparations chimiques pour usages photographiques (autres que les vernis, colles, adhésifs et préparations simil.); produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi (à l'excl. des sels et composés de métaux précieux, etc., des n° 2843 à 2846)					
3707 10 00	Emulsions pour la sensibilisation des surfaces, pour usages photographiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3707 90	Préparations chimiques pour usages photographiques, y.c. les produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi (à l'excl. des vernis, colles, adhésifs et préparations simil., des sels et composés de métaux précieux, etc., des n° 2843 à 2846 ainsi que des émulsions pour la sensibilisation des surfaces)					
3707 90 20	Révélateurs et fixateurs, consistant en des préparations chimiques ou en des produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi (à l'excl. des sels et composés des n° 2843 à 2846)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3707 90 90	Préparations chimiques pour usages photographiques, y.c. les produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi (sauf vernis, colles, adhésifs et préparations simil., révélateurs, fixateurs, sels et composés de métaux précieux, etc., des n° 2843 à 2846 et émulsions pour la sensibilisation des surfaces)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 38	PRODUITS DIVERS DES INDUSTRIES CHIMIQUES					
3801	Graphite artificiel; graphite colloïdal ou semi-colloïdal; préparations à base de graphite ou d'autre carbone, sous forme de pâtes, blocs, plaquettes ou d'autres demi-produits					
3801 10 10	Poudres de graphite artificiel, contenant <=0,05% de cendres en poids	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3801 10 90	Graphite artificiel (à l'excl. du graphite de corne, du charbon de corne et des ouvrages en graphite artificiel, y.c. les ouvrages réfractaires au feu à base de graphite artificiel, et des poudres contenant <=0,05% de cendres en poids)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3801 20	Graphite colloïdal ou semi-colloïdal					
3801 20 10	Graphite colloïdal en suspension dans l'huile; graphite semi-colloïdal	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3801 20 90	Graphite colloïdal (à l'excl. du graphite en suspension dans l'huile et du graphite semi-colloïdal)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3801 30 00	Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes simil. pour le revêtement intérieur des fours	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3801 90 00	Préparations à base de graphite ou d'autre carbone, sous forme de pâtes, blocs, plaquettes ou d'autres demi-produits (à l'excl. des pâtes carbonées pour électrodes et des pâtes simil. pour le revêtement intérieur des fours)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3802	Charbons activés; matières minérales naturelles activées; noirs d'origine animale, y.c. le noir animal épuisé					
3802 10 00	Charbons activés (à l'excl. des produits ayant le caractère de médicaments ou conditionnés pour la vente au détail en tant que désodorisants pour réfrigérateurs, automobiles, etc.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3802 90 00	Matériaux résiduels de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désuérées ou traitées chimiquement, y.c. les lignosulfonates (à l'excl. du tall oil, de la résine caustique et de la noix de sulfate d'oxyde de tall oil)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3803 00 00	Tall oil, même raffiné (à l'excl. du tall oil brut)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3804 00 00	Lessives résiduelles de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désuérées ou traitées chimiquement, y.c. les lignosulfonates (à l'excl. du tall oil, de la résine caustique et de la noix de sulfate d'oxyde de tall oil)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
3805	Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfite et autres essences terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères; dipentène brut; essence de papeterie au bisulfite et autres paracymènes bruts; huile de pin contenant l'alpha-terpinéol comme constituant principal					
3805 10	Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfite					
3805 10 10	Essence de térébenthine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3805 10 30	Essence de bois de pin	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3805 10 90	Essence de papeterie au sulfite	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3805 90	Dipentène brut; essence de papeterie au bisulfite et autres paracymènes bruts; essences terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères (à l'excl. des essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfite)					
3805 90 10	Huile de pin contenant l'alpha-terpinéol comme constituant principal	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3805 90 90	Dipentène brut; essence de papeterie au bisulfite et autres paracymènes bruts; essences terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères (à l'excl. des essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfite ainsi que de l'huile de pin contenant l'alpha-terpinéol comme constituant principal)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3806	Colophanes et acides résiniques, et leurs dérivés; essence de colophane et huiles de colophane; gommes fondues					
3806 10 00	Colophanes et acides résiniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3806 20 00	Sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'acides résiniques (autres que les sels des adduits de colophanes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3806 30 00	Gommes esters	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3806 90 00	Dérivés des colophanes, y.c. les sels des adduits de colophanes, et des acides résiniques, essence de colophane, huiles de colophane et gommes fondues (à l'excl. des sels de colophanes, d'acides résiniques ou de sels des dérivés de colophanes ou d'acides résiniques ainsi que gommes esters)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3807 00	Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthylène; poix végétales; poix de brasserie et préparations simil. à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales					
3807 00 10	Goudrons de bois	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3807 00 90	Huiles de goudron de bois, créosote de bois, méthylène, poix végétales, poix de brasserie et préparations simil. à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales (à l'excl. des goudrons de bois, de la poix jaune, du brai de suint ainsi que des poix de Bourgogne [poix des Vosges], de stéarine [poix ou brai stéarique], de suint ou de glycérine)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits simil., présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches					
3808 52 00	DDT «ISO» «clofénotate (DCI)», conditionné dans des emballages d'un contenu en poids net <= 300 g	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 59 00	Marchandises du n° 3808, contenant une ou plusieurs des substances suivantes: de l'acide perfluorooctane sulfonique et ses sels; de l'alachlore (ISO); de l'aldicarb (ISO); de l'aldrine (ISO); de l'azinphos-méthyl (ISO); du binapacryl (ISO); du camphéchlor (ISO) (toxaphène); du captafol (ISO); du carbofurane (ISO); du chlordane (ISO); du chlordinéforme (ISO); du chlorobenzilate (ISO); des composés du mercure; des composés du tributylétain; du dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane); du dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane); de la dieldrine (ISO, DCI); du 4,6-dinitro-o-crésol [DNOC (ISO)] ou ses sels; du dinoseb (ISO), ses sels ou ses esters; de l'endosulfan (ISO); des éthers penta- ou octabromodiphényliques; du fluoroacétamide (ISO); du fluorure de perfluorooctane sulfonyle; de l'heptachlore (ISO); de l'hexachlorobenzène (ISO); du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane [HCH (ISO)], y compris le lindane (ISO, DCI); du méthamidophos (ISO); du monocrotophos (ISO); de l'oxiramine (oxyde d'éthylène); du parathion (ISO); du parathion-méthyle (ISO) (méthyl-parathion); du pentachlorophénol (ISO), ses sels ou ses esters; des perfluorooctanesulfonamides; du phosphamidon (ISO); du 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels ou ses esters; du trichlorfon (ISO)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 61 00	Articles de la position 3808 contenant de l'alpha-cyperméthrine «ISO», du bendiocarbe «ISO», de la bifenthrine «ISO», du chlorfénapyr «ISO», de la cyfluthrine «ISO», de la deltaméthrine «DCI, ISO», de l'étofenprox «DCI», du fenitrothion «ISO», de la lambda-cyhalothrine «ISO», du malathion «ISO», du pirimiphos-méthyle «ISO» ou du propoxur «ISO», conditionnés dans des emballages d'un contenu en poids net <= 300 g	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 62 00	Articles de la position 3808 contenant de l'alpha-cyperméthrine «ISO», du bendiocarbe «ISO», de la bifenthrine «ISO», du chlorfénapyr «ISO», de la cyfluthrine «ISO», de la deltaméthrine «DCI, ISO», de l'étofenprox «DCI», du fenitrothion «ISO», de la lambda-cyhalothrine «ISO», du malathion «ISO», du pirimiphos-méthyle «ISO» ou du propoxur «ISO», conditionnés dans des emballages d'un contenu en poids net > 300 g mais <= 7,5 kg	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 69 00	Articles de la position 3808 contenant de l'alpha-cyperméthrine «ISO», du bendiocarbe «ISO», de la bifenthrine «ISO», du chlorfénapyr «ISO», de la cyfluthrine «ISO», de la deltaméthrine «DCI, ISO», de l'étofenprox «DCI», du fenitrothion «ISO», de la lambda-cyhalothrine «ISO», du malathion «ISO», du pirimiphos-méthyle «ISO» ou du propoxur «ISO» (autres que conditionnés dans des emballages d'un contenu en poids net <= 7,5 kg)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 91	Insecticides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits des sous-positions 3808.52 à 3808.69)					
3808 91 10	Insecticides à base de pyréthrinoides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits des sous-positions 3808.52 à 3808.69)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 91 20	Insecticides à base d'hydrocarbures chlorés, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits des sous-positions 3808.52 à 3808.69)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 91 30	Insecticides à base de carbamates, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits des sous-positions 3808.52 à 3808.69)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 91 40	Insecticides à base d'organo-phosphorés, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits des sous-positions 3808.52 à 3808.69)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 91 90	Insecticides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits à base de pyréthrinoides, d'hydrocarbures chlorés, de carbamates ou d'organo-phosphorés ainsi que des produits des sous-positions 3808.52 à 3808.69)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 92	Fongicides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)					
3808 92 10	Fongicides inorganiques, présentés à l'état de préparations cupriques (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 92 20	Fongicides inorganiques, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits à l'état de préparations cupriques ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 92 30	Fongicides à base de dithiocarbamates, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des fongicides inorganiques ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 92 40	Fongicides à base de benzimidazoles, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des fongicides inorganiques ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 92 50	Fongicides à base de diazoles ou de triazoles, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des fongicides inorganiques ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 92 60	Fongicides à base de diazines ou de morpholines, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des fongicides inorganiques ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 92 90	Fongicides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des fongicides inorganiques et des fongicides à base de dithiocarbamates, de benzimidazoles, de diazoles, de triazoles, de diazines ou de morpholines ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 93	Herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)					
3808 93 11	Herbicides à base de phénoxyphytohormones, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 93 13	Herbicides à base de triazines, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 93 15	Herbicides à base d'amides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 93 17	Herbicides à base de carbamates, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 93 21	Herbicides à base de dérivés de dinitroanilines, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 93 23	Herbicides à base de dérivés d'urée, d'uraciles ou de sulphonylurées, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 93 27	Herbicides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits à base de phénoxyphytohormones, de triazines, d'amides, de carbamates, de dérivés de dinitroanilines et de dérivés d'urée, d'uraciles ou de sulphonylurées ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3808 93 30	Inhibiteurs de germination, conditionnés pour la vente au détail ou présentés à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 93 90	Régulateurs de croissance pour plantes, conditionnés pour la vente au détail ou présentés à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 94	Désinfectants, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)					
3808 94 90	Désinfectants, conditionnés pour la vente au détail ou présentés à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits à base de sels d'ammonium quaternaire ou de composés halogénés, conditionnés pour la vente au détail ou présentés à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 94 90	Désinfectants, conditionnés pour la vente au détail ou présentés à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits à base de sels d'ammonium quaternaire ou de composés halogénés ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
3808 99	Rodenticides et autres produits phytosanitaires, conditionnés pour la vente au détail ou présentés à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des insecticides, des fongicides, des herbicides, des désinfectants ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)					
3808 99 10	Rodenticides, conditionnés pour la vente au détail ou présentés à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3808 99 90	Produits phytosanitaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des insecticides, des fongicides, des herbicides, des désinfectants, des rodenticides ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3809	Agents d'apprêt ou de finition, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.					
3809 10	Agents d'apprêt ou de finition, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], à base de matières amyliées, des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.					
3809 10 10	Agents d'apprêt ou de finition, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], à base de matières amyliées, d'une teneur en poids de ces matières < 55%, des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3809 10 30	Agents d'apprêt ou de finition, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], à base de matières amyliées, d'une teneur en poids de ces matières >= 55% mais < 70%, des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3809 10 50	Agents d'apprêt ou de finition, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], à base de matières amyliées, d'une teneur en poids de ces matières >= 70% mais < 83%, des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3809 10 90	Agents d'apprêt ou de finition, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], à base de matières amyliées, d'une teneur en poids de ces matières >= 83%, des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3809 91 00	Agents d'apprêt ou de finition, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries simil., n.d.a. (à l'excl. des produits à base de matières amyliées)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3809 92 00	Agents d'apprêt ou de finition, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries simil., n.d.a. (à l'excl. des produits à base de matières amyliées)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3809 93 00	Agents d'apprêt ou de finition, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries simil., n.d.a. (à l'excl. des produits à base de matières amyliées)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3810	Préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brassage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage					
3810 10 00	Préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3810 90	Flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brassage des métaux; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage (à l'excl. des pâtes et poudres composées de métal ou d'autres produits ainsi que des électrodes et baguettes de soudage, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobées ou fourrées de fondants)					
3810 90 10	Préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3810 90 90	Flux à souder ou à braser pour le soudage ou le brassage des métaux (à l'excl. des pâtes et poudres composées de métal ou d'autres produits, des électrodes et des baguettes de soudage, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobées ou fourrées de fondants ainsi que des préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3811	Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y.c. l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales					
3811 11	Préparations antidétonantes à base de composés du plomb, pour essences					
3811 11 10	Préparations antidétonantes à base de plomb tétraéthyle, pour essences	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3811 11 90	Préparations antidétonantes à base de composés du plomb, pour essences (à l'excl. des préparations à base de plomb tétraéthyle)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3811 19 00	Préparations antidétonantes pour essences (à l'excl. des préparations à base de composés du plomb)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3811 21 00	Additifs préparés pour huiles lubrifiantes, contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3811 29 00	Additifs préparés pour huiles lubrifiantes, ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3811 90 00	Inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y.c. l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales (à l'excl. des préparations antidétonantes et des additifs pour huiles lubrifiantes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3812	Préparations dites 'accélérateurs de vulcanisation'; plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, n.d.a.; préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques					
3812 10 00	Préparations dites 'accélérateurs de vulcanisation'	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3812 20	Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, n.d.a.					
3812 20 10	Mélange de réaction contenant du phthalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy-1-isopropyl-2,2-diméthylpropyle et du phthalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy-2,2,4-triméthylpentyle comme plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3812 20 90	Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, n.d.a. (à l'excl. d'un mélange de réaction contenant du phthalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy-1-isopropyl-2,2-diméthylpropyle et du phthalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy-2,2,4-triméthylpentyle)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3812 31 00	Mélanges d'oligomères de 2,2,4-triméthyl-1,2-dihydroquinoléine «TMQ»	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3812 39	Préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques (à l'exclusion des mélanges d'oligomères de 2,2,4-triméthyl-1,2-dihydroquinoléine «TMQ»)					
3812 39 10	Préparations antioxydantes pour caoutchouc ou matières plastiques (à l'exclusion des mélanges d'oligomères de 2,2,4-triméthyl-1,2-dihydroquinoléine «TMQ»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3812 39 90	Stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques (à l'exclusion des préparations antioxydantes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3813 00 00	Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices (à l'excl. des appareils extincteurs, même portatifs, chargés ou non, ainsi que des produits chimiques, ayant des propriétés extinctrices, présentés isolément sans être conditionnés sous forme de charges, grenades ou bombes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3814 00	Solvants et diluants organiques composites, n.d.a.; préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles)					
3814 00 10	Solvants et diluants organiques composites et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis, à base d'acétate de butyle (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3814 00 90	Solvants et diluants organiques composites et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles et des produits à base d'acétate de butyle)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3815	Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, n.d.a. (à l'excl. des accélérateurs de vulcanisation)					
3815 11 00	Catalyseurs supportés ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3815 12 00	Catalyseurs supportés ayant comme substance active un métal précieux ou un composé de métal précieux, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3815 19	Catalyseurs supportés, n.d.a. (sauf ayant comme substance active le nickel, un métal précieux ou un composé de ces métaux)					
3815 19 10	Catalyseurs sous forme de grains dont >= 90% en poids sont de dimensions <= 10 micromètres, constitués d'un mélange d'oxydes fixé sur un support en silicate de magnésium, contenant en poids >= 20% mais <= 35% de cuivre et >= 2% mais <= 3% de bismuth et d'une densité apparente >= 0,2 mais <= 1,0	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3815 19 90	Catalyseurs supportés, n.d.a. (à l'excl. des catalyseurs supportés ayant comme substance active le nickel, un métal précieux ou un composé de ces métaux et des catalyseurs sous forme de grains dont >= 90% en poids sont de dimensions <= 10 micromètres, constitués d'un mélange d'oxydes fixé sur un support en silicate de magnésium, contenant en poids >= 20% mais <= 35% de cuivre et >= 2% mais <= 3% de bismuth et d'une densité apparente >= 0,2 mais <= 1,0)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3815 90	Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, n.d.a. (à l'excl. des accélérateurs de vulcanisation et des catalyseurs supportés)					
3815 90 10	Catalyseurs constitués d'acétate d'éthyltriphenylphosphonium sous forme de solution dans du méthanol (à l'excl. des catalyseurs supportés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3815 90 90	Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, n.d.a. (à l'excl. des accélérateurs de vulcanisation, des catalyseurs supportés et des catalyseurs constitués d'acétate d'éthyltriphenylphosphonium sous forme de solution dans du méthanol)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3816 00	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, y compris pisé de dolomie (à l'exclusion des préparations à base de graphite ou d'autres substances carbonées)					
3816 00 10	Pisé de dolomie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
3816 00 90	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires (à l'exclusion du pisé de dolomie et des préparations à base de graphite ou d'autres substances carbonées)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3816 00 90 10	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, obtenus par alkylation de benzène et de naphtalène (à l'excl. des isomères d'hydrocarbures cycliques en mélanges)					
3816 00 90 20	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, obtenus par alkylation de benzène et de naphtalène (à l'excl. des isomères d'hydrocarbures cycliques en mélanges)					
3816 00 90 30	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, obtenus par alkylation de benzène et de naphtalène (à l'excl. des isomères d'hydrocarbures cycliques en mélanges)					
3816 00 90 40	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, obtenus par alkylation de benzène et de naphtalène (à l'excl. des isomères d'hydrocarbures cycliques en mélanges)					
3816 00 90 50	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, obtenus par alkylation de benzène et de naphtalène (à l'excl. des isomères d'hydrocarbures cycliques en mélanges)					
3816 00 90 60	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, obtenus par alkylation de benzène et de naphtalène (à l'excl. des isomères d'hydrocarbures cycliques en mélanges)					
3816 00 90 70	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, obtenus par alkylation de benzène et de naphtalène (à l'excl. des isomères d'hydrocarbures cycliques en mélanges)					
3816 00 90 80	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, obtenus par alkylation de benzène et de naphtalène (à l'excl. des isomères d'hydrocarbures cycliques en mélanges)					
3816 00 90 90	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, obtenus par alkylation de benzène et de naphtalène (à l'excl. des isomères d'hydrocarbures cycliques en mélanges)					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
3818 00	Éléments chimiques et composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, présentés sous forme de disques ou formes analogues ou encore en cylindres, barres, etc., ou découpés en disques, plaques ou formes analogues, polis ou non et recouverts ou non d'une couche épitaxiale uniforme (sauf produits ayant reçu des ouvraisons plus poussées, notamment ceux ayant fait l'objet d'une diffusion sélective)					
3818 00 11	Plaquettes de silicium dopées, d'une épaisseur de <=200µm, rectangulaires, même avec angles coupés ou arrondis [dites plaquettes photovoltaïques]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3818 00 19	Silicium dopé en vue de son utilisation en électronique, présenté sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues, poli ou non et recouvert ou non d'une couche épitaxiale uniforme (à l'excl. des produits ayant reçu des ouvraisons plus poussées, notamment ceux ayant fait l'objet d'une diffusion sélective, ainsi que des "plaquettes photovoltaïques" rectangulaires d'une épaisseur de <=200µm)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3818 00 90	Éléments chimiques et composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, présentés sous forme de disques ou formes analogues ou encore en cylindres, barres, etc., ou découpés en plaques ou formes analogues, polis ou non et recouverts ou non d'une couche épitaxiale uniforme (sauf silicium dopé et produits ayant reçu des ouvraisons plus poussées, notamment ceux ayant fait l'objet d'une diffusion sélective)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3819 00 00	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant ni huiles de pétrole ni huiles de minéraux bitumineux ou en contenant < 70% en poids	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3820 00 00	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage (à l'excl. des additifs préparés pour huiles minérales ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3821 00 00	Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes (y.e. les virus et les organismes similaires) ou des cellules végétales, humaines ou animales	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3822	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, même présentés sous forme de trousse, autres que ceux du n° 3006; matériaux de référence certifiés					
3822 11 00	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, même présentés sous forme de trousse, pour le paludisme (autres que ceux du n° 3006)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
3822 12 00	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, même présentés sous forme de trousse, pour le Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques du genre Aedes (autres que ceux du n° 3006)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
3822 13 00	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, même présentés sous forme de trousse, pour la détermination des groupes ou des facteurs sanguins (autres que ceux du n° 3006)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
3822 19 00	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, même présentés sous forme de trousse (autres que pour le paludisme, pour le Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques du genre Aedes, pour la détermination des groupes ou des facteurs sanguins, et à l'exclusion des marchandises du n° 3006)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
3822 90 00	Matériaux de référence certifiés	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
3823	Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage; alcools gras industriels					
3823 11 00	Acide stéarique industriel	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3823 12 00	Acide oléique industriel	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3823 13 00	Tall acides gras industriels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3823 19	Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage (à l'excl. de l'acide stéarique, de l'acide oléique et des tall acides gras)					
3823 19 10	Acides gras distillés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3823 19 30	Distillat d'acide gras	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3823 19 90	Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage (à l'excl. de l'acide stéarique, de l'acide oléique, des tall acides gras, des acides gras distillés ainsi que du distillat d'acide gras)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3823 70 00	Alcools gras industriels	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3824	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes, y.e. celles consistant en mélanges de produits naturels, n.d.a.					
3824 10 00	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 30 00	Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 40 00	Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 50	Mortiers et bétons, non réfractaires					A
3824 50 10	Béton, prêt à la coulée	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3824 50 90	Mortiers et bétons, non réfractaires (à l'excl. du béton prêt à la coulée)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3824 60	Sorbitol (à l'excl. du D-Glucitol [sorbitol])					
3824 60 11	Sorbitol, en solution aqueuse, contenant du D-mannitol dans une proportion <= 2% en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol (à l'excl. du D-Glucitol [sorbitol])	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 60 19	Sorbitol, en solution aqueuse, contenant du D-mannitol dans une proportion > 2% en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol (à l'excl. du D-Glucitol [sorbitol])	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 60 91	Sorbitol, contenant du D-mannitol dans une proportion <= 2% en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol (à l'excl. du sorbitol en solution aqueuse ainsi que du D-Glucitol [sorbitol])	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 60 99	Sorbitol, contenant du D-mannitol dans une proportion > 2% en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol (à l'excl. du sorbitol en solution aqueuse ainsi que du D-Glucitol [sorbitol])	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 81 00	Mélanges et préparations contenant de l'oxiranne [oxyde d'éthylène]	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 82 00	Mélanges et préparations contenant des polybromobiphényles [PBB], des polychloroterphényles [PCT] ou des polychlorobiphényles [PCB]	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 83 00	Mélanges et préparations contenant du phosphate de tris[2,3-dibromopropyle]	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 84 00	Mélanges et préparations contenant de l'aldrine «ISO», du camphchlor «ISO», du toxaphène, du chlordane «ISO», du chlordécone «ISO», du DDT «ISO» (clofentane «DCb», 1,1,1-trichloro-2,2-bis-(p-chlorophényl)éthane), de la dieldrine «ISO, DCb», de l'endosulfan «ISO», de l'endrine «ISO», de l'heptachlore «ISO» ou du mirex «ISO»	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 85 00	Mélanges et préparations contenant du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane «HCH (ISO)», y compris lindane «ISO, DCb»	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 86 00	Mélanges et préparations contenant du pentachlorobenzène «ISO» ou de l'hexachlorobenzène «ISO»	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 87 00	Mélanges et préparations contenant de l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels, des perfluorooctane sulfonamides ou du fluorure de perfluorooctane sulfonyle	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 88 00	Mélanges et préparations contenant des éthers tétra-, penta-, hexa-, hepta- ou octabromodiphényles	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 89 00	Mélanges et préparations contenant des paraffines chlorées à chaîne courte	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 91 00	Mélanges et préparations constitués essentiellement de méthylphosphonate de «5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl»méthyle et de méthyle et de méthylphosphonate de bis[«5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl»méthyle]	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 92 00	Esters de polyglycol d'acide méthylphosphonique	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99	Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes, y compris celles constituées de mélanges de produits naturels, n.d.a.					
3824 99 10	Acides sulfoniques d'huiles de minéraux bitumineux, thiophénés et leurs sels; sulfonates de pétrole (à l'exclusion des sulfonates de pétrole d'ammonium, de métaux alcalins ou d'éthanolamines)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 15	Echangeurs d'ions (à l'exclusion des polymères du chapitre 39)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 20	Compositions absorbantes pour parfaire le vide dans les tubes ou valves électriques	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 25	Pyroliginites, par exemple de calcium; tartrate de calcium brut; citrate de calcium brut	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 30	Acides naphthéniques, leurs sels insolubles dans l'eau et leurs esters	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 45	Préparations désincrustantes et similaires	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 50	Préparations des industries chimiques ou des industries connexes pour la galvanoplastie	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 55	Mélanges de mono-, di- et tri-, esters d'acides gras de la glycérine «émulsionnants de corps gras»	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 61	Produits intermédiaires obtenus au cours de la fabrication d'antibiotiques, provenant de la fermentation de Streptomyces tenebrarius, même séchés, destinés à la fabrication de médicaments de la position 3004 pour la médecine humaine	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 62	Produits intermédiaires de la fabrication des sels de monensin utilisés à des fins pharmaceutiques ou chirurgicales	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 64	Produits et préparations des industries chimiques ou des industries connexes utilisés à des fins pharmaceutiques ou chirurgicales, n.d.a.	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 65	Produits auxiliaires du genre de ceux utilisés en fonderie, se présentant sous la forme de préparations chimiques (à l'exclusion des liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 70	Préparations ignifuges, hydrofuges et autres préparations chimiques, utilisées pour la protection des constructions	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 75	Tranches de niobate de lithium, non dopées	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 80	Mélange d'amines dérivées d'acides gras dimérisés, d'un poids moléculaire moyen >= 220 mais <= 550	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 85	3-«1-Éthyl-1-méthylpropyl»isoxazole-5-ylamine sous forme de solution dans le toluène	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 86	Mélanges constitués essentiellement de méthylphosphonate de diméthyle, d'oxiranne et de penta-oxyde de diphosphore	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 92	Produits ou préparations chimiques, composés principalement de constituants organiques, sous forme liquide à la température de 20 °C, n.d.a.	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 93	Produits ou préparations chimiques, composés principalement de constituants organiques, n.d.a. (à l'exclusion de ceux sous forme liquide à la température de 20 °C)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3824 99 96	Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes, y compris celles constituées de mélanges de produits naturels, non principalement composés de constituants organiques, n.d.a.	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3825	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes, n.d.a.; déchets municipaux; boues d'épuration; déchets cliniques, déchets de solvants organiques, déchets de solutions [liquides] décapants pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel et autres déchets des industries chimiques ou des industries connexes (à l'excl. des déchets contenant principalement des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux)					
3825 00 00	Déchets municipaux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3825 00 10	Déchets cliniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3825 00 20	Déchets de solvants organiques, halogénés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3825 00 30	Déchets de solvants organiques, non halogénés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
3825 50 00	Déchets de solutions [liquides] décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel	17,00%		17,00%	3,00%	
3825 61 00	Déchets des industries chimiques ou des industries connexes, contenant principalement des constituants organiques (à l'excl. de liquides antigel)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3825 69 00	Déchets des industries chimiques ou des industries connexes (à l'excl. des déchets de solutions [liquides] décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel et ceux contenant principalement des constituants organiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3825 90	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes, n.d.a. (à l'excl. des déchets)					
3825 90 10	Oxydes de fer alcalinisés pour l'épuration des gaz	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3825 90 90	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes, n.d.a. (à l'excl. des déchets)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3826 00	Biodiesel et ses mélanges, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant < 70 % en poids					
3826 00 10	Esters monoalkyliques d'acide gras contenant >= 96,5 % en poids d'esters	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3826 00 90	Biodiesel et ses mélanges, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant < 70 % en poids (à l'excl. des esters monoalkyliques d'acide gras contenant >= 96,5 % en poids d'esters)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827	Mélanges contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane, n.d.a.					
3827 11 00	Mélanges contenant des chlorofluorocarbures (CFC), même contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 12 00	Mélanges contenant des hydrobromofluorocarbures (HBFC)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 13 00	Mélanges contenant du tétrachlorure de carbone	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 14 00	Mélanges contenant du 1,1,1-trichloroéthane (méthylchloroforme)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 20 00	Mélanges contenant du bromochlorodifluorométhane (halon-1211), du bromotrifluorométhane (halon-1301) ou des dibromotétrafluoroéthers (halon-2402)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 31 00	Mélanges contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC) et substances visées aux sous-positions 2903.41 à 2903.48 [à l'exclusion des produits contenant des chlorofluorocarbures (CFC)]	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 32 00	Mélanges contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC) et substances visées aux sous-positions 2903.71 à 2903.75 [à l'exclusion des produits contenant des chlorofluorocarbures (CFC) ou des substances visées aux sous-positions 2903.41 à 2903.48]	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 39 00	Mélanges contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC) [à l'exclusion des produits contenant des chlorofluorocarbures (CFC) ou des substances visées aux sous-positions 2903.41 à 2903.48 et 2903.71 à 2903.75]	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 40 00	Mélanges contenant du bromure de méthyle (bromométhane) ou du bromochlorométhane	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 51 00	Mélanges contenant du trifluorométhane (HFC-23), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 59 00	Mélanges contenant des perfluorocarbures (PFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC), d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC) ou de trifluorométhane (HFC-23)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 61 00	Mélanges contenant d'autres hydrofluorocarbures (HFC) que ceux visés aux sous-positions du n° 3827 jusqu'à 3827.59, contenant en masse 15 % ou plus de 1,1,1-trifluoroéthane (HFC-143a), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 62 00	Mélanges contenant d'autres hydrofluorocarbures (HFC) que ceux visés aux sous-positions du n° 3827 jusqu'à 3827.59, contenant en masse 55 % ou plus de pentafluoroéthane (HFC-125), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC), d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC), de dérivés fluorés non saturés des hydrocarbures acycliques (HFO), ni 15 % ou plus en masse de 1,1,1-trifluoroéthane (HFC-143a)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 63 00	Mélanges contenant d'autres hydrofluorocarbures (HFC) que ceux visés aux sous-positions du n° 3827 jusqu'à 3827.59, contenant en masse 40 % ou plus de pentafluoroéthane (HFC-125), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC), et à l'exclusion des mélanges visés aux sous-positions 3827.61 et 3827.62	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 64 00	Mélanges contenant d'autres hydrofluorocarbures (HFC) que ceux visés aux sous-positions du n° 3827 jusqu'à 3827.59, contenant en masse 30 % ou plus de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-144a), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC), d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC) ou de dérivés fluorés non saturés des hydrocarbures acycliques (HFO), et à l'exclusion des mélanges visés aux sous-positions 3827.61 à 3827.63	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 65 00	Mélanges contenant d'autres hydrofluorocarbures (HFC) que ceux visés aux sous-positions du n° 3827 jusqu'à 3827.59, contenant en masse 20 % ou plus de difluoroéthane (HFC-32) et 20 % ou plus de pentafluorométhane (HFC-125), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC) (à l'exclusion des mélanges visés aux sous-positions 3827.61 à 3827.64)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 68 00	Mélanges contenant d'autres hydrofluorocarbures (HFC) que ceux visés aux sous-positions du n° 3827 jusqu'à 3827.59, contenant des substances des sous-positions 2903.41 à 2903.48, mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC) (à l'exclusion des mélanges visés aux sous-positions 3827.61 à 3827.65)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 69 00	Mélanges contenant d'autres hydrofluorocarbures (HFC) que ceux visés aux sous-positions du n° 3827 jusqu'à 3827.59, mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC) (à l'exclusion des mélanges visés aux sous-positions 3827.61 à 3827.68)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3827 90 00	Mélanges contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane, n.d.a.	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
SECTION VII	MATIÈRES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC					
CHAPITRE 39	MATIÈRES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES					
3901	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires					
3901 10	Polyéthylène d'une densité < 0,94, sous formes primaires					
3901 10 10	Polyéthylène linéaire, d'une densité < 0,94, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3901 10 90	Polyéthylène d'une densité < 0,94 (à l'excl. du polyéthylène linéaire)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3901 20	Polyéthylène d'une densité >= 0,94, sous formes primaires					
3901 20 10	Polyéthylène en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil., d'une densité >= 0,958 à 23°C, contenant <= 50 mg/kg d'aluminium, <= 2 mg/kg de calcium, de chrome, de fer, de nickel, de titane de chacune de ces matières et <= 8 mg/kg de vanadium, destiné à la fabrication de polyéthylène chlorosulfoné	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3901 20 90	Polyéthylène d'une densité >= 0,94, sous formes primaires (à l'excl. du polyéthylène en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil., d'une densité >= 0,958 à 23°C, contenant <= 50 mg/kg d'aluminium, <= 2 mg/kg de calcium, de chrome, de fer, de nickel, de titane de chacune de ces matières et <= 8 mg/kg de vanadium, destiné à la fabrication de polyéthylène chlorosulfoné)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3901 30 00	Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3901 40 00	Copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité < 0,94, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3901 90	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires (à l'excl. du polyéthylène ainsi que des copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle)					
3901 90 30	Résine ionomère constituée d'un sel d'un terpolymère d'éthylène, d'acrylate d'isobutyle et d'acide méthacrylique, sous formes primaires, et des copolymères en bloc du type A-B-A, de l'éthylène de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids <= 35% de styrène, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3901 90 80	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires (à l'excl. du polyéthylène, des copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle, des copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité < 0,94 ainsi que de la résine ionomère constituée d'un sel d'un terpolymère d'éthylène, d'acrylate d'isobutyle et d'acide méthacrylique et d'un copolymère en bloc du type A-B-A, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, d'une teneur en poids de styrène <= 35 %, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes similaires)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3902	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires					
3902 10 00	Polypropylène, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3902 20 00	Polysobutylène, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3902 30 00	Copolymères de propylène, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3902 90	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires (à l'excl. du polypropylène, du polyisobutylène et des copolymères de propylène)					
3902 90 10	Copolymère en bloc du type A-B-A de propylène ou d'autres oléfines, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids <= 35% de styrène, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3902 90 20	Poly[but-1-ène], copolymère de but-1-ène et d'éthylène contenant en poids <= 10% d'éthylène, ou un mélange de poly[but-1-ène], polyéthylène et/ou polypropylène, contenant en poids <= 10% de polyéthylène et/ou <= 25% de polypropylène, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3902 90 90	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires (à l'excl. du polypropylène, du polyisobutylène et des copolymères de propylène ainsi que d'un copolymère en bloc du type A-B-A de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids <= 35% de styrène et du poly[but-1-ène], copolymère de but-1-ène et d'éthylène contenant en poids <= 10% d'éthylène, ou un mélange de poly[but-1-ène], polyéthylène et/ou polypropylène, contenant en poids <= 10% de polyéthylène et/ou <= 25% de polypropylène, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903	Polymères du styrène, sous formes primaires					
3903 11 00	Polystyrène expansible, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 19 00	Polystyrène sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène expansible)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 20 00	Copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 30 00	Copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène ainsi que des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN] ou d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS])					
3903 90 10	Copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175, sous forme primaire	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 20	Polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3903 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90 90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
3904 50	Polymères du chlorure de vinyle, sous formes primaires					
3904 50 10	Copolymère de chlorure de vinyle et d'acrylonitrile, sous forme de billes expansibles d'un diamètre >= 4 micromètres mais <= 20 micromètres	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3904 50 90	Polymères du chlorure de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. du copolymère de chlorure de vinyle et d'acrylonitrile, sous forme de billes expansibles d'un diamètre >= 4 mais <= 20 micromètres)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3904 61 00	Polytétrafluoroéthylène, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3904 69	Polymères fluorés du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires (à l'excl. du polytétrafluoroéthylène)					
3904 69 10	Poly(fluorure de vinyle) en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3904 69 20	Fluoroélastomères FKM, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3904 69 80	Polymères fluorés du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires (à l'excl. des fluoroélastomères FKM, du polytétrafluoroéthylène, du poly(fluorure de vinyle) en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3904 90 00	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires (à l'excl. du poly(chlorure de vinyle), des copolymères du chlorure de vinyle, des polymères du chlorure de vinyle ainsi que des polymères fluorés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3905	Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires; autres polymères de vinyle, sous formes primaires					
3905 12 00	Poly(acétate de vinyle), en dispersion aqueuse	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3905 19 00	Poly(acétate de vinyle), sous formes primaires (à l'excl. des produits en dispersion aqueuse)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3905 21 00	Copolymères d'acétate de vinyle, en dispersion aqueuse	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3905 29 00	Copolymères d'acétate de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des produits en dispersion aqueuse)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3905 30 00	Poly(alcool vinylique), même contenant des groupes acétate non hydrolysés, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3905 91 00	Copolymères de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle et autres copolymères du chlorure de vinyle, et copolymères d'acétate de vinyle)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3905 99	Polymères des esters de vinyle et autres polymères de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, du poly(acétate de vinyle), des copolymères ainsi que du poly(alcool vinylique), même contenant des groupes acétate non hydrolysés)					
3905 99 10	Poly(formal de vinyle), en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil., d'un poids moléculaire >= 10.000 mais <= 40.000 et contenant en poids >= 9,5% mais <= 13% de groupes acétyle, évalués en acétate de vinyle, et >= 5% mais <= 6,5% de groupes hydroxy, évalués en alcool vinylique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3905 99 90	Polymères des esters de vinyle et autres polymères de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, du poly(acétate de vinyle), des copolymères, du poly(alcool vinylique), même contenant des groupes acétate non hydrolysés ainsi que du poly(formal de vinyle), en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil., d'un poids moléculaire >= 10.000 mais <= 40.000 et contenant en poids >= 9,5% mais <= 13% de groupes acétyle, évalués en acétate de vinyle, et >= 5% mais <= 6,5% de groupes hydroxy, évalués en alcool vinylique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3906	Polymères acryliques, sous formes primaires					
3906 10 00	Poly(méthacrylate de méthyle), sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3906 90	Polymères acryliques, sous formes primaires (à l'excl. du poly(méthacrylate de méthyle))					
3906 90 10	Poly(N-"3-hydroxyimino-1,1-diméthylbutyl"acrylamide), sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3906 90 20	Copolymère de 2-diisopropylaminoéthylméthacrylate et de décylméthacrylate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 55% de copolymère	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3906 90 30	Copolymère d'acide acrylique et d'acrylate de 2-éthylhexyle contenant en poids >= 10% mais <= 11% d'acrylate de 2-éthylhexyle, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3906 90 40	Copolymère d'acrylonitrile et d'acrylate de méthyle, modifié au moyen de polybutadiène-acrylonitrile [NBR], sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3906 90 50	Produits de polymérisation d'acide acrylique, méthacrylate d'alkyle et de petites quantités d'autres monomères, destinés à être utilisés comme épaississants dans la production des pâtes pour l'impression des textiles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3906 90 60	Copolymère d'acrylate de méthyle, d'éthylène et d'un monomère contenant un groupe carboxyle non terminal présent en tant que substituant, contenant en poids >= 50% d'acrylate de méthyle, même mélangé avec de la silice, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3906 90 90	Polymères acryliques sous formes primaires (à l'excl. du poly[méthacrylate de méthyle], du poly[N-"3-hydroxyimino-1,1-diméthylbutyl"acrylamide], d'un copolymère de 2-diisopropylaminoéthylméthacrylate et de décylméthacrylate sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 55% de copolymère, d'un copolymère d'acide acrylique et d'acrylate de 2-éthylhexyle contenant en poids >= 10% mais <= 11% d'acrylate de 2-éthylhexyle, d'un copolymère d'acrylonitrile et d'acrylate de méthyle modifié au moyen de polybutadiène-acrylonitrile [NBR], des produits de polymérisation d'acide acrylique, méthacrylate d'alkyle et de petites quantités d'autres monomères destinés à être utilisés comme épaississants dans la production des pâtes pour l'impression des textiles et d'un copolymère d'acrylate de méthyle, d'éthylène et d'un monomère contenant un groupe carboxyle non terminal présent en tant que substituant, contenant en poids >= 50% d'acrylate de méthyle, même mélangé avec de la silice)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907	Polycarbonyls, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires					
3907 10 00	Polycarbonyls, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907 21 00	Méthylphosphonate de bis(polyoxyéthylène), sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907 29	Polyéthers, sous formes primaires (à l'exclusion des polycarbonyls, du méthylphosphonate de bis(polyoxyéthylène) et des marchandises du n° 3002)					
3907 29 11	Polyéthylène glycols, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907 29 20	Polyéther-alcools, sous formes primaires (à l'exclusion du méthylphosphonate de bis(polvoxyéthylène) et des polyéthylène glycols)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907 29 91	Copolymère de 1-chloro-2,3-époxypropane et d'oxyde d'éthylène, sous forme primaire	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907 29 99	Polyéthers sous formes primaires (à l'exclusion des polycarbonyls, des polyéther-alcools et du copolymère de 1-chloro-2,3-époxypropane et d'oxyde d'éthylène)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907 30 00	Résines époxydes, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907 40 00	Polycarbonates, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907 50 00	Résines alkydes, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907 61 00	Poly(éthylène téréphthalate), sous formes primaires, d'un indice de viscosité >= 78 ml/g	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907 69 00	Poly(éthylène téréphthalate), sous formes primaires, d'un indice de viscosité < 78 ml/g	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907 70 00	Poly(acide lactique), sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907 91	Polyesters allyliques et autres polyesters, non saturés, sous formes primaires (à l'excl. des polycarbonates, des résines alkydes, du poly(éthylène téréphthalate) et du poly(acide lactique))					
3907 91 10	Polyesters allyliques et autres polyesters, non saturés, liquides, sous formes primaires (à l'excl. des polycarbonates, des résines alkydes, du poly(éthylène téréphthalate) et du poly(acide lactique))	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907 91 90	Polyesters allyliques et autres polyesters, non saturés, sous formes primaires (à l'excl. des produits liquides et des polycarbonates, des résines alkydes, du poly(éthylène téréphthalate) et du poly(acide lactique))	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907 99	Polyesters, saturés, sous formes primaires (à l'excl. des polycarbonates, des résines alkydes, du poly(éthylène téréphthalate) et du poly(acide lactique))					
3907 99 05	Copolymères thermoplastiques à base de polyester aromatique à cristaux liquides, saturés, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907 99 10	Poly(éthylène naphthalène-2,6-dicarboxylate), saturés, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3907 99 80	Polyesters, saturés, sous formes primaires (à l'exclusion des polycarbonates, des résines alkydes, du poly(éthylène téréphthalate), du poly(acide lactique), du poly(éthylène naphthalène-2,6-dicarboxylate) et des copolymères thermoplastiques à base de polyester aromatique à cristaux liquides)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3908	Polyamides, sous formes primaires					
3908 10 00	Polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3908 90 00	Polyamides, sous formes primaires (à l'excl. du polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3909	Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthanes, sous formes primaires					
3909 10 00	Résines uréiques et résines de thiourée, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3909 20 00	Résines mélaminiques, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3909 31 00	Poly(méthylène phényl isocyanate) «MDI brut, MDI polymérique», sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3909 39 00	Résines aminiques, sous formes primaires (à l'exclusion des résines uréiques, des résines de thiourée et des résines mélaminiques ainsi que du MDI)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3909 40 00	Résines phénoliques, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3909 50	Polyuréthanes, sous formes primaires					
3909 50 10	Polyuréthanes obtenus à partir de 2,2'-[tert-butylimino]diéthanol et de 4,4'-méthylènedicyclohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 50% de polymère	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3909 50 90	Polyuréthanes sous formes primaires (à l'excl. du polyuréthane obtenu à partir de 2,2'-[tert-butylimino]diéthanol et de 4,4'-méthylènedicyclohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3910 00 00	Silicones sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3911	Résines de pétrole, résines de coumarone-indène, polyterpènes, polysulfures, polysulfones et autres polymères et prépolymères obtenus par voie de synthèse chimique [voir note 3 du présent chapitre], n.d.a., sous formes primaires					
3911 10 00	Résines de pétrole, résines de coumarone, résines d'indène, résines de coumarone-indène et polyterpènes, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3911 20 00	Poly(1,3-phénylène méthylphosphonate), sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3911 90	Polysulfures, polysulfones et autres polymères et prépolymères obtenus par voie de synthèse chimique [voir note 3 du présent chapitre], n.d.a., sous formes primaires					
3911 90 10	Poly(oxy-1,4-phénylènesulfonyl-1,4-phénylèneoxy-1,4-phénylèneisopropylidène-1,4-phénylène), en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, masses non cohérentes simil., même modifiés chimiquement	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3911 90 20	Poly(oxy-1,4-phénylèneoxy-1,4-phénylèneoxy-1,4-phénylèneisopropylidène-1,4-phénylène), même modifiés chimiquement, sous forme primaire	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3911 90 90	Poly(oxy-1,4-phénylèneoxy-1,4-phénylèneoxy-1,4-phénylèneisopropylidène-1,4-phénylène), en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil. et du poly(thio-1,4-phénylène)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
3911 90 92	Copolymères de vinyltoluène et d'alfa-méthylstyrène, et copolymère de p-crésol et divinylbenzène, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids 50 % ou plus de polymère, hydrogénés obtenus par voie de synthèse chimique, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3911 90 99	Polymères et prépolymères obtenus par voie de synthèse chimique, n.d.a., sous formes primaires (à l'exclusion du copolymère de p-crésol et divinylbenzène sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide contenant en poids 50 % ou plus de polymère, des copolymères de vinyltoluène et d'alfa-méthylstyrène hydrogénés et du poly(1,3-phénylène méthylphosphonate))	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3912	Cellulose et ses dérivés chimiques, n.d.a., sous formes primaires					
3912 11 00	Acétates de cellulose, non plastifiés, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3912 12 00	Acétates de cellulose, plastifiés, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3912 20	Nitrates de cellulose, y.c. les collodions, sous formes primaires					
3912 20 11	Collodions et celloïdine, non plastifiés, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3912 20 19	Nitrates de cellulose, non plastifiés, sous formes primaires (à l'excl. des collodions et de la celloïdine)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3912 20 90	Nitrates de cellulose, y.c. les collodions, plastifiés, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3912 31 00	Carboxyméthylcellulose et ses sels, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3912 39	Éthers de cellulose, sous formes primaires (à l'excl. de la carboxyméthylcellulose et de ses sels)					
3912 39 20	Hydroxypropylcellulose sous forme primaire	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3912 39 85	Éthers de cellulose sous formes primaires (à l'excl. de la carboxyméthylcellulose et de ses sels et de l'hydroxypropylcellulose)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3912 90	Cellulose et ses dérivés chimiques, n.d.a., sous formes primaires (à l'excl. des acétates, nitrates et éthers de cellulose)					
3912 90 10	Esters de la cellulose, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3912 90 90	Cellulose et ses dérivés chimiques, n.d.a., sous formes primaires (à l'excl. des acétates, nitrates, éthers et esters de cellulose)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3913	Polymères naturels [acide alginique, p.ex.] et polymères naturels modifiés [protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, p.ex.], n.d.a., sous formes primaires					
3913 10 00	Acide alginique, ses sels et ses esters, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3913 90 00	Polymères naturels et polymères naturels modifiés [protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, p.ex.], n.d.a., sous formes primaires (à l'excl. de l'acide alginique et de ses sels et esters)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3914 00 00	Echangeurs d'ions à base de polymères des n° 3901 à 3913, sous formes primaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3915	Déchets, rognures et débris de matières plastiques					
3915 10	Déchets, rognures et débris de polymères de l'éthylène					
3915 10 10	Déchets, rognures et débris de polymères de l'éthylène, d'une densité relative < 0,94 [p. ex. PE-LD]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3915 10 20	Déchets, rognures et débris de polymères de l'éthylène, d'une densité relative >= 0,94 [p. ex. PE-HD]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3915 20 00	Déchets, rognures et débris de polymères du styrène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3915 30 00	Déchets, rognures et débris de polymères du chlorure de vinyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3915 90	Déchets, rognures et débris de matières plastiques (à l'excl. des déchets, rognures et débris de polymères de l'éthylène, du styrène ou du chlorure de vinyle)					
3915 90 11	Déchets, rognures et débris de polymères du propylène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3915 90 20	Déchets, rognures et débris de polymères de l'éthylène tétraphthalate [p. ex. PET]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3915 90 70	Déchets, rognures et débris de matières plastiques (à l'excl. des polymères de l'éthylène, du styrène, du chlorure de vinyle, du propylène et de l'éthylène tétraphthalate PET)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3916	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], jones, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques					
3916 10 00	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], jones, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en polymères de l'éthylène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3916 20 00	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], jones, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en polymères du chlorure de vinyle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3916 90	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], jones, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques (à l'excl. des monofilaments en polymères de l'éthylène ou du chlorure de vinyle)					
3916 90 10	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], jones, bâtons et profilés, en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, même modifiés chimiquement	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3916 90 50	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], jones, bâtons et profilés, en produits de polymérisation d'addition, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés (à l'excl. des monofilaments en polymères de l'éthylène et du chlorure de vinyle)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3916 90 90	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], jones, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques (à l'excl. des monofilaments en produits de polymérisation d'addition ou en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3917	Tubes et tuyaux et leurs accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.], en matières plastiques					
3917 10	Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques celluloseuses					
3917 10 10	Boyaux artificiels en protéines durcies	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3917 10 90	Boyaux artificiels en matières plastiques celluloseuses	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3917 21	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène					
3917 21 10	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3917 21 90	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3917 22	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du propylène					
3917 22 10	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du propylène, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3917 22 90	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du propylène (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3917 23	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle					
3917 23 10	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3917 23 90	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3917 29 00	Tubes et tuyaux rigides, en matières plastiques (à l'excl. des tubes et tuyaux en polymères de l'éthylène, du propylène ou du chlorure de vinyle)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3917 31 00	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3917 32 00	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3917 33 00	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, munis d'accessoires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3917 39 00	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, renforcés d'autres matières ou associés à d'autres matières (à l'excl. des produits pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3917 40 00	Accessoires pour tubes ou tuyaux [joints, coudes, raccords, p.ex.], en matières plastiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3918	Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la note 9 du présent chapitre					
3918 10	Revêtements de sols, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles, en polymères du chlorure de vinyle; revêtements de murs ou de plafonds en rouleaux d'une largeur >= 45 cm, constitués d'une couche de matière plastique fixée en manière permanente sur un support (autre que du papier) la face apparente étant grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée, en polymères du chlorure de vinyle					
3918 10 10	Revêtements de sols, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles, et revêtements de murs ou de plafonds en rouleaux d'une largeur >= 45 cm constitués d'une couche de matière plastique fixée en manière permanente sur un support (autre que du papier) la face apparente étant grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée, consistant en un support imprégné, enduit ou recouvert de poly(chlorure de vinyle)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3918 10 90	Revêtements de sols, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles, en polymères du chlorure de vinyle (à l'excl. des revêtements consistant en un support imprégné, enduit ou recouvert de poly(chlorure de vinyle))	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3918 90 00	Revêtements de sols, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles, et revêtements de murs ou de plafonds en rouleaux d'une largeur >= 45 cm constitués d'une couche de matière plastique fixée en manière permanente sur un support (autre que du papier) la face apparente étant grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée, en matières plastiques (autres que les polymères du chlorure de vinyle)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3919	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux (à l'excl. des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					A
3919 10	Feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm					A
3919 10 12	Bandes en poly(chlorure de vinyle) ou en polyéthylène, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé, auto-adhésives, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3919 10 15	Bandes en polypropylène, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé, auto-adhésives, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3919 10 19	Bandes en polyéthylène ou en polypropylène, en matières plastiques, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé, auto-adhésives, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des produits en poly(chlorure de vinyle), en polyéthylène ou en polypropylène)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3919 10 20	Bandes en poly(chlorure de vinyle) ou en polyéthylène, en matières plastiques, non vulcanisées, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des bandes dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3919 90	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux d'une largeur > 20 cm (à l'excl. des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
3919 90 20	Tampons circulaires à polir autoadhésifs des types utilisés pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur, en matières plastiques	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3919 90 80	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, autoadhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux d'une largeur > 20 cm [à l'exclusion des revêtements de sols, de murs ou de plafonds de la position 3918 ainsi que des tampons circulaires à polir utilisés pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur]	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3920	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs ainsi que des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
3920 10	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs ainsi que des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
3920 10 23	Feuilles en polyéthylène non alvéolaire, d'une épaisseur >= 20 micromètres mais <= 40 micromètres, destinées à la fabrication de film photorésistant pour les semi-conducteurs ou des circuits imprimés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 10 24	Feuilles étables en polyéthylène non alvéolaire, non imprimées, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité < 0,94	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
3920 10 25	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyéthylène non alvéolaire, imprimées, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, imprimées, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl.ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité < 0,94, (à l'excl. des feuilles étables non imprimées, et des feuilles en polyéthylène d'une épaisseur >= 20 mais <= 40 micromètres destinées à la fabrication de film photorésistant pour les semi-conducteurs ou des circuits imprimés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 10 28	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyéthylène non alvéolaire, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité >= 0,94, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 10 40	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, d'une épaisseur <= 0,125 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs ainsi que des revêtements de murs ou de plafonds du n° 3918)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 10 81	Pâte à papier synthétique sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène non alvéolaires, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion <= 15%, contenant, comme agent humidifiant, du poly[alcool vinylique] dissous dans l'eau, d'une épaisseur > 0,125 mm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 10 89	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, d'une épaisseur > 0,125 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds n° 3918 ainsi que d'une pâte à papier synthétique sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion <= 15%, contenant, comme agent humidifiant, du poly[alcool vinylique] dissous dans l'eau)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 20	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs ainsi que des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
3920 20 21	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène non alvéolaires, biaxialement orientés, d'une épaisseur <= 0,1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de murs ou de plafonds du n° 3918)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 20 29	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène non alvéolaires, d'une épaisseur <= 0,1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, n.d.a. (à l'excl. des produits en polymères biaxialement orientés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 20 80	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée d'une épaisseur > 0,10 mm, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 30 00	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du styrène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 43	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids >= 6% de plastifiants, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou plafonds du n° 3918)					
3920 43 10	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids >= 6% de plastifiants, d'une épaisseur <= 1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou plafonds du n° 3918)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3920 43 90	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids >= 6% de plastifiants, d'une épaisseur > 1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou plafonds du n° 3918)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
3920 49	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids < 6% de plastifiants, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou plafonds du n° 3918)					
3920 49 10	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids < 6% de plastifiants, d'une épaisseur <= 1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou plafonds du n° 3918)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 49 90	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids > 6% de plastifiants, d'une épaisseur > 1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou plafonds du n° 3918)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 51 00	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[méthacrylate de méthyle] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
3920 59	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères acryliques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs; produits en poly[méthacrylate de méthyle]; revêtements de sols, de murs ou de plafonds)					
3920 59 10	Copolymère d'esters acryliques et méthacryliques non alvéolaires, sous forme de film de pellicule d'une épaisseur <= 150 micromètres	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 59 90	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères acryliques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs, produits en poly[méthacrylate de méthyle], revêtements de sols, de murs ou de plafonds et d'un copolymère d'esters acryliques et méthacryliques sous forme de film de pellicule d'une épaisseur <= 150 micromètres)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 61 00	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polycarbonates non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 62	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[éthylène téréphtalate] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
3920 62 12	Pellicule en poly[éthylène téréphtalate], d'une épaisseur de 72 micromètres ou plus mais n'excédant pas 79 micromètres, destinée à la fabrication de disques magnétiques souples, et feuilles en poly[éthylène téréphtalate] non alvéolaire d'une épaisseur >= 100 micromètres mais <= 150 micromètres, destinées à la fabrication de plaques d'impression photopolymères	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 62 19	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[éthylène téréphtalate] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur <= 0,35 mm (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918, des pellicules en poly[éthylène téréphtalate] d'une épaisseur >= 72 mais <= 79 micromètres destinées à la fabrication de disques magnétiques souples et des feuilles en poly[éthylène téréphtalate] d'une épaisseur >= 100 mais <= 150 micromètres destinées à la fabrication de plaques d'impression photopolymères)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 62 90	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[éthylène téréphtalate] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur > 0,35 mm (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 63 00	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non saturés, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 71 00	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs; produits en poly[éthylène téréphtalate] ou non saturés; revêtements de sols, de murs ou de plafonds)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
3920 73	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en acétate de cellulose, non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
3920 73 10	Pellicules en rouleaux ou en bandes, susceptibles de servir, en cinématographie ou en photographie, de support aux couches sensibles à la lumière, en acétate de cellulose non alvéolaire	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 73 80	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en acétate de cellulose non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs; pellicules en rouleaux ou en bandes; revêtements de sols, de murs ou de plafonds)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 79	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en dérivés non alvéolaires de la cellulose, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits en acétate de cellulose, produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
3920 79 10	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en fibre vulcanisée, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 79 90	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en dérivés non alvéolaires de la cellulose, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits en acétate de cellulose, en fibre vulcanisée, produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 91 00	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly(butyl de vinyle) non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 92 00	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyamides non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 93 00	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 94 00	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines phénoliques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 99	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)					
3920 99 21	Feuilles et lames en polyimide non alvéolaire, non enduites, ou seulement enduites ou recouvertes de matières plastiques, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 99 28	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des feuilles et lames en polyimide, non enduites, ou seulement enduites ou recouvertes de matières plastiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 99 52	Feuilles en poly(fluorure de vinyle), et feuilles en poly(alcool vinylique) non alvéolaire, biaxialement orientées, non enduites, d'une épaisseur <= 1 mm et contenant en poids >= 97% de poly(alcool vinylique), non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 99 53	Membranes échangeuses d'ions, en matière plastique non alvéolaire fluorée, destinées à être utilisées dans des cellules d'électrolyse chlore-soude	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 99 59	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits de polymérisation d'addition non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918, des feuilles en poly(fluorure de vinyle), des membranes échangeuses d'ions en matière plastique fluorée destinées à être utilisées dans des cellules d'électrolyse chlore-soude et des feuilles en poly(alcool vinylique), biaxialement orientées, non enduites, d'une épaisseur >= 1 mm et contenant en poids >= 97% de poly(alcool vinylique))	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3920 99 90	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des articles en produits de polymérisation d'addition, de polymérisation de réorganisation ou de condensation, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3921	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, ou en produits alvéolaires, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
3921 11 00	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères alvéolaires du styrène, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
3921 12 00	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères alvéolaires du chlorure de vinyle, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
3921 13	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyuréthanes alvéolaires, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)					
3921 13 10	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyuréthanes alvéolaires flexibles, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
3921 13 90	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyuréthanes alvéolaires rigides, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
3921 14 00	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en cellulose alvéolaire régénérée, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
3921 19 00	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits alvéolaires, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits en polymères du styrène ou du chlorure de vinyle, en polyuréthanes ou en cellulose régénérée ainsi que des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
3921 90	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits alvéolaires auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
3921 90 10	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits alvéolaires auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
3921 90 30	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines phénoliques, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
3921 90 41	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques stratifiées sous haute pression, avec couche décorative sur une ou sur les deux faces, mais non autrement travaillées ou alors simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
3921 90 43	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques, stratifiées, renforcées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs, revêtements de sols et produits stratifiés sous haute pression avec couche décorative sur une ou sur les deux faces)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
3921 90 49	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques non stratifiées, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits en polyesters ou résines phénoliques ou aminiques, des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits de polymérisation d'addition, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	

Accusé de réception en préfecture
973-200052678-20260623-AP-2026-47-048
Date de télétransmission : 04/07/2026
Date de réception en préfecture : 04/07/2026

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
3921 90 90	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits alvéolaires, des produits de polymérisation d'addition, de condensation et ou de réorganisation, des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
3922	Baignoires, douches, éviers, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse et articles simil. pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques					
3922 10 00	Baignoires, douches, éviers et lavabos, en matières plastiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3922 20 00	Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance, en matières plastiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3922 90 00	Bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse et articles simil. pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques (à l'excl. des baignoires, des douches, des éviers, des lavabos ainsi que des sièges et couvercles de cuvettes d'aisance)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques					
3923 10	Boîtes, caisses, casiers et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques					
3923 10 10	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires, en matières plastiques, spécialement conçus pour le transport ou l'emballage de disques (wafers) à semi-conducteur, de masques ou de réticules	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3923 10 90	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires pour le transport ou le conditionnement des articles, en matières plastiques (à l'exclusion des articles spéciaux pour disques (wafers) à semi-conducteur, masques ou réticules)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3923 21 00	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en polymères de l'éthylène	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3923 29	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matières plastiques (autres que les polymères de l'éthylène)					A
3923 29 10	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en poly(chlorure de vinyle)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3923 29 90	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matières plastiques (autres que les polymères de l'éthylène ou le poly(chlorure de vinyle))	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3923 30	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques					A
3923 30 10	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques, d'une contenance <= 2 l	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3923 30 90	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques, d'une contenance > 2 l	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3923 40	Bobines, fusettes, canettes et supports simil., en matières plastiques					
3923 40 10	Bobines et supports simil. pour l'enroulement de films et pellicules photographiques et cinématographiques ou de bandes, films, etc., des n° 8523 et 8524	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3923 40 90	Bobines, fusettes, canettes et supports simil., en matières plastiques (à l'excl. des bobines et supports simil. pour l'enroulement de films et pellicules photographiques et cinématographiques ou de bandes, films, etc., des n° 8523 et 8524)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3923 50	Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques					A
3923 50 10	Capsules de bouchage ou de surbouchage pour bouteilles, en matières plastiques	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3923 50 90	Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques (à l'excl. des capsules de bouchage ou de surbouchage pour bouteilles)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3923 90 00	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques (à l'excl. des boîtes, caisses, casiers et articles simil., des sacs, sachets, pochettes et cornets, des bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil., des bobines, fusettes, canettes et supports simil. ainsi que des bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3924	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. des baignoires, des douches, des lavabos, des bidets, des cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, des réservoirs de chasse et des articles simil. pour usages sanitaires ou hygiéniques)					
3924 10 00	Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine, en matières plastiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3924 90 00	Articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. de la vaisselle et des articles pour usages sanitaires ou hygiéniques tels que baignoires, douches, lavabos, bidets, réservoirs de chasse, cuvettes d'aisance, leurs sièges et couvercles, etc.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3925	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.					A
3925 10 00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, en matières plastiques, d'une contenance > 300 l	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3925 20 00	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en matières plastiques	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3925 30 00	Volets, stores, y.c. les stores vénitiens, et articles simil., et leurs parties, en matières plastiques (à l'excl. des accessoires et garnitures)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3925 90	Éléments structuraux utilisés notamment pour la construction des sols, des murs, des cloisons, des plafonds ou des toits, en matières plastiques: gouttières et accessoires; rambardes, balustrades, rampes et barrières simil.; rayonnages de grandes dimensions destinés à être montés et fixés à demeure dans les magasins; motifs décoratifs architecturaux; accessoires et garnitures destinés à être fixés à une partie de bâtiment					A
3925 90 10	Accessoires et garnitures destinés à être fixés à demeure aux portes, fenêtres, escaliers, murs ou autres parties de bâtiment, en matières plastiques	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3925 90 20	Profilés et chemins de câbles pour canalisations électriques, en matières plastiques	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3925 90 80	Éléments structuraux utilisés pour la construction des sols, murs, cloisons, plafonds, toits, etc., gouttières et accessoires; rambardes, balustrades, rampes et barrières simil.; rayonnages de grandes dimensions destinés à être montés et fixés à demeure dans les magasins, ateliers, entrepôts, etc., motifs décoratifs architecturaux, p.ex. cannelures, coupoles, colombiers, et autres articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3926	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a.					
3926 10 00	Articles de bureau et articles scolaires, en matières plastiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3926 20 00	Vêtements et accessoires du vêtement, y.c. les gants, mitaines et moules, obtenus par piqûre ou collage de feuilles de matières plastiques (à l'excl. des marchandises du no 9619)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3926 30 00	Garnitures pour meubles, carrosseries ou simil., en matières plastiques (à l'excl. des articles d'équipement pour la construction destinés à être fixés à demeure sur des parties de bâtiments)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3926 40 00	Statuettes et autres objets d'ornementation, en matières plastiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
3926 90	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des nos 3901 à 3914, n.d.a. (à l'excl. des marchandises du no 9619)					A
3926 90 50	Paniers et articles simil. pour filtrer l'eau à l'entrée des égouts, en matières plastiques	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3926 90 60	Écrans faciaux/visières de protection en matières plastiques	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
3926 90 97	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a.	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
CHAPITRE 40	CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC					
4001	Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes					
4001 10 00	Latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4001 21 00	Caoutchouc naturel sous forme de feuilles finies	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4001 22 00	Caoutchoucs techniquement spécifiés [TSNR]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4001 29 00	Caoutchouc naturel, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé, des produits sous forme de feuilles finies ainsi que des caoutchoucs techniquement spécifiés [TSNR])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4001 30 00	Balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du caoutchouc naturel, même prévulcanisé)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002	Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes; mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chicle ou de gommes naturelles analogues avec des produits de la présente position, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes					
4002 11 00	Latex de caoutchouc styrène-butadiène [SBR] ou de caoutchouc styrène-butadiène carboxylé [XSBR]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002 19	Caoutchouc styrène-butadiène [SBR] ou caoutchouc styrène-butadiène carboxylé [XSBR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du latex)					
4002 19 10	Caoutchouc styrène-butadiène fabriqué par polymérisation en émulsion [E-SBR], en balles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002 19 20	Copolymères blocs styrène-butadiène-styrène fabriqués par polymérisation en solution [SBS, élastomères thermoplastiques], en granulés, miettes ou en poudres	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002 19 30	Caoutchouc styrène-butadiène fabriqué par polymérisation en solution [S-SBR], en balles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002 19 90	Caoutchouc styrène-butadiène [SBR] et caoutchouc styrène-butadiène carboxylé [XSBR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du E-SBR et S-SBR en balles, du SBS élastomères thermoplastiques en granulés, miettes ou en poudres et du latex)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002 20 00	Caoutchouc butadiène [BR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002 31 00	Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) [IIR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002 39 00	Caoutchouc isobutène-isoprène halogéné [CIIR ou BIIR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002 41 00	Latex de caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) [CR]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002 49 00	Caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) [CR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du latex)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002 51 00	Latex de caoutchouc acrylonitrile-butadiène [NBR]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002 59 00	Caoutchouc acrylonitrile-butadiène [NBR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du latex)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002 60 00	Caoutchouc isoprène [IR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002 70 00	Caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué [EPDM], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002 80 00	Mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chicle ou de gommes naturelles analogues avec des produits de la présente position, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002 91 00	Latex de caoutchouc synthétique (sauf latex de caoutchouc styrène-butadiène, de caoutchouc styrène-butadiène carboxylé, de caoutchouc butadiène, de caoutchouc isobutène-isoprène [butyle], de caoutchouc isobutène-isoprène halogéné, de caoutchouc chloroprène [chlorobutadiène], de caoutchouc acrylonitrile-butadiène, d'isoprène ou de caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4002 99 10	Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (sauf latex et caoutchoucs styrène-butadiène, isoprène ou éthylène-propylène-diène non conjugué)					
4002 99 90	Caoutchouc naturel, modifié par l'incorporation de matières plastiques (à l'excl. du caoutchouc naturel dépolymérisé)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4002 99 90	Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (sauf latex; produits modifiés par l'incorporation de matières plastiques; caoutchoucs styrène-butadiène, styrène-butadiène carboxylé, butadiène, isobutène-isoprène, isobutène-isoprène halogéné, chloroprène, acrylonitrile-butadiène, isoprène ou éthylène-propylène-diène non conjugué)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4003 00 00	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4004 00 00	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4005	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. des mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chiclé et de gommes naturelles analogues avec du caoutchouc synthétique ou du factice pour caoutchouc dérivé des huiles)					
4005 10 00	Caoutchouc, non vulcanisé, additionné de noir de carbone ou de silice, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4005 20 00	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, en solutions ou en dispersions (à l'excl. du caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice ainsi que des mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chiclé ou de gommes naturelles analogues avec du caoutchouc synthétique ou du factice pour caoutchouc dérivé des huiles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4005 91 00	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice ainsi que des mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chiclé ou de gommes naturelles analogues avec du caoutchouc synthétique ou du factice pour caoutchouc dérivé des huiles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4005 99 00	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires (à l'excl. des solutions, des dispersions, des produits en plaques, feuilles ou bandes, du caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice ainsi que des mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chiclé ou de gommes naturelles analogues avec du caoutchouc synthétique ou du factice pour caoutchouc dérivé des huiles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4006	Baguettes, tubes, profilés et formes simil., disques, rondelles et articles simil., en caoutchouc non vulcanisé, même mélangé (à l'excl. des plaques, feuilles et bandes qui n'ont pas subi d'autres ouvrages qu'un simple travail de surface ou sont simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire)					
4006 10 00	Profilés pour le rechapage des pneumatiques, en caoutchouc non vulcanisé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4006 90 00	Baguettes, tubes, profilés et formes simil., disques, rondelles et articles simil., en caoutchouc non vulcanisé, même mélangé (à l'excl. des profilés pour le rechapage ainsi que des plaques, feuilles ou bandes qui n'ont pas subi d'autres ouvrages qu'un simple travail de surface ou sont simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4007 00 00	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé (à l'excl. des fils nus simples dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 5 mm ainsi que des matières textiles associées à des fils de caoutchouc [p.ex. fils et cordes de caoutchouc recouverts de textiles])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4008	Plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, en caoutchouc vulcanisé non durci					
4008 11 00	Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc alvéolaire non durci	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4008 19 00	Baguettes et profilés, en caoutchouc alvéolaire non durci	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4008 21	Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc non alvéolaire non durci					
4008 21 10	Revêtements de sol et tapis de pied, non découpés de longueur [de longueur indéterminée], ou simpl. découpés de forme carrée ou rectangulaire, en caoutchouc non alvéolaire non durci	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 4008 21 10	Bandes d'orientation (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
4008 21 90	Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc non alvéolaire non durci (à l'excl. des revêtements de sol et des tapis de pied)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4008 29 00	Baguettes et profilés, en caoutchouc non alvéolaire non durci	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4009	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]					
4009 11 00	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4009 12 00	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4009 21 00	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal, sans accessoires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4009 22 00	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4009 31 00	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles, sans accessoires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4009 32 00	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4009 41 00	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés à l'aide d'autres matières que le métal ou les matières textiles ou autrement associés à d'autres matières que le métal ou les matières textiles, sans accessoires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4009 42 00	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés à l'aide d'autres matières que le métal ou les matières textiles ou autrement associés à d'autres matières que le métal ou les matières textiles, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4010	Courroies transporteuses ou de transmission, en caoutchouc vulcanisé					
4010 11 00	Courroies transporteuses, en caoutchouc vulcanisé, renforcées seulement de métal	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4010 12 00	Courroies transporteuses, en caoutchouc vulcanisé, renforcées seulement de matières textiles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4010 19 00	Courroies transporteuses, en caoutchouc vulcanisé (à l'excl. des produits renforcés seulement de métal ou de matières textiles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4010 31 00	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, en caoutchouc vulcanisé, striées, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 180 cm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4010 32 00	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, en caoutchouc vulcanisé, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 180 cm (sauf striées)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4010 33 00	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, en caoutchouc vulcanisé, striées, d'une circonférence extérieure > 180 cm mais <= 240 cm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4010 34 00	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, en caoutchouc vulcanisé, d'une circonférence extérieure > 180 cm mais <= 240 cm (sauf striées)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4010 35 00	Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrone), en caoutchouc vulcanisé, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 150 cm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4010 36 00	Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrone), en caoutchouc vulcanisé, d'une circonférence extérieure > 150 cm mais <= 198 cm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4010 39 00	Courroies de transmission, en caoutchouc vulcanisé (à l'excl. des courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 240 cm et des courroies de transmission sans fin, crantées [synchrone], d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 198 cm)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc					
4011 10 00	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme, y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4011 20	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les autobus ou les camions (à l'excl. des pneumatiques à crampons, à chevrons ou similaires)					
4011 20 10	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les autobus ou les camions, avant un indice de charge <= 121	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
4011 20 90	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les autobus ou les camions, avant un indice de charge > 121	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
4011 30 00	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour véhicules aériens	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4011 40 00	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les motocycles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4011 50 00	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les bicyclettes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4011 70 00	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
4011 80 00	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil, de travaux miniers et de manutention industrielle	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
4011 90 00	Pneumatiques neufs, en caoutchouc (à l'excl. des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles, forestiers, de génie civil, de travaux miniers et de manutention industrielle, pour les voitures de tourisme, les voitures du type «break», les voitures de course, les autobus, les camions, les véhicules aériens, les motocycles et les bicyclettes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4012	Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et "flaps", en caoutchouc					
4012 11 00	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme, y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4012 12 00	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc, des types utilisés pour les autobus ou camions	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
4012 13 00	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc, des types utilisés pour véhicules aériens	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4012 19 00	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc (à l'excl. des pneumatiques des types utilisés pour les voitures de tourisme, les voitures du type 'break', les voitures de course, les autobus, les camions ou les véhicules aériens)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
4012 20 00	Pneumatiques usagés, en caoutchouc	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4012 90	Bandages pleins ou creux [mi-pleins], bandes de roulement amovibles pour pneumatiques et flaps, en caoutchouc					
4012 90 20	Bandages pleins ou creux [mi-pleins], en caoutchouc	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4012 90 30	Bandes de roulement pour pneumatiques, en caoutchouc	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4012 90 90	"Flaps", en caoutchouc	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4013	Chambres à air, en caoutchouc					
4013 10 00	Chambres à air, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme [y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course], les autobus ou les camions	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 4013 10 00	Chambres à air, en caoutchouc, des types utilisés pour les autobus et les camions uniquement	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
4013 20 00	Chambres à air, en caoutchouc, des types utilisés pour les bicyclettes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4013 90 00	Chambres à air, en caoutchouc (à l'excl. des chambres à air des types utilisés pour les voitures de tourisme, les voitures du type 'break', les voitures de course, les autobus, les camions et les bicyclettes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 4013 90 00	Chambres à air, en caoutchouc (à l'excl. des chambres à air des types utilisés pour les engins agricoles ou de génie civile uniquement)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
4015	Vêtements d'hygiène ou de pharmacie, y.c. les tétines, en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci, n.d.a. (à l'excl. des vêtements et accessoires du vêtement, y.c. les gants, pour tous usages)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Vêtements d'hygiène ou de pharmacie, y.c. les tétines, en caoutchouc vulcanisé non durci	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Vêtements d'hygiène ou de pharmacie, y.c. les tétines, en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci, n.d.a. (à l'excl. des préservatifs ainsi que des vêtements et accessoires du vêtement, y.c. les gants, pour tous usages)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Vêtements et accessoires du vêtement, y.c. les gants, mitaines et moufles, en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages (à l'excl. des chaussures ou des coiffures ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4015 12 00	Gants, mitaines et moufles, des types utilisés pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, en caoutchouc vulcanisé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4015 19 00	Gants, mitaines et moufles, en caoutchouc vulcanisé (à l'exclusion des types utilisés pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4015 90 00	Vêtements et accessoires du vêtement en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages (à l'excl. des gants, mitaines et moufles, des chaussures ou des coiffures ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4016	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci, n.d.a.					
4016 10 00	Ouvrages en caoutchouc alvéolaire non durci, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4016 91 00	Revêtements de sol et tapis de pied, en caoutchouc vulcanisé non durci, à bords biseautés ou moulurés, à coins arrondis, à bordures ajourées ou autrement travaillées (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire ainsi que des ouvrages simpl. découpés de forme carrée ou rectangulaire)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4016 92 00	Gommies à effracer, en caoutchouc vulcanisé non durci, prêtes à l'emploi (à l'excl. des articles simpl. découpés de forme carrée ou rectangulaire)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4016 93 00	Joint en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des articles en caoutchouc alvéolaire)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4016 94 00	Pare-chocs, même gonflables, pour l'accostage des bateaux, en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des produits en caoutchouc alvéolaire)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4016 95 00	Matelas pneumatiques, oreillers gonflables, coussins gonflables et autres articles gonflables, en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des canots, radeaux et autres engins flottants, des pare-chocs pour l'accostage des bateaux ainsi que des articles d'hygiène ou de pharmacie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4016 99	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci, n.d.a.					
4016 99 52	Pièces en caoutchouc-métal qui, en raison de leur nature, sont destinées exclusivement ou principalement aux véhicules automobiles des n° 8701 à 8705, en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4016 99 57	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci qui, en raison de leur nature, sont destinés exclusivement ou principalement aux véhicules automobiles des n° 8701 à 8705, n.d.a. (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire ainsi que des pièces en caoutchouc-métal)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4016 99 91	Pièces en caoutchouc-métal en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire et de celles qui, en raison de leur nature, sont destinées exclusivement ou principalement aux véhicules automobiles des n° 8701 à 8705)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4016 99 97	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci, n.d.a. (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4017 00 00	Caoutchouc durci [ébonite, p.e.x.], sous toutes formes, y.c. les déchets et débris; ouvrages en caoutchouc durci, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
SECTION VIII						
PEAUX, CUIRS, PELLETERIES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; ARTICLES DE BOURRELLERIE OU DE SELLERIE; ARTICLES DE VOYAGE, SACS À MAIN ET CONTENANTS SIMILAIRES; OUVRAGES EN BOYAUX						
CHAPITRE 41						
PEAUX (AUTRES QUE LES PELLETERIES) ET CUIRS						
4101	Cuirs et peaux, bruts, de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés [frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés], même épilés ou refendus (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)					
4101 20	Cuirs et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés, non refendus, d'un poids unitaire <= 8 kg lorsqu'ils sont secs, <= 10 kg lorsqu'ils sont salés secs ou <= 16 kg lorsqu'ils sont frais, salés verts ou autrement conservés (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)					
4101 20 10	Cuirs et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés, non refendus, d'un poids unitaire <= 16 kg, frais	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4101 20 30	Cuirs et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés, non refendus, d'un poids unitaire <= 16 kg, salés verts	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4101 20 50	Cuirs et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés, non refendus, d'un poids unitaire <= 8 kg lorsqu'ils sont secs ou <= 10 kg lorsqu'ils sont salés secs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4101 20 80	Cuirs et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés, non refendus, d'un poids unitaire <= 16 kg, chaulés, picklés ou autrement conservés (à l'excl. des cuirs et peaux frais ou salés verts, secs ou salés secs, des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4101 50	Cuirs et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés ou refendus, d'un poids unitaire > 16 kg, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)					
4101 50 10	Cuirs et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés ou refendus, d'un poids unitaire > 16 kg, frais	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4101 50 30	Cuirs et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés ou refendus, d'un poids unitaire > 16 kg, salés verts	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4101 50 50	Cuirs et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés ou refendus, d'un poids unitaire > 16 kg, séchés ou salés secs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4101 50 90	Cuirs et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés ou refendus, d'un poids unitaire > 16 kg, chaulés, picklés ou autrement conservés (à l'excl. des cuirs et peaux frais ou salés verts, secs ou salés secs, des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4101 90 00	Croupions, demi-croupions, flancs et cuirs et peaux refendus, bruts, de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés ainsi que cuirs et peaux entiers d'un poids unitaire > 8 kg mais < 16 kg lorsqu'ils sont secs et > 10 kg lorsqu'ils sont salés secs (à l'excl. des peaux tannées, parcheminées ou autrement préparées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4102	Peaux brutes d'ovins, fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, même épilées ou refendues (à l'excl. des peaux non épilées d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil. ainsi que d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet et des cuirs et peaux tannées, parcheminées ou autrement préparées)					
4102 10	Peaux brutes, lainées, d'ovins, fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées (à l'excl. des peaux d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil. ainsi que d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet et des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)					
4102 10 10	Peaux brutes, lainées, d'ovins, fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées (à l'excl. des peaux d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil. ainsi que d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet et des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4102 10 90	Peaux brutes, lainées, d'ovins (autres que les agneaux), fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4102 21 00	Peaux brutes, épilées ou sans laine, d'ovins, picklées, même refendues	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4102 29 00	Peaux brutes, épilées ou sans laine, d'ovins, fraîches, ou salées, séchées, chaulées ou autrement conservées, même refendues (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4103	Cuirs et peaux bruts, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, même épilés ou refendus (à l'excl. des cuirs et peaux bruts de bovins, d'équidés ou d'ovins ainsi que des cuirs et peaux bruts non épilés de chèvres, de chevrettes ou de chevreaux du Yémen, de Mongolie ou du Tibet et des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)					
4103 20 00	Cuirs et peaux bruts de reptiles, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4103 30 00	Cuirs et peaux bruts de porcins, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, même épilés ou refendus (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4103 90 00	Cuirs et peaux bruts, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, même épilés ou refendus, y.c. les cuirs et peaux et parties de peaux d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés ainsi que des cuirs et peaux de bovins, d'équidés, d'ovins, de reptiles ou de porcins)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104	Cuirs et peaux tannés ou en croûte de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés)					
4104 11	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], de cuirs et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, tannés, épilés (sauf autrement préparés)					
4104 11 10	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], de cuirs et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire <= 2,6 m², tannés, épilés (sauf autrement préparés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 11 51	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], de cuirs et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire > 2,6 m², tannés, épilés (sauf autrement préparés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 11 59	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles], tannés, épilés (sauf autrement préparés et entiers)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 11 90	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], de cuirs et peaux d'équidés, tannés, épilés (sauf autrement préparés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 19	Cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés, pleine fleur, non refendue ainsi que côtés fleur)					
4104 19 10	Cuirs et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire <= 2,6 m², à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés, pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 19 51	Cuirs et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire > 2,6 m², à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés, pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 19 59	Cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles], à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés, entiers ainsi que pleine fleur non refendue et côtés fleur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 19 90	Cuirs et peaux d'équidés, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés, pleine fleur, non refendue ainsi que côtés fleur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 41	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état sec [en croûte], de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, épilés (sauf autrement préparés)					
4104 41 11	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état sec [en croûte], de cuirs et peaux de vachettes des Indes ['kips'], épilés, entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, à l'état sec [en croûte], d'une surface unitaire <= 2,6 m² [28 pieds carrés] et d'un poids net par unité <= 4,5 kg, simpl. tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi certains traitements mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 41 19	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état sec [en croûte], de cuirs et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire <= 2,6 m² [28 pieds carrés], épilés (sauf autrement préparés et à l'excl. des cuirs et peaux de vachettes des Indes ['kips'] du n° 4104 41 11)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 41 51	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état sec [en croûte], de cuirs et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire > 2,6 m² [28 pieds carrés], épilés (sauf autrement préparés et à l'excl. des cuirs et peaux de vachettes des Indes ['kips'] du n° 4104 41 11)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 41 59	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état sec [en croûte], de cuirs et peaux de vachettes des Indes ['kips'] du n° 4104 41 11, tannés, épilés (sauf autrement préparés, entiers et à l'excl. des cuirs et peaux de vachettes des Indes ['kips'] du n° 4104 41 11)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 41 90	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état sec [en croûte], de cuirs et peaux d'équidés, épilés (sauf autrement préparés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 49	Cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés, pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur)					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4104 49 11	Cuirs et peaux de vachettes des Indes [*kips*], épilés, entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, à l'état sec [en croûte], d'une surface unitaire <= 2,6 m² [28 pieds carrés] et d'un poids net par unité <= 4,5 kg, simpl. tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi certains traitements mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir (sauf pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 49 19	Cuirs et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire <= 2,6 m² [28 pieds carrés], à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés, pleine fleur non refendue, côtés fleur et à l'excl. des cuirs et peaux de vachettes des Indes [*kips*] du n° 4104 49 11)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 49 51	Cuirs et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire > 2,6 m² [28 pieds carrés], à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés, pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 49 59	Cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire > 2,6 m² [28 pieds carrés], à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés, entiers ainsi que pleine fleur non refendue et côtés fleur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4104 49 90	Cuirs et peaux d'équidés, à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés, pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4105	Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues (sauf autrement préparées)					
4105 10 00	Peaux d'ovins, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannées, épilées, même refendues (sauf autrement préparées ainsi que simpl. prêtannées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4105 30	Peaux d'ovins, à l'état sec [en croûte], épilées, même refendues (sauf autrement préparées ainsi que simpl. prêtannées)					
4105 30 10	Peaux épilées de méris des Indes, à l'état sec [en croûte], à prêtannage végétal, même ayant subi certains traitements, mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4105 30 90	Peaux d'ovins, à l'état sec [en croûte], épilées (sauf autrement préparées ainsi que simpl. prêtannées et à l'excl. des peaux épilées de méris des Indes, à l'état sec [en croûte], à prêtannage végétal, même ayant subi certains traitements, mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4106	Cuirs et peaux épilés de caprins, de porcins, de reptiles et d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus (sauf autrement préparés et à l'excl. des cuirs et peaux de bovins, d'équidés ou d'ovins)					
4106 21 00	Cuirs et peaux de caprins, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prêtannées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4106 22	Cuirs et peaux de caprins, à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prêtannées)					
4106 22 10	Cuirs et peaux épilés de chèvres des Indes, à l'état sec [en croûte], à prêtannage végétal, même ayant subi certains traitements, mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4106 22 90	Cuirs et peaux de caprins, à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prêtannées et à l'excl. des cuirs et peaux à prêtannage végétal de chèvres des Indes du n° 4106 22 10)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4106 31 00	Cuirs et peaux de porcins, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prêtannées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4106 32 00	Cuirs et peaux de porcins, à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prêtannées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4106 40	Cuirs et peaux de reptiles, tannés ou en croûte, même refendus (sauf autrement préparés)					
4106 40 10	Cuirs et peaux de reptiles, simpl. à prêtannage végétal	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4106 40 90	Cuirs et peaux de reptiles, tannés ou en croûte, même refendus (sauf autrement préparés et ainsi que simpl. à prêtannage végétal)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4106 91 00	Cuirs et peaux épilés d'antilopes, de chevreuils, d'élans, d'éléphants et d'autres animaux, y.c. les animaux aquatiques, et peaux d'animaux dépourvus de poils, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prêtannées et à l'excl. de bovins, d'équidés, d'ovins, de caprins, de porcins ou de reptiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4106 92 00	Cuirs et peaux épilés d'antilopes, de chevreuils, d'élans, d'éléphants et d'autres animaux, y.c. les animaux aquatiques, et peaux d'animaux dépourvus de poils, à l'état sec [en croûte], même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prêtannées et à l'excl. de bovins, d'équidés, d'ovins, de caprins, de porcins ou de reptiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4107	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, épilés, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
4107 11	Cuirs et peaux entiers pleine fleur, non refendue [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
4107 11 11	Box-calfs pleine fleur, non refendue, de cuirs et peaux entiers de veaux, d'une surface unitaire <= 2,6 m² [28 pieds carrés]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4107 11 19	Cuirs et peaux entiers pleine fleur, non refendue [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire <= 2,6 m² [28 pieds carrés], préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des box-calfs ainsi que des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4107 11 90	Cuirs et peaux entiers pleine fleur, non refendue [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] d'une surface unitaire <= 2,6 m² [28 pieds carrés], des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4107 12	Cuirs et peaux entiers côtés fleur [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
4107 12 11	Box-calfs côtés fleur, de cuirs et peaux entiers de veaux, d'une surface unitaire <= 2,6 m² [28 pieds carrés]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4107 12 19	Cuirs et peaux entiers côtés fleur [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire <= 2,6 m² [28 pieds carrés], préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des box-calfs ainsi que des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4107 12 91	Cuirs et peaux entiers côtés fleur [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles], préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] d'une surface unitaire <= 2,6 m² [28 pieds carrés], des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4107 12 99	Cuirs et peaux entiers côtés fleur [y.c. cuirs et peaux parcheminés], d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4107 19	Cuirs et peaux entiers [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux pleine fleur non refendue, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
4107 19 10	Cuirs et peaux entiers [y.c. cuirs et peaux parcheminés] de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire <= 2,6 m² [28 pieds carrés], préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux pleine fleur non refendue, des cuirs et peaux côtés fleur, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4107 19 90	Cuirs et peaux entiers [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] d'une surface unitaire <= 2,6 m² [28 pieds carrés], des cuirs et peaux pleine fleur non refendue, des cuirs et peaux côtés fleur, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4107 91	Cuirs et peaux pleine fleur, non refendue [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de parties et autres pièces de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
4107 91 10	Cuirs et peaux pleine fleur, non refendue, pour semelles [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de parties et autres pièces de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4107 91 90	Cuirs et peaux pleine fleur, non refendue [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de parties et autres pièces de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux pour semelles, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4107 92	Cuirs et peaux côtés fleur [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de parties et autres pièces de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
4107 92 10	Cuirs et peaux côtés fleur [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de parties et autres pièces de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles], préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4107 92 90	Cuirs et peaux côtés fleur [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de parties et autres pièces de cuirs et peaux d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4107 99	Cuirs et peaux [y.c. cuirs et peaux parcheminés] de parties et autres pièces de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux pleine fleur non refendue, des cuirs et peaux côtés fleur, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
4107 99 10	Cuirs et peaux [y.c. cuirs et peaux parcheminés] de parties et autres pièces de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles], préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux pleine fleur non refendue, des cuirs et peaux côtés fleur, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4107 99 90	Cuirs et peaux [y.c. cuirs et peaux parcheminés] de parties et autres pièces de cuirs et peaux d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux pleine fleur non refendue, des cuirs et peaux côtés fleur, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4112 00 00	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4113	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de caprins, de porcins, de reptiles et d'autres animaux, épilés, et peaux d'animaux dépourvus de poils, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux de bovins, d'équidés ou d'ovins, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
4113 10 00	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de caprins, épilés, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4113 20 00	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de porcins, épilés, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4113 30 00	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de reptiles, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4113 40 00	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'antilopes, de chevreuils, d'élans, d'éléphants et d'autres animaux, y.c. les animaux aquatiques, épilés, et peaux d'animaux dépourvus de poils, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux de bovins, d'équidés, d'ovins, de caprins, de porcins ou de reptiles ainsi que des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4113 50 00	Cuirs et peaux chamoisés, y.c. le chamois combiné (à l'excl. des cuirs et peaux préalablement mégrissés puis traités au formol ainsi que des cuirs et peaux simpl. nourris à l'huile après tannage); cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés (à l'excl. des cuirs reconstitués, vernis ou métallisés)					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4114 10	Cuir et peaux chamoisés, y.c. le chamois combiné (à l'excl. des cuirs et peaux préalablement mégissés puis traités au formol ainsi que des cuirs et peaux simpl. nourris à l'huile après tannage)					
4114 10 10	Cuir et peaux chamoisés, y.c. le chamois combiné, d'ovins (à l'excl. des cuirs et peaux préalablement mégissés puis traités au formol ainsi que des cuirs et peaux simpl. nourris à l'huile après tannage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4114 10 90	Cuir et peaux chamoisés, y.c. le chamois combiné (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés d'ovins, des cuirs et peaux préalablement mégissés puis traités au formol ainsi que des cuirs et peaux simpl. nourris à l'huile après tannage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4114 20 00	Cuir et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés (à l'excl. des cuirs reconstitués, vernis ou métallisés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4115	Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes, même enroulées; rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir					
4115 10 00	Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes, même enroulées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4115 20 00	Rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 42	OUVRAGES EN CUIR; ARTICLES DE BOURRELLERIE OU DE SELLERIE; ARTICLES DE VOYAGE, SACS À MAIN ET CONTENANTS SIMILAIRES; OUVRAGES EN BOYAUX					
4201 00 00	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux, y.c. les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles simil., en toutes matières (à l'excl. des harnais pour enfants ou adultes ainsi que des cravaches et autres articles du n° 6602)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202	Malles, valises et malles, y.c. les malles de toilette et les malles porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil.; sacs de voyage, sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à main, sacs à provisions, portefeuilles, porte-monnaie, porte-cartes, étuis à cigarettes, blagues à tabac, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour flacons ou bijoux, boîtes à poudre, écrins pour orfèvrerie et contenants simil., en cuir naturel ou reconstitué, en feuilles de matières plastiques, en matières textiles, en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces mêmes matières ou de papier					
4202 11	Malles, valises et malles, y.c. les malles de toilette et les malles porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni					
4202 11 10	Malles, valises et malles, y.c. les malles de toilette et les malles porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 11 90	Malles, valises et malles, y.c. les malles de toilette, et contenants simil., à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni (à l'excl. des malles porte-documents)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 12	Malles, valises et malles, y.c. les malles de toilette et les malles porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles					
4202 12 11	Malles, valises et malles, y.c. les malles de toilette et les malles porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en feuilles de matières plastiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 12 19	Malles, valises et malles, y.c. les malles de toilette, et contenants simil., à surface extérieure en feuilles de matières plastiques (à l'excl. des malles porte-documents)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 12 50	Malles, valises et malles, y.c. les malles de toilette et les malles porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en matière plastique moulée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 12 91	Malles, valises et malles, y.c. les malles de toilette et les malles porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en matières plastiques, y.c. la fibre vulcanisée, ou en matières textiles (à l'excl. des produits à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matière plastique moulée)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 12 99	Malles, valises et malles, y.c. les malles de toilette, et contenants simil., à surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles (à l'excl. des malles porte-documents et des articles à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matière plastique moulée)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 19	Malles, valises et malles, y.c. les malles de toilette et les malles porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil. (à l'excl. des articles à surface extérieure en cuir naturel, reconstitué ou verni, en matières plastiques ou en matières textiles)					
4202 19 10	Malles, valises et malles, y.c. les malles de toilette et les malles porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en aluminium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 19 90	Malles, valises et malles, y.c. les malles de toilette et les malles porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil. (à l'excl. des articles à surface extérieure en aluminium, en matières plastiques, en matières textiles ou en cuir naturel, reconstitué ou verni)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 21 00	Sacs à main, même à bandoulière, y.c. ceux sans poignée, à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 22	Sacs à main, même à bandoulière, y.c. ceux sans poignée, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles					
4202 22 10	Sacs à main, même à bandoulière, y.c. ceux sans poignée, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 22 90	Sacs à main, même à bandoulière, y.c. ceux sans poignée, à surface extérieure en matières textiles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 29 00	Sacs à main, même à bandoulière, y.c. ceux sans poignée, à surface extérieure en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces mêmes matières ou de papier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 31 00	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, blagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 32	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, blagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles					
4202 32 10	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, blagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 32 90	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, blagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en matières textiles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 39 00	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, blagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces mêmes matières ou de papier, y.c. les étuis à lunettes en matière plastique moulée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 91	Sacs de voyage, sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie et étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil., à surface extérieure en cuir naturel, reconstitué ou verni (à l'excl. des malles, valises et malles, y.c. les malles de toilette et les malles porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., des sacs à mains et des articles de poche ou de sac à main)					
4202 91 10	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport, à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 91 80	Sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil., à surface extérieure en cuir naturel, reconstitué ou verni (à l'excl. des sacs de voyage, des trousse de toilette, des sacs à dos, des sacs pour articles de sport, des malles, valises et malles, y.c. les malles de toilette et les malles porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., des sacs à mains, des articles de poche ou de sac à main)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 92	Sacs de voyage, sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie et étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil., à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles (à l'excl. des malles, valises et malles, y.c. les malles de toilette et les malles porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., des sacs à mains et des articles de poche ou de sac à main)					
4202 92 11	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 92 15	Contenants pour instruments de musique, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 92 19	Sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras ou armes et contenants simil., à surface extérieure en feuilles de matières plastiques (à l'excl. des sacs de voyage, des trousse de toilette, des sacs à dos, des sacs pour articles de sport, des malles, valises, malettes, serviettes, cartables et articles simil., des articles de poche ou de sac à main ainsi que des contenants pour instruments de musique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 92 91	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport, à surface extérieure en matières textiles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 92 98	Sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil., à surface extérieure en matières textiles (à l'excl. des sacs de voyage, des trousse de toilette, des sacs à dos, des sacs pour articles de sport, des malles, valises, malettes, serviettes, cartables et articles simil., des articles de poche ou de sac à main)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4202 99 00	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie et étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil., à surface extérieure en matières autres que cuir, feuilles de matières plastiques ou matières textiles (sauf malles, valises, malles, serviettes, cartables et articles simil.; sacs à main; articles de poche ou de sac à main)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4203	Vêtements et accessoires du vêtement, en cuir naturel ou reconstitué (à l'excl. des chaussures et des coiffures et leurs parties ainsi que des articles du chapitre 95 [p.ex. les protège-tibias ou les masques d'escrime])					
4203 10 00	Vêtements, en cuir naturel ou reconstitué (à l'excl. des accessoires du vêtement, des chaussures ou des coiffures et leurs parties ainsi que des articles du chapitre 95 [p.ex. les protège-tibias ou les masques d'escrime])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4203 21 00	Gants, mitaines et moufles spécialement conçus pour la pratique des sports, en cuir naturel ou reconstitué	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4203 29	Gants, mitaines et moufles, en cuir naturel ou reconstitué (à l'excl. des articles spécialement conçus pour la pratique des sports)					
4203 29 10	Gants, mitaines et moufles de protection pour tous métiers, en cuir naturel ou reconstitué	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4203 29 90	Gants, mitaines et moufles, en cuir naturel ou reconstitué (à l'excl. des articles spécialement conçus pour la pratique des sports ainsi que des gants de protection pour tous métiers)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4203 30 00	Corriges, bretelles, ceinturons et baudriers, en cuir naturel ou reconstitué	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4203 40 00	Accessoires du vêtement, en cuir naturel ou reconstitué (à l'excl. des gants, des mitaines, des moufles, des ceintures, des ceinturons, des baudriers, des chaussures, des coiffures, des parties de chaussures ou de coiffures ainsi que des articles du chapitre 95 [p.ex. protège-tibias ou masques d'escrime])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4205 00	Ouvrages en cuir naturel ou reconstitué (sauf meubles; appareils d'éclairage; articles de bijouterie fantaisie; boutons et leurs parties; boutons de manchette; jouets, jeux et engins sportifs; fouets, cravaches et articles simil.; articles de sellerie ou de bourrellerie; sacs, mallettes, écrins et contenants simil.; vêtements et accessoires du vêtement; articles en matières à tresser; filets confectionnés)					
4205 00 11	Courroies de transmission ou de transport, en cuir naturel ou reconstitué	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4205 00 19	Articles en cuir naturel ou reconstitué, à usages techniques (à l'excl. des courroies de transmission ou de transport)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4205 00 90	Ouvrages en cuir naturel ou reconstitué (sauf meubles; appareils d'éclairage; articles de bijouterie fantaisie; boutons et leurs parties; boutons de manchette; jouets, jeux et engins sportifs; fouets, cravaches et articles simil.; articles de sellerie ou de bourrellerie; sacs, mallettes, écrins et contenants simil.; vêtements et accessoires du vêtement; articles à usages techniques; articles en matières à tresser; filets confectionnés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4206 00 00	Ouvrages en boudoirs, en boudoirs, en vessies ou en tendons (à l'excl. des cordes harmoniques ainsi que des catguts et ligatures stériles simil. pour sutures chirurgicales)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 43	PELLETIERIES ET FOURRURES; PELLETIERIES FACTICES					
4301	Pelletteries brutes, y.c. les têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelletteries (à l'excl. des peaux brutes des n° 4101, 4102 ou 4103)					
4301 10 00	Pelletteries brutes de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4301 30 00	Pelletteries brutes d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil., d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4301 60 00	Pelletteries brutes de renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4301 80 00	Pelletteries brutes, entières, même sans les têtes, queues ou pattes (à l'excl. des pelletteries brutes de visons, d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil., d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet ainsi que de renards)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4301 90 00	Têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelletterie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4302	Pelletteries tannées ou apprêtées (y.c. les têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes), non assemblées ou assemblées, sans adjonction d'autres matières (à l'excl. des vêtements, des accessoires du vêtement et des autres articles en pelletteries)					
4302 11 00	Pelletteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées, de visons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4302 19	Pelletteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées (à l'excl. des pelletteries de visons, d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil. ainsi que d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet)					
4302 19 15	Pelletteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées, de castors, rats musqués ou renards	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4302 19 35	Pelletteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées, de lapins ou de lièvres	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4302 19 41	Pelletteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées, de bébés phoques harpés (à manteau blanc) ou de bébés phoques à capuchon (à dos bleu)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4302 19 49	Pelletteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées, de phoques ou d'otaries (à l'excl. des pelletteries de bébés phoques harpés (à manteau blanc) ou de bébés phoques à capuchon (à dos bleu))	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4302 19 75	Pelletteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées, d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil. ainsi que d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4302 19 80	Pelletteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées, d'ovins (à l'excl. d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil. ainsi que d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4302 19 99	Pelletteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées (à l'excl. des pelletteries de visons, de lapins, de lièvres, de castors, de rats musqués, de renards, de phoques, d'otaries et d'ovins)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4302 20 00	Têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non assemblés, de pelletteries tannées ou apprêtées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4302 30	Pelletteries entières, tannées ou apprêtées, et leurs morceaux et chutes, assemblés, sans adjonction d'autres matières (à l'excl. des vêtements, des accessoires du vêtement et des autres articles en pelletteries)					
4302 30 10	Peaux dites 'allongées', tannées ou apprêtées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4302 30 25	Pelletteries entières, tannées ou apprêtées, et leurs morceaux et chutes, assemblés, sans adjonction d'autres matières, de lapins ou de lièvres (à l'excl. des peaux dites 'allongées', des vêtements, des accessoires du vêtement et des autres articles en pelletteries)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4302 30 51	Pelletteries entières, tannées ou apprêtées, et leurs morceaux et chutes, assemblés, sans adjonction d'autres matières, de bébés phoques harpés (à manteau blanc) ou de bébés phoques à capuchon (à dos bleu) (à l'excl. des peaux dites 'allongées', des vêtements, des accessoires du vêtement et des autres articles en pelletteries)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4302 30 55	Pelletteries entières, tannées ou apprêtées, et leurs morceaux et chutes, assemblés, sans adjonction d'autres matières, de phoques ou d'otaries (à l'excl. des pelletteries de bébés phoques harpés (à manteau blanc) ou de bébés phoques à capuchon (à dos bleu), des peaux dites 'allongées', des vêtements, des accessoires du vêtement et des autres articles en pelletteries)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4302 30 99	Pelletteries entières, tannées ou apprêtées, et leurs morceaux et chutes, assemblés, sans adjonction d'autres matières (à l'excl. des pelletteries de lapins, de lièvres et de phoques et d'otaries; des peaux dites 'allongées'; des vêtements et autres articles en pelletteries)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4303	Vêtements, accessoires du vêtement et autres articles en pelletteries (à l'excl. des chaussures, des coiffures, des parties de chaussures ou de coiffures, des gants comportant à la fois des pelletteries et du cuir ainsi que des articles du chapitre 95 [p.ex. jouets, jeux, engins sportifs])					
4303 10	Vêtements et accessoires du vêtement, en pelletteries (à l'excl. des chaussures, des coiffures, des parties de chaussures ou de coiffures ainsi que des gants comportant à la fois des pelletteries et du cuir)					
4303 10 10	Vêtements et accessoires du vêtement, en pelletteries de bébés phoques harpés (à manteau blanc) ou de bébés phoques à capuchon (à dos bleu) (à l'excl. des chaussures, des coiffures, des parties de chaussures ou de coiffures ainsi que des gants comportant à la fois des pelletteries et du cuir)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4303 10 90	Vêtements et accessoires du vêtement, en pelletteries (à l'excl. des produits en pelletteries de bébés phoques harpés (à manteau blanc) ou de bébés phoques à capuchon (à dos bleu), des chaussures, des coiffures des parties de chaussures ou de coiffures ainsi que des gants comportant à la fois des pelletteries et du cuir)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4303 90 00	Articles en pelletteries (à l'excl. des vêtements, des accessoires du vêtement et des articles du chapitre 95 [p.ex. jouets, jeux, engins sportifs])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4304 00 00	Pelletteries factices et articles en pelletteries factices (à l'excl. des chaussures, des coiffures, des parties de chaussures ou de coiffures, des gants comportant à la fois des pelletteries factices et du cuir ainsi que des articles du chapitre 95 [p.ex. jouets, jeux, engins sportifs])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
SECTION IX	BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS; LIÈGE ET OUVRAGES EN LIÈGE; OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE					
CHAPITRE 44	BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS					
4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil.; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, granulés ou sous formes simil.					
4401 11 00	Bois de chauffage, en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires, de conifères	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4401 12 00	Bois de chauffage, en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires, autres que de conifères	27,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
4401 21 00	Bois de conifères, en plaquettes ou en particules (à l'excl. des bois des espèces utilisées principalement pour la teinture ou le tannage)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4401 22	Bois en plaquettes ou en particules (à l'excl. des bois de conifères et des bois des espèces utilisées principalement pour la teinture ou le tannage)					
4401 22 10	Bois en plaquettes ou en particules, d'eucalyptus	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
4401 22 90	Bois en plaquettes ou en particules (à l'excl. des bois de conifères et d'eucalyptus et des bois des espèces utilisées principalement pour la teinture ou le tannage)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
4401 31 00	Granulés de bois	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4401 32 00	Briquettes de bois	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4401 39 00	Sciures, déchets et débris de bois, agglomérés sous forme de bûches ou sous formes similaires (à l'exclusion des granulés et des briquettes)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4401 41 00	Sciure, non agglomérée	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
4401 49	Déchets et débris de bois, non agglomérés (à l'exclusion des sciures)					
4401 49 10	Écorces et déchets de production de bois, débris, chutes et résidus, non agglomérés (à l'exclusion des sciures)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
4401 49 90	Déchets et débris de bois, non agglomérés (à l'exclusion des sciures, écorces et déchets de production de bois, débris, chutes et résidus)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
4402	Charbon de bois (y.c. le charbon de coques ou de noix), même aggloméré (à l'excl. des fusains et du charbon de bois conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)					
4402 10 00	Charbon de bambou (y.c. le charbon de coques ou de noix), même aggloméré (à l'excl. des fusains et du charbon de bambou conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4402 20 00	Charbon de coques ou de noix, même aggloméré (à l'exclusion des fusains, du charbon de bambou conditionné comme médicament, du charbon mélangé d'encens ou activé)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4402 90 00	Charbon de bois, même aggloméré (à l'exclusion des fusains, du charbon de bambou, de coques ou de noix, du charbon conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403	Bois bruts, même écorcés, désaûbiérés ou équarris (à l'excl. des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)					
4403 11 00	Bois bruts, traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, de conifères (à l'exclusion des bois simplement dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 12 00	Bois bruts, traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, autres que de conifères (à l'exclusion des bois simplement dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 21	Bois bruts de pin «Pinus spp.», dont la plus petite dimension de la coupe transversale est ≥ 15 cm, même écorcés, désaûbiérés ou équarris (à l'exclusion des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en poutres, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)					
4403 21 00	Bois bruts de pin «Pinus spp.», dont la plus petite dimension de la coupe transversale est ≥ 15 cm, même écorcés, désaûbiérés ou équarris (à l'exclusion des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en poutres, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 21 90	Bois bruts de pin «Pinus spp.», dont la plus petite dimension de la coupe transversale est ≥ 15 cm, même écorcés, désaûbiérés ou équarris (à l'exclusion des grumes de sciage; des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en poutres, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4403 22 00	Bois bruts de pin «Pinus spp.», dont la plus petite dimension de la coupe transversale est < 15 cm, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des bois simplement dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 23	Bois bruts de sapin «Abies spp.» et d'épicéa «Picea spp.», dont la plus petite dimension de la coupe transversale est ≥ 15 cm, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en poutres, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)					
4403 23 10	Grumes de sciage des bois de sapin «Abies spp.» et d'épicéa «Picea spp.», dont la plus petite dimension de la coupe transversale est ≥ 15 cm, même écorcés, désaubiérés ou équarris	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 23 90	Bois bruts de sapin «Abies spp.» et d'épicéa «Picea spp.», dont la plus petite dimension de la coupe transversale est ≥ 15 cm, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des grumes de sciage; des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en poutres, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 24 00	Bois bruts de sapin «Abies spp.» et d'épicéa «Picea spp.», dont la plus petite dimension de la coupe transversale est < 15 cm, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des bois simplement dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 25	Bois bruts de conifères, dont la plus petite dimension de la coupe transversale est ≥ 15 cm, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des bois de pin, de sapin et d'épicéa; des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en poutres, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)					
4403 25 10	Grumes de sciage des bois de conifères, dont la plus petite dimension de la coupe transversale est ≥ 15 cm, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des bois de pin, de sapin et d'épicéa; des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en poutres, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 25 90	Bois bruts de conifères, dont la plus petite dimension de la coupe transversale est ≥ 15 cm, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des bois de pin, de sapin et d'épicéa; des grumes de sciage; des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en poutres, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 26 00	Bois bruts de conifères, dont la plus petite dimension de la coupe transversale est < 15 cm, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des bois de pin, de sapin et d'épicéa ainsi que des bois simplement dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 41 00	Bois bruts de dark red meranti, light red meranti et meranti bakau, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 42 00	Bois bruts de teak, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des bois simplement dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires, des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc., ainsi que des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 49	Bois tropicaux bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des bois de teak, de dark red meranti, de light red meranti et de meranti bakau; des bois simplement dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)					
4403 49 10	Bois bruts de sapelli, d'acajou d'Afrique et d'iroko, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	B
4403 49 35	Bois bruts d'okoumé et de sipo, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	B
4403 49 85	Bois tropicaux bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des bois de teak, de dark red meranti, de light red meranti, de meranti bakau, d'acajou d'Afrique, d'iroko, de sapelli, d'okoumé et de sipo; des bois simplement dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
4403 91 00	Bois bruts de chêne «Quercus spp.», même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des bois simplement dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 93 00	Bois bruts de hêtre «Fagus spp.», dont la plus petite dimension de la coupe transversale est >= 15 cm, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en poutres, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 94 00	Bois bruts de hêtre «Fagus spp.», dont la plus petite dimension de la coupe transversale est < 15 cm, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des bois simplement dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 95	Bois bruts de bouleau «Betula spp.», dont la plus petite dimension de la coupe transversale est >= 15 cm, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en poutres, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)					
4403 95 10	Grumes de sciage des bois de bouleau «Betula spp.», dont la plus petite dimension de la coupe transversale est >= 15 cm, même écorcés, désaubiérés ou équarris	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 95 90	Bois bruts de bouleau «Betula spp.», dont la plus petite dimension de la coupe transversale est >= 15 cm, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des grumes de sciage; des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en poutres, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 96 00	Bois bruts de bouleau «Betula spp.», dont la plus petite dimension de la coupe transversale est < 15 cm, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des bois simplement dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 97 00	Bois bruts de peuplier «Populus spp.», même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des bois simplement dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 98 00	Bois bruts d'eucalyptus «Eucalyptus spp.», même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des bois simplement dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; des traverses en bois pour voies ferrées ou similaires; des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4403 99 00	Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'exclusion des bois simplement dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois de conifères et des bois tropicaux, des bois de chêne, de hêtre, de bouleau, de peuplier et d'eucalyptus)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4404	Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simpl. dégrossis ou arrondis, non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil.; bois en éclisses, lames, rubans et simil. (sauf bois feuillards coupés en longueur et munis d'encoches aux extrémités, bois pour montures de brosses et ébauches de formes pour chaussures)					
4404 10 00	Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simpl. dégrossis ou arrondis, non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil.; bois en lames, rubans et simil., de conifères (sauf bois feuillards coupés en longueur et munis d'encoches aux extrémités, bois pour montures de brosses et ébauches de formes de chaussure)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4404 20 00	Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois dégrossis ou arrondis, non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil.; bois en lames, rubans et simil. (sauf articles en bois de conifères, bois feuillards coupés en longueur et munis d'encoches aux extrémités, bois pour montures de brosses et ébauches de formes de chaussures)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4405 00 00	Laine [paille] de bois; farine de bois, c'est-à-dire la poudre de bois passant, avec au maximum 8% en poids de déchets, au tamis ayant une ouverture de mailles de 0,63 mm	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4406	Traverses en bois pour voies ferrées ou simil.					
4406 11 00	Traverses en bois, pour voies ferrées ou similaires, non imprégnées, de conifères	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4406 12 00	Traverses en bois, pour voies ferrées ou similaires, non imprégnées, autres que de conifères	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4406 91 00	Traverses en bois, pour voies ferrées ou similaires, imprégnées, de conifères	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4406 92 00	Traverses en bois, pour voies ferrées ou similaires, imprégnées, autres que de conifères	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407	Bois sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
4407 11	Bois de pin «Pinus spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm [à l'exclusion des bois de E-P-S (épicéa, pin et sapin)]					
4407 11 00	Bois de pin «Pinus spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés [à l'exclusion des bois de E-P-S (épicéa, pin et sapin)]	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 11 01	Bois de pin «Pinus spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés [à l'exclusion des bois collés par assemblage en bout et des bois de E-P-S (épicéa, pin et sapin)]	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 11 90	Bois de pin «Pinus spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm [à l'exclusion des bois collés par assemblage en bout et des bois de E-P-S (épicéa, pin et sapin)]	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4407 12	Bois de sapin «Abies spp.» et d'épicéa «Picea spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm [à l'exclusion des bois de E-P-S (épicéa, pin et sapin)]					
4407 12 10	Bois de sapin «Abies spp.» et d'épicéa «Picea spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés [à l'exclusion des bois de E-P-S (épicéa, pin et sapin)]	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 12 20	Bois de sapin «Abies spp.» et d'épicéa «Picea spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés [à l'exclusion des bois collés par assemblage en bout et des bois de E-P-S (épicéa, pin et sapin)]	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 12 90	Bois de sapin «Abies spp.» et d'épicéa «Picea spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm [à l'exclusion des bois collés par assemblage en bout et rabotés, et des bois de E-P-S (épicéa, pin et sapin)]	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 13 00	Bois de E-P-S (épicéa «Picea spp.», pin «Pinus spp.» et sapin «Abies spp.»), sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 14 00	Bois de Hem-fir (hemlock de l'Ouest «Tsuga heterophylla» et sapin «Abies spp.»), sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 19	Bois de conifères, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm (à l'exclusion des bois de pin «Pinus spp.», de sapin «Abies spp.», d'épicéa «Picea spp.», de E-P-S et de Hem-fir)					
4407 19 10	Bois de conifères, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés (à l'exclusion des bois de pin «Pinus spp.», de sapin «Abies spp.», d'épicéa «Picea spp.», de E-P-S et de Hem-fir)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 19 20	Bois de conifères, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'exclusion des bois de pin «Pinus spp.», de sapin «Abies spp.», d'épicéa «Picea spp.», de E-P-S, de Hem-fir, et des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 19 90	Bois de conifères, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'exclusion des bois de pin «Pinus spp.», de sapin «Abies spp.», d'épicéa «Picea spp.», de E-P-S, de Hem-fir, et des bois collés par assemblage en bout et rabotés)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 21	Bois de mahogany «Swietenia spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
4407 21 10	Bois de mahogany «Swietenia spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 21 91	Bois de mahogany «Swietenia spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 21 99	Bois de mahogany «Swietenia spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 22	Bois de virola, imbuia et balsa, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
4407 22 10	Bois de virola, imbuia et balsa, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 22 91	Bois de virola, imbuia et balsa, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 22 99	Bois de virola, imbuia et balsa, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 23	Bois de teak, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés, ou collés par assemblage en bout, même rabotés					
4407 23 10	Bois de teak, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés, ou collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 23 20	Bois de teak, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'exclusion des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 23 90	Bois de teak, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'exclusion des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 25	Bois de dark red meranti, light red meranti et meranti bakau, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
4407 25 10	Bois de dark red meranti, light red meranti et meranti bakau, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 25 30	Bois de dark red meranti, light red meranti et meranti bakau, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 25 50	Bois de dark red meranti, light red meranti et meranti bakau, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 25 90	Bois de dark red meranti, light red meranti et meranti bakau, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 26	Bois de white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti et alan, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
4407 26 10	Bois de white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti et alan, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 26 30	Bois de white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti et alan, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 26 50	Bois de white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti et alan, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 26 90	Bois de white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti et alan, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 27	Bois de sapelli, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
4407 27 10	Bois de sapelli, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 27 91	Bois de sapelli, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 27 99	Bois de sapelli, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 28	Bois d'iroko, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
4407 28 10	Bois d'iroko, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 28 91	Bois d'iroko, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 28 99	Bois d'iroko, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 29	Bois tropicaux, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm (à l'exclusion des bois de virola, d'acajou «Swietenia spp.», d'imbuia, de balsa, de teak, de dark red meranti, de light red meranti, de meranti bakau, de white lauan, de white meranti, de white seraya, de yellow meranti, d'alan, de sapelli et d'iroko)					B
4407 29 15	Bois de keruing, ramin, kapur, jongkong, merbau, jelutong, kempas, okoumé, obeche, sipo, acajou d'Afrique, makoré, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, palissandre de Rio, palissandre de Para, palissandre de Rose, abura, afrormosia, ako, andiroba, aningré, avodiré, balau, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ipé, jaboty, jequitiba, kosipo, kotibé, koto, louro, maçaranduba, acajou (sauf «Swietenia spp.»), mandioqueira, mengkulang, merawan, merpauh, mersawa, moabi, niangon, nyatoh, onzabili, orex, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre de Guatemala, pau amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, saqui-saqui, sepetir, sucupira, suren, tauari et tola, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	27,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
4407 29 20	Bois de palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, rabotés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'exclusion des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	B
4407 29 83	Bois d'abura, afrormosia, ako, andiroba, aningré, avodiré, balau, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ipé, jaboty, jequitiba, kosipo, kotibé, koto, louro, maçaranduba, acajou (sauf «Swietenia spp.»), mandioqueira, mengkulang, merawan, merpauh, mersawa, moabi, niangon, nyatoh, onzabili, orex, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre de Guatemala, pau amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, saqui-saqui, sepetir, sucupira, suren, tauari, tola, keruing, ramin, kapur, jongkong, merbau, jelutong, kempas, okoumé, obeche, sipo, acajou d'Afrique, makoré, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba et azobé, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'exclusion des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
Accusé de réception en préfecture 973-200052678-20260623-A Date de télétransmission : 01/07/2026 Date de réception préfecture : 01/07/2026	Bois d'abura, afrormosia, ako, andiroba, aningré, avodiré, balau, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ipé, jaboty, jequitiba, kosipo, kotibé, koto, louro, maçaranduba, acajou (sauf «Swietenia spp.»), mandioqueira, mengkulang, merawan, merpauh, mersawa, moabi, niangon, nyatoh, onzabili, orex, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre de Guatemala, pau amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, saqui-saqui, sepetir, sucupira, suren, tauari, tola, keruing, ramin, kapur, jongkong, merbau, jelutong, kempas, okoumé, obeche, sipo, acajou d'Afrique, makoré, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba et azobé, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'exclusion des bois collés par assemblage en bout et rabotés)	27,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4407 29 95	Bois d'abura, afrormosia, ako, andiroba, aningré, avodiré, balau, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ipé, jaboty, jequitiba, kosipo, kotibé, koto, louro, maçaranduba, acajou (sauf «Swietenia spp.»), mandioqueira, mengkulang, merawan, merpauh, mersawa, moabi, niangon, nyatoh, onzabili, orej, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre de Guatemala, pau amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, saqui-saqui, sepetir, sucupira, suren, tauari, tola, keruing, ramin, kapur, jongkong, merbau, jelutong, kempas, okoumé, obeche, sipo, acajou d'Afrique, makoré, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'exclusion des bois collés par assemblage en bout, rabotés et poncés)	27,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
4407 29 96	Bois tropicaux sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés, ou collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés (à l'excl. des abura, acajou d'Afrique, afrormosia, ako, alan, andiroba, aningré, avodiré, azobé, balau, balsa, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, dark red meranti, dibétou, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ilomba, imbuia, ipé, iroko, jaboty, jelutong, jequitiba, jongkong, kapur, kempas, keruing, kosipo, kotibé, koto, light red meranti, limba, louro, maçaranduba, mahogany, makoré, mandioqueira, mansonia, mengkulang, meranti bakau, merawan, merbau, merpauh, mersawa, moabi, niangon, nyatoh, obeche, okoumé, onzabili, orej, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre du Guatemala, palissandre de Para, palissandre de Rio, palissandre de Rose, pau amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, ramin, sapelli, saqui-saqui, sepetir, sipo, sucupira, suren, tauari, teak, tiama, tola, virola, white lauan, white meranti, white seraya et yellow meranti)	27,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
4407 29 97	Bois tropicaux sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'excl. des bois rabotés, collés par assemblage en bout ainsi que abura, acajou d'Afrique, afrormosia, ako, alan, andiroba, aningré, avodiré, azobé, balau, balsa, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, dark red meranti, dibétou, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ilomba, imbuia, ipé, iroko, jaboty, jelutong, jequitiba, jongkong, kapur, kempas, keruing, kosipo, kotibé, koto, light red meranti, limba, louro, maçaranduba, mahogany, makoré, mandioqueira, mansonia, mengkulang, meranti bakau, merawan, merbau, merpauh, mersawa, moabi, niangon, nyatoh, obeche, okoumé, onzabili, orej, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre du Guatemala, palissandre de Para, palissandre de Rio, palissandre de Rose, pau amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, ramin, sapelli, saqui-saqui, sepetir, sipo, sucupira, suren, tauari, teak, tiama, tola, virola, white lauan, white meranti, white seraya et yellow meranti)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	B
4407 29 98	Bois tropicaux sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés, collés par assemblage en bout ainsi que abura, acajou d'Afrique, afrormosia, ako, alan, andiroba, aningré, avodiré, azobé, balau, balsa, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, dark red meranti, dibétou, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ilomba, imbuia, ipé, iroko, jaboty, jelutong, jequitiba, jongkong, kapur, kempas, keruing, kosipo, kotibé, koto, light red meranti, limba, louro, maçaranduba, mahogany, makoré, mandioqueira, mansonia, mengkulang, meranti bakau, merawan, merbau, merpauh, mersawa, moabi, niangon, nyatoh, obeche, okoumé, onzabili, orej, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre du Guatemala, palissandre de Para, palissandre de Rio, palissandre de Rose, pau amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, ramin, sapelli, saqui-saqui, sepetir, sipo, sucupira, suren, tauari, teak, tiama, tola, virola, white lauan, white meranti, white seraya et yellow meranti)	27,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
4407 91	Bois de chêne 'Quercus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
4407 91 15	Bois de chêne 'Quercus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 91 31	Lames et frises pour parquets, non assemblés, en bois de chêne 'Quercus spp.', d'une épaisseur > 6 mm, rabotées (à l'excl. des lames et frises en feuilles de placage ou en feuilles pour contre-plaqué)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 91 39	Bois de chêne 'Quercus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout ainsi que des lames et frises pour parquets)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 91 90	Bois de chêne 'Quercus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 92 00	Bois de hêtre 'Fagus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 93	Bois d'érable 'Acer spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
4407 93 10	Bois d'érable 'Acer spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 93 91	Bois d'érable 'Acer spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 93 99	Bois d'érable 'Acer spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 94	Bois de cerisier 'Prunus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
4407 94 10	Bois de cerisier 'Prunus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 94 91	Bois de cerisier 'Prunus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 94 99	Bois de cerisier 'Prunus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 95	Bois de frêne 'Fraxinus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
4407 95 10	Bois de frêne 'Fraxinus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 95 91	Bois de frêne 'Fraxinus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 95 99	Bois de frêne 'Fraxinus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 96	Bois de bouleau «Betula spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
4407 96 10	Bois de bouleau «Betula spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés, ou collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 96 91	Bois de bouleau «Betula spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'exclusion des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 96 99	Bois de bouleau «Betula spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'exclusion des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 97	Bois de peuplier «Populus spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
4407 97 10	Bois de peuplier «Populus spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés, ou collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 97 91	Bois de peuplier «Populus spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'exclusion des bois collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 97 99	Bois de peuplier «Populus spp.», sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'exclusion des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 99	Bois, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm (à l'exclusion des bois tropicaux, des bois de conifères ainsi que des bois de chêne «Quercus spp.», de hêtre «Fagus spp.», d'érable «Acer spp.», de cerisier «Prunus spp.», de frêne «Fraxinus spp.», de bouleau «Betula spp.» et de peuplier «Populus spp.»)					
4407 99 27	Bois, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés, ou collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés (à l'exclusion des bois tropicaux, des bois de conifères ainsi que des bois de chêne «Quercus spp.», de hêtre «Fagus spp.», d'érable «Acer spp.», de cerisier «Prunus spp.», de frêne «Fraxinus spp.», de bouleau «Betula spp.» et de peuplier «Populus spp.»)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 99 40	Bois, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, poncés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'exclusion des bois collés par assemblage en bout; des bois tropicaux, des bois de conifères ainsi que des bois de chêne «Quercus spp.», de hêtre «Fagus spp.», d'érable «Acer spp.», de cerisier «Prunus spp.», de frêne «Fraxinus spp.», de bouleau «Betula spp.» et de peuplier «Populus spp.»)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4407 99 90	Bois, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'exclusion des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout; des bois tropicaux, des bois de conifères ainsi que des bois de chêne «Quercus spp.», de hêtre «Fagus spp.», d'érable «Acer spp.», de cerisier «Prunus spp.», de frêne «Fraxinus spp.», de bouleau «Betula spp.» et de peuplier «Populus spp.»)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4408	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur <= 6 mm					
4408 10	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. en bois de conifères et autres bois de conifères, sciés longitudinalement					
4408 10 91	Planchettes destinées à la fabrication de crayons en bois de conifères, d'une épaisseur <= 6 mm					
4408 10 91	Planchettes destinées à la fabrication de crayons en bois de conifères, d'une épaisseur <= 6 mm	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	

Accusé de réception en préfecture
973 200052678-20260623-AP-2026-47-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4408 10 98	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur <= 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout ainsi que des planchettes destinées à la fabrication de crayons)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4408 31	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur <= 6 mm, de dark red meranti, light red meranti et meranti bakau					
4408 31 11	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés, en dark red meranti, light red meranti et meranti bakau	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4408 31 21	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, rabotés, en dark red meranti, light red meranti et meranti bakau (sauf collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4408 31 25	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, poncés, en dark red meranti, light red meranti et meranti bakau (sauf collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4408 31 30	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, assemblés bord à bord, en dark red meranti, light red meranti et meranti bakau (sauf rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4408 39	Feuilles pour placage, y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié, feuilles pour contreplaqué ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur <= 6 mm, en bois tropicaux (à l'exclusion des bois de dark red meranti, light red meranti et meranti bakau)					
4408 39 15	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, poncés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés, en white lauan, sipo, limba, okoumé, obeche, acajou d'Afrique, sapelli, virola, mahogany «Swietenia spp.», palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4408 39 21	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, rabotés, en white lauan, sipo, limba, okoumé, obeche, acajou d'Afrique, sapelli, virola, mahogany «Swietenia spp.», palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose (sauf collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4408 39 30	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même assemblés bord à bord, d'une épaisseur <= 6 mm, en white lauan, sipo, limba, okoumé, obeche, acajou d'Afrique, sapelli, virola, mahogany [Swietenia spp.], palissandre de Para et palissandre de Rose (sauf rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4408 39 55	Feuilles pour placage, y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié, feuilles pour contreplaqué ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, en bois tropicaux (à l'exclusion des bois de white lauan, de sipo, de limba, d'okoumé, d'obéché, d'acajou d'Afrique, de sapelli, de virola, de mahogany «Swietenia spp.», de palissandre de Rio, de palissandre de Para et de palissandre de Rose)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4408 39 70	Planchettes destinées à la fabrication de crayons, d'une épaisseur <= 6 mm, en bois tropicaux (à l'exclusion des bois de white lauan, de sipo, de limba, d'okoumé, d'obéché, d'acajou d'Afrique, de sapelli, de virola, de mahogany «Swietenia spp.», de palissandre de Rio, de palissandre de Para et de palissandre de Rose)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4408 39 85	Feuilles pour placage, y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié, feuilles pour contreplaqué ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même assemblés bord à bord, d'une épaisseur <= 1 mm, en bois tropicaux (à l'exclusion des bois de white lauan, de sipo, de limba, d'okoumé, d'obéché, d'acajou d'Afrique, de sapelli, de virola, de mahogany «Swietenia spp.», de palissandre de Rio, de palissandre de Para et de palissandre de Rose ainsi que des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4408 39 95	Feuilles pour placage, y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié, feuilles pour contreplaqué ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même assemblés bord à bord, d'une épaisseur > 1 mm mais <= 6 mm, en bois tropicaux (à l'exclusion des bois de white lauan, de sipo, de limba, d'okoumé, d'obéché, d'acajou d'Afrique, de sapelli, de virola, de mahogany «Swietenia spp.», de palissandre de Rio, de palissandre de Para et de palissandre de Rose ainsi que des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4408 90	Feuilles pour placage, y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié, feuilles pour contreplaqué ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur <= 6 mm (à l'exclusion des bois tropicaux et des bois de conifères)					
4408 90 15	Feuilles pour placage, y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié, feuilles pour contreplaqué ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'exclusion des bois tropicaux et des bois de conifères)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4408 90 35	Planchettes, destinées à la fabrication de crayons, en bois, d'une épaisseur <= 6 mm (à l'exclusion des bois tropicaux et des bois de conifères)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4408 90 85	Feuilles pour placage, y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié, feuilles pour contreplaqué ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même assemblés bord à bord, d'une épaisseur <= 1 mm (à l'exclusion des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout ainsi que des bois tropicaux et des bois de conifères)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4408 90 95	Feuilles pour placage, y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié, feuilles pour contreplaqué ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même assemblés bord à bord, d'une épaisseur > 1 mm (à l'exclusion des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout ainsi que des bois tropicaux et des bois de conifères)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4409	Bois (y.c. les lames et frises à parquet, non assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout					
4409 10	Bois de conifères (y.c. les lames et frises pour parquets, non assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout					
4409 10 11	Baguettes et moulures en bois de conifères, pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil.	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4409 10 18	Bois de conifères (y.c. les lames et frises pour parquets, non assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'excl. des baguettes et moulures pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil.)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4409 21 00	Bois de bambou (y.c. les lames et frises pour parquets, non assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4409 22 00	Bois tropicaux, y compris les lames et frises pour parquets, non assemblées, profilés «languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires» tout au long d'un ou de plusieurs bouts, rives ou faces, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
4409 29	Bois, y compris les lames et frises pour parquets, non assemblées, profilés «languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires» tout au long d'un ou de plusieurs bouts, rives ou faces, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'exclusion des bois de conifères, des bois tropicaux et du bambou)					
4409 29 10	Baguettes et moulures en bois, pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires (à l'exclusion des articles en bois de conifères, en bois tropicaux et en bambou)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4409 29 91	Lames et frises pour parquets, non assemblées, profilées «languetées, rainées, bouvetées, feuillurées, chanfreinées, jointes en V, moulurées, arrondies ou similaires» tout au long d'un ou de plusieurs bouts, rives ou faces, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, en bois (à l'exclusion des bois de conifères, des bois tropicaux et du bambou)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	B
4409 29 99	Bois, profilés «languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires» tout au long d'un ou de plusieurs bouts, rives ou faces, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'exclusion des bois de conifères, des bois tropicaux et du bambou, des baguettes et moulures en bois, pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires ainsi que des lames et frises pour parquets)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	B
4410	Panneaux de particules, panneaux dits 'oriented strand board' [OSB] et panneaux similaires [p.ex. 'waferboards'], en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques (à l'excl. des panneaux de fibres, des panneaux de particules plaqués, des panneaux cellulaires en bois ainsi que des panneaux constitués par des matières ligneuses agglomérées avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux)					
4410 11	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)					
4410 11 10	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, bruts ou simpl. poncés (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4410 11 30	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, recouverts en surface de papier imprégné de mélamine (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4410 11 50	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, recouverts en surface de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matières plastiques (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4410 11 90	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf bruts ou simpl. poncés, recouverts en surface de papier imprégné de mélamine ou de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matières plastiques et à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4410 21 00	Panneaux dits 'oriented strand board' [OSB], en bois, bruts ou simpl. poncés	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4410 21 01	Panneaux dits 'oriented strand board' [OSB], en bois (sauf bruts ou simpl. poncés)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4410 19 00	Panneaux dits 'waferboard' et panneaux simil., en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (à l'excl. des panneaux de particules, des panneaux dits 'oriented strand board', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4410 90 00	Panneaux en fragments provenant de la bagasse, bambou ou paille de céréales ou en autres matières ligneuses, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf en bois ainsi que des panneaux de fibres, des panneaux cellulaires, des panneaux de particules plaqués et des panneaux constitués par des matières ligneuses agglomérées avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou autres liants organiques (sauf carton, panneaux de particules, même stratifiés avec un ou plusieurs panneaux de fibres, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois dont les deux faces sont constituées par un panneau de fibres et panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)					
4411 12	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne "MDF", d'une épaisseur <= 5 mm					
4411 12 10	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne "MDF", d'une épaisseur <= 5 mm, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411 12 92	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits «MDF», d'une épaisseur ≤ 5 mm, d'une masse volumique > 0,8 g/cm³ (HDF), ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411 12 94	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits «MDF», d'une épaisseur ≤ 5 mm, d'une masse volumique ≤ 0,8 g/cm³, ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411 13	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne "MDF", d'une épaisseur > 5 mm mais <= 9 mm					
4411 13 10	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne "MDF", d'une épaisseur > 5 mm mais <= 9 mm, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411 13 91	Revêtements de sol stratifiés de panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits «MDF», d'une épaisseur > 5 mm mais ≤ 9 mm, d'une masse volumique > 0,8 g/cm³ (HDF)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411 13 93	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits «MDF», d'une épaisseur > 5 mm mais ≤ 9 mm, d'une masse volumique > 0,8 g/cm³ (HDF), ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface (à l'excl. des revêtements de sol stratifiés)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411 13 94	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits «MDF», d'une épaisseur > 5 mm mais ≤ 9 mm, d'une masse volumique ≤ 0,8 g/cm³, ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411 14	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne "MDF", d'une épaisseur > 9 mm					
4411 14 10	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne "MDF", d'une épaisseur > 9 mm, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411 14 91	Revêtements de sol stratifiés de panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits «MDF», d'une épaisseur > 9 mm, d'une masse volumique > 0,8 g/cm³ (HDF)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411 14 93	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits «MDF», d'une épaisseur > 9 mm, d'une masse volumique > 0,8 g/cm³ (HDF), ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface (à l'excl. des revêtements de sol stratifiés)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411 14 95	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits «MDF», d'une épaisseur > 9 mm, d'une masse volumique > 0,5 g/cm³ mais ≤ 0,8 g/cm³, ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411 14 97	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits «MDF», d'une épaisseur > 9 mm, d'une masse volumique ≤ 0,5 g/cm³, ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411 92	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique > 0,8 g/cm³ (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneau de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)					
4411 92 10	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique > 0,8 g/cm³, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois dont les faces sont des panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411 92 90	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique > 0,8 g/cm³, ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411 93 00	Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, d'une masse volumique > 0,5 g/cm³ mais ≤ 0,8 g/cm³ (à l'exclusion des panneaux de fibres à densité moyenne dits «MDF», des panneaux de particules, même stratifiés avec un ou plusieurs panneaux de fibres, des bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, des panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres, du carton, des panneaux reconnaissables comme parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411 94	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique <= 0,5 g/cm³ (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneau de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)					
4411 94 10	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique <= 0,5 g/cm³, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4411 94 90	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique <= 0,5 g/cm³, ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés simil. (à l'excl. des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des panneaux pour parquets, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)					
4412 10 00	Bois en bambou contre-plaqués, plaqués, et bois stratifiés simil. en bambou, ne contenant pas de panneaux de particules, sans âme panneauautée, latée ou lamellée (à l'excl. des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des panneaux pour parquets, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 31	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux (à l'exclusion des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)					
4412 31 10	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois d'une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en dark red meranti, light red meranti, white lauan, sipi, limba, obeche, okoumé, acajou d'Afrique, sapelli, virola, mahogany «Swietenia spp.», palissandre de Rio, palissandre de Para ou palissandre de Rose (à l'excl. des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 31 90	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux (à l'exclusion de celles ayant un pli extérieur en bois d'okoumé, de dark red meranti, de light red meranti, de white lauan, de sipi, de limba, d'obéché, d'acajou d'Afrique, de sapelli, de virola, de mahogany «Swietenia spp.», de palissandre de Rio, de palissandre de Para ou de palissandre de Rose, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 33	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères, des espèces aulne, frêne, hêtre, cerisier, châtaignier, orme, eucalyptus, caryer, marronnier, tilleul, érable, chêne, platane, peuplier, robinier, tulipier ou noyer (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)					
4412 33 10	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois de bouleau «Betula spp.» (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux, et des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 33 20	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois de peuplier «Populus spp.» (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux ou de bouleau, et des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 33 30	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois d'eucalyptus «Eucalyptus spp.» (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux, de bouleau ou de peuplier, et des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 33 90	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères, des espèces aulne, frêne, hêtre, cerisier, châtaignier, orme, caryer, marronnier, tilleul, érable, chêne, platane, robinier, tulipier ou noyer (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux, de bouleau, de peuplier ou d'eucalyptus, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 34 00	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux ou des bois d'aulne, de frêne, de hêtre, de bouleau, de cerisier, de châtaignier, d'orme, d'eucalyptus, de caryer, de marronnier, de tilleul, d'érable, de chêne, de platane, de peuplier, de robinier, de tulipier ou de noyer, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
Accusé de réception en préfecture 973-200052678-20260623-AP-2026-471	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
Date de télétransmission : 01/07/2026	Bois contre-plaqué stratifié (lamibois (LVL)), ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux (à l'exclusion des bois de bambou, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4412 41 91	Bois de placage stratifié (lamibois), ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux et un pli extérieur en bois autres que de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 41 99	Bois de placage stratifié (lamibois), ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois autres que de conifères, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 42 00	Bois de placage stratifié (lamibois), ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 49 00	Bois de placage stratifié (lamibois), dont les deux plis extérieurs sont en bois de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 51	Bois à âme panneautée, lattée ou lamellée, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux (à l'exclusion des bois de bambou, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, ainsi que des bois de placage stratifiés)					
4412 51 10	Bois à âme panneautée, lattée ou lamellée, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux et un pli extérieur en bois autres que de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, ainsi que des bois de placage stratifiés)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 51 90	Bois à âme panneautée, lattée ou lamellée, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois autres que de conifères, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, ainsi que des bois de placage stratifiés)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 52 00	Bois à âme panneautée, lattée ou lamellée, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, ainsi que des bois de placage stratifiés)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 59 00	Bois à âme panneautée, lattée ou lamellée, dont les deux plis extérieurs sont en bois de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, ainsi que des bois de placage stratifiés)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 91	Bois stratifiés, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux (à l'exclusion des bois de bambou, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des bois de placage stratifiés, des bois à âme panneautée, lattée ou lamellée, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)					
4412 91 10	Bois stratifiés, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux et contenant au moins un panneau de particules (à l'exclusion des bois de bambou, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des bois de placage stratifiés, des bois à âme panneautée, lattée ou lamellée, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 91 91	Bois stratifiés, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux et un pli extérieur en bois autres que de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, contenant un panneau de particules, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 91 99	Bois stratifiés, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux (à l'exclusion des bois de bambou, contenant un panneau de particules, ayant un pli extérieur en bois autres que de conifères, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des bois de placage stratifiés, des bois à âme panneautée, lattée ou lamellée, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 92	Bois stratifiés, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des bois de placage stratifiés, des bois à âme panneautée, lattée ou lamellée, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)					
4412 92 10	Bois stratifiés, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères et contenant au moins un panneau de particules (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des bois de placage stratifiés, des bois à âme panneautée, lattée ou lamellée, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 92 90	Bois stratifiés, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux, contenant un panneau de particules, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des bois de placage stratifiés, des bois à âme panneautée, lattée ou lamellée, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 99	Bois stratifiés, dont les deux plis extérieurs sont en bois de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des bois de placage stratifiés, des bois à âme panneautée, lattée ou lamellée, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)					
4412 99 10	Bois stratifiés, dont les deux plis extérieurs sont en bois de conifères et contenant au moins un panneau de particules (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des bois de placage stratifiés, des bois à âme panneautée, lattée ou lamellée, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4412 99 90	Bois stratifiés, dont les deux plis extérieurs sont en bois de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux, contenant un panneau de particules, des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des bois de placage stratifiés, des bois à âme panneautée, lattée ou lamellée, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4413 00 00	Bois dits «densifiés», en blocs, planches, lames ou profilés	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4414	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil.					
4414 10	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires, en bois tropicaux					
4414 10 10	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires, en bois tropicaux [okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, acajou «Swietenia spp.», imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre du Brésil et palissandre de Rose]	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4414 10 90	Cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires, en bois tropicaux (sauf okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, acajou «Swietenia spp.», imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre du Brésil ou palissandre de Rose)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4414 90 00	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires (sauf en bois tropicaux)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4415	Caisnes, caissettes, cageots, cylindres et emballages simil., en bois; tambours [lourts] pour câbles, en bois; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois; rehausses de palettes en bois (à l'excl. des cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport)					
4415 10	Caisnes, caissettes, cageots, cylindres et emballages simil., en bois; tambours [lourts] pour câbles, en bois					
4415 10 10	Caisnes, caissettes, cageots, cylindres et emballages simil., en bois	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4415 10 90	Tambours [lourts] pour câbles, en bois	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4415 20	Palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois; rehausses de palettes en bois (à l'excl. des cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport)					
4415 20 20	Palettes simples et rehausses de palettes, en bois	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
4415 20 90	Palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois (à l'excl. des cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport ainsi que des palettes simples et rehausses de palettes)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
4416 00 00	Fatilles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties reconnaissables, en bois, y.c. les merrains	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4417 00 00	Outils, montures et manches d'outils, montures de broches, manches de balais ou de broches, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois (à l'excl. des moules du n° 8480, des formes de chapellerie ainsi que des machines et parties de machines, en bois)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4418	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y.c. les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux [shingles et shakes], en bois (à l'excl. des planches de coffrage en bois contre-plaqué, des lames et frises pour parquets, non assemblées, ainsi que des constructions préfabriquées)					
4418 10	Portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en bois tropicaux	27,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
4418 10 10	Portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en bois (sauf en bois tropicaux)					
4418 10 90	Portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en bois de conifères (sauf en bois tropicaux)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4418 19 90	Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en bois (sauf en bois tropicaux et bois de conifères)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	B
4418 21	Portes et leurs cadres et chambranles et seuils, en bois tropicaux					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4418 21 10	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils, en bois tropicaux des variétés okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, acajou «Swietenia spp.», imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre du Brésil ou palissandre de Rose	27,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
4418 21 90	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils, en bois tropicaux (sauf okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, acajou «Swietenia spp.», imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre du Brésil ou palissandre de Rose)	27,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
4418 29	Portes et leurs cadres et chambranles et seuils, en bois (sauf en bois tropicaux)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4418 29 50	Portes et leurs cadres et chambranles et seuils, en bois de conifères (sauf en bois tropicaux)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	B
4418 29 80	Portes et leurs cadres et chambranles et seuils, en bois (sauf en bois tropicaux et bois de conifères)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	B
4418 30 00	Poteaux et poutres, en bois (autres que les produits visés aux sous-positions 4418.81 à 4418.89)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	B
4418 40 00	Coffrages pour le bétonnage, en bois (à l'excl. des panneaux en bois contre-plaqués)	17,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
4418 50 00	Bardeaux 'shingles' et 'shakes', en bois	27,00%	3,00%	0,00%	0,00%	B
4418 73	Panneaux assemblés pour revêtement de sol, en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4418 73 10	Panneaux assemblés pour revêtement de sols mosaïques, en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4418 73 90	Panneaux assemblés pour revêtement de sol, en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou (à l'exclusion des sols mosaïques)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4418 74 00	Panneaux assemblés pour revêtement de sols mosaïques, en bois autres que de bambou	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4418 75 00	Panneaux assemblés pour revêtement de sol, multicouches, en bois autres que de bambou (à l'exclusion des sols mosaïques)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4418 79 00	Panneaux assemblés pour revêtement de sol, en bois autres que de bambou (à l'exclusion des panneaux multicouches et des panneaux pour sols mosaïques)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4418 81 00	Bois lamellé-collé (BLC)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
4418 82 00	Bois lamellé croisé (CLT ou X-lam)	27,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
4418 83 00	Poutres en I, en bois	27,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
4418 89 00	Bois d'ingénierie structural (sauf bois lamellé-collé, bois lamellé croisé et poutres en I)	27,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
4418 91 00	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, en bambou (à l'exclusion des fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, des portes et leurs cadres, chambranles et seuils, des poteaux et poutres, des panneaux assemblés pour revêtement de sol, des coffrages en bois pour le bétonnage, des bardeaux, shingles et shakes, du bois d'ingénierie structural, ainsi que des constructions préfabriquées)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4418 92 00	Panneaux cellulaires	27,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
4418 99 00	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, en bois (à l'exclusion de ceux en bambou, des fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, des portes et leurs cadres, chambranles et seuils, des poteaux et poutres, des panneaux assemblés pour revêtement de sol, des coffrages en bois pour le bétonnage, des bardeaux, shingles et shakes, du bois d'ingénierie structural, des panneaux cellulaires, ainsi que des constructions préfabriquées)	27,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
4419	Articles en bois pour la table ou la cuisine (à l'exclusion des articles d'ameublement, des objets d'ornement, des ouvrages de tonnellerie, des parties d'articles en bois pour la table ou la cuisine, des balais, des brosses ainsi que des tamis et cribles à main)					
4419 11 00	Planches à pain, planches à hacher et articles similaires, en bambou	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4419 12 00	Baguettes en bambou	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4419 19 00	Articles pour la table ou la cuisine, en bambou (à l'exclusion des baguettes, planches à pain, planches à hacher et articles similaires)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4419 20	Articles pour la table ou la cuisine, en bois tropicaux (à l'exclusion des articles d'ameublement, des objets d'ornement, des ouvrages de tonnellerie, des parties d'articles en bois pour la table ou la cuisine, des balais, des brosses ainsi que des tamis et cribles à main)					
4419 20 10	Articles pour la table ou la cuisine, en bois tropicaux des variétés okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, acajou «Swietenia spp.», imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre du Brésil et palissandre de Rose (à l'exclusion des articles d'ameublement, des objets d'ornement, des ouvrages de tonnellerie, des parties d'articles en bois pour la table ou la cuisine, des balais, des brosses ainsi que des tamis et cribles à main)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4419 20 90	Articles pour la table ou la cuisine, en bois tropicaux (sauf en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, acajou «Swietenia spp.», imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre du Brésil et palissandre de Rose; et à l'exclusion des articles d'ameublement, des objets d'ornement, des ouvrages de tonnellerie, des parties d'articles en bois pour la table ou la cuisine, des balais, des brosses ainsi que des tamis et cribles à main)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4419 90 00	Articles en bois pour la table ou la cuisine (à l'exclusion de ceux en bambou ou en bois tropicaux, des articles d'ameublement, des objets d'ornement, des ouvrages de tonnellerie, des parties d'articles en bois pour la table ou la cuisine, des balais, des brosses ainsi que des tamis et cribles à main)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4420	Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages simil., en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois (à l'excl. des meubles, des appareils d'éclairage et des parties de meubles et d'appareils d'éclairage)					
4420 11	Statuettes et autres objets d'ornement, en bois tropicaux (autres que marquetés ou incrustés)					
4420 11 10	Statuettes et autres objets d'ornement, en bois tropicaux des variétés okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, acajou «Swietenia spp.», imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre du Brésil et palissandre de Rose (sauf bois marquetés ou incrustés)	27,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
4420 11 90	Statuettes et autres objets d'ornement, en bois tropicaux (sauf en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, acajou «Swietenia spp.», imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre du Brésil et palissandre de Rose, et à l'exclusion des bois marquetés ou incrustés)	27,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
4420 19 00	Statuettes et autres objets d'ornement, en bois (autres que ceux en bois tropicaux, et en bois marquetés ou incrustés)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	B
4420 90	Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages simil., en bois; articles d'ameublement en bois (à l'excl. des statuettes et autres objets d'ornement, des meubles, des appareils d'éclairage ainsi que des parties de meubles ou d'appareils d'éclairage)					
4420 90 10	Bois marquetés et bois incrustés (à l'excl. des statuettes et autres objets d'ornement, des meubles, des appareils d'éclairage ainsi que des parties de meubles ou d'appareils d'éclairage)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4420 90 91	Coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages simil., et articles d'ameublement, réalisés en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4420 90 99	Coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages simil., et articles d'ameublement, en bois (à l'excl. des objets réalisés en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4421	Ouvrages en bois, n.d.a.					
4421 10 00	Cintres pour vêtements, en bois	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4421 20	Cercueils en bois					
4421 20 10	Cercueils en panneaux de fibres	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4421 20 90	Cercueils en bois (à l'excl. d'en panneaux de fibres)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4421 91 00	Ouvrages en bambou, n.d.a.	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4421 99	Ouvrages en bois, n.d.a.					
4421 99 10	Ouvrages en panneaux de fibres, n.d.a.	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4421 99 99	Ouvrages en bois, n.d.a.	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
Extrait du	Ouvrages en bois, n.d.a. (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
CHAPITRE 45	LIÈGE ET OUVRAGES EN LIÈGE					
4501	Liège naturel brut ou simpl. préparé, c'est-à-dire simpl. nettoyé en surface; déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé					
4501 10 00	Liège naturel brut ou simpl. préparé, c'est-à-dire simpl. nettoyé en surface	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4501 90 00	Déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4502 00 00	Liège naturel, écorité ou simpl. équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire, y.c. les ébauches à arêtes vives pour bouchons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4503	Ouvrages en liège naturel (à l'excl. des cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire, des ébauches à arêtes vives pour bouchons, des chausseries et leurs parties, notamment les semelles intérieures amovibles, des coiffures et leurs parties, des bourres et séparateurs pour cartouches de chasse ainsi que des jeux, jouets et engins sportifs et leurs parties)					
4503 10	Bouchons de tous types en liège naturel, y.c. liège ébauches à arêtes arrondies					
4503 10 10	Bouchons cylindriques, en liège naturel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4503 10 90	Bouchons de tous types, en liège naturel, y.c. liège ébauches à arêtes arrondies (à l'excl. des bouchons cylindriques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4503 90 00	Ouvrages en liège naturel (à l'excl. des cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire, des bouchons et leurs ébauches, des chausseries et leurs parties, notamment les semelles intérieures amovibles, des coiffures et leurs parties, des bourres et séparateurs pour cartouches de chasse ainsi que des jeux, jouets et engins sportifs et leurs parties)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4503 90 10	Ouvrages en liège naturel (à l'excl. des cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire, des bouchons et leurs ébauches, des chausseries et leurs parties, notamment les semelles intérieures amovibles, des coiffures et leurs parties, des bourres et séparateurs pour cartouches de chasse ainsi que des jeux, jouets et engins sportifs et leurs parties)					
4504 10	Cubes, briques, plaques, feuilles et bandes, en liège aggloméré; carreaux de toute forme, en liège aggloméré; cylindres pleins, y.c. les disques, en liège aggloméré					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4504 10 11	Bouchons cylindriques, pour vins mousseux, en liège aggloméré, même avec rondelles en liège naturel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4504 10 19	Bouchons cylindriques, en liège aggloméré (à l'excl. des articles pour vins mousseux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4504 10 91	Carreaux de toute forme: cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; cylindres pleins, y.c. les disques, en liège aggloméré, avec liant (sauf bouchons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4504 10 99	Carreaux de toute forme: cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; cylindres pleins, y.c. les disques, en liège aggloméré, sans liant (sauf bouchons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4504 90	Liège aggloméré, avec ou sans liant, et ouvrages en liège aggloméré (sauf chaussures et leurs parties, notamment les semelles intérieures amovibles, coiffures et leurs parties; bourres et séparateurs pour cartouches de chasse; jeux, jouets et engins sportifs et leurs parties, cubes, briques, plaques, feuilles et bandes, carreaux de toute forme ainsi que des cylindres pleins, y.c. les disques)					
4504 90 20	Bouchons en liège aggloméré (à l'excl. des articles cylindriques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4504 90 80	Liège aggloméré, avec ou sans liant, et ouvrages en liège aggloméré (sauf chaussures et leurs parties, notamment les semelles intérieures amovibles; coiffures et leurs parties; bourres et séparateurs pour cartouches de chasse; jeux, jouets et engins sportifs et leurs parties; cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y.c. les disques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 46	OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE					
4601	Tresses et articles simil. en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil. en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis [nattes, paillassons et claies, p.ex.] (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des ficelles, cordes et cordages ou des parties de chaussures ou de coiffures)					
4601 21	Nattes, paillassons et claies, en matières à tresser en bambou, tissés ou parallélisés, à plat					
4601 21 10	Nattes, paillassons et claies, tissés ou parallélisés, à plat, confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser en bambou	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 21 90	Nattes, paillassons et claies, en matières à tresser en bambou, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des articles confectionnés à partir de tresses et articles simil. à tresser)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 22	Nattes, paillassons et claies, en matières à tresser en rotin, tissés ou parallélisés, à plat					
4601 22 10	Nattes, paillassons et claies, tissés ou parallélisés, à plat, confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser en rotin	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 22 90	Nattes, paillassons et claies, en matières à tresser en rotin, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des articles confectionnés à partir de tresses et articles simil. à tresser)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 29	Nattes, paillassons et claies, en matières à tresser végétales, tissés ou parallélisés, à plat (sauf en bambou et en rotin)					
4601 29 10	Nattes, paillassons et claies, en matières à tresser végétales, tissés ou parallélisés, à plat, confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser (sauf en bambou et en rotin)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 29 90	Nattes, paillassons et claies, en matières à tresser végétales, tissés ou parallélisés, à plat (sauf en bambou et en rotin et à l'excl. des articles confectionnés à partir de tresses et articles simil. du n° 4601 10)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 92	Tresses et articles simil. en matières à tresser en bambou, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser en bambou, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des nattes, paillassons et claies ou des parties de chaussures ou de coiffures)					
4601 92 05	Tresses et articles simil. en matières à tresser en bambou, même assemblés en bandes (à l'excl. des nattes, paillassons et claies ainsi que des ficelles, cordes et cordages ou des parties de chaussures ou de coiffures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 92 10	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser en bambou, tissés ou parallélisés, à plat, confectionnés à partir de tresses et articles simil. en matières à tresser (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des nattes, paillassons et claies ou des parties de chaussures ou de coiffures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 92 90	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser en bambou, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des articles confectionnés à partir de tresses et articles simil. en matières à tresser, des nattes, paillassons et claies, des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 93	Tresses et articles simil. en matières à tresser en rotin, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser en rotin, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des nattes, paillassons et claies ou des parties de chaussures ou de coiffures)					
4601 93 05	Tresses et articles simil. en matières à tresser en rotin, même assemblés en bandes (à l'excl. des ficelles, cordes et cordages ou des parties de chaussures ou de coiffures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 93 10	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser en rotin, tissés ou parallélisés, à plat, confectionnés à partir de tresses et articles simil. en matières à tresser (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des nattes, paillassons et claies ou des parties de chaussures ou de coiffures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 93 90	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser en rotin, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des articles confectionnés à partir de tresses et articles simil. en matières à tresser, des nattes, paillassons et claies, des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 94	Tresses et articles simil. en matières à tresser végétales, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser végétales, tissés ou parallélisés, à plat (sauf en bambou et en rotin et à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des nattes, paillassons et claies ou des parties de chaussures ou de coiffures)					
4601 94 05	Tresses et articles simil. en matières à tresser végétales, même assemblés en bandes (sauf en bambou et en rotin et à l'excl. des ficelles, cordes et cordages ou des parties de chaussures ou de coiffures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 94 10	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser végétales, tissés ou parallélisés, à plat, confectionnés à partir de tresses et articles simil. en matières à tresser (sauf en bambou et en rotin et à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des nattes, paillassons et claies ou des parties de chaussures ou de coiffures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 94 90	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser végétales, tissés ou parallélisés, à plat (sauf en bambou et en rotin et à l'excl. des articles confectionnés à partir de tresses et articles simil. en matières à tresser, des nattes, paillassons et claies, des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 99	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser non végétales, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)					
4601 99 05	Tresses et articles simil. en matières à tresser non végétales, même assemblés en bandes (à l'excl. des ficelles, cordes et cordages ou des parties de chaussures ou de coiffures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 99 10	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser non végétales, tissés ou parallélisés, à plat, confectionnés à partir de tresses et articles simil. en matières à tresser (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4601 99 90	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser non végétales, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des articles confectionnés à partir de tresses et articles simil. en matières à tresser, des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4602	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 4601; ouvrages en luffa (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordages, des chaussures, coiffures et leurs parties, des véhicules et corps de caisses pour véhicules ainsi que des articles du chapitre 94 [p.ex. meubles, appareils d'éclairage])					
4602 11 00	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser en bambou ou confectionnés à l'aide des matières à tresser en bambou du n° 4601; ouvrages en luffa (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordages, des chaussures, des coiffures et leurs parties, des véhicules et corps de caisses pour véhicules ainsi que des articles du chapitre 94 [p.ex. meubles, appareils d'éclairage])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4602 12 00	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser en rotin ou confectionnés à l'aide des matières à tresser en rotin du n° 4601; ouvrages en luffa (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordages, des chaussures, des coiffures et leurs parties, des véhicules et corps de caisses pour véhicules ainsi que des articles du chapitre 94 [p.ex. meubles, appareils d'éclairage])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4602 19	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser végétales ou confectionnés à l'aide des matières à tresser végétales du n° 4601; ouvrages en luffa (sauf en bambou et en rotin et à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordages, des chaussures, des coiffures et leurs parties, des véhicules et corps de caisses pour véhicules ainsi que des articles du chapitre 94 [p.ex. meubles, appareils d'éclairage])					
4602 19 10	Pailions pour bouteilles servant d'emballage ou de protection, tressés directement à partir de pailles végétales ou confectionnés à l'aide de tresses en pailles végétales du n° 4601 (sauf en bambou et en rotin)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4602 19 90	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matière à tresser ou confectionnés à l'aide des articles en matières végétales du n° 4601; ouvrages en luffa (sauf en bambou et en rotin, des pailions pour bouteilles, des revêtements muraux du n° 4814, des chaussures, coiffures et leurs parties, des véhicules et corps de caisses pour véhicules ainsi que des articles du chapitre 94 [p.ex. meubles, appareils d'éclairage])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4602 90 00	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser non végétales ou confectionnés à l'aide de matières à tresser non végétales du n° 4601 (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordages, des chaussures, coiffures et leurs parties, des véhicules et corps de caisses pour véhicules ainsi que des articles du chapitre 94 [p.ex. meubles, appareils d'éclairage])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
SECTION X	PÂTES DE BOIS OU D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES; PAPIER OU CARTON À RECYCLER (DÉCHETS ET REBUTS); PAPIER ET SES APPLICATIONS					
CHAPITRE 47	PÂTES DE BOIS OU D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES; PAPIER OU CARTON À RECYCLER (DÉCHETS ET REBUTS)					
4701 00	Pâtes mécaniques de bois, non traitées chimiquement					
4701 00 10	Pâtes thermomécaniques de bois, non traitées chimiquement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4701 00 90	Pâtes mécaniques de bois, non traitées chimiquement (à l'excl. des pâtes thermomécaniques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4702 00 00	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4703	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfite (à l'excl. des pâtes à dissoudre)					
4703 00	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfite, écru (à l'excl. des pâtes à dissoudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4703 00 10	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfite, écru (à l'excl. des pâtes à dissoudre et des pâtes de bois de confères)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4703 00 90	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfite, mi-blanchies ou blanchies (à l'excl. des pâtes à dissoudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4704	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfite, mi-blanchies ou blanchies (à l'excl. des pâtes à dissoudre et des pâtes de bois de confères)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4704 11 00	Pâtes chimiques de bois de confères, au bisulfite, écru (à l'excl. des pâtes à dissoudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4704 19 00	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, écruës (à l'excl. des pâtes à dissoudre et des pâtes de bois de conifères)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4704 21 00	Pâtes chimiques de bois de conifères, au bisulfite, mi-blanchies ou blanchies (à l'excl. des pâtes à dissoudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4704 29 00	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, mi-blanchies ou blanchies (à l'excl. des pâtes à dissoudre et des pâtes de bois de conifères)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4705 00 00	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4706	Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés [déchets et rebuts] ou de matières fibreuses cellulosiques (autres que le bois)					
4706 10 00	Pâtes de linters de coton	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4706 20 00	Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés [déchets et rebuts]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4706 30 00	Pâtes de matières fibreuses cellulosiques de bambou	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4706 91 00	Pâtes mécaniques de matières fibreuses cellulosiques (autres que le bambou, le bois, les linters de coton ainsi que les pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés [déchets et rebuts])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4706 92 00	Pâtes chimiques de matières fibreuses cellulosiques (autres que le bambou, le bois, les linters de coton ainsi que les pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés [déchets et rebuts])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4706 93 00	Pâtes mi-chimiques de matières fibreuses cellulosiques (autres que le bambou, le bois, les linters de coton ainsi que les pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés [déchets et rebuts])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4707	Papiers ou cartons à recycler [déchets et rebuts] (à l'excl. de la laine de papier)					
4707 10 00	Papiers ou cartons à recycler [déchets et rebuts] de papiers ou cartons kraft écruës ou de papiers ou cartons ondulés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4707 20 00	Papiers ou cartons à recycler [déchets et rebuts] de papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4707 30	Papiers ou cartons à recycler [déchets et rebuts] de papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique [journaux, périodiques et imprimés simil., p.ex.]					
4707 30 10	Vieux numéros et invendus de journaux et revues, annuaires téléphoniques, brochures et imprimés publicitaires	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4707 30 90	Déchets et rebuts de papiers ou cartons, obtenus principalement à partir de pâte mécanique (à l'excl. des vieux numéros et invendus de journaux et revues, annuaires téléphoniques, brochures et imprimés simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4707 90	Papiers ou cartons à recycler [déchets et rebuts], y.c. les déchets et rebuts non triés (à l'excl. de la laine de papier, des déchets et rebuts de papiers ou cartons kraft écruës ou de papiers ou cartons ondulés ainsi que des produits non colorés dans la masse, obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie et des produits obtenus à partir de pâte mécanique)					
4707 90 10	Papiers et cartons à recycler [déchets et rebuts], non triés (à l'excl. de la laine de papier)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4707 90 90	Papiers et cartons à recycler [déchets et rebuts], triés (à l'excl. de la laine de papier, des déchets et rebuts de papiers et cartons kraft écruës ou de papiers ou cartons ondulés ainsi que des produits non colorés dans la masse, obtenus principalement à partir de pâtes chimiques blanchies et des produits obtenus à partir de pâte mécanique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 48	PAPIERS ET CARTONS; OUVRAGES EN PÂTE DE CELLULOSE, EN PAPIER OU EN CARTON					
4801 00 00	Papier journal tel que visé à la note 4 du chapitre 48, en rouleaux d'une largeur > 28 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 28 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4802	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format; papiers et cartons formés feuille à feuille [papiers et cartons à la main] (à l'excl. du papier journal du n° 4801 et des papiers du n° 4803)					
4802 10 00	Papiers et cartons formés feuille à feuille [papiers à la main], de tout format et de toute forme	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4802 20 00	Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4802 40	Papiers supports pour papiers peints, non couchés ni enduits					
4802 40 10	Papiers supports pour papiers peints, non couchés ni enduits, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4802 40 90	Papiers supports pour papiers peints, non couchés ni enduits, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4802 54 00	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids < 40 g/m², n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4802 55	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 40 g mais <= 150 g, n.d.a.					
4802 55 15	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 40 g mais < 60 g, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4802 55 25	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 60 g mais < 75 g, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4802 55 30	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 75 g mais < 80 g, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4802 55 90	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 80 g mais <= 150 g, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4802 56	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté <= 435 mm et l'autre <= 297 mm à l'état non plié, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 40 g mais <= 150 g, n.d.a.					
4802 56 20	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme rectangulaire dont un côté mesure 297 mm et l'autre 210 mm (format A4), sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 40 g mais <= 150 g, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4802 56 80	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté <= 435 mm et l'autre <= 297 mm à l'état non plié, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 40 g mais <= 150 g, n.d.a. (sauf dont un côté mesure 297 mm et l'autre 210 mm [format A4])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4802 57 00	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté <= 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 40 g mais <= 150 g, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4802 58	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids > 150 g/m², n.d.a.					
4802 58 10	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids > 150 g/m², n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4802 58 90	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids > 150 g/m², n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
Extrait du 4802 58 90	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids > 150 g/m², n.d.a. (pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
4802 61	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, n.d.a.					
4802 61 15	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique, d'un poids < 72 g/m², n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
Accusé de réception en préfecture 973200052678-20260623-A Date de télétransmission : 01/07/2026 Date de réception préfecture : 01/07/2026 4802 62 00	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, n.d.a. (à l'excl. des produits d'un poids < 72 g/m² et dont > 50% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté <= 435 mm et l'autre <= 297 mm à l'état non plié, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4802 69 00	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté <= 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4803 00	Papiers utilisés pour papiers de toilette, serviettes à démaquiller, essuie-mains, serviettes ou papiers simil. à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
4803 00 10	Ouate de cellulose, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4803 00 31	Papier crêpe à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, et nappes de fibres de cellulose dites 'tissu', d'un poids par pli <= 25 g/m², en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4803 00 39	Papier crêpe à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, et nappes de fibres de cellulose dites 'tissu', d'un poids par pli > 25 g/m², en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4803 00 90	Papiers utilisés pour papiers de toilette, serviettes à démaquiller, essuie-mains, serviettes ou papiers simil. à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (sauf ouate de cellulose, nappes de fibres de cellulose ou papiers crêpés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. des articles des n° 4802 ou 4803)					
4804 11	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', écus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm					
4804 11 11	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', écus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, d'un poids <= 150 g/m² (à l'excl. des articles des n° 4802 et 4803)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 11 15	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', écus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, d'un poids >= 150 g/m² mais < 175 g/m² (à l'excl. des articles des n° 4802 et 4803)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 11 19	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', écus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, d'un poids >= 175 g/m² (à l'excl. des articles des n° 4802 et 4803)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 11 90	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', écus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm (à l'excl. des articles des n° 4802 et 4803 ainsi que des produits écus ou des produits dont la composition fibreuse totale est constituée par >= 80% en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 19	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm (à l'excl. des papiers et cartons écus ainsi que des articles des n° 4802 ou 4803)					
4804 19 12	Papiers et cartons pour couverture [kraftliner], non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, composés d'une ou plusieurs couches écruées et d'une couche extérieure blanchie, mi-blanchie ou colorée dans la masse, d'un poids < 175 g/m² (sauf articles des n° 4802 et 4803)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 19 19	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, composés d'une ou plusieurs couches écruées et d'une couche extérieure blanchie, mi-blanchie ou colorée dans la masse, d'un poids >= 175 g/m² (sauf articles des n° 4802 et 4803)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 19 30	Papiers et cartons pour couverture [kraftliner], non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude (sauf articles des n° 4802 et 4803, et produits écus ou composés de couche[s] écrué[s] et d'une couche ext. blanchie ou colorée dans la masse)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 19 90	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm (à l'excl. des articles des n° 4802 et 4803 ainsi que des produits écus ou des produits dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 21	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, écus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm (à l'excl. des articles des n° 4802, 4803 ou 4808)					
4804 21 10	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, écus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude (à l'excl. des articles des n° 4802, 4803 et 4808)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 21 90	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, écus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm (à l'excl. des articles des n° 4802, 4803 et 4808 ainsi que des produits dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 29	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm (à l'excl. des papiers écus ainsi que des articles des n° 4802, 4803 ou 4808)					
4804 29 10	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude (à l'excl. des papiers écus ainsi que des articles des n° 4802, 4803 et 4808)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 29 90	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm (à l'excl. des papiers écus, des articles des n° 4802, 4803 et 4808 ainsi que des papiers dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 31	Papiers et cartons kraft, écus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m² (à l'excl. des papiers et cartons pour couverture dits 'kraftliner', des papiers kraft pour sacs de grande contenance ainsi que des articles des n° 4802, 4803 ou 4808)					
4804 31 51	Papiers et cartons kraft servant d'isolant pour des usages électrotechniques, écus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m² et dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude (sauf papiers et cartons pour couverture [kraftliner] et papiers kraft pour sacs de grande contenance)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 31 58	Papiers et cartons kraft, écus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m² et dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude (sauf produits utilisés comme isolant en électrotechnique et articles des n° 4802, 4803 et 4808)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 31 80	Papiers et cartons kraft, écus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m² (sauf papiers et cartons pour couverture [kraftliner], papiers kraft pour grands sacs, articles des n° 4802, 4803 et 4808 et produits dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale est constituée par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 39	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m² (à l'excl. des produits écus, des papiers et cartons pour couverture dits 'kraftliner', des papiers kraft pour sacs de grande contenance ainsi que des articles des n° 4802, 4803 ou 4808)					
4804 39 51	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m², blanchis uniformément dans la masse et dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude (sauf produits destinés à la fabrication des fils de papier des n° 5308 et 5607, papiers et cartons utilisés comme isolant en électrotechnique, papiers kraft pour sacs de grande contenance et articles des n° 4802, 4803 et 4808)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 39 58	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m² et dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude (sauf produits écus ou blanchis uniformément dans la masse, produits blanchis dans la masse, papiers et cartons pour couverture [kraftliner], papiers kraft pour sacs de grande contenance et articles des n° 4802, 4803 et 4808)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 39 80	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m² (sauf produits écus ou produits dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, 'kraftliner', papiers kraft pour sacs de grande contenance et articles des n° 4802, 4803 et 4808)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 41	Papiers et cartons kraft, écus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m² mais < 225 g/m² (à l'excl. des papiers et cartons pour couverture dits 'kraftliner', des papiers kraft pour sacs de grande contenance ainsi que des articles des n° 4802, 4803 ou 4808)					
4804 41 90	Papiers et cartons kraft, écus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m² mais < 225 g/m² (sauf produits dits 'saturating kraft' ou 'kraftliner', papiers kraft pour sacs de grande contenance, articles des n° 4802, 4803 et 4808)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 41 98	Papiers et cartons kraft, écus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m² mais < 225 g/m² (sauf produits dits 'saturating kraft' ou 'kraftliner', papiers kraft pour sacs de grande contenance, articles des n° 4802, 4803 et 4808)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4804 42 00	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m² mais < 225 g/m², blanchis dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par le procédé chimique (sauf papiers et cartons pour couverture [kraftliner], papiers kraft pour sacs de grande contenance et articles des n° 4802, 4803 et 4808)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 49 00	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m² mais < 225 g/m² (sauf produits écrus, papiers et cartons pour couverture [kraftliner], papiers kraft pour grands sacs, articles des n° 4802, 4803 et 4808 et produits blanchis dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par procédé chimique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 51 00	Papiers et cartons kraft, écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids >= 225 g/m² (à l'excl. des papiers et cartons pour couverture dits 'kraftliner', des papiers kraft pour sacs de grande contenance ainsi que des articles des n° 4802, 4803 et 4808)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 52 00	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids >= 225 g/m², blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par le procédé chimique (sauf papiers et cartons pour couverture [kraftliner], papiers kraft pour sacs de grande contenance et articles des n° 4802, 4803 et 4808)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 59	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids >= 225 g/m² (sauf produits 'kraftliner', papiers kraft pour sacs de grande contenance, articles des n° 4802, 4803 ou 4808, produits écrus ou des produits blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par procédé chimique)					
4804 59 10	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids >= 225 g/m² et dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude (sauf produits écrus ou blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4804 59 90	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids >= 225 g/m² (sauf produits écrus ou blanchis uniformément dans la masse et dont la composition fibreuse totale est constituée par > 95% par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique et par >= 80% en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4805	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, n'ayant pas subi d'ouvrison complémentaire ou de traitements autres que ceux stipulés dans la note 3 du présent chapitre, n.d.a.					
4805 11 00	Papier mi-chimique pour cannelle, non couché ni enduit, en rouleaux d'une largeur > 36 cm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4805 12 00	Papier paille pour cannelle, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, poids >= 130 g/m²	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4805 19	Papier pour cannelle, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. du papier mi-chimique pour cannelle et du papier paille pour cannelle)					
4805 19 10	Wellenstoff, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4805 19 90	Papier pour cannelle, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. du papier mi-chimique pour cannelle, du papier paille pour cannelle et du Wellenstoff)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4805 24 00	Testliner [fibres récupérées], non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m²	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4805 25 00	Testliner [fibres récupérées], non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m²	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4805 30 00	Papier sulfite d'emballage, non couché ni enduit, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4805 40 00	Papier et carton filtre, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4805 50 00	Papier et carton feutre, papier et carton laineux, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4805 91 00	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m², n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4805 92 00	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m² mais < 225 g/m², n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4805 93	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids >= 225 g/m², n.d.a.					
4805 93 20	Papiers et cartons à base de papiers recyclés, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids >= 225 g/m², n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4805 93 80	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids >= 225 g/m², n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4806	Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papier dit 'cristal' et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
4806 10 00	Papiers et cartons sulfurisés [parchemin végétal], en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4806 20 00	Papiers ingraissables [greaseproof], en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4806 30 00	Papiers-calques, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4806 40	Papier dit 'cristal' et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. des papiers-calques, des papiers ingraissables ainsi que des papiers et cartons sulfurisés)					
4806 40 10	Papier dit 'cristal', en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4806 40 90	Papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. des papiers-calques, du papier dit 'cristal', des papiers ingraissables ainsi que des papiers et cartons sulfurisés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4807 00	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
4807 00 30	Papiers et cartons, à base de papiers recyclés, assemblés à plat par collage, même recouverts de papier, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. des papiers et cartons 'entre-deux' assemblés avec du bitume, du goudron ou de l'asphalte)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4807 00 80	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (sauf papiers et cartons 'entre-deux' assemblés avec bitume, goudron ou asphalte, papiers et cartons paille, même recouverts de papier autre que papier paille et papiers et cartons à base de papiers recyclés, même recouverts de papier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4808	Papiers et cartons ondulés, même avec recouvrement par collage, crépés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. des articles du n° 4803)					
4808 10 00	Papiers et cartons ondulés, même avec recouvrement par collage, même perforés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4808 40 00	Papiers kraft, crépés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4808 90 00	Papiers et cartons crépés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. des articles du n° 4803 ainsi que des papiers kraft pour sacs de grande contenance ou des autres papiers kraft)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4809	Papiers carbone, papiers dits 'autocopiants' et autres papiers pour duplication ou reports (y.c. les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm à l'état non plié					
4809 20 00	Papiers dits 'autocopiants', même imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm à l'état non plié (à l'excl. des papiers carbone et des papiers simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4809 90 00	Papiers pour duplication ou reports (y.c. les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm à l'état non plié (à l'excl. des papiers dits 'autocopiants')	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4810 13 00	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux de tout format	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4810 14 00	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé mécanique, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un des côtés <= 435 mm et l'autre <= 297 mm à l'état non plié	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4810 19 00	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé mécanique, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté <= 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4810 22 00	Papier couché léger, dit 'LWC', du type utilisé pour écriture, impression ou autres fins graphiques, poids total <= 72 g/m², poids de couche <= 15 g/m² par face, sur un support dont >= 50% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4810 29	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (sauf papier couché léger [LWC])					
4810 29 30	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux de tout format (sauf papier couché léger [LWC] et papiers et cartons pour machines de bureau et simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4810 29 80	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire de tout format (sauf papier couché léger [LWC] et papiers et cartons pour machines de bureau et simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4810 31 00	Papiers et cartons kraft, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, d'un poids <= 150 g/m² (sauf produits utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4810 32	Papiers et cartons kraft, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, d'un poids > 150 g/m² (sauf produits utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques)					
4810 32 10	Papiers et cartons kraft, couchés ou enduits de kaolin sur une ou sur les deux faces, blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, d'un poids > 150 g/m² (sauf produits utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4810 32 90	Papiers et cartons kraft, couchés ou enduits de substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, d'un poids > 150 g/m² (sauf produits couchés ou enduits de kaolin et papiers et cartons util. à des fins graphiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4810 39 00	Papiers et cartons kraft, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (sauf produits utilisés à des fins graphiques et les papiers et cartons blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués de fibres de bois obtenues par un procédé chimique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4810 92	Papiers et cartons multicouches, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons kraft ainsi que des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques)					
4810 92 10	Papiers et cartons multicouches dont chaque couche est blanchie, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons kraft ainsi que des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4810 92 30	Papiers et cartons multicouches dont une seule couche extérieure est blanchie, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons kraft ainsi que des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4810 92 90	Papiers et cartons multicouches, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons kraft, des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques ainsi que des produits dont chaque couche ou dont une seule couche extérieure est blanchie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4810 99	Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, même coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons kraft ou multicouches ainsi que des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et de tout autre couchage ou enduction)					
4810 99 10	Papiers et cartons de pâte blanchie, couchés ou enduits de kaolin sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons kraft ou multicouches ainsi que des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et de tout autre couchage ou enduction)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4810 99 80	Papiers et cartons, couchés à des substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons de pâte blanchie couchés ou enduits de kaolin, des papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, des papiers et cartons kraft ou multicouches et de tout autre couchage ou enduction)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4811	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des produits des n° 4803, 4809 ou 4810)					
4811 10 00	Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4811 41	Papiers et cartons, auto-adhésifs, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des produits du n° 4810)					
4811 41 20	Papiers et cartons, auto-adhésifs, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en bandes, en rouleaux ou en feuilles d'une largeur <= 10 cm, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4811 41 90	Papiers et cartons, auto-adhésifs, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons d'une largeur <= 10 cm dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé et des produits du n° 4810)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4811 49 00	Papiers et cartons gommés ou adhésifs, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons auto-adhésifs ainsi que des produits du n° 4810)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4811 51 00	Papiers et cartons, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique, blanchis, d'un poids > 150 g/m², en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des adhésifs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4811 59 00	Papiers et cartons, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des adhésifs ainsi que des papiers et cartons blanchis d'un poids > 150 g/m²)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4811 60 00	Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des produits des n° 4803, 4809 et 4818)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4811 90 00	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des produits des n° 4803, 4809, 4810, 481110 à 481160 et 4818)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4812 00 00	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4813	Papier à cigarettes, même découpé à format ou en cahiers ou en tubes					
4813 10 00	Papier à cigarettes, en cahiers ou en tubes	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4813 20 00	Papier à cigarettes, en rouleaux d'une largeur <= 5 cm	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4813 90	Papier à cigarettes, même découpé à format (à l'excl. des papiers en cahiers, en tubes ou en rouleaux d'une largeur <= 5 cm)					
4813 90 10	Papier à cigarettes en rouleaux d'une largeur > 5 cm mais <= 15 cm	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4813 90 90	Papier à cigarettes, même découpé à format (à l'excl. des papiers en cahiers, en tubes ou en rouleaux d'une largeur <= 15 cm)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
4814	Papiers peints et revêtements muraux simil.; vitrauphanies					
4814 20 00	Papiers peints et revêtements muraux simil., constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'enduit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4814 90	Papiers peints et revêtements muraux simil. en papier et vitrauphanies en papier (à l'excl. des revêtements muraux constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'enduit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée)					
4814 90 10	Papiers peints et revêtements muraux simil., constitués de papier grainé, gaufré, coloré en surface, imprimé de motifs ou autrement décoré en surface, enduits ou recouverts de matière plastique protectrice transparente	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4814 90 70	Papiers peints et revêtements muraux simil. en papier, et vitrauphanies en papier (à l'excl. des produits des n° 481420 et 4814 90 10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4816	Papiers carbone, papiers dits 'autocopiants' et autres papiers pour duplication ou reports (présentés en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles carrées ou rectangulaires dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire), stencils complets et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes					
4816 90 00	Papiers carbone, papiers dits 'autocopiants', présentés en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles carrées ou rectangulaires dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, même conditionnés en boîtes (à l'excl. des papiers carbone et des papiers simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4816 90 00	Papiers pour duplication ou reports - présentés en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles carrées ou rectangulaires dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire -, et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes (à l'excl. des papiers dits 'autocopiants')	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4817	Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton (à l'excl. des cartes-lettres, cartes postales et cartes pour correspondance comportant un timbre-poste imprimé); boîtes, pochettes et présentations simil., en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance					
4817 10 00	Enveloppes, en papier ou en carton	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4817 20 00	Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou en carton (à l'excl. des articles comportant un timbre-poste imprimé)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4817 30 00	Boîtes, pochettes et présentations simil., en papier ou en carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4818	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose					A
4818 10	Papier hygiénique, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm					A
4818 10 10	Papier hygiénique, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm et d'un poids, par pli, <= 25 g/m²	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
4818 10 90	Papier hygiénique, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm et d'un poids, par pli, > 25 g/m²	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
4818 20	Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose					A
4818 20 10	Mouchoirs et serviettes à démaquiller, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
4818 20 91	Essuie-mains, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
4818 20 99	Essuie-mains, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des produits en rouleaux d'une largeur <= 36 cm)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
4818 30 00	Nappes et serviettes de table, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
4818 50 00	Vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des guêtres et articles simil., des coiffures et leurs parties ainsi que des chaussures et leurs parties, y.c. les semelles intérieures amovibles, les talonnettes et articles simil. amovibles)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
4818 90	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers simil., ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm, ou coupés à format; articles à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. du papier hygiénique, des mouchoirs, des serviettes à démaquiller, des essuie-mains, des nappes, des serviettes de table, des serviettes et tampons hygiéniques, des couches pour bébés et des articles hygiéniques simil.)					A
4818 90 10	Articles à usage chirurgical, médical ou hygiénique, non conditionnés pour la vente au détail, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. du papier hygiénique, des mouchoirs, des serviettes à démaquiller, des essuie-mains, des nappes, des serviettes de table, des serviettes et tampons hygiéniques, des couches pour bébés et des articles hygiéniques simil.)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
4818 90 90	Papiers, ouate de cellulose, ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm, ou coupés à format; articles à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. du papier hygiénique, des mouchoirs, des serviettes à démaquiller, des essuie-mains, des nappes, des serviettes de table, des serviettes et tampons hygiéniques, des couches pour bébés et des articles hygiéniques simil. ainsi que des articles à usages chirurgical, médical ou hygiénique non conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
4819	Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.; cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides					
4819 10 00	Boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4819 20 00	Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4819 30 00	Sacs, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, d'une largeur à la base >= 40 cm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4819 40 00	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des pochettes pour disques et des sacs d'une largeur à la base >= 40 cm)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4819 50 00	Emballages, y.c. les pochettes pour disques, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé, des boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé ainsi que des sacs, sachets, pochettes et cornets)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4819 60 00	Cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides (à l'excl. des emballages)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4820	Registres, livres comptables, carnets de notes, commandes ou quittances, agendas, blocs de papier à lettres et ouvrages simil., cahiers, sous-main, classeurs, reliures, chemises et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y.c. les liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton; albums pour échantillonnages ou collections et couvertures pour livres, en papier ou carton					
4820 10	Registres, livres comptables, carnets de notes, de commandes ou de quittances, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages simil., en papier ou carton					
4820 10 10	Registres, livres comptables et carnets de commandes ou de quittances, en papier ou carton	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4820 10 30	Carnets de notes, blocs de papier à lettres et blocs-mémorandums, en papier ou carton	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4820 10 50	Agendas en papier ou carton	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4820 10 90	Carnets de notes, blocs de papier à lettres et articles simil., en papier ou carton	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4820 20 00	Cahiers pour l'écriture, en papier ou carton	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4820 30 00	Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers, en papier ou en carton	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4820 40 00	Liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4820 50 00	Albums pour échantillonnages ou pour collections, en papier ou en carton	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4820 90 00	Sous-main et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, en papier ou en carton, et couvertures pour livres, en papier ou en carton (sauf registres, livres comptables, carnets de notes, de commandes ou de quittances, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas, cahiers, classeurs, reliures, chemises, couvertures à liasses ou carnets manifold et albums pour échantillonnages ou collections)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
4821	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées ou non					
4821 10	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées					A
4821 10 10	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées, auto-adhésives	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
4821 10 90	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées (à l'excl. des étiquettes auto-adhésives)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
4821 90	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées					
4821 90 10	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées, auto-adhésives	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4821 90 90	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées (à l'excl. des étiquettes auto-adhésives)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4822	Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports simil., en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis					
4822 10 00	Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports simil., en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis, des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4822 90 00	Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports simil., en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis (à l'excl. des articles des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4823	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, présentés en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, et ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.					
4823 20 00	Papier et carton-filtre, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4823 40 00	Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés en disques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4823 61 00	Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles simil., en papier bambou ou en carton bambou	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4823 69 10	Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles simil., en papier ou en carton (à l'excl. du papier bambou ou du carton bambou)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4823 69 90	Tasses, gobelets et articles simil., en papier ou en carton (sauf du papier bambou ou du carton bambou et à l'excl. des plateaux, des plats et des assiettes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4823 70	Articles moulés ou pressés en pâte à papier, n.d.a.					
4823 70 10	Emballages alvéolaires pour oeufs, en pâte à papier moulée	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
4823 70 90	Articles moulés ou pressés en pâte à papier, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4823 90	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, n.d.a.; ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.					
4823 90 40	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4823 90 85	Papiers, cartons, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, n.d.a.; ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
CHAPITRE 49	PRODUITS DE L'ÉDITION, DE LA PRESSE OU DES AUTRES INDUSTRIES GRAPHIQUES; TEXTES MANUSCRITS OU DACTYLOGRAPHIES ET PLANS					
4901	Livres, brochures et imprimés simil., même sur feuillets isolés (à l'excl. des publications périodiques et des publications à usages principalement publicitaires)					
4901 10	Livres, brochures et imprimés simil., en feuillets isolés, même pliés (à l'excl. des publications périodiques et des publications à usages principalement publicitaires)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
4901 10 10	Livres, brochures et imprimés simil. (à l'excl. des produits en feuillets isolés, des dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules, des publications périodiques ainsi que des publications à usages principalement publicitaires)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
4902	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité					
4902 10 00	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité, paraissant au moins quatre fois par semaine	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
4902 90 00	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité (à l'excl. des journaux et publications paraissant au moins quatre fois par semaine)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
4903 00 00	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
4904 00 00	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4905	Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les cartes murales, les plans topographiques et les globes, imprimés (à l'excl. des cartes, plans et globes en relief)					
4905 20 00	Ouvrages cartographiques de tous genres, y compris les plans topographiques, imprimés, sous forme de livres ou de brochures	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4905 90 00	Ouvrages cartographiques de tous genres, y compris les cartes murales, les plans topographiques et les globes, imprimés (à l'exclusion des cartes, plans et globes en relief ou sous forme de livres)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4906 00 00	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou simil., obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4907 00	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ou d'obligations et titres simil.					
4907 00 10	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
4907 00 30	Billets de banque	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
4907 00 90	Papier timbré; chèques; titres d'actions ou d'obligations et titres simil.	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
4908	Décalcomanies de tous genres					
4908 10 00	Décalcomanies vitrifiables	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4908 90 00	Décalcomanies de tous genres (à l'excl. des articles vitrifiables)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
4909 00 00	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
4910 00 00	Calendriers de tous genres, imprimés, y.c. les blocs de calendriers à effeuiller	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
4911	Imprimés, y.c. les images, les gravures et les photographies, n.d.a.					A
4911 10	Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et simil.					A
4911 10 10	Catalogues commerciaux	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
4911 10 90	Imprimés publicitaires et articles simil. (à l'excl. des catalogues commerciaux)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
4911 91 00	Images, gravures et photographies, n.d.a.	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
4911 99 00	Imprimés, n.d.a.	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
SECTION XI	MATIÈRES TEXTILES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES					
CHAPITRE 50	SOIE					
5001 00 00	Cocons de vers à soie propres au dévidage	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5002 00 00	Soie grège [non moulignée]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5003 00 00	Déchets de soie, y.c. les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5004 00	Fils de soie (sauf les fils de déchets de soie et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
5004 00 10	Fils de soie, écrus, décrus ou blanchis (sauf les fils de déchets de soie et les fils conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5004 00 90	Fils de soie (à l'excl. des fils écrus, décrus ou blanchis, des fils de déchets de soie ou de la bourrette et des fils conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5005 00	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail					
5005 00 10	Fils de déchets de soie, écrus, décrus ou blanchis, non conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5005 00 90	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils écrus, décrus ou blanchis)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5006 00	Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine [crin de Florence]					
5006 00 10	Fils de soie, conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils de déchets de soie ou de la bourrette)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5006 00 90	Fils de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine [crin de Florence]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5007	Tissus de soie ou de déchets de soie					
5007 10 00	Tissus de bourrette	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5007 20	Tissus contenant >= 85% en poids de soie ou de déchets de soie (autres que la bourrette)					
5007 20 11	Crêpes contenant >= 85% en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette, écrus, décrus ou blanchis	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5007 20 19	Crêpes contenant >= 85% en poids de soie ou de déchets de soie (à l'excl. des produits écrus, décrus ou blanchis)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5007 20 21	Pongés, habutai, honan, shantung, corah et tissu simil. d'Extrême-Orient, de soie pure (non mélangée de bourre de soie, de déchets de bourre de soie ou d'autres matières textiles) à armure toile, écrus ou simpl. décrus	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5007 20 31	Pongés, habutai, honan, shantung, corah et tissu simil. d'Extrême-Orient, de soie pure (non mélangée de bourre de soie, de déchets de bourre de soie ou d'autres matières textiles) à armure toile (à l'excl. des produits écrus ou simpl. décrus)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5007 20 39	Pongés, habutai, honan, shantung, corah et tissu simil. d'Extrême-Orient, de soie pure (non mélangée de bourre de soie, de déchets de bourre de soie ou d'autres matières textiles) (à l'excl. des produits à armure toile)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5007 20 41	Tissus clairs [non serrés] contenant >= 85% en poids de soie ou de déchets de soie (autres que la bourrette)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5007 20 51	Tissus serrés, contenant >= 85% en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette, écrus, décrus ou blanchis (à l'excl. des crêpes ainsi que des pongés, habutai, honan, shantung, corah et tissu simil. d'Extrême-Orient, de soie pure)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5007 20 59	Tissus serrés, contenant >= 85% en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette, teints (à l'excl. des crêpes ainsi que des pongés, habutai, honan, shantung, corah et tissu simil. d'Extrême-Orient, de soie pure)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5007 20 60	Tissus serrés, contenant >= 85% en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette, en fils de diverses couleurs (à l'excl. des crêpes ainsi que des pongés, habutai, honan, shantung, corah et tissu simil. d'Extrême-Orient, de soie pure)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5007 20 71	Tissus serrés, contenant >= 85% de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette, imprimés (à l'excl. des crêpes ainsi que des pongés, habutai, honan, shantung, corah et tissu simil. d'Extrême-Orient, de soie pure)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5007 90	Tissus de soie ou de déchets de soie (autres que la bourrette), contenant en prédominance, mais < 85% de soie ou de déchets de soie					
5007 90 10	Tissus de soie ou de déchets de soie (autres que la bourrette), contenant en prédominance, mais < 85% de soie ou de déchets de soie, écrus, décrus ou blanchis	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5007 90 30	Tissus de soie ou de déchets de soie (autres que la bourrette), contenant en prédominance, mais < 85% de soie ou de déchets de soie, teints	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5007 90 50	Tissus de soie ou de déchets de soie (autres que la bourrette), contenant en prédominance, mais < 85% de soie ou de déchets de soie, en fils de diverses couleurs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5007 90 90	Tissus de soie ou de déchets de soie (autres que la bourrette), contenant en prédominance, mais < 85% de soie ou de déchets de soie, imprimés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 51	LAINE, POILS FINS OU GROSSIERS; FILS ET TISSUS DE CRIN					
5101	Laines, non cardées ni peignées					
5101 11 00	Laines de tonte en suint, y.c. les laines lavées à dos, non cardées ni peignées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5101 19 00	Laines en suint, y.c. les laines lavées à dos, non cardées ni peignées (à l'excl. des laines de tonte)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5101 21 00	Laines de tonte, dégraissées, non carbonisées ni cardées ni peignées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5101 29 00	Laines dégraissées, non carbonisées ni cardées ni peignées (à l'excl. des laines de tonte)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5101 30 00	Laines carbonisées, non cardées ni peignées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5102	Poils fins ou grossiers, non cardés ni peignés (à l'excl. de la laine, des poils et soies de broserie ainsi que des crins [poils de la crinière ou de la queue])					
5102 11 00	Poils de chèvre du Cachemire, non cardés ni peignés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5102 19	Poils fins, non cardés ni peignés (à l'excl. de la laine et de chèvre du Cachemire)					
5102 19 10	Poils de lapin angora, non cardés ni peignés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5102 19 30	Poils de lama ou de vigogne, non cardés ni peignés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5102 19 40	Poils de chameau, de yak, de chèvre mohair, de chèvre du Tibet et de chèvres simil., non cardés ni peignés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5102 19 90	Poils d'autres lapins que le lapin angora, de lièvre, de castor, de ragondin et de rat musqué, non cardés ni peignés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5102 20 00	Poils grossiers, non cardés ni peignés (à l'excl. des poils et soies de broserie ainsi que des crins [poils de la crinière ou de la queue])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5103	Déchets de laine ou de poils fins ou grossiers, y.c. les déchets de fils (à l'excl. des effilochés, des déchets de poils et soies de broserie ainsi que des déchets de crins [poils de la crinière ou de la queue])					
5103 10	Blousses de laine ou de poils fins (à l'excl. des effilochés)					
5103 10 10	Blousses de laine ou de poils fins, non carbonisées (à l'excl. des effilochés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5103 10 90	Blousses de laine ou de poils fins, carbonisées (à l'excl. des effilochés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5103 20 00	Déchets de laine ou de poils fins, y.c. les déchets de fils (à l'excl. des blousses et des effilochés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5103 30 00	Déchets de poils grossiers, y.c. les déchets de fils (à l'excl. des effilochés, des déchets de poils et soies de broserie ainsi que des déchets de crins [poils de la crinière ou de la queue])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5104 00 00	Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers, non cardés ni peignés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5105	Laine, poils fins ou grossiers, cardés ou peignés, y.c. la 'laine peignée en vrac'					
5105 10 00	Laine cardée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5105 21 00	Laine peignée en vrac	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5105 29 00	Laine peignée (à l'excl. de la laine peignée en vrac)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5105 31 00	Poils de chèvre du Cachemire, cardés ou peignés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5105 39 00	Poils fins, cardés ou peignés (à l'excl. de la laine et de ceux de chèvre du Cachemire)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5105 47 00	Poils cardés ou peignés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5105 50 00	Poils cardés ou peignés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5105 60 00	Poils cardés ou peignés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5105 70 00	Poils cardés ou peignés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5105 80 00	Poils cardés ou peignés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5105 90 00	Poils cardés ou peignés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5106 00 00	Fils de laine cardée, contenant >= 85% en poids de laine (non conditionnés pour la vente au détail)					
5106 10 10	Fils de laine cardée, écrus, contenant >= 85% en poids de laine (non conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5106 10 90	Fils de laine cardée, contenant >= 85% en poids de laine (à l'excl. des fils écrus et non conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5106 20	Fils de laine cardée, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine (non conditionnés pour la vente au détail)					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
5106 20 10	Fils de laine cardée, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine, contenant >= 85% en poids de laine et de poils fins (non conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5106 20 91	Fils de laine cardée, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine (à l'excl. des fils contenant >= 85% en poids de laine et de poils fins et non conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5106 20 99	Fils de laine cardée, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine (à l'excl. des fils écrus et des fils contenant >= 85% en poids de laine et de poils fins et non conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5107	Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail					
5107 10	Fils de laine peignée, contenant >= 85% en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail					
5107 10 10	Fils de laine peignée, écrus, contenant >= 85% en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5107 10 90	Fils de laine peignée, contenant >= 85% en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils écrus)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5107 20	Fils de laine peignée, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail					
5107 20 10	Fils de laine peignée, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine, contenant >= 85% en poids de laine et de poils fins, non conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5107 20 30	Fils de laine peignée, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine, contenant >= 85% en poids de laine et de poils fins, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils écrus)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5107 20 51	Fils de laine peignée, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5107 20 59	Fils de laine peignée, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils écrus)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5107 20 91	Fils de laine peignée, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques discontinues ainsi que des fils contenant >= 85% en poids de laine et de poils fins)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5107 20 99	Fils de laine peignée, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils écrus, des fils mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques discontinues ainsi que des fils contenant >= 85% en poids de laine et de poils fins)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5108	Fils de poils fins, cardés ou peignés, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils de laine)					
5108 10	Fils de poils fins, cardés, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils de laine)					
5108 10 10	Fils de poils fins, écrus, cardés, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils de laine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5108 10 90	Fils de poils fins, cardés, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils écrus et des fils de laine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5108 20	Fils de poils fins, peignés, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils de laine)					
5108 20 10	Fils de poils fins, écrus, peignés, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils de laine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5108 20 90	Fils de poils fins, peignés, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils écrus et des fils de laine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5109	Fils de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail					
5109 10	Fils de laine ou de poils fins, contenant >= 85% en poids de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail					
5109 10 10	Fils de laine ou de poils fins, contenant >= 85% en poids de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail, en boules, en pelotes, en écheveaux ou en échevettes d'un poids > 125 g mais <= 500 g	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5109 10 90	Fils de laine ou de poils fins, contenant >= 85% en poids de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils en boules, en pelotes, en écheveaux ou en échevettes d'un poids > 125 g mais <= 500 g)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5109 90 00	Fils de laine ou de poils fins, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5110 00 00	Fils de poils grossiers ou de crin, y.c. les fils de crin guipés, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des crins non raccordés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5111	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés (à l'excl. des tissus pour usages techniques du n° 5911)					
5111 11 00	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant >= 85% en poids de laine ou de poils fins, d'un poids <= 300 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5111 19 00	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant >= 85% en poids de laine ou de poils fins, d'un poids > 300 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5111 20 00	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5111 30	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues					
5111 30 10	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues, d'un poids <= 300 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5111 30 80	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues, d'un poids > 300 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5111 90	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins (à l'excl. des tissus de laine ou de poils fins mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues)					
5111 90 10	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, contenant en poids > 10% au total de soie ou de déchets de soie (à l'excl. des tissus de laine ou de poils fins mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5111 90 91	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, d'un poids <= 300 g/m² (à l'excl. des tissus contenant en poids > 10% au total de soie, de déchets de soie ou de bourrette de soie ainsi que des tissus de laine ou de poils fins mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5111 90 98	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, d'un poids > 300 g/m² (à l'excl. des tissus contenant en poids > 10% au total de soie, de déchets de soie ou de bourrette de soie, ainsi que des tissus de laine ou de poils fins mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5112	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés (à l'excl. des tissus pour usages techniques du n° 5911)					
5112 11 00	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant >= 85% en poids de laine ou de poils fins, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5112 19 00	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant >= 85% en poids de laine ou de poils fins, d'un poids > 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5112 20 00	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5112 30	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues					
5112 30 10	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5112 30 80	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus pour usages techniques du n° 5911)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5112 90	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins (à l'excl. des tissus de laine ou de poils fins mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues)					
5112 90 10	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, contenant en poids > 10% au total de soie, de déchets de soie ou de bourrette de soie (à l'excl. des tissus de laine ou de poils fins mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5112 90 91	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus contenant en poids > 10% au total de soie, de déchets de soie ou de bourrette de soie ainsi que des tissus de laine ou de poils fins mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5112 90 98	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus contenant en poids > 10% au total de soie, de déchets de soie ou de bourrette de soie, des tissus de laine ou de poils fins mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues, ainsi que des tissus pour usages techniques du n° 5911)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5113 00 00	Tissus de poils grossiers ou de crin (à l'excl. des tissus pour usages techniques du n° 5911)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 52	COTON					
5201 00	Coton, non-cardé ni peigné					
5201 00 10	Coton hydrophile ou blanchi, non cardé ni peigné	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5201 00 90	Coton, non cardé ni peigné (à l'excl. du coton hydrophile ou blanchi)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5202	Déchets de coton, y.c. les déchets de fils et les effilochés					
5202 10 00	Déchets de fils de coton	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5202 91 00	Effilochés de coton	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5202 99 00	Déchets de coton (à l'excl. des déchets de fils et des effilochés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5203 00 00	Coton, cardé ou peigné	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5204	Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail					
5204 11 00	Fils à coudre de coton, contenant >= 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5204 19 00	Fils à coudre de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5205 10 00	Fils simples de coton, conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5205 10 00	Fils simples de coton (autres que les fils à coudre), contenant >= 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail					
5205 10 00	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 714,29 décitex [<= 14 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5205 12 00	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 232,56 décitex mais < 714,29 décitex [> 14 numéros métriques mais <= 43 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

[illegible]

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
5208 12 99	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 130 g/m² mais <= 200 g/m², d'une largeur > 165 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 13 00	Tissus de coton, écrus, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 19 00	Tissus de coton, écrus, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 21	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m²					
5208 21 10	Gaze à pansement en coton, blanchie, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 21 90	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m² (à l'excl. de la gaze à pansement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 22	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m² mais <= 200 g/m²					
5208 22 16	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m² mais <= 130 g/m², d'une largeur <= 165 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 22 19	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m² mais <= 130 g/m², d'une largeur > 165 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 22 96	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 130 g/m² mais <= 200 g/m², d'une largeur <= 165 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 22 99	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 130 g/m² mais <= 200 g/m², d'une largeur > 165 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 23 00	Tissus de coton, blanchis, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 29 00	Tissus de coton, blanchis, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 31 00	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 32	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m² mais <= 200 g/m²					
5208 32 16	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m² mais <= 130 g/m², d'une largeur <= 165 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 32 19	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m² mais <= 130 g/m², d'une largeur > 165 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 32 96	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 130 g/m² mais <= 200 g/m², d'une largeur <= 165 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 32 99	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 130 g/m² mais <= 200 g/m², d'une largeur > 165 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 33 00	Tissus de coton, teints, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 39 00	Tissus de coton, teints, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé [y.c. le croisé] d'un rapport d'armure <= 4)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 41 00	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 42 00	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m² mais <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 43 00	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 49 00	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 51 00	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 52 00	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m² mais <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 59	Tissus de coton, imprimés, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile)					
5208 59 10	Tissus de coton, imprimés, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5208 59 90	Tissus de coton, imprimés, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5209	Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m²					
5209 11 00	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5209 12 00	Tiss					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
5211 49	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus dits 'denim' ainsi que des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					
5211 49 10	Tissus Jacquard de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5211 49 90	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus dits 'denim' ou des tissus Jacquard ainsi que des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5211 51 00	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5211 52 00	Tissus de coton, imprimés, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5211 59 00	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212	Tissus de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles					
5212 11	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					
5212 11 10	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 11 90	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 12	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					
5212 12 10	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 12 90	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 13	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					
5212 13 10	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 13 90	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 14	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					
5212 14 10	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 14 90	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 15	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					
5212 15 10	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 15 90	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 21	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
5212 21 10	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids > 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 21 90	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 22	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
5212 22 10	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids > 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 22 90	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 23	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
5212 23 10	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids > 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 23 90	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 24	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
5212 24 10	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids > 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 24 90	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 25	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
5212 25 10	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids > 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5212 25 90	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 53	AUTRES FIBRES TEXTILES VÉGÉTALES; FILS DE PAPIER ET TISSUS DE FILS DE PAPIER					
5301	Lin brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de lin, y.c. les déchets de fils et les effilochés					
5301 10 00	Lin brut ou roui	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5301 21 00	Lin brisé ou teillé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5301 29 00	Lin peigné ou autrement travaillé, mais non filé (à l'excl. du lin brisé, teillé ou roui)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5301 30 00	Étoupes et déchets de lin, y.c. les déchets de fils et les effilochés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5302	Chanvre (Cannabis sativa L.) brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de chanvre, y.c. les déchets de fils et les effilochés					
5302 10 00	Chanvre (Cannabis sativa L.), brut ou roui	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5302 90 00	Chanvre (Cannabis sativa L.), travaillé mais non filé (à l'excl. du chanvre roui); étoupes et déchets de chanvre, y.c. les déchets de fils et les effilochés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5303	Jute et autres fibres textiles libériennes (à l'excl. du lin, du chanvre et de la ramie), bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres, y.c. les déchets de fils et les effilochés					
5303 10 00	Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis (à l'excl. du lin, du chanvre et de la ramie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5303 90 00	Jute et autres fibres textiles libériennes, travaillés mais non filés (à l'excl. des produits rouis ainsi que du lin, du chanvre et de la ramie); étoupes et déchets de ces fibres, y.c. les déchets de fils et les effilochés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5305 00 00	Coco, abaca [chanvre de Manille ou Musa textilis Nee], ramie, agave et autres fibres textiles végétales, n.d.a., bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres, y.c. les déchets de fils et les effilochés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5306	Fils de lin					
5306 10	Fils de lin simples					
5306 10 10	Fils de lin simples, titrant >= 833,3 décitex [<= 12 numéros métriques] (à l'excl. des fils non conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5306 10 30	Fils de lin simples, titrant >= 277,8 décitex mais < 833,3 décitex [> 12 numéros métriques mais <= 36 numéros métriques] (à l'excl. des fils conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5306 10 50	Fils de lin simples, titrant < 277,8 décitex [> 36 numéros métriques] (non conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5306 10 90	Fils de lin simples, conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5306 20	Fils de lin retors ou câblés					
5306 20 10	Fils de lin retors ou câblés (non conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5306 20 90	Fils de lin retors ou câblés, conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5307	Autres fibres textiles libériennes du n° 5303, simples					
5307 10 00	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, simples	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5307 20 00	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, retors ou câblés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5308	Fils de fibres textiles végétales (à l'excl. des fils de coton, de lin, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303); fils de papier					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
5308 10 00	Fils de coco	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5308 20	Fils de chanvre					
5308 20 10	Fils de chanvre, non conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5308 20 90	Fils de chanvre, conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5308 90	Fils de fibres textiles végétales (à l'excl. des fils de coton, de lin, de coco, de chanvre, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303)					
5308 90 12	Fils de ramie, tirant >= 277,8 décitex [<= 36 numéros métriques]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5308 90 19	Fils de ramie, tirant < 277,8 décitex [> 36 numéros métriques]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5308 90 50	Fils de papier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5308 90 90	Fils de fibres textiles végétales (à l'excl. des fils de coton, de lin, de coco, de chanvre, de papier, de ramie, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5309	Tissus de lin					
5309 11	Tissus de lin, contenant >= 85% en poids de lin, écrus ou blanchis					
5309 11 10	Tissus de lin, contenant >= 85% en poids de lin, écrus	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5309 11 90	Tissus de lin, contenant >= 85% en poids de lin, blanchis	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5309 19 00	Tissus de lin, contenant >= 85% en poids de lin, teints ou en fils de diverses couleurs ou imprimés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5309 21 00	Tissus de lin, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de lin, écrus ou blanchis	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5309 29 00	Tissus de lin, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de lin, teints ou en fils de diverses couleurs ou imprimés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5310	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303					
5310 10	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, écrus					
5310 10 10	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, écrus, d'une largeur <= 150 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5310 10 90	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, écrus, d'une largeur > 150 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5310 90 00	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, blanchis, teints, en fils de diverses couleurs ou imprimés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5311 00	Tissus de fibres textiles végétales (à l'excl. des tissus de coton, de lin, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303); tissus de fils de papier					
5311 00 10	Tissus de ramie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5311 00 90	Tissus de fibres textiles végétales (à l'excl. des tissus de coton, de lin, de ramie, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303); tissus de fils de papier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 54	FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS; LAMES ET FORMES SIMILAIRES EN MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES					
5401	Fils à coudre de filaments synthétiques ou artificiels, même conditionnés pour la vente au détail					
5401 10	Fils à coudre de filaments synthétiques, même conditionnés pour la vente au détail					
5401 10 12	Fils à coudre dits core yarn de filaments de polyester enrobés de fibres de coton, non conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5401 10 14	Fils à âme dits core yarn, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des filaments de polyester enrobés de fibres de coton)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5401 10 16	Fils texturés, à coudre, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à âme dits core yarn)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5401 10 18	Fils à coudre de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à âme dits core yarn ainsi que des fils texturés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5401 10 90	Fils à coudre de filaments synthétiques, conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5401 20	Fils à coudre de filaments artificiels, même conditionnés pour la vente au détail					
5401 20 10	Fils à coudre de filaments artificiels, non conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5401 20 90	Fils à coudre de filaments artificiels, conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402	Fils de filaments synthétiques (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex					
5402 11 00	Fils à haute ténacité de filaments d'aramides, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 19 00	Fils à haute ténacité de filaments de nylon ou d'autres polyamides, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils de filaments d'aramides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 20 00	Fils à haute ténacité de filaments de polyesters, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 31 00	Fils texturés de filaments de nylon ou d'autres polyamides, tirant en fils simples <= 50 tex, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 32 00	Fils texturés de filaments de nylon ou d'autres polyamides, tirant en fils simples > 50 tex, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 33 00	Fils texturés de filaments de polyesters, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 34 00	Fils texturés de filaments de polypropylène, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 39 00	Fils texturés de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre ainsi que des fils texturés de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 44 00	Fils simples, d'élastomères de filaments synthétiques, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre, des fils texturés ainsi que des fils de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 45 00	Fils simples, de filaments de nylon ou d'autres polyamides, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils d'élastomères, des fils à haute ténacité ou des fils texturés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 46 00	Fils simples, de filaments de polyesters, partiellement orientés, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils d'élastomères, des fils à coudre et des fils texturés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 47 00	Fils simples, de filaments de polyesters, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils d'élastomères, des fils à coudre, des fils texturés et des fils de polyesters, partiellement orientés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 48 00	Fils simples, de filaments de polypropylène, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils d'élastomères, des fils à coudre et des fils texturés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 49 00	Fils simples, de filaments synthétiques, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils texturés ainsi que des fils d'élastomères, des fils de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 51 00	Fils simples, de filaments de nylon ou d'autres polyamides, d'une torsion > 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité et des fils texturés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 52 00	Fils simples, de filaments de polyesters, d'une torsion > 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre et des fils texturés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 53 00	Fils simples, de filaments de polypropylène, d'une torsion > 50 tours/m, y compris les monofilaments < 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail et des fils texturés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 59 00	Fils simples, de filaments synthétiques, d'une torsion > 50 tours/m, y compris les monofilaments synthétiques < 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail, des fils texturés et des fils de filaments de polyesters, de polypropylène, de nylon ou d'autres polyamides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 61 00	Fils retors ou câblés, de filaments de nylon ou d'autres polyamides, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ou des fils texturés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 62 00	Fils retors ou câblés, de filaments de polyesters, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre et des fils texturés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 63 00	Fils retors ou câblés, de filaments de polypropylène, y compris les monofilaments < 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils non conditionnés pour la vente au détail et des fils texturés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5402 69 00	Fils retors ou câblés, de filaments synthétiques, y compris les monofilaments < 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils conditionnés pour la vente au détail, des fils texturés et des fils de filaments de polyesters, de polypropylène, de nylon ou d'autres polyamides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5403	Fils de filaments artificiels y.c. les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre et conditionnés pour la vente au détail)					
5403 10 00	Fils à haute ténacité de filaments de rayonne viscosse (à l'excl. des fils à coudre et conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5403 31 00	Fils simples, de filaments de rayonne viscosse, sans torsion ou d'une torsion <= 120 tours/m, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5403 32 00	Fils simples, de filaments de rayonne viscosse, d'une torsion > 120 tours/m, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5403 33 00	Fils simples, de filaments d'acétate de cellulose, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5403 39 00	Fils simples, de filaments artificiels, y.c. les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils de filaments de rayonne viscosse ou d'acétate de cellulose ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5403 41 00	Fils retors ou câblés, de filaments de rayonne viscosse, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5403 42 00	Fils retors ou câblés, de filaments d'acétate de cellulose, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5403 49 00	Fils retors ou câblés, de filaments artificiels, y.c. les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils de filaments de rayonne viscosse ou d'acétate de cellulose ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5404	Filaments synthétiques de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 1 mm; lames et formes simil. [paille artificielle, tulle, etc.]					
5404 10 00	Filaments synthétiques de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 5 mm					
5404 10 10	Filaments d'élastomères de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 1 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5404 10 90	Filaments de polypropylène de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 1 mm (à l'excl. des monofilaments d'élastomères)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5404 19 00	Monofilaments synthétiques de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 1 mm (à l'excl. des monofilaments d'élastomères et de polypropylène)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

Accusé de réception en préfecture
973 200052678 20260623 A
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception en préfecture : 01/07/2026

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
5404 90	Lames et formes simil. [paille artificielle, p.ex.], en matières textiles synthétiques, d'une largeur apparente <= 5 mm					
5404 90 10	Lames et formes simil. [paille artificielle, p.ex.], en polypropylène, d'une largeur apparente <= 5 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5404 90 90	Lames et formes simil. [paille artificielle, p.ex.], en matières textiles synthétiques, d'une largeur apparente <= 5 mm (à l'excl. des articles en polypropylène)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5405 00 00	Monofilaments artificiels de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 1 mm; lames et formes simil. [paille artificielle, p.ex.], en matières textiles artificielles, d'une largeur apparente <= 5 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5406 00 00	Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407	Tissus de fils de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des produits du n° 5404					
5407 10 00	Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 20	Tissus obtenus à partir de lames ou formes simil., y.c. celles du n° 5404					
5407 20 11	Tissus obtenus à partir de lames ou formes simil. en polyéthylène ou en polypropylène, y.c. celles du n° 5404, d'une largeur < 3 m	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 20 19	Tissus obtenus à partir de lames ou formes simil. en polyéthylène ou en polypropylène, y.c. celles du n° 5404, d'une largeur >= 3 m	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 20 90	Tissus obtenus à partir de lames ou formes simil. en filaments synthétiques, y.c. celles du n° 5404 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de lames ou formes simil. de polyéthylène ou de polypropylène)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 30 00	Tissus de fils de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404, constitués par des nappes de fils textiles parallélisés qui se superposent à angle aigu ou droit et sont fixées entre elles aux points de croisement de leurs fils par un liant ou par thermosoudage	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 41 00	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 42 00	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 43 00	Tissus en fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 44 00	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 51 00	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 52 00	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 53 00	Tissus obtenus à partir de fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 54 00	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 61	Tissus obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404					
5407 61 10	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 61 30	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 61 50	Tissus obtenus à partir de fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments tirant >= 67 décitex et d'un diamètre maximal <= 1 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 61 90	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 69	Tissus obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de mélanges de filaments de polyester texturés et de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404					
5407 69 10	Tissus écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés et de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments tirant >= 67 décitex et d'un diamètre maximal <= 1 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 69 90	Tissus teints, imprimés ou obtenus à partir de fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés et de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments tirant >= 67 décitex et d'un diamètre maximal <= 1 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 71 00	Tissus écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de filaments ou de monofilaments de polyester, de nylon ou d'autres polyamides ainsi que des mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 72 00	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de filaments ou de monofilaments de polyester, de nylon ou d'autres polyamides ainsi que des mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 73 00	Tissus obtenus à partir de fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de filaments ou de monofilaments de polyester, de nylon ou d'autres polyamides ainsi que des mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 74 00	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de filaments ou de monofilaments de polyester, de nylon ou d'autres polyamides ainsi que des mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 81 00	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments et mélangés principalement ou uniquement avec du coton, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 82 00	Tissus teints, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments et mélangés principalement ou uniquement avec du coton, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 83 00	Tissus obtenus à partir de fils de filaments synthétiques de diverses couleurs contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments et mélangés principalement ou uniquement avec du coton, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 84 00	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments et mélangés principalement ou uniquement avec du coton, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 91 00	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 92 00	Tissus teints, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 93 00	Tissus obtenus à partir de fils de filaments synthétiques de diverses couleurs contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5407 94 00	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5408	Tissus de fils de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des produits du n° 5405					
5408 10 00	Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5408 21 00	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5408 22	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)					
5408 22 10	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405, d'une largeur > 135 cm mais <= 155 cm, à armure toile, sergé, croisé ou satin (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5408 22 90	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose ainsi que des tissus d'une largeur > 135 cm mais <= 155 cm, à armure toile, sergé, croisé ou satin)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5408 23 00	Tissus obtenus à partir de fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5408 24 00	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5408 31 00	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils de filaments artificiels contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5408 32 00	Tissus teints, obtenus à partir de fils de filaments artificiels contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5408 33 00	Tissus obtenus à partir de fils de filaments artificiels de diverses couleurs contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5408 33 00	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils de filaments artificiels contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5408 33 00	Tissus obtenus à partir de fils de filaments artificiels discontinus					
5408 33 00	Tissus synthétiques, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre					
5501 11 00	Câbles de filaments d'aramides, tels que définis dans la note 1 du chapitre 55	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5501 19 00	Câbles de filaments de nylon ou d'autres polyamides (sauf d'aramides), tels que définis dans la note 1 du chapitre 55	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5501 20 00	Câbles de filaments de polyesters, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
5501 30 00	Câbles de filaments acryliques ou modacryliques, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5501 40 00	Câbles de polypropylène, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5501 90 00	Câbles de filaments synthétiques, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre (à l'excl. des câbles de filaments acryliques ou modacryliques ou de filaments de polyesters, de polypropylène, de nylon ou d'autres polyamides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5502	Câbles de filaments artificiels tels que visés à la note 1 du chapitre 55					
5502 10 00	Câbles de filaments artificiels d'acétate tels que visés à la note 1 du chapitre 55	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5502 90 00	Câbles de filaments artificiels tels que visés à la note 1 du chapitre 55 (à l'exclusion des câbles de filaments artificiels d'acétate)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5503	Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5503 11 00	Fibres discontinues d'aramides, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5503 19 00	Fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (à l'excl. des fibres d'aramides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5503 20 00	Fibres discontinues de polyesters, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5503 30 00	Fibres discontinues acryliques ou modacryliques, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5503 40 00	Fibres discontinues de polypropylène, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5503 90 00	Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (à l'excl. des fibres acryliques ou modacryliques ainsi que des fibres de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5504	Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature					
5504 10 00	Fibres discontinues de viscose, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5504 90 00	Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (à l'excl. des fibres de viscose)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5505	Déchets de fibres synthétiques ou artificielles, y.c. les blouses, les déchets de fils et les effilochés					
5505 10	Déchets de fibres synthétiques, y.c. les blouses, les déchets de fils et les effilochés					
5505 10 10	Déchets de fibres de nylon ou d'autres polyamides, y.c. les blouses, les déchets de fils et les effilochés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5505 10 30	Déchets de fibres de polyesters, y.c. les blouses, les déchets de fils et les effilochés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5505 10 50	Déchets de fibres acryliques ou modacryliques, y.c. les blouses, les déchets de fils et les effilochés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5505 10 70	Déchets de fibres de polypropylène, y.c. les blouses, les déchets de fils et les effilochés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5505 10 90	Déchets de fibres synthétiques, y.c. les blouses, les déchets de fils et les effilochés (à l'excl. des déchets de fibres acryliques ou modacryliques ou de fibres de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5505 20 00	Déchets de fibres artificielles, y.c. les blouses, les déchets de fils et les effilochés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5506	Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature					
5506 10 00	Fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5506 20 00	Fibres discontinues de polyesters, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5506 30 00	Fibres discontinues acryliques ou modacryliques, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5506 40 00	Fibres discontinues de polypropylène, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5506 90 00	Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature (à l'exclusion des fibres acryliques ou modacryliques ainsi que des fibres de polyesters, de polypropylène, de nylon ou d'autres polyamides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5507 00 00	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5508	Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail					
5508 10	Fils à coudre de fibres synthétiques discontinues, même conditionnés pour la vente au détail					
5508 10 10	Fils à coudre de fibres synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5508 10 90	Fils à coudre de fibres synthétiques discontinues, conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5508 20	Fils à coudre de fibres artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail					
5508 20 10	Fils à coudre de fibres artificielles discontinues, non conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5508 20 90	Fils à coudre de fibres artificielles discontinues, conditionnés pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509	Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail					
5509 11 00	Fils simples, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 12 00	Fils retors ou câblés, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 21 00	Fils simples, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues de polyester, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 22 00	Fils retors ou câblés, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues de polyester, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 31 00	Fils simples, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 32 00	Fils retors ou câblés, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 41 00	Fils simples, contenant >= 85% en poids de fibres synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre ainsi que des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester, de nylon ou d'autres polyamides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 42 00	Fils retors ou câblés, contenant >= 85% en poids de fibres synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre ainsi que des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester, de nylon ou d'autres polyamides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 51 00	Fils de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 52 00	Fils de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 53 00	Fils de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 59 00	Fils de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils mélangés principalement ou uniquement avec du coton, de la laine, des poils fins ou des fibres artificielles discontinues)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 61 00	Fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 62 00	Fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 69 00	Fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils mélangés principalement ou uniquement avec du coton, de la laine ou des poils fins)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 91 00	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 92 00	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5509 99 00	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre, des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester ainsi que des fils mélangés principalement ou uniquement avec du coton, de la laine ou des poils fins)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5510	Fils de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail					
5510 11 00	Fils simples, contenant >= 85% en poids de fibres artificielles discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5510 12 00	Fils retors ou câblés, contenant >= 85% en poids de fibres artificielles discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5510 20 00	Fils de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5510 30 00	Fils de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5510 90 00	Fils de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils mélangés principalement ou uniquement avec du coton, de la laine ou des poils fins)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5511	Fils de fibres synthétiques ou artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail					
5511 10 00	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant >= 85% en poids de ces fibres, conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5511 20 00	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5511 30 00	Fils de fibres artificielles discontinues, conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5512	Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant >= 85% en poids de fibres synthétiques discontinues					
5512 11 00	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant >= 85% en poids de ces fibres	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5512 19	Tissus, teints, imprimés ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant >= 85% en poids de ces fibres					
5512 19 00	Tissus, teints, imprimés ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant >= 85% en poids de ces fibres	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5512 20 00	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant >= 85% en poids de ces fibres	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5512 29	Tissus, teints, imprimés ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant >= 85% en poids de ces fibres					
5512 29 10	Tissus, imprimés, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant >= 85% en poids de ces fibres	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5512 29 90	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant >= 85% en poids de ces fibres	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

[illegible]

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

[illegible]

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
5601 21	Ouates de coton et articles en ces ouates (sauf serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques simil., produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires ainsi que produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de fard, de savon, de détergents, etc.)					
5601 21 10	Ouates de coton hydrophile et articles en ces ouates (sauf serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques simil., produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires ainsi que produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de fard, de savon, de détergents, etc.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5601 21 90	Ouates de coton non hydrophile et articles en ces ouates (sauf serviettes et tampons hygiéniques; couches pour bébés et articles hygiéniques simil.; produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques; produits conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires; produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de fard, de savon, de détergents, etc.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5601 22	Ouates de fibres synthétiques ou artificielles et articles en ces ouates (sauf serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques simil., produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires ainsi que produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de fard, de savon, etc.)					
5601 22 10	Rouleaux de fibres synthétiques ou artificielles, d'un diamètre <= 8 mm (à l'excl. des rouleaux complètement recouverts de tissu)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5601 22 90	Ouates de fibres synthétiques ou artificielles et articles en ces ouates (sauf rouleaux d'un diamètre <= 8 mm, serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques simil., produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires et produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de fard, de savon, etc.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5601 29 00	Ouates de matières textiles et artificielles en ces ouates (sauf produits en coton ou fibres synthétiques ou artificielles; serviettes et tampons hygiéniques; couches pour bébés et articles hygiéniques simil.; produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques; produits conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires; produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de détergents, etc.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5601 30 00	Tontissés, noeuds et noppes (boutons), de matières textiles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5602	Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a.					
5602 10	Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a.					
5602 10 11	Feutres aiguilletés, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5602 10 19	Feutres aiguilletés, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, n.d.a. (à l'excl. des feutres de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5602 10 31	Produits cousus-tricotés, de laine ou de poils fins, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5602 10 38	Produits cousus-tricotés, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, n.d.a. (à l'excl. des produits de laine ou de poils fins)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5602 10 90	Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés, imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5602 21 00	Feutres de laine ou de poils fins, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, n.d.a. (à l'excl. des feutres aiguilletés et des produits cousus-tricotés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5602 29 00	Feutres, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés (à l'excl. des feutres de laine ou de poils fins, des feutres aiguilletés et des produits cousus-tricotés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5602 90 00	Feutres, imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés (à l'excl. des feutres aiguilletés et des produits cousus-tricotés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603	Non tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a.					
5603 11	Non tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids <= 25 g/m²					
5603 11 10	Non tissés, enduits ou recouverts, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids <= 25 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603 11 90	Non tissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids <= 25 g/m² (sauf enduits ou recouverts)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603 12	Non tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 25 g/m² mais <= 70 g/m²					
5603 12 10	Non tissés, enduits ou recouverts, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 25 g/m² mais <= 70 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603 12 90	Non tissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 25 g/m² mais <= 70 g/m² (sauf enduits ou recouverts)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603 13	Non tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 70 g/m² mais <= 150 g/m²					
5603 13 10	Non tissés, enduits ou recouverts, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 70 g/m² mais <= 150 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603 13 90	Non tissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 70 g/m² mais <= 150 g/m² (sauf enduits ou recouverts)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603 14	Non tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 150 g/m²					
5603 14 10	Non tissés, enduits ou recouverts, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 150 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603 14 20	Feuilles de support non tissées, de filaments en polyester, d'un poids > 150 g/m² mais <= 400 g/m², visées à la note complémentaire 1 du chapitre 56 [pour membrane bitumineuse]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
56 03 14 80	Non tissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 150 g/m² (sauf enduits ou recouverts, et feuilles de support pour membrane bitumineuse)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603 91	Non tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a., d'un poids <= 25 g/m² (à l'excl. de filaments synthétiques ou artificiels)					
5603 91 10	Non tissés, enduits ou recouverts, n.d.a., d'un poids <= 25 g/m² (à l'excl. des non tissés de filaments synthétiques ou artificiels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603 91 90	Non tissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., d'un poids <= 25 g/m² (sauf enduits ou recouverts et à l'excl. des non tissés de filaments synthétiques ou artificiels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603 92	Non tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a., d'un poids > 25 g/m² mais <= 70 g/m² (à l'excl. de filaments synthétiques ou artificiels)					
5603 92 10	Non tissés, enduits ou recouverts n.d.a., d'un poids > 25 g/m² mais <= 70 g/m² (à l'excl. des non tissés de filaments synthétiques ou artificiels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603 92 90	Non tissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., d'un poids > 25 g/m² mais <= 70 g/m² (sauf enduits ou recouverts et à l'excl. des non tissés de filaments synthétiques ou artificiels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603 93	Non tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a., d'un poids > 70 g/m² mais <= 150 g/m² (à l'excl. de filaments synthétiques ou artificiels)					
5603 93 10	Non tissés, enduits ou recouverts, n.d.a., d'un poids > 70 g/m² mais <= 150 g/m² (à l'excl. des non tissés de filaments synthétiques ou artificiels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603 93 90	Non tissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., d'un poids > 70 g/m² mais <= 150 g/m² (sauf enduits ou recouverts et à l'excl. des non tissés de filaments synthétiques ou artificiels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603 94	Non tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a., d'un poids > 150 g/m² (à l'excl. de filaments synthétiques ou artificiels)					
5603 94 10	Non tissés, enduits ou recouverts, n.d.a., d'un poids > 150 g/m² (à l'excl. des non tissés de filaments synthétiques ou artificiels)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603 94 20	Feuilles de support non tissées, de fibres en polyester, d'un poids > 150 g/m² mais <= 400 g/m², visées à la note complémentaire 1 du chapitre 56 [pour membrane bitumineuse]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5603 94 80	Non tissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., d'un poids > 150 g/m² (sauf enduits ou recouverts et à l'excl. des non tissés de filaments synthétiques ou artificiels, et feuilles de support pour membrane bitumineuse)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5604	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes simil. du n° 5404 ou 5405, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des imitations de catgut munies d'hameçons ou autrement montées en lignes)					
5604 10 00	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5604 90	Fils textiles, lames et formes simil. des n° 5404 ou 5405, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des imitations de catgut munies d'hameçons ou autrement montées en lignes)					
5604 90 10	Fils à haute ténacité de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides ou de rayonne viscosé, imprégnés ou enduits de caoutchouc ou de matière plastique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5604 90 90	Fils textiles, lames et formes simil. des n° 5404 ou 5405, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des fils à haute ténacité de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides ou de rayonne viscosé, imprégnés ou enduits, ainsi que des imitations de catgut munies d'hameçons ou autrement montées en lignes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5605 00 00	Fils métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes simil. des n° 5404 et 5405, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal (sauf fils textiles armés à l'aide d'un fil de métal, articles ayant le caractère d'ouvrages de passementerie et fils textiles formés d'un mélange de fibres textiles et métalliques leur conférant un effet antistatique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5606 00	Fils guipés, lames et formes simil. des n° 5404 ou 5405 guipés; fils de chemise; fils dits 'de chaînette' (à l'excl. des fils métalliques et fils métallisés du n° 5605, des fils de crin guipés, des fils métalliques guipés avec des fils textiles, des fils en caoutchouc guipés avec des textiles ainsi que des milanaises, torses et autres produits textiles guipés du n° 5808)					
5606 00 10	Fils dits 'de chaînette' (à l'excl. des fils métalliques et fils métallisés du n° 5605, des fils de crin guipés, des fils métalliques guipés avec des fils textiles, des fils en caoutchouc guipés avec des textiles ainsi que des milanaises, torses et autres produits textiles guipés du n° 5808)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5606 00 91	Fils guipés (à l'excl. des fils métalliques et fils métallisés du n° 5605, des fils de crin guipés, des fils métalliques guipés avec des fils textiles, des fils en caoutchouc guipés avec des textiles ainsi que des milanaises, torses et autres produits textiles guipés du n° 5808)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5606 00 99	Fils de chemise et lames et formes simil. des n° 5404 et 5405 guipés (à l'excl. des fils métalliques et fils métallisés du n° 5605, des fils de crin guipés, des fils métalliques guipés avec des fils textiles, des fils en caoutchouc guipés avec des textiles ainsi que des milanaises, torses et autres produits textiles guipés du n° 5808)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5607	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique					
5607 21 00	Ficelles lieuses ou bottelleuses, de sisal ou d'autres fibres textiles du genre 'Agave'	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5607 29 00	Ficelles, cordes et cordages, de sisal ou d'autres fibres textiles du genre 'Agave', tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des ficelles lieuses ou bottelleuses)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5607 41 00	Ficelles lieuses ou bottelleuses, de polyéthylène ou de polypropylène	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5607 49 00	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des ficelles lieuses ou bottelleuses)					
5607 49 10	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, titrant > 50 000 décitex [5 g/m], tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des ficelles lieuses ou bottelleuses)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5607 49 19	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, titrant > 50 000 décitex [5 g/m], non tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des ficelles lieuses ou bottelleuses)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
5607 49 90	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, titrant <= 50 000 décitex [5 g/m], tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des ficelles lieuses ou botteuses)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5607 50	Ficelles, cordes et cordages, de fibres synthétiques, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits en polyéthylène ou en polypropylène)					
5607 50 11	Ficelles, cordes et cordages, de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, titrant > 50 000 décitex [5 g/m], tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5607 50 19	Ficelles, cordes et cordages, de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, titrant > 50 000 décitex [5 g/m], non tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5607 50 30	Ficelles, cordes et cordages, de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, titrant <= 50 000 décitex [5 g/m], tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5607 50 90	Ficelles, cordes et cordages, de fibres synthétiques, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits de polyéthylène, de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5607 90	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits de fibres synthétiques ainsi que de sisal ou d'autres fibres textiles du genre 'Agave')					
5607 90 20	Ficelles, cordes et cordages, d'abaca [chanvre de Manille ou 'Musa textilis Nee'] ou d'autres fibres [de feuilles] dures ainsi que de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5607 90 90	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits de fibres synthétiques, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, de sisal ou d'autres fibres textiles du genre 'Agave', d'abaca [chanvre de Manille ou 'Musa textilis Nee'] ou d'autres fibres [de feuilles] dures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5608	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles (à l'excl. des résilles et filets à cheveux ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)					
5608 11	Filets confectionnés pour la pêche, à mailles nouées, en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des épuisettes)					
5608 11 20	Filets confectionnés pour la pêche, à mailles nouées, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des épuisettes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5608 11 80	Filets confectionnés pour la pêche, à mailles nouées, en fils de matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des épuisettes ainsi que des filets en ficelles, cordes ou cordages)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5608 19	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés, en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des filets confectionnés pour la pêche, des résilles et filets à cheveux ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)					
5608 19 11	Filets confectionnés, à mailles nouées, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages en nylon ou en autres polyamides (à l'excl. des filets de pêche, des résilles et filets à cheveux ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5608 19 19	Filets confectionnés, à mailles nouées, en nylon ou en autres polyamides (à l'excl. des filets de pêche, des résilles et filets à cheveux, des filets obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5608 19 30	Filets confectionnés, à mailles nouées, en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des filets en nylon ou en autres polyamides, des filets de pêche, des filets ou résilles à cheveux ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5608 19 90	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages, en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des filets confectionnés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5608 90 00	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles végétales (à l'excl. des filets et résilles à cheveux ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5609 00 00	Articles en fils, lames ou formes simil. des n° 5404 et 5405, ficelles, cordes ou cordages du n° 5607, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 57	TAPIS ET AUTRES REVÊTEMENTS DE SOL EN MATIÈRES TEXTILES					
5701	Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés, même confectionnés					
5701 10	Tapis de laine ou de poils fins, à points noués ou enroulés, même confectionnés					
5701 10 10	Tapis de laine ou de poils fins, à points noués ou enroulés, même confectionnés, contenant en poids > 10% au total de soie ou de bourre de soie [schappe]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5701 10 90	Tapis de laine ou de poils fins, à points noués ou enroulés, même confectionnés (à l'excl. des tapis contenant en poids > 10% au total de soie ou de bourre de soie [schappe])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5701 90	Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés, même confectionnés (à l'excl. des tapis de laine ou de poils fins)					
5701 90 10	Tapis de soie, de bourre de soie [schappe], de fibres synthétiques, de fils ou fils du n° 5605 ou en matières textiles avec des fils de métal incorporés, à points noués ou enroulés, même confectionnés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5701 90 90	Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés, même confectionnés (à l'excl. des tapis de laine, de poils fins, de soie, de bourre de soie [schappe] ou en matières textiles avec des fils de métal incorporés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés ni floqués, même confectionnés, y.c. les tapis dits 'kelim' ou 'kilim', 'schumacks' ou 'soumak', 'karamanie' et tapis simil. tissés à la main					
5702 10 00	Tapis dits 'kelim' ou 'kilim', 'schumacks' ou 'soumak', 'karamanie' et tapis simil. tissés à la main, même confectionnés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 20 00	Revêtements de sol en coco, tissés, même confectionnés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 31	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' ainsi que des tapis simil. tissés à la main)					
5702 31 10	Tapis Axminster de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 31 80	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'Axminster', 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' ainsi que des tapis simil. tissés à la main)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 32 00	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés (à l'exclusion des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 39 00	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés (à l'excl. des revêtements de sol en coco et des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' ainsi que des tapis simil. tissés à la main)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 41	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)					
5702 41 10	Tapis Axminster de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 41 90	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et tapis simil. tissés à la main ainsi que des tapis Axminster)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 42 00	Tapis et autres revêtements de sol, de matières synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés (à l'exclusion des tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 49 00	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés (à l'excl. des revêtements de sol en coco ainsi que des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 50	Tapis et autres revêtements de sol, en matières textiles, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, non confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)					
5702 50 10	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, non confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 50 31	Tapis et autres revêtements de sol, de polypropylène, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, non confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 50 39	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, non confectionnés (à l'excl. des articles de polypropylène, des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 50 90	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, non confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 91 00	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 92	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)					
5702 92 10	Tapis et autres revêtements de sol, de polypropylène, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 92 90	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, confectionnés (à l'excl. des articles de polypropylène, des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5702 99 00	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, confectionnés (à l'excl. des revêtements de sol en coco ainsi que des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5703	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, y.c. le gazon, touffetés, même confectionnés					
5703 10 00	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, touffetés, même confectionnés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5703 21 00	Gazon, de nylon ou d'autres polyamides, touffetés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5703 29	Tapis et autres revêtements de sol, de nylon ou d'autres polyamides, touffetés, même confectionnés (à l'exclusion du gazon)					
5703 29 10	Tapis et autres revêtements de sol, de nylon ou d'autres polyamides, touffetés, même confectionnés, imprimés, d'une superficie ≤ 1 m² (à l'exclusion des carreaux de gazon)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5703 29 20	Tapis et autres revêtements de sol, de nylon ou d'autres polyamides, touffetés, même confectionnés, imprimés (à l'exclusion des carreaux d'une superficie ≤ 1 m² et du gazon)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5703 29 91	Carreaux de revêtement de sol, de nylon ou d'autres polyamides, touffetés, même confectionnés, d'une superficie ≤ 1 m² (à l'exclusion des carreaux imprimés et des carreaux de gazon)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
5703 29 99	Tapis et autres revêtements de sol, de nylon ou d'autres polyamides, touffetés, même confectionnés (à l'exclusion des carreaux imprimés, du gazon et des carreaux d'une superficie ≤ 1 m²)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5703 31 00	Gazon, de matières textiles synthétiques ou artificielles, touffetés, même confectionnés (à l'exclusion du gazon de nylon ou d'autres polyamides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5703 39	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, touffetés, même confectionnés (à l'exclusion des articles de nylon ou d'autres polyamides, ainsi que du gazon)					
5703 39 10	Carreaux de revêtement de sol, de polypropylène, touffetés, même confectionnés, d'une superficie ≤ 1 m² (à l'exclusion des carreaux de gazon)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5703 39 19	Tapis et autres revêtements de sol, de polypropylène, touffetés, même confectionnés (à l'exclusion des carreaux d'une superficie ≤ 1 m², et du gazon)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5703 39 91	Carreaux de revêtement de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, touffetés, même confectionnés, d'une superficie ≤ 1 m² (à l'exclusion des carreaux imprimés, des carreaux de nylon ou d'autres polyamides, ainsi que des carreaux de gazon)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5703 39 99	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, touffetés, même confectionnés (à l'exclusion des articles de polypropylène, de nylon ou d'autres polyamides, ainsi que des carreaux d'une superficie ≤ 1 m² et du gazon)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5703 90	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, touffetés, même confectionnés					
5703 90 20	Carreaux, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, touffetés, même confectionnés (à l'excl. des carreaux d'une superficie > 1 m²)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5703 90 80	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, touffetés, même confectionnés (à l'excl. des carreaux d'une superficie <= 1 m²)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5704	Tapis et autres revêtements de sol, en feutre, non touffetés ni floqués, même confectionnés					
5704 10 00	Carreaux, en feutre, non touffetés ni floqués, d'une surface <= 0,3 m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5704 20 00	Carreaux, en feutre, non touffetés ni floqués, d'une superficie > 0,3 m² mais <= 1 m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5704 90 00	Tapis et autres revêtements de sol, en feutre, non touffetés ni floqués, même confectionnés (à l'exclusion des carreaux d'une superficie <= 1 m²)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5705 00	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés (à l'excl. à points noués ou enroulés, tissés, touffetés ou en feutre)					
5705 00 30	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, même confectionnés (à l'excl. de ceux à points noués ou enroulés, tissés, touffetés ou en feutre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5705 00 80	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils ainsi que des matières végétales, même confectionnés (à l'excl. de ceux à points noués ou enroulés, touffetés, et tissés ou en feutre mais non floqués)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 58	TISSUS SPECIAUX; SURFACES TEXTILES TOUFFETÉES; DENTELLES; TAPISSERIES; PASSEMENTERIES; BRODERIES					
5801	Velours et peluches tissés et tissus de chenille (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffétées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)					
5801 10 00	Velours et peluches tissés et tissus de chenille, de laine ou de poils fins (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffétées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5801 21 00	Velours et peluches par la trame, non coupés, de coton (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffétées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5801 22 00	Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, de coton (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffétées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5801 23 00	Velours et peluches par la trame, coupés, de coton (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffétées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5801 26 00	Tissus de chenille, de coton (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffétées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5801 27 00	Velours et peluches par la chaîne, de coton (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffétées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5801 31 00	Velours et peluches par la trame, non coupés, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffétées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5801 32 00	Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffétées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5801 33 00	Velours et peluches par la trame, coupés, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffétées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5801 36 00	Tissus de chenille, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffétées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5801 37 00	Velours et peluches par la chaîne, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffétées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5801 90	Velours et peluches tissés et tissus de chenille (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffétées, des articles de rubanerie du n° 5806 et des articles de laine, de poils fins ou de fibres synthétiques ou artificielles)					
5801 90 10	Velours et peluches tissés et tissus de chenille, de lin (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffétées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5801 90 90	Velours et peluches tissés et tissus de chenille (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffétées, des articles de rubanerie du n° 5806 et des articles de lin, de laine, de poils fins ou de fibres synthétiques ou artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5802	Tissus bouclés du genre éponge et surfaces textiles touffétées (à l'excl. des articles de rubanerie du n° 5806 ainsi que des tapis et autres revêtements de sol du n° 5703)					
5802 10 00	Tissus bouclés du genre éponge, en coton (à l'exclusion des articles de rubanerie du n° 5806, ainsi que des tapis et autres revêtements de sol)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5802 20 00	Tissus bouclés du genre éponge (à l'excl. des tissus en coton, des articles de rubanerie du n° 5806 ainsi que des tapis et autres revêtements de sol du n° 5703)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5802 30 00	Surfaces textiles touffétées (à l'excl. des tapis et autres revêtements de sol du n° 5703)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5803 00	Tissus à point de gaze (à l'excl. des articles de rubanerie du n° 5806)					
5803 00 10	Tissus à point de gaze, de coton (à l'excl. des articles de rubanerie du n° 5806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5803 00 30	Tissus à point de gaze, de soie ou de déchets de soie (à l'excl. des articles de rubanerie du n° 5806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5803 00 90	Tissus à point de gaze (à l'excl. des tissus de coton, de soie ou de déchets de soie ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5804	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées; dentelles en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des produits des n° 6002 à 6006)					
5804 10	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées					
5804 10 10	Tulles et tulles-bobinots, unis	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5804 10 90	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées (à l'excl. des articles unis)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5804 21 00	Dentelles à la mécanique, de fibres synthétiques ou artificielles, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'exclusion des produits des positions 6002 à 6006)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5804 29 00	Dentelles à la mécanique, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'exclusion des dentelles de fibres synthétiques ou artificielles et des produits des positions 6002 à 6006)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5804 30 00	Dentelles à la main, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des produits des n° 6002 à 6006)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5805 00 00	Tapisseries tissées à la main [genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et simil.] et tapisseries à l'aiguille [au petit point, au point de croix, p.ex.], même confectionnées (à l'excl. des tapisseries ayant > 100 ans d'âge ainsi que des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' ainsi que des tapis simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5806	Rubanerie en matières textiles, d'une largeur <= 30 cm (autre que les étiquettes, écussons et articles simil.); rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés [bolducs], n.d.a.					
5806 10 00	Rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge, d'une largeur <= 30 cm (autre que les étiquettes, écussons et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5806 20 00	Rubanerie, tissée, en matières textiles, contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, d'une largeur <= 30 cm (à l'excl. de la rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge ainsi que les étiquettes, écussons et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5806 31 00	Rubanerie, tissée, de coton, d'une largeur <= 30 cm, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5806 32	Rubanerie, tissée, de fibres synthétiques ou artificielles, d'une largeur <= 30 cm, n.d.a.					
5806 32 10	Rubanerie, tissée, de fibres synthétiques ou artificielles, à lisières réelles, d'une largeur <= 30 cm, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5806 32 90	Rubanerie, tissée, de fibres synthétiques ou artificielles, sans lisières réelles, d'une largeur <= 30 cm, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5806 39 00	Rubanerie, tissée, en matières textiles, d'une largeur <= 30 cm, n.d.a. (à l'excl. des articles de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5806 40 00	Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés [bolducs], d'une largeur <= 30 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5807	Étiquettes, écussons et articles simil. en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés					
5807 10	Étiquettes, écussons et articles simil. en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, tissés, non brodés					
5807 10 10	Étiquettes, écussons et articles simil. en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, tissés, avec inscriptions ou motifs obtenus par tissage	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5807 10 90	Étiquettes, écussons et articles simil. en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, tissés, non brodés (à l'excl. des articles avec inscriptions ou motifs obtenus par tissage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5807 90	Étiquettes, écussons et articles simil. en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés (à l'excl. des articles tissés)					
5807 90 10	Étiquettes, écussons et articles simil. en feutre ou en non tissés, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5807 90 90	Étiquettes, écussons et articles simil. en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés (à l'excl. des articles tissés et des articles en feutre ou en non tissés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5808	Tresses en matières textiles, en pièces; articles de passementerie et articles ornementaux analogues en matières textiles, en pièces, sans broderie (autres que ceux en bonneterie); glands, floches, olives, noix, pompons et articles simil., en matières textiles					
5808 10 00	Tresses en matières textiles, en pièces	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5808 90	Articles de passementerie et articles ornementaux analogues en matières textiles, en pièces, sans broderie, et glands, floches, olives, noix, pompons et articles simil. en matières textiles (à l'excl. des tresses et des articles de passementerie et articles ornementaux analogues en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5809 00 00	Tissus de fils de métal et tissus de fils métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 5605, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages simil., n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5810	Broderies sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
5810 10	Broderies chimiques ou aériennes, sur support de matières textiles, et broderies à fond découpé, en pièces, en bandes ou en motifs					
5810 10 10	Broderies chimiques ou aériennes, sur support de matières textiles, et broderies à fond découpé, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur > 35 € par kg poids net	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5810 10 90	Broderies chimiques ou aériennes, sur support de matières textiles, et broderies à fond découpé, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur <= 35 € par kg poids net	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5810 91	Broderies de coton, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des broderies chimiques ou aériennes ainsi que des broderies à fond découpé)					
5810 91 10	Broderies de coton, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur > 17,50 € par kg poids net (à l'excl. des broderies chimiques ou aériennes ainsi que des broderies à fond découpé)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5810 91 90	Broderies de coton, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur <= 17,50 € par kg poids net (à l'excl. des broderies chimiques ou aériennes ainsi que des broderies à fond découpé)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5810 92	Broderies de fibres synthétiques ou artificielles, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des broderies chimiques ou aériennes ainsi que des broderies à fond découpé)					
5810 92 10	Broderies de fibres synthétiques ou artificielles, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur > 17,50 € par kg poids net (à l'excl. des broderies chimiques ou aériennes ainsi que des broderies à fond découpé)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5810 92 90	Broderies de fibres synthétiques ou artificielles, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur <= 17,50 € par kg poids net (à l'excl. des broderies chimiques ou aériennes ainsi que des broderies à fond découpé)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5810 99	Broderies de matières textiles, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des broderies en coton ou en fibres synthétiques ou artificielles, des broderies chimiques ou aériennes et des broderies à fond découpé)					
5810 99 10	Broderies de matières textiles, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur > 17,50 € par kg poids net (à l'excl. des broderies en coton ou en fibres synthétiques ou artificielles, des broderies chimiques ou aériennes et des broderies à fond découpé)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5810 99 90	Broderies de matières textiles, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur <= 17,50 € par kg poids net (à l'excl. des broderies en coton ou en fibres synthétiques ou artificielles, des broderies chimiques ou aériennes et des broderies à fond découpé)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5811 00 00	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement (à l'excl. des broderies du n° 5810 ainsi que des articles de literie ou d'ameublement rembourrés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 59	TISSUS IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVRETS OU STRATIFIÉS; ARTICLES TECHNIQUES EN MATIÈRES TEXTILES					
5901	Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonage, la gainerie ou usages simil.; toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus simil. raidis des types utilisés pour la chapellerie (à l'excl. des tissus enduits de matière plastique)					
5901 10 00	Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonage, la gainerie ou usages simil.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5901 90 00	Toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus simil. raidis des types utilisés pour la chapellerie (à l'excl. des tissus enduits de matière plastique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5902	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscosse, adhésiées ou non, imprégnées ou non de caoutchouc ou de matière plastique					
5902 10	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, adhésiées ou non, imprégnées ou non de caoutchouc ou de matière plastique					
5902 10 10	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, imprégnées de caoutchouc	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5902 10 90	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, adhésiées ou non, imprégnées ou non de matière plastique (à l'excl. des produits imprégnés de caoutchouc)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5902 20	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyesters, adhésiées ou non, imprégnées ou non de caoutchouc ou de matière plastique					
5902 20 10	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyesters, imprégnées de caoutchouc	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5902 20 90	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyesters, adhésiées ou non, imprégnées ou non de matière plastique (à l'excl. des produits imprégnés de caoutchouc)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5902 90	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscosse, adhésiées ou non, imprégnées ou non de caoutchouc ou de matière plastique					
5902 90 10	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscosse, imprégnées de caoutchouc	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5902 90 90	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscosse, adhésiées ou non, imprégnées ou non de matière plastique (à l'excl. des produits imprégnés de caoutchouc)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5903	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec de la matière plastique (sauf nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscosse, tissu imprégné ou enduits ayant le caractère de revêtements muraux et tissus enduits ou recouverts de matière plastique utilisés comme revêtements de sol)					
5903 10	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de poly(chlorure de vinyle) ou stratifiés avec du poly(chlorure de vinyle) (à l'excl. des tissus imprégnés ou enduits de poly(chlorure de vinyle) ayant le caractère de revêtements muraux ainsi que des tissus enduits ou recouverts de poly(chlorure de vinyle) conçus pour être utilisés comme revêtements de sol)					
5903 10 10	Tissus imprégnés de poly(chlorure de vinyle) (à l'excl. des tissus ayant le caractère de revêtements muraux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5903 10 90	Tissus enduits ou recouverts de poly(chlorure de vinyle) ou stratifiés avec du poly(chlorure de vinyle) (à l'excl. des tissus enduits de poly(chlorure de vinyle) ayant le caractère de revêtements muraux ainsi que des tissus enduits ou recouverts de poly(chlorure de vinyle) conçus pour être utilisés comme revêtements de sol)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5903 20	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de polyuréthane ou stratifiés avec du polyuréthane (à l'excl. des tissus imprégnés ou enduits de polyuréthane ayant le caractère de revêtements muraux ainsi que des tissus enduits ou recouverts de polyuréthane conçus pour être utilisés comme revêtements de sol)					
5903 20 10	Tissus imprégnés de polyuréthane (à l'excl. des tissus ayant le caractère de revêtements muraux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5903 20 90	Tissus enduits ou recouverts de polyuréthane ou stratifiés avec du polyuréthane (à l'excl. des tissus imprégnés ou enduits de polyuréthane ayant le caractère de revêtements muraux ainsi que des tissus enduits ou recouverts de polyuréthane conçus pour être utilisés comme revêtements de sol)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5903 90	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques autres que poly(chlorure de vinyle) ou polyuréthane ou stratifiés avec des matières plastiques autres que poly(chlorure de vinyle) ou polyuréthane (sauf nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyamides, de polyesters ou de rayonne viscosse et tissus imprégnés ou enduits ayant le caractère de revêtements muraux ou enduits de matières plastiques et utilisés comme revêtements de sol)					
5903 90 10	Tissus imprégnés de matières plastiques autres que le poly(chlorure de vinyle) ou le polyuréthane (à l'excl. des tissus ayant le caractère de revêtements muraux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5903 90 91	Tissus enduits, recouverts ou stratifiés avec des dérivés de la cellulose ou des matières plastiques autres que le poly(chlorure de vinyle) ou le polyuréthane, la matière textile constituant l'endroit (à l'excl. des tissus ayant le caractère de revêtements muraux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5903 90 99	Tissus enduits, recouverts ou stratifiés avec des matières plastiques autres que le poly(chlorure de vinyle) ou le polyuréthane (sauf tissus dont la matière textile constitue l'endroit, nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyamides, de polyesters ou de rayonne viscosse et tissus imprégnés ou enduits ayant le caractère de revêtements muraux ou bien enduits ou recouverts de matières plastiques et utilisés comme revêtements de sol)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5904	Linoléums, même découpés; revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés					
5904 10 00	Linoléums, même découpés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5904 90 00	Revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés (à l'excl. des linoléums)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5905 00	Revêtements muraux en matières textiles					
5905 00 10	Revêtements muraux consistant en fils disposés parallèlement sur un support	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5905 00 30	Revêtements muraux de lin (à l'excl. des revêtements consistant en fils disposés parallèlement sur un support)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5905 00 50	Revêtements muraux de jute (à l'excl. des revêtements consistant en fils disposés parallèlement sur un support)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5905 00 70	Revêtements muraux de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des revêtements consistant en fils disposés parallèlement sur un support)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5905 00 90	Revêtements muraux en matières textiles (à l'excl. des revêtements de lin, de jute ou de fibres synthétiques ou artificielles ainsi que des revêtements consistant en fils disposés parallèlement sur un support)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5906	Tissus caoutchoutés (à l'excl. des nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides)					
5906 10 00	Rubans adhésifs en tissus caoutchoutés, d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des rubans adhésifs imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5906 91 00	Tissus caoutchoutés de bonneterie, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5906 99	Tissus caoutchoutés (à l'excl. des tissus de bonneterie, des rubans adhésifs d'une largeur <= 20 cm et des nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscosse)					
5906 99 10	Nappes de fils textiles parallélisés et agglomérés entre eux au moyen de caoutchouc	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5906 99 90	Tissus caoutchoutés, n.d.a. (à l'excl. des tissus de bonneterie, des rubans adhésifs d'une largeur <= 20 cm, des nappes de fils textiles parallélisés et agglomérés entre eux au moyen de caoutchouc ainsi que des nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscosse)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5907 00 00	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, n.d.a.; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5908	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou simil.; manchons à incandescence et étoffes tubulaires servant à leur fabrication, même imprégnés (à l'excl. des mèches recouvertes de cires [du genre des rats de caves du n° 3406], des mèches et des produits similaires ainsi que des mèches consistant en fils textiles ou en fibres de verre)					
5908 10 00	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou simil.; manchons à incandescence et étoffes tubulaires servant à leur fabrication, même imprégnés (à l'excl. des mèches recouvertes de cires [du genre des rats de caves du n° 3406], des mèches et des produits similaires ainsi que des mèches consistant en fils textiles ou en fibres de verre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5908 90 00	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou simil.; manchons à incandescence et étoffes tubulaires servant à leur fabrication, même imprégnés ou enduits, même avec armatures ou accessoires en autres matières	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5909 00 00	Tuyaux pour pompes et tuyaux simil., en matières textiles, même imprégnés ou enduits, même avec armatures ou accessoires en autres matières (à l'excl. des tuyaux de fibres synthétiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
5910 00 00	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières (sauf produits d'une épaisseur < 3 mm, présentés en longueur indéterminée ou découpés en longueur, courroies consistant en tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés avec du caoutchouc ou bien fabriquées au moyen de fils ou ficelles préalablement imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5911	Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la note 7 du présent chapitre, en matières textiles					
5911 10 00	Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y.c. les rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensembles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5911 20 00	Gazes et toiles à bluter, même confectionnées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5911 31	Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines simil. [à pâte, à amiante-ciment, p.ex.], d'un poids < 650 g/m²					
5911 31 11	Tissus feutrés ou non de fibres synthétiques, sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier, d'un poids < 650 g/m² (toiles de formation, par exemple)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5911 31 19	Tissus et feutres de soie ou de fibres artificielles, sans fin ou munis de moyen de jonction, des types utilisés sur les machines à papier, y.c. les tissus et feutres de soie ou de fibres synthétiques et artificielles des types utilisés sur des machines simil. [à pâte, à amiante-ciment, p.ex.], d'un poids < 650 g/m²	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5911 31 90	Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines simil. [à pâte, à amiante-ciment, p.ex.], d'un poids < 650 g/m² (à l'excl. des tissus et feutres de soie ou de fibres synthétiques ou artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5911 32	Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines simil. [à pâte, à amiante-ciment, p.ex.], d'un poids >= 650 g/m²					
5911 32 11	Tissus ayant une couche de natte fixée par aiguillage, de soie, de fibres synthétiques ou artificielles, sans fin ou munis de moyen de jonction, des types utilisés sur les machines à papier, d'un poids >= 650 g/m² (feutres de presse, par exemple)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5911 32 19	Tissus et feutres de soie ou de fibres synthétiques ou artificielles, sans fin ou munis de moyen de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines simil., d'un poids >= 650 g/m² (à l'excl. des tissus ayant une couche de natte fixée par aiguillage, feutres de presse)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5911 32 90	Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines simil. [à pâte, à amiante-ciment, p.ex.], d'un poids >= 650 g/m² (à l'excl. des tissus et feutres de soie ou de fibres synthétiques ou artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5911 40 00	Toiles filtrantes, tissus épais et étirés/desséchés des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y.c. ceux en cheveux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5911 90	Produits et articles textiles pour usages techniques, en matières textiles, visés à la note 7 du présent chapitre, n.d.a.					
5911 90 10	Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la note 7 du présent chapitre, en feutre, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5911 90 91	Tamppons circulaires à polir autoadhésifs des types utilisés pour la fabrication de disques (waifers) à semi-conducteur	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
5911 90 99	Produits et articles textiles, pour usages techniques, visés à la note 7 du chapitre 59, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6001	ÉTOFFES DE BONNETERIE					
6001 10 00	Velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", et étoffes bouclées, en bonneterie					
6001 21 00	Étoffes dites "à longs poils", en bonneterie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6001 22 00	Étoffes à boucles, en bonneterie, de coton	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6001 29 00	Étoffes à boucles, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6001 91 00	Étoffes à boucles, en bonneterie (autres que de coton, de fibres synthétiques ou artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6001 92 00	Velours et peluches, en bonneterie, de coton (à l'excl. des étoffes dites "à longs poils")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6001 99 00	Velours et peluches, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des étoffes dites "à longs poils")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6002	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc (à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
6002 40 00	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, à teneur en fils d'élastomères >= 5% en poids (sans fils de caoutchouc et à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6002 90 00	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, à teneur en fils d'élastomères et de caoutchouc ou uniquement de caoutchouc >= 5% en poids (à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6003	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
6003 10 00	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, de laine ou poils fins (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6003 20 00	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, de coton (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6003 30	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, de fibres synthétiques (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées ainsi que des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)					
6003 30 10	Dentelles Raschel d'une largeur <= 30 cm, de fibres synthétiques (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6003 30 90	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, de fibres synthétiques (sauf dentelles Raschel et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées ainsi que des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6003 40 00	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, de fibres artificielles (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées ainsi que des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6003 90 00	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm (autres que de coton, de fibres synthétiques ou artificielles, de laine ou poils fins et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées ainsi que des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6004	Étoffes de bonneterie d'une largeur > 30 cm, contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc (à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
6004 10 00	Étoffes de bonneterie d'une largeur > 30 cm, teneur en fils d'élastomères >= 5% en poids (sans fils de caoutchouc et à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6004 90 00	Étoffes de bonneterie d'une largeur > 30 cm, à teneur en fils d'élastomères et de caoutchouc ou uniquement de caoutchouc >= 5% en poids (à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6005	Étoffes de bonneterie-chaine, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
6005 21 00	Étoffes de bonneterie-chaine, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de coton, écru ou blanchies (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6005 22 00	Étoffes de bonneterie-chaine, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de coton, teintées (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6005 23 00	Étoffes de bonneterie-chaine, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de coton, en fils de diverses couleurs (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6005 30 00	Étoffes de bonneterie-chaine, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de coton, imprimées (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6005 35 00	Étoffes de bonneterie-chaine, de fibres synthétiques, antipaludiques, d'une largeur > 30 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

[illegible]

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
6101 20 90	Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçons (sauf costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6101 30	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçons (sauf costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)					
6101 30 10	Manteaux, cabans, capes et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6101 30 90	Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçons (sauf costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6101 90	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour hommes et garçons (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)					
6101 90 20	Manteaux, cabans, capes et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçons (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6101 90 80	Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçons (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6102	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, pour femmes ou fillettes (sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)					
6102 10	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)					
6102 10 10	Manteaux, cabans, capes et articles simil., en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6102 10 90	Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6102 20	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)					
6102 20 10	Manteaux, cabans, capes et articles simil., en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6102 20 90	Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6102 30	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)					
6102 30 10	Manteaux, cabans, capes et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6102 30 90	Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6102 90	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)					
6102 90 10	Manteaux, cabans, capes et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6102 90 90	Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6103	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, pour hommes ou garçons (sauf anoraks et articles simil., gilets séparés, survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)					
6103 10	Costumes ou complets en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçons (sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)					
6103 10 10	Costumes ou complets en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçons, de laine ou de poils fins (sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6103 10 90	Costumes ou complets en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçons (sauf de laine ou de poils fins, survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6103 22 00	Ensembles en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçons (sauf ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6103 23 00	Ensembles en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (sauf ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6103 29 00	Ensembles en bonneterie, de matières textiles, pour hommes et garçons (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6103 31 00	Vestons en bonneterie, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons (sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6103 32 00	Vestons en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçons (sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6103 33 00	Vestons en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6103 39 00	Vestons en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçons (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6103 41 00	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts en bonneterie, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons (sauf caleçons et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6103 42 00	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçons (sauf caleçons et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6103 43 00	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (sauf caleçons et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6103 49 00	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçons (sauf de laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques et sauf caleçons et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104	Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, pour femmes ou fillettes (sauf anoraks et articles simil., combinaisons, fonds de robe, jupons, slips et culottes, survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)					
6104 13 00	Costumes tailleurs en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 19	Costumes tailleurs en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de fibres synthétiques et à l'excl. des combinaisons de ski et maillots, des culottes et slips de bain)					
6104 19 20	Costumes tailleurs en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes, de coton (à l'excl. des combinaisons de ski et maillots, des culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 19 90	Costumes tailleurs en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de fibres synthétiques ou de coton et à l'excl. des combinaisons de ski et maillots, des culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 22 00	Ensembles en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 23 00	Ensembles en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 29	Ensembles en bonneterie, de matières textiles, pour femmes et fillettes (sauf de coton, fibres synthétiques et à l'excl. d'ensembles de ski et maillots, des culottes et slips de bain)					
6104 29 10	Ensembles en bonneterie, de matières textiles, pour femmes et fillettes (sauf de coton, fibres synthétiques et à l'excl. d'ensembles de ski et maillots, des culottes et slips de bain) de laine ou de poils fins	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 29 90	Ensembles en bonneterie, de matières textiles, pour femmes et fillettes (sauf de coton, fibres synthétiques et à l'excl. d'ensembles de ski et maillots, des culottes et slips de bain) autres	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 31 00	Vestes en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 32 00	Vestes en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 33 00	Vestes en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 39 00	Vestes en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques et sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 41 00	Robes en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons et fonds de robes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 42 00	Robes en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons et fonds de robes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 43 00	Robes en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons et fonds de robes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 44 00	Robes en bonneterie, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons et fonds de robes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 49 00	Robes en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf combinaisons et fonds de robes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 51 00	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf jupons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 52 00	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf jupons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 53 00	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf jupons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 59 00	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf jupons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 61 00	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf slips et culottes et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 62 00	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, salopettes à bretelles et shorts, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf slips et culottes et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 62 00	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, salopettes à bretelles et shorts, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf slips et culottes et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6104 62 00	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, salopettes à bretelles et shorts, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf slips et culottes et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6105	Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garçons (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)					
6105 10 00	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçons (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
6105 20	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçons (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)					
6105 20 10	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6105 20 90	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de fibres artificielles, pour hommes ou garçons (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6105 90	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçons (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)					
6105 90 10	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6105 90 90	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçons (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6106	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)					
6106 10 00	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6106 20 00	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6106 90	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf T-shirts et gilets de corps)					
6106 90 10	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6106 90 30	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de soie ou déchets de soie, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6106 90 50	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de lin ou de ramie, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6106 90 90	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles, laine ou poils fins, soie ou déchets de soie, lin ou ramie et sauf T-shirts et gilets de corps)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6107	Slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, pour hommes ou garçons (sauf maillots de corps)					
6107 11 00	Slips et caleçons, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6107 12 00	Slips et caleçons, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6107 19 00	Slips et caleçons, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçons (sauf de coton ou fibres synthétiques ou artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6107 21 00	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçons (sauf maillots de corps)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6107 22 00	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçons (sauf maillots de corps)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6107 29 00	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçons (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf maillots de corps)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6107 91 00	Peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6107 99 00	Peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçons (sauf de coton)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6108	Combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, culottes, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts, gilets de corps, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)					
6108 11 00	Combinaisons ou fonds de robes et jupons, de fibres synthétiques ou artificielles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6108 19 00	Combinaisons ou fonds de robes et jupons, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de fibres synthétiques ou artificielles et sauf T-shirts et gilets de corps)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6108 21 00	Slips et culottes, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6108 22 00	Slips et culottes, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6108 29 00	Slips et culottes, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de coton ou fibres synthétiques ou artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6108 31 00	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts, gilets de corps et déshabillés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6108 32 00	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts, gilets de corps et déshabillés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6108 39 00	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles et sauf T-shirts, gilets de corps et déshabillés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6108 91 00	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf gilets de corps, combinaisons et fonds de robe, jupons, slips et culottes, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6108 92 00	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf gilets de corps, combinaisons et fonds de robe, jupons, slips et culottes, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6108 99 00	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de coton ou fibres synthétiques ou artificielles et sauf gilets de corps, combinaisons et fonds de robe, jupons, slips et culottes, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6109	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie					A
6109 10 00	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de coton,	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6109 90	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de matières textiles (sauf de coton)					A
6109 90 20	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de laine ou de poils fins ou de fibres synthétiques ou artificielles	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6109 90 90	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de matières textiles (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles, laine ou poils fins)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6110	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie (sauf gilets ouatinés)					
6110 11	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de laine (sauf gilets ouatinés)					
6110 11 10	Chandails et pull-overs, en bonneterie, teneur en poids de laine >= 50%, poids par unité >= 600 g	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6110 11 30	Chandails et pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de laine, pour hommes ou garçons (sauf chandails et pull-overs à teneur en poids de laine >= 50%, poids par unité >= 600 g et sauf gilets ouatinés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6110 11 90	Chandails et pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de laine, pour femmes ou fillettes (sauf chandails et pull-overs à teneur en poids de laine >= 50%, poids par unité >= 600 g et sauf gilets ouatinés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6110 12	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de poils de chèvre du Cachemire (sauf gilets ouatinés)					
6110 12 10	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de poils de chèvre du Cachemire, pour hommes ou garçons (sauf gilets ouatinés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6110 12 90	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de poils de chèvre du Cachemire, pour femmes ou fillettes (sauf gilets ouatinés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6110 19	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de poils fins (sauf de poils de chèvre du Cachemire et à l'excl. des gilets ouatinés)					
6110 19 10	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de poils fins, pour hommes ou garçons (sauf de poils de chèvre du Cachemire et à l'excl. des gilets ouatinés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6110 19 90	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf de poils de chèvre du Cachemire et à l'excl. des gilets ouatinés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6110 20	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de coton (sauf gilets ouatinés)					
6110 20 10	Sous-pulls en bonneterie, de coton	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6110 20 91	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçons (sauf sous-pulls et gilets ouatinés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6110 20 99	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf sous-pulls et gilets ouatinés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6110 30	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles (sauf gilets ouatinés)					
6110 30 10	Sous-pulls en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6110 30 91	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçons (sauf sous-pulls et gilets ouatinés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6110 30 99	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf sous-pulls et gilets ouatinés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6110 90	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de matières textiles (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf gilets ouatinés)					
6110 90 10	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., en bonneterie, de lin ou de ramie (sauf gilets ouatinés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6110 90 90	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., en bonneterie, de matières textiles (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, lin ou ramie et sauf gilets ouatinés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6111	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, pour bébés (sauf bonnets)					
6111 20	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de coton, pour bébés (sauf gants et bonnets)					
6111 20 10	Gants en bonneterie, de coton, pour bébés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6111 20 90	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de coton, pour bébés (sauf gants et bonnets)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6111 30	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour bébés (sauf bonnets)					
6111 30 10	Gants en bonneterie, de fibres synthétiques, pour bébés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6111 30 90	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour bébés (sauf gants et bonnets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6111 90	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de matières textiles, pour bébés (sauf de coton, fibres synthétiques et sauf bonnets)					
6111 90 10	Gants en bonneterie, de laine ou poils fins, pour bébés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6111 90 20	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour bébés (sauf gants et bonnets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6111 90 90	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de matières textiles, pour bébés (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf bonnets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6112	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie					
6112 11 00	Survêtements de sport (trainings), en bonneterie, de coton	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6112 12 00	Survêtements de sport (trainings), en bonneterie, de fibres synthétiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

Accusé de réception en préfecture
973-200052678-20260623-AP-2026-479
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception en préfecture : 01/07/2026

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
6112 19 00	Survêtements de sport (trainings), en bonneterie, de matières textiles (sauf de coton ou fibres synthétiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6112 20 00	Combinaisons et ensembles de ski, en bonneterie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6112 31	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons					
6112 31 10	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, à teneur en poids en fils de caoutchouc >= 5%, pour hommes ou garçons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6112 31 90	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (sauf à teneur en poids en fils de caoutchouc >= 5%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6112 39	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçons (sauf de fibres synthétiques)					
6112 39 10	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de matières textiles, à teneur en poids en fils de caoutchouc >= 5%, pour hommes ou garçons (sauf de fibres synthétiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6112 39 90	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçons (sauf à teneur en poids en fils de caoutchouc >= 5% et sauf fibres synthétiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6112 41	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes					
6112 41 10	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, à teneur en poids en fils de caoutchouc >= 5%, pour femmes ou fillettes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6112 41 90	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf à teneur en poids en fils de caoutchouc >= 5%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6112 49	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de fibres synthétiques)					
6112 49 10	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de matières textiles, à teneur en poids en fils de caoutchouc >= 5%, pour femmes ou fillettes (sauf de fibres synthétiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6112 49 90	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf à teneur en poids en fils de caoutchouc >= 5% et sauf fibres synthétiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6113 00	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie caoutchoutées ou imprégnées, enduites ou recouvertes de matière plastique ou d'autres substances (sauf vêtements pour bébés et accessoires du vêtement)					
6113 00 10	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie caoutchoutées (sauf vêtements pour bébés et accessoires du vêtement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6113 00 90	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie imprégnées, enduites ou recouvertes de matière plastique ou d'autres substances (sauf bonneterie caoutchoutée et sauf vêtements pour bébés et accessoires du vêtement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6114	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie					
6114 20 00	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de coton	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6114 30 00	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6114 90 00	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de matières textiles (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6115	Collants (bas-culottes), bas, mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y.c. les collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive [p.ex. les bas à varices], en bonneterie (sauf pour bébés)					
6115 10	Collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive [p.ex. les bas à varices], en bonneterie (à l'excl. des articles chaussants pour bébés)					
6115 10 10	Bas à varices en bonneterie, de fibres synthétiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6115 10 90	Collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive, en bonneterie (à l'excl. des bas à varices de fibres synthétiques ainsi que des articles chaussants pour bébés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6115 21 00	Collants (bas-culottes), en bonneterie, de fibres synthétiques, titre en fils simples < 67 décitex (à l'excl. des collants à compression dégressive)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6115 22 00	Collants (bas-culottes), en bonneterie, de fibres synthétiques, titre en fils simples >= 67 décitex (à l'excl. des collants à compression dégressive)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6115 29 00	Collants (bas-culottes), en bonneterie, de matières textiles (sauf à compression dégressive, de fibres synthétiques et à l'excl. des articles chaussants pour bébés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6115 30	Bas et mi-bas de femmes, en bonneterie, titre en fils simples < 67 décitex (sauf à compression dégressive et à l'excl. des collants [bas-culottes])					
6115 30 11	Mi-bas de femmes, en bonneterie, de fibres synthétiques, titre en fils simples < 67 décitex (sauf à compression dégressive)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6115 30 19	Bas de femmes, en bonneterie, de fibres synthétiques, titre en fils simples < 67 décitex (sauf à compression dégressive et à l'excl. des collants [bas-culottes] et mi-bas)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6115 30 90	Bas et mi-bas de femmes, en bonneterie, de matières textiles, titre en fils simples < 67 décitex (sauf à compression dégressive, de fibres synthétiques et à l'excl. des collants [bas-culottes])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6115 94 00	Bas et mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, en bonneterie, de laine ou poils fins (sauf à compression dégressive et à l'excl. des collants [bas-culottes], bas et mi-bas de femmes à titre en fils simples < 67 décitex et articles chaussants pour bébés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6115 95 00	Bas et mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, en bonneterie, de coton (sauf à compression dégressive et à l'excl. des collants [bas-culottes], bas et mi-bas de femmes à titre en fils simples < 67 décitex et articles chaussants pour bébés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6115 96	Bas et mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, en bonneterie, de fibres synthétiques (sauf à compression dégressive et à l'excl. des collants [bas-culottes], bas et mi-bas de femmes à titre en fils simples < 67 décitex et articles chaussants pour bébés)					
6115 96 10	Mi-bas en bonneterie, de fibres synthétiques (sauf à compression dégressive et à l'excl. des bas pour femmes à titre en fils simples < 67 décitex, bas à varices et articles chaussants pour bébés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6115 96 91	Bas pour femmes en bonneterie, de fibres synthétiques (sauf à compression dégressive et à l'excl. des collants [bas-culottes] et bas pour femmes à titre en fils simples < 67 décitex et des mi-bas)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6115 96 99	Bas, chaussettes et autres articles chaussants, en bonneterie, de fibres synthétiques (sauf à compression dégressive et à l'excl. des bas pour femmes, collants [bas-culottes], mi-bas et articles chaussants pour bébés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6115 99 00	Bas et mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y.c. les bas à varices, en bonneterie, de matières textiles (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf à compression dégressive, collants [bas-culottes], bas et mi-bas pour femmes à titre < 67 décitex et articles chaussants pour bébés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6116	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie (sauf pour bébés)					
6116 10	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, imprégnés, enduits, recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc ou stratifiés avec ces mêmes matières					
6116 10 20	Gants en bonneterie, imprégnés, enduits, recouverts de caoutchouc ou stratifiés avec du caoutchouc	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6116 10 80	Mitaines et moufles en bonneterie, imprégnées, enduites, recouvertes de matières plastiques ou de caoutchouc ou stratifiées avec ces mêmes matières, et gants en bonneterie, imprégnés, enduits, recouverts de matières plastiques, ou stratifiés avec ces mêmes matières	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6116 91 00	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de laine ou de poils fins (sauf imprégnés, enduits, recouverts de matière plastique ou de caoutchouc ou stratifiés avec ces mêmes matières, et sauf pour bébés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6116 92 00	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de coton (sauf imprégnés, enduits, recouverts de matière plastique ou de caoutchouc ou stratifiés avec ces mêmes matières, et sauf pour bébés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6116 93 00	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de fibres synthétiques (sauf imprégnés, enduits, recouverts de matière plastique ou de caoutchouc ou stratifiés avec ces mêmes matières, et sauf pour bébés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6116 99 00	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de matières textiles (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques; sauf articles imprégnés, enduits, recouverts de matière plastique ou de caoutchouc ou stratifiés avec ces mêmes matières, et sauf pour bébés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6117	Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie, n.d.a.					
6117 10 00	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles simil., en bonneterie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6117 80	Cravates, noeuds papillons, foulards cravates et autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie, n.d.a. (sauf châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles simil.)					
6117 80 10	Accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie élastique ou caoutchoutée, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6117 80 80	Cravates, noeuds papillons, foulards cravates et autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie, n.d.a. (sauf en bonneterie élastique ou caoutchoutée, sauf châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6117 90 00	Parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 62	VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES DU VÊTEMENT, AUTRES QU'EN BONNETERIE					
6201	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., pour hommes ou garçons (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)					
6201 20 00	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçons, de laine ou de poils fins (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6201 30	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçons, de coton (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)					
6201 30 10	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçons, de coton, de poids par unité ≤ 1 kg (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6201 30 90	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçons, de coton, de poids par unité > 1 kg (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6201 40	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçons, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)					
6201 40 10	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçons, de fibres synthétiques ou artificielles, de poids par unité ≤ 1 kg (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6201 40 90	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçons, de fibres synthétiques ou artificielles, de poids par unité > 1 kg (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6202 20 00	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
6202 30	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes, de coton (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)					
6202 30 10	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes, de coton, de poids par unité ≤ 1 kg (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6202 30 90	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes, de coton, de poids par unité > 1 kg (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6202 40	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)					
6202 40 10	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes, de fibres synthétiques ou artificielles, de poids par unité ≤ 1 kg (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6202 40 90	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes, de fibres synthétiques ou artificielles, de poids par unité > 1 kg (à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6202 90 00	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes, de matières textiles (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et à l'exclusion des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil., gilets dénommés ailleurs, survêtements de sport 'trainings', combinaisons et ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)					
6203 11 00	Costumes ou complets, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 12 00	Costumes ou complets, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 19	Costumes ou complets, de matières textiles, pour hommes ou garçons (autres que laine, poils fins ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)					
6203 19 10	Costumes ou complets, de coton, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 19 30	Costumes ou complets, de fibres artificielles, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 19 90	Costumes ou complets, de matières textiles, pour hommes ou garçons (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 22	Ensembles de coton, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)					
6203 22 10	Ensembles de travail, de coton, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 22 80	Ensembles de coton, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, survêtements de sport [trainings], ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 23	Ensembles de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)					
6203 23 10	Ensembles de travail, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 23 80	Ensembles de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, survêtements de sport [trainings], ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 29	Ensembles de matières textiles, pour hommes ou garçons (autres que de coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)					
6203 29 11	Ensembles de travail, de fibres artificielles, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 29 18	Ensembles de fibres artificielles, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, survêtements de sport [trainings], ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 29 30	Ensembles de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 29 90	Ensembles de matières textiles, pour hommes ou garçons (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 31 00	Vestons de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 32	Vestons de coton, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)					
6203 32 10	Vestons de coton, de travail, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 32 90	Vestons de coton, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 33	Vestons de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, anoraks et articles simil.)					
6203 33 10	Vestons de travail, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 33 90	Vestons de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 39	Vestons de matières textiles, pour hommes ou garçons (autres que laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)					
6203 39 11	Vestons de travail, de fibres artificielles, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 39 19	Vestons de fibres artificielles, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail et anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 39 90	Vestons de matières textiles, pour hommes ou garçons (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 41	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)					
6203 41 10	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles et slips et caleçons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 41 30	Salopettes à bretelles, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 41 90	Shorts, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons ainsi que maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 42	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de coton, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons ainsi que maillots, culottes et slips de bain)					
6203 42 11	Pantalons, de travail, de coton, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 42 31	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de coton, en tissus dits 'denim', pour hommes ou garçons (sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips et caleçons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 42 33	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de coton, en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, pour hommes ou garçons (sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips et caleçons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 42 35	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de coton, pour hommes ou garçons (à l'excl. d'articles en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, en tissus dits 'denim' ou en bonneterie et sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips et caleçons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 42 51	Salopettes à bretelles de travail, de coton, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 42 59	Salopettes à bretelles, de coton, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 42 90	Shorts, de coton, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 43	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)					
6203 43 11	Pantalons, de travail, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 43 19	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles, slips et caleçons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 43 31	Salopettes à bretelles, de travail, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 43 39	Salopettes à bretelles, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 43 90	Shorts, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 49	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de matières textiles, pour hommes ou garçons (autres que laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)					
6203 49 11	Pantalons, de travail, de fibres artificielles, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 49 19	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de fibres artificielles, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles, slips et caleçons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 49 31	Salopettes à bretelles de travail, de fibres artificielles, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 49 39	Salopettes à bretelles, de fibres artificielles, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 49 50	Shorts, de fibres artificielles, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6203 49 90	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de matières textiles, pour hommes ou garçons (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204	Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil., combinaisons, fonds de robes, jupons, slips et culottes, survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)					
6204 11 00	Costumes tailleurs, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons de ski et vêtements de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 12 00	Costumes tailleurs, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons de ski et vêtements de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 19	Costumes tailleurs, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons de ski et vêtements de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 19 10	Costumes tailleurs, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons de ski et vêtements de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 19 90	Costumes tailleurs, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons de ski et vêtements de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
6204 21 00	Ensembles de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et vêtements de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 22	Ensembles de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et vêtements de bain)					
6204 22 10	Ensembles de travail, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 22 80	Ensembles de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, survêtements de sport [trainings], ensembles de ski et vêtements de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 23	Ensembles de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et vêtements de bain)					
6204 23 10	Ensembles de travail, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 23 80	Ensembles de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, survêtements de sport [trainings], ensembles de ski et vêtements de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 29	Ensembles de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf, ensembles de ski et vêtements de bain)					
6204 29 11	Ensembles de travail, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 29 18	Ensembles de travail, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, survêtements de sport [trainings], ensembles de ski et vêtements de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 29 90	Ensembles de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et vêtements de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 31 00	Vestes de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 32	Vestes de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)					
6204 32 10	Vestes de travail, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 32 90	Vestes de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf de travail et sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 33	Vestes de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)					
6204 33 10	Vestes de travail, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 33 90	Vestes de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie, autres que de travail et sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 39	Vestes de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)					
6204 39 11	Vestes de travail, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 39 19	Vestes de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 39 90	Vestes de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 41 00	Robes de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 42 00	Robes de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6204 43 00	Robes de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 44 00	Robes de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 49	Robes de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)					
6204 49 10	Robes de matières textiles, pour femmes ou fillettes, de soie ou de déchets de soie (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 49 90	Robes de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de soie ou de déchets de soie laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 51 00	Jupes et jupes-culottes, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf jupons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 52 00	Jupes et jupes-culottes, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf jupons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 53 00	Jupes et jupes-culottes, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf jupons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 59	Jupes et jupes-culottes, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf jupons)					
6204 59 10	Jupes et jupes-culottes, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf jupons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 59 90	Jupes et jupes-culottes, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf jupons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 61	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)					
6204 61 10	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles et slips)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 61 85	Salopettes à bretelles et shorts, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 62	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)					
6204 62 11	Pantalons de travail, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 62 31	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de coton, en tissus dits 'denim', pour femmes ou fillettes (sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 62 33	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes de coton, en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, pour femmes ou fillettes (sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 62 39	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, autres qu'en tissus dits 'denim' ou en bonneterie et sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles, slips et parties inférieures des survêtements de sport 'trainings')	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 62 51	Salopettes à bretelles, de travail, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 62 59	Salopettes à bretelles, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf pour le travail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 62 90	Shorts, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf slips et vêtements pour le bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 63	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf slips et vêtements pour le bain)					
6204 63 11	Pantalons de travail, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 63 18	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, autres qu'en tissus dits 'denim' ou en bonneterie et sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles, slips et parties inférieures des survêtements de sport [trainings])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 63 31	Salopettes à bretelles, de travail, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 63 39	Salopettes à bretelles, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 63 90	Shorts, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 69	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)					
6204 69 11	Pantalons de travail, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 69 18	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, autres qu'en tissus dits 'denim' ou en bonneterie et sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles, slips et parties inférieures des survêtements de sport 'trainings')	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 69 31	Salopettes à bretelles, de travail, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 69 39	Salopettes à bretelles, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 69 50	Shorts, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf slips et culottes et vêtements de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6204 69 90	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6205	Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)					A
6205 20 00	Chemises et chemisettes, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6205 30 00	Chemises et chemisettes, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6205 90	Chemises et chemisettes, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)					A
6205 90 10	Chemises et chemisettes, de lin ou de ramie, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A

Accusé de réception en préfecture
973-200052678-20260623-AP-2026-47-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
6205 90 80	Chemises et chemisettes, de matières textiles, pour hommes ou garçons (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, lin ou ramie, autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6206	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)					A
6206 10 00	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de soie ou de déchets de soie, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6206 20 00	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6206 30 00	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6206 40 00	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6206 90	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, soie et déchets de soie, autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)					A
6206 90 10	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de lin ou de ramie, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6206 90 90	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, soie et déchets de soie, lin ou ramie, autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6207	Gilets de corps, slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)					
6207 11 00	Slips et caleçons, de coton, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6207 19 00	Slips et caleçons, de matières textiles, pour hommes ou garçons (autres que de coton et autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6207 21 00	Chemises de nuit et pyjamas, de coton, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et slips et caleçons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6207 22 00	Chemises de nuit et pyjamas, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et slips et caleçons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6207 29 00	Chemises de nuit et pyjamas, de matières textiles, pour hommes ou garçons (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et slips et caleçons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6207 91 00	Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de coton, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons, chemises de nuit et pyjamas)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6207 99	Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de matières textiles, pour hommes ou garçons (autres que de coton et autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons, chemises de nuit et pyjamas)					
6207 99 10	Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons, chemises de nuit et pyjamas)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6207 99 90	Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de matières textiles, pour hommes ou garçons (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons, chemises de nuit et pyjamas)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6208	Gilets de corps et chemises de jour, combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)					
6208 11 00	Combinaisons ou fonds de robes et jupons, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6208 19 00	Combinaisons ou fonds de robes et jupons, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6208 21 00	Chemises de nuit et pyjamas, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps, chemises de jour et déshabillés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6208 22 00	Chemises de nuit et pyjamas, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps, chemises de jour et déshabillés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6208 29 00	Chemises de nuit et pyjamas, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps, chemises de jour et déshabillés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6208 91 00	Gilets de corps, chemises de jour, slips, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons ou fonds de robes, jupons, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6208 92 00	Gilets de corps, chemises de jour, slips, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons, fonds de robes, jupons, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6208 99 00	Gilets de corps, chemises de jour, slips, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons, fonds de robes, jupons, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6209	Vêtements et accessoires du vêtement, de matières textiles de tous genres pour bébés (autres qu'en bonneterie et sauf bonnets)					
6209 20 00	Vêtements et accessoires du vêtement, de coton, pour bébés (à l'excl. de ceux en bonneterie et des bonnets et des couches et langes pour bébés [voir le n° 9619])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6209 30 00	Vêtements et accessoires du vêtement, de fibres synthétiques, pour bébés (à l'excl. de ceux en bonneterie et des bonnets et des couches et langes pour bébés [voir le n° 9619])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6209 90	Vêtements et accessoires du vêtement, de matières textiles, pour bébés (à l'excl. de ceux en coton ou fibres synthétiques, de ceux en bonneterie et des bonnets et des couches et langes pour bébés [voir le n° 9619])					
6209 90 10	Vêtements et accessoires du vêtement, de laine ou poils fins, pour bébés (autres qu'en bonneterie et sauf bonnets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6209 90 90	Vêtements et accessoires du vêtement, de matières textiles, pour bébés (à l'excl. de ceux en laine, poils fins, coton, fibres synthétiques, de ceux en bonneterie et des bonnets et des couches et langes pour bébés [voir le n° 9619])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6210	Vêtements en feutres ou non tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, ainsi que vêtements en tissus autres qu'en bonneterie caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou autres matières (sauf vêtements pour bébés et sauf accessoires du vêtement)					
6210 10	Vêtements en feutres ou non tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés (sauf vêtements pour bébés et sauf accessoires du vêtement)					
6210 10 10	Vêtements en feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés (sauf vêtements pour bébés et sauf accessoires du vêtement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6210 10 92	Bleuses à usage unique, en non tissés, du type utilisé par les patients ou les chirurgiens au cours d'interventions chirurgicales	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6210 10 98	Vêtements en non tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés (à l'excl. des vêtements pour bébés et accessoires du vêtement, ainsi que des bleuses à usage unique utilisées au cours d'interventions chirurgicales)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6210 20 00	Vêtements des types visés dans le n° 6201, caoutchoutés ou imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés de matières plastiques ou d'autres substances	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6210 30 00	Vêtements des types visés dans le n° 6202, caoutchoutés ou imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés de matières plastiques ou d'autres substances	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6210 40 00	Vêtements de tissus, autres qu'en bonneterie, caoutchoutés ou imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés de matières plastiques ou d'autres substances, pour hommes ou garçons (autres que vêtements des types visés dans le n° 6201 et sauf vêtements pour bébés et accessoires du vêtement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6210 50 00	Vêtements de tissus, autres qu'en bonneterie, caoutchoutés ou imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés de matières plastiques ou d'autres substances, pour femmes ou fillettes (autres que vêtements des types visés dans le n° 6202 et sauf vêtements pour bébés et accessoires du vêtement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain et autres vêtements n.d.a. (autres qu'en bonneterie)					
6211 11 00	Maillots, culottes et slips de bain, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 12 00	Maillots, culottes et slips de bain, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 20 00	Combinaisons et ensembles de ski (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 32	Survêtements de sport (trainings) et autres vêtements n.d.a., de coton, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)					
6211 32 10	Vêtements de travail, de coton, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 32 31	Survêtements de sport (trainings), de coton, avec doublure, dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 32 41	Parties supérieures de survêtements de sport (trainings), de coton, avec doublure, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf parties supérieures de survêtements de sport [trainings] dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 32 42	Parties inférieures de survêtements de sport (trainings), de coton, avec doublure, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf parties inférieures de survêtements de sport [trainings] dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 32 90	Vêtements de coton n.d.a., pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 33	Survêtements de sport (trainings) et autres vêtements n.d.a., de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)					
6211 33 10	Vêtements de travail, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 33 31	Survêtements de sport (trainings), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 33 41	Parties supérieures de survêtements de sport (trainings), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf parties supérieures de survêtements de sport [trainings] dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 33 42	Parties inférieures de survêtements de sport (trainings), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie et sauf parties inférieures de survêtements de sport [trainings] dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 33 90	Vêtements de fibres synthétiques ou artificielles n.d.a., pour hommes ou garçons (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 34	Survêtements de sport (trainings) et autres vêtements n.d.a., de matières textiles, pour hommes ou garçons (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie)					
6211 34 10	Survêtements de sport (trainings) et autres vêtements n.d.a., de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	12,00%		12,00%		
6211 42 10	Tabliers, blouses et autres vêtements de travail, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
6211 42 31	Survêtements de sport (trainings), de coton, avec doublure, dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 42 41	Parties supérieures des survêtements de sport (trainings), de coton, avec doublure, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf parties supérieures des survêtements de sport [trainings] dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 42 42	Parties inférieures des survêtements de sport (trainings), de coton, avec doublure, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf parties inférieures des survêtements de sport [trainings] dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 42 90	Vêtements de coton n.d.a., pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 43	Survêtements de sport (trainings) et autres vêtements n.d.a., de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 43 10	Tabliers, blouses et autres vêtements de travail, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 43 31	Survêtements de sport (trainings), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 43 41	Parties supérieures des survêtements de sport (trainings), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf parties supérieures des survêtements de sport [trainings] dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 43 42	Parties inférieures des survêtements de sport (trainings), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf parties inférieures des survêtements de sport [trainings] dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 43 90	Vêtements de fibres synthétiques ou artificielles n.d.a., pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6211 49 00	Survêtements de sport [trainings] et autres vêtements, n.d.a., de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'excl. de ceux en coton ou fibres synthétiques ou artificielles, ou en bonneterie et les marchandises du no 9619)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6212	Soutiens-gorge, gaines, corsets, bretelles, jarretelles, jarretières et articles simil. et leurs parties en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie (sauf gaines et gaine-culottes entièrement en caoutchouc)					
6212 10	Soutiens-gorge et bustiers en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie					
6212 10 10	Soutiens-gorge et bustiers en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie, présentés en assortiments conditionnés pour la vente au détail contenant un soutien-gorge ou un bustier et un slip	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6212 10 90	Soutiens-gorge et bustiers en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie (sauf présentés en assortiments conditionnés pour la vente au détail contenant un soutien-gorge ou un bustier et un slip)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6212 20 00	Gainés et gaine-culottes en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie (sauf gaines et gaine-culottes entièrement en caoutchouc)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6212 30 00	Combinés en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6212 90 00	Corsets, bretelles, jarretelles, jarretières et simil. et leurs parties, y.c. parties de soutiens-gorge, gaines, gaine-culottes et combinés, en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie (sauf soutiens-gorge, gaines, gaine-culottes et combinés complets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6213	Mouchoirs et pochettes dont un côté <= 60 cm (autres qu'en bonneterie)					
6213 20 00	Mouchoirs et pochettes dont un côté <= 60 cm, de coton (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6213 90 00	Mouchoirs et pochettes dont un côté <= 60 cm, de matières textiles (autres que de coton et autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6214	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil. (autres qu'en bonneterie)					
6214 10 00	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil., de soie ou de déchets de soie (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6214 20 00	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil., de laine ou poils fins (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6214 30 00	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil., de fibres synthétiques (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6214 40 00	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil., de fibres artificielles (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6214 90 00	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil., de matières textiles (autres que de laine, poils fins, fibres synthétiques ou artificielles, soie et déchets de soie et autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6215	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates de matières textiles (autres qu'en bonneterie)					
6215 10 00	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, de soie ou de déchets de soie (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6215 20 00	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, de fibres synthétiques ou artificielles (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6215 90 00	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, de matières textiles (autres que fibres synthétiques ou artificielles, soie et déchets de soie et autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6216 00 00	Gants, mitaines et moufles, en tous types de matières textiles (autres qu'en bonneterie et sauf gants pour bébés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6217	Accessoires confectionnés du vêtement et parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en tous types de matières textiles, n.d.a. (autres qu'en bonneterie)					
6217 10 00	Accessoires confectionnés du vêtement en tous types de matières textiles, n.d.a. (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6217 90 00	Parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en tous types de matières textiles, n.d.a. (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 63	AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNÉS: ASSORTIMENTS: FRIPERIE ET CHIFFONS					
6301	Couvertures en tous types de matières textiles (sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])					
6301 10 00	Couvertures chauffantes électriques en tous types de matières textiles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6301 20	Couvertures, de laine ou de poils fins (autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])					
6301 20 10	Couvertures en bonneterie, de laine ou poils fins (autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6301 20 90	Couvertures de laine ou poils fins (autres qu'en bonneterie, autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6301 30	Couvertures de coton (autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])					
6301 30 10	Couvertures en bonneterie de coton (autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6301 30 90	Couvertures en coton (autres qu'en bonneterie, autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6301 40	Couvertures de fibres synthétiques (autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])					
6301 40 10	Couvertures en bonneterie, de fibres synthétiques (autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6301 40 90	Couvertures, de fibres synthétiques (autres qu'en bonneterie, et sauf chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6301 90	Couvertures de matières textiles (autres que de laine ou poils fins, coton ou fibres synthétiques et que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])					
6301 90 10	Couvertures en bonneterie (autres que de laine ou poils fins, coton ou fibres synthétiques, autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6301 90 90	Couvertures de matières textiles (autres que de laine ou poils fins, coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie, autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine en tous types de matières textiles (sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)					
6302 10 00	Linge de lit en bonneterie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 21 00	Linge de lit de coton, imprimé (autre qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 22	Linge de lit, de fibres synthétiques ou artificielles, imprimé (autres qu'en bonneterie)					
6302 22 10	Linge de lit, de fibres synthétiques ou artificielles, en non tissés, imprimé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 22 90	Linge de lit, de fibres synthétiques ou artificielles, imprimé (autre qu'en non tissés, autre qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 29	Linge de lit, de matières textiles, imprimé (autre que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie)					
6302 29 10	Linge de lit, de lin ou ramie, imprimé (autre qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 29 90	Linge de lit, de matières textiles, imprimés (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, lin ou ramie, autre qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 31 00	Linge de lit de coton (autre qu'imprimé, autre qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 32	Linge de lit de fibres synthétiques ou artificielles (autre qu'imprimé, autre qu'en bonneterie)					
6302 32 10	Linge de lit de fibres synthétiques ou artificielles, en non tissés (autre qu'imprimé)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 32 90	Linge de lit de fibres synthétiques ou artificielles (autre qu'en non tissés, autre qu'imprimé et autre qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 39	Linge de lit de matières textiles (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autre qu'imprimé, autre qu'en bonneterie)					
6302 39 20	Linge de lit, de lin ou ramie (autre qu'imprimé, autre qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 39 90	Linge de lit de matières textiles (autre que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, lin ou ramie, autre qu'imprimé, autre qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 40 00	Linge de table en bonneterie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 51 00	Linge de table de coton (autre qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 53	Linge de table de fibres synthétiques ou artificielles (autres qu'en bonneterie)					
6302 53 10	Linge de table de fibres synthétiques ou artificielles, en non tissés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 53 90	Linge de table de fibres synthétiques ou artificielles (autres qu'en non tissés, autre qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 59	Linge de table de matières textiles (autre que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autre qu'en bonneterie)					
6302 59 10	Linge de table de lin ou ramie (autre qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 59 90	Linge de table de matières textiles (autre que de coton, lin, fibres synthétiques ou artificielles, autre qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 90 00	Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton (sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 91 00	Linge de toilette ou de cuisine en coton (autre que bouclé du genre éponge et sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6302 93	Linge de toilette ou de cuisine, de fibres synthétiques ou artificielles (sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)					
6302 93 10	Linge de toilette ou de cuisine, de fibres synthétiques ou artificielles, en non tissés (sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
6302 93 90	Linge de toilette ou de cuisine, de fibres synthétiques ou artificielles (autre qu'en non tissés et sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 99	Linge de toilette ou de cuisine, de matières textiles (autre que de coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)					
6302 99 10	Linge de toilette ou de cuisine, de lin (sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6302 99 90	Linge de toilette ou de cuisine, de matières textiles (autre que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, lin et sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6303	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, en tous types de matières textiles (autres que stores d'extérieur)					
6303 12 00	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, en bonneterie, de fibres synthétiques (autres que stores d'extérieur)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6303 19 00	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, en bonneterie (autres que de fibres synthétiques et autres que stores d'extérieur)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6303 91 00	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, de coton (autres qu'en bonneterie et autres que stores d'extérieur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6303 92	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, de fibres synthétiques (autres qu'en bonneterie et autres que stores d'extérieur)					
6303 92 10	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, de fibres synthétiques, en non tissés (autres que stores d'extérieur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6303 92 90	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, de fibres synthétiques (autres qu'en non tissés, autres qu'en bonneterie et autres que stores d'extérieur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6303 99	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, de matières textiles (autres que de coton et fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et autres que stores d'extérieur)					
6303 99 10	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, en non tissés (autres que coton et fibres synthétiques et autres que stores d'extérieur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6303 99 90	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, de matières textiles (autres que de coton et fibres synthétiques, autres qu'en non tissés, autres qu'en bonneterie et autres que stores d'extérieur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6304	Articles d'ameublement en tous types de matières textiles (sauf couvertures, linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine, vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, abat-jour et les articles du n° 9404)					
6304 11 00	Couvre-lits en bonneterie (sauf linge de lit, couvre-pieds et édreons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6304 19	Couvre-lits en tous types de matières textiles (autres qu'en bonneterie et sauf linge de lit, couvre-pieds et édreons)					
6304 19 10	Couvre-lits de coton (autres qu'en bonneterie et sauf linge de lit, couvre-pieds et édreons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6304 19 30	Couvre-lits de lin ou de ramie (autres qu'en bonneterie et sauf linge de lit, couvre-pieds et édreons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6304 19 90	Couvre-lits de matières textiles (autres que de coton, lin ou ramie, autres qu'en bonneterie et sauf linge de lit, couvre-pieds et édreons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6304 20 00	Moustiquaires pour lits, en bonneterie-chaîne, antipaludiques	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
6304 91 00	Articles d'ameublement, en bonneterie (à l'exclusion des couvertures, du linge de lit, linge de table, linge de toilette, linge de cuisine, des vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, couvre-lits, moustiquaires pour lits antipaludiques, abat-jour et articles de la position 9404)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6304 92 00	Articles d'ameublement, de coton (autres qu'en bonneterie et sauf couvertures, linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine, vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, couvre-lits, abat-jours et les articles du n° 9404 [sommiers et articles de literie])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6304 93 00	Articles d'ameublement, de fibres synthétiques (autres qu'en bonneterie et sauf couvertures, linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine, vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, couvre-lits, abat-jours et les articles du n° 9404 [sommiers et articles de literie])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6304 99 00	Articles d'ameublement, de matières textiles (autres que de coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf couvertures, linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine, vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, couvre-lits, abat-jours et les articles du n° 9404 [sommiers et articles de literie])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6305	Sacs et sachets d'emballage en tous types de matières textiles					
6305 10	Sacs et sachets d'emballage de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303					
6305 10 10	Sacs et sachets d'emballage de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, usagés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6305 10 90	Sacs et sachets d'emballage de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, neufs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6305 20 00	Sacs et sachets d'emballage de coton	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6305 32	Contenants souples d'emballage pour matières en vrac, de matières textiles synthétiques ou artificielles					
6305 32 11	Contenants souples d'emballage pour matières en vrac, obtenus à partir de lames ou formes simil., en bonneterie, de polyéthylène ou de polypropylène	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6305 32 19	Contenants souples d'emballage pour matières en vrac, obtenus à partir de lames ou formes simil., de polyéthylène ou de polypropylène (autres qu'en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6305 32 90	Contenants souples d'emballage pour matières en vrac, de matières textiles synthétiques ou artificielles (sauf obtenus à partir de lames ou de formes simil., de polyéthylène ou de polypropylène)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6305 33	Sacs et sachets d'emballage obtenus à partir de lames ou formes simil., de polyéthylène ou polypropylène (à l'excl. des contenants souples pour matières en vrac)					
6305 33 10	Sacs et sachets d'emballage obtenus à partir de lames ou de formes simil., en bonneterie, de polyéthylène ou de polypropylène (à l'excl. des contenants souples pour matières en vrac)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6305 33 90	Sacs et sachets d'emballage obtenus à partir de lames ou de formes simil., de polyéthylène ou de polypropylène (autres qu'en bonneterie et à l'excl. des contenants souples pour matières en vrac)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6305 39 00	Sacs et sachets d'emballage de matières synthétiques ou artificielles (autres qu'en lames ou formes simil. de polyéthylène ou de polypropylène ainsi que contenants souples pour matières en vrac)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6305 90 00	Sacs et sachets d'emballage de matières textiles (autres qu'en matières textiles synthétiques ou artificielles, coton, jute ou autres fibres textiles libériennes du n° 5303)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6306	Bâches et stores d'extérieur, tentes, voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile et articles de campement, en tous textiles (à l'excl. des parasols-tentes et tentes-jouets, des toiles de protection en tissus légers confectionnées à plat, des sacs de campement, sacs militaires et contenants simil. ainsi que des sacs de couchage, matelas, oreillers et coussins rembourrés)					
6306 12 00	Bâches et stores d'extérieur de fibres synthétiques (sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6306 19 00	Bâches et stores d'extérieur de matières textiles (autres que de fibres synthétiques et sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6306 22 00	Tentes de fibres synthétiques (à l'excl. des parasols-tentes et tentes-jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6306 29 00	Tentes de matières textiles (sauf de fibres synthétiques et à l'excl. des parasols-tentes et tentes-jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6306 30 00	Voiles pour bateaux, planches à voiles et chars à voiles, de matières textiles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6306 40 00	Matelas pneumatiques de matières textiles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6306 90 00	Articles de campement de matières textiles (à l'excl. des bâches, stores d'extérieur, tentes, voiles, matelas, sacs de couchage, sacs à dos, sacs à bandoulière et similaires ainsi que des coussins rembourrés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6307	Autres articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, n.d.a.					
6307 10	Serpillères ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien simil. en tous types de matières textiles					
6307 10 10	Serpillères ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien simil., en bonneterie	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6307 10 30	Serpillères ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien simil., en non tissés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6307 10 90	Serpillères ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien simil., en tous types de matières textiles (autres qu'en bonneterie ou en non tissés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6307 20 00	Ceintures et gilets de sauvetage en tous types de matières textiles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6307 90	Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements n.d.a.					
6307 90 10	Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, en bonneterie, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6307 90 91	Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, en feutre, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6307 90 92	Draps à usage unique, en non tissés, utilisés au cours des procédures chirurgicales	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6307 90 93	Pièces faciales filtrantes FFP conformément à la norme EN149, et autres masques conformes à une norme similaire pour les masques servant d'appareils de protection respiratoire contre les particules	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6307 90 95	Masques de protection (à l'excl. des pièces faciales filtrantes FFP conformément à la norme EN149, et autres masques conformes à une norme similaire pour les masques servant d'appareils de protection respiratoire contre les particules)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6307 90 98	Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, n.d.a. (à l'excl. de ceux en feutre, en bonneterie, les draps à usage unique, en non tissés, utilisés au cours des procédures chirurgicales, et masques de protection)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6308 00 00	Assortiments composés de pièces de tissu et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles simil., en emballages pour la vente au détail (sauf assortiments pour la confection de vêtements)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6309 00 00	Articles de friperie composés de vêtements, accessoires du vêtement, couvertures, linge de maison et articles d'aménagement intérieur, en tous types de matières textiles, y.c. les chaussures et coiffures de tous genres, manifestement usagés et présentés en vrac ou en paquets simpl. ficelés ou en balles, sacs ou conditionnements simil. (sauf tapis et autres revêtements de sol et sauf tapisseries)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6310	Chiffons en tous types de matières textiles ainsi que ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage					
6310 10 00	Chiffons en tous types de matières textiles ainsi que ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage, triés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6310 10 90	Chiffons en tous types de matières textiles ainsi que ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage, non triés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6310 90 00	CHIFFONS, COIFFURES, PARAPLUIES, PARASOLS, CANNES, FOUETS, CRAVACHES ET LEURS PARTIES; PLUMES APPRÊTÉES ET ARTICLES EN PLUMES; FLEURS ARTIFICIELLES; OUVRAGES EN CHEVEUX CHAUSSES, GUÊTRES ET ARTICLES ANALOGUES; PARTIES DE CES OBJETS					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
6401	Chaussures étanches, à semelles extérieure et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs simil., ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés (sauf chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)					
6401 10 00	Chaussures étanches, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs simil., ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés et comportant à l'avant une coquille de protection en métal (sauf chaussures et protections utilisées pour le sport)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6401 92	Chaussures étanches, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par rivets, clous ou dispositifs simil., ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés, couvrant uniquement la cheville (sauf comportant à l'avant une coquille de protection en métal, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)					
6401 92 10	Chaussures étanches, couvrant uniquement la cheville, à semelles extérieures en caoutchouc ou matière plastique et dessus en caoutchouc, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs simil., ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés (sauf chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6401 92 90	Chaussures étanches, couvrant uniquement la cheville, à semelles extérieures en caoutchouc ou matière plastique et dessus en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs simil., ni formé de parties assemblées par ces mêmes procédés (sauf chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6401 99 00	Chaussures étanches, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs simil., ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés (sauf couvrant uniquement la cheville, celles comportant à l'avant une coquille de protection en métal, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6402	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)					
6402 12	Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401)					
6402 12 10	Chaussures de ski à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6402 12 90	Chaussures pour le surf des neiges, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6402 19 00	Chaussures de sport à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures de ski, chaussures pour le surf des neiges et chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace ou à roulettes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6402 20 00	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons (sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6402 91	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matières plastiques, couvrant la cheville (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie et de sport et chaussures ayant le caractère de jouets)					
6402 91 10	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matières plastiques, couvrant la cheville, comportant à l'avant, une coquille de protection en métal (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie et de sport)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6402 91 90	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matières plastiques, couvrant la cheville (sauf comportant à l'avant une coquille de protection en métal, chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie et de sport et chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6402 99	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matières plastiques (sauf couvrant la cheville ou à dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons ainsi que des chaussures étanches du n° 6401, des chaussures d'orthopédie et de sport et des chaussures ayant le caractère de jouets)					
6402 99 05	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matières plastiques, comportant à l'avant une coquille de protection en métal (sauf couvrant la cheville et à l'excl. des chaussures étanches du n° 6401, des chaussures d'orthopédie et de sport)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6402 99 10	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en caoutchouc (sauf couvrant la cheville ou à dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons ainsi que des chaussures étanches du n° 6401, des chaussures d'orthopédie et de sport et des chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6402 99 31	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en matière plastique, la claie étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, > 3 cm (sauf à dessus avec lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6402 99 39	Chaussures à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, la claie étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, <= 3 cm (sauf à dessus avec lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6402 99 50	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures et à dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf couvrant la cheville ou dont la claie est constituée de lanières ou de brides ou comporte une ou plusieurs découpures et chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6402 99 91	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf couvrant la cheville; chaussures d'intérieur; chaussures orthopédiques; chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal; chaussures de sport; chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons; chaussures étanches du n° 6401; chaussures dont la claie est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6402 99 93	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes (sauf couvrant la cheville; chaussures d'intérieur; chaussures orthopédiques; chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal; chaussures de sport; chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons; chaussures étanches du n° 6401; chaussures dont la claie est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6402 99 96	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour hommes (sauf couvrant la cheville; chaussures d'intérieur; chaussures orthopédiques; chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal; chaussures de sport; chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons; chaussures étanches du n° 6401; chaussures non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes; chaussures dont la claie est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6402 99 98	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour femmes (sauf couvrant la cheville; chaussures d'intérieur; chaussures orthopédiques; chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal; chaussures de sport; chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons; chaussures étanches du n° 6401; chaussures non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes; chaussures dont la claie est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel (sauf chaussures d'orthopédie, chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace ou à roulettes et chaussures ayant le caractère de jouets)					
6403 12 00	Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 19 00	Chaussures de sport à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel (sauf chaussures de ski, chaussures pour le surf des neiges et chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace ou à roulettes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 20 00	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués de lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 40 00	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel, comportant à l'avant une coquille de protection en métal (sauf chaussures de sport ou d'orthopédie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 51	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)					
6403 51 05	Chaussures à dessus en cuir naturel, à semelles principales en bois, couvrant la cheville (sans semelles intérieures et sans coquille de protection de métal à l'avant)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 51 11	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 51 15	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour hommes (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport ou d'orthopédie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 51 19	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour femmes (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport ou d'orthopédie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 51 91	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 51 95	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour hommes (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport et d'orthopédie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 51 99	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour femmes (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport et d'orthopédie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 59	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant et à l'excl. des chaussures à lanières de cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil, et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)					
6403 59 11	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, la claie étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, > 3 cm (sauf chaussures à dessus en lanières de cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
6403 59 31	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, la claie étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, <= 3 cm, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf à dessus en lanières de cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil et saut chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 59 35	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, la claie étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, <= 3 cm, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour hommes (sauf à dessus en lanières de cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 59 39	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, la claie étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, <= 3 cm, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour femmes (sauf à dessus en lanières de cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 59 50	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures et dessus en cuir naturel (ne couvrant pas la cheville ou sans claie ou dessus en lanières et saut chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 59 91	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, semelles intérieures de longueur < 24 cm (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant, sans semelle principale en bois, sans semelles intérieures et saut chaussures à claie ou à dessus en lanières, chaussures d'intérieur, de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 59 95	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour hommes (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant, sans semelle principale en bois, sans semelles intérieures et saut chaussures à claie ou à dessus en lanières, chaussures d'intérieur, de sport ou d'orthopédie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 59 99	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour femmes (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant, sans semelle principale en bois, sans semelles intérieures et saut chaussures à claie ou à dessus en lanières, chaussures d'intérieur, de sport ou d'orthopédie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 91	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et saut chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)					
6403 91 05	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, à semelles principales en bois, couvrant la cheville (sans semelles intérieures et sans coquille de protection de métal à l'avant)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 91 11	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et saut chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 91 13	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes (sauf avec une coquille de protection en métal à l'avant et saut chaussures de sport et d'orthopédie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 91 16	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour hommes (sauf avec une coquille de protection en métal à l'avant et saut chaussures de sport ou d'orthopédie et chaussures non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 91 18	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour femmes (sauf avec une coquille de protection en métal à l'avant et saut chaussures de sport ou d'orthopédie et chaussures non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 91 91	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf avec une coquille de protection en métal à l'avant et saut chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 91 93	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur >= 24 cm non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et saut chaussures de sport et d'orthopédie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 91 96	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour hommes (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et saut chaussures de sport ou d'orthopédie et chaussures non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 91 98	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour femmes (sauf avec une coquille de protection en métal à l'avant, et saut chaussures de sport ou d'orthopédie et chaussures non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 99	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant et saut chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)					
6403 99 05	Chaussures à dessus en cuir naturel, à semelles principales en bois (ne couvrant pas la cheville, sans semelles intérieures et sans coquille de protection de métal à l'avant)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 99 11	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claie étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, > 3 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 99 31	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claie étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, <= 3 cm, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 99 33	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claie étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, <= 3 cm, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 99 36	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claie étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, <= 3 cm, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour hommes (sauf chaussures non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 99 38	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claie étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, <= 3 cm, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour femmes (sauf chaussures non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 99 50	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel (ne couvrant pas la cheville, sans claie constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures et saut chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 99 91	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf chaussures de sport ou chaussures des n° 6403 11 00 à 6403 99 50, 902119 et 9506)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 99 93	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, dessus en cuir naturel et semelles intérieures d'une longueur >= 24 cm, non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes (sauf chaussures orthopédiques; chaussures d'intérieur; chaussures des n° 640311 à 640391)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 99 96	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, ne couvrant pas la cheville, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour hommes (sauf des n° 6403 11 00 à 6403 40 00, 6403 99 11, 6403 99 36, 6403 99 50)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6403 99 98	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, dessus en cuir naturel et semelles intérieures d'une longueur >= 24 cm, pour femmes (sauf chaussures orthopédiques; chaussures d'intérieur; chaussures des n° 640311 à 640391)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6404	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en matières textiles (sauf chaussures ayant le caractère de jouets)					
6404 11 00	Chaussures de sport, y.c. chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures simil., à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en matières textiles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6404 19	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en matières textiles (sauf chaussures de sport, y.c. chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures simil. ainsi que chaussures ayant le caractère de jouets)					
6404 19 10	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en matières textiles (sauf chaussures dites de tennis, de gymnastique, d'entraînement et chaussures simil. ainsi que chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6404 19 90	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'intérieur, chaussures de sport, y.c. les chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures simil. ainsi que chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6404 20	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué, à dessus en matières textiles (sauf chaussures ayant le caractère de jouets)					
6404 20 10	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué, à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'intérieur et chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6404 20 90	Chaussures, à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué, à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'intérieur et chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6405	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en autres matières que caoutchouc, matière plastique, cuir ou matières textiles; chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué et à dessus en autres matières que cuir ou matières textiles; chaussures à semelles extérieures en bois, liège, corde, carton, pelletteries naturelles, tissu, feutre, nontissé, linoléum, raphia, paille, luffa, etc. et à dessus en toute matière n.d.a.					
6405 10 00	Chaussures à dessus en cuir naturel ou reconstitué (sauf à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et à dessus en cuir naturel et saut chaussures d'orthopédie et chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6405 10 05	Chaussures à dessus en matières textiles (sauf à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et saut chaussures d'orthopédie et chaussures ayant le caractère de jouets)					
6405 10 10	Chaussures à semelles extérieures en bois ou en liège et à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'orthopédie et chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6405 20 91	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à dessus en matières textiles (sauf à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et saut chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
6405 20 99	Chaussures à dessus en matières textiles (sauf à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué, bois ou liège, sauf chaussures d'intérieur, d'orthopédie, ou ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6405 90	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en autres matières que caoutchouc, matière plastique, cuir ou matières textiles; chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué et à dessus en d'autres matières que cuir ou matières textiles; chaussures à semelles extérieures en bois, liège, carton, pelletteries naturelles, feutre, paille, luffa, etc. et à dessus en autres matières que cuir naturel ou reconstitué ou matières textiles, n.d.a.					
6405 90 10	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et à dessus en d'autres matières que le cuir naturel ou reconstitué ou les matières textiles (sauf les chaussures d'orthopédie et les chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6405 90 90	Chaussures à semelles extérieures en bois, liège, ficelle ou corde, carton, pelletteries naturelles, tissus, feutre, non tissés, linoléum, raphia, paille, luffa, etc., et à dessus en d'autres matières que le cuir naturel ou reconstitué ou les matières textiles (sauf les chaussures d'orthopédie et les chaussures ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6406	Parties de chaussures, y.c. les dessus, même fixés à des semelles autres que les semelles extérieures; semelles intérieures amovibles, talonnettes et articles simil. amovibles; guêtres, jambières et articles simil., et leurs parties (sauf les parties en amiante)					
6406 10	Dessus de chaussures et leurs parties (sauf contreforts et bouts durs et sauf les parties en amiante)					
6406 10 10	Dessus de chaussures et leurs parties, en cuir naturel (sauf contreforts et bouts durs)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6406 10 90	Dessus de chaussures, y.c. les dessus, même fixés à des semelles autres que les semelles extérieures et leurs parties (sauf contreforts et bouts durs et les parties en général en cuir naturel ou en amiante)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6406 20	Semelles extérieures et talons de chaussures, en caoutchouc ou en matière plastique					
6406 20 10	Semelles extérieures et talons de chaussures, en caoutchouc	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6406 20 90	Semelles extérieures et talons de chaussures en matière plastique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6406 90	Accessoires et parties de chaussures; semelles intérieures, talonnettes et articles similaires amovibles; guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties (à l'excl. des semelles extérieures et talons en caoutchouc ou en matière plastique, des dessus de chaussures et leurs parties, autres que les contreforts et bouts durs et des parties en amiante)					
6406 90 30	Assemblages formés de dessus de chaussures fixés aux semelles premières ou à d'autres parties inférieures (sauf en amiante et sauf fixés à des semelles extérieures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6406 90 50	Semelles intérieures, talonnettes et autres accessoires de chaussures amovibles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6406 90 60	Semelles extérieures pour chaussures, en cuir naturel ou reconstitué	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6406 90 90	Parties de chaussures et guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties (à l'excl. des parties en amiante, des talons en caoutchouc ou en matière plastique, des semelles extérieures en cuir naturel, en cuir reconstitué, en caoutchouc ou en matière plastique, des dessus et leurs parties, autres que les contreforts et bouts durs et des accessoires amovibles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 65 COIFFURES ET PARTIES DE COIFFURES						
6501 00 00	Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6502 00 00	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières, non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), ni garnies	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6504 00 00	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis (sauf coiffures pour animaux ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6505 00	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis; résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis (à l'excl. des coiffures pour animaux ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)					
6505 00 10	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, en feutre de poils ou de laine et poils, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du n° 6501, même garnis (sauf ceux fabriqués par l'assemblage de bandes ou de pièces en feutre ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6505 00 30	Casquettes, képis et coiffures simil. comportant une visière, en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, feutre ou autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis (sauf ceux ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6505 00 90	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis (à l'excl. de ceux en feutre de poils ou de laine et poils, et des articles pour carnaval ou pour animaux, articles ayant le caractère de jouets, casquettes, képis et coiffures simil. comportant une visière)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6506	Coiffures et autres chapeaux, même garnis, n.d.a.					
6506 10	Coiffures de sécurité, même garnies					
6506 10 10	Coiffures de sécurité, même garnies, en matière plastique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6506 10 80	Coiffures de sécurité, même garnies (à l'excl. des articles en matières plastiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6506 91 00	Bonnets de bain, capuchons et autres coiffures, même garnis, en caoutchouc ou en matière plastique (à l'excl. des coiffures de sécurité et des coiffures ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6506 99	Chapeaux et autres coiffures, même garnis, n.d.a.					
6506 99 10	Chapeaux et autres coiffures en feutre de poils ou de laine et poils, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du n° 6501, même garnis (sauf en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles et ceux fabriqués par l'assemblage de bandes ou de pièces en feutre ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6506 99 90	Chapeaux et autres coiffures, même garnis, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6507 00 00	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie (sauf les bandeaux utilisés par les sportifs comme protection contre les gouttes de transpiration, en bonneterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 66 PARAPLUIES, OMBRELLES, PARASOLS, CANNES, CANNES-SIÈGES, FOUETS, CRAVACHES ET LEURS PARTIES						
6601	Parapluies, ombrelles et parasols, y.c. les parapluies-cannes, les parasols de jardin et articles simil. (sauf jouets d'enfants et tentes de plage)					
6601 10 00	Parasols de jardin et articles simil. (sauf tentes de plage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6601 91 00	Parapluies, y.c. les parapluies-cannes et ombrelles, à mât ou à manche télescopique (sauf jouets d'enfants)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6601 99	Parapluies, y.c. les parapluies-cannes et ombrelles (sauf parapluies et ombrelles à mât ou à manche télescopique, parasols de jardin et articles simil. et sauf jouets d'enfants)					
6601 99 20	Parapluies, ombrelles et parasols, y.c. les parapluies-cannes, avec couverture en tissus de matières textiles (à l'excl. des parasols de jardin et articles simil., des articles à mât ou manche télescopique, des articles ayant le caractère de jouets d'enfants)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6601 99 90	Parapluies, ombrelles et parasols, y.c. les parapluies-cannes (à l'excl. des parasols de jardin et articles simil., des articles ayant le caractère de jouets d'enfants, des articles à mât ou manche télescopique et des articles avec couverture en tissus de matières textiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6602 00 00	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles simil. (sauf cannes-mesures, béquilles, cannes ayant le caractère d'armes et cannes de sport)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
6603	Parties, garnitures et accessoires reconnaissables comme étant destinés aux parapluies, ombrelles ou parasols du n° 6601 ou aux cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles simil. du n° 6602					
6603 20 00	Montures assemblées, même avec mâts ou manches, reconnaissables comme étant destinées aux parapluies, ombrelles ou parasols du n° 6601	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6603 90	Parties, garnitures et accessoires reconnaissables comme étant destinés aux parapluies, ombrelles et parasols du n° 6601 ou aux cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles simil. du n° 6602 (sauf montures assemblées même avec mâts ou manches)					
6603 90 10	Poignées et pommeaux reconnaissables comme étant destinés aux parapluies, ombrelles ou parasols du n° 6601 ou aux cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles simil. du n° 6602	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6603 90 90	Parties, garnitures et accessoires reconnaissables comme étant destinés aux parapluies, ombrelles et parasols du n° 6601 ou aux cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles simil. du n° 6602 (sauf poignées et pommeaux et sauf montures assemblées même avec mâts ou manches)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 67 PLUMES ET DUVET APPRÊTÉS ET ARTICLES EN PLUMES OU EN DUVET; FLEURS ARTIFICIELLES; OUVRAGES EN CHEVEUX						
6701 00 00	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières (autres que les produits des peaux et autres parties d'oiseaux du n° 0505, les tuyaux et tiges de plumes travaillés, les chaussures et coiffures, les articles de literie et articles simil. du n° 9404, les jouets, jeux, engins sportifs et articles de collection)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6702	Fleurs, feuillages et fruits artificiels, y.c. leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels fabriqués par ligature, collage, emboîtement ou procédés simil.					
6702 10 00	Fleurs, feuillages et fruits artificiels, y.c. leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels fabriqués par ligature, collage, emboîtement ou procédés simil., en matières plastiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6702 90 00	Fleurs, feuillages et fruits artificiels, y.c. leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels fabriqués par ligature, collage, emboîtement ou procédés simil. (autres qu'en matière plastique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6703 00 00	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles simil. (sauf tresses en cheveux naturels, bruts, même lavés et dégraissés, sinon non traités)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6704	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles; ouvrages en cheveux n.d.a.					
6704 11 00	Perruques complètes en matières textiles synthétiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6704 19 00	Barbes, sourcils, cils, mèches et articles simil., en matières textiles synthétiques (sauf perruques complètes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6704 20 00	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles simil., en cheveux; ouvrages en cheveux n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6704 90 00	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles simil., en poils ou matières textiles (sauf matières textiles synthétiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
SECTION XIII OUVRAGES EN PIERRES, PLÂTRE, CIMENT, AMIANTE, MICA OU MATIÈRES ANALOGUES; PRODUITS CÉRAMIQUES; VERRE ET PRODUITS EN VERRE						
6801	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6802	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6803	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6804	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6805	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6806	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6807	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6808	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6809	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6810	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6811	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6812	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6813	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6814	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6815	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6816	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6817	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6818	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6819	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6820	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6821	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6822	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6823	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6824	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6825	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6826	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6827	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6828	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6829	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6830	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6831	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6832	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6833	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6834	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6835	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6836	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6837	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6838	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6839	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6840	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6841	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6842	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6843	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6844	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6845	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6846	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6847	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6848	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6849	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6850	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6851	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6852	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6853	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6854	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6855	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6856	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6857	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6858	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6859	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6860	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6861	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6862	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6863	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6864	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6865	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6866	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues					
6867	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues		</			

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
6802 10 00	Carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles travaillées, y.c. l'ardoise, pour mosaïques et ouvrages analogues, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles, y.c. l'ardoise, colorés artificiellement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6802 21 00	Marbre, travertin et albâtre, ouvrages en ces pierres, simpl. taillés ou sciés et à surface plane ou unie (sauf à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie des n° 6801 00 00 ou 6802 10 00)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6802 23 00	Granit et ouvrages en ces pierres, simpl. taillés ou sciés, à surface plane ou unie (sauf à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie des n° 6801 00 00 ou 6802 10 00)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6802 29 00	Pierres de taille ou de construction, naturelles et ouvrages en ces pierres, simpl. taillées ou sciées et à surface plane ou unie (sauf le marbre, le travertin, l'albâtre, le granit et l'ardoise, celles à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie et à l'excl. des carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles du n° 680210 et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6802 91 00	Marbre, travertin et albâtre de n'importe quelle forme (sauf ouvrages des n° 6801 00 00 ou 6802 10 00; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; boutons; objets d'art originaux sculptés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6802 92 00	Pierres calcaires autres que le marbre, le travertin ou l'albâtre, de n'importe quelle forme (sauf ouvrages du n° 680210; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; boutons; objets d'art originaux sculptés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6802 93	Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé (sauf ouvrages du 680210; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)					A
6802 93 10	Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé, mais non sculpté, d'un poids net >= 10 kg (sauf pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6802 93 90	Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé, d'un poids net < 10 kg; ouvrage de sculpture en granit (sauf ouvrages du n° 680210; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6802 99	Pierres de taille ou de construction, naturelles, autres que les pierres calcaires, le granit, l'ardoise, de n'importe quelle forme, polies, décorées ou autrement travaillées (sauf ouvrages du 680210; articles en basalte fondu ou en stéatite céramique; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)					A
6802 99 10	Pierres de taille ou de construction, naturelles, autres que les pierres calcaires, le granit et l'ardoise, de n'importe quelle forme, polies, décorées ou autrement travaillées mais non sculptées, d'un poids net >= 10 kg (sauf articles en basalte fondu; articles en stéatite céramique; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6802 99 90	Pierres de taille ou de construction (sauf pierres calcaires, granit et ardoise), de toutes formes, polies, décorées ou autrement travaillées, d'un poids net < 10 kg; sculptures réalisées à partir de ces pierres (sauf ouvrages du n° 680210; articles en basalte fondu ou en stéatite céramique; boutons; bijouterie de fantaisie; appareils d'horlogerie ou d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6803 00	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine) (sauf grains, granulés, éclats et poudres d'ardoises; pierres pour mosaïques et analogues; crayons d'ardoise, tableaux en ardoise prêts à l'emploi et ardoises pour l'écriture ou le dessin)					
6803 00 10	Ardoise travaillée, pour toitures ou façades	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6803 00 90	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine) (sauf grains, granulés, éclats et poudres d'ardoise; pierres pour mosaïques et analogues; crayons d'ardoise, tableaux en ardoise prêts à l'emploi et ardoises pour l'écriture et le dessin; ardoises pour toitures ou façades)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6804	Meules et articles simil., sans bâtis, à moudre, défibrer, broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, pierres à aiguiser ou à polir à la main, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique même avec parties en autres matières (sauf pierre ponce parfumée et saut meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)					
6804 10 00	Meules à moudre ou à défibrer (sans bâtis), en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6804 21 00	Meules et articles simil., sans bâtis, à aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner en diamants naturels ou synthétiques agglomérés (sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main et saut meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6804 22	Meules et articles simil., sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs agglomérés ou en céramique (sauf diamants naturels ou synthétiques agglomérés et saut pierres à aiguiser ou à polir à la main, la pierre ponce parfumée et les meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)					
6804 22 12	Meules et articles simil., sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant en résines synthétiques, non renforcés (sauf en diamants synthétiques agglomérés et saut pierres à aiguiser ou à polir à la main, et les meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6804 22 18	Meules et articles simil., sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant, en résines synthétiques, renforcés (sauf en diamants synthétiques agglomérés et saut pierres à aiguiser ou à polir à la main, et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6804 22 30	Meules et articles simil., sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant en substances céramiques ou en silicates (sauf en diamants synthétiques agglomérés et saut pierres à aiguiser ou à polir à la main, et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6804 22 50	Meules et articles simil., sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés avec un agglomérant autre que la résine synthétique, des substances céramiques ou des silicates (sauf en diamants synthétiques agglomérés et saut pierres à aiguiser ou à polir à la main, et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6804 22 90	Meules et articles simil., sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs naturels agglomérés ou en céramique (sauf en diamants synthétiques agglomérés et saut pierres à aiguiser ou à polir à la main, la pierre ponce parfumée, et les meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6804 23 00	Meules et articles simil., sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en pierres naturelles (sauf en abrasifs naturels agglomérés ou en céramique, sauf la pierre ponce parfumée et saut pierres à aiguiser et à polir à la main et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6804 30 00	Pierres à aiguiser ou à polir à la main	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6805	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur un fond en matières textiles, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés					
6805 10 00	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur fond en matières textiles seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6805 20 00	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur papier ou carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6805 30 00	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur un autre fond que des matières textiles seulement ou que du papier ou du carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6806	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales simil.; vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux simil. expansés; mélanges et ouvrages en matières minérales à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son (sauf ceux en béton léger, amiante ou base d'amiante, amiante-ciment, cellulose-ciment et simil.; articles en céramique)					
6806 10 00	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales simil., même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6806 20	Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux simil. expansés, même mélangés entre eux					
6806 20 10	Argiles expansées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6806 20 90	Vermiculite expansée, mousse de scories et produits minéraux simil. expansés, même mélangés entre eux (autres qu'argiles expansées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6806 90 00	Mélanges et ouvrages en matières minérales à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son (sauf laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales simil.; vermiculite expansée, argile expansée, mousse de scories et produits minéraux simil. expansés; produits en béton léger, amiante ou base d'amiante, amiante-ciment, cellulose-ciment ou simil.; articles en céramique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6807	Ouvrages en asphalte ou en produits simil., p.ex. poix de pétrole, brais					
6807 10 00	Ouvrages en asphalte ou en produits simil., p.ex. poix de pétrole, brais, en rouleaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6807 90 00	Ouvrages en asphalte ou en produits simil., p.ex. poix de pétrole, brais (autres qu'en rouleaux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6808 00 00	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles simil., en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux (sauf articles en amiante-ciment, cellulose-ciment et produits simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6809	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre (sauf plâtre en bandes pour fracture des os, destiné à la vente au détail et saut attelles en plâtre pour le traitement de fracture des os; cloisons légères ou ouvrages à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à liaison en plâtre; modèles anatomiques et autres à des fins de démonstration; modèles originaux en sculpture)					
6809 11 00	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles simil., en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non ornements, revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement (sauf ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6809 19 00	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles simil., en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non ornements (sauf revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement et saut ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6809 90 00	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre (sauf plâtre en bandes et attelles en plâtre pour le traitement de fractures des os; cloisons légères ou ouvrages à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à liaison en plâtre; modèles anatomiques et autres à des fins de démonstration; planches, plaques, panneaux, carreaux et articles simil., non ornements)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6810	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierres artificielles, même armés					A
6810 11	Blocs et briques pour la construction, en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés					A
6810 11 10	Blocs et briques pour la construction, en béton léger à base de pierre ponce (bimskies), de scories granulées, etc.	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
6810 11 90	Blocs et briques pour la construction, en ciment, en béton lourd ou pierre artificielle, même armés (sauf béton léger à base de pierre ponce [bimskies], de scories granulées, etc.)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
6810 90 00	Blocs et articles simil., en ciment, en béton ou en pierre artificielle (autres que blocs et briques pour la construction)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6810 90 10	Blocs et articles simil., en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
6810 90 90	Blocs et articles simil., en ciment, en béton ou en pierres artificielles, même armés (sauf éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil; tuiles, carreaux, dalles, briques et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	A
6811	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou simil.					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
6811 40 00	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou simil., contenant de l'amiante	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6811 81 00	Plaques ondulées en cellulose-ciment ou simil., ne contenant pas d'amiante	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6811 82 00	Plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles simil., en cellulose-ciment ou simil., ne contenant pas d'amiante (sauf plaques ondulées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6811 89 00	Ouvrages en cellulose-ciment ou simil., ne contenant pas d'amiante (à l'excl. des plaques ondulées et autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles simil.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6812	Amiante [asbeste] travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante [p.ex. fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints], même armés (à l'excl. des ouvrages en amiante-ciment et des garnitures de friction à base d'amiante [asbeste])					
6812 80	Amiante crocidolite [asbeste] travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante crocidolite ou à base d'amiante crocidolite et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante crocidolite [p.ex. fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints], même armés (à l'excl. des ouvrages en amiante crocidolite ciment et des garnitures de friction à base d'amiante crocidolite [asbeste])					
6812 80 10	Amiante crocidolite [asbeste] travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante crocidolite ou à base d'amiante crocidolite et de carbonate de magnésium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6812 80 90	Ouvrages en amiante crocidolite ou en mélanges d'amiante crocidolite [p.ex. fils cordes, cordons, tissus, joints], même armés (sauf amiante crocidolite [asbeste] travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante crocidolite et de carbonate de magnésium; ouvrages en amiante crocidolite ciment; garnitures de friction à base d'amiante crocidolite [asbeste])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6812 91 00	Vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures, en amiante ou en mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (sauf en amiante crocidolite)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6812 99	Amiante travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante (fils, cordes, cordons, tissus tissés ou tricotés, par exemple), même armés (sauf en amiante crocidolite; vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures; garnitures de friction à base d'amiante; ouvrages en amiante-ciment)					
6812 99 10	Amiante travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (sauf en amiante crocidolite)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6812 99 90	Ouvrages en amiante ou en mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (fils, cordes, cordons, tissus tissés ou tricotés, par exemple), même armés (sauf en amiante crocidolite; amiante travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures; garnitures de friction à base d'amiante; ouvrages en amiante-ciment)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6813	Garnitures de friction [p.ex. plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes], non montées, pour freins, pour embrayages ou pour tous organes de frottement, à base d'amiante [asbeste], d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinés avec des textiles ou d'autres matières (à l'excl. des garnitures de freins montées)					
6813 20 00	Garnitures de friction [p.ex. plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes], pour embrayages ou autres organes de frottement, contenant de l'amiante, même combinées à des matières textiles ou d'autres matières	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6813 81 00	Garnitures de freins et plaquettes de freins, à base de substances minérales ou de cellulose, même combinées à des matières textiles ou d'autres matières (sauf contenant de l'amiante)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6813 89 00	Garnitures de friction [p.ex. plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes], pour embrayages ou autres organes de frottement, à base de substances minérales ou de cellulose, même combinées à des matières textiles ou d'autres matières (sauf contenant de l'amiante et à l'excl. des garnitures et plaquettes de freins)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6814	Mica travaillé et ouvrages en mica, y.c le mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, en carton ou en autres matières (sauf isolateurs, pièces isolantes, résistances et condensateurs électriques; lunettes de protection en mica et verre à cet effet; mica sous forme de décorations pour sapin de Noël)					
6814 10 00	Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, carton ou autres matières, en rouleaux ou simpl. découpées en carrés ou en rectangles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6814 90 00	Mica travaillé et ouvrages en mica (sauf isolateurs, pièces isolantes, résistances et condensateurs électriques; lunettes de protection en mica et verre à cet effet; mica sous forme de décorations pour sapin de Noël; plaques, feuilles ou bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6815	Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales, y.c. les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe, n.d.a.					
6815 11 00	Fibres de carbone	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6815 12 00	Textiles en fibres de carbone, pour usages autres qu'électriques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6815 13 00	Ouvrages en fibres de carbone, pour usages autres qu'électriques (à l'exclusion des tissus)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6815 19 00	Ouvrages en graphite ou en carbone (à l'exclusion des articles pour usages électriques, des fibres de carbone et des ouvrages en fibres de carbone)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6815 20 00	Ouvrages en tourbe (sauf produits en matières textiles en fibres de tourbe)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6815 91 00	Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales n.d.a., contenant de la magnésite, de la magnésie sous forme de périclase, de la dolomie y compris sous forme de chaux dolomitique, ou de la chromite	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6815 99 00	Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 69 PRODUITS CÉRAMIQUES						
6901 00 00	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques, en farines siliceuses fossiles [p.ex. kieselguhr, tripolite, diatomite], ou en terres siliceuses analogues	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6902	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires (autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)					
6902 10 00	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires, teneur en poids en éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble et exprimés en MgO, CaO ou Cr2O3 > 50%	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6902 20	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires, teneur en poids en alumine (Al2O3), silice (SiO2), ou un mélange ou combinaison de ces matières > 50% (autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)					
6902 20 10	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, teneur en poids en silice (SiO2) >= 93% (autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6902 20 91	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires, teneur en poids en alumine (Al2O3) > 7%, mais < 45%, mais ensemble avec la silice (SiO2) > 50%	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6902 20 99	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires, teneur en poids en alumine (Al2O3), en silice (SiO2) ou en mélange ou combinaison de ces produits, > 50% (autres qu'avec une teneur en poids en silice >= 93% ou une teneur en poids en alumine > 7% mais < 45%, et sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6902 90 00	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires (autres qu'avec une teneur en poids en éléments Mg, Ca ou Cr pris isolément ou ensemble et exprimés en MgO, CaO ou Cr2O3 > 50% ou avec une teneur en poids en alumine (Al2O3), en silice (SiO2) ou en mélange ou combinaison de ces matières > 50%, et sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6903	Cornues, creusets, mouffes, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, plaques pour tiroir et autres articles céramiques réfractaires (sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues et sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)					
6903 10 00	Cornues, creusets, mouffes, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, plaques pour tiroir et autres articles céramiques réfractaires à teneur en poids en carbone libre > 50% (sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6903 20	Cornues, creusets, mouffes, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires à teneur en poids en alumine (Al2O3) ou en mélange ou combinaison d'alumine et de silice (SiO2) > 50% (sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)					
6903 20 10	Cornues, creusets, mouffes, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires à teneur en poids en alumine (Al2O3) < 45% et une teneur totale en alumine et silice (SiO2) > 50% (sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6903 20 90	Cornues, creusets, mouffes, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires, à teneur en poids en alumine (Al2O3) >= 45% et une teneur totale en alumine et silice (SiO2) > 50% (sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6903 90	Cornues, creusets, mouffes, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, plaques pour tiroir et autres articles céramiques réfractaires (sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues; briques, dalles, carreaux et pièces de construction analogues, réfractaires; produits à teneur en poids en carbone libre > 50% ou en alumine (Al2O3) ou en mélange ou combinaison d'alumine et de silice (SiO2) > 50%)					
6903 90 10	Cornues, creusets, mouffes, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, plaques pour tiroir et autres articles céramiques réfractaires, contenant en poids > 25% mais <= 50% de carbone libre (à l'excl. des briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6903 90 90	Cornues, creusets, mouffes, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, plaques pour tiroir et autres articles céramiques réfractaires (à l'excl. des produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, des articles du n° 6902 et des articles des n° 6903 10 00 et 6903 90 10, c'est-à-dire contenant du carbone, de l'alumine ou du silice)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6904	Briques de construction, hourdis, cache-poutrelles et articles simil. en céramique (sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues; briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires du n° 6902 et sauf carreaux, pavés en pierre calcinée, dalles de pavement et de revêtement des n° 6907 et 6908)					
6904 10 00	Briques de construction (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues et que les briques réfractaires du n° 6902)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6904 90 00	Briques, cache-poutrelles et articles simil. en céramique (sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf les briques réfractaires du n° 6902 et sauf carreaux, pavés en pierre calcinée, les dalles de pavement et de revêtement des n° 6907 et 6908 et sauf les briques de construction)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6905 10 00	Canalisations, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramique, et autres poteries de bâtiment (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf pièces céramiques réfractaires de construction et sauf tuyaux et autres pièces de construction pour canalisations et usages simil.)					
6905 10 00	Tuiles	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
6905 90 00	Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques et autres poteries de bâtiment, en céramique (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf pièces céramiques de construction et sauf tuyaux et autres pièces de construction pour canalisation et objectifs simil. et sauf tuiles)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6906 00 00	Tuyaux, conduits, gouttières et pièces d'assemblage pour tuyaux, pièces d'obturation de tuyaux, raccords de tuyaux et autres accessoires de tuyauterie, en céramique (sauf articles en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues; articles céramiques réfractaires; conduits de fumée; tuyaux spécialement conçus pour laboratoires; gaines isolantes, leurs pièces de raccord et autres accessoires de tuyauterie à usage électrotechnique)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6907	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique, même sur un support (à l'exclusion de ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, des articles réfractaires, carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation et carreaux spéciaux de faïence pour poêles)					
6907 21 00	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, d'un coefficient d'absorption d'eau en poids <= 0,5 % (à l'exclusion des articles réfractaires, des cubes pour mosaïques et des pièces de finition en céramique)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6907 22 00	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, d'un coefficient d'absorption d'eau en poids > 0,5 % mais <= 10 % (à l'exclusion des articles réfractaires, des cubes pour mosaïques et des pièces de finition en céramique)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6907 23 00	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, d'un coefficient d'absorption d'eau en poids > 10 % (à l'exclusion des articles réfractaires, des cubes pour mosaïques et des pièces de finition en céramique)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6907 30 00	Cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique, même sur un support (à l'exclusion des articles réfractaires et des pièces de finition en céramique)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6907 40 00	Pièces de finition, en céramique (à l'exclusion des articles réfractaires)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6909	Appareils et articles en céramique, pour tous usages techniques; auges, bacs et récipients simil. pour l'économie rurale, en céramique; cruchons et récipients simil. de transport ou d'emballage, en céramique (sauf meules, pierres à aiguiser et articles simil. du n° 6804, articles céramiques réfractaires, articles de ménage, cruches et jarres de magasin, appareils électriques et pièces isolantes électriques)					
6909 11 00	Appareils et articles en porcelaine, pour usages chimiques ou autres usages techniques (sauf articles céramiques réfractaires et sauf appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6909 12 00	Articles céramiques ayant une dureté équivalente à >= 9 sur l'échelle de Mohs, pour usages chimiques ou autres usages techniques (sauf articles en porcelaine, céramiques réfractaires et sauf appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6909 19 00	Appareils et articles en céramique, pour usages chimiques ou autres usages techniques (autres qu'en porcelaine et sauf articles ayant une dureté équivalente à >= 9 sur l'échelle de Mohs, meules, pierres à polir et à aiguiser et autres articles simil. du n° 6804, articles céramiques réfractaires, appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6909 90 00	Auges, bacs et récipients simil. en céramique, pour l'économie rurale; cruchons et récipients simil. de transport ou d'emballage en céramique (sauf éprouvettes graduées polyvalentes pour laboratoires, cruches et jarres de magasin et articles de ménage)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6910	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes simil. pour usages sanitaires, en céramique (sauf porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)					
6910 10 00	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes simil. pour usages sanitaires, en porcelaine (sauf porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6910 90 00	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes simil. pour usages sanitaires en céramique (autres qu'en porcelaine et sauf porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
6911	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en porcelaine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)					
6911 10 00	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en porcelaine (sauf objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6911 90 00	Vaisselle et autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène et de toilette en porcelaine (sauf articles pour le service de table ou de cuisine; baignoires, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café ou à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
6912 00	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en céramique, autres que la porcelaine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)					A
6912 00 21	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en terre commune (à l'excl. des statuettes et autres objets d'ornementation, des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage, ainsi que des moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6912 00 23	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en grès (à l'excl. des statuettes et autres objets d'ornementation, des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage, ainsi que des moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6912 00 25	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en faïence ou en poterie fine (à l'excl. des statuettes et autres objets d'ornementation, des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage, ainsi que des moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6912 00 29	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en céramique, autres qu'en porcelaine, terre commune, grès, faïence ou poterie fine (à l'excl. des statuettes et autres objets d'ornementation, des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage, ainsi que des moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6912 00 81	Autres articles d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en terre commune (à l'excl. des articles pour le service de la table ou de la cuisine, des baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes similaires, des statuettes et autres objets d'ornementation, ainsi que des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6912 00 83	Autres articles d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en grès (à l'excl. des articles pour le service de la table ou de la cuisine, des baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes similaires, des statuettes et autres objets d'ornementation, ainsi que des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6912 00 85	Autres articles d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en faïence ou en poterie fine (à l'excl. des articles pour le service de la table ou de la cuisine, des baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes similaires, des statuettes et autres objets d'ornementation, ainsi que des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6912 00 89	Autres articles d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en céramique, autres qu'en porcelaine, terre commune, grès, faïence ou poterie fine (à l'excl. des articles pour le service de la table ou de la cuisine, des baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes similaires, des statuettes et autres objets d'ornementation, ainsi que des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
6913	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique n.d.a.					
6913 10 00	Statuettes et autres objets d'ornementation en porcelaine n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6913 90	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique autres que la porcelaine n.d.a.					
6913 90 10	Statuettes et autres objets d'ornementation en terre commune n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6913 90 93	Statuettes et autres objets d'ornementation en faïence ou en poterie fine n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6913 90 98	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique n.d.a. (à l'excl. de la porcelaine, de la terre commune, de la faïence et de la poterie fine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6914	Ouvrages en céramique n.d.a.					
6914 10 00	Ouvrages en porcelaine n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
6914 90 00	Ouvrages en céramique autres que la porcelaine n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 70	VERRE ET OUVRAGES EN VERRE					
7001 00	Calcin et autres déchets et débris de verre; verre en masse (à l'exclusion du verre sous forme de poudre, grenailles, lamelles ou flocons, ainsi que du verre activé du n° 8549)					
7001 00 10	Calcin et autres déchets et débris de verre (à l'exclusion du verre sous forme de poudre, grenailles, lamelles ou flocons, ainsi que du verre activé du n° 8549)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7001 00 91	Verre d'optique en masse	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7001 00 99	Verre en masse (autre que verre d'optique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7002	Verre en billes, barres, baguettes ou tubes, non-travaillé (autres que les microsphères de diamètre <= 1 mm et sauf billes de verre ayant le caractère de jouets)					
7002 10 00	Billes en verre non travaillé (autres que les microsphères de diamètre <= 1 mm et sauf billes de verre ayant le caractère de jouets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7002 20	Barres ou baguettes en verre non travaillé					
7002 20 10	Barres ou baguettes en verre d'optique non travaillé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7002 20 90	Barres ou baguettes en verre non travaillé (autre que d'optique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7002 31 00	Tubes en quartz ou en autre silice fondus non travaillés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7002 32 00	Tubes en verre d'un coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C non travaillé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7002 39 00	Tubes en verre non travaillé (sauf à coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C, et sauf en quartz fondu ou en un autre silice fondu)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7003	Plaques, feuilles ou profilés en verre dit 'coulé', même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé					
7003 12	Plaques et feuilles en verre dit 'coulé', colorées dans la masse, opacifiées, plaquées [doublées], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'armées)					
7003 12 00	Billes en verre dit 'coulé', colorées dans la masse, opacifiées, plaquées [doublées], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'armées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7003 12 01	Plaques et feuilles en verre dit 'coulé', à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'armées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7003 12 02	Plaques et feuilles en verre dit 'coulé', à couche réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'armées et en verre d'optique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7003 12 99	Plaques et feuilles en verre coulé, colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'en verre d'optique ou qu'en verre armé)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7003 19	Plaques et feuilles en verre dit 'coulé', mais non autrement travaillé (autres que colorées dans la masse, opacifiées, plaquées [doublées], ou à couche réfléchissante ou non réfléchissante et sauf en verre armé)					
7003 19 10	Plaques ou feuilles en verre d'optique, dit 'coulé' mais non autrement travaillé (autres que colorées dans la masse, opacifiées, plaquées [doublées], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante et autres qu'armées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7003 19 90	Plaques ou feuilles en verre, dit 'coulé', mais non autrement travaillé (autres qu'en verre d'optique ou qu'en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante et sauf en verre armé)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7003 20 00	Plaques et feuilles en verre dit 'coulé', armées, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7003 30 00	Profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7004	Feuilles en verre étiré ou soufflé, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé					
7004 20	Feuilles en verre étiré ou soufflé, coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé					
7004 20 10	Feuilles en verre d'optique étiré ou soufflé, coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7004 20 91	Feuilles en verre étiré ou soufflé, à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillé (à l'excl. des articles en verre d'optique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7004 20 99	Feuilles en verre étiré ou soufflé, coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé] ou à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillé (à l'excl. des articles en verre d'optique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7004 90	Feuilles en verre étiré ou soufflé mais non autrement travaillé (autres qu'en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)					
7004 90 10	Feuilles en verre d'optique étiré ou soufflé, mais non autrement travaillé (autres qu'en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé] ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7004 90 80	Feuilles en verre étiré ou soufflé, mais non autrement travaillé (à l'excl. des articles en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé] ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante ainsi que des articles en verre d'optique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7005	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées					
7005 10	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée (sauf armée)					
7005 10 05	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillée (sauf armée)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7005 10 25	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur <= 3,5 mm (sauf armée)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7005 10 30	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur > 3,5 mm mais <= 4,5 mm (sauf armée)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7005 10 80	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur > 4,5 mm (sauf armée)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7005 21	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci sur une ou deux faces], colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie, mais non autrement travaillée (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)					
7005 21 25	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci sur une ou deux faces], colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur <= 3,5 mm (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7005 21 30	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci sur une ou deux faces], colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie, mais non autrement travaillée, épaisseur > 3,5 mm mais <= 4,5 mm (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7005 21 80	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci sur une ou deux faces], colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur > 4,5 mm (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7005 29	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces], non autrement travaillée (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie, ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)					
7005 29 25	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces], non autrement travaillée, d'une épaisseur <= 3,5 mm (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7005 29 35	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces], non autrement travaillée, d'une épaisseur > 3,5 mm mais <= 4,5 mm (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7005 29 80	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces], autrement travaillée, d'une épaisseur > 4,5 mm (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7005 30 00	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, armée, mais non autrement travaillée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7006 00	Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)					
7006 00 10	Plaques, feuilles ou profilés en verre d'optique, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7006 00 90	Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre d'optique, verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7007	Verre de sécurité trempé et verre de sécurité feuilleté (à feuilles contrecollées) (autre que le vitrage isolant à parois multiples et autre que le verre de lunetteries et d'horlogerie)					
7007 11	Verres trempés de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules					
7007 11 10	Verre trempé de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7007 11 90	Verre trempé de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules (à l'excl. des véhicules automobiles et tracteurs)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7007 19	Verres trempés (à l'excl. des verres de lunetterie ou d'horlogerie ainsi que des verres de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules)					
7007 19 10	Verre trempé de sécurité, émaillé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7007 19 20	Verre trempé de sécurité, coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante ou réfléchissante (sauf de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs, les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules, et sauf le verre de lunetterie et le verre d'horlogerie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7007 19 80	Verre trempé de sécurité (autre que coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante ou réfléchissante et sauf dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs, les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules, et sauf le verre de lunetterie et le verre d'horlogerie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7007 21	Verres formés de feuilles contrecollées, de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules (à l'excl. des vitrages isolants à parois multiples)					
7007 21 20	Verre formé de feuilles contrecollées, de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs (autre que vitrage isolant à parois multiples)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7007 21 80	Verre formé de feuilles contrecollées, de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules (sauf pour les véhicules automobiles et tracteurs ainsi que les vitrages isolants à parois multiples)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7007 29 00	Verre formé de feuilles contrecollées, de sécurité (autres que des dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules et sauf vitrages isolants à parois multiples)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7008 00	Vitrages isolants à parois multiples					
7008 00 20	Vitrages isolants à parois multiples, colorés dans la masse, opacifiés, plaqués [doublés] ou à couche absorbante ou réfléchissante	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7008 00 81	Vitrages isolants formés de deux plaques de verre scellées hermétiquement sur leur pourtour par un joint et séparées par une couche d'air, d'autre gaz ou de vide (autres que colorés dans la masse, opacifiés, plaqués [doublés] ou à couche absorbante ou réfléchissante)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7008 00 89	Vitrages isolants à deux parois séparées par des fibres de verre, ou à trois couches ou plus (autres que colorés dans la masse, opacifiés, plaqués [doublés] ou à couche absorbante ou réfléchissante)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7009	Miroirs en verre, même encadrés, y.c. les miroirs rétroviseurs (autre que les miroirs optiques, travaillés optiquement et les miroirs de > 100 ans)					A
7009 10 00	Miroirs rétroviseurs en verre, même encadrés, pour véhicules	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7009 91 00	Miroirs en verre non encadrés (sauf miroirs rétroviseurs pour véhicules, miroirs optiques, optiquement travaillés et miroirs > 100 ans)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7009 92 00	Miroirs, en verre encadrés (sauf miroirs rétroviseurs pour véhicules)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7010	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial; bocaux à conserver en verre et bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre (autres que les bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide, les vaporisateurs de parfum et les bouteilles, flacons, etc. de pulvérisateurs)					
7010 00 90	Bocaux à stériliser en verre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7010 90 00	Bocaux à stériliser en verre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7010 90 21	Emballages tubulaires et autres récipients obtenus à partir d'un tube de verre, pour l'emballage commercial (sauf ampoules)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7010 90 31	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale >= 2,5 l	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7010 90 41	Bouteilles et flacons en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale >= 1 l mais < 2,5 l	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7010 90 43	Bouteilles et flacons en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale > 0,33 l mais < 1 l	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7010 90 45	Bouteilles et flacons, en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale >= 0,15 l mais <= 0,33 l	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7010 90 47	Bouteilles et flacons, en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale < 0,15 l	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7010 90 51	Bouteilles et flacons en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale >= 1 l mais < 2,5 l	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7010 90 53	Bouteilles et flacons en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale > 0,33 l mais <= 1 l	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7010 90 55	Bouteilles et flacons, en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale >= 0,15 l mais <= 0,33 l	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7010 90 57	Bouteilles et flacons, en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale < 0,15 l	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7010 90 61	Bonbonnes, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et boissons, d'une contenance nominale >= 0,25 l mais < 2,5 l (à l'excl. des bouteilles et flacons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7010 90 67	Bonbonnes, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et boissons, d'une contenance nominale < 0,25 l (à l'excl. des bouteilles et flacons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7010 90 71	Bouteilles, flacons, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits pharmaceutiques, d'une contenance nominale > 0,055 l mais < 2,5 l (à l'excl. des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7010 90 79	Bouteilles, flacons, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits pharmaceutiques, d'une contenance nominale <= 0,055 l (à l'excl. des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7010 90 91	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale < 2,5 l (sauf pour produits alimentaires, boissons ou produits pharmaceutiques et à l'excl. des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide, des vaporisateurs de parfum et des bouteilles, flacons, etc. pour pulvérisateurs)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7010 90 99	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale < 2,5 l (sauf pour produits alimentaires, boissons ou produits pharmaceutiques et à l'excl. des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide, des vaporisateurs de parfum et des bouteilles, flacons, etc. pour pulvérisateurs)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7011	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour lampes et sources lumineuses électriques, tubes cathodiques ou simil.					
7011 10 00	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour l'éclairage électrique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7011 20 00	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour tubes cathodiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7011 90 00	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, destinées à des lampes ou sources lumineuses électriques ou simil. (autres que pour l'éclairage électrique ou pour tubes cathodiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7013	Objets en verre pour le service de la table, la cuisine, la toilette, le bureau, la décoration intérieure ou usages simil. (sauf perles de verre et articles de verrerie du n° 7018; bocaux à conserves en verre; miroirs; verres assemblés en vitraux; appareils d'éclairage et leurs parties; vaporisateurs; bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques dont l'isolation est assurée par le vide)					
7013 10 00	Objets en vitrocéram, pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, le bureau, la décoration intérieure ou usages simil. (autres que les perles de verre et articles simil. de verrerie du n° 7018 et sauf les plaques de cuisson, les verres assemblés en vitraux, les appareils d'éclairage et leurs parties, les vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7013 22	Verres à boire à pied, en cristal au plomb					
7013 22 10	Verres à boire à pied, en cristal au plomb cueilli à la main	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7013 22 90	Verres à boire à pied, en cristal au plomb cueilli mécaniquement	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7013 28	Verres à boire à pied (à l'excl. des verres en vitrocéram et en cristal au plomb)					
7013 28 10	Verres à boire à pied, en verre cueilli à la main (à l'excl. des verres en vitrocéram et en cristal au plomb)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7013 28 90	Verres à boire à pied, en verre cueilli mécaniquement (à l'excl. des verres en vitrocéram et en cristal au plomb)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7013 33	Verres à boire, en cristal au plomb (à l'excl. des verres à pied)					
7013 33 11	Verres à boire en cristal au plomb cueilli à la main, taillés ou autrement décorés (à l'excl. des verres à pied)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7013 33 19	Verres à boire en cristal au plomb cueilli à la main (non taillés ni autrement décorés et à l'excl. des verres à pied)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7013 33 91	Verres à boire en cristal au plomb cueilli mécaniquement, taillés ou autrement décorés (à l'excl. des verres à pied)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7013 33 99	Verres à boire en cristal au plomb cueilli mécaniquement (non taillés ni autrement décorés et à l'excl. des verres à pied)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7013 37	Verres à boire (à l'excl. des verres en vitrocéram et en cristal au plomb ainsi que des verres à pied)					
7013 37 10	Verres à boire en verre trempé (à l'excl. des verres à pied)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7013 37 51	Verres à boire en verre cueilli à la main, taillés ou autrement décorés (à l'excl. des verres en vitrocéram, en cristal au plomb ou en verre trempé ainsi que des verres à pied)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7013 37 59	Verres à boire en verre cueilli à la main (non taillés ni autrement décorés et à l'excl. des verres en vitrocéram, cristal au plomb ou en verre trempé ainsi que des verres à pied)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7013 37 91	Verres à boire en verre cueilli mécaniquement, taillés ou autrement décorés (à l'excl. des verres en vitrocéram, en cristal au plomb ou en verre trempé ainsi que des verres à pied)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7013 37 99	Verres à boire en verre cueilli mécaniquement (non taillés ni autrement décorés et à l'excl. des verres en vitrocéram, cristal au plomb ou verre trempé ainsi que des verres à pied)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7013 41	Objets en cristal au plomb pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les perles de verre et articles simil. de verrerie du n° 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)					
7013 41 10	Objets en cristal au plomb cueilli à la main, pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les perles de verre et articles simil. de verrerie du n° 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7013 41 90	Objets en cristal au plomb cueilli mécaniquement, pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les perles de verre et articles simil. de verrerie du n° 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7013 42 00	Objets en verre, pour le service de la table ou pour la cuisine, d'un coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C (autres que les articles en vitrocéram ou en cristal de plomb, les perles de verre et articles simil. de verrerie du n° 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7013 49	Objets en verre, pour le service de la table ou pour la cuisine (autres qu'à coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C; sauf articles en vitrocéram ou en cristal au plomb, perles de verre et articles simil. de verrerie du n° 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)					
7013 49 10	Objets en verre trempé, pour le service de la table ou pour la cuisine (sauf à coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C; sauf articles en vitrocéram ou en cristal au plomb, perles de verre et articles simil. de verrerie du n° 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7013 49 91	Objets en verre cueilli à la main, pour le service de la table ou pour la cuisine (sauf en verre trempé ou à coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0 et 300°C; articles en vitrocéram ou en cristal au plomb; perles de verre et articles de verrerie du n° 7018; verres à boire; bocaux à conserves en verre; bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7013 49 99	Objets en verre cueilli mécaniquement pour le service de la table ou pour la cuisine (sauf en verre trempé ou à coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0 et 300°C; articles en vitrocéram ou en cristal au plomb; perles de verre et articles de verrerie du n° 7018; verres à boire; bocaux à conserves en verre; bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7013 91	Objets en cristal au plomb pour la toilette, le bureau, la décoration intérieure et usages simil. (autres que pour le service de la table ou pour la cuisine, autres que les perles en verre et articles simil. de verrerie du n° 7018 et sauf miroirs, verres assemblés en vitraux, appareils d'éclairage et leurs parties, vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)					
7013 91 10	Objets en cristal au plomb cueilli à la main pour la toilette, le bureau, la décoration intérieure et usages simil. (autres que pour le service de la table ou pour la cuisine, verres à boire, autres que les perles en verre et articles simil. de verrerie du n° 7018 et sauf miroirs, verres assemblés en vitraux, appareils d'éclairage et leurs parties, vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7013 91 90	Objets en cristal au plomb cueilli mécaniquement pour la toilette, le bureau, la décoration intérieure et usages simil. (autres que pour le service de la table ou pour la cuisine, autres que les perles en verre et articles simil. de verrerie du n° 7018 et sauf miroirs, verres assemblés en vitraux, appareils d'éclairage et leurs parties, vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7014 00 00	Objets en verre pour la toilette, le bureau, la décoration intérieure et usages simil. (autres qu'en cristal au plomb et autres que pour le service de la table ou pour la cuisine, autres que les perles en verre et articles simil. de verrerie du n° 7018 et sauf miroirs, verres assemblés en vitraux, appareils d'éclairage et leurs parties, vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7014 00 00	Objets en verre mais non travaillés optiquement (autres que le verre d'horlogerie et le verre analogue, les verres de lunetterie commune ou médicale, y.c. les sphères (boules) creuses et les segments pour la fabrication de ces verres, les microsphères, en vrac, et sauf les appareils d'éclairage et leurs parties)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7015	Verres d'horlogerie et verres analogues, verres de lunetterie commune ou médicale, bombés, cintrés, creusés ou simil., mais non travaillés optiquement, sphères (boules) creuses et leurs segments, en verre, pour la fabrication de ces verres (sauf le verre plat destiné aux mêmes usages)					
7015 10 00	Verres de lunetterie médicale, bombés, cintrés, creusés ou simil., mais non travaillés optiquement (sauf le verre plat destiné aux mêmes usages)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7015 90 00	Verres d'horlogerie et simil., verres de lunetterie commune, bombés, cintrés, creusés ou simil., mais non travaillés optiquement, sphères (boules) creuses et les segments en verre pour la fabrication de ces verres, y.c. la lunetterie médicale (sauf le verre plat destiné aux mêmes usages et les verres de lunetterie médicale)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7016	Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles, en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction; cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations simil.; verres assemblés en vitraux; verre dit "multicellulaire" ou verre "mousse" en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes simil. n.d.a. (sauf verre de sécurité feuilleté; vitrages isolants à parois multiples)					
7016 10 00	Cubes, dés et autre verrerie même sur support, pour mosaïques ou décorations simil. (sauf panneaux et autres motifs décoratifs prêts à l'emploi en cubes de verre, pour mosaïques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7016 90	Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles, en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction; verres assemblés en vitraux; verre dit "multicellulaire" ou verre "mousse" en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes simil. (sauf verre de sécurité feuilleté; vitrages isolants à parois multiples; cubes et autre verrerie pour mosaïques ou ouvrages analogues; vitraux de > 100 ans)					
7016 90 10	Verres assemblés en vitraux (sauf > 100 ans)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7016 90 40	Pavés et briques, pour le bâtiment ou la construction	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7016 90 70	Dalles, carreaux, tuiles et autres articles en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction et verre dit « multicellulaire » ou verre « mousse » en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes similaires (à l'excl. du verre de sécurité feuilleté et des vitrages isolants à parois multiples ainsi que des verres assemblés en vitraux et pavés et briques, pour le bâtiment ou la construction)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7017	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée (sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériels de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)					
7017 10 00	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en quartz ou en autre silice fondus (sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7017 20 00	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en verre d'un coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C (sauf en quartz ou en autre silice fondus, sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7017 90 00	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée (sauf en verre à coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C, ou en quartz ou autres silices fondus, sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7018	Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles simil. de verrerie, et leurs ouvrages autres que la bijouterie de fantaisie; yeux en verre autres que de prothèse; statuettes et autres objets d'ornementation, en verre travaillé au chalumeau (verre filé), autres que la bijouterie de fantaisie; microsphères de verre d'un diamètre <= 1 mm					
7018 10	Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles simil. de verrerie et leurs ouvrages autres que la bijouterie de fantaisie					
7018 10 11	Perles de verre taillées et polies mécaniquement (autres que les ouvrages obtenus avec ces perles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7018 10 19	Perles de verre (sauf taillées et polies mécaniquement et autres que les ouvrages obtenus avec ces perles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7018 10 30	Imitations de perles fines ou de culture, en verre (autres que les ouvrages obtenus avec ces perles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7018 10 51	Imitations de pierres gemmes, en verre, taillées et polies mécaniquement (autres que les ouvrages obtenus avec ces matières)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7018 10 59	Imitations de pierres gemmes, en verre (sauf taillées et polies mécaniquement et autres que les ouvrages obtenus avec ces matières)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7018 10 90	Imitations de corail et articles simil. de verrerie (autres que les ouvrages obtenus avec ces matières et sauf les imitations de perles fines ou de culture ou de pierres gemmes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7018 20 00	Microsphères de verre d'un diamètre <= 1 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7018 90	Yeux en verre, autres que de prothèse; ouvrages en perles de verre ou en imitations de perles fines ou de culture, en imitations de pierres gemmes ou en d'autres articles de verrerie, statuettes et autres objets d'ornementation, en verre travaillé au chalumeau (verre filé) (autres que la bijouterie de fantaisie)					
7018 90 10	Yeux en verre et ouvrages en perles de verre ou en imitations de perles fines ou de culture, en imitations de pierres gemmes ou en d'autres articles de verrerie (autres que les prothèses et la bijouterie de fantaisie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7018 90 90	Statuettes et autres objets d'ornementation en verre travaillé au chalumeau (verre filé) (autres que la bijouterie de fantaisie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019	Fibres de verre, y.c. la laine de verre, et ouvrages en ces matières (à l'excl. des laines minérales et ouvrages en ces laines, des fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres, isolateurs et pièces isolantes électriques, brosses et pinceaux en fibres de verre et sauf perruques de poupées)					
7019 11 00	Fils de fibres de verre coupés [chopped strands], longueur <= 50 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 12 00	Stratifiés [rovings] de fibres de verre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 13 00	Fils et mèches, en fibres de verre [à l'exclusion des fils et mèches coupés d'une longueur <= 50 mm et des stratifiés (rovings)]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 14 00	Mats de fibres de verre, liés mécaniquement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 15 00	Mats de fibres de verre, liés chimiquement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 19 00	Pelotes de fibres de verre et fils de fibres de verre coupés de longueur > 50 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 61 00	Étoffes tissées de stratifiés (rovings) de fibres de verre, à maille fermée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 62	Étoffes de stratifiés (rovings) de fibres de verre, à maille fermée, liées mécaniquement (à l'exclusion des étoffes tissées)					
7019 62 10	Déchets et débris des étoffes de stratifiés (rovings) de fibres de verre, à maille fermée, liées mécaniquement (à l'exclusion des étoffes tissées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 62 90	Étoffes de stratifiés (rovings) de fibres de verre, à maille fermée, liées mécaniquement (à l'exclusion des étoffes tissées et déchets et débris)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 63 00	Étoffes tissées de fils de fibres de verre, à maille fermée, à armure toile, non enduits ou stratifiés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 64 00	Étoffes tissées de fils de fibres de verre, à maille fermée, à armure toile, enduits ou stratifiés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 65 00	Étoffes tissées de fibres de verre, à maille ouverte, d'une largeur <= 30 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 66 00	Étoffes tissées de fibres de verre, à maille ouverte, d'une largeur > 30 cm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 69	Étoffes liées mécaniquement de fibres de verre [à l'exclusion des étoffes de stratifiés (rovings) à maille fermée et des étoffes tissées]					
7019 69 10	Étoffes de fibres de verre confectionnées par couture-tricotage ou aiguilletées (à l'excl. des étoffes de stratifiés "rovings" à maille fermée)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 69 90	Étoffes de fibres de verre liées mécaniquement [à l'exclusion des étoffes de stratifiés "rovings" à maille fermée et des étoffes tissées, confectionnées par couture-tricotage ou aiguilletées]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 71 00	Voiles (fines couches) de fibres de verre en couches irrégulières	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 72 00	Étoffes de fibres de verre liées chimiquement, à maille fermée (à l'exclusion des voiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 73 00	Étoffes de fibres de verre liées chimiquement, à maille ouverte (à l'exclusion des voiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 80	Laine de verre et ouvrages en ces matières					
7019 80 10	Panneaux, matelas et produits similaires, en laine de verre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 80 90	Laine de verre et ouvrages en ces matières (à l'exclusion des panneaux, matelas et produits similaires)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7019 90 00	Fibres de verre et ouvrages en ces matières, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7020 00	Ouvrages en verre n.d.a.					
7020 00 05	Tubes et supports de réacteurs en quartz destinés à équiper des fours de diffusion et d'oxydation pour la production de matières semi-conductrices	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7020 00 07	Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide, non finies	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7020 00 08	Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide, finies	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7020 00 10	Ouvrages en verre, en quartz ou en autre silice fondus, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7020 00 30	Ouvrages en verre d'un coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C, n.d.a. (sauf en quartz ou en autre silice fondus)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7020 00 80	Ouvrages en verre, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
SECTION XIV	PERLES FINES OU DE CULTURE, PIERRES GEMMES OU SIMILAIRES, MÉTAUX PRÉCIEUX, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; BIJOUTERIE DE FANTAISIE; MONNAIES					
CHAPITRE 71	PERLES FINES OU DE CULTURE, PIERRES GEMMES OU SIMILAIRES, MÉTAUX PRÉCIEUX, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; BIJOUTERIE DE FANTAISIE; MONNAIES					
7101	Perles fines ou de culture, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; perles fines ou de culture, enfilées temporairement pour la facilité du transport (à l'excl. des imitations de perles fines et des perles-mères de nacre)					
7101 10 00	Perles fines, même travaillées ou assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et perles fines enfilées temporairement pour la facilité du transport (à l'excl. des perles-mères de nacre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7101 21 00	Perles de culture, brutes, même assorties	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7101 22 00	Perles de culture, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et perles de culture travaillées enfilées temporairement pour la facilité du transport	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7102	Diamants même travaillés, mais non montés ni sertis (à l'excl. des diamants non montés pour têtes de lecture et des diamants travaillés reconnaissables comme parties des instruments et appareils de calcul, de mesure, ou de contrôle et autres instruments et appareils analogues du chapitre 90)					
7102 10 00	Diamants non triés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7102 21 00	Diamants industriels, bruts ou simpl. sciés, clivés ou débrutés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7102 29 00	Diamants industriels travaillés, mais non montés ni sertis (à l'excl. des diamants non montés pour tête de lecture et des diamants reconnaissables comme parties des instruments et appareils de calcul, de mesure, ou de contrôle et autres instruments et appareils analogues du chapitre 90)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7102 30 00	Diamants, bruts ou simpl. sciés, clivés ou débrutés (à l'excl. des diamants industriels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7102 90 00	Diamants (précieuses ou fines), même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres gemmes (précieuses ou fines), enfilées temporairement pour la facilité du transport (autres que les diamants et les imitations de pierres gemmes précieuses ou fines)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7103 10 00	Pierres gemmes (précieuses ou fines), brutes ou simpl. sciées ou dégrossies, même assorties (autres que les diamants et les imitations de pierres gemmes précieuses ou fines)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7103 91 00	Rubis, saphirs et émeraudes, travaillés, même assortis, mais non enfilés, ni montés, ni sertis, et rubis, saphirs et émeraudes travaillés, non assortis et enfilés temporairement pour la facilité du transport (autres que simpl. sciés ou dégrossis et sauf imitations de pierres gemmes, précieuses ou fines)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7103 99 00	Pierres gemmes précieuses ou fines, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et pierres gemmes, précieuses ou fines, travaillées, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport (autres que simpl. sciées ou dégrossies, et sauf diamants, rubis, saphirs, émeraudes et imitations de pierres gemmes, précieuses ou fines)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7104	Pierres de bijouterie et simil. synthétiques ou reconstituées, même travaillées ou assorties mais non enfilées ni montées ni serties; pierres de bijouterie et simil. synthétiques ou reconstituées non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport					
7104 10 00	Quartz piézo-électrique en pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillé ou assorti, mais ni monté, ni sert	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7104 21 00	Diamants, synthétiques ou reconstitués, bruts ou simplement sciés ou dégrossis	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7104 29 00	Pierres de bijouterie et similaires, synthétiques ou reconstituées, brutes ou simplement sciées ou dégrossies, même assorties (sauf quartz piézo-électrique et diamants)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7104 91 00	Diamants, synthétiques ou reconstitués, travaillés, même assortis, mais non enfilés, ni montés, ni sertis et diamants, synthétiques ou reconstitués, travaillés mais non assortis et enfilés temporairement pour la facilité du transport (autres que simplement sciés ou dégrossis)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7104 99 00	Pierres de bijouterie et similaires, synthétiques ou reconstituées, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties et pierres de bijouterie et similaires, synthétiques ou reconstituées, travaillées mais non assorties et enfilées temporairement pour la facilité du transport (autres que simplement sciées ou dégrossies et sauf quartz piézo-électrique et diamants)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7105	Egrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques					
7105 10 00	Egrisés et poudres de diamants, y.c. les diamants synthétiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7105 90 00	Egrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques (autres que de diamants)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7106	Argent, y.c. l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre					
7106 10 00	Argent, y.c. l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, en poudre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7106 91 00	Argent, y.c. l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné sous formes brutes (à l'excl. de la poudre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7106 92 00	Argent, y.c. l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, sous formes mi-ouvrées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7107 00 00	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7108	Or, y.c. l'or platiné, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre					
7108 11 00	Or, y.c. l'or platiné, en poudre, à usages non monétaires	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7108 12 00	Or, y.c. l'or platiné, sous formes brutes, à usages non monétaires (à l'excl. des poudres)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7108 13	Or, y.c. l'or platiné, sous formes mi-ouvrées, à usages non monétaires					
7108 13 10	Barres, fils et profilés, de section pleine; plaques; feuilles et bandes, dont l'épaisseur, support non compris, > 0,15 mm, en or, y.c. l'or platiné	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7108 13 80	Or, y.c. l'or platiné, sous formes mi-ouvrées (à l'excl. des feuilles et bandes, dont l'épaisseur, support non compris, > 0,15 mm, ainsi que des plaques, barres de section pleine, fils et profilés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7108 20 00	Or à usage monétaire	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7109 00 00	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7110	Platine, y.c. palladium, rhodium, iridium, osmium et ruthénium, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre					
7110 11 00	Platine sous formes brutes ou en poudre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7110 19	Platine sous formes mi-ouvrées					
7110 19 10	Barres, fils et profilés, de section pleine; plaques; feuilles et bandes, dont l'épaisseur, support non compris, > 0,15 mm, en platine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7110 19 80	Platine sous formes mi-ouvrées (à l'excl. des feuilles et bandes, dont l'épaisseur, support non compris, > 0,15 mm, ainsi que des plaques, barres de section pleine, fils et profilés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7110 21 00	Palladium sous formes brutes ou en poudre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7110 29 00	Palladium sous formes mi-ouvrées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7110 31 00	Rhodium sous formes brutes ou en poudre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7110 39 00	Rhodium sous formes mi-ouvrées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7110 41 00	Iridium, osmium et ruthénium, sous formes brutes ou en poudre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7110 49 00	Iridium, osmium et ruthénium, sous formes mi-ouvrées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7111 00 00	Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7112	Déchets et débris de métaux précieux ou de plaqué ou doublé de métaux précieux; autres déchets et débris contenant des métaux précieux ou des composés des métaux précieux du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (sauf déchets et débris de métaux précieux incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes similaires, ainsi que déchets et débris électriques et électroniques visés au n° 8549)					
7112 30 00	Cendres contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux (à l'excl. des cendres d'orfreuve)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7112 91 00	Déchets et débris d'or, même de plaqué ou doublé d'or, et autres déchets et débris contenant de l'or ou des composés d'or du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (sauf cendres, déchets et débris d'or incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes similaires, et sauf cendres d'orfreuve contenant d'autres métaux précieux, ainsi que déchets et débris électriques et électroniques visés au n° 8549)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7112 92 00	Déchets et débris de platine, même de plaqué ou doublé de platine, et autres déchets et débris contenant du platine ou des composés de platine du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (sauf cendres, déchets et débris de platine incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes similaires, et sauf cendres d'orfreuve contenant d'autres métaux précieux, ainsi que déchets et débris électriques et électroniques visés au n° 8549)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7112 99 00	Déchets et débris d'argent, même de plaqué ou doublé d'argent, et autres déchets et débris contenant de l'argent ou des composés de l'argent du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (sauf cendres, déchets et débris incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes similaires, ainsi que déchets et débris électriques et électroniques visés au n° 8549)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7113	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf > 100 ans)					
7113 11 00	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux (sauf > 100 ans)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7113 19 00	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux autres que l'argent, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf > 100 ans)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7113 20 00	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs (sauf > 100 ans)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7114	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (à l'excl. des armes, des instruments de musique, des objets de collection, des objets d'antiquité, des articles de bijouterie ou d'horlogerie, des vaporisateurs de toilette et leurs montures et têtes de montures ainsi que des productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture)					
7114 11 00	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux (à l'excl. des articles de bijouterie ou de joaillerie, des articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, pièces de collection et antiquités)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7114 19 00	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux autres que l'argent, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux (à l'excl. des articles de bijouterie ou de joaillerie, des articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, pièces de collection et antiquités)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7114 20 00	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs (à l'excl. des articles de bijouterie ou de joaillerie, des articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, pièces de collection et antiquités)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7115	Ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, n.d.a.					
7115 10 00	Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7115 90 00	Ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7116	Ouvrages en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées, n.d.a.					
7116 10 00	Ouvrages en perles fines ou de culture n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7116 20	Ouvrages en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées, n.d.a.					
7116 20 11	Colliers, bracelets et autres ouvrages exclusivement en pierres gemmes, simpl. enfilées, sans dispositif de fermeture ou autres accessoires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7116 20 80	Ouvrages en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7117	Bijouterie de fantaisie					
7117 11 00	Boutons de manchettes et boutons simil., en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7117 19 00	Bijouterie de fantaisie en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés (à l'excl. des boutons de manchettes et des boutons simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7117 90 00	Bijouterie de fantaisie (autre qu'en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7118	Monnaies, y.c. celles ayant cours légal (à l'excl. des médailles, des déchets et débris de monnaies, des objets de parure réalisés à partir de monnaies ainsi que des spécimens pour collections présentant un intérêt numismatique)					
7118 10 00	Monnaies (à l'excl. des médailles, des pièces d'or, des déchets et débris de monnaies, des monnaies ayant cours légal, des objets de parure réalisés à partir de monnaies ainsi que des spécimens pour collections présentant un intérêt numismatique)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
7118 90 00	Monnaies, y.c. les monnaies ayant cours légal (à l'excl. des médailles, bijoux en pièces de monnaies, pièces de collection ayant une valeur numismatique, déchets et débris)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
SECTION XV MÉTAUX COMMUNS ET OUVRAGES EN CES MÉTAUX						
CHAPITRE 72 FONTE, FER ET ACIER						
Fonderie de fonte brute et fontespiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires						
Fonderie de fonte brute et fontespiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires						
Fonderie de fonte brute et fontespiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, à teneur en poids en phosphore <= 0,5%, teneur en poids en manganèse >= 0,4%, teneur en poids en silicium <= 1%		12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, à teneur en poids en phosphore <= 0,5%, teneur en poids en manganèse >= 0,4%, teneur en poids en silicium > 1%		12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7201 10 30	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, à teneur en poids en phosphore <= 0,5%, teneur en poids en manganèse >= 0,1% mais < 0,4%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7201 10 90	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, à teneur en poids en phosphore <= 0,5%, teneur en poids en manganèse < 0,1%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7201 20 00	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, à teneur en poids en phosphore > 0,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7201 50	Fontes brutes alliées et fontes spiegel, en gueuses, saumons ou autres formes primaires					
7201 50 10	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes simil., alliées, à teneur en poids en titane >= 0,3% et <= 1%, teneur en poids en vanadium >= 0,5% et <= 1%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7201 50 90	Fontes brutes alliées et fontes spiegel, en gueuses, saumons ou autres formes simil. (sauf à teneur en poids en titane >= 0,3% et < 1% et à teneur en poids en vanadium >= 0,5% et < 1%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202	Ferro-alliages					
7202 11	Ferromanganèse contenant en poids > 2% de carbone					
7202 11 20	Ferromanganèse, à teneur en poids en carbone > 2%, granulométrie <= 5 mm, teneur en poids en manganèse > 65%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 11 80	Ferromanganèse, à teneur en poids en carbone > 2% (sauf à granulométrie <= 5 mm et à teneur en poids en manganèse > 65%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 19 00	Ferromanganèse, à teneur en poids en carbone <= 2%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 21 00	Ferrosilicium contenant en poids > 55% de silicium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 29	Ferrosilicium, teneur en poids en silicium <= 55%					
7202 29 10	Ferrosilicium, contenant en poids <= 55% de silicium et >= 4% mais <= 10% de magnésium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 29 90	Ferrosilicium, contenant en poids <= 55% de silicium (sauf contenant en poids >= 4% mais <= 10% de magnésium)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 30 00	Ferrosilicomanganèse	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 41	Ferrochrome contenant en poids > 4% de carbone					
7202 41 10	Ferrochrome, à teneur en poids en carbone > 4% mais <= 6%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 41 90	Ferrochrome, contenant en poids > 6% de carbone	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 49	Ferrochrome contenant en poids <= 4% de carbone					
7202 49 10	Ferrochrome, à teneur en poids en carbone <= 0,05%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 49 50	Ferrochrome, à teneur en poids en carbone > 0,05% mais <= 0,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 49 90	Ferrochrome, à teneur en poids en carbone > 0,5% mais <= 4%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 50 00	Ferrosilicochrome	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 60 00	Ferronickel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 70 00	Ferromolybdène	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 80 00	Ferrotungstène et ferrosilicotungstène	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 91 00	Ferrotitane et ferrosilicotitane	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 92 00	Ferrovandium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 93 00	Ferroniobium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 99	Ferro-alliages (à l'excl. du ferromanganèse, du ferrosilicium, du ferrosilicomanganèse, du ferrochrome, du ferrosilicochrome, du ferronickel, du ferromolybdène, du ferrotungstène, du ferrosilicotungstène, du ferrotitane, du ferrosilicotitane, du ferrovandium et du ferroniobium)					
7202 99 10	Ferrophosphore	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 99 30	Ferrosilicomagnésium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7202 99 80	Ferro-alliages (sauf ferromanganèse, ferrosilicium, ferrosilicomanganèse, ferrochrome, ferrosilicochrome, ferronickel, ferromolybdène, ferrotungstène, ferrosilicotungstène, ferrotitane, ferrosilicotitane, ferrovandium, ferrophosphore et ferrosilicomagnésium)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7203	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes simil.; fer d'une pureté en poids >= 99,94%, en morceaux, boulettes ou formes simil.					
7203 10 00	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer, en morceaux, boulettes ou formes simil.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7203 90 00	Produits ferreux spongieux obtenus par atomisation de produits ferreux bruts fondus et fer, d'une pureté >= 99,94%, en morceaux, boulettes ou formes simil.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7204	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier [ferrailles]; déchets lingotés en fer ou en acier (à l'excl. des déchets et débris radioactifs, des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier ainsi que des morceaux provenant du bris de gueuses, saumons ou autres formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel)					
7204 10 00	Déchets et débris de fonte (ferrailles) (autres que radioactifs)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7204 21	Déchets et débris d'aciers inoxydables (à l'excl. des déchets et débris radioactifs et des déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)					
7204 21 10	Déchets et débris d'aciers inoxydables, contenant en poids >= 8% de nickel (à l'excl. des déchets et débris radioactifs, de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7204 21 90	Déchets et débris d'aciers inoxydables (à l'excl. des déchets et débris contenant en poids >= 8% de nickel, des déchets et débris radioactifs et des déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7204 29 00	Déchets et débris d'aciers alliés [ferrailles] (sauf aciers inoxydables, déchets radioactifs et déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7204 30 00	Déchets et débris de fer ou d'acier étamés [ferrailles] (autres que radioactifs et déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7204 41	Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, en fer ou en acier, même en paquets (à l'excl. des déchets et débris de fonte, d'aciers alliés ou de fer ou d'acier étamés)					
7204 41 10	Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles, de fer ou d'acier, même en paquets (autres qu'en fonte, en acier allié ou en fer ou acier étamés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7204 41 91	Chutes d'estampage ou de découpage, de fer ou d'acier, en paquets (ferrailles) (sauf en fonte, en aciers alliés ou en fer ou acier étamés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7204 41 99	Chutes d'estampage ou de découpage, de fer ou d'acier, autres qu'en paquets (ferrailles) (sauf en fonte, en aciers alliés ou en fer ou aciers étamés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7204 49	Déchets et débris de fer ou d'acier [ferrailles] (sauf déchets et débris radioactifs et de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier; morceaux provenant du bris de formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel; déchets et débris de fonte, d'aciers alliés ou de fer ou d'acier étamés; tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage; déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)					
7204 49 10	Déchets et débris de fer ou d'acier [ferrailles], déchets (sauf scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier; déchets et débris radioactifs; morceaux provenant du bris de formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel; déchets et débris de fonte, d'aciers alliés ou de fer ou d'acier étamés; tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage; déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7204 49 30	Déchets et débris de fer ou d'acier [ferrailles], non déchetés, présentés en paquets (sauf scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier; déchets et débris radioactifs; morceaux provenant du bris de formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel; déchets et débris de fonte, d'aciers alliés ou de fer ou d'acier étamés; tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage; déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7204 49 90	Déchets et débris de fer ou d'acier [ferrailles], non déchetés, ni présentés en paquets (sauf scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier; déchets et débris radioactifs; morceaux provenant du bris de formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel; déchets et débris de fonte, d'aciers alliés ou de fer ou d'acier étamés; tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage; déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7204 50 00	Déchets lingotés en fer ou en acier (à l'excl. des produits répondant, en ce qui concerne leur composition chimique, aux définitions des fontes brutes, des fontes spiegel ou des ferro-alliages)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7205	Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier (à l'excl. des poudres de fer radioactives [isotopes], des grenailles et poudres de ferro-alliages, des tournures et limailles de fer ou d'acier ainsi que de certaines billes de roulement défectueuses de petits calibres)					
7205 10 00	Grenailles de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier (autres que grenailles en ferro-alliages, tournures et limailles de fer ou d'acier, ainsi que les billes défectueuses de petit calibre pour roulement à billes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7205 21 00	Poudres d'aciers alliés (autres que les poudres des ferro-alliages et les isotopes radioactifs de poudre de fer)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7205 29 00	Poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'aciers non alliés (autres que les poudres de ferro-alliages et les isotopes radioactifs de poudre de fer)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7206	Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires (à l'excl. des déchets lingotés, des produits obtenus par coulée continue ainsi que du fer du n° 7203)					
7206 10 00	Fer et aciers non alliés en lingots bruts (sauf déchets lingotés, produits de coulée continue et produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7206 90 00	Fer et aciers non alliés en loupes brutes ou autres formes brutes (autres que lingots bruts, déchets lingotés, produits de coulée continue et produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés					
7207 11	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur					
7207 11 10	Demi-produits en aciers non alliés de découpage, teneur en poids en carbone < 0,25%, section transversale carrée ou rectangulaire, largeur < 2 fois l'épaisseur, obtenus par coulée continue	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207 11 20	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, d'une épaisseur <= 130 mm, laminés ou obtenus par coulée continue (à l'excl. des produits en aciers de découpage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207 11 16	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, d'une épaisseur > 130 mm, laminés ou obtenus par coulée continue (à l'excl. des produits en aciers de découpage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7207 11 90	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25%, section transversale carrée ou rectangulaire, largeur < 2 fois l'épaisseur, forgés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207 12	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section transversale rectangulaire et dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur					
7207 12 10	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25%, de section transversale rectangulaire, largeur >= 2 fois l'épaisseur, laminés ou obtenus par coulée continue	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207 12 90	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25%, de section transversale rectangulaire, largeur >= 2 fois l'épaisseur, forgés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207 19	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section transversale circulaire ou polygonale					
7207 19 12	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section transversale circulaire ou polygonale, laminés ou obtenus par coulée continue	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207 19 19	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25%, section transversale circulaire ou polygonale, forgés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207 19 80	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25% (autres qu'à section transversale carrée, rectangulaire, circulaire ou polygonale)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207 20	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids >= 0,25% de carbone					
7207 20 11	Demi-produits en aciers de décolletage non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,25%, section transversale carrée ou rectangulaire, largeur < 2 fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207 20 15	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,25% mais < 0,6%, section transversale carrée ou rectangulaire, largeur < 2 fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue (autres que de décolletage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207 20 17	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,6%, section transversale carrée ou rectangulaire, largeur < 2 fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue (autres que de décolletage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207 20 19	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,25%, section transversale carrée ou rectangulaire, largeur < 2 fois l'épaisseur, forgés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207 20 32	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,25%, de section transversale rectangulaire, largeur >= 2 fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207 20 39	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,25%, de section transversale rectangulaire, largeur >= 2 fois l'épaisseur, forgés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207 20 52	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,25%, de section transversale circulaire ou polygonale, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207 20 59	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,6%, de section transversale circulaire ou polygonale, forgés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7207 20 80	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,25% (autres qu'à section transversale carrée, rectangulaire, circulaire ou polygonale)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus					
7208 10 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, présentant des motifs en relief obtenus directement lors du laminage	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 25 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 4,75 mm, décapés (sans motifs en relief)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 26 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, décapés (sans motifs en relief)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 27 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur < 3 mm, décapés (sans motifs en relief)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 36 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur > 10 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 37 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 38 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 39 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur < 3 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 40 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, présentant des motifs en relief obtenus directement lors du laminage	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 51	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur > 10 mm (sans motifs en relief)					
7208 51 20	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 15 mm, sans motifs en relief	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 51 91	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 2050 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 10 mm mais <= 15 mm, sans motifs en relief	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 51 98	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 2050 mm, mais >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 10 mm mais <= 15 mm, sans motifs en relief	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 52	Produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm (sans motifs en relief)					
7208 52 10	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur <= 1250 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm, sans motifs en relief	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 52 91	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 2050 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm, sans motifs en relief	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 52 99	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 2050 mm mais >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm, sans motifs en relief (à l'excl. des produits laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées d'une largeur <= 1 250 mm)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 53	Produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, sans motifs en relief					
7208 53 10	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur <= 1250 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur >= 4 mm mais < 4,75 mm, sans motifs en relief	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 53 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, sans motifs en relief (à l'excl. des produits laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées d'une largeur <= 1250 mm et d'une épaisseur >= 4 mm)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 54 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur < 3 mm (sans motifs en relief)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 90	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud et ayant subi certaines ouvertures plus poussées, mais non plaqués ni revêtus					
7208 90 20	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud et ayant subi certaines ouvertures plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, perforés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7208 90 80	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud et ayant subi certaines ouvertures plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, non perforés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à froid, non plaqués ni revêtus					
7209 15 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7209 16	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non plaqués ni revêtus, enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm					
7209 16 10	Produits laminés plats dits "magnétiques", en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7209 16 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm (sauf produits dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7209 17	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non plaqués ni revêtus, enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm					
7209 17 10	Produits laminés plats dits "magnétiques", en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7209 17 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm (sauf produits laminés plats dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7209 18	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non plaqués ni revêtus, enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur < 0,5 mm					
7209 18 00	Produits laminés plats dits "magnétiques", en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur < 0,5 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7209 18 01	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur >= 0,35 mm mais < 0,5 mm (à l'excl. des produits laminés plats dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7209 18 99	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur < 0,35 mm (à l'excl. des produits laminés plats dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7209 25 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7209 26	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non plaqués ni revêtus, non enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm					
7209 26 10	Produits laminés plats dits "magnétiques" en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7209 26 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm (à l'excl. des produits laminés plats dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7209 27	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non plaqués ni revêtus, non enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm					
7209 27 10	Produits laminés plats dits "magnétiques" en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7209 27 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur de >= 0,5 mm mais <= 1 mm (à l'excl. des produits laminés plats dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7209 28	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non plaqués ni revêtus, non enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur < 0,5 mm					
7209 28 10	Produits laminés plats dits "magnétiques" en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur < 0,5 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7209 28 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur < 0,5 mm (à l'excl. des produits laminés plats dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7209 90	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur >= 600 mm, laminés à froid et ayant subi certaines ouvertures plus poussées, mais non plaqués ni revêtus					
7209 90 20	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à froid et ayant subi certaines ouvertures plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, perforés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7209 90 80	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à froid et ayant subi certaines ouvertures plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, non perforés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, plaqués ou revêtus, laminés à chaud ou à froid					A
7210 11 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés, d'une épaisseur >= 0,5 mm	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7210 12	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés, d'une épaisseur < 0,5 mm					A
7210 12 20	Fer-blanc et bandes de fer-blanc en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm et d'une épaisseur < 0,5 mm, étamés [recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain >= 97% en poids], simpl. traités en surface	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7210 12 80	Produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés, d'une épaisseur < 0,5 mm (sauf fer-blanc)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7210 20 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plombés, y.c. le ferterne	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7210 30 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
7210 41 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués, ondulés (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7210 49 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués, non ondulés (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
7210 50 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7210 61 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7210 69 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'aluminium (autres que revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7210 70	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques					A
7210 70 10	Fer-blanc et bandes de fer-blanc d'une largeur >= 600 mm et d'une épaisseur < 0,5 mm, étamés [recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain >= 97% en poids], simpl. vernis, ainsi que produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxyde de chrome, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, vernis	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7210 70 80	Produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques (autres que le fer-blanc simpl. verni, et autres que revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis)	7,00%	3,00%	0,00%	0,00%	A
7210 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués ou revêtus (à l'excl. des produits étamés, plombés, zingués, peints, vernis ou revêtus d'aluminium, de matières plastiques ou d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome)					A
7210 90 30	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7210 90 40	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés et imprimés	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7210 90 80	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (sauf produits étamés, plombés, zingués, peints, vernis, plaqués, étamés et imprimés, revêtus d'aluminium et de zinc, de matières plastiques, d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7211	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, non plaqués ni revêtus					
7211 13 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur > 150 mm mais < 600 mm, d'une épaisseur >= 4 mm, non enroulés, sans motifs en relief, en acier dit "large plat" ou "acier universel"	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7211 14 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, d'une épaisseur <= 4,75 mm (à l'excl. des larges plats)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7211 19 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, d'une épaisseur < 4,75 mm (à l'excl. des larges plats)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7211 23	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, contenant en poids < 0,25% de carbone					
7211 23 20	Produits laminés plats dits "magnétiques" en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids < 0,25% de carbone	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7211 23 30	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur >= 0,35 mm, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids < 0,25% de carbone (à l'excl. des produits laminés plats dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7211 23 80	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur >= 0,35 mm, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids < 0,25% de carbone (à l'excl. des produits laminés plats dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7211 29 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, contenant en poids >= 0,25% de carbone	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7211 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvertures plus poussées, mais non plaqués ni revêtus					
7211 90 20	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvertures plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, perforés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7211 90 80	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvertures plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, non perforés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7212	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués ou revêtus					
7212 10	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés					
7212 10 10	Fer-blanc et bandes de fer-blanc en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur < 0,5 mm, étamés [recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain >= 97% en poids], simpl. traité en surface	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7212 10 90	Produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés (sauf fer-blanc, simpl. traité en surface)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7212 20 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7212 30 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7212 40	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques					
7212 40 20	Fer-blanc et bandes de fer-blanc d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur < 0,5 mm, étamés [recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain >= 97% en poids], simpl. vernis, ainsi que produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxyde de chrome, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, vernis	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7212 40 80	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques (à l'excl. du fer-blanc simpl. verni et des produits revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7212 50	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (à l'excl. des produits étamés, zingués, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques)					
7212 50 20	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome (autres que revêtus d'alliages d'aluminium-zinc)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7212 50 40	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium-zinc	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7212 50 60	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium-zinc	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7212 50 69	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium-zinc	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7212 50 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (autrement qu'étamés, zingués, peints, vernis, revêtus de matières plastiques ou d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, cuivrés, chromés, nickelés ou revêtus d'aluminium)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7212 60 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7213	Fil machine, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en spires non rangées "en couronnes"					
7213 10 00	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, avec indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus lors du laminage	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7213 20 00	Fil machine en aciers de décolletage non alliés, enroulé en couronnes irrégulières (à l'excl. du fil comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7213 91	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, de section circulaire de diamètre < 14 mm (autre qu'en aciers de décolletage et autre que fil machine avec indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus lors du laminage)					
7213 91 10	Fil machine du type utilisé pour armature du béton, lisse, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7213 91 20	Fil machine du type utilisé pour le renforcement des pneumatiques, lisse, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7213 91 41	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids <= 0,06% de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm (à l'excl. des produits en acier de décolletage, du fil machine pour armature du béton ou le renforcement des pneumatiques et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7213 91 49	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids > 0,06% mais < 0,25% de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm (à l'excl. des produits en acier de décolletage, du fil machine pour armature du béton et le renforcement des pneumatiques et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7213 91 70	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, à teneur en poids en carbone >= 0,25% mais < 0,75%, de section circulaire de diamètre < 14 mm (à l'excl. des produits en acier de décolletage, du fil machine pour armature du béton et le renforcement des pneumatiques et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7213 91 90	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids > 0,75% de carbone, de section circulaire de diamètre < 14 mm (à l'excl. des produits en acier de décolletage, du fil machine lisse pour le renforcement des pneumatiques et armature du béton et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7213 99	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières (autre que de section circulaire de diamètre < 14 mm, autre que fil machine en aciers de décolletage, ou avec indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus lors du laminage)					
7213 99 10	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids < 0,25% de carbone (à l'excl. des produits de section circulaire d'un diamètre < 14 mm, du fil machine en acier de décolletage ainsi que du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7213 99 90	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids >= 0,25% de carbone (à l'excl. des produits de section circulaire d'un diamètre < 14 mm, du fil machine en acier de décolletage ainsi que du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage					
7214 10 00	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. forgées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7214 20 00	Barres en fer ou en aciers non alliés, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7214 30 00	Barres en aciers de décolletage non alliés, simpl. laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud (à l'excl. des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7214 91	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud, de section transversale rectangulaire (à l'excl. des barres en aciers de décolletage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)					
7214 91 10	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées à chaud ou filées à chaud, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section rectangulaire (à l'excl. des barres en acier de décolletage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7214 91 90	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids >= 0,25% de carbone, de section rectangulaire (à l'excl. des barres en acier de décolletage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7214 99	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud (à l'excl. de section transversale rectangulaire, des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)					
7214 99 10	Barres en fer ou en aciers non alliés, du type utilisé pour armature du béton, lisses, simpl. laminées ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section carrée ou de section autre que rectangulaire	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7214 99 31	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section circulaire d'un diamètre >= 80 mm (à l'excl. des produits en aciers de décolletage, des barres lisses pour armature pour béton, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7214 99 39	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm (à l'excl. des produits en aciers de décolletage, des barres lisses pour armature pour béton, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7214 99 50	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud, contenant en poids < 0,25% de carbone (à l'excl. des produits de section circulaire et rectangulaire, des produits en aciers de décolletage, des barres lisses pour armature pour béton, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

Accusé de réception en préfecture
973-200052678-20260623-AP-2026-47-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7214 99 71	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids >= 0,25% de carbone, de section circulaire d'un diamètre >= 80 mm (à l'excl. des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7214 99 79	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids >= 0,25% de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm (à l'excl. des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7214 99 95	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids >= 0,25% de carbone, de section carrée ou de section autre que rectangulaire ou circulaire (à l'excl. des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7215	Barres en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid, même ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.					
7215 10 00	Barres en aciers de décolletage non alliés, simpl. obtenues ou parachevées à froid	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7215 50	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenues ou parachevées à froid (à l'excl. des barres en aciers de décolletage)					
7215 50 11	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section rectangulaire (à l'excl. des barres en aciers de décolletage)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7215 50 19	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section carrée ou autre (à l'excl. des barres de section rectangulaire ainsi que des barres en aciers de décolletage)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7215 50 80	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids >= 0,25% de carbone (à l'excl. des barres en aciers de décolletage)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7215 90 00	Barres en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216	Profils, en fer ou en aciers non alliés, n.d.a.					
7216 10 00	Profils en U, en I ou en H, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur < 80 mm	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 21 00	Profils en L, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur < 80 mm	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 22 00	Profils en T, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur < 80 mm	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 31	Profils en U, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 80 mm					
7216 31 10	Profils en U, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm à 220 mm	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 31 90	Profils en U, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 220 mm	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 32	Profils en I, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 80 mm					
7216 32 11	Profils en I, en fer ou en aciers non alliés, à ailes à faces parallèles, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm à 220 mm	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 32 19	Profils en I, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm à 220 mm (autres qu'à ailes à faces parallèles)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 32 91	Profils en I, en fer ou en aciers non alliés, à ailes à faces parallèles, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 220 mm	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 32 99	Profils en I, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 220 mm (autres qu'à ailes à faces parallèles)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 33	Profils en H, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 80 mm					
7216 33 10	Profils en H, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 80 mm mais <= 180 mm	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 33 90	Profils en H, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur > 180 mm	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 40	Profils en L ou en T, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 80 mm					
7216 40 10	Profils en L, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 80 mm	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 40 90	Profils en T, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 80 mm	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 50	Profils, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud (à l'excl. des profils en U, en I, en H, en L ou en T)					
7216 50 10	Profils en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une section transversale pouvant être inscrite dans un carré dont le côté <= 80 mm (à l'excl. des profils en U, en I, en H, en L ou en T)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 50 91	Plats à boudins [à bourrelets], simpl. laminés ou filés à chaud	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 50 99	Profils, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud (à l'excl. des plats à boudins [à bourrelets], des profils en U, I, H, L ou T ainsi que des produits d'une section transversale pouvant être inscrite dans un carré dont le côté <= 80 mm)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 61	Profils en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenus à froid à partir de produits laminés plats (à l'excl. des tôles nervurées)					
7216 61 10	Profils en C, en L, en U, en Z, en oméga ou en tube ouvert, en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenus à froid à partir de produits laminés plats	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 61 90	Profils en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenus à froid à partir de produits laminés plats (autres qu'en C, L, U, Z, qu'en oméga ou en tube ouvert et sauf en tôle nervurée)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 69 00	Profils en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenus ou parachevés à froid (à l'excl. des profils obtenus à partir de produits laminés plats et des tôles nervurées)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 91	Profils en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées					
7216 91 10	Profils en tôles nervurées, en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 91 80	Profils en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées (à l'excl. des profils en tôles nervurées)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7216 99 00	Profils en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, ou forgés à chaud, ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a. (autres que ceux obtenus à partir de produits laminés plats)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7217	Fils, en fer ou en aciers non alliés, enroulés (à l'excl. du fil machine)					
7217 10	Fils en fer ou en aciers non alliés, enroulés, même polis (à l'excl. du fil machine)					
7217 10 10	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, non revêtus, même polis, dont la plus grande dimension de la coupe transversale < 0,8 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7217 10 31	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, non revêtus, même polis, dont la plus grande dimension de la coupe transversale >= 0,8 mm, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7217 10 39	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, non revêtus, dont la plus grande dimension de la coupe transversale >= 0,8 mm (ne comportant pas des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7217 10 50	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,25% mais < 0,6%, non revêtus, même polis (sauf fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7217 10 90	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,6%, non revêtus, même polis (sauf fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7217 20	Fils en fer ou en aciers non alliés, enroulés, zingués (à l'excl. du fil machine)					
7217 20 10	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale < 0,8 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7217 20 30	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale >= 0,8 mm (à l'excl. du fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7217 20 50	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,25% mais < 0,6%, zingués (sauf fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7217 20 90	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,6%, zingués (sauf fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7217 30	Fils en fer ou en aciers non alliés, enroulés, revêtus de métaux communs (à l'excl. des fils zingués ainsi que du fil machine)					
7217 30 41	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, cuivrés (sauf fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7217 30 49	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, revêtus de métaux communs (sauf zingués ou cuivrés et sauf fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7217 30 50	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,25% mais < 0,6%, revêtus de métaux communs (sauf zingués et sauf fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7217 30 90	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,6%, revêtus de métaux communs (sauf zinc et sauf fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7217 90	Fils en fer ou en aciers non alliés, enroulés, revêtus (à l'excl. du fil machine ainsi que des fils revêtus de métaux communs)					
7217 90 20	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, revêtus (sauf revêtus de métaux communs et sauf fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7217 90 50	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,25% mais < 0,6%, revêtus (sauf revêtus de métaux communs et sauf fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7217 90 90	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,6%, revêtus (sauf revêtus de métaux communs et sauf fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7218	Aciers inoxydables en lingots ou autres formes primaires (à l'excl. des déchets lingotés et des produits obtenus par coulée continue); demi-produits en aciers inoxydables					
7218 10 00	Aciers inoxydables en lingots et autres formes primaires (sauf déchets lingotés et produits obtenus par coulée continue)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7218 91	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale rectangulaire					
7218 91 10	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale rectangulaire, contenant en poids >= 2,5% de nickel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7218 91 80	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale rectangulaire, contenant en poids < 2,5% de nickel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7218 99	Demi-produits en aciers inoxydables (autres que de section transversale rectangulaire)					
7218 99 11	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale carrée, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7218 99 19	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale carrée, forgés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 10 00	Produits en aciers inoxydables, de section transversale circulaire ou non carrée ou non rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 10 10	Produits en aciers inoxydables, forgés (autres qu'à section transversale carrée ou rectangulaire)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 11 00	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 12	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur > 10 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7219 12 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 12 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 13	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm					
7219 13 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 13 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 14	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur < 3 mm					
7219 14 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, épaisseur < 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 14 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, épaisseur < 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 21	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non-enroulés, d'une épaisseur > 10 mm					
7219 21 10	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur > 10 mm et contenant en poids >= 2,5% de nickel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 21 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, épaisseur > 10 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 22	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non-enroulés, d'une épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm					
7219 22 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 22 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 23 00	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 24 00	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur < 3 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 31 00	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur >= 4,75 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 32	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm					
7219 32 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 32 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 33	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm					
7219 33 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 1 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 33 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 1 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 34	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm					
7219 34 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 34 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 35	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur < 0,5 mm					
7219 35 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur < 0,5 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 35 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur < 0,5 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 90	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées					
7219 90 20	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, perforés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7219 90 80	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, non perforés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7220	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid					
7220 11 00	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, épaisseur >= 4,75 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7220 12 00	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, épaisseur < 4,75 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7220 20	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid					
7220 20 21	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7220 20 29	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7220 20 41	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 0,35 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7220 20 49	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 0,35 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7220 20 81	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur <= 0,35 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7220 20 89	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur <= 0,35 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7220 90	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées					
7220 90 20	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, perforés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7220 90 80	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, non perforés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7221 00	Fil machine en aciers inoxydables, enroulé en spires non rangées "en couronnes"					
7221 00 10	Fil machine en aciers inoxydables, enroulé en couronnes irrégulières, teneur en poids en nickel >= 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7221 00 90	Fil machine en aciers inoxydables, enroulé en couronnes irrégulières, teneur en poids en nickel < 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222	Barres et profilés en aciers inoxydables, n.d.a.					
7222 11	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire					
7222 11 11	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire, diamètre >= 80 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 11 19	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire, diamètre >= 80 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 11 81	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm, contenant en poids >= 2,5% de nickel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 11 89	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm, contenant en poids < 2,5% de nickel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 19	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud (à l'excl. de section circulaire)					
7222 19 10	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, contenant en poids >= 2,5% de nickel (à l'excl. des produits de section circulaire)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 19 90	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, contenant en poids < 2,5% de nickel (à l'excl. des produits de section circulaire)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 20	Barres, en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid					
7222 20 11	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre >= 80 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 20 19	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre >= 80 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 20 21	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre >= 25 mm mais < 80 mm, contenant en poids >= 2,5% de nickel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 20 29	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre >= 25 mm mais < 80 mm, contenant en poids < 2,5% de nickel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 20 31	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre < 25 mm, contenant en poids >= 2,5% de nickel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 20 39	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre < 25 mm, contenant en poids < 2,5% de nickel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 20 81	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids >= 2,5% de nickel (à l'excl. des produits de section circulaire)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 20 89	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids < 2,5% de nickel (à l'excl. des produits de section circulaire)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 30	Barres, en aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou simpl. forgées ou forgées ou autrement obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.					
7222 30 51	Barres en aciers inoxydables, contenant en poids >= 2,5% de nickel, forgées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 30 59	Barres en aciers inoxydables, contenant en poids < 2,5% de nickel, forgées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 40	Barres en aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou simpl. forgées ou forgées ou autrement obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a. (à l'excl. des produits forgés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 40 10	Profilés en aciers inoxydables, n.d.a.					
7222 40 10	Profilés en aciers inoxydables, simpl. laminés ou filés ou extrudés à chaud	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7222 40 50	Profilés en aciers inoxydables, simpl. obtenus ou parachevés à froid	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7222 40 90	Profilés en aciers inoxydables, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvertures plus poussées ou simpl. forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvertures plus poussées, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7223 00	Fils en aciers inoxydables, en couronnes ou rouleaux (autres que fil machine)					
7223 00 11	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids >= 28% mais <= 31% de nickel et >= 20% mais <= 22% de chrome (à l'excl. du fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7223 00 19	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids >= 2,5% de nickel (à l'excl. du fil machine ainsi que des produits contenant en poids >= 28% mais <= 31% de nickel et >= 20% mais <= 22% de chrome)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7223 00 91	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids < 2,5% de nickel, >= 13% mais <= 25% de chrome et >= 3,5% mais <= 6% d'aluminium (à l'excl. du fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7223 00 99	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids < 2,5% de nickel (à l'excl. du fil machine ainsi que des produits contenant en poids >= 13% mais <= 25% de chrome et >= 3,5% mais <= 6% d'aluminium)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7224	Aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, en lingots ou autres formes primaires (autres que déchets lingotés et produits obtenus par coulée continue); demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables					
7224 10	Aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, en lingots ou autres formes primaires (autres que déchets lingotés et produits obtenus par coulée continue)					
7224 10 10	Lingots et autres formes primaires, en aciers pour outillage	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7224 10 90	Aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, en lingots ou autres formes primaires (sauf en aciers pour outillage et autres que déchets lingotés et produits obtenus par coulée continue)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7224 90	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables					
7224 90 02	Demi-produits en aciers pour outillage	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7224 90 03	Demi-produits en aciers à coupe rapide de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, d'une largeur < à 2 fois l'épaisseur	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7224 90 05	Demi-produits en acier à teneur en poids en carbone <= 0,7%, en manganèse de 0,5 à 1,2% et en silicium de 0,6 à 2,3%, ou en acier à teneur en poids en bore >= 0,0008% sans qu'un autre élément atteigne le pourcentage minimal indiqué dans la note 1 f du chapitre 72, de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, d'une largeur < à 2 fois l'épaisseur	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7224 90 07	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, d'une largeur < à 2 fois l'épaisseur (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide et les demi-produits en acier à teneur en poids en carbone <= 0,7%, en manganèse de 0,5 à 1,2% et en silicium de 0,6 à 2,3% et autres aciers du n° 7224 90 05)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7224 90 14	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, d'une largeur >= à 2 fois l'épaisseur (autres qu'en aciers pour outillage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7224 90 18	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, de section transversale carrée ou rectangulaire, forgés (autres qu'en aciers pour outillage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7224 90 31	Demi-produits en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également avec une teneur en poids en molybdène <= 0,5%, de section transversale autre que carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7224 90 38	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, de section transversale autre que carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue (sauf aciers pour outillage et autres qu'à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également à teneur en poids en molybdène <= 0,5%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7224 90 90	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, forgés (sauf aciers pour outillage et autres que de section transversale carrée, rectangulaire, circulaire ou polygonale)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7225	Produits laminés plats en aciers alliés, autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid					
7225 11 00	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", largeur >= 600 mm, à grains orientés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7225 19	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", largeur >= 600 mm, à grains non orientés					
7225 19 10	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", largeur >= 600 mm, laminés à chaud	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7225 19 90	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", largeur >= 600 mm, laminés à froid, à grains non orientés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7225 30	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés (sauf aciers au silicium dits - magnétiques -)					
7225 30 10	Produits laminés plats en aciers pour outillage, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7225 30 30	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7225 30 90	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide et aciers au silicium dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7225 40	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non-enroulés (sauf aciers au silicium dits "magnétiques")					
7225 40 12	Produits laminés plats en aciers pour outillage, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7225 40 15	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7225 40 40	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, épaisseur > 10 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7225 40 60	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, épaisseur de 4,75 mm à 10 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7225 40 90	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur < 4,75 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7225 50	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid (sauf aciers au silicium dits "magnétiques")					
7225 50 20	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7225 50 80	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid (sauf aciers à coupe rapide et aciers au silicium dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7225 91 00	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement (sauf aciers au silicium dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7225 92 00	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (sauf zingués électrolytiquement et sauf aciers au silicium dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7225 99 00	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (sauf zingués et sauf aciers au silicium dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7226	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur inférieure à 600 mm, laminés à chaud ou à froid					
7226 11 00	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, à grains orientés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7226 19	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, à grains non orientés					
7226 19 10	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7226 19 80	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", largeur < 600 mm, laminés à froid, même autrement traités, ou laminés à chaud et autrement traités, à grains non orientés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7226 20 00	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7226 91	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")					
7226 91 20	Produits laminés plats en aciers pour outillage, largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7226 91 91	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, épaisseur >= 4,75 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7226 91 99	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, épaisseur < 4,75 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7226 92 00	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7226 99	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (sauf produits en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")					
7226 99 10	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7226 99 30	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (sauf zingués électrolytiquement et sauf aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7226 99 70	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (sauf zingués et produits en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7227	Fil machine en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, enroulé irrégulièrement en couronne					
7227 10 00	Fil machine en aciers à coupe rapide, enroulé irrégulièrement en couronne	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7227 20 00	Fil machine en aciers silicomanganeux, enroulé irrégulièrement en couronne	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7227 90	Fil machine en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, enroulé irrégulièrement en couronne (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers silicomanganeux)					
7227 90 10	Fil machine en aciers à teneur en poids en bore >= 0,0008%, sans qu'aucun autre élément n'atteigne la teneur minimale indiquée à la note 1 f du chapitre 72, enroulé irrégulièrement en couronne	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7227 90 50	Fil machine en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également à teneur en poids en molybdène <= 0,5%, enroulé irrégulièrement en couronne	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228	Aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, n.d.a., barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés					
7228 10	Barres en aciers à coupe rapide					
7228 10 20	Barres en aciers à coupe rapide, simpl. laminées ou filées à chaud ainsi que laminées ou filées à chaud, simpl. plaquées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 10 50	Barres en aciers à coupe rapide, forgées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7228 10 90	Barres en aciers à coupe rapide, simpl. obtenues ou parachevées à froid, même autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées (sauf forgées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 20	Barres en aciers silicomanganeux					
7228 20 10	Barres en aciers silicomanganeux, de section rectangulaire mais non carrée, laminées à chaud sur les quatre faces	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 20 91	Barres en aciers silicomanganeux, de section carrée ou de section autre que rectangulaire, simpl. laminées ou filées à chaud ainsi que laminées ou filées à chaud, simpl. plaquées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 20 99	Barres en aciers silicomanganeux, de section carrée ou de section autre que rectangulaire, simpl. obtenues ou parachevées à froid, même autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées (sauf laminées à chaud ou filées à chaud, simpl. plaquées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 30	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud (sauf en aciers à coupe rapide ou silicomanganeux)					
7228 30 20	Barres en aciers pour outillage, simpl. laminées à chaud ou simpl. filées à chaud	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 30 41	Barres en aciers, contenant en poids >= 0,9% mais <= 1,15% de carbone et >= 0,5% mais <= 2% de chrome et, éventuellement, <= 0,5% de molybdène, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre >= 80 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 30 49	Barres en aciers, contenant en poids >= 0,9% mais <= 1,15% de carbone et >= 0,5% mais <= 2% de chrome et, éventuellement, <= 0,5% de molybdène, simpl. laminées ou filées à chaud (à l'excl. des produits de section circulaire d'un diamètre >= 80 mm)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 30 61	Barres en aciers alliés, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre >= 80 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage ainsi que des produits du n° 7228 30 41)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 30 69	Barres en aciers alliés, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre < 80 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage ainsi que des produits du n° 7228 30 49)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 30 70	Barres en aciers alliés, de section rectangulaire, laminées à chaud sur les quatre faces (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage ainsi que des produits du n° 7228 30 49)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 30 89	Barres en aciers alliés, simpl. laminées ou filées à chaud, de section autre que rectangulaire [laminées sur les quatre faces] ou circulaire (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage ainsi que des produits du n° 7228 30 49)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 40	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simpl. forgées (sauf en aciers à coupe rapide ou silicomanganeux)					
7228 40 10	Barres en aciers pour outillage, simpl. forgées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 40 90	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simpl. forgées (sauf en aciers à coupe rapide, aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 50	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid (sauf en aciers à coupe rapide ou silicomanganeux)					
7228 50 20	Barres en aciers pour outillage, simpl. obtenues ou parachevées à froid	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 50 40	Barres en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également à teneur en poids en molybdène <= 0,5%, simpl. obtenues ou parachevées à froid	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 50 61	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, de diamètre >= 80 mm (sauf en aciers à coupe rapide, aciers silicomanganeux, aciers pour outillage et produits à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également à teneur en poids en molybdène <= 0,5%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 50 69	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, de diamètre < 80 mm (sauf en aciers à coupe rapide, aciers silicomanganeux, aciers pour outillage et produits à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également à teneur en poids en molybdène <= 0,5%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 50 80	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid (à l'excl. de section circulaire et sauf aciers à coupe rapide, aciers silicomanganeux, aciers pour outillage et produits à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également à teneur en poids en molybdène <= 0,5%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 60	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées n.d.a. (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers silicomanganeux)					
7228 60 20	Barres en aciers pour outillage, obtenues ou parachevées à froid et autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 60 80	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées (sauf barres en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux ou aciers pour outillage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 70	Profils en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables n.d.a.					
7228 70 10	Profils en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simpl. laminés ou filés à chaud	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 70 90	Profils en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, n.d.a. (sauf simpl. laminées ou filées à chaud)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7228 80 00	Barres creuses pour le forage, en aciers alliés ou non alliés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7229	Fils en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, en couronnes ou en rouleaux (sauf fil machine)					
7229 20 00	Fils en aciers silicomanganeux, en couronnes ou rouleaux (sauf fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7229 90	Fils en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, en couronnes ou en rouleaux (sauf fil machine et fil en aciers silicomanganeux)					
7229 90 20	Fils en aciers à coupe rapide, en couronnes ou en rouleaux (sauf fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7229 90 50	Fils en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également à teneur en poids en molybdène <= 0,5%, en couronnes ou rouleaux (sauf fil machine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7229 90 90	Fils en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, en couronnes ou en rouleaux (sauf fil machine, fil en aciers à coupe rapide ou en aciers silicomanganeux et sauf produits du n° 7229 90 50)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 73 OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER						
7301	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier					
7301 10 00	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7301 20 00	Profilés en fer ou en acier, obtenus par soudage	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7302	Éléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier tels que rails, contre-rails et crémaillères, aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou changement de voies, traverses, éclisses, coussinets, coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails					
7302 10	Rails en fonte, fer ou acier pour voies ferrées (à l'excl. des contre-rails)					
7302 10 10	Rails conducteurs de courant, en fer ou acier, avec partie en métal non ferreux, pour voies ferrées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7302 10 22	Rails du type Vignole, en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs, poids >= 36 kg/m	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7302 10 28	Rails du type Vignole, en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs, poids < 36 kg/m	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7302 10 40	Rails à ornieres, en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7302 10 50	Rails neufs en fonte, fer ou acier, pour voies ferrées (à l'excl. des rails Vignole, des rails à ornieres ainsi que des rails conducteurs de courant avec partie en métal non ferreux)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7302 10 90	Rails en fonte, fer ou acier, pour voies ferrées, usagés (à l'excl. des rails conducteurs de courant avec partie en métal non ferreux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7302 30 00	Aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies, en fonte, fer ou acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7302 40 00	Eclisses et selles d'assise en fonte, fer ou acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7302 90 00	Traverses, contre-rails et crémaillères, coussinets, coins, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres éléments de voies ferrées spécialement conçus pour la pose, le jointement ou la fixation des rails, en fonte, fer ou acier (à l'excl. des rails, des aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies, des éclisses et selles d'assise)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7303 00	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte					
7303 00 10	Tubes et tuyaux pour canalisations sous pression, en fonte	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7303 00 90	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte (autres que pour canalisations sous pression)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier					
7304 11 00	Tubes et tuyaux sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 19	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)					
7304 19 10	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, diamètre extérieur <= 168,3 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 19 30	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, diamètre extérieur > 168,3 mm, mais <= 406,4 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 19 90	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, diamètre extérieur > 406,4 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 22 00	Tiges de forage sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 23 00	Tiges de forage sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz (à l'excl. des tiges de forage en aciers inoxydables ou en fonte)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 24 00	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 29	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz					
7304 29 10	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, diamètre extérieur <= 168,3 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 29 30	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, diamètre extérieur > 168,3 mm mais <= 406,4 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 29 90	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, diamètre extérieur > 406,4 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 30 00	Tubes et tuyaux et profilés creux sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou aciers non alliés, étirés ou laminés à froid (sauf tubes et tuyaux pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)					
7304 30 10	Tubes et tuyaux sans soudure, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid (à l'excl. des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 31 80	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid (à l'excl. des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz ainsi que des tubes de précision)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7304 39	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid (à l'excl. des tubes, tuyaux et profilés creux des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)					
7304 39 50	Tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz", sans soudure, en fer ou en aciers non alliés (à l'exclusion des produits en fonte)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 39 82	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, de diamètre extérieur ≤ 168,3 mm (sauf produits étirés ou laminés à froid, en fonte, ainsi que tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, tuyaux et tiges de forage utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, et tubes gaz de la sous-position 7304 39 50)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 39 83	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, de diamètre extérieur > 168,3 mm mais ≤ 406,4 mm (sauf produits étirés ou laminés à froid, en fonte, ainsi que tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, tuyaux et tiges de forage utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, et tubes gaz de la sous-position 7304 39 50)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 39 88	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, de diamètre extérieur > 406,4 mm (sauf produits étirés ou laminés à froid, en fonte, ainsi que tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, tuyaux et tiges de forage utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, et tubes gaz de la sous-position 7304 39 50)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 41 00	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 49	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, non étirés ou laminés à froid (autres que les tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)					
7304 49 83	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en acier inoxydable, de diamètre extérieur ≤ 168,3 mm (sauf produits étirés ou laminés à froid, tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs, ainsi que tubes et tuyaux utilisés pour l'extraction du pétrole et du gaz)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 49 85	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en acier inoxydable, de diamètre extérieur > 168,3 mm mais ≤ 406,4 mm (sauf produits étirés ou laminés à froid, tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs, ainsi que tubes et tuyaux utilisés pour l'extraction du pétrole et du gaz)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 49 89	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en acier inoxydable, de diamètre extérieur > 406,4 mm (sauf produits étirés ou laminés à froid, tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs, ainsi que tubes et tuyaux utilisés pour l'extraction du pétrole et du gaz)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 51	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, étirés ou laminés à froid (autres que tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)					
7304 51 10	Tubes et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15 % et en chrome de 0,5 à 2 %, également avec une teneur en poids en molybdène ≤ 0,5 % (sauf ouvrages des sous-positions 7304 19 à 7304 29)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 51 81	Tubes de précision, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou de gaz; tuyaux et profilés creux droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15%, en chrome de 0,5 à 2 % et en molybdène ≤ 0,5%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 51 89	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction de pétrole ou de gaz; tubes de précision; tuyaux et profilés creux droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15%, en chrome de 0,5 à 2 % et en molybdène ≤ 0,5%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 59	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, non étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz)					
7304 59 30	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, non étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, en aciers alliés à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15 %, en chrome de 0,5 à 2 % et en molybdène ≤ 0,5 % (sauf ouvrages des sous-positions 7304 19 à 7304 29)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 59 82	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, de diamètre extérieur ≤ 168,3 mm (sauf produits étirés ou laminés à froid, tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs, ainsi que tubes et tuyaux utilisés pour l'extraction du pétrole et du gaz, et à l'exclusion des ouvrages de la sous-position 7304 59 30)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 59 83	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, de diamètre extérieur > 168,3 mm mais ≤ 406,4 mm (sauf produits étirés ou laminés à froid, tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs, ainsi que tubes et tuyaux utilisés pour l'extraction du pétrole et du gaz, et à l'exclusion des ouvrages de la sous-position 7304 59 30)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 59 89	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, de diamètre extérieur > 406,4 mm (sauf produits étirés ou laminés à froid, tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs, ainsi que tubes et tuyaux utilisés pour l'extraction du pétrole et du gaz, et à l'exclusion des ouvrages de la sous-position 7304 59 30)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7304 90 00	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section autre que circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7305	Tubes et tuyaux de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats, en fer ou en acier [soudés ou rivés, p.ex.]					
7305 11 00	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement à l'arc immergé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7305 12 00	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement (sauf à l'arc immergé)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7305 19 00	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier (sauf soudés longitudinalement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7305 20 00	Tubes et tuyaux de couvage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7305 31 00	Tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement (sauf tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7305 39 00	Tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés (sauf soudés longitudinalement et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7305 90 00	Tubes et tuyaux de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier (sauf soudés et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306	Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. soudés, rivés, agrafés ou à bords simpl. rapprochés], en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)					
7306 11 00	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés, en produits laminés plats en aciers inoxydables, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 19 00	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés, en produits laminés plats en fer ou en acier, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 21 00	Tubes et tuyaux de couvage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, en produits laminés plats en aciers inoxydables, diamètre extérieur ≤ 406,4 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 29 00	Tubes et tuyaux de couvage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, en produits laminés plats en fer ou en acier, diamètre extérieur ≤ 406,4 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 30	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés (sauf tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz)					
7306 30 12	Tubes de précision soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 30 18	Tubes de précision soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, mais non étirés ou laminés à froid	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 30 41	Tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz", soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, zingués	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 30 49	Tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz", soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés (sauf zingués)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 30 72	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, diamètre extérieur ≤ 168,3 mm, zingués (sauf les tubes des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole et du gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 30 77	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, diamètre extérieur ≤ 168,3 mm (sauf zingués et autres que les tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction de pétrole et de gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 30 80	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, diamètre extérieur > 168,3 mm mais ≤ 406,4 mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 40	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables (autres que tubes à sections intérieure et extérieure circulaires et à diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz)					
7306 40 20	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (autres que tubes à sections intérieure et extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 40 80	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables (autres qu'étirés ou laminés à froid, sauf tubes à sections intérieure et extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 50	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables (autres que tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole et de gaz)					
7306 50 80	Tubes et tuyaux de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats, en fer ou en acier [soudés ou rivés, p.ex.]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 50 82	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement à l'arc immergé	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 50 83	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement (sauf à l'arc immergé)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 50 89	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier (sauf soudés longitudinalement)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 61	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, en fer ou en acier					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7306 61 10	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, en aciers inoxydables	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 61 92	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, épaisseur de paroi <= 2 mm, en fer ou en acier autres qu'inoxydables	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 61 99	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, épaisseur de paroi > 2 mm, en fer ou en acier autres qu'inoxydables	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 69	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section autre que circulaire, en fer ou en acier (autres que tubes à sections intérieure ou extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm, sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz et sauf tuyaux et profilés creux de section carrée ou rectangulaire)					
7306 69 10	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section autre que circulaire, en aciers inoxydables (autres que tubes à sections intérieure ou extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm, sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et sauf tuyaux et profilés creux de section carrée ou rectangulaire)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 69 90	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section autre que circulaire, en fer ou en acier autres qu'inoxydables (autres que tubes à sections intérieure ou extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm, sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et sauf tuyaux et profilés creux de section carrée ou rectangulaire)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7306 90 00	Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. rivés, agrafés ou à bords simpl. rapprochés], en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure ou soudés et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex), en fonte, fer ou acier					
7307 11	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte non malléable					
7307 11 10	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte non malléable, pour tubes et tuyaux des types utilisés pour canalisations sous pression	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 11 90	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte non malléable (autres que les types utilisés pour canalisations sous pression)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 19	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte, fer ou acier (sauf fonte non malléable)					
7307 19 10	Accessoires de tuyauterie en fonte (sauf fonte non malléable)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 19 90	Accessoires de tuyauterie moulés en acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 21 00	Brides en aciers inoxydables (non moulés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 22	Coudes, courbes et manchons en aciers inoxydables, filetés (non moulés)					
7307 22 10	Manchons en aciers inoxydables, filetés (à l'excl. des produits moulés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 22 90	Coudes et courbes en aciers inoxydables, filetés (à l'excl. des produits moulés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 23	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables, à souder bout à bout (non moulés)					
7307 23 10	Coudes et courbes en aciers inoxydables, à souder bout à bout (non moulés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 23 90	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables à souder bout à bout (non moulés et autres que coudes et courbes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 29	Accessoires de tuyauterie, en aciers inoxydables (non moulés et sauf brides; coudes, courbes et manchons filetés; accessoires à souder bout à bout)					
7307 29 10	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables, filetés (non moulés et sauf brides, coudes, courbes et manchons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 29 80	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables (sauf accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, moulés, filetés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 91 00	Brides en fer ou aciers (autres que moulés ou en acier inoxydable)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 92	Coudes, courbes et manchons en fer ou en aciers, filetés (autres que moulés ou en aciers inoxydables)					
7307 92 10	Manchons, en fonte, fer ou acier, filetés (à l'excl. des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 92 90	Coudes et courbes en fonte, fer ou acier, filetés (à l'excl. des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 93	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf brides)					
7307 93 11	Coudes et courbes en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur <= 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 93 19	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur <= 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf coudes, courbes et brides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 93 91	Coudes et courbes en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur > 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 93 99	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur > 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf coudes, courbes et brides)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 99	Accessoires de tuyauterie, en fer ou aciers (autres que moulés ou en aciers inoxydables; sauf brides; coudes, courbes et manchons, filetés et sauf accessoires à souder bout à bout)					
7307 99 10	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, filetés (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf brides, coudes, courbes et manchons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7307 99 80	Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (à l'excl. des accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, en fonte ou en aciers inoxydables, filetés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7308	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier (sauf constructions préfabriquées en fer ou en acier du n° 9406); tôles, barres, profilés, tubes et simil., en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction					
7308 10 00	Ponts et éléments de ponts, en fer ou en acier	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
7308 20 10	Mâts d'éolienne tubulaires en acier et sections de mât	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7308 20 90	Tours et pylônes, en fer ou en acier (à l'excl. des mâts d'éolienne tubulaires en acier et sections de mât)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7308 30 00	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7308 40 00	Matériel d'échafaudage, de coffrage ou d'étagage, en fer ou en acier (autres que palplanches assemblées et coffrages pour béton, qui présentent les caractéristiques de moules)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7308 90	Constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier, n.d.a. (à l'excl. des ponts et éléments de ponts, tours et pylônes, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et à l'excl. du matériel d'échafaudage, de coffrage et d'étagage)					A
7308 90 51	Panneaux multiples constitués de deux parements en tôle nervurée en fer ou en aciers et d'une âme isolante	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7308 90 59	Constructions et parties de constructions en fer ou en acier, uniquement ou principalement en tôle, n.d.a. (à l'excl. des portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils et des panneaux multiples constitués de deux parements en tôle nervurée et d'une âme isolante)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7308 90 98	Constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier, n.d.a. (à l'excl. des ponts et éléments de ponts; tours; pylônes; portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils; matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étagage et les produits principalement en tôle)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7309 00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance > 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifique (autres que les caisses à marchandises du type "conteneurs" spécialement conçues ou équipées pour un ou plusieurs moyens de transport)					
7309 00 10	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières gazeuses non comprimées ou liquéfiées, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7309 00 30	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, avec revêtement intérieur ou calorifique, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7309 00 51	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance > 100 000 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifique, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7309 00 59	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance <= 100 000 l mais > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifique, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7309 00 90	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières solides, d'une contenance > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifique, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés aménagés pour un ou plusieurs moyens de transport)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7310	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifique, n.d.a.					
7310 10 00	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières, contenance >= 50 l mais <= 300 l, n.d.a. (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés et sauf avec dispositifs mécaniques ou thermiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7310 21	Boîtes en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés)					
7310 21 11	Boîtes à conserves en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, des types utilisés pour les denrées alimentaires	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7310 21 19	Boîtes à conserves en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, des types utilisés pour les boissons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7310 21 91	Boîtes en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, épaisseur de paroi > 0,5 mm (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés et à l'excl. des boîtes des types utilisés pour les denrées alimentaires et les boissons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7310 21 99	Boîtes en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, épaisseur de paroi >= 0,5 mm (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés et à l'excl. des boîtes des types utilisés pour les denrées alimentaires et les boissons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7310 29	Réservoirs, fûts, tambours, bidons et récipients simil., en fer ou en acier, pour toutes matières, contenance < 50 l, n.d.a. (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'excl. des boîtes)					
7310 29 10	Réservoirs, fûts, tambours, bidons et récipients simil., en fer ou en acier, pour toutes matières, contenance < 50 l et épaisseur de paroi < 0,5 mm, n.d.a. (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés et à l'excl. des boîtes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7310 29 90	Réservoirs, fûts, tambours, bidons et récipients simil., en fer ou en acier, pour toutes matières, contenance < 50 l et épaisseur de paroi >= 0,5 mm, n.d.a. (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés ou à dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'excl. des boîtes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7311 00	Récipients en fonte, fer ou acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés (autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)					
7311 00 11	Récipients en fonte, fer ou acier, sans soudure, pour gaz comprimés ou liquéfiés, pour une pression >= 165 bars, d'une capacité < 20 l (autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7311 00 19	Récipients en fonte, fer ou acier, sans soudure, pour gaz comprimés ou liquéfiés, pour une pression >= 165 bars, d'une capacité >= 20 l mais <= 50 l (autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7311 00 20	Récipients en fonte, fer ou acier, sans soudure, pour gaz comprimés ou liquéfiés, pour une pression >= 165 bars, d'une capacité > 50 l (autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7311 00 30	Récipients en fonte, fer ou acier, sans soudure, pour gaz comprimés ou liquéfiés pour une pression < 165 bars (autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7311 00 91	Récipients en fonte, fer ou acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés, capacité < 1000 l (sauf sans soudure et autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7311 00 99	Récipients en fonte, fer ou acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés, capacité >= 1000 l (sauf sans soudure et autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7312	Torons, câbles, tresses, élingues et articles simil., en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)					
7312 10	Torons et câbles en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)					
7312 10 20	Torons et câbles en aciers inoxydables (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7312 10 41	Torons et câbles, en fer ou en acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est <= 3 mm, revêtus d'alliages à base de cuivre-zinc [laiton] (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7312 10 49	Torons et câbles, en fer ou en acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est <= 3 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7312 10 61	Torons en fer ou aciers autres qu'inoxydables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm, non revêtus (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7312 10 65	Torons en fer ou aciers autres qu'inoxydables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm, zingués (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7312 10 69	Torons en fer ou aciers autres qu'inoxydables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm, revêtus (sauf produits isolés pour l'électricité, sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles et sauf torons zingués)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7312 10 81	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 3 mm mais <= 12 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7312 10 83	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 12 mm mais <= 24 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7312 10 85	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 24 mm mais <= 48 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7312 10 89	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 48 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7312 10 98	Câbles, y.c. câbles clos, en fer ou aciers autres qu'inoxydables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm (sauf non revêtus ou simpl. zingués, produits isolés pour l'électricité, sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles et sauf câbles et câbles clos zingués)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7312 90 00	Tresses, élingues et simil., en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7313 00 00	Ronces artificielles en fer ou en acier: torsades, barbelées ou non, en file ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7314	Toiles métalliques (y.c. les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier (à l'excl. des toiles en fils métalliques des types utilisés pour revêtements, aménagements intérieurs et usages simil.)					A
7314 12 00	Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en fils d'acier inoxydable	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7314 14 00	Toiles métalliques tissées, y.c. les toiles continues ou sans fin, en fils d'acier inoxydable (à l'excl. des toiles en fils métalliques des types utilisés pour les vêtements, aménagements intérieurs et usages simil. et sauf toiles continues ou sans fin pour machines)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7314 19 00	Toiles métalliques tissées, y.c. les toiles continues ou sans fin, en fils de fer ou d'acier autres qu'inoxydables (à l'excl. des toiles en fils métalliques des types utilisés pour vêtements et aménagements intérieurs et usages simil.)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7314 20	Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, d'une surface de mailles >= 100 cm², en fils de fer ou d'acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est >= 3 mm					A
7314 20 10	Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, d'une surface de mailles >= 100 cm², en fils de fer ou d'acier nervurés, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est >= 3 mm	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7314 20 90	Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, d'une surface de mailles >= 100 cm², en fils de fer ou d'acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est >= 3 mm (à l'excl. des produits en fils nervurés)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7314 31 00	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, soudés aux points de rencontre, zingués (sauf en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est >= 3 mm avec une surface de mailles >= 100 cm²)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7314 39 00	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, soudés aux points de rencontre (sauf en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est >= 3 mm avec une surface de mailles >= 100 cm² et autres que zingués)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7314 41 00	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre, zingués	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7314 42 00	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre, recouverts de matières plastiques	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7314 49 00	Toiles métalliques non tissées, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre (sauf zingués ou recouverts de matières plastiques)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7314 50 00	Tôles et bandes déployées en fer ou en acier	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7315	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier (sauf chaînes de montres et horloges, chaînes et chaînettes de bijouterie, etc., chaînes dentées et chaînes à scie, chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs, chaînes à pinces pour matériel de l'industrie textile, etc., chaînes de dispositifs de sécurité pour verrouiller les portes et sauf chaînes d'arpenteur)					
7315 11	Chaînes à rouleaux en fonte, fer ou acier					
7315 11 10	Chaînes à rouleaux en fonte, fer ou acier, pour cycles et motocycles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7315 11 90	Chaînes à rouleaux en fonte, fer ou acier (autres que des types utilisés pour cycles et motocycles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7315 12 00	Chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier (autres qu'à rouleaux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7315 19 00	Parties de chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7315 20 00	Chaînes antidérapantes pour véhicules automobiles, en fonte, fer ou acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7315 81 00	Chaînes à maillons à étais en fonte, fer ou acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7315 82 00	Chaînes en fonte, fer ou acier, à maillons soudés (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes et à maillons à étais)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7315 89 00	Chaînes et chaînettes en fonte, fer ou acier (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes, à maillons à étais, à maillons soudés, et leurs parties; chaînes et chaînettes de montres, d'horloges ou de bijouterie; chaînes dentées et à scie; chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs; chaînes à pinces pour matériel de l'industrie textile; dispositifs de sécurité à chaînes pour verrouiller les portes; chaînes d'arpenteur)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7315 90 00	Parties de chaînes et chaînettes antidérapantes, à maillons à étais, et autres chaînes et chaînettes du n° 7315 (à l'excl. des parties de chaînes à maillons articulés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7316 00 00	Ancre, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7317 00	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles simil., en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière (à l'excl. de ceux avec tête en cuivre et à l'excl. des agrafes en barrettes)					
7317 00 20	Pointes de tréfilerie en fer ou en acier, présentées en bandes ou en rouleaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7317 00 60	Pointes, clous, crampons, agrafes ondulées ou biseautées et articles simil., en fils de fer d'acier (à l'excl. des pointes enroulées, en bandes ou en rouleaux et des agrafes présentées en barrettes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7317 00 80	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles simil., en fonte, fer ou acier (sauf de tréfilerie et agrafes présentées en barrettes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318	Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, clavettes, rondelles (y.c. les rondelles destinées à faire ressort) et articles simil., en fonte, fer ou acier (à l'excl. des clous taraudeurs ainsi que des chevilles vissées, tampons et articles simil., filetés)					
7318 11 00	Tire-fond en fonte, fer ou acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 12	Vis à bois en fonte, fer ou acier (autres que tire-fond)					
7318 12 10	Vis à bois en aciers inoxydables (autres que tire-fond)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 12 90	Vis à bois en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxydables (autres que tire-fond)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 13 00	Crochets et pitons à pas de vis en fonte, fer ou acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 14	Vis autotaraudeuses en fonte, fer ou acier (autres que vis à bois)					
7318 14 10	Vis autotaraudeuses en acier inoxydable (autres que vis à bois)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 14 91	Vis à tôles, autotaraudeuses en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxydables	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 14 99	Vis autotaraudeuses en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxydables (autres que vis à tôles et vis à bois)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 15	Vis et boulons filetés, en fonte, fer ou acier, même avec leurs écrous et rondelles (à l'exclusion des tire-fond et autres vis à bois, crochets et pitons à pas de vis, vis autotaraudeuses, clous taraudeurs ainsi que des chevilles vissées, tampons et articles similaires, filetés)					
7318 15 20	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier, «même avec leurs écrous et rondelles», pour la fixation des éléments de voies ferrées (à l'exclusion des tire-fond)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 15 35	Vis et boulons, en acier inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», sans tête (à l'exclusion des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 15 42	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», sans tête, d'une résistance à la traction < 800 MPa (à l'exclusion des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 15 48	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», sans tête, d'une résistance à la traction >= 800 MPa (à l'exclusion des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 15 52	Vis et boulons, en acier inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête fendue ou à empreinte cruciforme (à l'exclusion des vis à bois et des vis autotaraudeuses)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 15 58	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête fendue ou à empreinte cruciforme (à l'exclusion des vis à bois et des vis autotaraudeuses)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 15 68	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête à six pans creux (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7318 15 75	Vis et boulons, en acier inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête hexagonale (à l'exclusion des vis à tête creuse, des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 15 82	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête hexagonale, d'une résistance à la traction < 800 MPa (à l'exclusion des vis à tête creuse, des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 15 88	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête hexagonale, d'une résistance à la traction >= 800 MPa (à l'exclusion des vis à tête creuse, des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 15 95	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête (à l'exclusion des vis avec tête fendue, à empreinte cruciforme ou hexagonale; des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées, des crochets et pitons à pas de vis)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 16	Écrous en fonte, fer ou acier					
7318 16 31	Écrous à sertir, en acier inoxydable	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 16 39	Écrous, en acier inoxydable (à l'exclusion des écrous à sertir)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 16 40	Écrous à sertir, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 16 60	Écrous de sécurité, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 16 92	Écrous, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, de diamètre intérieur <= 12 mm (à l'exclusion des écrous à sertir et des écrous de sécurité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 16 99	Écrous, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, de diamètre intérieur > 12 mm (à l'exclusion des écrous à sertir et des écrous de sécurité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 19 00	Articles de boulonnerie et de visserie, filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 21 00	Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage, en fonte, fer ou acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 22 00	Rondelles en fonte, fer ou acier (sauf rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 23 00	Rivets en fonte, fer ou acier (autres que rivets tubulaires ou rivets à deux pièces tubulaires destinés à des usages divers)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 24 00	Goupilles et clavettes en fonte, fer ou acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7318 29 00	Articles de boulonnerie et de visserie non filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7319	Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles simil., pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, n.d.a.					
7319 40 00	Épingles de sûreté et autres épingles, en fer ou en acier, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7319 90	Aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles simil., pour usage à la main, en fer ou en acier					
7319 90 10	Aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder à la main, en fer ou en acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7319 90 90	Aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles simil., pour usage à la main, en fer ou en acier (sauf aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7320	Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier (à l'excl. des ressorts de montres, ressorts pour cannes et manches de parapluies ou parasols, rondelles-ressorts, rondelles élastiques et saut-ressorts-amortisseurs et ressorts à barre de torsion de la Section 17)					
7320 10	Ressorts à lames et leurs lames, en fer ou en acier (à l'excl. des ressorts de montres et des ressorts à barre de torsion de la Section 17)					
7320 10 11	Ressorts paraboliques et leurs lames, en fer ou en acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7320 10 19	Ressorts et leurs lames, en fer ou en acier, formés à chaud (sauf ressorts paraboliques et leurs lames, ressorts de montres et ressorts à barre de torsion de la Section 17)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7320 10 90	Ressorts à lames et leurs lames, en fer ou en acier (sauf formés à chaud, ressorts de montres et ressorts à barre de torsion de la Section 17)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7320 20	Ressorts en hélice en fer ou en acier (à l'excl. des ressorts spiraux plats, ressorts de montres, ressorts pour cannes et manches de parapluies et de parasols et saut-ressorts-amortisseurs de la Section 17)					
7320 20 20	Ressorts en hélice en fer ou en acier, formés à chaud (à l'excl. des ressorts spiraux plats, ressorts de montres, ressorts pour cannes et manches de parapluies et de parasols et saut-ressorts-amortisseurs de la Section 17)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7320 20 81	Ressorts de compression en fer ou en acier (à l'excl. des ressorts en volute, ressorts de montres, ressorts pour cannes et manches de parapluies et de parasols et saut-ressorts-amortisseurs de la Section 17)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7320 20 85	Ressorts de traction en fer ou en acier (à l'excl. des ressorts de montres et des ressorts pour cannes et manches de parapluies et de parasols)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7320 20 89	Ressorts en hélice, en fer ou en acier (autres que formés à chaud, de compression, de traction, ressorts spiraux plats, ressorts de montres, ressorts pour cannes et manches de parapluies et de parasols et saut-ressorts-amortisseurs de la Section 17)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7320 90	Ressorts et lames de ressorts en fer ou en acier, y.c. les ressorts spiraux plats (à l'excl. des ressorts en hélice, ressorts spiraux, ressorts à lames et leurs lames, ressorts de montres, rondelles-ressorts, rondelles élastiques et saut-ressorts-amortisseurs et ressorts à barre de torsion de la Section 17)					
7320 90 10	Ressorts spiraux plats en fer ou en acier (sauf ressorts en hélice et ressorts de montres)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7320 90 30	Ressorts ayant la forme de disques, en fer ou en acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7320 90 90	Ressorts et lames de ressorts en fer ou en acier (sauf ressorts spiraux plats, ressorts ayant la forme de disques, ressorts en hélice, ressorts à lames et leurs lames, ressorts de montres, rondelles-ressorts, rondelles élastiques et saut-ressorts-amortisseurs et ressorts à barre de torsion de la Section 17)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7321	Poêles, chaudières à foyer, cuisinières (y.c. ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques simil., à usage domestique, ainsi que leurs parties, en fonte, fer ou acier (sauf chaudières et radiateurs de chauffage central, chauffe-eau instantanés, chauffe-eau à accumulation et appareils destinés à la cuisine à grande échelle)					
7321 11	Appareils de cuisson tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières, ainsi que chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles (à l'excl. des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)					
7321 11 10	Appareils de cuisson tels que foyer de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières à four, y.c. les fours encastrés, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles (à l'excl. des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7321 11 90	Appareils de cuisson tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières ainsi que chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles (à l'excl. des cuisinières à four, des fours encastrés et des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7321 12 00	Appareils de cuisson tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières, ainsi que chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides (à l'excl. des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7321 19 00	Appareils de cuisson tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières, et chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles solides ou d'autres sources d'énergie non électriques (sauf combustibles liquides ou gazeux et à l'excl. des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7321 81 00	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et appareils ménagers simil., en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles (à l'excl. des appareils de cuisson, chauffe-plats, chaudières de chauffage central, chauffe-eau instantanés et chauffe-eau à accumulation et saut-appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7321 82 00	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers simil., en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides (à l'excl. des appareils de cuisson, chauffe-plats, chaudières de chauffage central, chauffe-eau à accumulation et appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7321 89 00	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers simil., en fonte, fer ou acier, à combustibles solides ou d'autres sources d'énergie non électriques (sauf combustibles liquides ou gazeux et à l'excl. des appareils de cuisson et chauffe-plats, chaudières de chauffage central, chauffe-eau à accumulation et appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7321 90 00	Parties des appareils ménagers chauffants non électriques du n° 7321, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7322	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y.c. les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier					
7322 11 00	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique et leurs parties, en fonte (à l'excl. des parties désignées ou comprises en d'autres endroits et sauf les chaudières de chauffage central)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7322 19 00	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique et leurs parties, en fer ou en acier (à l'excl. de la fonte et sauf les parties désignées ou comprises en d'autres endroits et les chaudières de chauffage central)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7322 90 00	Générateurs et distributeurs d'air chaud y.c. les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné, à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur et leurs parties, en fonte, fer ou acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7323	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles simil. pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier (sauf bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles, tire-bouchons et autres articles ayant le caractère d'outils; couilleterie et cuillers, louches, fourchettes, écumeoires, pelles à tartes, pincettes à sucre et articles simil. du n° 8211 au n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)					
7323 10 00	Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles simil. pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7323 91 00	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte non émaillée (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; gaufriers et autres articles ayant le caractère d'outils; cuillers, louches, fourchettes, écumeoires, pelles à tartes, pincettes à sucre et articles simil. du n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7323 92 00	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte émaillée (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles et autres articles à caractère d'outils; cuillers, louches, fourchettes, écumeoires, pelles à tarte, pincettes à sucre et articles simil. du n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7323 94 00	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en acier inoxydable (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; outils; couilleterie et cuillers, louches, fourchettes, écumeoires, pelles à tarte, pincettes à sucre et articles simil. du n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7323 99 00	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou en acier autres qu'inoxidables, émaillés (à l'excl. de la fonte; des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles et autres articles à caractère d'outils; cuillers, louches, fourchettes, écumeoires, pelles à tarte, pincettes à sucre et articles simil. du n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7323 99 00	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou aciers autres qu'inoxydables (sauf fonte et articles émaillés; bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles, tire-bouchons et autres articles à caractère d'outils; coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tarte, pincés à sucre et articles simil. du n° 8211 au n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7324	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310, des petites armoires suspendues à pharmacie ou de toilette et autres meubles du chapitre 94, et sauf accessoires de tuyauterie)					
7324 10 00	Éviers et lavabos en aciers inoxydables	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7324 21 00	Baignoires en fonte, également émaillées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7324 29 00	Baignoires en tôle d'acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7324 90 00	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, en fonte, fer ou acier (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310, des petites armoires suspendues à pharmacie ou de toilette et autres meubles du chapitre 94, des éviers et lavabos complets, en aciers inoxydables, des baignoires complètes et des accessoires de tuyauterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7325	Ouvrages en fonte, fer ou acier, moulés, n.d.a.					
7325 10 00	Ouvrages en fonte non malléable, moulés, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7325 91 00	Boulets et simil., pour broyeur, moulés (sauf en fonte non malléable)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7325 99	Ouvrages en fonte, fer ou acier, moulés, n.d.a. (à l'excl. de la fonte non malléable et sauf boulets et articles simil. pour broyeur)					
7325 99 10	Ouvrages en fonte, n.d.a. (sauf en fonte non malléable, et boulets et articles simil. pour broyeur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7325 99 90	Ouvrages en fonte, n.d.a. (sauf boulets et articles simil. pour broyeur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7326	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a. (autres que moulés)					
7326 11 00	Boulets et articles simil. pour broyeur, en fer ou en acier, forgés ou estampés mais non autrement travaillés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
7326 19	Ouvrages en fer ou en acier, forgés ou estampés mais non autrement travaillés, n.d.a. (sauf boulets et articles simil. pour broyeur)					
7326 19 10	Ouvrages en fer ou en acier, forgés, sans autres ouvrages, n.d.a. (sauf boulets et articles simil. pour broyeur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7326 19 90	Ouvrages en fer ou en acier, estampés, sans autres ouvrages, n.d.a. (sauf boulets et articles simil. pour broyeur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7326 20 00	Ouvrages en fil de fer ou d'acier, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7326 90	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a. (autres que moulés, ainsi que forgés ou estampés mais non autrement travaillés ou en fils de fer ou d'acier)					
7326 90 30	Echelles et escabeaux en fer ou en acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7326 90 40	Palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises, en fer ou en acier (à l'excl. des conteneurs spécialement conçus pour un ou plusieurs moyens de transport)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7326 90 50	Bobines pour câbles, tuyaux, etc., en fer ou en acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7326 90 60	Volets d'aération non mécaniques, gouttières, crochets et autres ouvrages pour l'industrie du bâtiment, n.d.a., en fer ou en acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7326 90 92	Ouvrages en fer ou en acier, forgés, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7326 90 94	Ouvrages en fer ou en acier, estampés, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7326 90 96	Ouvrages en fer ou en acier, frittés, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7326 90 98	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 74	CUIVRE ET OUVRAGES EN CUIVRE					
7401 00 00	Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7402 00 00	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7403	Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute (sauf alliages mères de cuivre du n° 7405)					
7403 11 00	Cuivre affiné sous forme de cathodes ou sections de cathodes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7403 12 00	Cuivre affiné sous forme de barres à fil (wire-bars)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7403 13 00	Cuivre affiné sous forme de billettes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7403 19 00	Cuivre affiné, sous forme brute (autre que sous forme de billettes, barres à fil, cathodes ou sections de cathodes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7403 21 00	Alliages à base de cuivre-zinc (laiton), sous forme brute	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7403 22 00	Alliage à base de cuivre-étain (bronze) sous forme brute	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7403 29 00	Alliages de cuivre sous forme brute (sauf laiton, bronze et à l'excl. des alliages mères du n° 7405)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7404 00	Déchets et débris de cuivre (à l'excl. des déchets lingotés ou formes brutes simil., en déchets et débris de cuivre fondus, et sauf cendres et résidus contenant du cuivre et déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)					
7404 00 10	Déchets et débris de cuivre affiné (à l'excl. des déchets lingotés ou formes brutes simil., en déchets et débris de cuivre affiné, des cendres et résidus contenant du cuivre affiné et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7404 00 91	Déchets et débris d'alliages cuivre-zinc (laiton) (à l'excl. des déchets lingotés ou formes brutes simil., en déchets et débris fondus d'alliages cuivre-zinc, des cendres et résidus contenant des alliages cuivre-zinc et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7404 00 99	Déchets et débris d'alliages de cuivre (à l'excl. des alliages cuivre-zinc, des déchets lingotés ou formes brutes simil., en déchets et débris d'alliages de cuivre fondus, des cendres et résidus contenant des alliages de cuivre ainsi que des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7405 00 00	Alliages mères de cuivre (sauf les combinaisons cuivre-phosphore (phosphore de cuivre) à teneur en poids en phosphore > 15%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7406	Poudres et paillettes de cuivre (sauf granulés [grenailles] de cuivre et sauf les paillettes découpées du n° 8308)					
7406 10 00	Poudres de cuivre à structure non lamellaire (sauf granulés [grenailles] de cuivre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7406 20 00	Poudres de cuivre à structure lamellaire; paillettes de cuivre (sauf granulés [grenailles] de cuivre et sauf paillettes découpées du n° 8308)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7407	Barres et profilés en cuivre, n.d.a.					
7407 10 00	Barres et profilés en cuivre affiné, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7407 21	Barres et profilés en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), n.d.a.					
7407 21 10	Barres en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7407 21 90	Profilés en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7407 29 00	Barres et profilés en alliages de cuivre, n.d.a. (sauf en alliages à base de cuivre-zinc [laiton])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7408	Fils de cuivre (sauf fils de suture à des fins chirurgicales, torons, câbles, tresses et articles simil. du n° 7413, fils isolés pour l'électricité et sauf cordes pour instruments de musique)					
7408 11 00	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section transversale > 6 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7408 19	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section transversale <= 6 mm					
7408 19 10	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section transversale > 0,5 mm mais <= 6 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7408 19 90	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section transversale <= 0,5 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7408 21 00	Fils en alliages à base de cuivre-zinc [laiton]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7408 22 00	Fils en alliages à base de cuivre-nickel [cupronickel] ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7408 29 00	Fils en alliages de cuivre (à l'excl. des produits en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], de cuivre-nickel [cupronickel] ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7409	Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur > 0,15 mm (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)					
7409 11 00	Tôles et bandes en cuivre affiné, épaisseur > 0,15 mm, enroulées (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7409 19 00	Tôles et bandes en cuivre affiné, épaisseur > 0,15 mm (non enroulées et sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7409 21 00	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], épaisseur > 0,15 mm, enroulées (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7409 29 00	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], épaisseur > 0,15 mm (non enroulées et sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7409 31 00	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-étain [bronze], épaisseur > 0,15 mm, enroulées (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7409 39 00	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-étain [bronze], épaisseur > 0,15 mm (non enroulées et sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7409 40 00	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-nickel [cupronickel], ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort], épaisseur > 0,15 mm (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7409 90 00	Tôles et bandes en alliages de cuivre, épaisseur > 0,15 mm (sauf en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], de cuivre-étain [bronze], de cuivre-nickel [cupronickel] ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort], et sauf tôles et bandes déployées et bandes isolées pour l'électricité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7410	Feuilles et bandes minces en cuivre, même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports simil., d'une épaisseur, support non compris, <= 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)					
7410 11 00	Feuilles et bandes minces en cuivre affiné, sans support, épaisseur <= 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7410 12 00	Feuilles et bandes minces en alliages de cuivre, sans support, épaisseur <= 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7410 21 00	Feuilles et bandes minces en cuivre affiné, sur support, épaisseur, support non compris, <= 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7410 22 00	Feuilles et bandes minces en alliages de cuivre, sur support, épaisseur, support non compris, <= 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7411	Tubes et tuyaux en cuivre					
7411 10	Tubes et tuyaux en cuivre affiné					
7411 10 00	Tubes et tuyaux en cuivre affiné, droits	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7411 10 10	Tubes et tuyaux en cuivre affiné, enroulés ou autrement recourbés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7411 21	Tubes et tuyaux en alliages à base de cuivre-zinc (laiton)					
7411 21 10	Tubes et tuyaux en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), droits	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7411 21 90	Tubes et tuyaux en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), enroulés ou autrement recourbés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
7411 22 00	Tubes et tuyaux, en alliages à base de cuivre-nickel [cupronickel] ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7411 29 00	Tubes et tuyaux en alliages de cuivre (sauf en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], de cuivre-nickel [cupronickel], ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7412	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en cuivre					
7412 10 00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en cuivre affiné	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7412 20 00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en alliages de cuivre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7413 00 00	Torons, câbles, tresses et articles simil., en cuivre (sauf produits isolés pour l'électricité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7415	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes (sauf agrafes présentes en barrettes) et articles simil., en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles simil., en cuivre (sauf clous taraudeurs et chevilles vissées, tampons et articles simil., filetés)					
7415 10 00	Pointes et clous, punaises, crampons appointés, agrafes et simil., en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre (sauf agrafes présentes en barrettes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7415 21 00	Rondelles (y.c. les rondelles destinées à faire ressort), en cuivre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7415 29 00	Boulons, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et simil., non filetés, en cuivre (sauf rondelles (y.c. les rondelles destinées à faire ressort))	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7415 33 00	Vis, boulons, écrous et articles simil., filetés, en cuivre (à l'excl. des crochets et pitons à pas de vis, des tire-fond, des bouchons métalliques, bondes et articles simil., filetés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7415 39 00	Crochets à pas de vis, vis à oeillet, tampons et articles simil., filetés, en cuivre (sauf vis ordinaires et saut boulons et écrous)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7418	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles simil. pour le récurage ou usage analogue, en cuivre (sauf bidons, boîtes et récipients simil.; articles à caractère d'outils; coutellerie, cuillers, fourchettes, etc.; objets décoratifs; accessoires de tuyauterie)					
7418 10	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7419, articles à caractère d'outils, coutellerie, cuillers, fourchettes, etc.; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)					
7418 10 10	Appareils de cuisson ou de chauffage, non électriques, des types servant à des usages domestiques, et leurs parties, en cuivre (à l'excl. des chauffe-eau et chauffe-bain)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7418 10 90	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre (à l'excl. des appareils de cuisson ou chauffage non électriques; des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7419; des articles à caractère d'outils; de la coutellerie, des cuillers, des fourchettes, etc.; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7418 20 00	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, en cuivre (à l'exclusion des bidons, boîtes et récipients similaires de la position 7419 et des accessoires de tuyauterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7419	Ouvrages en cuivre, n.d.a.					
7419 20 00	Ouvrages en cuivre, coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7419 80	Ouvrages en cuivre, n.d.a.					
7419 80 10	Toiles métalliques, y compris les toiles continues ou sans fin, grillages et treillis en fils de cuivre dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 6 mm; tôles et bandes déployées en cuivre (sauf toiles en fils métalliques pour revêtements, aménagements intérieurs et usages similaires, toiles en cuivre recouvertes de fondant pour brassage, toiles, grillages et treillis transformés en cribles ou tamis à main ou en pièces de machines)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7419 80 30	Ressorts en cuivre (sauf ressorts de montres et rondelles destinées à faire ressort)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7419 80 90	Ouvrages en cuivre, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 75	NICKEL ET OUVRAGES EN NICKEL					
7501	Mattes de nickel, sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel					
7501 10 00	Mattes de nickel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7501 20 00	Sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel (à l'excl. des mattes de nickel)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7502	Nickel sous forme brute					
7502 10 00	Nickel non allié, sous forme brute	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7502 20 00	Alliages de nickel, sous forme brute	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7503 00	Déchets et débris de nickel (sauf déchets lingotés et formes brutes simil., en déchets et débris de nickel fondus, et saut cendres et résidus contenant du nickel et déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)					
7503 00 10	Déchets et débris de nickel non allié (à l'excl. des déchets lingotés et formes brutes simil., en déchets et débris de nickel non allié fondus, des cendres et résidus contenant du nickel non allié et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7503 00 90	Déchets et débris d'alliages de nickel (sauf déchets lingotés et formes brutes simil., en déchets et débris d'alliages de nickel fondus, et saut cendres et résidus contenant des alliages de nickel)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7504 00 00	Poudres et paillettes de nickel (sauf sinters d'oxydes de nickel)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7505	Barres, profilés et fils en nickel (sauf produits isolés pour l'électricité)					
7505 11 00	Barres et profilés en nickel non allié, n.d.a. (sauf produits isolés pour l'électricité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7505 12 00	Barres et profilés en alliages de nickel, n.d.a. (sauf produits isolés pour l'électricité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7505 21 00	Fils en nickel non allié (sauf produits isolés pour l'électricité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7505 22 00	Fils en alliages de nickel (sauf produits isolés pour l'électricité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7506	Tôles, bandes et feuilles en nickel (sauf tôles ou bandes déployées)					
7506 10 00	Tôles, bandes et feuilles en nickel non allié (sauf tôles ou bandes déployées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7506 20 00	Tôles, bandes et feuilles en alliages de nickel (sauf tôles ou bandes déployées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7507	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie -raccords, coudes, manchons, p.ex.- en nickel					
7507 11 00	Tubes et tuyaux en nickel non allié	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7507 12 00	Tubes et tuyaux en alliages de nickel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7507 20 00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.) en nickel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7508	Ouvrages en nickel, n.d.a; (sauf poudre, paillettes, barres, profilés, fils, tôles, bandes, feuilles, tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie)					
7508 10 00	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de nickel	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7508 90 00	Ouvrages en nickel, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 76	ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM					
7601	Aluminium sous forme brute					
7601 10	Aluminium non allié, sous forme brute					
7601 10 10	Plaques d'aluminium non allié, sous forme brute	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7601 10 90	Aluminium non allié, sous forme brute (à l'excl. des plaques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7601 20	Alliages d'aluminium, sous forme brute					
7601 20 30	Alliages d'aluminium sous forme brute, en plaques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7601 20 40	Alliages d'aluminium sous forme brute, en billettes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7601 20 80	Alliages d'aluminium sous forme brute (sauf en plaques et billettes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7602 00	Déchets et débris d'aluminium (sauf scories, mâchefer, etc., produits par la sidérurgie et contenant de l'aluminium récupérable sous forme de silicates, les déchets lingotés et autres formes brutes simil. en déchets ou débris d'aluminium fondus, et saut cendres et résidus de la fabrication de l'aluminium)					
7602 00 11	Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles d'aluminium; déchets de feuilles et de bandes minces, colorées, revêtues ou contrecollées, épaisseur, support non compris, <= 0,2 mm, en aluminium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7602 00 19	Déchets d'aluminium, y.c. les rebuts de fabrication (à l'excl. des déchets du n° 7602 00 11, des cendres et résidus de la fabrication de l'aluminium, des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier contenant, sous forme de silicates, de l'aluminium récupérable ainsi que des lingots ou formes brutes simil. coulés à partir de déchets ou de débris d'aluminium refondus)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7602 00 90	Débris d'aluminium (sauf scories produites par la sidérurgie et contenant de l'aluminium récupérable comme silicates; déchets lingotés et autres formes brutes simil. en déchets ou débris d'aluminium fondus; cendres et résidus de la fabrication d'aluminium; tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7603	Poudres et paillettes d'aluminium (sauf boulettes d'aluminium et paillettes découpées)					
7603 10 00	Poudres d'aluminium, à structure non lamellaire (sauf boulettes d'aluminium)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7603 20 00	Poudres d'aluminium, à structure lamellaire; paillettes d'aluminium (sauf boulettes d'aluminium et saut paillettes découpées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7604	Barres et profilés en aluminium, n.d.a.					A
7604 10	Barres et profilés en aluminium non allié, n.d.a.					A
7604 10 10	Barres en aluminium non allié	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7604 10 90	Profilés en aluminium non allié, n.d.a.	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7604 21 00	Profilés creux en alliages d'aluminium, n.d.a.	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7604 29	Barres et profilés pleins en alliages d'aluminium, n.d.a.					A
7604 29 10	Barres en alliages d'aluminium	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7604 29 90	Profilés pleins en alliages d'aluminium, n.d.a.	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7605	Fils en aluminium (sauf torons, câbles, tresses et simil. du n° 7614, saut fils isolés pour l'électricité)					
7605 11 00	Fils en aluminium non allié, plus grande dimension de la section transversale > 7 mm (sauf torons, câbles, tresses et simil. du n° 7614, saut fils isolés pour l'électricité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7605 19 00	Fils en aluminium non allié, dont la plus grande dimension de la section transversale est <= 7 mm (à l'excl. des cordes harmoniques, des fils isolés pour l'électricité ainsi que des torons, câbles, tresses et articles simil. du n° 7614)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7605 20 00	Fils en alliages d'aluminium, plus grande dimension de la section transversale > 7 mm (sauf torons, câbles, tresses et articles simil. du n° 7614, saut fils isolés pour l'électricité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7605 29 00	Fils en alliages d'aluminium, dont la plus grande dimension de la section transversale est <= 7 mm (à l'excl. des cordes harmoniques, des fils isolés pour l'électricité ainsi que des torons, câbles, tresses et articles simil. du n° 7614)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
7606	Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm (sauf tôles et bandes déployées)					
7606 11	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf tôles et bandes déployées)					
7606 11 30	Panneau composite en aluminium, en aluminium non allié, d'épaisseur > 0,2 mm	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7606 11 50	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'épaisseur > 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire, peintes, vernies ou revêtues de matière plastique (sauf panneau composite en aluminium)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7606 11 91	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'épaisseur > 0,2 mm mais < 3 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peintes, vernies ou revêtues de matière plastique et sauf tôles et bandes déployées)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7606 11 93	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'épaisseur ≥ 3 mm mais < 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peintes, vernies ou revêtues de matière plastique)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7606 11 99	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'épaisseur ≥ 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peintes, vernies ou revêtues de matière plastique)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7606 12	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf tôles et bandes déployées)					
7606 12 11	Bandes pour corps de boîtes boisson, en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7606 12 19	Bandes pour couvercles de boîtes boisson et bandes pour anneaux de boîtes boisson, en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7606 12 30	Panneau composite en aluminium, en alliages d'aluminium, d'épaisseur > 0,2 mm	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7606 12 50	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire, peintes, vernies ou revêtues de matière plastique (sauf bandes pour corps, couvercles et anneaux de boîtes boisson, ainsi que panneau composite en aluminium)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7606 12 92	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm mais < 3 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peintes, vernies ou revêtues de matière plastique, sauf tôles et bandes déployées et bandes pour corps, couvercles et anneaux de boîtes boisson)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7606 12 93	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur ≥ 3 mm mais < 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peintes, vernies ou revêtues de matière plastique)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7606 12 99	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur ≥ 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peintes, vernies ou revêtues de matière plastique)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7606 91 00	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7606 92 00	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
7607	Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports simil.), d'une épaisseur, support non compris, ≤ 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf décorations pour sapin de Noël)					
7607 11	Feuilles et bandes minces d'aluminium, sans support, simpl. laminées, d'une épaisseur ≤ 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)					
7607 11 11	Feuilles et bandes minces d'aluminium sans support, simpl. laminées, d'une épaisseur < 0,021 mm, en rouleaux d'un poids ≤ 10 kg (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7607 11 19	Feuilles et bandes minces d'aluminium sans support, simpl. laminées, d'une épaisseur < 0,021 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël et en rouleaux d'un poids ≤ 10 kg)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7607 11 90	Feuilles et bandes minces, d'aluminium sans support, simpl. laminées, d'une épaisseur ≥ 0,021 mm mais ≤ 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7607 19	Feuilles et bandes minces d'aluminium, sans support, laminées et autrement traitées, d'une épaisseur ≤ 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)					
7607 19 10	Feuilles et bandes minces d'aluminium sans support, laminées et autrement traitées, épaisseur < 0,021 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7607 19 90	Feuilles et bandes minces, en aluminium, sans support, laminées et ayant subi des ouvrages plus poussées, d'une épaisseur ≥ 0,021 mm mais ≤ 0,2 mm (à l'excl. des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 ainsi que des articles constituant des accessoires pour arbres de Noël)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7607 20	Feuilles et bandes minces d'aluminium, sur support, d'une épaisseur, support non compris, ≤ 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)					
7607 20 10	Feuilles et bandes minces d'aluminium, sur support, épaisseur, support non compris, < 0,021 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7607 20 91	Panneau composite en aluminium, d'épaisseur ≤ 0,2 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7607 20 99	Feuilles et bandes minces, en aluminium, sans support, d'épaisseur, support non compris, ≥ 0,021 mm mais ≤ 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, articles constituant des accessoires pour arbres de Noël, et panneau composite en aluminium)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7608	Tubes et tuyaux en aluminium (sauf profilés creux)					
7608 10 00	Tubes et tuyaux en aluminium non allié (sauf profilés creux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7608 20	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium (sauf profilés creux)					
7608 20 20	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium, soudés (sauf profilés creux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7608 20 81	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium, simpl. files à chaud (sauf profilés creux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7608 20 89	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium (autres que soudés ou simpl. files à chaud et sauf profilés creux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7609 00 00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p. ex), en aluminium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7610	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, p.ex.), en aluminium (à l'excl. des constructions préfabriquées du n° 9406); tôles, barres, profilés, tubes et simil., en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction					
7610 10 00	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium (sauf pièces de garnissage)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7610 90	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, n.d.a.; (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils)					
7610 90 10	Ponts et éléments de ponts, tours et pylônes, en aluminium	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7610 90 90	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, travaillés en vue de la construction, n.d.a. (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et sauf ponts et éléments de ponts, tours et pylônes)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
7611 00 00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en aluminium, pour toutes matières, à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'excl. des conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7612	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en aluminium (y.c. les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance ≤ 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge, n.d.a.					
7612 10 00	Étuis tubulaires souples en aluminium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7612 90	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, y.c. les étuis tubulaires rigides, pour toutes matières, sauf gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance ≤ 300 l, n.d.a.					
7612 90 20	Récipients des types utilisés pour aérosols, en aluminium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7612 90 30	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur ≤ 0,2 mm	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7612 90 80	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. ≤ 300 l, en aluminium, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), n.d.a. (à l'excl. des étuis tubulaires souples, des récipients pour aérosols et des récipients fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur ≤ 0,2 mm)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7613 00 00	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7614	Torons, câbles, tresses et simil., en aluminium (sauf produits isolés pour l'électricité)					
7614 10 00	Torons, câbles, tresses et simil., en aluminium, avec âme en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7614 90 00	Torons, câbles, tresses et articles simil., en aluminium (à l'excl. des produits isolés pour l'électricité et des articles avec âme en acier)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7615	Articles de ménage, d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium; éponges, torchons, gants et articles simil. pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium (sauf bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7612, articles ayant le caractère d'outils, cuillers, louches, fourchettes et articles analogues du n° 8211 au n° 8215, objets décoratifs, accessoires de tuyauterie)					
7615 10	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7612, des articles à caractère d'outils, de la coutellerie, des cuillers, louches, fourchettes et articles analogues du n° 8211 au n° 8215, objets décoratifs, des accessoires de tuyauterie et des articles d'hygiène ou de toilette)					
7615 10 10	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium, coulés ou moulés, (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7612, articles à caractère d'outils, de la coutellerie, des cuillers, louches, fourchettes et articles analogues du n° 8211 au n° 8215, objets décoratifs, accessoires de tuyauterie et des articles d'hygiène ou de toilette)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7615 10 30	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en aluminium, fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur ≤ 0,2 mm (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7612)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7615 10 80	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium, non coulés ni moulés, (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7612, des articles fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur ≤ 0,2 mm, des articles à caractère d'outils, de la coutellerie, des cuillers, louches, fourchettes et articles analogues du n° 8211 au n° 8215, objets décoratifs, accessoires de tuyauterie, articles d'hygiène ou de toilette)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7615 20 00	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium (sauf bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7612 et sauf accessoires de tuyauterie)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
7616	Ouvrages en aluminium, n.d.a.					
7616 99	Ouvrages en aluminium, n.d.a.					A
7616 99 10	Ouvrages coulés ou moulés en aluminium, n.d.a.	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A

TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

Accusé de réception en préfecture	8109 29 00	Zirconium sous forme brute, poudres, contenant moins de 0,0001 % de thorium
973-200052678-00260623-A	2026	Zirconium sous forme brute, poudres, contenant moins de 0,0001 % de thorium
Date de télétransmission : 01/07/2026	01/07/2026	Zirconium sous forme brute, poudres, contenant moins de 0,0001 % de thorium
Date de réception préfecture : 01/07/2026	01/07/2026	Zirconium sous forme brute, poudres, contenant moins de 0,0001 % de thorium

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8110	Antimoine et ouvrages en antimoine, n.d.a.; déchets et débris d'antimoine (sauf cendres et résidus contenant de l'antimoine)					
8110 10 00	Antimoine sous forme brute; poudres d'antimoine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8110 20 00	Déchets et débris d'antimoine (sauf cendres et résidus contenant de l'antimoine)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8110 90 00	Ouvrages en antimoine, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8111 00	Manganèse et ouvrages en manganèse, n.d.a.; déchets et débris de manganèse (sauf cendres et résidus contenant du manganèse)					
8111 00 11	Manganèse sous forme brute; poudres de manganèse	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8111 00 19	Déchets et débris de manganèse (sauf cendres et résidus contenant du manganèse)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8111 00 90	Ouvrages en manganèse, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112	Béryllium, chrome, germanium, vanadium, gallium, hafnium [celtium], indium, niobium [columbium], rhénium et thallium, ainsi que les ouvrages en ces métaux, n.d.a.; déchets et débris de ces métaux (sauf cendres et résidus contenant ces métaux)					
8112 12 00	Béryllium sous forme brute; poudres de béryllium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 13 00	Déchets et débris de béryllium (à l'excl. des cendres et résidus contenant du béryllium)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 19 00	Ouvrages en béryllium, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 21	Chrome sous forme brute; poudres de chrome					
8112 21 10	Alliages de chrome, teneur en poids en nickel > 10%, sous forme brute; poudres de ces alliages (sauf cendres et résidus contenant du chrome ou ce type d'alliages de chrome)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 21 90	Chrome sous forme brute; poudres de chrome (sauf alliages de chrome à teneur en poids en nickel > 10%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 22 00	Déchets et débris de chrome (sauf cendres et résidus contenant du chrome et sauf alliages de chrome à teneur en poids en nickel > 10%)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 29 00	Ouvrages en chrome, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 31 00	Zirconium sous forme brute, déchets, débris et poudres de zirconium (sauf cendres et résidus)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 39 00	Ouvrages en hafnium, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 41	Rhénium sous forme brute, déchets, débris et poudres de rhénium (sauf cendres et résidus)					
8112 41 10	Déchets et débris de rhénium (sauf cendres et résidus)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 41 90	Rhénium sous forme brute et poudres de rhénium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 49 00	Ouvrages en rhénium, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 51 00	Thallium sous forme brute; poudres de thallium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 52 00	Déchets et débris de thallium (à l'excl. des cendres et résidus contenant du thallium)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 59 00	Ouvrages en thallium, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 61 00	Déchets et débris de cadmium (sauf cendres et résidus)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 69	Cadmium et ouvrages en cadmium, n.d.a.					
8112 69 10	Cadmium sous forme brute et poudres de cadmium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 69 90	Ouvrages en cadmium, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 92	Niobium (columbium), gallium, indium, vanadium et germanium sous forme brute; poudres, déchets et débris de ces métaux (sauf cendres et résidus)					
8112 92 21	Déchets et débris de niobium (columbium), gallium, indium, vanadium et germanium (sauf cendres et résidus)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 92 40	Niobium (columbium) sous forme brute; poudres de niobium (columbium)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 92 81	Indium sous forme brute; poudres d'indium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 92 89	Gallium sous forme brute; poudres de gallium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 92 91	Vanadium sous forme brute; poudres de vanadium (sauf cendres et résidus contenant du vanadium)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 92 95	Germanium sous forme brute; poudres de germanium	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 99	Ouvrages en niobium (columbium), gallium, indium, vanadium et germanium, n.d.a.					
8112 99 40	Ouvrages en germanium, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 99 50	Ouvrages en niobium (columbium), n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8112 99 70	Ouvrages en gallium, en indium et en vanadium, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8113 00	Cermets et ouvrages en cermets, n.d.a.; déchets et débris de cermets (sauf cendres et résidus contenant des cermets)					
8113 00 20	Cermets, sous forme brute	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8113 00 40	Déchets et débris de cermets (à l'excl. des cendres et résidus contenant des cermets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8113 00 90	Ouvrages en cermets, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 82	OUTILS ET OUTILLAGE, ARTICLES DE COUPELLERIE ET COUVERTS DE TABLE, EN MÉTAUX COMMUNS; PARTIES DE CES ARTICLES, EN MÉTAUX COMMUNS					
8201	Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râteaux et racloirs en métaux communs haches, serpes et outils simil. à taillants en métaux communs; sécateurs de tous types en métaux communs; faux et faucilles, couteaux à foïn ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main, en métaux communs					
8201 10 00	Bêches et pelles, avec partie travaillante en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8201 30 00	Pioches, pics, houes, binettes, râteaux et racloirs, avec partie travaillante en métaux communs (sauf piolets)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8201 40 00	Haches, serpes et outils simil. à taillants, avec partie travaillante en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8201 50 00	Sécateurs et outils simil. maniés à une main (y.c. les cisailles à volailles), avec partie travaillante en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8201 60 00	Cisailles à haies, sécateurs et outils simil. maniés à deux mains, avec partie travaillante en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8201 90 00	Faux et faucilles, couteaux à foïn ou à paille et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main, avec partie travaillante en métaux communs (à l'excl. des bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, râteaux, racloirs, haches, serpes et outils simil. à taillants, cisailles à volailles, sécateurs et simil. maniés à deux mains)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8202	Scies à main avec partie travaillante en métaux communs; lames de scies de toutes sortes (y.c. les lames de fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage) en métaux communs (à l'excl. des tronçonneuses)					
8202 10 00	Scies à main, avec partie travaillante en métaux communs (à l'excl. des tronçonneuses)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8202 20 00	Lames de scies à ruban en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8202 31 00	Lames de scies circulaires (y.c. les lames de fraises-scies) en métaux communs et avec partie travaillante en acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8202 39 00	Lames de scies circulaires (y.c. les lames de fraises-scies) et leurs parties, en métaux communs et avec partie travaillante en matières autres que l'acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8202 40 00	Chaînes de scies, dites "coupantes", en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8202 91 00	Lames de scies droites, en métaux communs, pour le travail des métaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8202 99	Lames de scies, y.c. les lames de scies non dentées, en métaux communs (à l'excl. des lames de scies à ruban, des lames de scies circulaires, des lames de fraises-scies, des chaînes de scie dites "coupantes" et sauf lames de scies droites pour le travail des métaux)					
8202 99 20	Lames de scies, y.c. les lames de scies non dentées, en métaux communs, pour le travail des métaux (à l'excl. des lames de scies à ruban et des chaînes de scies, dites "coupantes", des lames de scies circulaires et des lames de scies droites)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8202 99 80	Lames de scies, y.c. les lames de scies non dentées, en métaux communs, pour le travail de matières autres que les métaux (à l'excl. des lames de scies à ruban, des lames de scies circulaires et des chaînes de scies dites "coupantes")	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8203	Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles à usage non médical, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils simil., à main, en métaux communs					
8203 10 00	Limes, râpes et outils simil. à main, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8203 20 00	Pinces (même coupantes), tenailles, brucelles à usage non médical et outils simil. à main, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8203 30 00	Cisailles à métaux et outils simil., à main, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8203 40 00	Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils simil., à main, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8204	Clés de serrage à main (y.c. les clés dynamométriques), en métaux communs; douilles de serrage interchangeables, même avec manches, en métaux communs					
8204 11 00	Clés de serrage à main (y.c. les clés dynamométriques), en métaux communs, à ouverture fixe	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8204 12 00	Clés de serrage à main (y.c. les clés dynamométriques), en métaux communs, à ouverture variable	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8204 20 00	Douilles de serrage interchangeables, même avec manches, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8205	Outils et outillage à main (y.c. les diamants de vitriers), en métaux communs, n.d.a.; lampes à souder et simil.; étaux, serre-joints et simil. ne constituant pas des accessoires ou des parties de machines-outils ou de machines à découper par jet d'eau; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale					
8205 10 00	Outils de perçage, de filetage ou de taraudage, maniés à la main	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8205 20 00	Marteaux et masses, avec partie travaillante en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8205 30 00	Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants simil. à main pour le travail du bois	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8205 40 00	Tournevis à main	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8205 51 00	Outils à main d'économie domestique, non mécaniques, avec partie travaillante en métaux communs, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8205 59	Outils à main (y.c. les diamants de vitriers), en métaux communs, n.d.a.					
8205 59 10	Outils à main pour maçons, mouleurs, cimentiers, plâtriers et peintres, en métaux communs, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8205 59 80	Outils à main (y.c. les diamants de vitriers) en métaux communs, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8205 60 00	Lampes à souder et simil. (sauf appareils à souder fonctionnant au gaz)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8205 70 00	Étaux, serre-joints et simil. (autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils ou de machines à découper par jet d'eau)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8205 90	Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale; assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions du no 8205					
8205 90 10	Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8205 90 20	Assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions du no 8205	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8205 90 90	Assortiments d'articles d'au moins deux des n° 8202 à 8205, continués en assortiments pour la vente au détail	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils (à emboutir, à estamper, à poinçonner, à tarauder, à fileter, à percer, à aléser, à brocher, à fraiser, à tourner, à visser, p.ex.), y.c. les filières pour l'étréage ou le filage [extrusion] des métaux, ainsi que les outils de forage ou de sondage					
8207 13 00	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8207 19	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, et leurs parties, avec partie travaillante en matières autres qu'en carbures métalliques frittés ou en cermets					
8207 19 10	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, et leurs parties, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 19 90	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, et leurs parties, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés, les cermets, le diamant ou les agglomérés de diamant	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 20	Filières interchangeables pour l'étréage ou le filage (extrusion) des métaux					
8207 20 10	Filières interchangeables pour l'étréage ou le filage (extrusion) des métaux, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 20 90	Filières interchangeables pour l'étréage ou le filage (extrusion) des métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 30	Outils interchangeables à emboutir, à estamper ou à poinçonner					
8207 30 10	Outils interchangeables à emboutir, à estamper ou à poinçonner, pour l'usinage des métaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 30 90	Outils interchangeables à emboutir, à estamper ou à poinçonner pour le travail de matières autres que le métal	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 40	Outils interchangeables à tarauder ou à fileter					
8207 40 10	Outils à tarauder, interchangeables, pour l'usinage des métaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 40 30	Outils à fileter, interchangeables, pour l'usinage des métaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 40 90	Outils interchangeables à fileter pour le travail de matières autres que les métaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 50	Outils interchangeables à percer (à l'excl. des outils de forage ou de sondage et des outils à tarauder)					
8207 50 10	Outils interchangeables à percer, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant (à l'excl. des outils de forage ou de sondage et des outils à tarauder)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 50 30	Forets de maçonnerie, interchangeables avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 50 50	Outils à percer, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets (à l'excl. des outils à tarauder)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 50 60	Outils interchangeables à percer les métaux, avec partie travaillante en aciers à coupe rapide (à l'excl. des outils à tarauder)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 50 70	Outils à percer, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en des matières autres que le diamant, les agglomérés de diamant, les carbures métalliques frittés, les cermets ou les aciers à coupe rapide (à l'excl. des outils à tarauder)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 50 90	Outils interchangeables à percer des matières autres que les métaux, avec partie travaillante en d'autres matières que le diamant ou les agglomérés de diamant (à l'excl. des outils de forage ou de sondage, des forets de maçonnerie et des outils à tarauder)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 60	Outils interchangeables à aléser ou à brocher					
8207 60 10	Outils interchangeables à aléser ou à brocher, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 60 30	Outils à aléser, interchangeables, pour l'usinage des métaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 60 50	Outils interchangeables à aléser, pour l'usinage de matières autres que les métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 60 70	Outils à brocher, interchangeables, pour l'usinage des métaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 60 90	Outils interchangeables à brocher autres que pour l'usinage des métaux et à partie travaillante en matières autres que le diamant et les agglomérés de diamant	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 70	Outils interchangeables à fraiser					
8207 70 10	Outils à fraiser, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 70 31	Fraises à queue, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés ou les cermets	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 70 37	Outils à fraiser, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés ou les cermets (à l'excl. des fraises à queue)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 70 90	Outils interchangeables à fraiser des matières autres que le métal	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 80	Outils interchangeables à tourner					
8207 80 11	Outils à tourner, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 80 19	Outils à tourner, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés ou les cermets	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 80 90	Outils interchangeables à tourner des matières autres que les métaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 90	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils, n.d.a.					
8207 90 10	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 90 30	Lames de tournevis interchangeables, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 90 50	Outils interchangeables de taillage des engrenages (sauf fraises à tailler les engrenages)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 90 71	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 90 78	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils, pour l'usinage de matières autres que les métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 90 91	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant, les agglomérés de diamant, les carbures métalliques frittés ou les cermets, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8207 90 99	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils, pour l'usinage de matières autres que les métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant, les agglomérés de diamant, les carbures métalliques frittés ou les cermets, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8208	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou pour appareils mécaniques					
8208 10 00	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou pour appareils mécaniques, pour le travail des métaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8208 20 00	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou pour appareils mécaniques, pour le travail du bois	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8208 30 00	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour appareils de cuisine ou pour machines de l'industrie alimentaire	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8208 40 00	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines agricoles, horticoles ou forestières (sauf pour le travail du bois)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8208 90 00	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou appareils mécaniques (sauf pour le travail du métal ou du bois, sauf pour appareils de cuisine ou pour machines de l'industrie alimentaire, et sauf pour machines agricoles, horticoles ou forestières)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8209 00	Plaquettes, baguettes, pointes et objets simil. pour outils, non montés, constitués par des carbures métalliques frittés ou des cermets					
8209 00 20	Plaquettes amovibles pour outils, non montées, constituées par des carbures métalliques frittés ou des cermets	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8209 00 80	Plaquettes, baguettes, pointes et objets simil. pour outils, non montés, constitués par des carbures métalliques frittés ou des cermets (à l'excl. des plaquettes amovibles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8210 00 00	Appareils mécaniques actionnés à la main, en métaux communs, d'un poids <= 10 kg, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8211	Couteaux à lame tranchante ou dentelée, y.c. les serpettes fermantes, et leurs lames, en métaux communs (sauf couteaux à foie et à paille, coutelas et machettes, couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques, couteaux à poisson, couteaux à beurre, petites et grandes lames de rasoirs et autres couteaux du n° 8214)					A
8211 10 00	Assortiments de couteaux du n° 8211; assortiments dans lesquels les couteaux du n° 8211 sont plus nombreux que d'autres articles	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
8211 91 00	Couteaux de table à lame fixe, en métaux communs, y.c. les manches (sauf couteaux à beurre et couteaux à poisson)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
8211 92 00	Couteaux à lame fixe en métaux communs (sauf couteaux à foie et à paille, coutelas et machettes, couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques, couteaux à poisson, couteaux à beurre, petites et grandes lames de rasoirs et autres couteaux du n° 8214)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
8211 93 00	Couteaux autres qu'à lame fixe, y.c. les serpettes fermantes, en métaux communs (sauf rasoirs à lame)	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
8211 94 00	Lames tranchantes ou dentelées, en métaux communs pour couteaux de table, couteaux de poche (canifs), et autres couteaux du n° 8211	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
8211 95 00	Manches en métaux communs pour couteaux de table, couteaux de poche (canifs), et autres couteaux du n° 8211	12,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
8212	Rasoirs, rasoirs de sûreté non électriques, et leurs lames (y.c. les ébauches en bandes), en métaux communs					
8212 10	Rasoirs et rasoirs de sûreté non électriques, en métaux communs					
8212 10 10	Rasoirs de sûreté à lames non remplaçables en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8212 10 90	Rasoirs et rasoirs de sûreté non électriques, en métaux communs (sauf rasoirs de sûreté à lames non remplaçables)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8212 20 00	Lames de rasoirs de sûreté, en métaux communs, y.c. les ébauches en bandes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8212 90 00	Parties de rasoirs et de rasoirs de sûreté non électriques, en métaux communs (sauf lames de rasoirs de sûreté, y.c. les ébauches en bande)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8213 00 00	Ciseaux à doubles branches et leurs lames, en métaux communs (sauf taille-haies, cisailles et articles simil. actionnés des deux mains, sécateurs et articles simil. actionnés d'une main et sauf ciseaux spéciaux de maréchal-ferrant)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8214	Articles de coutellerie, n.d.a. (tondeuses de coiffeur, fendoirs, coupeurs, hachoirs de bouchers ou de cuisine et coupe-papier, p.ex.), en métaux communs; outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y.c. les limes à ongles), en métaux communs					
8214 10 00	Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames, en métaux communs (sauf machines, appareils et instruments à usage simil. du chapitre 84)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8214 20 00	Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y.c. les limes à ongles), en métaux communs (sauf ciseaux ordinaires)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8214 90 00	Tondeuses de coiffeur et autres articles à couper, n.d.a., en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8215	Cuillères, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pincés à sucre et articles simil., en métaux communs (sauf cisailles à volaille et à homards du n° 8201 ou du n° 8213)					
8215 10 00	Assortiments de cuillères, fourchettes et autres articles du n° 8215, même avec couteaux jusqu'à un nombre égal, en métaux communs, comprenant au moins une partie unique argentée ou platinée					
8215 10 20	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillères, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en métaux communs, comprenant une partie uniquement argentée, dorée ou platinée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8215 10 30	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillères, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en acier inoxydable, comprenant au moins une partie argentée, dorée ou platinée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8215 10 80	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en métaux communs autres que l'acier inoxydable, comprenant au moins une partie argentée, dorée ou platinée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8215 20	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en métaux communs, ne comprenant aucune partie argentée, dorée ou platinée					
8215 20 10	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en acier inoxydable, ne comprenant aucune partie argentée, dorée ou platinée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8215 20 90	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en métaux communs autres que l'acier inoxydable, ne comprenant aucune partie argentée, dorée ou platinée	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8215 91 00	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pincés à sucre et articles simil., en métaux communs, argentés, dorés ou platinés (sauf en assortiments et sauf cisaillés à volaille et à homards)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8215 99	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pincés à sucre et articles simil., en métaux communs, ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf en assortiments et sauf cisaillés à volaille et à homards)					
8215 99 10	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pincés à sucre et articles simil., en métaux communs, ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf en assortiments et sauf cisaillés à volaille et à homards)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8215 99 90	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pincés à sucre et articles simil., en métaux communs autres que l'acier inoxydable, ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf en assortiments et sauf cisaillés à volaille et à homards)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 83	OUVRAGES DIVERS EN MÉTAUX COMMUNS					
8301	Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs					
8301 10 00	Cadenas, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8301 20 00	Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8301 30 00	Serrures des types utilisés pour meubles, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8301 40	Serrures et verrous, en métaux communs (autres que cadenas et serrures des types utilisés pour véhicules automobiles ou meubles)					
8301 40 11	Serrures à cylindres des types utilisés pour portes de bâtiments, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8301 40 19	Serrures des types utilisés pour portes de bâtiments, en métaux communs (autres qu'à cylindres et autres que cadenas)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8301 40 90	Serrures et verrous, en métaux communs (autres que cadenas et autres que pour véhicules automobiles, meubles ou portes de bâtiments)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8301 50 00	Fermoirs et montures-fermoirs avec serrure, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8301 60 00	Parties des cadenas, serrures et verrous, ainsi que des fermoirs et montures-fermoirs, avec serrure, en métaux communs, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8301 70 00	Clefs présentées isolément, pour cadenas, serrures et verrous, ainsi que pour fermoirs et montures-fermoirs avec serrure, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8302	Garnitures, ferrures et articles simil. en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets ou autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports et articles simil., en métaux communs; roulettes avec monture en métaux communs; ferme-portes automatiques en métaux communs					
8302 10 00	Charnières de tous genres, y.c. les paumelles et pentures, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8302 20 00	Roulettes avec monture en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8302 30 00	Garnitures, ferrures et simil. en métaux communs, pour véhicules automobiles (sauf charnières et serrures)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8302 41	Garnitures, ferrures et simil., pour bâtiments, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)					
8302 41 10	Garnitures, ferrures et simil., pour portes, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8302 41 50	Garnitures, ferrures et simil., pour fenêtres et portes-fenêtres, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8302 41 90	Garnitures, ferrures et simil., pour bâtiments, en métaux communs (sauf pour portes, fenêtres et portes-fenêtres, serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8302 42 00	Garnitures, ferrures et simil., pour meubles, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières et roulettes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8302 49 00	Garnitures, ferrures et articles simil. en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef, fermoirs et montures-fermoirs à serrure, charnières, roulettes, garnitures, ferrures et simil. pour bâtiments ainsi que garnitures, ferrures et articles simil. pour véhicules automobiles ou meubles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8302 50 00	Patères, porte-chapeaux, supports et articles simil. en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8302 60 00	Ferme-portes automatiques en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8303 00	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles simil., en métaux communs					
8303 00 40	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8303 00 90	Coffres et cassettes de sûreté et articles simil., en métaux communs (sauf coffres-forts et sauf portes blindées et compartiments pour chambres fortes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8304 00 00	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures simil. de bureau, en métaux communs (à l'excl. des meubles de bureau du n° 9403 et des corbeilles à papier)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8305	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets simil. de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes "p.ex. de bureau, pour tapissiers, emballeurs", en métaux communs (à l'excl. des punaises et des fermoirs pour livres ou registres)					
8305 10 00	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, en métaux communs (sauf fermoirs pour livres et registres)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8305 20 00	Agrafes présentées en barrettes, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8305 90 00	Attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation, et matériel de bureau simil. en métaux communs, y.c. les parties des articles du n° 8305 (à l'excl. des mécanismes complets pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, des agrafes présentées en barrettes, des punaises et des fermoirs pour livres ou registres)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8306	Cloches, sonnettes, gongs et articles simil. non électriques, en métaux communs; statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs; cadres pour photographies, gravures ou simil., en métaux communs; miroirs en métaux communs (sauf instruments de musique, objets d'art, pièces de collection ou antiquités et sauf éléments optiques)					
8306 10 00	Cloches, sonnettes, gongs et articles simil. non électriques, en métaux communs (sauf instruments de musique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8306 21 00	Statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs, argentés, dorés ou platinés (sauf objets d'art, pièces de collection et antiquités)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8306 29 00	Statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs, ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf objets d'art, pièces de collection et antiquités)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8306 30 00	Cadres pour photographies, gravures ou simil., en métaux communs; miroirs, en métaux communs (sauf éléments optiques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8307	Tuyaux flexibles en métaux communs, même avec leurs accessoires					
8307 10 00	Tuyaux flexibles en fer ou en acier, même avec accessoires	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8307 90 00	Tuyaux flexibles en métaux communs autres que le fer ou l'acier, même avec accessoires	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8308	Fermoirs, montures-fermoirs sans serrure, boucles, fermoirs, agrafes, crochets, œilletons et articles simil., en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs					
8308 10 00	Agrafes, crochets et œilletons, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8308 20 00	Rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8308 90 00	Fermoirs, montures-fermoirs sans serrure, boucles, fermoirs et articles simil., en métaux communs, pour vêtements, chaussures, maroquinerie, etc., y.c. les parties des articles du n° 8308, en métaux communs (sauf agrafes, crochets, œilletons, rivets tubulaires ou à tige fendue)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8309	Bouchons [y.c. les bouchons couronnés, les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs], couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellées et autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs					
8309 10 00	Bouchons-couronnés en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8309 90	Bouchons [y.c. les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs], couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellées et autres accessoires d'emballage, en métaux communs (à l'excl. des bouchons-couronnés)					
8309 90 10	Capsules de bouchage ou surbouchage en plomb, pour bouteilles; capsules de bouchage ou surbouchage en aluminium, diamètre > 21 mm, pour bouteilles (à l'excl. des bouchons-couronnés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8309 90 90	Bouchons [y.c. les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs], couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellées et autres accessoires d'emballage, en métaux communs (sauf bouchons-couronnés, capsules de bouchage ou de surbouchage en plomb pour bouteilles, capsules de bouchage ou de surbouchage en aluminium pour bouteilles, d'un diamètre > 21 mm)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8310 00 00	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques simil., chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, y.c. les panneaux de signalisation routière (sauf les enseignes et plaques indicatrices lumineuses du n° 9405, les caractères d'imprimerie et articles simil. et sauf panneaux, disques et croix de signalisation pour voies de circulation du n° 8608)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8311	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles simil., en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapsants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour la métallisation par projection					
8311 10 00	Électrodes enrobées en métaux communs, pour le soudage à l'arc	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8311 20 00	Fils fourrés en métaux communs, pour le soudage à l'arc	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8311 30 00	Baguettes enrobées et fils fourrés en métaux communs, pour brasage ou soudage à la flamme (à l'excl. des fils et baguettes à âme décapsante chez lesquels le métal de brasage, décapsants et fondants non compris, contient >= 2% en poids d'un métal précieux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8311 90 00	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles simil. en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapsants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques, n.d.a., ainsi que fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour métallisation par projection, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
SECTION XVI						
8400						
MACHINES ET APPAREILS, MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET LEURS PARTIES; APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DES IMAGES ET DU SON EN TÉLÉVISION, ET						
8401						
REACTEURS NUCLÉAIRES, CHAUDIÈRES, MACHINES, APPAREILS ET ENGINS MÉCANIQUES; PARTIES DE CES MACHINES OU						
8401 10 00						
Reacteurs nucléaires; éléments combustibles (cartouches), non irradiés pour réacteurs nucléaires; machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties						
8401 10 00	Reacteurs nucléaires (Euratom)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8401 20 00	Machines et appareils pour la séparation isotopique et leurs parties, n.d.a. (Euratom)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8401 30 00	Éléments combustibles (cartouches), non irradiés, avec dispositifs de manèment, pour réacteurs nucléaires (Euratom)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8401 40 00	Parties de réacteurs nucléaires, n.d.a. (Euratom)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8402	Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur) (autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression), chaudières dites "à eau surchauffée", et leurs parties					
8402 11 00	Chaudières aquatubulaires à production horaire de vapeur > 45 t	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8402 12 00	Chaudières aquatubulaires à production horaire de vapeur <= 45 t (autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8402 19	Chaudières à vapeur, y.c. les chaudières mixtes (autres que les chaudières aquatubulaires et les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)					
8402 19 10	Chaudières à tubes de fumée (autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8402 19 90	Chaudières à vapeur, y.c. les chaudières mixtes (autres que les chaudières aquatubulaires et les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8402 20 00	Chaudières dites "à eau surchauffée"	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8402 90 00	Parties de chaudières à vapeur et de chaudières dites "à eau surchauffée", n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8403	Chaudières pour le chauffage central, non électriques, et leurs parties (sauf chaudières à vapeur et chaudières dites "à eau surchauffée" du n° 8402)					
8403 10	Chaudières pour le chauffage central, non électriques (sauf chaudières à vapeur et chaudières dites "à eau surchauffée" du n° 8402)					
8403 10 10	Chaudières pour le chauffage central, non électriques, en fonte (à l'excl. des chaudières à vapeur et chaudières dites "à eau surchauffée" du n° 8402)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8403 10 90	Chaudières pour le chauffage central, non électriques (autres qu'en fonte et sauf chaudières à vapeur et chaudières dites "à eau surchauffée" du n° 8402)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8403 90	Parties de chaudières pour le chauffage central, n.d.a.					
8403 90 10	Parties de chaudières pour le chauffage central, en fonte, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8403 90 90	Parties de chaudières pour le chauffage central, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8404	Appareils auxiliaires pour chaudières des n° 8402 ou 8403 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, p. ex.); condenseurs pour machines à vapeur, et leurs parties					
8404 10 00	Appareils auxiliaires pour chaudières des n° 8402 ou 8403 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, p. ex.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8404 20 00	Condenseurs pour machines à vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8404 90 00	Parties des appareils auxiliaires des n° 8402 ou 8403 et des condenseurs pour machines à vapeur, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8405	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs simil. de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs, et leurs parties (sauf four à coke, générateurs de gaz par procédé électrolytique et lampes à acétylène)					
8405 10 00	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs simil. de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs (sauf fours à coke, générateurs de gaz par procédé électrolytique et lampes à acétylène)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8405 90 00	Parties des générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau et des générateurs d'acétylène ou des générateurs simil. de gaz par procédé à l'eau, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8406	Turbines à vapeur, et leurs parties					
8406 10 00	Turbines à vapeur pour la propulsion de bateaux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8406 81 00	Turbines à vapeur d'une puissance > 40 MW (autres que pour la propulsion de bateaux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8406 82 00	Turbines à vapeur d'une puissance <= 40 MW (autres que pour la propulsion de bateaux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8406 90	Parties des turbines à vapeur, n.d.a.					
8406 90 10	Ailettes, aubages et rotors, pour turbines à vapeur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8406 90 90	Parties de turbines à vapeur, n.d.a. (à l'excl. des ailettes, des aubages et des rotors)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles "moteurs à explosion"					
8407 10 00	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour l'aviation	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 21	Moteurs hors-bord à allumage par étincelles (moteurs à explosion) pour la propulsion de bateaux					
8407 21 10	Moteurs pour la propulsion de bateaux du type hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée <= 325 cm³	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 21 91	Moteurs hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion) pour la propulsion des bateaux, cylindrée > 325 cm³, puissance <= 30 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 21 99	Moteurs hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion) pour la propulsion des bateaux, cylindrée > 325 cm³, puissance > 30 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 29 00	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, pour bateaux (sauf moteurs hors-bord)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 31 00	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, cylindrée <= 50 cm³	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 32	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, cylindrée > 50 cm³ mais <= 250 cm³					
8407 32 10	Moteurs à piston alternatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 50 cm³ mais <= 125 cm³	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 32 90	Moteurs à piston alternatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 125 cm³ mais <= 250 cm³	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 33	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, cylindrée > 250 cm³ mais <= 1000 cm³					
8407 33 20	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, cylindrée > 250 cm³ mais <= 500 cm³	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 33 80	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, cylindrée > 500 cm³ mais <= 1000 cm³	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 34	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, cylindrée > 1000 cm³					
8407 34 10	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), cylindrée > 1000 cm³, pour l'industrie du montage des motoculteurs du 870110, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules du n° 8704 à moteur de cylindrée < 2800 cm³ et des véhicules automobiles du n° 8705	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 34 30	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, cylindrée > 1000 cm³, usagés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 34 91	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, neufs, cylindrée <= 1500 cm³ mais > 1000 cm³ (sauf moteurs destinés à l'industrie du montage du n° 8407 34 10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 34 99	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, neufs, cylindrée > 1500 cm³ (sauf pour l'industrie du montage des motoculteurs [870110], voitures de tourisme [8703], véhicules automobiles pour le transport des marchandises [8704], véhicules automobiles à usages spéciaux autres que transport de personnes ou de marchandises [8705])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 90	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion) (autres que moteurs pour aéronefs, moteurs pour la propulsion de bateaux et autres que les moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules automobiles du chapitre 87)					
8407 90 10	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), de cylindrée <= 250 cm³ (autres que moteurs pour aéronefs, moteurs pour la propulsion de bateaux et autres que les moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules automobiles du chapitre 87)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 90 50	Moteurs à piston alternatif ou rotatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), cylindrée > 250 cm³, pour l'industrie du montage des motoculteurs du n° 870110, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur de cylindrée < 2800 cm³ et des véhicules du n° 8705	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 90 80	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée > 250 cm³, d'une puissance <= 10 kW (à l'excl. des moteurs du n° 8407 90 50, des moteurs à piston alternatif des types utilisés pour les véhicules automobiles du chapitre 87, des moteurs destinés aux aéronefs et des moteurs servant à la propulsion des bateaux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8407 90 90	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée > 250 cm³, d'une puissance > 10 kW (à l'excl. des moteurs du n° 8407 90 50, des moteurs à piston alternatif des types utilisés pour les véhicules automobiles du chapitre 87, des moteurs destinés aux aéronefs et des moteurs servant à la propulsion des bateaux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel)					
8408 10	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), pour la propulsion des bateaux					
8408 10 11	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), usagés, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 19	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), usagés, pour la propulsion de bateaux (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 23	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance <= 50 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 27	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance <= 50 kW (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 31	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 50 kW mais <= 100 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 35	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 50 kW mais <= 100 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 39	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 41	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 100 kW mais <= 200 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8408 10 49	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 100 kW mais <= 200 kW (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 51	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 200 kW mais <= 300 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 59	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 200 kW mais <= 300 kW (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 61	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 300 kW mais <= 500 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 69	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 300 kW mais <= 500 kW (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 71	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 500 kW mais <= 1000 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 79	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 500 kW mais <= 1000 kW (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 81	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 1000 kW mais <= 5000 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 89	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 1000 kW mais <= 5000 kW (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 91	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 5000 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 10 99	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 5000 kW (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 20	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87					
8408 20 10	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), pour l'industrie du montage des motoculteurs du n° 870110, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704, à moteur de cylindre < 2500 cm³, et des véhicules du n° 8705	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 20 31	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, puissance <= 50 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 20 35	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, puissance > 50 kW mais <= 100 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 20 37	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, puissance > 100 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 20 51	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance <= 50 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 20 55	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance > 50 kW mais <= 100 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 20 57	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance > 100 kW mais <= 200 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 20 99	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance > 200 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 90	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel) (autres que moteurs de propulsion pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)					
8408 90 21	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel) pour la propulsion de véhicules ferroviaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 90 27	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), usagés (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 90 41	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance <= 15 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 90 43	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 15 kW mais <= 30 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 90 45	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 30 kW mais <= 50 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 90 47	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 50 kW mais <= 100 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 90 61	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 100 kW mais <= 200 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 90 65	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 200 kW mais <= 300 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 90 67	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 300 kW mais <= 500 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 90 81	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 500 kW mais <= 1000 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 90 85	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 1000 kW mais <= 5000 kW (autres que moteurs pour la propulsion de véhicules ferroviaires ou de bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8408 90 89	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 5000 kW (autres que moteurs pour la propulsion de véhicules ferroviaires ou de bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8409	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston, n.d.a.					
8409 10 00	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston pour l'aviation, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8409 91 00	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion), n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8409 99 00	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8410	Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs (à l'excl. des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)					
8410 11 00	Turbines à roues hydrauliques, puissance <= 1000 kW (à l'excl. des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8410 12 00	Turbines à roues hydrauliques, puissance > 1000 kW mais <= 10000 kW (à l'excl. des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8410 13 00	Turbines à roues hydrauliques, puissance > 10000 kW (à l'excl. des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8410 90 10	Rotors de turbines et roues hydrauliques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8410 90 20	Stators de turbines et roues hydrauliques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8410 90 90	Parties de turbines hydrauliques ou de roues hydrauliques y compris les régulateurs (à l'excl. des rotors et stators)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8411	Turbopropulseurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz					
8411 11 00	Turbopropulseurs, poussée <= 25 kN	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8411 12	Turbopropulseurs, poussée > 25 kN					
8411 12 10	Turbopropulseurs, poussée > 25 kN mais <= 44 kN	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8411 12 30	Turbopropulseurs, poussée > 44 kN mais <= 132 kN	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8411 12 80	Turbopropulseurs, poussée > 132 kN	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8411 21 00	Turbopropulseurs, puissance <= 1100 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8411 22	Turbopropulseurs, puissance > 1100 kW					
8411 22 20	Turbopropulseurs, puissance > 1100 kW mais <= 3730 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8411 22 80	Turbopropulseurs, puissance > 3730 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8411 81 00	Turbines à gaz, puissance <= 5000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8411 82	Turbines à gaz, puissance > 5000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)					
8411 91 00	Turbines à gaz, puissance > 5000 kW mais <= 30000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8411 92 00	Turbines à gaz, puissance > 30000 kW mais <= 50000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8411 93 00	Turbines à gaz, puissance > 50000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8411 99 00	Parties de turbines à gaz, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8412	Moteurs et machines motrices (à l'excl. des turbines électriques), et leurs parties					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8412 10 00	Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8412 21	Moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres)					
8412 21 20	Systèmes hydrauliques à mouvement rectiligne, avec cylindres hydrauliques comme partie travaillante	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8412 21 80	Moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres) (autres que les systèmes hydrauliques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8412 29	Moteurs hydrauliques (autres que turbines hydrauliques ou roues hydrauliques du n° 8410, turbines à vapeur et moteurs hydrauliques, à mouvement rectiligne (cylindres))					
8412 29 20	Systèmes hydrauliques à moteurs hydrauliques comme partie travaillante (sauf moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres))	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8412 29 81	Moteurs oléohydrauliques (sauf à mouvement rectiligne (cylindres) et systèmes hydrauliques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8412 29 89	Moteurs hydrauliques (sauf à mouvement rectiligne (cylindres) et autres que les systèmes hydrauliques, les moteurs oléohydrauliques, les turbines hydrauliques et roues hydrauliques du n° 8410, et les turbines à vapeur)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8412 31 00	Moteurs pneumatiques, à mouvement rectiligne (cylindres)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8412 39 00	Moteurs pneumatiques (sauf à mouvement rectiligne (cylindres))	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8412 80	Moteurs et machines motrices (à l'excl. des turbines à vapeur, moteurs à piston, turbines hydrauliques, roues hydrauliques, turbines à gaz, moteurs à réaction, moteurs hydrauliques et oléohydrauliques, moteurs pneumatiques et saut moteurs électriques)					
8412 80 10	Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs (sauf chaudières à vapeur, générateurs de vapeur et turbines à vapeur)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8412 80 80	Moteurs et machines motrices, non électriques (sauf turbines à vapeur, moteurs à piston, turbines hydrauliques, roues hydrauliques, turbines à gaz, moteurs à réaction, moteurs hydrauliques et oléohydrauliques, moteurs pneumatiques, machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs ainsi que moteurs électriques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8412 90	Parties de moteurs et machines motrices non électriques, n.d.a.					
8412 90 20	Parties de propulseurs à réaction, n.d.a. (à l'excl. des turboréacteurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8412 90 40	Parties de moteurs hydrauliques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8412 90 60	Pales d'éoliennes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8412 90 70	Parties de moteurs et machines motrices non électriques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413	Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur (sauf en matières céramiques, sauf pompes médicales pour l'aspiration de sécrétions ou pompes médicales à porter sur le corps ou sous forme d'implants); élévateurs à liquides (à l'excl. des pompes), et leurs parties					
8413 11 00	Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, avec un dispositif mesureur de liquide ou conçues pour en comporter, des types utilisés dans les stations-service ou les garages	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 19 00	Pompes pour liquides, avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter (sauf pompes pour la distribution de carburants ou lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 20 00	Pompes à bras pour liquides (sauf les pompes avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 30	Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression					
8413 30 20	Pompes d'injection pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 30 80	Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (à l'excl. des pompes d'injection)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 40 00	Pompes à béton	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 50	Pompes pour liquides volumétriques alternatives, à moteur (sauf pompes avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression et saut pompes à béton)					
8413 50 20	Agrégats hydrauliques avec pompe volumétrique alternative comme organe principal	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 50 40	Pompes doseuses pour liquides, volumétriques alternatives, à moteur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 50 61	Pompes pour liquides, à piston, oléohydrauliques (sauf agrégats hydrauliques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 50 69	Pompes à piston, pour liquides, à moteur (sauf pompes avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes hydrauliques, y.c. les agrégats hydrauliques, ainsi que les pompes doseuses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 50 80	Pompes pour liquides volumétriques alternatives, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, agrégats hydrauliques, pompes doseuses et pompes à piston en général)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 60	Pompes pour liquides volumétriques rotatives, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, saut pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression)					
8413 60 20	Agrégats hydrauliques avec pompe volumétrique rotative, comme organe principal	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 60 31	Pompes pour liquides, à engrenages, oléohydrauliques (sauf agrégats hydrauliques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 60 39	Pompes pour liquides, à engrenages, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, et saut pompes oléohydrauliques, y.c. les agrégats hydrauliques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 60 61	Pompes pour liquides, à palettes entraînées, oléohydrauliques (sauf agrégats hydrauliques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 60 69	Pompes pour liquides, à palettes entraînées (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, et saut pompes oléohydrauliques, y.c. les agrégats hydrauliques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 60 70	Pompes pour liquides, à vis hélicoïdales, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, et saut pompes à béton et agrégats hydrauliques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 60 80	Pompes pour liquides volumétriques rotatives, à moteur (sauf pompes à béton, pompes à engrenages, pompes à palettes entraînées, pompes à vis hélicoïdales et agrégats hydrauliques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 70	Pompes pour liquides centrifuges, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter du n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression et saut pompes à béton)					
8413 70 21	Pompes immergées monocellulaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 70 29	Pompes immergées multicellulaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 70 30	Circulateurs de chauffage central et d'eau chaude	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 70 35	Pompes pour liquides, centrifuges, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal <= 15 mm (sauf pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression et saut pompes immergées)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 70 45	Pompes pour liquides, à roues à canaux et pompes pour liquides à canal latéral	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 70 51	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, monocellulaires, à simple flux, monobloc (sauf pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes immergées et circulateurs de chauffage central et d'eau chaude)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 70 59	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, monocellulaires, à simple flux, non monobloc (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 70 65	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, monocellulaires, à plusieurs flux (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319 et saut pompes immergées)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 70 75	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, multicellulaires (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319 et saut pompes immergées)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 70 81	Pompes pour liquides, centrifuges, monocellulaires, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319; pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression; pompes à béton, pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 70 89	Pompes pour liquides, centrifuges, multicellulaires, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319; pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression; pompes à béton, pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 81 00	Pompes pour liquides à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 82 00	Élévateurs à liquides (à l'excl. des pompes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 91 00	Parties de pompes pour liquides, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8413 92 00	Parties d'élévateurs à liquides, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414	Pompes à air ou à vide (sauf pompes siphons à émulsion pour mélanges de gaz et appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques), compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes; enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz, et leur parties					
8414 10	Pompes à vide					
8414 10 15	Pompes à vide des types utilisées pour la fabrication de semi-conducteurs ou des types utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 10 49	Pompes à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires et pompes Roots (à l'exclusion des pompes utilisées pour la fabrication de semi-conducteurs ou de dispositifs d'affichage à écran plat)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 10 89	Pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption (à l'exclusion des pompes utilisées pour la fabrication de semi-conducteurs ou de dispositifs d'affichage à écran plat)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 10 89	Pompes à vide (à l'exclusion des pompes utilisées pour la fabrication de semi-conducteurs ou de dispositifs d'affichage à écran plat, des pompes à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires, pompes Roots, pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8414 20	Pompes à air, à main ou à pied					
8414 20 20	Pompes à main pour cycles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 20 80	Pompes à air, à main ou à pied (sauf pompes à main pour cycles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 30	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques					
8414 30 20	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance <= 0,4 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 30 81	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance > 0,4 kW, hermétiques ou semi-hermétiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 30 89	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance > 0,4 kW (sauf compresseurs hermétiques ou semi-hermétiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 40	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables					
8414 40 10	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables, débit par minute <= 2 m³	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8414 40 90	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables, débit par minute > 2 m³	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 51 00	Ventilateurs de table, de sol, murs, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 59	Ventilateurs (à l'exclusion des ventilateurs de table, de sol, murs, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W)					
8414 59 15	Ventilateurs des types utilisés exclusivement ou principalement pour le refroidissement de microprocesseurs, d'appareils de télécommunication, de machines automatiques de traitement de l'information ou d'unités de machines automatiques de traitement de l'information	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 59 25	Ventilateurs axiaux (à l'exclusion des ventilateurs de table, de sol, murs, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W et des ventilateurs utilisés pour le refroidissement de l'équipement informatique de la sous-position 8414 59 15)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 59 35	Ventilateurs centrifuges (à l'exclusion des ventilateurs de table, de sol, murs, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W et des ventilateurs utilisés pour le refroidissement de l'équipement informatique de la sous-position 8414 59 15)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 59 95	Ventilateurs (à l'exclusion des ventilateurs de table, de sol, murs, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W, des ventilateurs axiaux et centrifuges ainsi que des ventilateurs utilisés pour le refroidissement de l'équipement informatique de la sous-position 8414 59 15)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 60 00	Hottes aspirantes à extraction ou à recyclage par filtre, à ventilateur incorporé, plus grand côté horizontal <= 120 cm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 70 00	Encintes de sécurité biologique étanches aux gaz	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 80	Pompes à air, compresseurs d'air ou d'autres gaz, hottes aspirantes à extraction ou à recyclage par filtre, à ventilateur incorporé, plus grand côté horizontal > 120 cm (autres que pompes à vide, pompes à air à main ou à pied, compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et saut compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)					
8414 80 11	Turbocompresseurs monocellulaires (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et saut compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 80 19	Turbocompresseurs multicellulaires (sauf compresseurs des types utilisés pour les équipements frigorifiques et saut compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 80 22	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression <= 15 bar, d'un débit/h <= 60 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et saut compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 80 28	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression <= 15 bar, d'un débit/h > 60 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et saut compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 80 51	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression > 15 bar, d'un débit/h <= 120 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et saut compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 80 59	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression > 15 bar, d'un débit/h > 120 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et saut compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 80 73	Compresseurs volumétriques rotatifs à un seul arbre (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et saut compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 80 75	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et saut compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 80 78	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, autres qu'à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et saut compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables et saut compresseurs volumétriques rotatifs à vis)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 80 80	Pompes à air et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage avec ventilateur incorporé, également avec filtre, plus grand côté horizontal > 120 cm (sauf pompes à vide, pompes à air à main ou à pied, ainsi que compresseurs et encintes de sécurité biologique étanches aux gaz)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8414 90 00	Parties de pompes à air ou à vide, de compresseurs d'air ou d'autres gaz et de ventilateurs, de hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, et d'encintes de sécurité biologique étanches aux gaz, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8415	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y.c. ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément, et leurs parties					
8415 10	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, formant un seul corps ou du type "split-system" [systèmes à éléments séparés], conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol					
8415 10 10	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, formant un seul corps, conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8415 10 90	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type "split-system" [systèmes à éléments séparés], conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8415 20 00	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8415 81 00	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique [pompes à chaleur réversibles] (autres que machines et appareils du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles et ceux formant un seul corps ou du type "split-system" [systèmes à éléments séparés] du type mural ou pour fenêtres)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8415 82 00	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, avec dispositif de réfrigération mais sans soupape d'inversion du cycle thermique (autres que machines et appareils du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles et ceux formant un seul corps ou du type "split-system" [systèmes à éléments séparés] du type mural ou pour fenêtres)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8415 83 00	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur, sans dispositif de réfrigération mais bien des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité de l'air (sauf machines et appareils du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles et ceux formant un seul corps ou du type "split-system" [systèmes à éléments séparés] du type mural ou pour fenêtres)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8415 90 00	Parties de machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité de l'air, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8416	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y.c. leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs simil., et leurs parties					
8416 10	Brûleurs pour foyers à combustibles liquides					
8416 10 10	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles liquides, avec dispositif de contrôle automatique monté	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8416 10 90	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles liquides (sans dispositif de contrôle automatique monté)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8416 20	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles solides pulvérisés ou à gaz, y.c. les brûleurs mixtes					
8416 20 10	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, exclusivement à gaz, monobloc, avec ventilateur incorporé et dispositif de contrôle	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8416 20 20	Brûleurs mixtes pour l'alimentation des foyers à combustibles solides pulvérisés ou à gaz	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8416 20 80	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles solides pulvérisés ou à gaz (à l'excl. des brûleurs exclusivement à gaz, monobloc, avec ventilateur incorporé et dispositif de contrôle et brûleurs mixtes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8416 30 00	Foyers automatiques, y.c. leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs simil. (sauf brûleurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8416 90 00	Parties de brûleurs pour l'alimentation des foyers et des foyers automatiques, de leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs simil., n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8417	Fours industriels ou de laboratoire, non électriques, y.c. les incinérateurs (à l'excl. des étuves ainsi que des fours pour procédé de craquage)					
8417 10 00	Fours industriels ou de laboratoire, non électriques, pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais, de la pyrite ou des métaux (à l'excl. des étuves)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8417 20	Fours non électriques, de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie					
8417 20 10	Fours non électriques à tunnel, de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8417 20 90	Fours non électriques, de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie (sauf fours à tunnel)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8417 80	Fours industriels ou de laboratoire non électriques, y.c. les incinérateurs (sauf fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques de minerais, pyrite ou métaux, fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie et saut étuves et fours pour le procédé de craquage)					
8417 80 30	Fours pour la cuisson des produits céramiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8417 80 50	Fours pour la cuisson du ciment, du verre ou des produits chimiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8417 80 70	Fours industriels ou de laboratoires, non électriques, y.c. les incinérateurs (à l'excl. des fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques de minerais, pyrite ou métaux, des fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie, des étuves, des fours pour la cuisson des produits céramiques, des fours pour la cuisson du ciment, du verre ou des produits chimiques et des fours pour le procédé de craquage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8417 90 00	Parties de fours industriels ou de laboratoires non électriques, y.c. d'incinérateurs, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs, surgélateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur; et leurs parties, autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415					
8418 10	Réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs combinés, avec portes ou tiroirs extérieurs séparés, ou combinaisons de ces éléments					
8418 10 00	Réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs combinés, avec portes ou tiroirs extérieurs séparés, d'une capacité > 340 l, ou combinaisons de ces éléments	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 10 10	Réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs combinés, avec portes ou tiroirs extérieurs séparés, d'une capacité ≤ 340 l, ou combinaisons de ces éléments	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 21	Réfrigérateurs ménagers à compression					
8418 21 10	Réfrigérateurs ménagers à compression, capacité > 340 l	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 21 51	Réfrigérateurs ménagers à compression, modèle table	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
8418 21 59	Réfrigérateurs ménagers à compression, à encastrer	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 21 91	Réfrigérateurs ménagers à compression, capacité <= 250 l (à l'excl. des modèles table et des modèles à encastrer)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 21 99	Réfrigérateurs ménagers à compression, capacité > 250 l mais <= 340 l (à l'excl. des modèles table et des modèles à encastrer)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 29 00	Réfrigérateurs ménagers à absorption	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 30	Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, capacité <= 800 l					
8418 30 20	Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, capacité <= 400 l	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 30 80	Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, capacité > 400 l mais <= 800 l	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 40	Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, capacité <= 900 l					
8418 40 20	Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, capacité <= 250 l	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 40 80	Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, capacité > 250 l mais <= 900 l	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 50	Meubles [coffres, armoires, vitrines, comptoirs et simil.] pour la conservation et l'exposition de produits, incorporant un équipement pour la production du froid (sauf réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs combinés, à portes extérieures séparées, réfrigérateurs ménagers, meubles congélateurs-conservateurs du type coffre d'une capacité <= 800 l ou du type armoire d'une capacité <= 900 l)					
8418 50 11	Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques (avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé), pour produits congelés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 50 19	Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques, avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé (sauf pour produits congelés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 50 90	Meubles frigorifiques à groupe frigorifique ou évaporateur incorporé (sauf réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs combinés à portes ou tiroirs extérieurs séparés, réfrigérateurs ménagers, meubles vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 61 00	Pompes à chaleur (à l'excl. des machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 69 00	Matériel, machines et appareils pour la production du froid (autres que réfrigérateurs et meubles congélateurs-conservateurs)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8418 91 00	Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 99	Parties de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs du type armoire et du type coffre et d'autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, parties de pompes à chaleur, n.d.a.					
8418 99 10	Évaporateurs et condenseurs pour machines de production du froid (autres que pour appareils ménagers)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8418 99 90	Parties de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs du type armoire et du type coffre et d'autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, parties de pompes à chaleur, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement (à l'excl. des fours et autres appareils du n° 8514), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement (sauf appareils domestiques); chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation, et leurs parties					
8419 11 00	Chauffe-eau à chauffage instantané, à gaz (à l'excl. des chaudières ou générateurs mixtes pour chauffage central)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419 12 00	Chauffe-eau solaires	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8419 19 00	Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation (à l'exclusion des chauffe-eau instantanés à gaz, des chauffe-eau solaires et des chaudières ou générateurs mixtes pour chauffage central)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8419 20 00	Sterilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419 33 00	Appareils de lyophilisation, appareils de cryodessiccation et séchoirs à pulvérisation	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419 34 00	Séchoirs pour produits agricoles (sauf appareils de lyophilisation, appareils de cryodessiccation et séchoirs à pulvérisation)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419 35 00	Séchoirs pour le bois, la pâte à papier, le papier ou le carton (sauf appareils de lyophilisation, appareils de cryodessiccation, séchoirs à pulvérisation et séchoirs pour produits agricoles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419 39 00	Séchoirs (sauf appareils de lyophilisation, appareils de cryodessiccation, séchoirs à pulvérisation, séchoirs pour produits agricoles, pour le bois, la pâte à papier, le papier ou le carton, pour fils, tissus ou autres matières textiles, pour bouteilles ou autres récipients, sèche-cheveux, sèche-mains et appareils ménagers)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419 40 00	Appareils de distillation ou de rectification	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419 50	Echangeurs de chaleur (à l'exclusion des chaudières)					
8419 50 20	Echangeurs de chaleur fabriqués à partir de fluoropolymères, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 3 cm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419 50 80	Echangeurs de chaleur (à l'exclusion des chaudières et de ceux composés de fluoropolymères, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 3 cm)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419 60 00	Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419 81	Appareils et dispositifs pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments (sauf appareils domestiques)					
8419 81 20	Percolateurs et autres appareils pour la préparation du café et autres boissons chaudes (sauf appareils domestiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419 81 80	Appareils et dispositifs pour la cuisson ou le chauffage des aliments (sauf percolateurs et autres appareils pour la préparation de boissons chaudes et appareils domestiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419 89	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement, n.d.a. (autres que les appareils domestiques et à l'excl. des fours et autres appareils du n° 8514)					
8419 89 10	Appareils et dispositifs de refroidissement par retour d'eau, dans lesquels l'échange thermique ne s'effectue pas à travers une paroi	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419 89 30	Appareils et dispositifs de métallisation sous vide	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419 89 98	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419 90	Parties d'appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, ainsi que de chauffe-eau non électriques à chauffage instantané ou à accumulation, n.d.a.					
8419 90 15	Parties des stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8419 90 85	Parties des appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, ainsi que de chauffe-eau non électriques à chauffage instantané ou à accumulation, n.d.a. (à l'excl. des stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire, ceux pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat ainsi que des fours et autres appareils du n° 8514)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8420	Calandres et lamineurs autres que pour les métaux ou le verre, et cylindres pour ces machines, et leurs parties					
8420 10	Calandres et lamineurs (autres que pour les métaux ou le verre)					
8420 10 10	Calandres et lamineurs des types utilisés dans l'industrie textile	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8420 10 30	Calandres et lamineurs des types utilisés dans l'industrie du papier	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8420 10 81	Lamineurs à rouleaux des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de substrats pour circuits imprimés ou de circuits imprimés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8420 10 89	Calandres et lamineurs (à l'exclusion de ceux des types utilisés dans les industries du textile et du papier ou pour les métaux ou le verre, ainsi que des lamineurs à rouleaux des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de substrats pour circuits imprimés ou de circuits imprimés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8420 91	Cylindres de calandres et lamineurs (autres que pour les métaux ou le verre)					
8420 91 10	Cylindres de calandres et lamineurs en fonte (autres que pour les métaux ou le verre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8420 91 80	Cylindres de calandres et lamineurs (sauf en fonte et autres que pour les métaux ou le verre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8420 99 00	Parties de calandres et lamineurs (autres que pour les métaux ou le verre et autres que les cylindres), n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421	Centrifugeuses, y.c. les essoreuses centrifuges (autres que pour la séparation isotopique); appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz, et leurs parties (autres que les reins artificiels)					
8421 11 00	Écremeuses centrifuges	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421 12 00	Essoreuses à linge centrifuges	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421 19	Centrifugeuses, y.c. les essoreuses centrifuges (autres que pour la séparation isotopique et sauf écremeuses et essoreuses à linge)					
8421 19 20	Centrifugeuses des types employés dans les laboratoires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421 19 70	Centrifugeuses, y.c. les essoreuses centrifuges (à l'excl. des appareils pour la séparation isotopique, des écremeuses, des essoreuses à linge ainsi que des centrifugeuses des types utilisés dans les laboratoires et dans la fabrication des disques [wafers] à semi-conducteur)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421 21 00 sauf 8421 21 00 90	Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421 21 00 90	Autres appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
8421 22 00	Appareils pour la filtration ou l'épuration des boissons (autres que l'eau)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421 23 00	Appareils pour la filtration des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421 29	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides (à l'excl. de l'eau ou des boissons, des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression ainsi que les reins artificiels)					
8421 29 20	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides, composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice est <= 140 µm (à l'exclusion de ceux utilisés pour l'eau, les boissons autres que l'eau et les reins artificiels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421 29 80	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides (à l'exclusion de ceux utilisés pour l'eau, les boissons autres que l'eau, les huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression, les reins artificiels ainsi que de ceux composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice est <= 140 µm)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421 31 00	Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421 32 00	Convertisseurs catalytiques et filtres à particules, même combinés, pour l'épuration ou la filtration des gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421 39	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz (à l'exclusion des appareils pour la séparation isotopique et des filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, ainsi que des convertisseurs catalytiques et filtres à particules pour l'épuration ou la filtration des gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression)					
8421 39 25	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 1,3 cm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421 39 25	Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air (à l'exclusion des filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression et des appareils à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 1,3 cm)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8421 39 35	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, autres que l'air, par procédé catalytique (à l'exclusion des appareils à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est ≤ 1,3 cm, et des convertisseurs catalytiques pour gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421 39 85	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, autres que l'air (à l'exclusion des appareils pour la séparation isotopique, de ceux par procédé catalytique et de ceux à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est ≤ 1,3 cm, ainsi que des filtres à particules pour gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421 91 00	Parties de centrifugeuses, y.c. d'essoreuses centrifuges, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421 99	Parties d'appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz, n.d.a.					
8421 99 10	Parties des appareils relevant des sous-positions 8421 2920 ou 8421 3915, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8421 99 90	Parties des appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8422	Machines à laver la vaisselle; machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients; machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; autres machines et appareils à empaqueter ou à emballer les marchandises, y.c. les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable; machines et appareils à gazéifier les boissons; leurs parties					
8422 11 00	Machines à laver la vaisselle, de type ménager	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8422 19 00	Machines à laver la vaisselle (autres que de type ménager)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8422 20 00	Machines et appareils à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients (à l'excl. des machines à laver la vaisselle)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8422 30 00	Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; appareils à gazéifier les boissons	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8422 40 00	Machines et appareils à empaqueter ou à emballer les marchandises, y.c. les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable (à l'excl. des machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants et des machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8422 90	Parties des machines à laver la vaisselle, des machines à empaqueter ou à emballer les marchandises et autres machines et appareils du n° 8422, n.d.a.					
8422 90 10	Parties de machines à laver la vaisselle, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8422 90 90	Parties de machines à empaqueter ou emballer les marchandises et autres machines et appareils du n° 8422, n.d.a. (à l'excl. des parties pour machines à laver la vaisselle)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423	Appareils et instruments de pesage (y.c. les bascules et balances à vérifier les pièces usinées), mais à l'excl. des balances sensibles à un poids de 50 mg ou moins; poids pour toutes balances, et leurs parties					
8423 10	Pèse-personnes, y.c. les pèse-bébés; balances de ménage					
8423 10 10	Balances de ménage (à l'excl. des pèse-personnes et pèse-bébés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 10 90	Pèse-personnes, y.c. les pèse-bébés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 20	Bascules à pesage continu sur transporteurs					
8423 20 10	Bascules à pesage continu sur transporteurs, à pesage électronique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 20 90	Bascules à pesage continu sur transporteurs, autres qu'à pesage électronique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 30	Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses (à l'excl. des balances à pesage continu sur transporteurs)					
8423 30 10	Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses, à pesage électronique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 30 90	Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses, autres qu'à pesage électronique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 81	Appareils et instruments de pesage, d'une portée ≤ 30 kg (à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 50 mg ou moins, des pèse-personnes, balances de ménage, bascules à pesage continu sur transporteurs et des bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)					
8423 81 21	Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales, d'une portée ≤ 30 kg, à pesage électronique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 81 23	Appareils et instruments pour le pesage et l'étiquetage des produits préemballés, d'une portée ≤ 30 kg, à pesage électronique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 81 25	Balances de magasin à pesage électronique, d'une portée ≤ 30 kg, à pesage électronique (à l'exclusion des appareils et instruments pour le pesage et l'étiquetage des produits préemballés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 81 29	Appareils et instruments de pesage, d'une portée ≤ 30 kg, à pesage électronique, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 81 80	Appareils et instruments de pesage, d'une portée ≤ 30 kg, autres qu'à pesage électronique, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 82	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 30 kg mais ≤ 5 000 kg (à l'exclusion des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)					
8423 82 20	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 30 kg mais ≤ 5 000 kg, à pesage électronique (à l'exclusion de ceux pour le pesage de véhicules automobiles, des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 82 81	Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales, d'une portée > 30 kg mais ≤ 5 000 kg, autres qu'à pesage électronique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 82 89	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 30 kg mais ≤ 5 000 kg, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 89	Appareils et instruments de pesage, portée > 5000 kg					
8423 89 20	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5 000 kg, à pesage électronique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 89 80	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5 000 kg, autres qu'à pesage électronique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 90	Poids pour balances de tous genres; parties d'appareils et instruments de pesage, n.d.a.					
8423 90 10	Parties des appareils et instruments de pesage relevant des sous-positions 8423 2010, 8423 3010, 8423 8121, 8423 8123, 8423 8125, 8423 8129, 8423 8220 ou 8423 8920, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8423 90 90	Poids pour balances de tous genres; parties des appareils et instruments de pesage, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8424	Appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.; extincteurs, même chargés (sauf bombes et grenades d'extinction d'incendie); pistolets aéroglyphes et appareils simil. (sauf appareils et machines électriques pour la projection de métaux en fusion ou de carbures métalliques frittés); machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et simil., et leurs parties, n.d.a.					
8424 10 00	Extincteurs mécaniques, même chargés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8424 20 00	Pistolets aéroglyphes et appareils simil. (à l'excl. des machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés [n° 8515] ainsi que des machines et appareils à jet de sable, vapeur, etc.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8424 30	Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet simil., y.c. les appareils de nettoyage à eau à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression) (à l'excl. des machines et appareils pour le nettoyage de contenants spéciaux)					
8424 30 01	Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), équipés d'un dispositif de chauffage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8424 30 08	Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), sans dispositif de chauffage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8424 30 10	Machines et appareils à jet de sable et appareils à jet simil., à air comprimé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8424 30 90	Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet simil. (à l'excl. des appareils à air comprimé et des appareils de nettoyage à eau à moteur incorporé [appareils de nettoyage à haute pression], ainsi que des machines et appareils pour le nettoyage de contenants spéciaux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8424 41 00	Pulvérisateurs pour l'agriculture ou l'horticulture, portables	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8424 49	Pulvérisateurs pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'exclusion des pulvérisateurs portables)					
8424 49 10	Pulvérisateurs et poudreuseurs, pour l'agriculture ou l'horticulture, conçus pour être portés ou tirés par tracteur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8424 49 90	Pulvérisateurs pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'exclusion des pulvérisateurs portables et de ceux conçus pour être portés ou tirés par tracteur)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8424 82	Appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'exclusion des pulvérisateurs)					
8424 82 10	Appareils d'arrosage, même à main, pour l'agriculture ou l'horticulture	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8424 82 90	Appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'exclusion des pulvérisateurs et des appareils d'arrosage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8424 89	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.					
8424 89 40	Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8424 89 70	Appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8424 90	Parties d'extincteurs, de pistolets aéroglyphes et appareils simil., de machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet simil. ainsi que de machines et appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.					
8424 90 20	Parties des appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8424 90 80	Parties des extincteurs, pistolets aéroglyphes et appareils similaires, des machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires ainsi que des machines et appareils à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8425	Palans; treuils et cabestans; crics et vérins					
8425 11 00	Palans à moteur électrique	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8425 19 00	Palans autres qu'à moteur électrique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8425 31 00	Treuils et cabestans, à moteur électrique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8425 39 00	Treuils et cabestans, autres qu'à moteur électrique	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8425 41 00	Élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour voitures	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8425 49	Cabestans; vérins, hydrauliques (sauf élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour voitures)					
8425 49 10	Cabestans, à moteur électrique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8425 49 90	Cabestans, autres qu'à moteur électrique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8426	Ponts roulants et ponts roulants sur supports fixes					
8426 11 00	Ponts roulants et ponts roulants sur supports fixes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8426 12 00	Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

843149	Parties
Accusé de réception en préfecture	Parties
973200052678320260623-AP-202	Parties
Date de télétransmission : 01/07/2023	Parties
Date de réception préfecture : 01/07/2023	Parties

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
8432 29	Herses, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'excl. des herses à disques)					
8432 29 10	Scarificateurs et cultivateurs pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'excl. des herses à disques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8432 29 30	Herses pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'excl. des herses à disques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8432 29 50	Motohoues pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8432 29 90	Extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (sauf motohoues)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8432 31 00	Semoirs, plantoirs et repiqueurs, sans labour	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8432 39	Semoirs, plantoirs et repiqueurs (à l'exclusion de ceux sans labour)					
8432 39 11	Semoirs de précision, à commande centrale (à l'exclusion des semoirs sans labour)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8432 39 19	Semoirs (à l'exclusion des semoirs sans labour et des semoirs de précision, à commande centrale)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8432 39 90	Plantoirs et repiqueurs (à l'exclusion de ceux sans labour)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8432 41 00	Épandeurs de fumier (à l'exclusion des pulvérisateurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8432 42 00	Distributeurs d'engrais (à l'exclusion des pulvérisateurs et des épandeurs de fumier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8432 80 00	Machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture, rouleaux pour pelouses ou terrains de sport (à l'excl. des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuse, herses, scarificateurs et cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses, semoirs et plantoirs et à l'excl. des épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8432 90 00	Parties de machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture, ainsi que de rouleaux pour pelouses ou terrains de sport, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, y.c. les presses à pailles ou à fourrage; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles, et leurs parties (autres que pour le nettoyage ou le triage des grains et légumes secs du n° 8437)					
8433 11	Tondeuses à gazon à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal					
8433 11 10	Tondeuses à gazon à moteur électrique, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 11 51	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal, autopropulsées, avec siège	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 11 59	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal, autopropulsées (sans siège)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 11 90	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal (non autopropulsées)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 19	Tondeuses à gazon à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe					
8433 19 10	Tondeuses à gazon à moteur électrique, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 19 51	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe, autopropulsées, avec siège	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 19 59	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe, autopropulsées (sans siège)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 19 70	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe (non autopropulsées)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 19 90	Tondeuses à gazon sans moteur (tondeuses mécaniques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 20	Faucheuses, y.c. les barres de coupe à monter sur tracteur (à l'excl. des tondeuses à gazon)					
8433 20 10	Motofaucheuses (à l'excl. des tondeuses à gazon)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 20 50	Faucheuses sans moteur, y.c. les barres de coupe, conçues pour être tractées ou portées par tracteurs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 20 90	Faucheuses (non conçues pour être tractées ou portées par tracteurs et à l'excl. des tondeuses à gazon, motofaucheuses et moissonneuses-batteuses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 30 00	Machines et appareils de fenaison (à l'excl. des faucheuses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 40 00	Presses à paille ou à fourrage, y.c. les presses ramasseuses	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 51 00	Moissonneuses-batteuses	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 52 00	Machines et appareils pour le battage des produits agricoles (sauf moissonneuses-batteuses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 53	Machines pour la récolte des racines ou tubercules					
8433 53 10	Machines pour la récolte des pommes de terre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 53 30	Décolleteuses et autres machines pour la récolte des betteraves	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 53 90	Machines pour la récolte des racines ou tubercules (sauf pour la récolte des pommes de terre et sauf décolleteuses et autres machines pour la récolte des betteraves)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 59	Machines et appareils pour la récolte de produits agricoles (à l'excl. des faucheuses, machines et appareils de fenaison, presses à paille ou à fourrage, y.c. les presses ramasseuses, moissonneuses-batteuses et autres machines et appareils pour le battage des produits agricoles et sauf machines pour la récolte des racines ou tubercules)					
8433 59 11	Récolteuses-hacheuses, automotrices	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 59 19	Récolteuses-hacheuses, non automotrices	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 59 85	Machines, appareils et engins pour la récolte des produits agricoles (à l'excl. des faucheuses, des récolteuses-hacheuses, des machines et appareils de fenaison, des machines pour la récolte des racines ou tubercules, des presses à paille ou à fourrage, y.c. les presses ramasseuses, ainsi que des moissonneuses-batteuses et autres machines et appareils pour le battage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 60 00	Machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles (autres que pour le nettoyage ou le triage des grains et des légumes secs du n° 8437)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8433 90 00	Parties des machines, appareils et engins pour la récolte, le battage et le fauchage, et des machines pour le nettoyage ou le triage des produits agricoles, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8434	Machines à traire et autres machines et appareils de laiterie, et leurs parties (à l'excl. des appareils réfrigérants ou des installations pour traitement thermique, écrémeuses, centrifugeuses de clairage, filtres-presses et autres appareils de filtrage)					
8434 10 00	Machines à traire	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8434 20 00	Machines et appareils de laiterie pour la transformation du lait en produits laitiers (à l'excl. des appareils réfrigérants ou des installations pour traitement thermique, écrémeuses, centrifugeuses de clairage, filtres-presses et autres appareils de filtrage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8434 90 00	Parties de machines à traire et autres machines et appareils de laiterie, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8435	Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons simil., et leurs parties (à l'excl. des machines, appareils et dispositifs pour le traitement de ces boissons, y.c. les centrifugeuses, les filtres-presses et autres appareils de filtrage et sauf les appareils électroménagers)					
8435 10 00	Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils simil., pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons simil. (à l'excl. des machines, appareils et dispositifs pour le traitement de ces boissons, y.c. les centrifugeuses, les filtres-presses et autres appareils de filtrage et sauf les appareils électroménagers)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8435 90 00	Parties de presses et fouloirs et de machines et appareils simil. pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits et boissons simil., n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8436	Machines et appareils, n.d.a., pour l'agriculture, la sylviculture, l'horticulture, l'aviculture ou l'apiculture, y.c. les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture, et leurs parties					
8436 10 00	Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux dans les exploitations agricoles ou autres exploitations analogues (à l'excl. de l'industrie des aliments pour animaux, des hache-paille et des éleveuses à fourrage et simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8436 21 00	Couveuses et éleveuses pour l'aviculture	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8436 29 00	Machines et appareils pour l'aviculture (sauf machines à trier les oeufs, machines à plumer du n° 8438 et sauf couveuses et éleveuses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8436 80	Machines et appareils pour l'agriculture, la sylviculture, l'horticulture ou l'apiculture, n.d.a.					
8436 80 10	Machines et appareils pour la sylviculture, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8436 80 90	Machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture ou l'apiculture, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8436 91 00	Parties de machines et appareils pour l'aviculture, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8436 99 00	Parties de machines et appareils pour l'agriculture, la sylviculture, l'horticulture ou l'apiculture, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8437	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, et leurs parties (autres que les machines et appareils du type agricole, les installations de traitement thermique, les essoreuses centrifuges et les filtres à air)					
8437 10 00	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8437 80 00	Machines et appareils de minoterie ou pour traitement des céréales ou légumes secs (autres que les machines et appareils du type agricole, les installations de traitement thermique, essoreuses centrifuges, filtres à air ainsi que machines et appareils pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou légumes secs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8437 90 00	Parties de machines et appareils de minoterie ou pour le traitement des céréales ou légumes secs ou pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8438	Machines et appareils, n.d.a. dans le chapitre 84, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, et leurs parties (autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales)					
8438 10	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des produits de boulangerie, pâtisserie ou biscuiterie ou pour la fabrication industrielle des pâtes alimentaires (sauf fours, appareils de séchage des pâtes alimentaires et machines à rouler la pâte)					
8438 10 10	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des produits de boulangerie, pâtisserie ou biscuiterie (sauf fours et machines à rouler la pâte)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8438 10 90	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des pâtes alimentaires (sauf appareils de séchage des pâtes alimentaires et sauf machines à rouler la pâte)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8438 40 00	Machines et appareils pour la brasserie (sauf centrifugeuses et sauf appareils de filtrage, appareils thermiques et appareils de refroidissement)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8438 50 00	Machines et appareils pour le traitement industriel des viandes (sauf appareils de cuisson et autres appareils thermiques ainsi que les installations de refroidissement et de congélation)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

Accusé de réception en préfecture 973-200052678-20260623-A-20000007-1
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception en préfecture : 01/07/2026

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8438 60 00	Machines et appareils pour la préparation ou le traitement industriels des fruits ou des légumes (sauf appareils de cuisson et autres appareils thermiques ainsi que les installations de refroidissement et de congélation, et sauf les machines à trier les fruits et légumes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8438 80	Machines et appareils pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, n.d.a.					
8438 80 10	Machines et appareils pour le traitement et la préparation industriels du café ou du thé (sauf centrifugeuses, appareils de filtrage et sauf brûloirs, appareils de lyophilisation et autres appareils thermiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8438 80 91	Machines et appareils pour la préparation ou la fabrication industrielles des boissons (sauf centrifugeuses, appareils de filtrage, appareils thermiques ou appareils de refroidissement)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8438 80 99	Machines et appareils pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8438 90 00	Parties des machines et appareils pour le traitement, la préparation ou la fabrication industriels d'aliments ou de boissons, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8439	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellululosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton, et leurs parties (à l'excl. des autoclaves, des lessiveurs, des installations de séchage et autres appareils thermiques ainsi que des calandres)					
8439 10 00	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellululosiques (autres que les autoclaves, les lessiveurs et autres appareils thermiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8439 20 00	Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton (autres que les installations de séchage et autres appareils thermiques, calandres et machines et appareils pour la fabrication de la pâte à papier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8439 30 00	Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton (à l'excl. des calandres)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8439 91 00	Parties de machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellululosiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8439 99 00	Parties de machines et appareils pour la fabrication ou le finissage de papier ou de carton, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8440	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y.c. les machines à coudre les feuillets, et leurs parties (à l'excl. des machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier et du carton, y.c. les coupeuses, des presses polyvalentes ainsi que des machines et appareils à imprimer et leurs machines auxiliaires)					
8440 10	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y.c. les machines à coudre les feuillets (à l'excl. des machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier et du carton, y.c. les coupeuses, des presses polyvalentes ainsi que des machines et appareils à imprimer et leurs machines auxiliaires)					
8440 10 10	Plicieuses pour reliures	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8440 10 20	Assembleuses pour reliures	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8440 10 30	Couseuses ou agrafeuses, y.c. les machines à coudre les feuillets	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8440 10 40	Machines à relier par collage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8440 10 90	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure (à l'excl. des machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier et du carton, y.c. les coupeuses, des presses polyvalentes, des machines et appareils à imprimer et leurs machines auxiliaires, des plicieuses, assembleuses, couseuses ou agrafeuses, y.c. les machines à coudre les feuillets, ainsi que des machines à relier par collage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8440 90 00	Parties de machines et appareils pour le brochage ou la reliure, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8441	Machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, y.c. les coupeuses de tous types, et leurs parties, n.d.a.					
8441 10	Coupeuses pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton (sauf machines et appareils pour le brochage ou la reliure)					
8441 10 10	Coupeuses-bobineuses pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8441 10 20	Coupeuses en long ou en travers pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8441 10 30	Massicots pour papier ou carton	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8441 10 70	Coupeuses pour le travail du papier ou du carton (à l'excl. des machines et appareils pour le brochage ou la reliure du n° 8440, des coupeuses-bobineuses, des coupeuses en long ou en travers et des massicots droits)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8441 20 00	Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes en pâte à papier, papier ou carton (sauf machines à coudre et machines à placer les oeillets)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8441 30 00	Machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants simil. (autrement que par moulage) en pâte à papier, papier ou carton (sauf installations de séchage et machines à coudre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8441 40 00	Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton (sauf installations de séchage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8441 80 00	Machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8441 90	Parties de machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, n.d.a.					
8441 90 10	Parties de coupeuses pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8441 90 90	Parties de machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8442	Machines, appareils et matériel (autres que les machines des n° 8456 à 8465) pour la préparation ou la fabrication des planches, cylindres ou autres organes imprimants; planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, p.ex.), et leurs parties					
8442 30 00	Machines, appareils et matériels pour la préparation ou la fabrication des clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants (à l'exclusion des machines des positions 8456 à 8465)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8442 40 00	Parties des machines, appareils et matériels pour la préparation ou la fabrication des clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8442 50 00	Clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression, par exemple planés, grenés ou polis	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442 (à l'excl. des duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à adresser et autres machines de bureau électriques et électroniques imprimantes des n° 8469 à 8472); autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles; leurs parties					
8443 11 00	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en bobines	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 12 00	Machines et appareils à imprimer offset de bureau, alimentés en feuilles, pour feuilles d'un format <= (22 x 36 cm) à l'état non plié	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 13	Machines et appareils à imprimer offset (à l'excl. des machines et appareils offset alimentés en feuilles de format <= (22 x 36 cm) et des machines et appareils offset alimentés en bobines)					
8443 13 10	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en feuilles, usagés, pour feuilles d'un format > (22 x 36 cm)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 13 32	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en feuilles, neufs, pour feuilles d'un format <= (53 x 75 cm) mais > (22 x 36 cm)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 13 34	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en feuilles, neufs, pour feuilles d'un format > (53 x 75 cm) mais <= (75 x 107 cm)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 13 38	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en feuilles, neufs, pour feuilles d'un format > (75 x 107 cm)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 13 90	Machines et appareils à imprimer offset (sauf alimentés en feuilles ou en bobines)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 14 00	Machines et appareils à imprimer, typographiques, alimentés en bobines (sauf machines et appareils flexographiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 15 00	Machines et appareils à imprimer, typographiques (sauf machines et appareils flexographiques ainsi que machines et appareils à imprimer typographiques alimentés en bobines)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 16 00	Machines et appareils à imprimer, flexographiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 17 00	Machines et appareils à imprimer, héliographiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 19	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442 (à l'excl. des duplicateurs hectographiques ou à stencils, des machines à adresser et autres machines de bureau à imprimer des n° 8469 à 8472, des machines à imprimer à jet d'encre et des machines offset, flexographiques, typographiques et héliographiques)					
8443 19 20	Machines et appareils à imprimer les matières textiles (à l'excl. des machines et appareils offset, flexographiques, typographiques et héliographiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 19 40	Machines et appareils à imprimer utilisés pour la fabrication des semi-conducteurs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 8443 19 70	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442 (à l'excl. des machines à imprimer les matières textiles, de ceux utilisés pour la fabrication des semi-conducteurs, des imprimantes à jet d'encre, des duplicateurs hectographiques ou à stencils, des machines à adresser et des autres machines de bureau à imprimer des n° 8469 à 8472, des machines offset, flexographiques, typographiques et héliographiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 31 00	Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 32	Machines qui assurent seulement une des fonctions impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau					
8443 32 10	Imprimantes aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 8443 32 10	Imprimantes aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau (pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8443 32 80	Machines qui assurent seulement une des fonctions copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 39 00	Imprimantes, machines à copier et machines à télécopier (à l'exclusion de celles aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau et des machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants de la position 8442)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 91	Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442					
8443 91 10	Parties et accessoires de machines et d'appareils à imprimer utilisés pour la production des semi-conducteurs, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8443 91 91	Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a. (à l'excl. de machines et appareils à imprimer utilisés pour la production des semi-conducteurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Accusé de réception en préfecture 973-200052678-20260623-AP-2026-147-DE	Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442, n.d.a. (à l'excl. des machines et appareils à imprimer utilisés pour la production des semi-conducteurs et autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Date de télétransmission : 01/07/2026	Parties et accessoires d'imprimantes, de machines à copier et de machines à télécopier, n.d.a. (à l'excl. de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442)					
Date de réception en préfecture 01/07/2026	Assemblages électroniques pour imprimantes, machines à copier et machines à télécopier (sauf pour machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
8443 99 90	Parties et accessoires d'imprimantes, de machines à copier et de machines à télécopier, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques ainsi que de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 8443 99 90	Parties et accessoires d'imprimantes, de machines à copier et de machines à télécopier, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques ainsi que de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442) (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8444 00	Machines pour le filage (extrusion), l'étréage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles					
8444 00 10	Machines pour le filage (extrusion) des matières textiles synthétiques ou artificielles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8444 00 90	Machines pour l'étréage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8445	Machines pour la préparation des matières textiles; machines pour la filature, le doublage ou le retordage des matières textiles et autres machines et appareils pour la fabrication des fils textiles (à l'excl. des machines du n° 8444); machines à bobiner, y.c. les canetières, ou à dévider les matières textiles et machines pour la préparation des fils textiles en vue de leur utilisation sur les machines des n° 8446 au 8447					
8445 11 00	Cardes pour la préparation des matières textiles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8445 12 00	Peigneuses pour la préparation des matières textiles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8445 13 00	Bancs à broches	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8445 19 00	Machines pour la préparation des matières textiles (autres que cardes, peigneuses et bancs à broches)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8445 20 00	Machines pour la filature des matières textiles (autres que les machines pour le filage [extrusion] et les bancs à broches)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8445 30 00	Machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8445 40 00	Machines à bobiner (y.c. les canetières) ou à dévider les matières textiles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8445 90 00	Machines et appareils pour la fabrication des fils textiles, machines à préparer les fils textiles, pour utilisation sur les machines des n° 8446 ou 8447 (autres que les machines pour le filage [extrusion], l'étréage, la texturation ou le tranchage des matières synthétiques ou artificielles et autres que les machines à filer, doubler ou retordre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8446	Métiers à tisser					
8446 10 00	Métiers à tisser pour tissus d'une largeur <= 30 cm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8446 21 00	Métiers à tisser, à navettes, pour tissus d'une largeur > 30 cm, à moteur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8446 29 00	Métiers à tisser, à navettes, pour tissus d'une largeur > 30 cm, actionnés à la main	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8446 30 00	Métiers à tisser, sans navettes, pour tissus d'une largeur > 30 cm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8447	Machines et métiers à bonnetterie, de couture-tricotage, à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter (à l'excl. des machines à broder à manivelle)					
8447 11 00	Métiers à bonnetterie circulaires, avec cylindre d'un diamètre <= 165 mm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8447 12 00	Métiers à bonnetterie circulaires, avec cylindre d'un diamètre > 165 mm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8447 20	Métiers à bonnetterie rectilignes; machines de couture-tricotage					
8447 20 20	Métiers-chaîne, y.c. les métiers Raschel, et machines de couture-tricotage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8447 20 80	Métiers à bonnetterie rectilignes (à l'excl. des métiers-chaîne, y.c. les métiers Raschel)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8447 90 00	Machines et métiers à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter (sauf couso-brodeurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8448	Machines et appareils auxiliaires pour machines des n° 8444, 8445, 8446 ou 8447 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-trames, mécanismes de changement de navettes, p.ex.); parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des n° 8444, 8445, 8446, 8447 ou 8448 (broches, ailettes, garnitures de cardes, peignes, barrettes, filières, navettes, lisses et cadres de lisses, aiguilles, platines, crochets, p.ex.)					
8448 11 00	Ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8448 19 00	Machines et appareils auxiliaires pour machines des n° 8444, 8445, 8446 ou 8447 (sauf ratières [mécaniques d'armes] et mécaniques Jacquard, réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons, machines à lacer les cartons après perforation)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8448 20 00	Parties et accessoires des machines pour le filage [extrusion], l'étréage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles ou de leurs machines et appareils auxiliaires, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8448 31 00	Garnitures de cardes de machines pour la préparation des matières textiles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8448 32 00	Parties et accessoires de machines pour la préparation des matières textiles, n.d.a. (autres que les garnitures de cardes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8448 33 00	Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs des machines du n° 8445	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8448 39 00	Parties et accessoires des machines du n° 8445, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8448 42 00	Peignes, lisses et cadres de lisses pour métiers à tisser	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8448 49 00	Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines et appareils auxiliaires, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8448 51	Platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles, pour machines du n° 8447					
8448 51 10	Platines servant à la formation des mailles, pour machines du n° 8447	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8448 51 90	Aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles, pour machines du n° 8447 (sauf platines)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8448 59 00	Parties et accessoires des métiers, machines et appareils du n° 8447, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8449 00 00	Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des non tissés, en pièce ou en forme, y.c. les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie; leurs parties (à l'excl. des machines pour la préparation des fibres de feutre et des calandres)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8450	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, et leurs parties					
8450 11	Machines à laver le linge entièrement automatiques, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec <= 6 kg					
8450 11 11	Machines à laver le linge entièrement automatiques, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec <= 6 kg, à chargement frontal	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8450 11 19	Machines à laver le linge entièrement automatiques, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec <= 6 kg, à chargement par le haut	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8450 11 90	Machines à laver le linge entièrement automatiques, capacité unitaire en poids de linge sec > 6 kg mais <= 10 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8450 12 00	Machines à laver le linge, avec essoreuse centrifuge incorporée (à l'excl. des machines entièrement automatiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8450 19 00	Machines à laver le linge d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec <= 6 kg (à l'excl. des machines entièrement automatiques et des machines à laver le linge avec essoreuse centrifuge incorporée)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8450 20 00	Machines à laver le linge, capacité unitaire en poids de linge sec > 10 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8450 90 00	Parties de machines à laver le linge, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8451	Machines et appareils (sauf machines du n° 8450) pour lavage, nettoyage, essorage, séchage, repassage, pressage (y.c. presses à fixer), blanchiment, teinture, apprêt, finissage, enduction ou imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles et machines pour revêtement des tissus ou autres supports pour fabrication des couvre-parquets tels que le linoléum; machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus, et leurs parties					
8451 10 00	Machines pour le nettoyage à sec de matières textiles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8451 21 00	Machines à sécher, capacité unitaire en poids de linge sec <= 10 kg (à l'excl. des essoreuses centrifuges)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8451 29 00	Machines et appareils à sécher les fils, les tissus ou autres ouvrages en matières textiles (à l'excl. des machines à sécher d'une capacité unitaire en poids de linge sec <= 10 kg et sauf essoreuses centrifuges)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8451 30 00	Machines et presses à repasser, y.c. les presses à fixer (à l'excl. des calandres à catir ou à repasser)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8451 40 00	Machines et appareils pour le lavage, le blanchiment ou la teinture de fils, tissus ou autres ouvrages en matières textiles (sauf machines à laver le linge)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8451 50 00	Machines et appareils à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8451 80	Machines et appareils pour l'apprêt et le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou autres ouvrages en matières textiles, et machines pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum (sauf pour apprêt et le finissage du feutre, sauf calandres et sauf presses polyvalentes)					
8451 80 10	Machines pour le revêtement des tissus et autres supports, en vue de la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum (sauf calandres et presses polyvalentes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8451 80 30	Machines pour l'apprêt ou le finissage des fils et des tissus (à l'excl. des calandres, des presses d'emploi général ainsi que des machines pour l'apprêt et le finissage du feutre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8451 80 80	Machines et appareils pour l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles (à l'excl. des calandres et des presses d'emploi général)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8451 90 00	Parties de machines et appareils pour le lavage, nettoyage, essorage, séchage, repassage, pressage, blanchiment, teinture, apprêt, finissage, enduction ou imprégnation de fils, tissus ou autres ouvrages en matières textiles, ou pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets, ou pour enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8452	Machines à coudre (autres que les machines à coudre les feuillets du n° 8440); meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre; aiguilles pour machines à coudre; leurs parties					
8452 10	Machines à coudre de type ménager					
8452 10 11	Machines à coudre de type ménager, piquant uniquement le point de navette, tête d'un poids <= 16 kg sans moteur ou <= 17 kg avec moteur, d'une valeur unitaire (bâits, tables ou meubles non compris) > 65 €	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8452 10 19	Machines à coudre de type ménager, piquant uniquement le point de navette, tête d'un poids <= 16 kg sans moteur ou <= 17 kg avec moteur, d'une valeur unitaire (bâits, tables ou meubles non compris) <= 65 €; têtes de ces machines pesant <= 16 kg sans moteur ou <= 17 kg avec moteur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8452 10 90	Machines à coudre et têtes, de type ménager (sauf machines piquant uniquement le point de navette, tête d'un poids <= 16 kg sans moteur ou <= 17 kg avec moteur, et sauf têtes pour ces machines pesant <= 16 kg sans moteur ou <= 17 kg avec moteur)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8452 21 00	Unités automatiques de machines à coudre, de type industriel	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8452 29 00	Machines à coudre de type industriel (sauf unités automatiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8453 10	Machines à coudre pour machines à coudre					
8453 10 00	Machines à coudre et leurs parties; autres parties de machines à coudre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8453 20	Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation des chaussures ou autres ouvrages en cuir ou en peaux, et leurs parties (à l'excl. des séchoirs, pistolets aéroglyphes, machines à ébourner les porcs, machines à coudre et presses polyvalentes)					
8453 10 00	Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux (à l'excl. des séchoirs, des pistolets aéroglyphes, des machines à ébourner les porcs et des presses polyvalentes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8453 20 00	Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures en cuir ou en peau (autres que les machines à coudre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8453 80 00	Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des ouvrages en cuir ou en peau (autres que les chaussures et autres que les machines à coudre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8453 90 00	Parties de machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation de chaussures ou d'autres ouvrages en cuir ou en peau, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8454	Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie, et leurs parties (à l'excl. des presses pour poudre de métal)					
8454 10 00	Convertisseurs pour métallurgie, aciérie ou fonderie	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8454 20 00	Poches de coulée, lingotières et machines à couler [mouler] pour la métallurgie, l'aciérie ou la fonderie	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8454 30	Machines à couler (mouler) sous pression pour métallurgie, aciérie ou fonderie					
8454 30 10	Machines à couler (mouler) sous pression, pour métallurgie, aciérie ou fonderie	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8454 30 90	Machines à couler (mouler), pour métallurgie, aciérie ou fonderie (autres que sous pression)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8454 90 00	Parties de convertisseurs, poches de coulée, lingotière et machines simil. à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8455	Laminaires à métaux et leurs cylindres, et parties des lamineurs à métaux					
8455 10 00	Laminaires à métaux, à tubes en métal	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8455 21 00	Laminaires à métaux à chaud et lamineurs à métaux combinés à chaud et à froid (autres qu'à tubes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8455 22 00	Laminaires à métaux à froid (autres qu'à tubes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8455 30	Cylindres de lamineurs à métaux					
8455 30 10	Cylindres de lamineurs à métaux, en fonte	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8455 30 31	Cylindres de lamineurs à métaux, de travail à chaud; cylindres de lamineurs à métaux, d'appui, de travail à chaud et à froid, en acier forgé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8455 30 39	Cylindres de lamineurs à métaux, de travail à froid, en acier forgé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8455 30 90	Cylindres de lamineurs à métaux, en acier coulé ou moulé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8455 90 00	Parties de lamineurs à métaux, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8456	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons, par ultrasons, par électro-érosion, par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma; machines à découper par jet d'eau (à l'excl. des appareils de nettoyage opérant par ultrasons, appareils à braser ou à souder, même lorsqu'ils sont utilisés pour couper et appareils pour essais de matières)					
8456 11	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière, opérant par laser (à l'exclusion des machines pour le brasage et le soudage, même utilisées pour couper, des appareils pour essais de matières ainsi que des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou de circuits intégrés électroniques)					
8456 11 10	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière, opérant par laser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés, d'assemblages de circuits imprimés, de parties d'appareils de la position 8517 ou de parties de machines automatiques de traitement de l'information	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8456 11 90	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière, opérant par laser (à l'exclusion des machines pour le brasage et le soudage, même utilisées pour couper, des appareils pour essais de matières ainsi que des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur, de circuits intégrés électroniques, de circuits imprimés, de parties d'appareils de la position 8517 ou d'ordinateurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8456 12	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière, opérant par faisceau de lumière ou de photons, autres que celles opérant par laser (à l'exclusion des machines pour le brasage et le soudage, même utilisées pour couper, des appareils pour essais de matières et des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou de circuits intégrés électroniques)					
8456 12 10	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière, opérant par faisceau de lumière ou de photons, autres que celles opérant par laser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés, d'assemblages de circuits imprimés, de parties d'appareils de la position 8517 ou de parties de machines automatiques de traitement de l'information	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8456 12 90	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière, opérant par faisceau de lumière ou de photons, autres que celles opérant par laser (à l'exclusion des machines pour le brasage et le soudage, même utilisées pour couper, des appareils pour essais de matières ainsi que des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur, de circuits intégrés électroniques, de circuits imprimés, de parties d'appareils de la position 8517 ou d'ordinateurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8456 20 00	Machines-outils opérant par ultrasons (sauf machines de nettoyage à ultrasons et sauf appareils pour essais de matières)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8456 30	Machines-outils opérant par électro-érosion					
8456 30 11	Machines-outils opérant par électro-érosion par fil, à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8456 30 19	Machines-outils opérant par électro-érosion, à commande numérique (à l'excl. des machines opérant par électro-érosion par fil)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8456 30 90	Machines-outils opérant par électro-érosion (à l'excl. des machines à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8456 40 00	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière, opérant par jet de plasma	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8456 50 00	Machines à découper par jet d'eau	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8456 90 00	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière, opérant par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons ou par faisceaux ioniques (à l'exclusion des machines pour le brasage et le soudage, des appareils pour essais de matières ainsi que des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou de circuits intégrés électroniques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8457	Centres d'usinage, machines à poste fixe et machines à stations multiples, pour le travail des métaux					
8457 10	Centres d'usinage pour le travail des métaux					
8457 10 10	Centres d'usinage pour le travail des métaux, horizontaux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8457 10 90	Centres d'usinage pour le travail des métaux (à l'excl. des centres d'usinage horizontaux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8457 20 00	Machines à poste fixe pour le travail des métaux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8457 30	Machines à stations multiples pour le travail des métaux					
8457 30 10	Machines à stations multiples, pour le travail des métaux, à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8457 30 90	Machines à stations multiples, pour le travail des métaux (à l'excl. des machines à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8458	Tours, y.c. les centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal					
8458 11	Tours horizontaux, y.c. les centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique					
8458 11 20	Centres de tournage, horizontaux, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8458 11 41	Tours horizontaux automatiques, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique, monobroche	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8458 11 49	Tours horizontaux automatiques, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique, multibroches	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8458 11 80	Tours horizontaux, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique (à l'excl. des centres de tournage et des tours automatiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8458 19 00	Tours horizontaux, y.c. les centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal (autres qu'à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8458 91	Tours, y.c. les centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique (à l'excl. des tours horizontaux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8458 91 20	Centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique (à l'excl. des centres de tournage horizontaux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8458 91 80	Tours travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique (à l'excl. des tours horizontaux et des centres de tournage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8458 99 00	Tours, y.c. les centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal (à l'excl. des tours horizontaux et des tours à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8459	Machines-outils, y.c. les unités d'usinage à glissières, à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière (autres que les tours et les centres de tournage travaillant par enlèvement de métal du n° 8458, les machines à tailler les engrenages du n° 8461 et sauf les machines-outils pour emploi à la main)					
8459 10 00	Unités d'usinage à glissières, à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8459 21 00	Machines à percer, pour le travail des métaux, à commande numérique (à l'excl. des unités d'usinage à glissières)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8459 29 00	Machines à percer, pour le travail des métaux (à l'excl. des machines à commande numérique, des unités d'usinage à glissières et des machines mues à la main)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8459 31 00	Aléseuses-fraiseuses combinées pour métaux, opérant par enlèvement de matières, à commande numérique (sauf unités d'usinage à glissières)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8459 39 00	Aléseuses-fraiseuses combinées pour métaux, opérant par enlèvement de matières (autres qu'à commande numérique et sauf unités d'usinage à glissières)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8459 41 00	Machines à aléser les métaux, à commande numérique (à l'exclusion des unités d'usinage à glissières et des aléseuses-fraiseuses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8459 49 00	Machines à aléser les métaux, autres qu'à commande numérique (à l'exclusion des unités d'usinage à glissières et des aléseuses-fraiseuses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8459 51 00	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à console, à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8459 59 00	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à console (autres qu'à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8459 61	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à commande numérique (sauf unités d'usinage à glissières, aléseuses-fraiseuses combinées, machines à fraiser à console et sauf machines à tailler les engrenages)					
8459 61 10	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8459 61 90	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à commande numérique (à l'excl. des unités d'usinage à glissières, des aléseuses-fraiseuses combinées, des machines à fraiser à console, des machines à fraiser les outils en métal et des machines à tailler les engrenages)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8459 69	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières (autres qu'à commande numérique et sauf unités d'usinage à glissières, aléseuses-fraiseuses combinées, machines à fraiser à console et machines à tailler les engrenages)					
8459 69 10	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières (autres qu'à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8459 69 90	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières (sauf à commande numérique et autres qu'unités d'usinage à glissières aléseuses-fraiseuses combinées, machines à fraiser à console et machines à tailler les engrenages)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8459 70 00	Machines à fileter ou à tarauder les métaux par enlèvement de matières (sauf unités d'usinage à glissières)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8459 70 90	Machines à aléser, affûter, meuler, rectifier, roller, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, pour le travail des métaux ou des cermet à l'aide de produits ou de produits de polissage (à l'exclusion des machines à tailler ou à finir les engrenages de la position 8461 et des machines pour emploi à la main)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8460 12 00	Machines à rectifier les surfaces planes, à commande numérique, pour le finissage des métaux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8460 19 00	Machines à rectifier les surfaces planes, autres qu'à commande numérique, pour le finissage des métaux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8460 22 00	Machines à rectifier sans centre, à commande numérique, pour le finissage des métaux (à l'exclusion des machines à finir les engrenages)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8460 23 00	Machines à rectifier les surfaces cylindriques, à commande numérique, pour le finissage des métaux (à l'exclusion des machines à finir les engrenages et des machines sans centre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8460 24 00	Machines à rectifier, à commande numérique, pour le finissage des métaux (à l'exclusion des machines à rectifier les surfaces planes ou cylindriques et des machines à rectifier les engrenages)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8460 29	Machines à rectifier, autres qu'à commande numérique, pour le finissage des métaux (à l'exclusion des machines à rectifier les surfaces planes et des machines à rectifier les engrenages)					
8460 29 10	Machines à rectifier, autres qu'à commande numérique, pour surfaces cylindriques (à l'exclusion des machines à finir les engrenages)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8460 29 90	Machines à rectifier, autres qu'à commande numérique, pour le finissage des métaux (à l'exclusion des machines à rectifier les surfaces planes ou cylindriques et des machines à rectifier les engrenages)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8460 31 00	Machines à affûter, pour le travail des métaux, à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8460 39 00	Machines à affûter, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8460 40	Machines à glacer ou à roder, pour le travail des métaux (sauf machines à finir les engrenages)					
8460 40 10	Machines à glacer ou à roder, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermet, à commande numérique (à l'excl. des machines à finir les engrenages)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8460 40 90	Machines à glacer ou à roder, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermet, à l'excl. des machines à commande numérique et des machines à finir les engrenages)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8460 90 00	Machines à ébarber, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, pour le travail des métaux ou des cermet, à l'exclusion des machines à meuler, à affûter, à rectifier et à roder ainsi que des machines pour emploi à la main	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8461	Machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser, brocher, tailler les engrenages, finir les engrenages, scier, tronçonner et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal, de carbures métalliques frittés ou de cermet, n.d.a.					
8461 20 00	Étaux-limeurs et machines à mortaiser, pour le travail des métaux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8461 30	Machines à brocher, pour le travail des métaux					
8461 30 10	Machines à brocher, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermet, à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8461 30 90	Machines à brocher, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermet, à l'excl. des machines à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8461 40	Machines à tailler ou à finir les engrenages, pour le travail des métaux (à l'excl. des machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser et machines à brocher)					
8461 40 11	Machines à tailler les engrenages cylindriques, pour le travail des métaux, à commande numérique (à l'excl. des machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser et machines à brocher)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8461 40 19	Machines à tailler les engrenages cylindriques, pour le travail des métaux et autres qu'à commande numérique (à l'excl. des machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser et machines à brocher)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8461 40 31	Machines à tailler les engrenages autres que cylindriques, pour le travail des métaux, à commande numérique (à l'excl. des machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser et machines à brocher)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8461 40 39	Machines à tailler les engrenages autres que cylindriques, pour le travail des métaux, autres qu'à commande numérique (à l'excl. des machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser et machines à brocher)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8461 40 71	Machines à finir les engrenages, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique, pour le travail des métaux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8461 40 79	Machines à finir les engrenages, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8461 40 90	Machines à finir les engrenages, pour le travail des métaux (autres qu'à positionnement dans un des axes pouvant être réglé à au moins 0,01 mm près)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8461 50	Machines à scier ou à tronçonner, pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main)					
8461 50 11	Machines à scie circulaire, pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8461 50 19	Machines à scier pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main et autres que les machines à scie circulaire)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8461 50 90	Machines à tronçonner, pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main et autres que les machines à scier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8461 90 00	Machines à raboter et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux (à l'exclusion des laminoirs); machines (y compris les presses, les lignes de refendage et les lignes de découpe à longueur) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailier, poinçonner, gruger ou à grignoter les métaux (à l'exclusion des bancs à étrier); presses pour le travail des métaux ou des carbures métalliques, autres que celles visées aux n° 8456 à 8461					
8462 11	Machines pour le forgeage à matrice fermée					
8462 11 10	Machines pour le forgeage à matrice fermée, à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 11 90	Machines pour le forgeage à matrice fermée (sauf à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 19	Machines pour le travail à chaud (y compris les presses) à forger par matriçage ou à forgeage libre ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets (sauf machines pour le forgeage à matrice fermée)					
8462 19 10	Machines pour le travail à chaud (y compris les presses) à forger par matriçage ou à forgeage libre ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets, à commande numérique (sauf machines pour le forgeage à matrice fermée)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 19 90	Machines pour le travail à chaud (y compris les presses) à forger par matriçage ou à forgeage libre ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets (sauf machines pour le forgeage à matrice fermée et à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 22	Machines de formage des profilés					
8462 22 10	Machines de formage des profilés, pour produits plats, à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 22 90	Machines de formage des profilés, pour produits plats (sauf à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 23 00	Presses plieuses, à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 24 00	Presses à panneaux, à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 25 00	Machines à profiler à galets, à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 26 00	Machines à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, à commande numérique, pour produits plats (sauf machines de formage des profilés, presses plieuses, presses à panneaux et machines à profiler à galets)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 29 00	Machines à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, pour produits plats (sauf à commande numérique et machines de formage des profilés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 32	Lignes de refendage et lignes de découpe à longueur, pour produits plats					
8462 32 10	Lignes de refendage et lignes de découpe à longueur, pour produits plats, à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 32 90	Lignes de refendage et lignes de découpe à longueur, pour produits plats (sauf à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 33 00	Machines à cisailier, à commande numérique, pour produits plats (sauf lignes de refendage, lignes de découpe à longueur, presses, et machines combinées à poinçonner et à cisailier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 39 00	Machines à cisailier, pour produits plats (sauf lignes de refendage, lignes de découpe à longueur, presses, machines combinées à poinçonner et à cisailier, ainsi que machines à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 42 00	Machines à commande numérique (à l'exclusion des presses) à poinçonner, à gruger ou à grignoter, pour produits plats, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailier	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 49 00	Machines à poinçonner, à gruger ou à grignoter, pour produits plats, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailier (à l'exclusion des presses et des machines à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 51 00	Machines pour travailler les tubes, tuyaux, profilés creux, profilés et barres, à commande numérique (à l'exclusion des presses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 59 00	Machines pour travailler les tubes, tuyaux, profilés creux, profilés et barres (à l'exclusion des presses et des machines à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 61	Presses hydrauliques à froid à métaux					
8462 61 10	Presses hydrauliques à froid à métaux, à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 61 90	Presses hydrauliques à froid à métaux (sauf à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 62	Presses mécaniques à froid à métaux					
8462 62 10	Presses mécaniques à froid à métaux, à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 62 90	Presses mécaniques à froid à métaux (sauf à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 63	Servo-presses à froid à métaux					
8462 63 10	Servo-presses à froid à métaux, à commande numérique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 63 90	Servo-presses à froid à métaux (sauf à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 69	Presses à froid à métaux (sauf hydrauliques, mécaniques et servo-presses)					
8462 69 10	Presses à froid à métaux, à commande numérique (sauf hydrauliques, mécaniques et servo-presses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 69 90	Presses à froid à métaux (sauf hydrauliques, mécaniques, servo-presses et à commande numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8462 90	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux (à l'exclusion des laminoirs); machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailier, poinçonner, gruger ou à grignoter les métaux (à l'exclusion des bancs à étrier); presses pour le travail des métaux ou des carbures métalliques, autres que celles visées aux n° 8456 à 8462,69					
8462 90 10	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux (à l'exclusion des laminoirs); machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailier, poinçonner, gruger ou à grignoter les métaux (à l'exclusion des bancs à étrier); presses pour le travail des métaux ou des carbures métalliques, autres que celles visées aux n° 8456 à 8462,69	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8463	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux (à l'exclusion des laminoirs); machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailier, poinçonner, gruger ou à grignoter les métaux (à l'exclusion des bancs à étrier); presses pour le travail des métaux ou des carbures métalliques, autres que celles visées aux n° 8456 à 8462,69 et que les machines à commande numérique additive)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8463 10	Bancs à étrier les barres, tubes, profilés, fils ou simil. en métal					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8463 10 10	Bancs à étirer les fils métalliques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8463 10 90	Bancs à étirer les barres, tubes, profilés ou simil. en métal (sauf fils)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8463 20 00	Machines pour le travail des métaux, pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8463 30 00	Machines-outils pour le travail des métaux sous forme de fil sans enlèvement de matière (à l'excl. des machines à rouler les fils du n° 8461 et des machines pour emploi à la main)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8463 90 00	Machines-outils pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cernets, sans enlèvement de matière (sauf machines à forger, à rouler, à cintrer, dresser ou planer, machines à cisailer, à poinçonner ou à gruger, presses, bancs à étirer, machines à exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage, machines à travailler le fil métallique, machines pour emploi à la main, et machines pour la fabrication additive)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8464	Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil., ou pour le travail à froid du verre (à l'excl. des machines pour emploi à la main)					
8464 10 00	Machines à scier pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil., ou pour le travail à froid du verre (à l'excl. des machines pour emploi à la main)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8464 20	Machines à meuler ou à polir pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil., ou pour le travail à froid du verre (à l'excl. des machines pour emploi à la main)					
8464 20 11	Machines à meuler ou à polir pour le travail des verres d'optique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8464 20 19	Machines à meuler ou à polir pour le travail du verre (sauf verres d'optique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8464 20 80	Machines à meuler et à polir pour le travail de la pierre, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil. (à l'excl. des machines pour emploi à la main, pour le travail à froid du verre et les machines pour le travail des disques [wafers] à semi-conducteur)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8464 90 00	Machines-outils pour le travail de la pierre, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil., ou pour le travail à froid du verre (autres qu'à scier, à meuler ou à polir et autres que les machines pour emploi à la main et les machines pour le travail des disques [wafers] à semi-conducteur)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8465	Machines-outils (y compris les machines à clouer, agraffer, coller ou autrement assembler) pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (sauf pour emploi à main et pour la fabrication additive)					
8465 10	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations					
8465 10 10	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations, avec reprise manuelle de la pièce entre chaque opération	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8465 10 90	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations, à reprise automatique de la pièce entre chaque opération	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8465 20 00	Centres d'usinage pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires, qui peuvent effectuer différents types d'opérations d'usinage par changement automatique des outils au départ d'un magasin conformément à un programme d'usinage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8465 91	Machines à scier, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que pour emploi à la main)					
8465 91 10	Machines à scier pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., à ruban (à l'excl. des outils pour emploi à la main)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8465 91 20	Scies circulaires pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'excl. des outils pour emploi à la main)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8465 91 90	Machines à scier pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'excl. des outils pour emploi à la main, des machines à ruban et des scies circulaires)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8465 92 00	Machines à dégauchir ou à raboter, machines à fraiser ou à moulurer, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main et des machines des sous-positions 8465.10 et 8465.20)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8465 93 00	Machines à meuler, à poncer ou à polir, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main et des centres d'usinage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8465 94 00	Machines à cintrer ou à assembler, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main et des centres d'usinage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8465 95 00	Machines à percer ou à mortaiser, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main et des machines des sous-positions 8465.10 et 8465.20)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8465 96 00	Machines à fendre, à trancher ou à dérouler, pour le travail du bois (à l'exclusion des centres d'usinage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8465 99 00	Machines-outils pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main, des machines des sous-positions 8465 10 et 8465 20, des machines à scier, à dégauchir ou à raboter, à fraiser ou à moulurer, à meuler, à poncer ou à polir, à cintrer ou à assembler, à percer ou à mortaiser, à fendre, à trancher ou à dérouler, et des machines pour la fabrication additive)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8466	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des n° 8456 à 8465, y.c. les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur ces machines, n.d.a.; porte-outils pour outils ou outillage à main de tous types					
8466 10	Porte-outils pour machines-outils, y.c. l'outillage à main de tous types, et filières à déclenchement automatique					
8466 10 20	Mandrin, pince et douilles servant de porte-outils, pour machines-outils, y.c. pour l'outillage à main de tous types	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8466 10 31	Porte-outils pour tours (sauf mandrins, pincettes et douilles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8466 10 38	Porte-outils, pour machines-outils, y.c. l'outillage à main de tous types (sauf pour tours, mandrins, pincettes et douilles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8466 10 80	Filières à déclenchement automatique pour machines-outils	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8466 20	Porte-pièces pour machines-outils					
8466 20 20	Porte-pièces pour machines outils sous forme de montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8466 20 91	Porte-pièces pour tours (sauf montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8466 20 98	Porte-pièces pour machines-outils (sauf pour tours et sauf montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8466 30 00	Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8466 91	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, etc., y.c. le travail à froid du verre, n.d.a.					
8466 91 20	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, etc., y.c. le travail à froid du verre, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8466 91 95	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, etc., y.c. le travail à froid du verre, n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8466 92	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., n.d.a.					
8466 92 20	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8466 92 80	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8466 93	Parties et accessoires des machines-outils travaillant par enlèvement de matière des positions 8456 à 8461, n.d.a.					
8466 93 40	Parties et accessoires des machines des sous-positions 4561 110, 84561 210, 84562 0, 84563 0, 84571 0, 84589 1, 84592 100, 84596 1 ou 84615 0, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés, d'assemblages de circuits imprimés, de parties d'appareils de la position 8517 ou de parties de machines automatiques de traitement de l'information	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8466 93 50	Parties et accessoires des machines à découper par jet d'eau, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8466 93 60	Parties et accessoires des machines-outils travaillant par enlèvement de matière des positions 8456 à 8461, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8466 94 00	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du métal avec enlèvement de matière, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467	Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur électrique ou non électrique incorporé, pour emploi à la main; leurs parties					
8467 11	Outils pneumatiques pour emploi à la main, rotatifs (même à percussion)					
8467 11 10	Outils pneumatiques pour emploi à la main, rotatifs, pour le travail des métaux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 11 90	Outils pneumatiques pour emploi à la main, rotatifs (autres que pour le travail des métaux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 19 00	Outils pneumatiques, pour emploi à la main (à l'excl. des outils rotatifs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 21	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives					
8467 21 10	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives, fonctionnant sans source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 21 91	Perceuses électropneumatiques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 21 99	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (autres que machines électropneumatiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 22	Scies et tronçonneuses, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main					
8467 22 10	Tronçonneuses, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 22 30	Scies circulaires à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 22 90	Scies (autres que tronçonneuses ou circulaires) à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main (autres que scies et perceuses)					
8467 29 20	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant sans source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et perceuses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 51	Meuleuses d'angle, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 53	Ponceuses à bandes, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 59	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 70	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 71	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 72	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 73	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 74	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 75	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 76	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 77	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 78	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 79	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 80	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 81	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 82	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 83	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 84	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 85	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 86	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 87	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 88	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 89	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 90	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 91	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 92	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 93	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 94	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 95	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 96	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 97	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 98	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 29 99	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 30 00	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et perceuses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 31 00	Tronçonneuses à chaîne pour emploi à la main, à moteur non électrique incorporé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 39 00	Outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur non électrique incorporé (sauf tronçonneuses à chaîne et outils pneumatiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8467 91 00	Parties de tronçonneuses à chaîne pour emploi à la main, à moteur électrique ou non électrique incorporé, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 92 00	Parties d'outils pneumatiques pour emploi à la main, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8467 99 00	Parties d'outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur électrique ou non électrique incorporé, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8468	Machines et appareils pour le brassage ou le soudage, même pouvant couper, mais autres que ceux du n° 8515; machines et appareils aux gaz pour la trempe superficielle, et leurs parties					
8468 10 00	Chalumeaux guidés à la main pour le brassage ou le soudage aux gaz	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8468 20 00	Machines et appareils aux gaz, pour le brassage ou le soudage ou pour la trempe superficielle (sauf chalumeaux guidés à la main)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8468 80 00	Machines et appareils pour le brassage ou le soudage (autres qu'aux gaz et à l'excl. des machines ou appareils pour le brassage ou le soudage électriques du n° 8515)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8468 90 00	Parties de machines et appareils pour le brassage, le soudage, la trempe artificielle non électriques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8470	Machines à calculer et machines de poche [dimensions <= 170 mm x 100 mm x 45 mm] permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations, comportant une fonction de calcul; machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets et machines simil., comportant un dispositif de calcul; caisses enregistreuses (à l'excl. des machines automatiques de traitement de l'information du n° 8471 et des distributeurs automatiques)					
8470 10 00	Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche [dimensions <= 170 mm x 100 mm x 45 mm] comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8470 21 00	Machines à calculer électroniques avec organe imprimant, raccordées au réseau (à l'excl. des machines automatiques de traitement de l'information du n° 8471)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8470 29 00	Machines à calculer électroniques sans organe imprimant, raccordées au réseau (à l'excl. des machines automatiques de traitement de l'information du n° 8471)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8470 30 00	Machines à calculer autres qu'électroniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8470 50 00	Caisses enregistreuses comportant un dispositif de calcul	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8470 90 00	Machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets et simil., avec dispositif de calcul (à l'excl. des machines à calculer, des caisses enregistreuses et des distributeurs automatiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8471	Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, n.d.a.					
8471 30 00	Machines automatiques de traitement de l'information, portatives, d'un poids <= 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran (à l'excl. des unités périphériques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8471 41 00	Machines automatiques de traitement de l'information, comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie (sauf portatives d'un poids <= 10 kg et celles se présentant sous systèmes et à l'excl. des unités périphériques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8471 49 00	Machines automatiques de traitement de l'information se présentant sous forme de systèmes [comportant au moins une unité centrale de traitement, une unité d'entrée et une unité de sortie] (sauf portatives d'un poids <= 10 kg et à l'excl. des unités périphériques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8471 50 00	Unités de traitement pour machines automatiques de traitement de l'information, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants: unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie (autres que celles des n° 847141 ou 847149 et à l'excl. des unités périphériques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8471 60	Unités d'entrée ou de sortie pour machines automatiques de traitement de l'information, pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoire					
8471 60 60	Claviers pour machines automatiques de traitement de l'information, pouvant comporter des unités de mémoire sous la même enveloppe	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8471 60 70	Unités d'entrée ou de sortie pour machines automatiques de traitement de l'information, pouvant comporter des unités de mémoire sous la même enveloppe (à l'excl. des claviers)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8471 70	Unités de mémoire pour machines automatiques de traitement de l'information					
8471 70 20	Unités de mémoire centrales pour machines automatiques de traitement de l'information	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8471 70 30	Unités de mémoire à disques pour machines automatiques de traitement de l'information, optiques, y.c. magnéto-optiques (lecteurs de CD-ROM p.ex.) (sauf unités de mémoire centrales)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8471 70 50	Unités de mémoire à disques durs pour machines automatiques de traitement de l'information, ni optiques ni magnéto-optiques (sauf unités de mémoire centrales)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8471 70 70	Unités de mémoire à disques pour machines automatiques de traitement de l'information, ni optiques ni magnéto-optiques (sauf unités de mémoire centrales)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8471 70 80	Unités de mémoire à bandes pour machines automatiques de traitement de l'information (sauf unités de mémoire centrales)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8471 70 98	Unités de mémoire pour machines automatiques de traitement de l'information (sauf les unités de mémoire à disques ou à bandes et les unités de mémoire centrales)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8471 80 00	Unités de machines automatiques de traitement de l'information (à l'excl. des unités de traitement, unités d'entrée ou de sortie et unités de mémoire)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8471 90 00	Lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, n.d.a.	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8472	Machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, distributeurs automatiques de billets de banque, machines à trier, à compter ou à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer ou àagrafer p.ex.), n.d.a.					
8472 10 00	Duplicateurs hectographiques ou à stencils (sauf imprimantes, photocopieuses et appareils à procédé thermique de reproduction)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8472 30 00	Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande de courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8472 90	Machines et appareils de bureau, n.d.a.					
8472 90 10	Machines à trier, à compter et à encartoucher les pièces de monnaie	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8472 90 80	Machines et appareils de bureau, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8473	Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et simil.) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils des n° 8469 à 8472, n.d.a.					
8473 21	Parties et accessoires des machines à calculer électroniques des n° 847010, 847021 ou 847029, n.d.a.					
8473 21 10	Assemblages électroniques pour machines à calculer électroniques des n° 847010, 847021 ou 847029, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8473 21 90	Parties et accessoires pour machines à calculer électroniques des n° 847010, 847021 ou 847029, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8473 29	Parties et accessoires pour machines à calculer non électroniques, machines comptables, caisses enregistreuses ou pour autres machines à dispositif de calcul du n° 8470, n.d.a.					
8473 29 10	Assemblages électroniques pour machines comptables, caisses enregistreuses ou pour autres machines à dispositif de calcul du n° 8470, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8473 29 90	Parties et accessoires pour machines à calculer non électroniques, machines comptables, caisses enregistreuses ou autres machines à dispositif de calcul du n° 8470, n.d.a. (sauf assemblages électroniques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8473 30	Parties et accessoires pour machines automatiques de traitement de l'information ou pour autres machines du n° 8471, n.d.a.					
8473 30 20	Assemblages électroniques pour machines automatiques de traitement de l'information ou pour autres machines du n° 8471, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8473 30 80	Parties et accessoires pour machines automatiques de traitement de l'information ou pour autres machines du n° 8471, n.d.a. (sauf assemblages électroniques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8473 40	Parties et accessoires pour autres machines et appareils de bureau du n° 8472, n.d.a.					
8473 40 10	Assemblages électroniques des autres machines et appareils de bureau de la position 8472, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8473 40 80	Parties et accessoires pour autres machines et appareils de bureau du n° 8472, n.d.a. (sauf assemblages électroniques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8473 50	Parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des positions 8470 à 8472, n.d.a.					
8473 50 20	Assemblages électroniques qui peuvent être utilisés indifféremment avec deux ou plusieurs machines à écrire, appareils de traitement de textes, machines à calculer ou autres machines, appareils ou dispositifs électroniques des n° 8470 à 8472, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8473 50 80	Parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des positions 8470 à 8472, n.d.a. (à l'exclusion des assemblages électroniques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8474	Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable; et leurs parties (sauf machines pour la fabrication additive)					
8474 10 00	Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver les matières minérales solides (y.c. les poudres et les pâtes) (à l'excl. des centrifugeuses et des filtres-presses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8474 20 00	Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser les matières minérales solides	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8474 31 00	Bétonnières et appareils à gâcher le ciment (sauf montés sur wagons de chemins de fer ou sur châssis de véhicules automobiles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8474 32 00	Machines à mélanger les matières minérales au bitume	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8474 39 00	Machines et appareils à mélanger ou à malaxer les matières minérales solides (y.c. les poudres et les pâtes) (sauf bétonnières et appareils à gâcher le ciment, machines à mélanger les matières minérales au bitume et sauf calandres)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8474 80	Machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou pâte; machines à former les moules de fonderie en sable (sauf pour mouler ou couler le verre, et pour la fabrication additive)					
8474 80 10	Machines à agglomérer, former ou mouler les pâtes céramiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8474 80 10	Machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou pâte et machines à former les moules de fonderie en sable (sauf pour mouler ou couler le verre, et pour la fabrication additive)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8474 80 20	Machines et appareils pour le travail des matières minérales du n° 8474, n.d.a.					
8474 90 10	Parties des machines et appareils visés au no 8474, n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8474 90 90	Parties des machines et appareils visés au no 8474, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8475	Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre; machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre (à l'exclusion des fours et appareils thermiques pour la production de verre trempé, ainsi que des machines pour la fabrication additive), et leurs parties					
8475 10 00	Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8475 21 00	Machines pour la fabrication à chaud des fibres optiques et de leurs ébauches	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8475 29 00	Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre (à l'exclusion des machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches, ainsi que des fours et des appareils thermiques pour la production de verre trempé, et des machines pour la fabrication additive)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8475 90	Parties des machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre ou des machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre, n.d.a.					
8475 90 10	Parties des machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8475 90 90	Parties des machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre et des machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8476	Machines automatiques de vente de produits (timbres-poste, cigarettes, denrées alimentaires, boissons p.ex.), y.c. les machines pour changer la monnaie, et leurs parties					
8476 21 00	Machines automatiques de vente de boissons, comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8476 29 00	Machines automatiques de vente de boissons, sans dispositif de chauffage ou de réfrigération	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8476 81 00	Machines automatiques de vente de produits, comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération (sauf machines automatiques de vente de boissons)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8476 89	Machines automatiques de vente de produits, sans dispositif de chauffage ou de réfrigération et machines pour changer la monnaie (sauf machines automatiques de vente de boissons)					
8476 89 10	Machines pour changer la monnaie	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8476 89 90	Machines automatiques de vente de produits, sans dispositif de chauffage ou de réfrigération (à l'exclusion des machines automatiques de vente de boissons et des machines pour changer la monnaie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8476 90	Parties des machines automatiques de vente de produits, y.c. les machines automatiques pour changer la monnaie, n.d.a.					
8476 90 10	Parties des machines pour changer la monnaie, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8476 90 90	Parties des machines automatiques de vente de produits, n.d.a. (à l'exclusion des machines pour changer la monnaie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8477	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, n.d.a. dans le chapitre 84, et leurs parties					
8477 10 00	Machines à mouler par injection pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8477 20 00	Extrudeuses pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8477 30 00	Machines à mouler par soufflage pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8477 40 00	Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8477 51 00	Machines et appareils à mouler ou à rechapier les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air en caoutchouc ou en matières plastiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8477 59	Machines et appareils à mouler ou à former pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières (à l'excl. des machines à mouler par injection, des extrudeuses, machines à mouler par soufflage, machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer et sauf machines et appareils à mouler ou à rechapier les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air)					
8477 59 10	Presses pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières (sauf machines à mouler par injection, extrudeuses, machines à thermoformer et machines et appareils pour rechapier les pneumatiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8477 59 80	Machines et appareils à mouler ou à former, pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières (sauf machines à mouler par injection; extrudeuses; machines à mouler par soufflage; machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer; machines et appareils à mouler ou à rechapier les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air; presses diverses; machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8477 80	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières n.d.a. dans le chapitre 84					
8477 80 11	Machines pour la transformation des résines réactives	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8477 80 19	Machines pour la fabrication de produits spongieux ou alvéolaires (sauf pour la transformation des résines réactives)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8477 80 91	Machines à fragmenter pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8477 80 93	Mélangeurs, malaxeurs et agitateurs pour la préparation du caoutchouc ou des matières plastiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8477 80 95	Machines de découpage et machines à refendre pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8477 80 99	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, n.d.a. dans le chapitre 84	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8477 90	Parties des machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, n.d.a.					
8477 90 10	Parties des machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières des n° 8477 10 00 à 8477 80 99, n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier (à l'excl. des parties de machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8477 90 80	Parties des machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières des n° 8477 10 00 à 8477 80 99, n.d.a. (à l'excl. des parties de machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques et autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8478	Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac, n.d.a. dans le chapitre 84, et leurs parties					
8478 10 00	Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac (sauf appareils de séchage et autres appareils de traitement à chaud et sauf centrifugeuses et filtres-presses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8478 90 00	Parties des machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479	Machines et appareils, y.c. les appareils mécaniques, ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 84, et leurs parties					
8479 10 00	Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 20 00	Machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses d'origine microbienne, végétales fixes ou animales (à l'exclusion des centrifugeuses, des appareils pour la filtration et des appareils de chauffage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 30	Presses pour la fabrication de panneaux de particules, de fibres de bois ou autres matières ligneuses et autres machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège (autres que les appareils de séchage, les pistolets aéroglyphes et appareils simil. et sauf machines-outils)					
8479 30 10	Presses pour la fabrication de panneaux de particules, de fibres de bois ou autres matières ligneuses ou pour le traitement du bois ou du liège (autres que les machines-outils pour le travail du bois ou du liège du n° 8465)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 30 90	Machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège (autres que les appareils de séchage, pistolets aéroglyphes et appareils simil., et sauf machines-outils et presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 40 00	Machines de corderie ou de câblerie (autres que les métiers à retordre des types utilisés dans la filature)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 50 00	Robots industriels, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 60 00	Appareils mécaniques à évaporation pour le rafraîchissement de l'air, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 71 00	Passerelles d'embarquement pour passagers, des types utilisés dans les aéroports	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 79 00	Passerelles d'embarquement pour passagers (à l'excl. de celles des types utilisés dans les aéroports)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 81 00	Machines et appareils pour le traitement des métaux, y.c. les bobineuses pour enroulements électriques, n.d.a. (à l'excl. des robots industriels, des fours, appareils de séchage, pistolets aéroglyphes et appareils simil., appareils de nettoyage à haute pression et autres machines de nettoyage opérant par pulvérisation, lamiroirs, machines-outils et machines de corderie et de câblerie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 82 00	Machines et appareils à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser, n.d.a. (à l'excl. des robots industriels)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 83 00	Presses isostatiques à froid	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 89	Machines et appareils, y.c. les appareils mécaniques, n.d.a.					
8479 89 30	Soutènement marchant hydraulique pour mines	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 89 60	Appareillages dits "de graissage centralisé"	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 89 70	Machines automatiques de placement de composants électroniques des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 89 97	Machines et appareils, y.c. mécaniques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 90	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, n.d.a.					
8479 90 15	Parties des machines automatiques de placement de composants électroniques des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 90 20	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8479 90 70	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, ayant une fonction propre, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8480	Châssis de fonderie, plaques de fond pour moules; modèles pour moules; moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les pierres minérales, le caoutchouc ou les matières plastiques (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre, autres qu'en machines à fonder pour machines à fonder en ligne du n° 8442)					
8480 10 00	Châssis de fonderie	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8480 10 10	Modèles pour moules (à l'excl. des articles en graphite ou en autre carbone, en matières céramiques et en verre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8480 30	Modèles pour moules (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre)					
8480 30 10	Modèles pour moules, en bois	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8480 30 90	Modèles pour moules (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre et sauf en bois)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8480 41 00	Moules pour les métaux ou les carbures métalliques, pour le moulage par injection ou par compression (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8480 49 00	Moules pour les métaux ou les carbures métalliques (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, qu'en produits céramiques ou en verre, sauf flans, matrices et moules à fondre pour machines à fondre en ligne du n° 8442, moules pour le moulage par injection ou par compression et autres que les lingotières)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8480 50 00	Moules pour le verre (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8480 60 00	Moules pour les matières minérales (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8480 71 00	Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques, pour le moulage par injection ou par compression	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8480 79 00	Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques (à l'excl. des articles pour le moulage par injection ou par compression)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481	Articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil., y.c. les détendeurs et les vannes thermostatiques, et leurs parties					
8481 10	Détendeurs					
8481 10 05	Détendeurs combinés avec filtres ou lubrificateurs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 10 19	Détendeurs en fonte ou en acier (non combinés avec des filtres ou lubrificateurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 10 99	Détendeurs en métaux non-ferreux (non combinés avec des filtres ou lubrificateurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 20	Valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques					
8481 20 10	Valves pour transmissions oléohydrauliques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 20 90	Valves pour transmissions pneumatiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 30	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil.					
8481 30 91	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil., en fonte ou acier	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 30 99	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (autres qu'en fonte ou acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 40	Soupapes de trop-plein ou de sûreté					
8481 40 10	Soupapes de trop-plein ou de sûreté en fonte ou en acier	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 40 90	Soupapes de trop-plein ou de sûreté (autres qu'en fonte ou en acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80	Articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauteries, etc. (à l'excl. des détendeurs, valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, clapets et soupapes de retenue et sauf soupapes de trop-plein ou de sûreté)					
8481 80 11	Mélangeurs et mitigeurs sanitaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80 19	Robinetterie sanitaire (sauf mélangeurs et mitigeurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80 31	Robinets [vannes] thermostatiques pour radiateurs de chauffage central	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80 39	Robinetterie pour radiateurs de chauffage central (sauf robinets [vannes] thermostatiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80 40	Valves pour pneumatiques et chambres à air	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80 51	Vannes de régulation de température (à l'excl. des robinets [vannes] thermostatiques pour radiateurs de chauffage central)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80 59	Vannes de régulation (autres que vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmission oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80 61	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc., en fonte (sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80 63	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc., en acier (sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80 69	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc. (autres qu'en fonte ou acier et sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80 71	Robinets à soupapes, en fonte (à l'excl. des vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, vannes de régulation et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80 73	Robinets à soupapes, en acier (à l'excl. des vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, vannes de régulation et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80 79	Robinets à soupapes (autres qu'en fonte ou acier et à l'excl. des vannes de régulation de température, détendeurs, vannes de transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, vannes de régulation et sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80 81	Robinets à tournant sphérique, conique ou cylindrique (à l'excl. de la robinetterie sanitaire et des vannes pour radiateurs de chauffage central)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80 85	Robinets à papillon pour tuyauterie, etc. (sauf clapets et soupapes de retenue)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80 87	Robinets à membrane pour tuyauterie, etc.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 80 99	Articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (à l'excl. des détendeurs, valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, clapets et soupapes de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, robinetterie sanitaire et pour radiateurs de chauffage central, valves pour pneumatiques et chambres à air, vannes de régulation, vannes robinets et vannes à passage direct, robinets, robinets à papillon et robinets à membrane)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8481 90 00	Parties d'articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauterie, etc., n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8482	Roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles, et leurs parties (à l'excl. des billes en acier du n° 7326)					
8482 10	Roulements à billes					
8482 10 10	Roulements à billes, plus grand diamètre extérieur <= 30 mm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8482 10 90	Roulements à billes, plus grand diamètre extérieur > 30 mm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8482 20 00	Roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8482 30 00	Roulements à rouleaux en forme de tonneau	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8482 40 00	Roulements à aiguilles, y.c. les assemblages de cages et de rouleaux à aiguilles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8482 50 00	Roulements à rouleaux cylindriques, y.c. les assemblages de cages et de rouleaux (à l'excl. des roulements de 8482 10 à 8482 40)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8482 80 00	Roulements à galets et autres roulements, y.c. les roulements combinés (à l'excl. des roulements à billes, roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques, roulements à rouleaux en forme de tonneau, roulements à aiguilles et roulements à rouleaux cylindriques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8482 91	Billes, galets, rouleaux et aiguilles pour roulements (sauf billes en acier du n° 7326)					
8482 91 10	Rouleaux coniques pour roulements	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8482 91 90	Billes, galets, rouleaux, aiguilles pour roulements (autres que rouleaux coniques et billes en acier du n° 7326)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8482 99 00	Parties de roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles (à l'excl. de leur organe de roulement), n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483	Arbres de transmission (y.c. les arbres à cames et les vilebrequins), et manivelles, pour machines; paliers et coussinets, pour machines; engrenages et roues de friction, pour machines; broches filetées à billes ou à rouleaux, pour machines; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y.c. les convertisseurs de couple, pour machines; volants et poulies, y.c. poulies à mouffles, pour machines; embrayages et organes d'accouplement, y.c. joints d'articulation, pour machines; leurs parties					
8483 10	Arbres de transmission pour machines (y.c. les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles					
8483 10 21	Manivelles et vilebrequins, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 10 25	Manivelles et vilebrequins, en acier forgé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 10 29	Manivelles et vilebrequins (autres qu'en acier forgé ou coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 10 50	Arbres articulés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 10 95	Arbres moteurs ou arbres de couche, arbres de transmission secondaires, arbres à cames, arbres à excentriques et autres arbres de transmission, pour machines (à l'excl. des manivelles, vilebrequins et arbres articulés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 20 00	Paliers à roulements incorporés, pour machines	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 30	Paliers pour machines, sans roulements incorporés; coussinets et coquilles de coussinets pour machines					
8483 30 32	Paliers pour machines, pour tous types de roulements	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 30 38	Paliers sans roulements incorporés, pour machines et coussinets (sauf pour tous types de roulements)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 30 80	Coussinets et coquilles de coussinets, pour machines	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 40	Engrenages et roues de friction de machines (à l'excl. des roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément); broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y.c. les convertisseurs de couple					
8483 40 21	Engrenages à roues cylindriques pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 40 23	Engrenages à roues coniques ou cylindroconiques, pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 40 25	Engrenages à vis sans fin pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 40 29	Engrenages pour machines (autres qu'à roues cylindriques, à roues coniques ou cylindroconiques, à vis sans fin, réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 40 30	Broches filetées à billes ou à rouleaux, pour machines	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 40 51	Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses, pour machines	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 40 59	Variateurs de vitesse pour machines (autres que réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 40 90	Engrenages et roues de friction pour machines (autres que des simples roues et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément et autres qu'embrayages, broches filetées à billes ou à rouleaux et engrenages en général ainsi que des roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8483 50	Volants et poulies, y.c. les poulies à mouffles					
8483 50 20	Volants et poulies, y.c. les poulies à mouffles, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 50 23	Volants et poulies, y.c. les poulies à mouffles (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8483 50 90	Volants et poulies, y.c. les poulies à mouffles, pour machines					
8483 60 80	Embrayages et organes d'accouplement, y.c. les joints d'articulation, pour machines (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 90	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; parties d'organes mécaniques, d'organes de transmission, d'engrenages, de variateurs de vitesses, d'organes d'accouplement et d'autres organes du n° 8483, n.d.a.	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8483 90 20	Parties de paliers pour roulements de tous genres, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 90 81	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ainsi que parties d'arbres de transmission et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et autres variateurs de vitesse; volants et poulies; embrayages et organes d'accouplement, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8483 90 89	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ainsi que parties d'arbres de transmission et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et autres variateurs de vitesse; volants et poulies; embrayages et organes d'accouplement, n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8484	Jointes métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues; joints d'étanchéité mécaniques					
8484 10 00	Jointes métalloplastiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8484 20 00	Jointes d'étanchéité mécaniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8484 90 00	Jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8485	Machines pour la fabrication additive					
8485 10 00	Machines pour la fabrication additive par dépôt métallique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8485 20 00	Machines pour la fabrication additive par dépôt de matières plastiques ou de caoutchouc	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8485 30	Machines pour la fabrication additive par dépôt de plâtre, de ciment, de céramique ou de verre					
8485 30 10	Machines pour la fabrication additive par dépôt de plâtre, de ciment ou de céramique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8485 30 90	Machines pour la fabrication additive par dépôt de verre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8485 80	Machines pour la fabrication additive (sauf par dépôt métallique, de matières plastiques, de caoutchouc, de plâtre, de ciment, de céramique ou de verre)					
8485 80 10	Machines pour la fabrication additive par dépôt de sable, de ciment ou d'autres produits minéraux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8485 80 90	Machines pour la fabrication additive (sauf par dépôt métallique, de matières plastiques, de caoutchouc, de plâtre, de ciment, de céramique, de verre, de sable, de ciment ou d'autres produits minéraux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8485 90	Parties de machines pour la fabrication additive					
8485 90 10	Parties de machines des sous-positions 8485.30.10 ou 8485.80.10	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8485 90 90	Parties de machines pour la fabrication additive (sauf celles de machines visées à les sous-positions 8485.30.10 et 8485.80.10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8486	Machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat, machines et appareils visés à la note 11 C) du chapitre 84; parties et accessoires, n.d.a.					
8486 10 00	Machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8486 20 00	Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8486 30 00	Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8486 40 00	Machines et appareils visés à la note 11 C) du chapitre 84	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8486 90 00	Parties et accessoires des machines et appareils des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat ainsi que des machines et appareils visés à la note 11 C) du chapitre 84, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8487	Parties de machines ou d'appareils, n.d.a. dans le chapitre 84 (à l'excl. des parties comportant de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ou d'autres caractéristiques électriques)					
8487 10	Hélices pour bateaux et leurs pales					
8487 10 10	Hélices pour bateaux et leurs pales, en bronze	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8487 10 90	Hélices pour bateaux et leurs pales (autres qu'en bronze)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8487 90	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, n.d.a.					
8487 90 40	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, en fonte, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8487 90 51	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, en acier coulé ou moulé, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8487 90 57	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, en fer ou acier forgé ou estampé, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8487 90 59	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, en acier, n.d.a. (autre que coulé ou moulé, estampé ou forgé)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8487 90 90	Parties de machines ou d'appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
CHAPITRE 85	MACHINES, APPAREILS ET MATÉRIELS ÉLECTRIQUES ET LEURS PARTIES; APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DES IMAGES ET DU SON EN TÉLÉVISION, ET PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES APPAREILS					
8501	Moteurs et machines génératrices, électriques (à l'excl. des groupes électrogènes)					
8501 10	Moteurs d'une puissance <= 37,5 W					
8501 10 10	Moteurs synchrones, puissance <= 18 W	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 10 91	Moteurs universels, puissance <= 37,5 W	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 10 93	Moteurs à courant alternatif, puissance <= 37,5 W (à l'excl. des moteurs synchrones <= 18 W)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 10 99	Moteurs à courant continu, puissance <= 37,5 W	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 20 00	Moteurs universels, puissance > 37,5 W	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 31 00	Moteurs à courant continu, d'une puissance > 37,5 W mais ≤ 750 W, et machines génératrices à courant continu, d'une puissance ≤ 750 W (sauf machines génératrices photovoltaïques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 32 00	Moteurs et machines génératrices à courant continu, d'une puissance > 750 W mais ≤ 75 kW (sauf machines génératrices photovoltaïques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 33 10	Générateurs de piles à combustible à l'hydrogène, d'une puissance > 75kW mais ≤ 375kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 33 90	Moteurs et machines génératrices à courant continu, d'une puissance > 75kW mais ≤ 375kW (sauf machines génératrices photovoltaïques ainsi que générateurs de piles à combustible à l'hydrogène)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 34 00	Moteurs et machines génératrices à courant continu, d'une puissance > 375 kW (sauf machines génératrices photovoltaïques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 40	Moteurs à courant alternatif, monophasés					
8501 40 20	Moteurs à courant alternatif, monophasés, d'une puissance > 37,5 W mais <= 750 W	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 40 80	Moteurs à courant alternatif, monophasés, d'une puissance > 750 W	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 51 00	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 37,5 W mais <= 750 W	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 52	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 750 W mais <= 75 kW					
8501 52 20	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 750 W mais <= 7,5 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 52 30	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 7,5 kW mais <= 37 kW	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8501 52 90	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 37 kW mais <= 75 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 53	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 75 kW					
8501 53 50	Moteurs de traction, puissance > 75 kW	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 53 81	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 75 kW mais <= 375 kW (à l'excl. des moteurs de traction)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8501 53 94	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 375 kW mais <= 750 kW (sauf moteurs de traction)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8501 53 99	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 750 kW (sauf moteurs de traction)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 61	Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs), d'une puissance ≤ 75 kVA (sauf machines génératrices photovoltaïques)					
8501 61 20	Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs), d'une puissance ≤ 7,5 kVA (sauf machines génératrices photovoltaïques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 61 80	Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs), d'une puissance > 7,5 kVA mais ≤ 75 kVA (sauf machines génératrices photovoltaïques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 62 00	Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs), d'une puissance > 75 kVA mais ≤ 375 kVA (sauf machines génératrices photovoltaïques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 63 00	Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs), d'une puissance > 375 kVA mais ≤ 750 kVA (sauf machines génératrices photovoltaïques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 64 00	Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs), d'une puissance > 750 kVA (sauf machines génératrices photovoltaïques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 71 00	Machines génératrices à courant continu, d'une puissance ≤ 50 W	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 72 00	Machines génératrices à courant continu, d'une puissance > 50 W	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8501 80 00	Machines génératrices photovoltaïques à courant alternatif	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502	Groupe électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques					
8502 11	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), puissance <= 75 kVA					
8502 11 20	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une puissance <= 7,5 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 11 80	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une puissance > 7,5 kVA mais <= 75 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 12 00	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), puissance > 75 kVA mais <= 375 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 13	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), puissance > 375 kVA					
8502 13 20	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), puissance > 375 kVA mais <= 750 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 13 40	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), puissance > 750 kVA mais <= 2000 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 13 80	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), puissance > 2000 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 20	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion)					
8502 20 20	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance <= 7,5 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 20 40	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance > 7,5 kVA mais <= 375 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 20 60	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance > 375 kVA mais <= 750 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 20 80	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance > 750 kVA mais <= 375 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 20 90	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance > 375 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 30 00	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance > 750 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 30 20	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance > 375 kVA mais <= 750 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 30 40	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance > 750 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 30 60	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance > 375 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 30 80	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance > 750 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 30 90	Groupe électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance > 375 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 39 20	Turbogénératrices	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 39 80	Groupe électrogènes (autres qu'à énergie éolienne et à moteurs à piston) et à l'excl. des turbogénératrices	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8502 40 00	Convertisseurs rotatifs électriques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8503 00	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques, groupes électrogènes ou convertisseurs rotatifs électriques n.d.a.					
8503 00 10	Frettes aimantiques pour moteurs ou groupes électrogènes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8503 00 20	Tôles feuilletées et noyaux de stator et rotor en acier, même empilés, pour moteurs ou groupes électrogènes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8503 00 91	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques, groupes électrogènes ou convertisseurs rotatifs électriques n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8503 00 98	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques ainsi qu'aux groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques, n.d.a. (sauf frettes aimantiques, tôles feuilletées et noyaux de stator et rotor en acier, et parties coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504	Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs p.ex.), bobines de réactance et selfs, et leurs parties					
8504 10	Ballasts pour lampes ou tubes à décharge					
8504 10 20	Bobines de réactance, y.c. celles avec condensateur accouplé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 10 80	Ballast pour lampes ou tubes à décharge (autres que bobines de réactance y.c. celles avec condensateur accouplé)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 21 00	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance <= 650 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 22	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance > 650 kVA mais <= 10.000 kVA					
8504 22 10	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance > 650 kVA mais <= 1600 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 22 90	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance > 1600 kVA mais <= 10000 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 23 00	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance > 10000 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 31	Transformateurs à sec, puissance <= 1 kVA					
8504 31 21	Transformateurs de mesure pour la mesure des tensions, puissance <= 1 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 31 29	Transformateurs de mesure, puissance <= 1 kVA (autres que pour la mesure des tensions)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 31 80	Transformateurs à sec, puissance <= 1 kVA (autres que transformateurs de mesure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 32 00	Transformateurs à sec, puissance > 1 kVA mais <= 16 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 33 00	Transformateurs à sec, puissance > 16 kVA mais <= 500 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 34 00	Transformateurs à sec, puissance > 500 kVA	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 40	Convertisseurs statiques					
8504 40 60	Chargeurs d'accumulateurs (autres que redresseurs à semi-conducteur polycristallin)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 40 83	Redresseurs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 40 84	Onduleurs avec fonctionnalité de recherche du point de puissance maximale	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 40 87	Onduleurs sans fonctionnalité de recherche du point de puissance maximale	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 40 95	Convertisseurs statiques (autres que chargeurs d'accumulateurs, redresseurs et onduleurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 50 00	Bobines de réactance et autres selfs (autres que pour lampes ou tubes à décharge)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 90	Parties de transformateurs, de bobines de réactance et selfs n.d.a.					
8504 90 11	Noyaux en ferrite pour transformateurs ou bobines de réactance et selfs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 90 13	Tôles feuilletées et âmes, en acier, qu'elles soient ou non enroulées ou empilées, pour transformateurs ou bobines de réactance et selfs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 90 17	Parties des transformateurs, bobines de réactance et selfs n.d.a. (à l'excl. des noyaux en ferrite et tôles feuilletées et âmes en acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8504 90 90	Parties des convertisseurs statiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8505	Électro-aimants (autres qu'à usages médicaux); aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques simil. de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques; leurs parties					
8505 11	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation, en métal (autres que plateaux, mandrins et dispositifs de fixation simil.)					
8505 11 10	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation, en métal, contenant néodyme, praséodyme, dysprosium ou samarium (autres que plateaux, mandrins et dispositifs de fixation simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8505 11 90	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation, en métal (autres que contenant néodyme, praséodyme, dysprosium ou samarium, et plateaux, mandrins et dispositifs de fixation simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8505 19	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation, autres qu'en métal					
8505 19 10	Aimants permanents en ferrite agglomérée	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8505 19 90	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation, autres qu'en métal ou ferrite agglomérée	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8505 20 00	Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8505 90	Électro-aimants (autres qu'à usages médicaux), têtes de levage électromagnétiques ainsi que plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques simil. de fixation et leurs parties n.d.a.					
8505 90 21	Électro-aimants des types utilisés exclusivement ou principalement pour les appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique, autres que les électro-aimants de la position 9018	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8505 90 29	Électro-aimants; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation (à l'exclusion des électro-aimants utilisés pour les appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8505 90 50	Têtes de levage électromagnétiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8505 90 90	Parties des aimants permanents, électro-aimants, accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques ou des têtes de levage ou des dispositifs de fixation magnétiques ou électromagnétiques n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8506	Piles et batteries de piles électriques, et leurs parties (sauf hors d'usage)					
8506 10	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse (sauf hors d'usage)					
8506 10 11	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse, alcalines, en forme de piles cylindriques (sauf hors d'usage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8506 10 18	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse, alcalines (sauf hors d'usage et sauf piles cylindriques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8506 10 91	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse, non alcalines, en forme de piles cylindriques (sauf hors d'usage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8506 10 98	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse, non alcalines (sauf hors d'usage et sauf piles cylindriques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8506 30 00	Piles et batteries de piles électriques, à l'oxyde de mercure (sauf hors d'usage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8506 40 00	Piles et batteries de piles électriques, à l'oxyde d'argent (sauf hors d'usage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8506 50	Piles et batteries de piles électriques, au lithium (sauf hors d'usage)					
8506 50 10	Piles et batteries de piles électriques, au lithium, en forme de piles cylindriques (sauf hors d'usage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8506 50 30	Piles et batteries de piles électriques, au lithium, en forme de piles bouton (sauf hors d'usage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8506 50 90	Piles et batteries de piles électriques, au lithium (sauf hors d'usage et sauf piles cylindriques et piles bouton)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8506 60 00	Piles et batteries de piles électriques, à l'air-zinc (sauf hors d'usage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8506 80	Piles et batteries de piles électriques (sauf hors d'usage et autres que piles et batteries à l'oxyde d'argent, de mercure, au bioxyde de manganèse, au lithium et à l'air-zinc)					
8506 80 05	Batteries sèches au zinc-carbure d'une tension >= 5,5 V mais <= 6,5 V (sauf hors d'usage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8506 80 80	Piles et batteries de piles électriques (sauf hors d'usage, des batteries sèches au zinc-carbure d'une tension >= 5,5 V mais <= 6,5V ainsi que des piles et batterie au bioxyde de manganèse, à l'oxyde de mercure, à l'oxyde d'argent, au lithium et à l'air-zinc)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8506 90 00	Parties de piles et batteries de piles électriques n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8507	Accumulateurs électriques, y.c. leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire, et leurs parties (sauf hors d'usage et autres qu'en caoutchouc non durci ou en matières textiles)					
8507 10	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston (sauf hors d'usage)					
8507 10 20	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, fonctionnant avec électrolyte liquide (sauf hors d'usage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8507 10 80	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8507 20	Accumulateurs au plomb (sauf hors d'usage et autres que pour le démarrage des moteurs à piston)					
8507 20 20	Accumulateurs au plomb, fonctionnant avec électrolyte liquide (sauf hors d'usage et ceux pour le démarrage des moteurs à piston)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8507 20 80	Accumulateurs au plomb, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage et ceux pour le démarrage des moteurs à piston)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8507 30	Accumulateurs au nickel-cadmium (sauf hors d'usage)					
8507 30 20	Accumulateurs au nickel-cadmium, hermétiquement fermés (sauf hors d'usage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8507 30 80	Accumulateurs au nickel-cadmium, non hermétiquement fermés (sauf hors d'usage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8507 50 00	Accumulateurs au nickel-hydrure métallique (sauf hors d'usage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8507 60 00	Accumulateurs au lithium-ion (sauf hors d'usage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8507 80 00	Accumulateurs électriques (à l'exclusion des accumulateurs hors d'usage et des accumulateurs au plomb et à l'acide, au nickel-cadmium, au nickel-hydrure métallique et au lithium-ion)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8507 90	Plaques, séparateurs et autres parties d'accumulateurs électriques n.d.a.					
8507 90 31	Séparateurs pour accumulateurs électriques, de films en matières plastiques d'une épaisseur <=40 µm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8507 90 39	Séparateurs pour accumulateurs électriques (autres qu'en caoutchouc non durci ou en matières textiles, ainsi que de films en matières plastiques d'une épaisseur <=40 µm)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8507 90 80	Parties d'accumulateurs électriques (à l'excl. des séparateurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8508	Aspirateurs, y.c. les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides					
8508 10	Aspirateurs, y.c. les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides, à moteur électrique incorporé, puissance <= 1500 W et dont le volume du réservoir <= 20 l	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8508 20	Aspirateurs, y.c. les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides, à moteur électrique incorporé (à l'excl. des aspirateurs d'une puissance <= 1500 W et dont le volume du réservoir <= 20 l)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8508 60 00	Aspirateurs, y.c. les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides (à l'excl. des aspirateurs à moteur électrique incorporé)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8508 70 00	Parties d'aspirateurs, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8509	Appareils électromécaniques, à moteur électrique incorporé, à usage domestique, et leurs parties (à l'excl. des aspirateurs de poussières, des aspirateurs de matières sèches et de matières liquides)					
8509 40 00	Broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes à moteur électrique incorporé, à usage domestique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8509 80 00	Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique (à l'exclusion des aspirateurs de poussières, des aspirateurs de matières sèches et de matières liquides, broyeurs et mélangeurs pour aliments, presse-fruits et presse-légumes, appareils à épiler)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8509 90 00	Parties d'appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, n.d.a. (à l'excl. des aspirateurs de poussières, des aspirateurs de matières sèches et de matières liquides)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8510	Rasoirs électriques, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé; leurs parties					
8510 10 00	Rasoirs électriques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8510 20 00	Tondeuses à moteur électrique incorporé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8510 30 00	Appareils à épiler à moteur électrique incorporé	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8510 90 00	Parties de rasoirs électriques, tondeuses et appareils à épiler à moteur électrique incorporé, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8511	Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, p.ex.); génératrices (dynamos, alternateurs, p.ex.) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs, et leurs parties					
8511 10 00	Bougies d'allumage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8511 20 00	Magnétos, dynamos-magnétos, volants magnétiques, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8511 30 00	Distributeurs et bobines d'allumage, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8511 40 00	Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8511 50 00	Génératrices pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (autres que dynamos-magnétos et démarreurs fonctionnant comme génératrices)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8511 80 00	Appareils et dispositifs électriques d'allumage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, y.c. conjoncteurs-disjoncteurs (autres que génératrices, démarreurs, distributeurs, bobines d'allumage, magnétos, volants magnétiques et bougies d'allumage)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8511 90 00	Parties des appareils et dispositifs électriques d'allumage et de démarrage, génératrices etc. du n° 8511, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8512	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'excl. des lampes du n° 8539), essuie-glaces, dégivrateurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour cycles ou automobiles, et leurs parties					
8512 10 00	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes (à l'excl. des lampes du n° 8539)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8512 20 00	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation visuelle, pour automobiles (à l'excl. des lampes du n° 8539)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8512 30 00	Appareils électriques de signalisation acoustique, pour cycles ou pour automobiles					
8512 30 10	Avertisseurs électriques de signalisation acoustique pour la protection contre le vol des types utilisés pour véhicules automobiles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8512 30 90	Appareils électriques de signalisation acoustique, pour cycles ou pour automobiles (à l'excl. des avertisseurs pour la protection contre le vol pour véhicules automobiles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8512 40 00	Essuie-glaces, dégivrateurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour automobiles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8512 90	Parties des appareils électriques d'éclairage, de signalisation, essuie-glaces, dégivrateurs et dispositifs antibuée, des types utilisés pour cycles et pour automobiles, n.d.a.					
8512 90 10	Parties des avertisseurs électriques pour la protection contre le vol des types utilisés pour véhicules automobiles, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8512 90 90	Parties des appareils électriques d'éclairage, de signalisation, essuie-glaces, dégivrateurs et dispositifs antibuée, des types utilisés pour automobiles, n.d.a. (à l'excl. des avertisseurs pour la protection contre le vol pour véhicules automobiles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8513	Lampes électriques portatives, conçues pour fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, p.ex.), et leurs parties (à l'excl. des appareils d'éclairage du n° 8512)					
8513 10 00	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8513 90 00	Parties de lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8514	Fours électriques industriels ou de laboratoires, y.c. ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques (à l'excl. des étuves); autres appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques, et leurs parties					
8514 11 00	Presses isostatiques à chaud	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8514 19	Fours industriels ou de laboratoires, à résistance (à chauffage indirect) [autres que pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur disques (wafers) à semi-conducteur et à l'exclusion des presses isostatiques à chaud]					
8514 19 10	Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie, à résistance, à chauffage indirect	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8514 19 80	Fours industriels ou de laboratoires, à résistance (à chauffage indirect) [autres que pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur disques (wafers) à semi-conducteur et à l'exclusion des presses isostatiques à chaud et des fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8514 20	Fours industriels ou de laboratoires fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques					
8514 20 10	Fours fonctionnant par induction	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8514 20 80	Fours fonctionnant par pertes diélectriques (autres que pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur disques [wafers] à semi-conducteur)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8514 31	Fours à faisceau d'électrons					
8514 31 10	Fours à faisceau d'électrons, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8514 31 90	Fours à faisceau d'électrons (sauf pour la fabrication de circuits imprimés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8514 32	Fours à plasma et fours à arc sous vide					
8514 32 10	Fours à plasma et fours à arc sous vide, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8514 32 90	Fours à plasma et fours à arc sous vide (sauf pour la fabrication de circuits imprimés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8514 39	Fours électriques industriels ou de laboratoires (autres que les fours à chauffage indirect, fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques, à faisceau d'électrons, à plasma, à arc sous vide et les étuves)					
8514 39 10	Fours électriques industriels ou de laboratoires, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés (autres que les fours à chauffage indirect, fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques, à faisceau d'électrons, à plasma, à arc sous vide et les étuves)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8514 39 90	Fours électriques industriels ou de laboratoires (autres que les fours à chauffage indirect, fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques, à faisceau d'électrons, à plasma, à arc sous vide et les étuves, et autres que pour la fabrication de circuits imprimés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8514 40 00	Appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques (autres que fours)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8514 90	Parties des fours électriques industriels et de laboratoires, y.c. de ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques ainsi que des appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques, n.d.a. (autres que pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur disques [wafers] à semi-conducteur)					
8514 90 30	Parties des fours des sous-positions 8514 31 10, 8514 32 10 et 8514 39 10 utilisés pour la fabrication de circuits imprimés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8514 90 70	Parties des fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris de ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques ainsi que des appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8515	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, électriques, y.c. ceux aux gaz chauffés électriquement, ou opérant par laser, faisceaux de lumière, de photons ou d'électrons, par ultrasons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux, de carbures métalliques frittés ou de cernets; leurs parties (sauf pistolets de projection à chaud)					
8515 11 00	Fers et pistolets à braser électriques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8515 19	Machines et appareils électriques pour le brasage fort ou tendre (sauf fers et pistolets à braser)					
8515 19 10	Machines de soudage à la vague des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8515 19 90	Machines et appareils pour le brasage fort ou tendre (à l'exclusion des fers et pistolets à braser ainsi que des machines de soudage à la vague utilisées pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8515 21 00	Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance, entièrement ou partiellement automatiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8515 29 00	Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance, non automatiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8515 31 00	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, entièrement ou partiellement automatiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8515 39	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, non automatiques					
8515 39 13	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, manuels, à électrodes enrobées, se composant de leurs dispositifs de soudage et d'un transformateur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8515 39 18	Machines et appareils pour le soudage manuel des métaux à l'arc, à électrodes enrobées, se composant de leurs dispositifs de soudage et d'une génératrice ou d'un convertisseur rotatif ou d'un convertisseur statique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8515 39 90	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, non automatiques (autres que pour le soudage manuel à électrodes enrobées)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8515 80	Machines et appareils électriques pour le soudage, opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultrasons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux, de carbures métalliques frittés ou de cernets (autres que pistolets aéroglyphes placés séparément)					
8515 80 10	Machines et appareils électriques pour le soudage ou la projection à chaud des métaux (à l'excl. pour le soudage par résistance, pour le soudage à l'arc ou au jet de plasma et les pistolets à braser décrits autre part)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8515 80 90	Machines et appareils électriques pour le soudage des matières thermoplastiques (sauf microsoudouses de fils du type utilisé dans la fabrication de dispositifs à semi-conducteur)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8515 90 20	Parties des machines de soudage à la vague utilisées pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8515 90 80	Parties des machines et appareils pour le brasage, le soudage ou la projection à chaud de métaux, de carbures métalliques frittés ou de cernets, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8516	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil.; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, p. ex.) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques (sauf couvertures chauffantes, coussins chauffants ou autres appareils simil.); résistances chauffantes (sauf du n° 8545), et leurs parties					
8516 10	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques					
8516 10 11	Chauffe-eau électriques instantanés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 10 80	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques (autres que chauffe-eau instantanés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 21 00	Radiateurs électriques à accumulation pour le chauffage des locaux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 29	Appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil. (sauf radiateurs à accumulation)					
8516 29 10	Radiateurs électriques à circulation de liquide pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 29 50	Radiateurs électriques par convection pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 29 91	Radiateurs électriques à ventilateur incorporé, pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil. (sauf radiateurs à accumulation)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 29 99	Appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil., sans ventilateur incorporé (sauf radiateurs par convection et à circulation de liquide)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 31 00	Sèche-cheveux électriques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 32 00	Appareils électrothermiques pour la coiffure (autres que sèche-cheveux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 33 00	Appareils électriques pour sécher les mains	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 40 00	Fers à repasser électriques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 50 00	Fours à micro-ondes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 60	Fours, cuisinières, réchauds, tables de cuisson, grils et rôtissoires électriques, pour usages domestiques (sauf fours destinés au chauffage des locaux et fours à micro-ondes)					
8516 60 10	Cuisinières électriques, pour usages domestiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 60 50	Réchauds électriques, y.c. les tables de cuisson, pour usages domestiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 60 70	Grils et rôtissoires électriques, pour usages domestiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 60 80	Fours électriques à encastrer, pour usages domestiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 60 90	Fours et cuisinières électriques, pour usages domestiques (autres que fours destinés au chauffage des locaux, cuisinières, fours à micro-ondes et fours à encastrer)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 71 00	Appareils électriques pour la préparation du café ou du thé, pour usages domestiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 72 00	Grille-pain électriques, pour usages domestiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 79	Appareils électrothermiques, pour usages domestiques (autres que pour la coiffure ou pour sécher les mains, pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil.; autres que chauffe-eau, thermoplongeurs, fers à repasser, fours à micro-ondes, fours et cuisinières, tables de cuisson, grils et rôtissoires, appareils pour la préparation du café et du thé et grille-pain)					
8516 79 20	Friteuses électriques, pour usages domestiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 79 70	Appareils électrothermiques pour usages domestiques (à l'exclusion des chauffe-eau, thermoplongeurs, fers à repasser, fours à micro-ondes, cuisinières, réchauds, tables de cuisson, grils, rôtissoires, grille-pain, friteuses, appareils pour la préparation du café ou du thé ainsi que des appareils pour la coiffure ou pour sécher les mains et des appareils pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 80	Résistances chauffantes (autres qu'en charbon aggloméré ou graphite)					
8516 80 20	Résistances électriques chauffantes, montées sur un support en matière isolante	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 80 80	Résistances électriques chauffantes (à l'excl. des résistances montées sur un support en matière isolante ainsi que des résistances en charbon aggloméré ou en graphite)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8516 90 00	Parties des chauffe-eau, appareils de chauffage des locaux, appareils électriques pour la coiffure ou pour sécher les mains, appareils électrothermiques pour usages domestiques et résistances chauffantes, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8517	Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones intelligents et autres téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil; parties de ces appareils (sauf appareils de transmission et de réception des n° 8443, 8525, 8527 ou 8528)					
8517 11 00	Postes téléphoniques d'usagers pour la téléphonie par fil à combinés sans fil	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8517 13 00	Téléphones intelligents pour réseaux sans fil	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8517 14 00	Téléphones pour réseaux cellulaires ou pour autres réseaux sans fil (sauf postes téléphoniques d'usagers par fil à combinés sans fil, et téléphones intelligents)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8517 18 00	Postes téléphoniques d'usagers (à l'excl. des postes téléphoniques d'usagers pour la téléphonie par fil à combinés sans fil ainsi que des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8517 61 00	Stations de base des appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8517 62 00	Appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y.c. les appareils de commutation et de routage (à l'excl. des postes téléphoniques d'usagers, des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8517 69	Appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y.c. les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil [tel qu'un réseau local ou étendu] (à l'excl. des postes téléphoniques d'usagers, des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil, des stations de base, des appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données ainsi que ceux des n° 8443, 8525, 8527 ou 8528)					
8517 69 10	Visiophones	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8517 69 20	Parlophones	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8517 69 30	Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8517 69 90	Appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y.c. les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil [tel qu'un réseau local ou étendu] (à l'excl. des postes téléphoniques d'usagers, des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil, des stations de base, des appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, des visiophones, des parlophones, des récepteurs pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie ainsi que ceux des n° 8443, 8525, 8527 ou 8528)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8517 71 00	Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; de postes téléphoniques d'usagers, de téléphones pour réseaux cellulaires et d'autres réseaux sans fil ainsi que d'autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8517 79 00	Parties de postes téléphoniques d'usagers, de téléphones pour réseaux cellulaires et d'autres réseaux sans fil ainsi que d'autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8518	Microphones et leurs supports (autres que sans fil, avec émetteur incorporé); haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs (autres qu'appareils téléphoniques, prothèses auditives et casques avec écouteurs incorporés, même avec microphone); amplificateurs électriques d'audiofréquence; appareils électriques d'amplification du son, et leurs parties					
8518 10 00	Microphones et leurs supports (autres que sans fil, avec émetteur incorporé)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8518 21 00	Haut-parleur unique monté dans son enceinte	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8518 22 00	Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8518 29 00	Haut-parleurs sans enceinte	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8518 30 00	Casques d'écoute et écouteurs électro-acoustiques, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs (autres qu'appareils téléphoniques, prothèses auditives et casques avec écouteurs incorporés, même avec microphone)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8518 40 00	Amplificateurs électriques d'audiofréquence	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8518 50 00	Appareils électriques d'amplification du son	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8518 90 00	Parties de microphones, haut-parleurs, casques d'écoute et écouteurs électro-acoustiques, amplificateurs électriques d'audiofréquence ou appareils électriques d'amplification du son, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8519	Appareils d'enregistrement du son; appareils de reproduction du son; appareils d'enregistrement et de reproduction du son					
8519 20	Appareils d'enregistrement du son, appareils de reproduction du son et appareils d'enregistrement et de reproduction du son, fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement [juke boxes]					
8519 20 10	Electrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8519 20 91	Appareils d'enregistrement du son, appareils de reproduction du son et appareils d'enregistrement et de reproduction du son, fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, à système de lecture par faisceau laser (à l'excl. des électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8519 20 99	Appareils d'enregistrement du son, appareils de reproduction du son et appareils d'enregistrement et de reproduction du son, fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, sans système de lecture par faisceau laser (à l'excl. des électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8519 30 00	Tourne-disques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8519 81 00	Appareils d'enregistrement du son, appareils de reproduction du son et appareils d'enregistrement et de reproduction du son, utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs (à l'exclusion des appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, et des tourne-disques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8519 89 00	Appareils d'enregistrement du son, appareils de reproduction du son (à l'exclusion de ceux utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteur, de ceux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou avec un autre moyen de paiement, ainsi que des tourne-disques) (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8519 89 00	Appareils d'enregistrement du son, appareils de reproduction du son (à l'exclusion de ceux utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteur, de ceux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou avec un autre moyen de paiement, ainsi que des tourne-disques)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Accusé de réception en préfecture
973-200052678-20260623-AP-2026-47-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception en préfecture : 01/07/2026
Extrait du

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8521	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, incorporant également un récepteur de signaux vidéophoniques (à l'excl. des caméscopes)					
8521 10 00	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques à bandes magnétiques, même incorporant un récepteur de signaux vidéophoniques (à l'excl. des caméscopes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8521 90 00	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, incorporant également un récepteur de signaux vidéophoniques (autres qu'à bandes magnétiques et à l'excl. des caméscopes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8522	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils d'enregistrement et de reproduction du son et aux appareils d'enregistrement et de reproduction vidéophonique					
8522 10 00	Lecteurs phonographiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8522 90 00	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils d'enregistrement et de reproduction du son et aux appareils d'enregistrement et de reproduction vidéophoniques (à l'excl. des lecteurs de microsillons)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8523	Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, "cartes intelligentes" et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, mêmes enregistrés, y.c. les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques (sauf produits du chapitre 37)					
8523 21 00	Cartes munies d'une piste magnétique pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8523 29	Supports magnétiques pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues (à l'excl. des cartes munies d'une piste magnétique ainsi que des produits du chapitre 37)					
8523 29 15	Bandes et disques magnétiques non enregistrés pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8523 29 19	Bandes et disques magnétiques, non enregistrés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 8523 29 19	Bandes et disques magnétiques, non enregistrés (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8523 29 90	Supports magnétiques pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues (à l'exclusion des cartes munies d'une piste magnétique ainsi que des bandes, des disques et des articles du chapitre 37)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8523 41	Supports optiques pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, non enregistrés (à l'excl. des produits du chapitre 37)					
8523 41 10	Disques optiques pour systèmes de lecture par faisceau laser, non enregistrés, d'une capacité d'enregistrement <= 900 méga octets, non effaçables [CD-Rs]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8523 41 30	Disques optiques pour systèmes de lecture par faisceau laser, non enregistrés, d'une capacité d'enregistrement > 900 méga octets mais <= 18 giga octets, non effaçables [DVD-+Rs]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8523 41 90	Supports optiques, non enregistrés, pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues [p.ex. CD-RWs, DVD-+RWs, DVD-RAMs, MiniDiscs] (à l'excl. des disques non effaçables pour systèmes de lecture par faisceau laser d'une capacité d'enregistrement <= 18 giga octets [CD-Rs, DVD-+Rs] et produits du chapitre 37)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8523 49	Supports optiques pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues (à l'excl. des produits du chapitre 37)					
8523 49 10	Disques numériques versatiles «DVD», enregistrés	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8523 49 20	Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser, enregistrés (à l'exclusion des DVD)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8523 49 90	Supports optiques, enregistrés (à l'exclusion des disques pour systèmes de lecture par faisceau laser)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 8523 49 90	Supports optiques, enregistrés (à l'exclusion des disques pour systèmes de lecture par faisceau laser) (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8523 51	Dispositifs de stockage rémanent des données, à base de semi-conducteurs, pour l'enregistrement des données provenant d'une source externe [cartes mémoires ou cartes à mémoire électronique flash] (à l'excl. des produits du chapitre 37)					
8523 51 10	Dispositifs de stockage rémanent des données, à base de semi-conducteurs, pour l'enregistrement des données provenant d'une source externe [cartes mémoires ou cartes à mémoire électronique flash], non enregistrés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8523 51 90	Dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs (cartes mémoire flash ou cartes à mémoire électronique flash), enregistrés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 8523 51 90	Dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs (cartes mémoire flash ou cartes à mémoire électronique flash), enregistrés (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8523 52 00	Cartes munies d'un ou de plusieurs circuits intégrés électroniques («cartes intelligentes»)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8523 59	Supports à semi-conducteur, non enregistrés, pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues (à l'excl. des dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, des cartes intelligentes ainsi que des produits du chapitre 37)					
8523 59 10	Supports à semi-conducteur, non enregistrés, pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues (à l'excl. des dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, des cartes intelligentes ainsi que des produits du chapitre 37)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8523 59 90	Supports à semi-conducteur, enregistrés (à l'exclusion des dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs et des cartes intelligentes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 8523 59 90	Supports à semi-conducteur, enregistrés (à l'exclusion des dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs et des cartes intelligentes) (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8523 80	Supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, mêmes enregistrés, y.c. les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques (à l'excl. des supports magnétiques, optiques et à semi-conducteur ainsi que des produits du chapitre 37)					
8523 80 10	Supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, non enregistrés, y.c. les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques (à l'excl. des supports magnétiques, optiques et à semi-conducteur ainsi que des produits du chapitre 37)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8523 80 90	Supports, enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques (à l'exclusion des supports magnétiques, optiques et à semi-conducteur ainsi que des produits du chapitre 37)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 8523 80 90	Supports, enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques (à l'exclusion des supports magnétiques, optiques et à semi-conducteur ainsi que des produits du chapitre 37) (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8524	Modules d'affichage à écran plat, même comprenant des écrans tactiles					
8524 11 00	Modules d'affichage à écran plat, même comprenant des écrans tactiles, sans pilotes ni circuits de commande, à cristaux liquides	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8524 12 00	Modules d'affichage à écran plat, même comprenant des écrans tactiles, sans pilotes ni circuits de commande, à diodes émettrices de lumière organiques (OLED)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8524 19 00	Modules d'affichage à écran plat, même comprenant des écrans tactiles, sans pilotes ni circuits de commande [sauf à cristaux liquides ou à diodes émettrices de lumière organiques (OLED)]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8524 91 00	Modules d'affichage à écran plat, même comprenant des écrans tactiles, à pilotes ou circuits de commande, à cristaux liquides	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8524 92 00	Modules d'affichage à écran plat, même comprenant des écrans tactiles, à pilotes ou circuits de commande, à diodes émettrices de lumière organiques (OLED)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8524 99 00	Modules d'affichage à écran plat, même comprenant des écrans tactiles, à pilotes ou circuits de commande [sauf à cristaux liquides ou à diodes émettrices de lumière organiques (OLED)]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8525	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son; caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes					
8525 50 00	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, sans appareil de réception	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8525 60 00	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, incorporant un appareil de réception	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8525 81 00	Caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes ultrarapides tels que spécifiés dans la note 1 de sous-positions au chapitre 85	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8525 82 00	Caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes, résistant aux rayonnements tels que spécifiés dans la note 2 de sous-positions au chapitre 85 (sauf ultrarapides)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8525 83 00	Caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes, à vision nocturne tels que spécifiés dans la note 3 de sous-positions au chapitre 85 (sauf ultrarapides et résistant aux rayonnements)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8525 89 00	Caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes (sauf ultrarapides, résistant aux rayonnements et à vision nocturne)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8526	Appareils de radiodétection et de radiosondage [radar], appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande					
8526 10 00	Appareils de radiodétection et de radiosondage [radar]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8526 91	Appareils de radionavigation					
8526 91 20	Appareils récepteurs de radionavigation (à l'excl. des appareils de radiodétection et de radiosondage [radar])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8526 91 80	Appareils de radionavigation (à l'excl. des récepteurs de radionavigation et des appareils de radiodétection et de radiosondage [radar])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8526 92 00	Appareils de radiotélécommande	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8527	Appareils récepteurs pour la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie					
8527 12 00	Radiocassettes de poche [dimensions <= 170 mm x 100 mm x 45 mm], avec amplificateur incorporé, sans haut-parleur incorporé, pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8527 13 00	Récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son (à l'excl. des radiocassettes de poche)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8527 19 00	Récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, non combinés à un appareil d'enregistrement et de reproduction du son	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8527 21	Récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, pour véhicules automobiles, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son					
8527 21 00	Récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, pour véhicules automobiles, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son					
8527 21 10	Récepteurs de radiodiffusion capables de recevoir et de décoder des signaux RDS [système de décodage d'informations routières], ne pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, pour véhicules automobiles, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8527 21 70	Récepteurs de radiodiffusion du type utilisé dans les véhicules automobiles, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son à système de lecture optique par faisceau laser (à l'excl. des appareils capables de recevoir et de décoder des signaux RDS [système de décodage d'informations routières])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8527 21 92	Appareils récepteurs de radiodiffusion à cassettes du type utilisé dans les véhicules automobiles, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son à système de lecture analogique et numérique (à l'excl. des appareils capables de recevoir et de décoder des signaux RDS (système de décodage d'informations routières))	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8527 21 98	Appareils récepteurs de radiodiffusion du type utilisé dans les véhicules automobiles, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son (à l'excl. des appareils combinés à un appareil de reproduction du son à système de lecture optique par faisceau laser, des appareils capables de recevoir et de décoder des signaux RDS (système de décodage d'informations routières) et des appareils à cassettes à système de lecture analogique et numérique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8527 29 00	Récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, pour véhicules automobiles, non combinés à un appareil d'enregistrement et de reproduction du son	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8527 91 00	Récepteurs de radiodiffusion, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son (autres que pour véhicules automobiles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8527 92 00	Récepteurs de radiodiffusion, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son, mais combinés à un appareil d'horlogerie (autres que pour véhicules automobiles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8527 99 00	Récepteurs de radiodiffusion, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie, non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son et non combinés à un appareil d'horlogerie (autres que pour véhicules automobiles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8528	Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision; appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images					
8528 42 00	Moniteurs à tube cathodique «CRT» pouvant être directement connectés à une machine automatique de traitement de l'information de la position 8471 et conçus pour être utilisés avec une telle machine (à l'exclusion des moniteurs avec récepteur de télévision)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8528 49 00	Moniteurs à tube cathodique «CRT» (à l'exclusion des moniteurs d'ordinateur, avec récepteur de télévision)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8528 52	Moniteurs pouvant être directement connectés à une machine automatique de traitement de l'information de la position 8471 et conçus pour être utilisés avec une telle machine (à l'exclusion des moniteurs CRT, avec récepteur de télévision)					
8528 52 10	Moniteurs des types utilisés exclusivement ou principalement dans un système automatique de traitement de l'information de la position 8471 (à l'exclusion des moniteurs CRT, avec récepteur de télévision)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8528 52 91	Moniteurs LCD conçus pour l'usage informatique, mais non utilisés principalement avec un ordinateur (à l'exclusion des moniteurs avec récepteur de télévision)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8528 52 99	Moniteurs conçus pour l'usage informatique, mais non utilisés principalement avec un ordinateur (à l'exclusion des moniteurs CRT, LCD, avec récepteur de télévision)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8528 59 00	Moniteurs (à l'exclusion des moniteurs avec récepteur de télévision, des moniteurs CRT et de ceux conçus pour l'usage informatique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8528 62 00	Projecteurs pouvant être directement connectés à une machine automatique de traitement de l'information de la position 8471 et conçus pour être utilisés avec une telle machine (à l'exclusion des projecteurs avec récepteur de télévision)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8528 69	Projecteurs (à l'exclusion des projecteurs avec récepteur de télévision, de ceux conçus pour l'usage informatique)					
8528 69 20	Projecteurs en monochromes (à l'exclusion des projecteurs avec récepteur de télévision, de ceux conçus pour l'usage informatique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8528 69 80	Projecteurs en couleurs (à l'exclusion des projecteurs avec récepteur de télévision, de ceux conçus pour l'usage informatique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8528 71 00	Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8528 72	Appareils récepteurs de télévision en couleurs, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo					
8528 72 10	Téléprojecteurs en couleurs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8528 72 20	Appareils récepteurs de télévision en couleurs, incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéo phonique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8528 72 30	Appareils récepteurs de télévision en couleurs, avec tube-image incorporé (à l'excl. des moniteurs et des appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéo phonique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 8528 72 30	Appareils récepteurs de télévision en couleurs, avec tube-image incorporé (à l'excl. des moniteurs et des appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéo phonique) (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8528 72 40	Appareils récepteurs de télévision en couleurs, avec un écran à cristaux liquides (LCD) (à l'excl. des moniteurs, des appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéo phonique et des téléprojecteurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8528 72 60	Appareils récepteurs de télévision en couleurs avec un écran à plasma (PDP) (à l'excl. des moniteurs, des appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéo phonique et des téléprojecteurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8528 72 80	Appareils récepteurs de télévision, en couleurs (à l'excl. des appareils avec tube-image incorporé ou écran LCD ou écran à plasma ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son et des images ainsi que les moniteurs et les téléprojecteurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8528 73 00	Appareils récepteurs de télévision en noir et blanc ou en autres monochromes, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8529	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux modules d'affichage à écran plat, aux appareils émetteurs-récepteurs pour la téléphonie et la télégraphie, la radiodiffusion ou la télévision, aux caméras de télévision, aux appareils de prise de vue fixes vidéo et autres caméscopes et aux appareils de radiodétection et de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, n.d.a.					
8529 10	Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles, n.d.a.					
8529 10 11	Antennes télescopiques et antennes fouets, pour appareils (des n° 8525 à 8528) à installer dans les véhicules automobiles ou portatifs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8529 10 30	Antennes d'extérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8529 10 65	Antennes d'intérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de radiotélévision, y.e. celles à incorporer (autres qu'antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8529 10 69	Antennes (à l'excl. des antennes d'intérieur et d'extérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision, des antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8529 10 80	Facteurs et séparateurs d'antennes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8529 10 95	Réflecteurs d'antennes et autres parties, reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec des antennes ou des réflecteurs d'antennes, n.d.a. (à l'excl. des facteurs et séparateurs d'antennes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8529 90	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux modules d'affichage à écran plat, aux appareils d'émission ou de réception pour la radiodiffusion ou la télévision, aux caméras de télévision, aux appareils photographiques numériques, aux caméscopes, aux appareils de radiodétection et de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, aux moniteurs et projecteurs, n.d.a. (sauf pour antennes et réflecteurs d'antennes de tous types)					
8529 90	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux modules d'affichage à écran plat, aux appareils d'émission ou de réception pour la radiodiffusion ou la télévision, aux caméras de télévision, aux appareils photographiques numériques, aux caméscopes, aux appareils de radiodétection et de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, aux moniteurs et projecteurs, n.d.a. (sauf pour antennes et réflecteurs d'antennes de tous types)					
8529 90 15	Modules de diodes électroluminescentes organiques «OLED» et panneaux de diodes OLED destinés aux appareils de réception de télévision	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8529 90 30	Assemblages électroniques destinés aux modules d'affichage à écran plat, aux appareils émetteurs-récepteurs pour la radiodiffusion ou la télévision, aux caméras de télévision, aux appareils photographiques numériques, aux caméscopes et aux appareils de radiodétection et de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, aux moniteurs et projecteurs, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8529 90 93	Parties destinées aux appareils récepteurs pour la radiodiffusion ou la télévision et aux moniteurs et projecteurs, n.d.a. (à l'exclusion des antennes et des assemblages électroniques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8529 90 96	Parties destinées aux modules d'affichage à écran plat, aux appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, aux caméras de télévision, aux appareils photographiques numériques, aux caméscopes ainsi qu'aux appareils de radiodétection, de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, n.d.a. (sauf assemblages électroniques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8530	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou simil., voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes, et leurs parties (autres que les appareils mécaniques ou électromécaniques du n° 8608)					
8530 10 00	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande, pour voies ferrées ou simil. (autres que les appareils mécaniques ou électromécaniques du n° 8608)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8530 80 00	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande (autres que pour voies ferrées ou simil. et que les appareils mécaniques ou électromécaniques du n° 8608)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8530 90 00	Parties d'appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8531	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle, et leurs parties (sonneries, sirènes, tableaux annonceurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, p.ex.) (autres que pour les véhicules automobiles, les bicyclettes ou les voies de communication)					
8531 10	Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils simil.					
8531 10 30	Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils simil., des types utilisés pour bâtiments	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8531 10 95	Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils simil. (à l'excl. des appareils des types utilisés pour bâtiments ou pour véhicules automobiles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8531 20	Panneaux indicateurs avec dispositifs à cristaux liquides [LCD] ou à diodes émettrices de lumière [LED] (autres que pour les véhicules automobiles, les bicyclettes ou les voies de communication)					
Accusé de réception en préfecture 973 200052678-20260623-AP-2026-4706	Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à diodes émettrices de lumière [LED] (à l'excl. des articles pour véhicules automobiles, bicyclettes ou voies de communication)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Date de télétransmission : 01/07/2026	Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides [LCD] à matrice active (à l'excl. des articles pour véhicules automobiles, bicyclettes ou voies de communication)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Date de réception en préfecture : 03/07/2026	Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides [LCD] (à l'excl. des panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides à matrice active ainsi que des articles des types utilisés pour véhicules automobiles, bicyclettes ou voies de communication)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8531 20 95	Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides [LCD] (à l'excl. des panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides à matrice active ainsi que des articles des types utilisés pour véhicules automobiles, bicyclettes ou voies de communication)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8531 80	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (à l'exclusion des panneaux indicateurs avec dispositifs à cristaux liquides ou à diodes émettrices de lumière, des avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie et dispositifs similaires, ainsi que des appareils pour les véhicules automobiles, les cycles ou les voies de communication)					
8531 80 40	Sonnettes, carillons, avertisseurs électriques et dispositifs similaires (à l'exclusion des avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie et dispositifs similaires, ainsi que des appareils pour les véhicules automobiles, les cycles ou les voies de communication)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8531 80 70	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (à l'exclusion des panneaux indicateurs avec dispositifs à cristaux liquides ou à diodes émettrices de lumière, des avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie et dispositifs similaires, des appareils pour les véhicules automobiles, les cycles ou les voies de communication, ainsi que des sonnettes, carillons, avertisseurs et dispositifs similaires)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8531 90 00	Parties des appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8532	Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables, et leurs parties					
8532 10 00	Condensateurs électriques fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive >= 0,5 kvar [condensateurs de puissance]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8532 21 00	Condensateurs électrolytiques au tantale (autres que condensateurs de puissance)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8532 22 00	Condensateurs électrolytiques à l'aluminium (autres que condensateurs de puissance)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8532 23 00	Condensateurs à diélectrique en céramique, à une seule couche (autres que condensateurs de puissance)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8532 24 00	Condensateurs à diélectrique en céramique, multicouches (autres que condensateurs de puissance)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8532 25 00	Condensateurs à diélectrique en papier ou en matières plastiques (autres que condensateurs de puissance)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8532 29 00	Condensateurs fixes (autres que condensateurs au tantale, condensateurs électrolytiques à l'aluminium, condensateurs diélectriques en céramique, en papier et en matières plastiques et condensateurs de puissance)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8532 30 00	Condensateurs électriques variables ou ajustables	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8532 90 00	Parties de condensateurs électriques fixes, variables ou ajustables, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8533	Résistances électriques non chauffantes, et leurs parties, y.c. les rhéostats et les potentiomètres					
8533 10 00	Résistances électriques, fixes au carbone, agglomérées ou à couche (non chauffantes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8533 21 00	Résistances électriques fixes, pour une puissance <= 20 W (non chauffantes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8533 29 00	Résistances électriques fixes, pour une puissance > 20 W (non chauffantes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8533 31 00	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres), bobinées, pour une puissance <= 20 W (non chauffantes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8533 39 00	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres), bobinées, pour une puissance > 20 W (non chauffantes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8533 40	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres) (autres que résistances variables bobinées et résistances chauffantes)					
8533 40 10	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres), pour une puissance <= 20 W (autres que résistances variables bobinées et résistances chauffantes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8533 40 90	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres), pour une puissance > 20 W (autres que résistances variables bobinées et résistances chauffantes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8533 90 00	Parties de résistances électriques, y.c. de rhéostats et de potentiomètres, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8534 00	Circuits imprimés					
8534 00 11	Circuits imprimés multicouches, ne comportant que des éléments conducteurs et des contacts	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8534 00 19	Circuits imprimés simples ne comportant que des éléments conducteurs et des contacts	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8534 00 90	Circuits imprimés comportant des éléments conducteurs ainsi que des contacts et d'autres éléments passifs (non pourvus d'éléments passifs et actifs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8535	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuit, parafoudres, limiteurs de tension, étaleurs d'ondes, prises de courant et autres connecteurs, boîtes de jonction, p.e.x.), pour une tension > 1000 V (sauf armoires, pupitres, commandes etc. du n° 8537)					
8535 10 00	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension > 1000 V	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8535 21 00	Disjoncteurs, pour une tension < 72,5 kV mais > 1000 V	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8535 29 00	Disjoncteurs, pour une tension >= 72,5 kV	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8535 30	Sectionneurs et interrupteurs, pour une tension > 1000 V					
8535 30 10	Sectionneurs et interrupteurs, pour une tension < 72,5 kV mais > 1000 V	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8535 30 90	Sectionneurs et interrupteurs, pour une tension >= 72,5 kV	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8535 40 00	Parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes, pour une tension > 1000 V	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8535 90 00	Appareils électriques pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension > 1000 V (autres que fusibles et coupe-circuit, disjoncteurs, sectionneurs, interrupteurs, parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes ainsi qu'armoirs, pupitres, commandes etc. du n° 8537)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuit, étaleurs d'ondes, fiches et prises de courant, douilles pour lampes, boîtes de jonction, p.e.x.), pour une tension <= 1000 V (sauf armoires, pupitres, commandes etc. du n° 8537)					
8536 10	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension <= 1000 V					
8536 10 10	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension <= 1000 V, pour une intensité <= 10 A	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 10 50	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une intensité > 10 A mais <= 63 A, pour une tension <= 1000 V	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 10 90	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension <= 1000 V, pour une intensité > 63 A	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 20	Disjoncteurs, pour une tension <= 1000 V					
8536 20 10	Disjoncteurs, pour une tension <= 1000 V, pour une intensité <= 63 A	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 20 90	Disjoncteurs, pour une tension <= 1000 V, pour une intensité > 63 A	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 30	Appareils pour la protection des circuits électriques (sauf fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs), pour une tension <= 1000 V					
8536 30 10	Appareils pour la protection des circuits électriques (sauf fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs), pour une intensité <= 16 A, pour une tension <= 1000 V	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 30 30	Appareils pour la protection des circuits électriques (sauf fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs), pour une intensité > 16 A mais <= 125 A, pour une tension <= 1000 V	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 30 90	Appareils pour la protection des circuits électriques (sauf fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs), pour une intensité > 125 A, pour une tension <= 1000 V	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 41	Relais pour une tension <= 60 V					
8536 41 10	Relais pour une tension <= 60 V, pour une intensité <= 2 A	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 41 90	Relais, pour une tension <= 60 V, pour une intensité > 2 A	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 49 00	Relais, pour une tension > 60 V mais <= 1000 V	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 50	Interrupteurs, sectionneurs et commutateurs, pour une tension <= 1000 V (autres que relais et disjoncteurs)					
8536 50 03	Interrupteurs électroniques à courant alternatif consistant en circuits d'entrée et de sortie à couplage optique [interrupteurs CA à thyristor isolé] (autres que relais et disjoncteurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 50 05	Interrupteurs électroniques, y.c. les interrupteurs électroniques à protection thermique, composés d'un transistor et d'une puce logique [technologie chip-on-chip] (autres que relais et disjoncteurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 50 07	Interrupteurs électromécaniques à action brusque pour un courant <= 11 A (autres que relais et disjoncteurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 50 11	Interrupteurs et commutateurs à touche ou à bouton, pour une tension <= 60 V	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 50 15	Interrupteurs et commutateurs rotatifs, pour une tension <= 60 V	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 50 19	Commutateurs, pour une tension <= 60 V (autres que relais, interrupteurs et commutateurs à touche ou à bouton, et rotatifs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 50 80	Commutateurs, pour une tension > 60 V mais <= 1000 V (autres que relais, disjoncteurs, interrupteurs électroniques à courant alternatif consistant en circuits d'entrée et de sortie à couplage optique [interrupteurs CA à thyristor isolé], interrupteurs électroniques, y.c. les interrupteurs électroniques à protection thermique, composés d'un transistor et d'une puce logique [technologie chip-on-chip], et interrupteurs électromécaniques à action brusque pour un courant <= 11 A)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 61	Douilles pour lampes, pour une tension <= 1000 V					
8536 61 10	Douilles Edison, pour une tension <= 1000 V	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 61 90	Douilles pour lampes (sauf douilles Edison), pour une tension <= 1000 V	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 69	Fiches et prises de courant, pour une tension <= 1000 V (sauf douilles pour lampes)					
8536 69 10	Fiches et prises de courant, pour une tension <= 1000 V, pour câbles coaxiaux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 69 30	Fiches et prises de courant, pour une tension <= 1000 V, pour circuits imprimés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 69 90	Fiches et prises de courant, pour une tension <= 1000 V (autres que pour câbles coaxiaux et circuits imprimés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 70 00	Connecteurs pour fibres optiques, fusibles ou câbles de fibres optiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 90	Appareillage pour le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension <= 1000 V (sauf fusibles et coupe-circuit, disjoncteurs et autres appareils pour la protection des circuits électriques, relais et autres commutateurs ainsi que douilles pour lampes et fiches et prises de courant)					
8536 90 01	Éléments préfabriqués pour canalisations électriques, pour une tension <= 1000 V	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 90 10	Connexions et éléments de contact pour une tension <= 1000 V, pour canalisations électriques (sauf fiches et prises de courant et éléments préfabriqués)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 90 40	Brides de batteries des types utilisés pour les véhicules automobiles des positions 8702, 8703, 8704 ou 8711	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8536 90 70	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension <= 1 000 V (à l'exclusion des fusibles, des coupe-circuit à fusibles, des disjoncteurs et autres appareils pour la protection des circuits électriques, des relais et autres commutateurs, sectionneurs et commutateurs, des douilles pour lampes, fiches et prises de courant, des éléments préfabriqués pour canalisations électriques, des connecteurs pour fibres optiques, fusibles ou câbles de fibres optiques, et des brides de batteries)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8537	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils des n° 8535 ou 8536, pour la commande ou la distribution électrique, y.c. ceux incorporant des instruments ou appareils du chapitre 90 ainsi que les armoires de commande numérique (autres que les appareils de commutation pour la téléphonie et la télégraphie par fil et les visiophones)					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8537 10	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension >= 1000 V					A
8537 10 10	Commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
8537 10 91	Appareils de commande à mémoire programmable (autres que les commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
8537 10 95	Écrans tactiles pour la commande électrique, sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
8537 10 98	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils similaires pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 1000 V (à l'exclusion des appareils de commutation pour la téléphonie ou la télégraphie par fil, des armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information, des appareils de commande à mémoire programmable et des écrans tactiles)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
8537 20	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 1000 V					
8537 20 91	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 1000 V mais <= 72,5 KV	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8537 20 99	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 72,5 KV	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8538	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n° 8535, 8536 ou 8537, n.d.a.					
8538 10 00	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports pour articles du n° 8537, dépourvus de leurs appareils	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8538 90	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n° 8535, 8536 ou 8537, n.d.a. (à l'excl. des tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports pour articles du n° 8537, dépourvus de leurs appareils)					
8538 90 11	Assemblages électroniques pour testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur du n° 8536 90 20	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8538 90 19	Parties pour testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur du n° 8536 90 20, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8538 90 91	Assemblages électroniques pour l'appareillage, pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques des n° 8535 et 8536 ainsi que pour tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et combinaisons d'appareils simil. du n° 8537 (à l'excl. pour testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur du n° 8536 90 20)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8538 90 99	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n° 8535, 8536 ou 8537, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques et des tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports pour articles du n° 8537, dépourvus de leurs appareils, ainsi que pour testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur du n° 8536 90 20)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits «phares et projecteurs scellés» et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc; sources lumineuses à diodes émettrices de lumière «LED»; et leurs parties					
8539 10 00	Phares et projecteurs scellés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 21	Lampes et tubes halogènes, au tungstène (autres que phares et projecteurs scellés)					
8539 21 30	Lampes et tubes halogènes, au tungstène, pour véhicules automobiles (autres que phares et projecteurs scellés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 21 92	Lampes et tubes halogènes, au tungstène, d'une tension > 100 V	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 21 98	Lampes et tubes halogènes, au tungstène, d'une tension <= 100 V (à l'excl. des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 22	Lampes et tubes à incandescence, puissance <= 200 W, tension > 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, et lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges)					
8539 22 10	Lampes et tubes à incandescence, puissance <= 200 W, tension > 100 V, à réflecteurs (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 22 90	Lampes et tubes à incandescence, puissance <= 200 W, tension > 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, lampes à réflecteurs et lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 29	Lampes et tubes à incandescence électriques (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, lampes d'une puissance <= 200 W et pour une tension > 100 V, et lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges)					
8539 29 30	Lampes et tubes à incandescence, des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 29 92	Lampes et tubes à incandescence, d'une tension > 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, lampes d'une puissance <= 200 W, projecteurs et lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 29 98	Lampes et tubes à incandescence, d'une tension <= 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, et lampes des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 31	Lampes et tubes à décharge, fluorescents, à cathode chaude					
8539 31 10	Lampes et tubes à décharge, fluorescents, à cathode chaude, à deux culots	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 31 90	Lampes et tubes à décharge, fluorescents, à cathode chaude, à un ou plus de deux culots	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 32	Lampes à vapeur de mercure ou de sodium; lampes à halogénure métallique					
8539 32 20	Lampes et tubes à décharge à vapeur de mercure ou de sodium	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 32 90	Lampes à halogénure métallique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 39	Lampes et tubes à décharge (autres que fluorescents à cathode chaude, à vapeur de mercure ou de sodium, à halogénure métallique et à rayons ultraviolets)					
8539 39 20	Lampes et tubes fluorescents à cathode froide «CCFL» pour le rétroéclairage de dispositifs d'affichage à écran plat	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 39 80	Lampes et tubes à décharge (autres que fluorescents à cathode chaude, à vapeur de mercure ou de sodium, à halogénure métallique, à rayons ultraviolets ainsi que fluorescents à cathode froide «CCFL» pour le rétroéclairage de dispositifs d'affichage à écran plat)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 41 00	Lampes à arc	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 49 00	Lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 51 00	Sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
8539 52 00	Lampes et tubes à diodes émettrices de lumière (LED)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 90	Parties des lampes et tubes à incandescence ou à décharge, des phares et projecteurs scellés, des lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges, des lampes à arc et des sources lumineuses à LED, n.d.a.					
8539 90 10	Culots de lampes et de tubes à incandescence ou à décharge et d'autres lampes du n° 8539	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8539 90 90	Parties des lampes et tubes à incandescence ou à décharge, des phares et projecteurs scellés, des lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges, des lampes à arc et des sources lumineuses à LED, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8540	Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, p.ex., et leurs parties)					
8540 11 00	Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision et moniteurs vidéo, en couleurs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8540 12 00	Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y.c. les tubes pour moniteurs vidéo, en noir et blanc ou en autre monochrome	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8540 20	Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode (autres que tubes cathodiques pour récepteurs de télévision et moniteurs vidéo)					
8540 20 10	Tubes pour caméras de télévision	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8540 20 80	Tubes convertisseurs et intensificateurs d'images et autres tubes à photocathode (autres que tubes pour caméras de télévision et tubes cathodiques pour récepteurs de télévision et moniteurs vidéo)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8540 40 00	Tubes de visualisation des données graphiques, monochromes; tubes de visualisation des données graphiques, en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points < 0,4 mm (à l'excl. des tubes à cathode et photocathode)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8540 60 00	Tubes cathodiques (autres que tubes pour caméras de télévision, tubes convertisseurs et intensificateurs d'images, tubes cathodiques pour récepteurs de télévision et moniteurs vidéo, autres tubes à photocathode, tubes de visualisation des données graphiques en noir et blanc ou en autres monochromes et en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points < 0,4 mm)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8540 71 00	Magnétrons	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8540 79 00	Tubes pour hyperfréquences [p.ex. tubes à ondes progressives, carcinotrons] (à l'excl. des magnétrons et tubes commandés par grille)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8540 81 00	Tubes de réception et d'amplification (sauf tubes pour hyperfréquences, tubes à cathode et photocathode)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8540 89 00	Lampes, tubes et valves électroniques (autres que tubes de réception et d'amplification, tubes pour hyperfréquences, tubes à cathode et à photocathode, tubes de visualisation des données graphiques en noir et blanc ou en autres monochromes et en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points < 0,4 mm)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8540 91 00	Parties de tubes cathodiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8540 99 00	Parties de lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide et à photocathode (sauf parties de tubes cathodiques), n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8541	Dispositifs à semi-conducteur (diodes, transistors, résistances, transducteurs à semi-conducteur); dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux (sauf machines génératrices photovoltaïques); diodes émettrices de lumière (LED), même assemblées avec d'autres diodes émettrices de lumière (LED); cristaux piézo-électriques montés, et leurs parties					
8541 10 00	Diodes (sauf photodiodes et diodes émettrices de lumière "LED")	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8541 21 00	Transistors à pouvoir de dissipation < 1 W (autres que phototransistors)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8541 29 00	Transistors à pouvoir de dissipation >= 1 W (autres que phototransistors)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8541 30 00	Thyristors, diacs et triacs (autres que les dispositifs photosensibles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8541 41 00	Diodes émettrices de lumière (LED)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8541 42 00	Cellules photovoltaïques non assemblées en modules ni constituées en panneaux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8541 43 00	Cellules photovoltaïques assemblées en modules ou constituées en panneaux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8541 49 00	Dispositifs photosensibles à semi-conducteur (sauf machines génératrices et cellules photovoltaïques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8541 51 00	Transducteurs à semi-conducteurs (sauf photosensibles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8541 59 00	Dispositifs à semi-conducteur, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8541 60 00	Cristaux piézo-électriques montés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8541 69 00	Diodes, transistors et dispositifs simil. à semi-conducteur, dispositifs photosensibles à semi-conducteur, diodes émettrices de lumière et cristaux piézo-électriques montés, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8541 70 00	Circuits intégrés électroniques, et leurs parties					
8542 31	Circuits intégrés électroniques utilisés comme processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8542 31 11	Circuits intégrés électroniques à composant multiples utilisés comme processeurs et contrôleurs, tels que visés à la note 12 b) 4) du chapitre 85, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 31 19	Circuits intégrés électroniques utilisés comme processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits sous forme de circuits intégrés à puces multiples constitués d'au moins deux circuits intégrés monolithiques interconnectés, tels que visés à la note 12 b) 3) du chapitre 85	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 31 90	Circuits intégrés électroniques utilisés comme processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits (autres que sous forme de circuits intégrés à puces multiples ou à composants multiples)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 32	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires					
8542 32 11	Circuits intégrés électroniques à composant multiples utilisés comme mémoires, tels que visés à la note 12 b) 4) du chapitre 85	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 32 19	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires sous forme de circuits intégrés à puces multiples constitués d'au moins deux circuits intégrés monolithiques interconnectés, tels que visés à la note 12 b) 3) du chapitre 85	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 32 31	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires dynamiques à lecture-écriture à accès aléatoire «D-RAMs», d'une capacité de mémoire <= 512 Mbits (autres que sous forme de circuits intégrés à puces multiples ou à composants multiples)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 32 39	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires dynamiques à lecture-écriture à accès aléatoire «D-RAMs», d'une capacité de mémoire > 512 Mbits (autres que sous forme de circuits intégrés à puces multiples ou à composants multiples)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 32 45	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires statiques à lecture-écriture à accès aléatoire «S-RAMs», y compris les antémémoires à lecture-écriture à accès aléatoire «cache-RAMs» (autres que sous forme de circuits intégrés à puces multiples ou à composants multiples)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 32 55	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires à lecture exclusivement, effaçables aux rayons ultraviolets, programmables «EPROMs» (autres que sous forme de circuits intégrés à puces multiples ou à composants multiples)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 32 61	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires à lecture exclusivement, effaçables électriquement, programmables «flash EPROMs», d'une capacité de mémoire <= 512 Mbits (autres que sous forme de circuits intégrés à puces multiples ou à composants multiples)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 32 69	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires à lecture exclusivement, effaçables électriquement, programmables «flash EPROMs», d'une capacité de mémoire > 512 Mbits (autres que sous forme de circuits intégrés à puces multiples ou à composants multiples)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 32 75	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires à lecture exclusivement, effaçables électriquement, programmables «E-PROMs» (à l'exclusion des circuits flash EPROMs et autres que sous forme de circuits intégrés à puces multiples ou à composants multiples)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 32 90	Mémoires sous formes multicombinatoires, telles que les piles (stack) D-RAM et modules (autres que sous forme de circuits intégrés à puces multiples ou à composants multiples et à l'exclusion des D-RAMs, S-Rams, cache-RAMs, EPROMs et flash EPROMs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 33	Circuits intégrés électroniques utilisés comme amplificateurs					
8542 33 10	Circuits intégrés électroniques à composants multiples utilisés comme amplificateurs, tels que visés à la note 12 b) 4) du chapitre 85	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 33 90	Circuits intégrés électroniques utilisés comme amplificateurs (à l'exclusion des circuits intégrés à composants multiples)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 39	Circuits intégrés électroniques (à l'excl. de ceux utilisés comme processeurs, contrôleurs, mémoires et amplificateurs)					
8542 39 11	Circuits intégrés électroniques à composants multiples tels que visés à la note 12 b) 4) du chapitre 85 (à l'exclusion de ceux utilisés comme processeurs, contrôleurs, mémoires ou amplificateurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 39 19	Circuits intégrés électroniques sous forme de circuits intégrés à puces multiples constitués d'au moins deux circuits intégrés monolithiques interconnectés, tels que visés à la note 12 b) 3) du chapitre 85 (à l'exclusion de ceux utilisés comme processeurs, contrôleurs, mémoires ou amplificateurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 39 90	Circuits intégrés électroniques (autres que sous forme de circuits intégrés à puces multiples ou à composants multiples et à l'exclusion de ceux utilisés comme processeurs, contrôleurs, mémoires ou amplificateurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8542 90 00	Parties de circuits intégrés électroniques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85, et leurs parties					
8543 10 00	Accélérateurs de particules pour électrons, protons etc., électriques (à l'excl. des appareils d'implantation ionique pour doper les matières semi-conductrices)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 20 00	Générateurs de signaux électriques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 30	Machines et appareils de galvanotechnique, d'électrolyse ou d'électrophorèse					
8543 30 40	Machines de galvanoplastie et d'électrolyse des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 30 70	Machines et appareils de galvanoplastie, d'électrolyse ou d'électrophorèse (à l'exclusion des machines de galvanoplastie et d'électrolyse des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 40 00	Cigarettes électroniques et dispositifs de vaporisation électriques personnels similaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 70	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85					
8543 70 01	Articles spécifiquement conçus pour être raccordés à des appareils ou instruments télégraphiques ou téléphoniques ou à des réseaux télégraphiques ou téléphoniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 70 02	Amplificateurs hyperfréquence	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 70 03	Commandes sans fil de console de jeux vidéo utilisant la transmission infrarouge	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 70 04	Enregistreurs numériques de données de vol	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 70 05	Lecteurs électroniques portatifs à piles servant à l'enregistrement et à la reproduction de textes, d'images fixes et de fichiers audio	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 70 06	Appareils de traitement de signaux numériques pouvant être connectés à un réseau filaire ou sans fil pour le mixage du son	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 70 07	Dispositifs éducatifs électroniques interactifs portatifs principalement conçus pour les enfants (à l'excl. des jouets des n° 9503 00 87)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 70 08	Machines de nettoyage au plasma qui éliminent les contaminants organiques des échantillons et supports d'échantillons pour la microscopie électronique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 70 09	Écrans tactiles, sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage (à l'exclusion de ceux destinés à la commande électrique de la sous-position 85371095)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 70 10	Machines électriques avec fonctions de traduction ou de dictionnaire	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 70 30	Amplificateurs d'antennes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 70 50	Bancs solaires, ciels solaires et appareils simil. pour le bronzage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 70 60	Électrificateurs de clôtures	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 70 90	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 90 10	Assemblages de cellules galvaniques empilées pour les machines d'électrolyse de l'eau destinées à la production d'hydrogène ou d'oxygène	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8543 90 90	Parties de machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8544	Fils, câbles isolés, y.c. les câbles coaxiaux, à usages électriques, et autres conducteurs isolés pour l'électricité, même laqués ou oxydés anodiquement, munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion					
8544 11	Fils pour bobinages pour l'électricité, en cuivre, isolés					
8544 11 10	Fils pour bobinages pour l'électricité, en cuivre, émaillés ou laqués	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8544 11 90	Fils pour bobinages pour l'électricité, en cuivre, isolés (autres qu'émaillés ou laqués)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8544 19 00	Fils pour bobinages pour l'électricité, autres qu'en cuivre, isolés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8544 20 00	Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux, isolés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8544 30 00	Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils, pour moyens de transport	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8544 42	Conducteurs électriques, pour tension <= 1000 V, isolés, avec pièces de connexion, n.d.a.					
8544 42 10	Conducteurs électriques des types utilisés pour les télécommunications, pour tension <= 1000 V, avec pièces de connexion, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8544 42 90	Conducteurs électriques, pour tension <= 1000 V, avec pièces de connexion, n.d.a. (sauf des types utilisés pour les télécommunications)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8544 49	Conducteurs électriques, pour tension <= 1000 V, isolés, sans pièces de connexion, n.d.a.					
8544 49 20	Conducteurs électriques isolés, pour une tension <= 80 V, non munis de pièces de connexion, des types utilisés pour les télécommunications, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8544 49 91	Fils et câbles électriques, pour tension <= 1000 V, diamètre de brin > 0,51 mm, sans pièces de connexion, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8544 49 93	Conducteurs électriques isolés, pour une tension <= 80 V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'excl. des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin > 0,51 mm)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8544 49 95	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 80 V mais < 1000 V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'excl. des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin > 0,51 mm)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8544 49 99	Conducteurs électriques isolés, pour une tension de 1000 V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'excl. des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin > 0,51 mm)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8544 60	Conducteurs électriques, pour tension > 1000 V, n.d.a.					
8544 60 10	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 1000 V, avec conducteur en cuivre, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8544 60 90	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 1000 V, avec conducteur autre qu'en cuivre, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8544 70 00	Câbles de fibres optiques constitués de fibres optiques gainées individuellement, comportant également des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8545	Charbons en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, avec ou sans métal, pour usages électriques					
8545 20 00	Charbons en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, pour fours électriques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8545 20 10	Charbons en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, pour usages électriques (autres que pour fours)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8545 90	Articles en graphite ou en autre carbone, pour usages électriques (autres qu'électrodes et balais)					
8545 90 10	Résistances chauffantes en graphite ou autre carbone	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8545 90 90	Articles en graphite ou autre carbone, pour usages électriques (autres qu'électrodes, balais et résistances chauffantes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8546	Isolateurs en toutes matières pour l'électricité (sauf pièces isolantes)					
8546 10 00	Isolateurs en verre, pour l'électricité (sauf pièces isolantes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8546 20 00	Isolateurs en céramique, pour l'électricité (sauf pièces isolantes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8546 90	Isolateurs pour usages électriques (sauf en verre ou en céramique et sauf pièces isolantes)					
8546 90 10	Isolateurs en matières plastiques, pour usages électriques (sauf pièces isolantes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8546 90 90	Isolateurs pour usages électriques (sauf en verre, en céramique et en matières plastiques et sauf pièces isolantes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8547	Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (doublés à pas de vis, p.ex.) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques (autres que les isolateurs du n° 8546); tubes isolateurs pour usages électriques, y.c. leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement					
8547 10 00	Pièces isolantes en céramique, pour usages électriques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8547 20 00	Pièces isolantes en matières plastiques, pour usages électriques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8547 90 00	Pièces isolantes, pour usages électriques (autres qu'en céramique ou en matières plastiques, et autres que tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8548 00	Parties électriques des machines ou appareils, n.d.a. dans le chapitre 85					
8548 00 20	Mémoires sous formes multicombinatoires, telles que piles (stack) D-RAM et modules	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8548 00 30	Unités de rétroéclairage à LED: sources lumineuses constituées d'une ou de plusieurs LED, d'un ou de plusieurs connecteurs et d'autres composants passifs, montées sur un circuit imprimé ou sur un substrat similaire, associées ou non à un composant optique ou à des diodes de protection et conçues pour le rétroéclairage de dispositifs d'affichage LCD, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8548 00 90	Parties électriques des machines ou appareils, n.d.a. dans le chapitre 85	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549	Déchets et débris électriques et électroniques					
8549 11	Déchets et débris d'accumulateurs au plomb et à l'acide; accumulateurs au plomb et à l'acide hors d'usage					
8549 11 10	Accumulateurs au plomb et à l'acide, hors d'usage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 11 90	Déchets et débris d'accumulateurs au plomb et à l'acide	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 12	Piles et batteries de piles électriques, accumulateurs électriques (sauf au plomb et à l'acide); articles hors d'usage, déchets et débris, contenant du plomb, du cadmium ou du mercure					
8549 12 10	Piles et batteries de piles électriques hors d'usage, contenant du plomb, du cadmium ou du mercure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 12 20	Accumulateurs électriques hors d'usage (sauf au plomb et à l'acide), contenant du plomb, du cadmium ou du mercure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 12 90	Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques (sauf au plomb et à l'acide), contenant du plomb, du cadmium ou du mercure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 13	Piles et batteries de piles électriques, accumulateurs électriques; articles hors d'usage, déchets et débris, triés par type de composant chimique et ne contenant ni plomb, ni cadmium ni mercure					
8549 13 10	Piles et batteries de piles électriques hors d'usage, triées par type de composant chimique et ne contenant ni plomb, ni cadmium ni mercure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 13 20	Accumulateurs électriques hors d'usage, triés par type de composant chimique et ne contenant ni plomb, ni cadmium ni mercure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 13 90	Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques, triés par type de composant chimique et ne contenant ni plomb, ni cadmium ni mercure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 14	Piles et batteries de piles électriques, accumulateurs électriques; articles hors d'usage, déchets et débris, en vrac et ne contenant ni plomb, ni cadmium ni mercure					
8549 14 10	Piles et batteries de piles électriques hors d'usage, en vrac et ne contenant ni plomb, ni cadmium ni mercure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 14 20	Accumulateurs électriques hors d'usage, en vrac et ne contenant ni plomb, ni cadmium ni mercure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 14 90	Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques, non triés, ne contenant ni plomb, ni cadmium ni mercure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 19	Piles et batteries de piles électriques, accumulateurs électriques; articles hors d'usage, déchets et débris, triés autrement que par type de composant chimique et ne contenant ni plomb, ni cadmium ni mercure					
8549 19 10	Piles et batteries de piles électriques hors d'usage, triées autrement que par type de composant chimique et ne contenant ni plomb, ni cadmium ni mercure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 19 20	Accumulateurs électriques hors d'usage, triés autrement que par type de composant chimique et ne contenant ni plomb, ni cadmium ni mercure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 19 90	Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques, triés autrement que par type de composant chimique et ne contenant ni plomb, ni cadmium ni mercure	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 21 00	Déchets et débris électriques et électroniques, du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux, contenant des piles et batteries de piles électriques, des accumulateurs électriques, des interrupteurs au mercure, du verre de tubes cathodiques et autres verres activés, ou des composants électriques ou électroniques contenant du cadmium, du mercure, du plomb ou des polychlorobiphényles (PCB)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 29 00	Déchets et débris électriques et électroniques, du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux [sauf contenant des piles et batteries de piles électriques, des accumulateurs électriques, des interrupteurs au mercure, du verre de tubes cathodiques et autres verres activés, ou des composants électriques ou électroniques contenant du cadmium, du mercure, du plomb ou des polychlorobiphényles (PCB)]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 31 00	Déchets et débris d'assemblages électriques et électroniques et de cartes de circuits imprimés, contenant des piles et batteries de piles électriques, des accumulateurs électriques, des interrupteurs au mercure, du verre de tubes cathodiques et autres verres activés, ou des composants électriques ou électroniques contenant du cadmium, du mercure, du plomb ou des polychlorobiphényles (PCB) (sauf du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 39 00	Déchets et débris d'assemblages électriques et électroniques et de cartes de circuits imprimés [sauf du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux, ou contenant des piles et batteries de piles électriques, des accumulateurs électriques, des interrupteurs au mercure, du verre de tubes cathodiques et autres verres activés, ou des composants électriques ou électroniques contenant du cadmium, du mercure, du plomb ou des polychlorobiphényles (PCB)]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 91 00	Déchets et débris électriques et électroniques, contenant des piles et batteries de piles électriques, des accumulateurs électriques, des interrupteurs au mercure, du verre de tubes cathodiques et autres verres activés, ou des composants électriques ou électroniques contenant du cadmium, du mercure, du plomb ou des polychlorobiphényles (PCB) (sauf ceux du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux, et ceux d'assemblages électriques et électroniques et de cartes de circuits imprimés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8549 99 00	Déchets et débris électriques et électroniques [sauf du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux, ceux d'assemblages électriques et électroniques et de cartes de circuits imprimés, contenant des piles et batteries de piles électriques, des accumulateurs électriques, des interrupteurs au mercure, du verre de tubes cathodiques et autres verres activés, ou des composants électriques ou électroniques contenant du cadmium, du mercure, du plomb ou des polychlorobiphényles (PCB)]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
SECTION XVII MATÉRIEL DE TRANSPORT						
CHAPITRE 86 VÉHICULES ET MATÉRIEL POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES ET LEURS PARTIES; APPAREILS MÉCANIQUES (Y COMPRIS ÉLECTROMÉCANIQUES) DE SIGNALISATION POUR VOIES DE COMMUNICATIONS						
8601	Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques					
8601 10 00	Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8601 20 00	Locomotives et locotracteurs, à accumulateurs électriques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8602	Locomotives et locotracteurs (à l'excl. de celles à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques); tenders					
8602 10 00	Locomotives diesel-électriques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8602 90 00	Locomotives et locotracteurs (à l'excl. de celles à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques et des locomotives diesel-électriques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8603	Automotrices et autorails (à l'excl. des véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou simil. du n° 8604)					
8603 10 00	Automotrices et autorails à source extérieure d'électricité (à l'excl. des véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou simil. du n° 8604)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8603 90 00	Automotrices et autorails, à source extérieure d'électricité (à l'excl. des véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou simil. du n° 8604)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8604 00 00	Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou simil., même autopropulsés (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draines, p.ex.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8605 00 00	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou simil. à source extérieure d'électricité (à l'excl. des voitures autopropulsées, des véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées et simil. ainsi que des voitures pour le transport des marchandises)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8606	Wagons pour le transport sur rail de marchandises (à l'excl. des fourgons à bagages et des voitures postales)					
8606 10 00	Wagons-citernes et simil., pour le transport sur rail de marchandises	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8606 30 00	Wagons à déchargement automatique (à l'excl. des wagons-citernes et simil., des wagons isothermes, réfrigérants ou frigorifiques), pour le transport sur rail de marchandises	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8606 91	Wagons, pour le transport sur rail de marchandises, couverts et fermés (à l'excl. des wagons à déchargement automatique et des wagons-citernes et simil.)					
8606 91 10	Wagons pour le transport sur rail de marchandises, couverts et fermés, pour le transport des produits à forte radioactivité [Euratom] (à l'excl. des wagons-citernes et simil., des wagons isothermes, réfrigérants ou frigorifiques, des wagons à déchargement automatique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8606 91 80	Wagons pour le transport sur rail de marchandises, couverts et fermés (à l'excl. des wagons pour le transport des produits à forte radioactivité [Euratom], des wagons-citernes et simil. et des wagons à déchargement automatique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8606 92 00	Wagons, pour le transport sur rail de marchandises, ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur > 60 cm (à l'excl. des wagons à déchargement automatique)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8607	Wagons, pour le transport sur rail de marchandises (à l'excl. des wagons pour le transport des produits à forte radioactivité [Euratom], des wagons-citernes et simil., des wagons isothermes, réfrigérants ou frigorifiques, des wagons à déchargement automatique et des wagons pour le transport sur rail de marchandises, à parois non amovibles d'une hauteur > 60 cm)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8607 11 00	Bogies et bissels de traction	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8607 12 00	Bogies et bissels (autres que de traction)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8607 19	Essieux, essieux montés, roues et leurs parties, de véhicules pour voies ferrées ou simil.; parties de bogies et de bissels, n.d.a.					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8607 19 10	Essieux, essieux montés, roues et leurs parties, de véhicules pour voies ferrées ou simil., n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8607 19 90	Parties de bogies et de bissels de véhicules pour voies ferrées et simil., n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8607 21	Freins à air comprimé, de véhicules pour voies ferrées ou simil., leurs parties, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8607 21 10	Freins à air comprimé, de véhicules pour voies ferrées ou simil., leurs parties, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8607 21 90	Freins à air comprimé, de véhicules pour voies ferrées ou simil., leurs parties (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8607 29 00	Freins (autres qu'à air comprimé), de véhicules pour voies ferrées ou simil., leurs parties, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8607 30 00	Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de choc, de véhicules pour voies ferrées ou simil., leurs parties, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8607 91	Parties de locomotives ou de locotracteurs, n.d.a.					
8607 91 10	Boîtes d'essieux et leurs parties, pour locomotives ou locotracteurs, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8607 91 90	Parties de locomotives ou de locotracteurs, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8607 99	Parties de véhicules pour voies ferrées ou simil., des n° 8603, 8604, 8605 ou 8606, n.d.a.					
8607 99 10	Boîtes d'essieux et leurs parties, pour véhicules pour voies ferrées ou simil., des n° 8603, 8604, 8605 ou 8606, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8607 99 80	Parties de véhicules pour voies ferrées ou simil., des n° 8603, 8604, 8605 ou 8606, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8608 00 00	Matériel fixe de voies ferrées ou simil. (sauf traverses en bois, béton ou acier, files de rail et autres éléments de voies ferrées non encore montés); appareils mécaniques, y.c. électromécaniques, de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou simil., routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes; leurs parties, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8609 00	Cadres et conteneurs (y.c. les conteneurs-citernes et les conteneurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport					
8609 00 10	Conteneurs avec blindage en plomb, pour le transport des matières radioactives [Euratom]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8609 00 90	Cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport (à l'excl. des conteneurs avec blindage en plomb, pour le transport des matières radioactives [Euratom])	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 87	VOITURES AUTOMOBILES, TRACTEURS, CYCLES ET AUTRES VÉHICULES TERRESTRES, LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES					
8701	Tracteurs (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709)					
8701 10 00	Motoculteurs et tracteurs de construction simil. pour l'industrie (sauf tracteurs pour véhicules automobiles articulés)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 21	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel)					
8701 21 10	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), neufs	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 21 90	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), usagés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 22	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique					
8701 22 10	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, neufs	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 22 90	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, usagés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 23	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique					
8701 23 10	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, neufs	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 23 90	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, usagés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 24	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur électrique pour la propulsion					
8701 24 10	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, neufs	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 24 90	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, usagés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 29 00	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles pour la propulsion (ou autres non couverts par les sous-positions précédentes)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 30 00	Tracteurs à chenilles (sauf motoculteurs à chenille)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 91	Tracteurs d'une puissance motrice <= 18 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques et des tracteurs à chenilles)					
8701 91 10	Tracteurs agricoles et forestiers, à roues, d'une puissance motrice <= 18 kW (à l'exclusion des motoculteurs)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 91 90	Tracteurs d'une puissance motrice <= 18 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 92	Tracteurs d'une puissance motrice > 18 kW mais <= 37 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques et des tracteurs à chenilles)					
8701 92 10	Tracteurs agricoles et forestiers, à roues, d'une puissance motrice > 18 kW mais <= 37 kW (à l'exclusion des motoculteurs)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 92 90	Tracteurs d'une puissance motrice > 18 kW mais <= 37 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 93	Tracteurs d'une puissance motrice > 37 kW mais <= 75 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques et des tracteurs à chenilles)					
8701 93 10	Tracteurs agricoles et forestiers, à roues, d'une puissance motrice > 37 kW mais <= 75 kW (à l'exclusion des motoculteurs)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 93 90	Tracteurs d'une puissance motrice > 37 kW mais <= 75 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 94	Tracteurs d'une puissance motrice > 75 kW mais <= 130 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques et des tracteurs à chenilles)					
8701 94 10	Tracteurs agricoles et forestiers, à roues, d'une puissance motrice > 75 kW mais <= 130 kW (à l'exclusion des motoculteurs)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 94 90	Tracteurs d'une puissance motrice > 75 kW mais <= 130 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 95	Tracteurs d'une puissance motrice > 130 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques et des tracteurs à chenilles)					
8701 95 10	Tracteurs agricoles et forestiers, à roues, d'une puissance motrice > 130 kW (à l'exclusion des motoculteurs)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8701 95 90	Tracteurs d'une puissance motrice > 130 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8702	Véhicules automobiles pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus					
8702 10	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, uniquement à moteur diesel					
8702 10 11	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, uniquement à moteur diesel, d'une cylindrée > 2 500 cm³, neufs	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8702 10 19	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, uniquement à moteur diesel, d'une cylindrée > 2 500 cm³, usagés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8702 10 91	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, uniquement à moteur diesel, d'une cylindrée <= 2 500 cm³, neufs	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8702 10 99	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, uniquement à moteur diesel, d'une cylindrée <= 2 500 cm³, usagés	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8702 20	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur diesel et d'un moteur électrique					
Extrait du 8702 20	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur diesel et d'un moteur électrique, neufs uniquement	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8702 20 10	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur diesel et d'un moteur électrique, d'une cylindrée > 2 500 cm³	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8702 20 90	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur diesel et d'un moteur électrique, d'une cylindrée <= 2 500 cm³	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8702 30	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles et d'un moteur électrique					
Extrait du 8702 30	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, neufs uniquement	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8702 30 10	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, d'une cylindrée > 2 800 cm³	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8702 30 90	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, d'une cylindrée <= 2 800 cm³	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8702 40 00	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés uniquement, pour la propulsion, d'un moteur électrique	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
Extrait du 8702 40 00	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés uniquement, pour la propulsion, d'un moteur électrique, neufs uniquement	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8702 40 00	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus (autres qu'équipés d'un moteur diesel ou d'un moteur électrique pour la propulsion)					
8702 40 10	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles, d'une cylindrée > 2 800 cm³	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8702 40 90	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles, d'une cylindrée <= 2 800 cm³	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

Accusé de réception en préfecture : 7973.200052678-20260623-AR
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception en préfecture : 01/07/2026

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8703 60 10	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de moins de 10 personnes, y compris les voitures du type «break» et les voitures de course, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, pouvant être chargés par branchement à une source externe d'alimentation électrique, neufs (à l'exclusion des véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux de la sous-position 8703.10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8703 60 90	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de moins de 10 personnes, y compris les voitures du type «break» et les voitures de course, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, pouvant être chargés par branchement à une source externe d'alimentation électrique, usagés (à l'exclusion des véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux de la sous-position 8703.10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8703 70 00	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de moins de 10 personnes, y compris les voitures du type «break» et les voitures de course, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur diesel et d'un moteur électrique, pouvant être chargés par branchement à une source externe d'alimentation électrique (à l'exclusion des véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux de la sous-position 8703.10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8703 80	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de moins de 10 personnes, y compris les voitures du type «break» et les voitures de course, équipés uniquement, pour la propulsion, d'un moteur électrique (à l'exclusion des véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux de la sous-position 8703.10)					
8703 80 10	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de moins de 10 personnes, y compris les voitures du type «break» et les voitures de course, équipés uniquement, pour la propulsion, d'un moteur électrique, neufs (à l'exclusion des véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux de la sous-position 8703.10)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
Extrait du 8703 80 90	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de moins de 10 personnes, y compris les voitures du type «break» et les voitures de course, équipés uniquement, pour la propulsion, d'un moteur électrique, usagés (à l'exclusion des véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux de la sous-position 8703.10)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8703 90 00	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de moins de 10 personnes, y compris les voitures du type «break» et les voitures de course, autres qu'équipés d'un moteur à piston à allumage par compression ou par étincelles ou d'un moteur électrique (à l'exclusion des véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux de la sous-position 8703.10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8704	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, y.e. châssis comportant moteur et cabine					
8704 10	Tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier					
Extrait du 8704 10	Tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier, neufs uniquement	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8704 10 10	Tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 10 90	Tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier, à moteur (autre qu'à piston à allumage par compression [moteur diesel ou semi-diesel] ou à piston à allumage par étincelles [moteur à explosion])	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 21	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal ≤ 5 t (à l'exclusion des tombereaux automoteurs de la sous-position 8704.10 et véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)					
8704 21 10	Véhicules uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal ≤ 5 t, pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 21 31	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal ≤ 5 t, cylindrée > 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8704 21 39	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal ≤ 5 t, cylindrée > 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 21 91	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal ≤ 5 t, cylindrée ≤ 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8704 21 99	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal ≤ 5 t, cylindrée ≤ 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 22	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 5 t mais ≤ 20 t (à l'exclusion des tombereaux automoteurs de la sous-position 8704.10 et véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)					
8704 22 10	Véhicules, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 5 t mais ≤ 20 t, pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 22 91	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 5 t mais ≤ 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8704 22 99	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 5 t mais ≤ 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 23	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 20 t (à l'exclusion des tombereaux automoteurs de la sous-position 8704.10 et véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)					
8704 23 10	Véhicules, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 20 t, pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 23 91	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8704 23 99	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 31	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles, d'un poids en charge maximal ≤ 5 t (à l'exclusion des tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10 et véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)					
8704 31 10	Véhicules uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), poids en charge maximal ≤ 5 t, pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 31 31	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), poids en charge maximal ≤ 5 t, cylindrée > 2800 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8704 31 39	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), poids en charge maximal ≤ 5 t, cylindrée > 2800 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 31 91	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), poids en charge maximal ≤ 5 t, cylindrée ≤ 2800 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8704 31 99	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), poids en charge maximal ≤ 5 t, cylindrée ≤ 2800 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 32	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles, d'un poids en charge maximal > 5 t (à l'exclusion des tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10 et véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)					
8704 32 10	Véhicules uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), poids en charge maximal > 5 t, pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 32 91	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), poids en charge maximal > 5 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8704 32 99	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), poids en charge maximal > 5 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 41	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, d'un poids en charge maximal ≤ 5 t (à l'exclusion des tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10 et véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)					
973-200052678-20260623-A	Véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, poids en charge maximal ≤ 5 t, pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
973-200052678-20260623-A	Véhicules pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, poids en charge maximal ≤ 5 t, cylindrée > 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8704 41 39	Véhicules pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, poids en charge maximal ≤ 5 t, cylindrée > 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 41 91	Véhicules pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, poids en charge maximal ≤ 5 t, cylindrée ≤ 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8704 41 99	Véhicules pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, poids en charge maximal ≤ 5 t, cylindrée ≤ 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 42	Véhicules pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, d'un poids en charge maximal > 5 t mais ≤ 20 t (à l'exclusion des tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10 et véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)					
8704 42 10	Véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, poids en charge maximal > 5 t mais ≤ 20 t, pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 42 91	Véhicules pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, poids en charge maximal > 5 t mais ≤ 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8704 42 99	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 5 t mais ≤ 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 43	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, d'un poids en charge maximal > 20 t (à l'exclusion des tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10 et véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)					
8704 43 10	Véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, poids en charge maximal > 20 t, pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 43 91	Véhicules pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, poids en charge maximal > 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8704 43 99	Véhicules pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, poids en charge maximal > 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 51	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, d'un poids en charge maximal ≤ 5 t (à l'exclusion des tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10 et véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)					
8704 51 10	Véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, poids en charge maximal ≤ 5 t, pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 51 31	Véhicules pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, poids en charge maximal ≤ 5 t, cylindrée > 2800 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8704 51 39	Véhicules pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, poids en charge maximal ≤ 5 t, cylindrée > 2800 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 51 91	Véhicules pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, poids en charge maximal ≤ 5 t, cylindrée ≤ 2800 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8704 51 99	Véhicules pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, poids en charge maximal ≤ 5 t, cylindrée ≤ 2800 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 52	Véhicules pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, d'un poids en charge maximal > 5 t (à l'exclusion des tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10 et véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)					
8704 52 10	Véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, poids en charge maximal > 5 t, pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 52 91	Véhicules pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, poids en charge maximal > 5 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8704 52 99	Véhicules pour le transport de marchandises, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, poids en charge maximal > 5 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8704 60 00	Véhicules pour le transport de marchandises, uniquement à moteur électrique pour la propulsion (sauf tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8704 90 00	Véhicules pour le transport de marchandises, autres qu'équipés d'un moteur à piston à allumage par compression ou par étincelles ou d'un moteur électrique (à l'exclusion des tombereaux automoteurs de la sous-position 8704 10 et véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8705	Véhicules automobiles à usages spéciaux (autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises), p.ex. dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épanduses, voitures-ateliers, voitures radiologiques					
8705 10 00	Camions-grues (sauf dépanneuses)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8705 20 00	Derricks automobiles pour le sondage ou le forage	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8705 30 00	Voitures de lutte contre l'incendie (sauf véhicules affectés principalement au transport des sapeurs-pompiers)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8705 40 00	Camions-bétonnières	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8705 90	Véhicules automobiles à usages spéciaux (autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises et sauf camions-bétonnières, voitures de lutte contre l'incendie, derricks automobiles pour le sondage ou le forage, camions-grues)					
8705 90 30	Voitures-pompes à béton	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8705 90 80	Véhicules automobiles à usages spéciaux (à l'excl. de ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises, des camions-bétonnières, voitures de lutte contre l'incendie, derricks automobiles pour le sondage ou le forage, camions-grues, voitures-pompes à béton)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8706 00	Châssis de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux du n° 8701 à 8705, équipés de leur moteur (sauf avec moteur et cabine)					
8706 00 11	Châssis avec moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée > 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée > 2800 cm³ pour véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus et véhicules pour le transport de marchandises	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8706 00 19	Châssis avec moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée > 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée > 2800 cm³ pour voiture de tourisme, châssis avec moteur pour tracteurs du n° 8701	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8706 00 91	Châssis avec moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée <= 2500 cm³, ou avec moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, pour voitures de tourisme	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8706 00 99	Châssis avec moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée <= 2500 cm³, ou avec moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, pour véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus et véhicules pour le transport de marchandises; châssis pour véhicules à usages spéciaux du n° 8705	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8707	Carrosseries de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux des n° 8701 à 8705, y.c. les cabines					
8707 10	Carrosseries pour voitures de tourisme					
8707 10 10	Carrosseries pour le montage de voitures de tourisme	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8707 10 90	Carrosseries pour les voitures de tourisme (autres que pour le montage du n° 8707 10 10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8707 90	Carrosseries de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux					
8707 90 10	Carrosseries pour le montage de motoculteurs du n° 870110, de véhicules pour le transport des marchandises à moteur diesel ou semi-diesel, cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, de véhicules à usages spéciaux du n° 8705	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8707 90 90	Carrosseries de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (sauf pour le montage de certains véhicules, cités à la position 8707 90 10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 10 10	Parties et accessoires de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux des n° 8701 à 8705, n.d.a					
8708 10 90	Parties et accessoires de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux des n° 8701 à 8705, n.d.a					
8708 10 91	Parties et accessoires de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux des n° 8701 à 8705, n.d.a					
8708 10 99	Parties et accessoires de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux des n° 8701 à 8705, n.d.a					
8708 10 10	Parties et accessoires de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, pour véhicules à usages spéciaux du n° 8708 10 10, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8708 10 90	Pare-chocs et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux n.d.a. (autres que pour le montage de certains véhicules, cités à la position 8708 10 10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 21	Ceintures de sécurité pour véhicules					
8708 21 10	Ceintures de sécurité pour véhicules, destinées au montage: des voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, véhicules à usages spéciaux du n° 8705	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 21 90	Ceintures de sécurité pour véhicules (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 21 10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 22	Pare-brises, vitres arrières et autres glaces pour véhicules automobiles visés aux n° 8701 à 8705					
8708 22 10	Pare-brises, vitres arrières et autres glaces pour véhicules automobiles visés aux n° 8701 à 8705, destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs de la sous-position 8701 10; des véhicules du n° 8703; des véhicules du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée n'excédant pas 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2800 cm³; des véhicules du n° 8705	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 22 90	Pare-brises, vitres arrières et autres glaces pour véhicules automobiles visés aux n° 8701 à 8705 (sauf destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs de la sous-position 8701 10; des véhicules du n° 8703; des véhicules du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée n'excédant pas 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2800 cm³; des véhicules du n° 8705)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 29	Parties et accessoires de carrosserie de tracteurs, de véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, de voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes, de véhicules automobiles pour le transport de marchandises et de véhicules automobiles à usages spéciaux (sauf pare-chocs et leurs parties, ceintures de sécurité ainsi que pare-brises, vitres arrières et autres glaces)					
8708 29 10	Parties et accessoires destinés à l'industrie du montage de carrosserie: de motoculteurs, de voitures de tourisme, de véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, de véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) de cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) de cylindrée <= 2800 cm³, de véhicules à usages spéciaux du n° 8705 (sauf pare-chocs et leurs parties, ceintures de sécurité ainsi que pare-brises, vitres arrières et autres glaces)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 29 90	Parties et accessoires destinés à l'industrie du montage de carrosserie: de tracteurs, de véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, de voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes, de véhicules automobiles pour le transport de marchandises et de véhicules automobiles à usages spéciaux (sauf pare-chocs et leurs parties, ceintures de sécurité ainsi que pare-brises, vitres arrières et autres glaces, et parties et accessoires destinés à l'industrie du montage des véhicules automobiles de la sous-position 8708 29 10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 30	Freins et servo-freins et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
8708 30 10	Freins et servo-freins et leurs parties, destinés au montage: pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 30 91	Parties pour freins à disques, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 30 10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 30 99	Freins et servo-freins et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 30 10 ainsi que pour freins à disques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 40	Boîtes de vitesse et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
8708 40 20	Boîtes de vitesse et leurs parties, destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 40 50	Boîtes de vitesse pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 40 20)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 40 91	Parties de boîtes de vitesse en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 40 20)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 40 99	Parties de boîtes de vitesse pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 40 20 et autres qu'en aciers estampés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 50	Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs ainsi que leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
8708 50 20	Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs ainsi que leurs parties, destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 50 35	Essieux porteurs et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 50 20)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 50 55	Parties de ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et d'essieux porteurs, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 50 20)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 50 91	Parties d'essieux porteurs, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 50 20 et autres qu'en aciers estampés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 50 99	Parties de ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 50 20, autres qu'essieux porteurs et autres qu'en aciers estampés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 70	Roues, leurs parties et accessoires pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
8708 70 10	Roues, leurs parties et accessoires, destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 70 50	Roues en aluminium; parties et accessoires de roues, en aluminium, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 70 10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 70 91	Parties de roues coulées d'une pièce, en forme d'étoile, en fonte, fer ou acier, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 70 10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 70 99	Roues, leurs parties et accessoires, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 70 10, celles en aluminium ainsi que les parties de roues coulées d'une pièce, en forme d'étoile, en fonte, fer ou acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 80	Systèmes de suspension et leurs parties, y.c. les amortisseurs de suspension, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
8708 80 20	Systèmes de suspension et leurs parties, y.c. les amortisseurs de suspension, destinés au montage, pour voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, pour véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 80 35	Amortisseurs de suspension pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 80 20)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 80 55	Barres stabilisatrices et barres de torsion, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 80 20)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 80 91	Systèmes de suspension et leurs parties, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 80 20 et autres que les amortisseurs de suspension, les barres stabilisatrices et les barres de torsion)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 80 99	Systèmes de suspension et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 80 20, autres que les amortisseurs de suspension, les barres stabilisatrices et les barres de torsion et autres qu'en aciers estampés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 91	Radiateurs et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
8708 91 10	Radiateurs et leurs parties, destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 91 35	Radiateurs pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 91 20)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8708 91 91	Parties de radiateurs, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 91 20)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 91 99	Parties de radiateurs, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 91 20 et autres qu'en aciers estampés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 92	Silencieux et tuyaux d'échappement ainsi que leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
8708 92 20	Silencieux et tuyaux d'échappement ainsi que leurs parties, destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 92 35	Silencieux et tuyaux d'échappement, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 92 20)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 92 91	Parties de silencieux et tuyaux d'échappement, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 92 20)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 92 99	Parties de silencieux et tuyaux d'échappement, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 92 20 et autres qu'en aciers estampés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 93	Embrayages et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
8708 93 10	Embrayages et leurs parties destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 93 90	Embrayages et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 93 10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 94	Volants, colonnes et boîtiers de direction ainsi que leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
8708 94 20	Volants, colonnes et boîtiers de direction ainsi que leurs parties, destinés au montage, pour voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 94 35	Volants, colonnes et boîtiers de direction, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 94 20)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 94 91	Parties de volants, colonnes et boîtiers de direction, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 92 20)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 94 99	Parties de volants, colonnes et boîtiers de direction, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 92 20 et autres qu'en aciers estampés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 95	Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage [airbags] et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
8708 95 10	Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage [airbags] et leurs parties, destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 95 91	Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage [airbags] et leurs parties, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 95 10)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 95 99	Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage [airbags] et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 95 10 et autres qu'en aciers estampés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 99	Parties et accessoires, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
8708 99 10	Parties et accessoires destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 99 93	Parties et accessoires en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8708 99 97	Parties et accessoires pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (sauf en aciers estampés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8709	Chariots automobiles (non munis d'un dispositif de levage), des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares; leurs parties, n.d.a.					
8709 11	Chariots électriques, non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y.c. les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares					
8709 11 10	Chariots électriques (non munis d'un dispositif de levage), des types utilisés pour le transport des produits à forte radioactivité [Euratom]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8709 11 90	Chariots électriques (non munis d'un dispositif de levage), des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y.c. les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares (à l'excl. des chariots utilisés pour le transport de produits à forte radioactivité)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8709 19	Chariots automobiles non électriques, non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y.c. les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares					
8709 19 10	Chariots automobiles non électriques, non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés pour le transport des produits à forte radioactivité [Euratom]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8709 19 90	Chariots automobiles non électriques, non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y.c. les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares (à l'excl. des chariots utilisés pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8709 90 00	Parties de chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y.c. les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8710	Chars et automobiles blindés de combat, armés ou non; leurs parties, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8711	Motocycles (y.c. les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars					
8711 10 00	Motocycles, y compris les cyclomoteurs, à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée <= 50 cm³	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8711 20	Motocycles à moteur à piston alternatif, cylindrée > 50 cm³ mais <= 250 cm³					
8711 20 10	Scooters, cylindrée > 50 cm³ mais <= 250 cm³	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8711 20 92	Motocycles à moteur à piston alternatif, cylindrée > 50 cm³ mais <= 125 cm³ (à l'excl. des scooters)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8711 20 98	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée > 125 cm³ mais <= 250 cm³ (à l'excl. des scooters)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8711 30	Motocycles à moteur à piston alternatif, cylindrée > 250 cm³ mais <= 500 cm³					
8711 30 10	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée > 250 cm³ mais <= 380 cm³	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8711 30 90	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée > 380 cm³ mais <= 500 cm³	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8711 40 00	Motocycles à moteur à piston alternatif, cylindrée > 500 cm³ mais <= 800 cm³	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8711 50 00	Motocycles à moteur à piston alternatif, cylindrée > 800 cm³	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8711 60	Motocycles, y compris les cyclomoteurs, et cycles à moteur auxiliaire, propulsés par un moteur électrique					
Extrait du 8711 60	Gyropodes et trotinettes électriques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8711 60 10	Cycles, tricycles et quadricycles, à pédalage assisté, équipés d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue <= 250 W	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8711 60 90	Motocycles, y compris les cyclomoteurs, et cycles à moteur auxiliaire, propulsés par un moteur électrique (à l'exclusion des cycles, tricycles et quadricycles, à pédalage assisté, équipés d'un moteur d'une puissance nominale continue <= 250 W)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8711 90 00	Motocycles, y compris les cyclomoteurs, et cycles à moteur auxiliaire et side-cars (autres qu'à moteur électrique ou à moteur à piston alternatif)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
Extrait du 8711 90 00	Gyropodes et trotinettes électriques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8712 00	Bicyclettes et autres cycles (y.c. les triporteurs), sans moteur					
8712 00 30	Bicyclettes, sans moteur, avec roulements à billes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8712 00 70	Cycles, y.c. les triporteurs, sans moteur (à l'excl. des bicyclettes avec roulements à billes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8713	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme de propulsion (sauf automobiles et bicyclettes munies de dispositifs de propulsion)					
8713 10	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme de propulsion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8713 20	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, avec mécanisme de propulsion (sauf automobiles et bicyclettes munies de dispositifs spéciaux)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8714 10	Parties et accessoires de motocycles, y.c. de cyclomoteurs, n.d.a.					
8714 10 10	Freins et leurs parties, de motocycles, y.c. de cyclomoteurs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
8714 10 20	Boîtes de vitesses et leurs parties, de motocycles, y.c. de cyclomoteurs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8714 10 30	Roues, leurs parties et accessoires, de motocycles, y.c. de cyclomoteurs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8714 10 40	Silencieux et tuyaux d'échappement, et leurs parties, de motocycles, y.c. de cyclomoteurs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8714 10 50	Embrayages et leurs parties, de motocycles, y.c. de cyclomoteurs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8714 10 90	Parties et accessoires de motocycles, y.c. de cyclomoteurs, n.d.a. (sauf freins, boîtes de vitesses, roues, silencieux, tuyaux d'échappement, embrayages, et leurs parties)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8714 20 00	Parties et accessoires de fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides, n.d.a.	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8714 91	Cadres, fourches et leurs parties, de cycles, n.d.a. (à l'excl. de motocycles)					
8714 91 10	Cadres de cycles (à l'excl. de motocycles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8714 91 30	Fourches de cycles (à l'excl. de motocycles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8714 91 90	Parties de cadres et fourches de cycles (à l'exclusion des motocycles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8714 92	Jantes et rayons de cycles (à l'excl. de motocycles)					
8714 92 10	Jantes de cycles (à l'excl. de motocycles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8714 92 90	Rayons de cycles (à l'excl. de motocycles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8714 93 00	Moyeux et pignons de roues libres, de cycles (à l'excl. de motocycles et moyeux à frein)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8714 94	Freins, y.c. les moyeux à freins, et leurs parties, de cycles (à l'excl. de motocycles)					
8714 94 20	Freins, y.c. les moyeux à freins, de cycles (à l'excl. de motocycles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8714 94 90	Parties de freins et moyeux à frein, de cycles, n.d.a. (à l'excl. de motocycles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8714 95 00	Selles de cycles (à l'excl. de motocycles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8714 96	Pédales et pédaliers, et leurs parties, de bicyclettes, n.d.a.					
8714 96 10	Pédales de bicyclettes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8714 96 30	Pédaliers de bicyclettes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8714 96 90	Parties de pédales et pédaliers pour bicyclettes, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8714 99	Parties et accessoires, de bicyclettes, n.d.a.					
8714 99 10	Guidons de bicyclettes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8714 99 30	Porte-bagages de bicyclettes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8714 99 50	Dérailleurs de bicyclettes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8714 99 90	Parties et accessoires de bicyclettes, et leurs parties, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8715 00	Landaus, poussettes et voitures simil., pour le transport des enfants, et leurs parties, n.d.a.					
8715 00 10	Landaus, poussettes et simil., pour le transport des enfants	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8715 00 90	Parties de landaus, poussettes et simil., pour le transport des enfants, n.d.a.	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8716	Remorques et semi-remorques pour tous véhicules; autres véhicules (non automobiles, ne circulant pas sur rails); leurs parties, n.d.a.					
8716 10	Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane					
8716 10 92	Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane, d'un poids <= 1600 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8716 10 98	Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane, d'un poids > 1600 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8716 20 00	Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8716 31 00	Remorques-citernes ne circulant pas sur rails	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8716 39	Remorques ne circulant pas sur rails, pour le transport des marchandises (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses et remorques-citernes)					
8716 39 10	Remorques et semi-remorques ne circulant pas sur rails, pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom]	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8716 39 30	Semi-remorques pour le transport des marchandises, neuves, ne circulant pas sur rails (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom] et remorques citernes)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
8716 39 50	Remorques pour le transport des marchandises, neuves (à l'excl. des remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8716 39 80	Remorques et semi-remorques ne circulant pas sur rails, pour le transport des marchandises, usagées (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom] et remorques-citernes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8716 40 00	Remorques ne circulant pas sur rails (à l'excl. des remorques pour le transport de marchandises et remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8716 80 00	Véhicules dirigés à la main et autres véhicules non automobiles, autres que remorques et semi-remorques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8716 90	Parties de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.					
8716 90 10	Chassis de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8716 90 30	Carrosseries de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8716 90 50	Essieux de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8716 90 90	Parties de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
CHAPITRE 88 NAVIGATION AÉRIENNE OU SPATIALE						
8801 00	Ballons et dirigeables; planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur					
8801 00 10	Planeurs et ailes volantes; ballons et dirigeables (autres que ballonnets pour enfants)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8801 00 90	Véhicules aériens (non conçus pour la propulsion à moteur) (autres que planeurs et ailes volantes, cerf-volants pour enfants et ballonnets pour enfants)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8802	Véhicules aériens conçus pour la propulsion à moteur (hélicoptères, avions, par exemple) (sauf aéronefs sans pilote du n° 8806); véhicules spatiaux, y compris les satellites, et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux					
8802 11 00	Hélicoptères d'un poids à vide ≤ 2000 kg (sauf ceux sans pilote du n° 8806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8802 12 00	Hélicoptères d'un poids à vide > 2000 kg (sauf ceux sans pilote du n° 8806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8802 20 00	Avions et autres véhicules aériens, conçus pour la propulsion à moteur, d'un poids à vide ≤ 2000 kg (sauf hélicoptères, dirigeables, et aéronefs sans pilote du n° 8806)					
* Extrait du 8802 20 00	Avions civils, d'un poids à vide ≤ 2000 kg	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
* Extrait du 8802 20 00	Avions militaires et autres véhicules aériens, conçus pour la propulsion à moteur, d'un poids à vide ≤ 2000 kg (sauf hélicoptères, dirigeables, et aéronefs sans pilote du n° 8806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
* 8802 30 00	Avions et autres véhicules aériens, conçus pour la propulsion à moteur, sauf hélicoptères et dirigeables, d'un poids à vide > 2000 kg mais ≤ 15000 kg (sauf hélicoptères, dirigeables, et aéronefs sans pilote du n° 8806)					
* Extrait du 8802 30 00	Avions civils, d'un poids à vide > 2000 kg mais ≤ 15000 kg	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
* Extrait du 8802 30 00	Avions militaires et autres véhicules aériens, conçus pour la propulsion à moteur, sauf hélicoptères et dirigeables, d'un poids à vide > 2000 kg mais ≤ 15000 kg (sauf hélicoptères, dirigeables, et aéronefs sans pilote du n° 8806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
* 8802 40 00	Avions et autres véhicules aériens, conçus pour la propulsion à moteur, d'un poids à vide > 15 000 kg (sauf hélicoptères, dirigeables, et aéronefs sans pilote du n° 8806)					
* Extrait du 8802 40 00	Avions civils, d'un poids à vide > 15 000 kg	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
* Extrait du 8802 40 00	Avions militaires et autres véhicules aériens, conçus pour la propulsion à moteur, d'un poids à vide > 15 000 kg (sauf hélicoptères, dirigeables, et aéronefs sans pilote du n° 8806)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8802 60	Véhicules spatiaux, y.c. les satellites, et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux					
8802 60 11	Satellites de télécommunications	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8802 60 19	Véhicules spatiaux (à l'exclusion des satellites de télécommunications)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8802 60 90	Véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8804 00 00	Parachutes, y.c. les parachutes dirigeables et les parapentes, et rotocutes; leurs parties et accessoires, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8805	Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens (sauf treuils pour lancer les planeurs); appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs simil.; appareils au sol d'entraînement au vol; leurs parties, n.d.a.					
8805 10	Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens (sauf treuils pour lancer les planeurs), leurs parties, n.d.a.; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens, et simil., leurs parties, n.d.a.					
8805 10 10	Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens (sauf treuils pour le lancement des planeurs), leurs parties, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8805 10 90	Appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens, et simil., leurs parties, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8805 21 00	Simulateurs de combat aérien et leurs parties	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8805 29 00	Appareils au sol d'entraînement au vol, leurs parties, n.d.a. (à l'excl. des simulateurs de combat aérien et leurs parties)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8806	Aéronefs sans pilote					
8806 10	Aéronefs sans pilote, conçus pour le transport de passagers					
8806 10 10	Aéronefs sans pilote, conçus pour le transport de passagers, d'un poids à vide ≤ 2000 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8806 10 90	Aéronefs sans pilote, conçus pour le transport de passagers, d'un poids à vide > 2000 kg	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8806 21	Aéronefs sans pilote, conçus uniquement pour être télégués, d'un poids maximal au décollage ≤ 250 g					
8806 21 10	Aéronefs multi-rotors sans pilote, conçus uniquement pour être télégués, d'un poids maximal au décollage ≤ 250 g, équipés d'appareils relevant de la sous-position 8525 89 intégrés de façon permanente et destinés à capturer et enregistrer des images fixes et vidéo	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8806 21 90	Aéronefs sans pilote, conçus uniquement pour être télégués, d'un poids maximal au décollage ≤ 250 g (à l'exclusion des aéronefs multi-rotors équipés d'appareils relevant de la sous-position 8525 89 intégrés de façon permanente et destinés à capturer et enregistrer des images fixes et vidéo)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8806 22	Aéronefs sans pilote, conçus uniquement pour être télégués, d'un poids maximal au décollage > 250 g mais ≤ 7 kg					
8806 22 90	Aéronefs sans pilote, conçus uniquement pour être télégués, d'un poids maximal au décollage > 250 g mais ≤ 7 kg, équipés d'appareils relevant de la sous-position 8525 89 intégrés de façon permanente et destinés à capturer et enregistrer des images fixes et vidéo (sauf pour le transport de passagers)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8806 22 90	Aéronefs sans pilote, conçus uniquement pour être télégués, d'un poids maximal au décollage > 250 g mais ≤ 7 kg (à l'exclusion des aéronefs multi-rotors équipés d'appareils relevant de la sous-position 8525 89 intégrés de façon permanente et destinés à capturer et enregistrer des images fixes et vidéo, et pour le transport de passagers)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER RÉGIONAL	
8806 23 00	Aéronefs sans pilote, conçus uniquement pour être téléguidés, d'un poids maximal au décollage > 7 kg mais ≤ 25 kg (sauf pour le transport de passagers)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8806 24 00	Aéronefs sans pilote, conçus uniquement pour être téléguidés, d'un poids maximal au décollage > 25 kg mais ≤ 150 kg (sauf pour le transport de passagers)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8806 29	Aéronefs sans pilote, conçus uniquement pour être téléguidés, d'un poids maximal au décollage > 150 kg (sauf pour le transport de passagers)					
8806 29 10	Aéronefs sans pilote, conçus uniquement pour être téléguidés, d'un poids maximal au décollage > 150 kg, d'un poids à vide ≤ 2000 kg (sauf pour le transport de passagers)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8806 29 20	Aéronefs sans pilote, conçus uniquement pour être téléguidés, d'un poids à vide > 2000 kg (sauf pour le transport de passagers)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8806 91 00	Aéronefs sans pilote, d'un poids maximal au décollage ≤ 250 g (sauf ceux conçus uniquement pour être téléguidés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8806 92 00	Aéronefs sans pilote, d'un poids maximal au décollage > 250 g mais ≤ 7 kg (sauf pour le transport de passagers et ceux conçus uniquement pour être téléguidés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8806 93 00	Aéronefs sans pilote, d'un poids maximal au décollage > 7 kg mais ≤ 25 kg (sauf pour le transport de passagers et ceux conçus uniquement pour être téléguidés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8806 94 00	Aéronefs sans pilote, d'un poids maximal au décollage > 25 kg mais ≤ 150 kg (sauf pour le transport de passagers et ceux conçus uniquement pour être téléguidés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8806 99	Aéronefs sans pilote, d'un poids maximal au décollage > 150 kg (sauf pour le transport de passagers et ceux conçus uniquement pour être téléguidés)					
8806 99 10	Aéronefs sans pilote, d'un poids maximal au décollage > 150 kg, d'un poids à vide ≤ 2000 kg (sauf pour le transport de passagers et ceux conçus uniquement pour être téléguidés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8806 99 20	Aéronefs sans pilote, d'un poids à vide > 2000 kg (sauf pour le transport de passagers et ceux conçus uniquement pour être téléguidés)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8807	Parties des véhicules aériens et spatiaux des n° 8801, 8802 et 8806, n.d.a.					
8807 10 00	Hélices et rotors, leurs parties, pour aéronefs, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8807 20 00	Trains d'atterrissage, leurs parties, pour aéronefs, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8807 30 00	Parties d'avions, d'hélicoptères ou de véhicules aériens sans pilote, n.d.a. (sauf celles pour planeurs)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8807 90	Parties des véhicules aériens et spatiaux, n.d.a.					
8807 90 10	Parties de cerfs-volants, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8807 90 21	Parties des satellites de télécommunication, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8807 90 29	Parties des véhicules spatiaux, y compris les satellites, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8807 90 30	Parties des véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8807 90 90	Parties de véhicules aériens, n.d.a. (sauf de véhicules spatiaux, y compris les satellites, et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
CHAPITRE 89 NAVIGATION MARITIME OU FLUVIALE						
8901	Paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs, cargos, péniches et bateaux simil. pour le transport de personnes ou de marchandises					
8901 10	Paquebots, bateaux de croisières et simil., pour le transport de personnes; transbordeurs					
8901 10 10	Paquebots, bateaux de croisières et simil., pour le transport de personnes; transbordeurs, pour la navigation maritime	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8901 10 90	Paquebots, bateaux de croisières et simil., pour le transport de personnes; transbordeurs (autres que pour la navigation maritime)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8901 20	Bateaux-citernes					
8901 20 10	Bateaux-citernes pour la navigation maritime	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8901 20 90	Bateaux-citernes (autres que pour la navigation maritime)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8901 30	Bateaux frigorifiques sauf bateaux-citernes					
8901 30 10	Bateaux frigorifiques (sauf bateaux-citernes), pour la navigation maritime	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8901 30 90	Bateaux frigorifiques (sauf bateaux-citernes, autres que pour la navigation maritime)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8901 90	Cargos et bateaux pour le transport de personnes et de marchandises (autres que bateaux frigorifiques, bateaux-citernes, cargos et bateaux destinés essentiellement au transport des personnes)					
8901 90 10	Cargos et bateaux pour le transport de personnes et de marchandises, pour la navigation maritime (autres que bateaux frigorifiques, bateaux-citernes, cargos et bateaux destinés essentiellement au transport des personnes)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8901 90 90	Bateaux pour le transport de marchandises et autres bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises, avec ou sans propulsion (à l'excl. des bateaux pour la navigation maritime, des bateaux frigorifiques, des bateaux-citernes, des transbordeurs et des bateaux similaires principalement conçus pour le transport de personnes)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
8902 00	Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement et la mise en conserve des produits de la pêche (autres que pour la pêche sportive)					
8902 00 10	Bateaux de pêche, navires-usines et autres bateaux pour le traitement et la mise en conserve des produits de la pêche, pour la navigation maritime	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
8902 00 90	Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement et la mise en conserve des produits de la pêche (autres que pour la navigation maritime et la pêche sportive)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
8903	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport, bateaux à rames et canoës					
8903 11 00	Bateaux gonflables, même à coque rigide, de plaisance ou de sport, comportant un moteur ou conçus pour comporter un moteur, d'un poids à vide sans moteur ≤ 100 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8903 12 00	Bateaux gonflables, même à coque rigide, de plaisance ou de sport, non conçus pour être utilisés avec un moteur, d'un poids à vide ≤ 100 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8903 19 00	Bateaux gonflables, même à coque rigide, de plaisance ou de sport, d'un poids à vide > 100 kg	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8903 21 00	Bateaux à voile, autres que gonflables, même avec moteur auxiliaire, d'une longueur ≤ 7,5 m	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8903 22	Bateaux à voile, autres que gonflables, même avec moteur auxiliaire, d'une longueur > 7,5 m mais ≤ 24 m					
8903 22 10	Bateaux à voile, autres que gonflables, même avec moteur auxiliaire, d'une longueur > 7,5 m mais ≤ 24 m, pour la navigation maritime	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8903 22 90	Bateaux à voile, autres que gonflables, même avec moteur auxiliaire, d'une longueur > 7,5 m mais ≤ 24 m (autres que pour la navigation maritime)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8903 23	Bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire, d'une longueur > 24 m					
8903 23 10	Bateaux à voile, autres que gonflables, même avec moteur auxiliaire, d'une longueur > 24 m, pour la navigation maritime	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8903 23 90	Bateaux à voile, autres que gonflables, même avec moteur auxiliaire, d'une longueur > 24 m (autres que pour la navigation maritime)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8903 31 00	Bateaux à moteur, d'une longueur ≤ 7,5 m, de plaisance ou de sport, autres que gonflables et ne comportant pas de moteur hors-bord	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8903 32	Bateaux à moteur, d'une longueur > 7,5 m mais ≤ 24 m, de plaisance ou de sport, autres que gonflables et ne comportant pas de moteur hors-bord					
8903 32 10	Bateaux à moteur, d'une longueur > 7,5 m mais ≤ 24 m, de plaisance ou de sport, pour la navigation maritime, autres que gonflables et ne comportant pas de moteur hors-bord	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8903 32 90	Bateaux à moteur, d'une longueur > 7,5 m mais ≤ 24 m, de plaisance ou de sport, autres que gonflables, ne comportant pas de moteur hors-bord et non destinés à la navigation maritime	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8903 33	Bateaux à moteur, d'une longueur > 24 m, de plaisance ou de sport, ne comportant pas de moteur hors-bord					
8903 33 10	Bateaux à moteur, d'une longueur > 24 m, de plaisance ou de sport, pour la navigation maritime, ne comportant pas de moteur hors-bord	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8903 33 90	Bateaux à moteur, d'une longueur > 24 m, de plaisance ou de sport, ne comportant pas de moteur hors-bord et non destinés à la navigation maritime	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8903 93	Bateaux à moteur hors-bord, de plaisance ou de sport, et bateaux à rames et canoës, d'une longueur ≤ 7,5 m, autres que gonflables					
8903 93 10	Bateaux à moteur hors-bord, de plaisance ou de sport, et bateaux à rames et canoës, d'une longueur ≤ 7,5 m, d'un poids unitaire ≤ 100 kg, autres que gonflables	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8903 93 90	Bateaux à moteur hors-bord, de plaisance ou de sport, et bateaux à rames et canoës, d'une longueur ≤ 7,5 m, d'un poids unitaire > 100 kg, autres que gonflables	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8903 99	Bateaux à moteur hors-bord, de plaisance ou de sport, et bateaux à rames et canoës, d'une longueur > 7,5 m, autres que gonflables					
8903 99 10	Bateaux à moteur hors-bord, de plaisance ou de sport, et bateaux à rames et canoës, d'une longueur > 7,5 m, d'un poids unitaire ≤ 100 kg, autres que gonflables	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8903 99 99	Bateaux à moteur hors-bord, de plaisance ou de sport, et bateaux à rames et canoës, d'une longueur > 7,5 m, d'un poids unitaire > 100 kg, autres que gonflables	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
8904 00	Remorqueurs et bateaux-pousseurs					
8904 00 10	Remorqueurs pour la navigation maritime ou fluviale	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8904 00 91	Bateaux-pousseurs, pour la navigation maritime	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8904 00 99	Bateaux-pousseurs (autres que pour la navigation maritime)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8905	Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale: docks flottants; plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles (sauf bateaux de pêche et navires de guerre)					
8905 10	Bateaux-dragueurs					
8905 10 10	Bateaux-dragueurs, pour la navigation maritime	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8905 10 90	Bateaux-dragueurs (autres que pour la navigation maritime)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8905 20 00	Plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8905 90	Bateaux-phares, bateaux-pompes, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale (sauf bateaux-dragueurs, plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles, bateaux de pêche et navires de guerre)					
8905 90 10	Bateaux-phares, bateaux-pompes, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale, pour la navigation maritime (sauf bateaux-dragueurs, plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles, bateaux de pêche et navires de guerre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8905 90 90	Bateaux-phares, bateaux-pompes, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale (autres que bateaux-dragueurs, plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles, bateaux de pêche et navires de guerre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8906 10 00	Navires de guerre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8906 90	Bateaux, y.c. les bateaux de sauvetage (à l'excl. des navires de guerre, des bateaux à rames et autres bateaux des n° 8901 à 8905 et des bateaux à dépecer)					

Extrait du 8905 90 90
973 200052676 20260623 AP 2026 47 DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026
8906 10 00

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
Extrait du 8906 90	Bateaux de sauvetage destinés aux associations de sauvetages	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8906 90 10	Bateaux, y.c. les bateaux de sauvetage, pour la navigation maritime (autres que navires de guerre, bateaux à rames, et autres bateaux des n° 8901 à 8905 et autres que bateaux à dépecer)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8906 90 91	Bateaux, y.c. les bateaux de sauvetage, dont le poids unitaire <= 100 kg (à l'excl. des bateaux à rames et autres bateaux des n° 8901 à 8905 et des bateaux à dépecer)	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8906 90 99	Bateaux, y.c. les bateaux de sauvetage (autres qu'à rames, autres que pour la navigation maritime, autres que navires de guerre et non cités aux positions des n° 8901 à 8905, et autres que bateaux à dépecer), poids unitaire > 100 kg	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
8907	Autres engins flottants (radeaux, réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises, p.ex.) (non cités aux n° 8901 à 8906 et autres qu'engins flottants à dépecer)					
8907 10 00	Radeaux gonflables	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8907 90 00	Engins flottants, p.ex. réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises (sauf radeaux gonflables, bateaux des n° 8901 à 8906 et engins flottants à dépecer)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
8908 00 00	Bateaux et autres engins flottants à dépecer	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
SECTION XVIII	INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX; HORLOGERIE; INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS					
CHAPITRE 90	INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS					
9001	Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques (autres que ceux constitués de fibres gainées individuellement du n° 8544); matières polarisantes en feuilles ou en plaques; lentilles, y.c. les verres de contact, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés (autres que ceux en verre non travaillé optiquement)					
9001 10	Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques (autres que les câbles constitués de fibres gainées individuellement du n° 8544)					
9001 10 10	Câbles conducteurs d'images, de fibres optiques (autres que les câbles constitués de fibres gainées individuellement du n° 8544)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9001 10 90	Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques (à l'excl. des câbles constitués de fibres gainées individuellement du n° 8544 et des câbles conducteurs d'images)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9001 20 00	Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9001 30 00	Verres de contact	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9001 40	Verres de lunetterie en verre					
9001 40 20	Verres de lunetterie en verre, non correcteurs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9001 40 41	Verres de lunetterie en verre, complètement ouverts sur les deux faces, correcteurs, unifocaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9001 40 49	Verres de lunetterie en verre, complètement ouverts sur les deux faces, correcteurs, à double foyer ou à foyer multiple	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9001 40 80	Verres de lunetterie en verre, correcteurs (autres que ceux complètement ouverts sur les deux faces)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9001 50	Verres de lunetterie en matières autres que le verre					A
9001 50 20	Verres de lunetterie en matières autres que le verre, non correcteurs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	A
9001 50 41	Verres de lunetterie en matières autres que le verre, complètement ouverts sur les deux faces, correcteurs, unifocaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	A
9001 50 49	Verres de lunetterie en matières autres que le verre, complètement ouverts sur les deux faces, correcteurs, à double foyer ou à foyer multiple	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	A
9001 50 80	Verres de lunetterie en matières autres que le verre, correcteurs (sauf ceux complètement ouverts sur les deux faces)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	A
9001 90 00	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique, en toutes matières, non montés (autres que ceux en verre non travaillé optiquement ainsi que les verres de contact et les verres de lunetterie)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9002	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils (autres que ceux en verre non travaillé optiquement)					
9002 11 00	Objectifs pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9002 19 00	Objectifs (autres que pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9002 20 00	Filtres, optiques, pour instruments ou appareils, montés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9002 90 00	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique, en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils (autres que ceux en verre non travaillé optiquement ainsi que les filtres et les objectifs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9003	Montures de lunettes ou d'articles simil. et leurs parties, n.d.a.					
9003 11 00	Montures de lunettes ou d'articles simil., en matières plastiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9003 19 00	Montures de lunettes ou d'articles simil. (autres qu'en matières plastiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9003 90 00	Parties de montures de lunettes ou d'articles simil., n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9004	Lunettes correctrices, protectrices ou autres et articles simil. (à l'excl. des lunettes pour tests visuels, des verres de contact, des verres de lunetterie et des montures de lunettes)					
9004 10	Lunettes solaires					
9004 10 10	Lunettes solaires, avec verres travaillés optiquement	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9004 10 91	Lunettes solaires avec verres en matières plastiques non travaillés optiquement	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9004 10 99	Lunettes solaires avec verres en verre non travaillés optiquement	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9004 90	Lunettes correctrices, protectrices ou autres et articles simil. (à l'excl. des lunettes pour tests visuels, des lunettes solaires, des verres de contact, des verres de lunetterie et des montures de lunettes)					A
9004 90 10	Lunettes, correctrices, protectrices ou autres, et articles simil., avec verres en matières plastiques (à l'excl. des lunettes pour tests visuels, des lunettes solaires, des verres de contact, des verres de lunetterie et des montures de lunettes)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
9004 90 90	Lunettes, correctrices, protectrices ou autres, et articles simil. (à l'excl. des lunettes avec verres en matières plastiques, des lunettes pour tests visuels, des lunettes solaires, des verres de contact, des verres de lunetterie et des montures de lunettes)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
Extrait du 9004 90 90	Lunettes, correctrices, protectrices ou autres, et articles simil. (à l'excl. des lunettes avec verres en matières plastiques, des lunettes pour tests visuels, des lunettes solaires, des verres de contact, des verres de lunetterie et des montures de lunettes) (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	A
9005	Jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques, et leurs bâtis; autres instruments d'astronomie et leurs bâtis (à l'excl. des appareils de radio-astronomie et autres instruments ou appareils, dénommés ou compris ailleurs)					
9005 10 00	Jumelles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 9005 10 00	Jumelles (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9005 80 00	Longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques et autres instruments d'astronomie (à l'excl. des jumelles, des appareils de radio-astronomie et des autres instruments ou appareils dénommés ou compris ailleurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9005 90 00	Parties et accessoires de jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques et autres instruments d'astronomie, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9006	Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y.c. les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie (à l'excl. des lampes et tubes à décharge du n° 8539)					
9006 30 00	Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9006 40 00	Appareils photographiques à développement et tirage instantanés (à l'excl. des appareils photographiques pour usages spéciaux de la sous-position 9006 30)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9006 53	Appareils photographiques, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm (autres que les appareils photographiques à développement et tirage instantanés et que les appareils photographiques pour usages spéciaux de la sous-position 9006 30)					
9006 53 10	Appareils photographiques jetables, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9006 53 80	Appareils photographiques pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm (sauf appareils photographiques à développement et tirage instantanés, appareils photographiques pour usages spéciaux de la sous-position 9006 30 et appareils photographiques jetables)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9006 59 00	Appareils photographiques, pour pellicules en rouleaux d'une largeur autre que 35 mm ou pour films plans (à l'excl. des appareils photographiques à développement et tirage instantanés et des appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9006 61 00	Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits flashes électroniques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9006 69 00	Appareils et dispositifs pour la production de lumière-éclair en photographie (à l'excl. des appareils à tube à décharge [dits flashes électroniques])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9006 91 00	Parties et accessoires d'appareils photographiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9006 99 00	Parties et accessoires des appareils et dispositifs pour la production de la lumière-éclair en photographie, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9007	Caméras et projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son (autres que les appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques)					
9007 10 00	Caméras cinématographiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9007 20 00	Projecteurs cinématographiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9007 91 00	Parties et accessoires de caméras, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9007 92 00	Parties et accessoires de projecteurs cinématographiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9008	Projecteurs d'images fixes et appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction (autres que cinématographiques)					
9008 50 00	Projecteurs d'images fixes et appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction (autres que cinématographiques et les parties et accessoires)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9008 50 00	Projecteurs d'images fixes et appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction (autres que cinématographiques et les parties et accessoires) (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9008 50 00	Projecteurs d'images fixes et appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9010	Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, n.d.a. dans le chapitre 90; négatives; écrans pour projections					
9010 10 00	Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
9010 50 00	Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, n.d.a.; négatoscopes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9010 60 00	Ecrans pour projections	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9010 90	Parties et accessoires des appareils et du matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, des négatoscopes et des écrans pour projections					
9010 90 20	Parties et accessoires des appareils et du matériel relevant des sous-positions 9010 50 00 ou 9010 60 00, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9010 90 80	Parties et accessoires des appareils et du matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9011	Microscopes optiques, y.c. les microscopes pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection (à l'excl. des microscopes binoculaires pour l'ophtalmologie ainsi que des instruments, appareils et machines du n° 9031)					
9011 10 00	Microscopes optiques stéréoscopiques	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9011 20	Microscopes optiques, pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection (autres que les microscopes stéréoscopiques)					
9011 20 10	Microscopes optiques pour la photomicrographie munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques [wafers] à semi-conducteur ou de réticules (autres que les microscopes stéréoscopiques)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9011 20 90	Microscopes optiques pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection (autres que munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques [wafers] à semi-conducteur ou de réticules et autres que les microscopes stéréoscopiques)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9011 80 00	Microscopes optiques (à l'excl. de ceux destinés à la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection, des microscopes stéréoscopiques, des microscopes binoculaires pour l'ophtalmologie ainsi que des instruments, appareils et machines du n° 9031)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9011 90 00	Parties et accessoires de microscopes optiques, n.d.a.	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9012	Microscopes électroniques, microscopes protoniques et diffractographes					
9012 10 00	Microscopes électroniques, microscopes protoniques et diffractographes	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9012 90 00	Parties et accessoires de microscopes électroniques, de microscopes protoniques et de diffractographes	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9013	Lasers, autres que les diodes laser; autres appareils et instruments d'optique, n.d.a. dans le chapitre 90					
9013 10	Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent chapitre ou des chapitres 84 et 85 de la section 16					
9013 10 10	Lunettes pour machines, appareils ou instruments des chapitres 84, 85 ou 90	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9013 10 90	Lunettes de visée pour armes; périscopes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9013 20 00	Lasers (autres que les diodes laser)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9013 80	Appareils et instruments d'optique, n.d.a. dans le chapitre 90					
Extrait du 9013 80	Appareils et instruments d'optique, n.d.a. dans le chapitre 90 (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9013 80 40	Séparateurs optiques passifs, ne comportant pas d'éléments électriques ou électroniques, pour les télécommunications	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9013 80 80	Appareils et instruments d'optique, n.d.a. dans le chapitre 90	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9013 90	Parties et accessoires de lasers et d'autres appareils et instruments d'optique, n.d.a. dans le chapitre 90					
9013 90 05	Parties et accessoires des lunettes de visée pour armes ou périscopes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 9013 90 05	Parties et accessoires des lunettes de visée pour armes ou périscopes (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9013 90 80	Parties et accessoires des lasers et autres appareils et instruments non dénommés ni compris ailleurs dans le chapitre 90, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 9013 90 80	Parties et accessoires des lasers et autres appareils et instruments non dénommés ni compris ailleurs dans le chapitre 90, n.d.a. (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9014	Boussoles, y.c. les compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation (à l'excl. des appareils de radionavigation)					
9014 10 00	Boussoles, y.c. les compas de navigation	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9014 20	Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (sauf boussoles et appareils de radionavigation)					
9014 20 20	Centrales inertielle pour la navigation aérienne ou spatiale (à l'excl. des boussoles et des appareils de radionavigation)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9014 20 80	Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (à l'excl. des centrales inertielle, des boussoles et des appareils de radionavigation)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9014 80 00	Instruments et appareils de navigation (à l'excl. de ceux destinés à la navigation aérienne et spatiale, des boussoles et des appareils de radionavigation)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9014 90 00	Parties et accessoires de boussoles et d'autres instruments et appareils de navigation, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9015	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique (à l'excl. des boussoles); télémètres					
9015 10 00	Télémètres	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9015 20 00	Théodolites et tachéomètres	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9015 30	Niveaux					
9015 30 10	Niveaux, électroniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9015 30 90	Niveaux, non électroniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9015 40 00	Instruments et appareils de photogrammétrie	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9015 80	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, d'hydrographie, de météorologie, d'hydrologie, de géophysique ou d'océanographie (à l'exclusion des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)					
9015 80 20	Instruments et appareils de météorologie, d'hydrologie ou de géophysique (à l'exclusion des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9015 80 40	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement ou d'hydrographie (à l'exclusion des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9015 80 80	Instruments et appareils d'océanographie (à l'exclusion des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9015 90 00	Parties et accessoires des instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique ainsi que des télémètres, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9016 00	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids					
9016 00 10	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9016 00 90	Parties et accessoires de balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9017	Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, p.ex.); instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres, micromètres, pieds à coulisse et calibres, p.ex.), n.d.a. dans le présent chapitre					
9017 10	Tables et machines à dessiner, même automatiques (à l'excl. des unités de machines automatiques de traitement de l'information)					
9017 10 10	Traceurs [plotters] utilisés comme machines à dessiner	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9017 10 90	Tables et machines à dessiner, même automatiques (à l'excl. des traceurs [plotters])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9017 20	Instruments de dessin, de traçage et de calcul (sauf tables et machines à dessiner ainsi que calculatrices)					
9017 20 05	Traceurs [plotters] utilisés comme instruments de dessin et de traçage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9017 20 10	Instruments de dessin (sauf tables et machines à dessiner, traceurs [plotters])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9017 20 39	Instruments de traçage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9017 20 90	Instruments de calcul (règles, cercles à calcul et autres) (sauf machines à calculer)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9017 30 00	Micromètres, pieds à coulisses, calibres et jauges (à l'excl. de calibres dépourvus d'organe réglable de la position 9031)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9017 80	Instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main, n.d.a.					
9017 80 10	Mètres et règles divisés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9017 80 90	Instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9017 90 00	Parties et accessoires des instruments de dessin, de traçage ou de calcul et de mesure de longueurs pour emploi à la main, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9018	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y.c. les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels, n.d.a.					
9018 11 00	Électrocardiographes	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 12 00	Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique [scanners]	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 13 00	Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 14 00	Appareils de scintigraphie	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 19	Appareils d'électrodiagnostic, y.c. les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques (sauf électrocardiographes, appareils de diagnostic par balayage ultrasonique [scanners], appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique et appareils de scintigraphie)					
9018 19 10	Appareils d'électrodiagnostic de surveillance simultanée de deux ou plusieurs paramètres physiologiques	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 19 90	Appareils d'électrodiagnostic, y.c. les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques (sauf électrocardiographes, appareils de diagnostic par balayage ultrasonique [scanners], appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique, appareils de scintigraphie et appareils de surveillance simultanée de deux ou plusieurs paramètres physiologiques)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 20 00	Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges, pour la médecine	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 31	Seringues, avec ou sans aiguilles, pour la médecine					
9018 31 10	Seringues, avec ou sans aiguilles, en matières plastiques, pour la médecine	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 31 90	Seringues, avec ou sans aiguilles, autres qu'en matières plastiques, pour la médecine	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 32	Appareils tubulaires en métal et aiguilles à sutures, pour la médecine					
9018 32 10	Appareils tubulaires en métal, pour la médecine	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 32 90	Aiguilles à sutures, pour la médecine	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 40	Instruments, canules et simil. pour la médecine (sauf seringues, aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 41 00	Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 49	Instruments et appareils pour l'art dentaire, n.d.a.					
9018 49 10	Meulettes, disques, fraises et brosses, pour tours dentaires	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
9018 49 90	Instruments et appareils pour l'art dentaire, n.d.a.	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 50	Instruments et appareils d'ophtalmologie, n.d.a.					
9018 50 10	Instruments et appareils d'ophtalmologie, non optiques, n.d.a.	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 50 90	Instruments et appareils d'ophtalmologie, optiques, n.d.a.	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 90	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie ou l'art vétérinaire, n.d.a.					
9018 90 10	Instruments et appareils pour la mesure de la pression artérielle	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 90 20	Endoscopes pour la médecine	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 90 30	Reins artificiels	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 90 40	Appareils de diathermie (autres que les appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 90 50	Appareils de transfusion et de perfusion, pour la médecine	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 90 60	Instruments et appareils d'anesthésie	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 90 75	Appareils pour la stimulation nerveuse	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9018 90 84	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie ou l'art vétérinaire, n.d.a.	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9019	Appareils de mécano-thérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire					
9019 10	Appareils de mécano-thérapie, appareils de massage et appareils de psychotechnie					
9019 10 10	Vibromasseurs électriques	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%	
9019 10 90	Appareils de mécano-thérapie, appareils de massage et appareils de psychotechnie (sauf vibromasseurs électriques)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
9019 20	Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie; appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire, y.c. les parties et accessoires					
9019 20 10	Appareils de ventilation mécanique, capables d'assurer une ventilation invasive	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
9019 20 20	Appareils de ventilation mécanique, non invasive	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
9019 20 90	Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire, y.c. les parties et accessoires (à l'excl. des appareils de ventilation mécanique)	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
9020 00	Appareils respiratoires et masques à gaz, y.c. les parties et accessoires (à l'excl. des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible ainsi que des appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire)					
9020 00 10	Masques à gaz (à l'excl. des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9020 00 90	Appareils respiratoires, y.c. les parties et accessoires (à l'excl. des appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9021	Articles et appareils d'orthopédie, y.c. les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité					
9021 10	Appareils d'orthopédie ou pour fractures					
9021 10 10	Articles et appareils d'orthopédie	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9021 10 90	Attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9021 21	Dents artificielles					A
9021 21 10	Dents artificielles, en matières plastiques	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	A
9021 21 90	Dents artificielles, en matières autres que plastiques	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	A
9021 29 00	Articles et appareils de prothèse dentaire (sauf dents artificielles)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	A
9021 31 00	Prothèses articulaires d'orthopédie	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9021 39	Articles et appareils de prothèse (sauf de prothèse dentaire et prothèses articulaires)					
9021 39 10	Articles et appareils de prothèse oculaire	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9021 39 90	Articles et appareils de prothèse (sauf de prothèse dentaire, prothèses articulaires et prothèses oculaires)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9021 40 00	Appareils pour faciliter l'audition aux sourds (sauf parties et accessoires)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9021 50 00	Stimulateurs cardiaques (sauf parties et accessoires)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9021 90	Appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité (à l'excl. des articles et appareils de prothèse ainsi que des appareils complets pour faciliter l'audition aux sourds et des stimulateurs cardiaques complets)					
9021 90 10	Parties et accessoires d'appareils pour faciliter l'audition aux sourds, n.d.a.	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9021 90 90	Articles et appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité (à l'excl. des articles et appareils de prothèse ainsi que des appareils pour faciliter l'audition aux sourds, y.c. leurs parties et accessoires, et des stimulateurs cardiaques complets)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9022	Appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta, gamma ou d'autres radiations ionisantes, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie, les tubes à rayons X et autres dispositifs générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement					
9022 12 00	Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9022 13 00	Appareils à rayons X pour l'art dentaire	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9022 14 00	Appareils à rayons X pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires (à l'excl. des appareils pour l'art dentaire et des appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9022 19 00	Appareils à rayons X (à usage autre que médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9022 21 00	Appareils utilisant les radiations alpha, bêta, gamma ou d'autres radiations ionisantes, à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9022 29 00	Appareils utilisant les radiations alpha, bêta, gamma ou d'autres radiations ionisantes, autres qu'à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9022 30 00	Tubes à rayons X	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9022 90	Dispositifs générateurs de rayons X, autres que tubes à rayons X, générateurs de tension, pupitres de commande, écrans, tables, fauteuils et supports simil. d'examen ou de traitement, ainsi que les parties et accessoires des appareils du n° 9022, n.d.a.					
9022 90 20	Parties et accessoires d'appareils à rayons X	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9022 90 80	Dispositifs générateurs de rayons X, autres que tubes à rayons X, générateurs de tension, pupitres de commande, écrans, tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement, ainsi que les parties et accessoires des appareils de la position 9022, n.d.a.	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9023 00	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration, p.ex. dans l'enseignement ou les expositions, non susceptibles d'autres emplois (à l'excl. des appareils au sol d'entraînement au vol du n° 8805, des spécimens pour collections du n° 9705 et des objets d'antiquité ayant > 100 ans d'âge du n° 9706)					
9023 00 10	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration, pour l'enseignement de la physique, de la chimie ou de la technique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9023 00 80	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration, p.ex. dans l'enseignement ou les expositions, non susceptibles d'autres emplois (à l'excl. des appareils au sol d'entraînement au vol du n° 8805, des spécimens pour collections du n° 9705, des objets d'antiquité ayant > 100 ans d'âge du n° 9706 ainsi que des instruments et appareils des types utilisés pour l'enseignement de la physique, de la chimie ou de la technique)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9024	Machines et appareils d'essais de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés mécaniques des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, p.ex.)					
9024 10	Machines et appareils d'essais des métaux					
9024 10 20	Machines et appareils universels d'essais des propriétés mécaniques des métaux ou pour essais de traction des métaux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9024 10 40	Machines et appareils d'essais de dureté des métaux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9024 10 80	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des métaux (hors essais universels, de traction et de dureté)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9024 80 00	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des matériaux (autres que les métaux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9024 90 00	Parties et accessoires des machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des matériaux, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9025	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux					
9025 11	Thermomètres à liquide, à lecture directe, non combinés à d'autres instruments					
9025 11 20	Thermomètres à liquide, à lecture directe, médicaux ou vétérinaires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9025 11 80	Thermomètres à liquide, à lecture directe, non combinés à d'autres instruments (à l'excl. des thermomètres médicaux ou vétérinaires)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9025 19 00	Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments (à l'excl. des thermomètres à liquide, à lecture directe)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9025 80	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., baromètres, hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou combinés à des thermomètres					
9025 80 20	Baromètres, non combinés à d'autres instruments	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9025 80 40	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou à des thermomètres ou baromètres, électroniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9025 80 80	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou à des thermomètres ou baromètres, non électroniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9025 90 00	Parties et accessoires des densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., des thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9026	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur, p.ex.) (à l'excl. des instruments et appareils des n° 9014, 9015, 9028 ou 9032)					
9026 10	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)					
9026 10 10	Compteurs de débit pour les liquides, électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9026 10 20	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, électroniques (à l'excl. des débitmètres ainsi que des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9026 10 81	Débitmètres pour les liquides, non électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9026 10 89	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, non électroniques (à l'excl. des débitmètres ainsi que des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
9026 20	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz (à l'excl. des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)					
9026 20 20	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, électroniques (à l'excl. des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9026 20 40	Manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9026 20 80	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, non électroniques (à l'excl. des manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique et des instruments et appareils pour la régulation pour le contrôle automatiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9026 80	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, n.d.a.					
9026 80 20	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, électroniques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9026 80 80	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, non électroniques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9026 90 00	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9027	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, p.ex. polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées; instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou simil. ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques, y.c. les indicateurs de temps de pose; microtomes					
9027 10	Analyseurs de gaz ou de fumées					
9027 10 10	Analyseurs de gaz ou de fumées, électroniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9027 10 90	Analyseurs de gaz ou de fumées, non électroniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9027 20 00	Chromatographes et appareils d'électrophorèse	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9027 30 00	Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques: UV, visibles, IR	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9027 50 00	Instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques: UV, visibles, IR (à l'excl. des spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes ainsi que des analyseurs de gaz ou de fumées)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9027 81 00	Spectromètres de masse	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9027 89	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, ou pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques ou acoustiques ou photométriques, n.d.a.					
9027 89 10	Posémètres	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9027 89 30	pH mètres, rH mètres et autres appareils pour mesurer la conductivité	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9027 89 90	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, pour essais de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques ou acoustiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9027 90 00	Microtomes; parties et accessoires des instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, p.ex. polarimètres, réfractomètres, spectromètres, des instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou simil. ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques, y.c. des indicateurs de temps de pose ainsi que des microtomes, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9028	Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y.c. les compteurs pour leur étalonnage					
9028 10 00	Compteurs de gaz, y.c. les compteurs pour leur étalonnage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9028 20 00	Compteurs de liquides, y.c. les compteurs pour leur étalonnage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9028 30	Compteurs d'électricité, y.c. les compteurs pour leur étalonnage					
9028 30 11	Compteurs d'électricité pour courant alternatif, monophasé, y.c. les compteurs pour leur étalonnage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9028 30 19	Compteurs d'électricité pour courant alternatif, polyphasé, y.c. les compteurs pour leur étalonnage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9028 30 90	Compteurs d'électricité pour courant continu, y.c. les compteurs pour leur étalonnage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9028 90	Parties et accessoires de compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, n.d.a.					
9028 90 10	Parties et accessoires de compteurs d'électricité, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9028 90 90	Parties et accessoires de compteurs de gaz ou de liquides, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9029	Compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, p.ex.) (à l'excl. des compteurs de gaz, de liquides et d'électricité); indicateurs de vitesse et tachymètres (autres que ceux des n° 9014 ou 9015); stroboscopes					
9029 10 00	Compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs simil. (à l'excl. des compteurs de gaz, de liquides et d'électricité)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9029 20	Indicateurs de vitesse et tachymètres; stroboscopes					
9029 20 31	Indicateurs de vitesse pour véhicules terrestres	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9029 20 38	Indicateurs de vitesse et tachymètres (à l'excl. des indicateurs de vitesse pour véhicules terrestres)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9029 20 90	Stroboscopes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9029 90 00	Parties et accessoires de compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs simil., d'indicateurs de vitesse et de tachymètres ainsi que de stroboscopes, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9030	Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques; instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres radiations ionisantes					
9030 10 00	Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9030 20 00	Oscilloscopes et oscillographes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9030 31 00	Multimètres pour la mesure de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, sans dispositif enregistreur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9030 32 00	Multimètres avec dispositif enregistreur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9030 33	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, sans dispositif enregistreur (à l'exclusion des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)					
9030 33 20	Instruments pour la mesure de la résistance, sans dispositif enregistreur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9030 33 70	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité ou de la puissance, sans dispositif enregistreur (à l'exclusion des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9030 39 00	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, avec dispositif enregistreur (à l'excl. des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9030 40 00	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsonètres, kerdomètres, distorsionmètres, psophomètres, p.ex.)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9030 82 00	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur, y.c. les circuits intégrés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9030 84 00	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, avec dispositif enregistreur (à l'excl. des instruments et appareils spécialement conçus pour les techniques de télécommunication, des multimètres, des oscilloscopes et oscillographes ainsi que pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9030 89 00	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, sans dispositif enregistreur, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9030 90 00	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques ou pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9031	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, n.d.a. dans le présent chapitre; projecteurs de profils					
9031 10 00	Machines à équilibrer les pièces mécaniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9031 20 00	Bancs d'essai pour moteurs, machines génératrices, pompes, etc.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9031 41 00	Instruments et appareils optiques pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9031 49	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, optiques, n.d.a. dans le chapitre 90					
9031 49 10	Projecteurs de profils	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9031 49 90	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, optiques, n.d.a. dans le chapitre 90	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9031 80	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle (non optiques), n.d.a. dans le chapitre 90					
9031 80 20	Instruments, appareils et machines pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques, n.d.a. dans le chapitre 90	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9031 80 80	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle non optiques, n.d.a. dans le chapitre 90	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9031 90 00	Parties et accessoires des instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9032	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques (sauf les articles de robinetterie du n° 8481)					
9032 10	Thermostats pour la régulation ou le contrôle automatiques					
9032 10 20	Thermostats pour la régulation ou le contrôle automatiques, électroniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9032 10 80	Thermostats pour la régulation ou le contrôle automatiques, non électroniques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9032 20 00	Manostats [pressostats] (sauf les articles de robinetterie du n° 8481)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9032 81 00	Instruments et appareils, hydrauliques et pneumatiques, pour la régulation ou le contrôle automatiques (à l'excl. des manostats [pressostats] et des articles de robinetterie du n° 8481)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9032 89 00	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques (à l'excl. des instruments et appareils, hydrauliques ou pneumatiques, pour la régulation ou le contrôle automatiques, des manostats [pressostats], des thermostats et des articles de robinetterie du n° 8481)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9032 90 00	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9033 00	Parties et accessoires pour machines, appareils, instruments ou articles du chapitre 90, n.d.a. dans le présent chapitre					
9033 00 10	Unités de rétroéclairage à diodes émettrices de lumière (DEL): sources lumineuses constituées d'une ou de plusieurs DEL, d'un ou de plusieurs connecteurs et de composants passifs, montées sur un circuit imprimé ou sur un substrat similaire, associées ou non à un composant optique ou à des diodes de protection	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9033 00 20	Unités de rétroéclairage à diodes émettrices de lumière (DEL): sources lumineuses constituées d'une ou de plusieurs DEL, d'un ou de plusieurs connecteurs et de composants passifs, montées sur un circuit imprimé ou sur un substrat similaire, associées ou non à un composant optique ou à des diodes de protection	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9033 00 30	Unités de rétroéclairage à diodes émettrices de lumière (DEL): sources lumineuses constituées d'une ou de plusieurs DEL, d'un ou de plusieurs connecteurs et de composants passifs, montées sur un circuit imprimé ou sur un substrat similaire, associées ou non à un composant optique ou à des diodes de protection	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9033 00 40	Unités de rétroéclairage à diodes émettrices de lumière (DEL): sources lumineuses constituées d'une ou de plusieurs DEL, d'un ou de plusieurs connecteurs et de composants passifs, montées sur un circuit imprimé ou sur un substrat similaire, associées ou non à un composant optique ou à des diodes de protection	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9033 00 50	Unités de rétroéclairage à diodes émettrices de lumière (DEL): sources lumineuses constituées d'une ou de plusieurs DEL, d'un ou de plusieurs connecteurs et de composants passifs, montées sur un circuit imprimé ou sur un substrat similaire, associées ou non à un composant optique ou à des diodes de protection	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9033 00 60	Unités de rétroéclairage à diodes émettrices de lumière (DEL): sources lumineuses constituées d'une ou de plusieurs DEL, d'un ou de plusieurs connecteurs et de composants passifs, montées sur un circuit imprimé ou sur un substrat similaire, associées ou non à un composant optique ou à des diodes de protection	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9033 00 70	Unités de rétroéclairage à diodes émettrices de lumière (DEL): sources lumineuses constituées d'une ou de plusieurs DEL, d'un ou de plusieurs connecteurs et de composants passifs, montées sur un circuit imprimé ou sur un substrat similaire, associées ou non à un composant optique ou à des diodes de protection	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9033 00 80	Unités de rétroéclairage à diodes émettrices de lumière (DEL): sources lumineuses constituées d'une ou de plusieurs DEL, d'un ou de plusieurs connecteurs et de composants passifs, montées sur un circuit imprimé ou sur un substrat similaire, associées ou non à un composant optique ou à des diodes de protection	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9033 00 90	Unités de rétroéclairage à diodes émettrices de lumière (DEL): sources lumineuses constituées d'une ou de plusieurs DEL, d'un ou de plusieurs connecteurs et de composants passifs, montées sur un circuit imprimé ou sur un substrat similaire, associées ou non à un composant optique ou à des diodes de protection	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
Extrait du 9033 00 90	Parties et accessoires pour machines, appareils, instruments ou articles du chapitre 90, n.d.a. dans le présent chapitre [à l'excl. des unités de rétroéclairage à diodes émettrices de lumière (DEL) : sources lumineuses constituées d'une ou de plusieurs DEL, d'un ou de plusieurs connecteurs et d'autres composants passifs, montées sur un circuit imprimé ou sur un substrat similaire, associées ou non à un composant optique ou à des diodes de protection et conçues pour le rétroéclairage de dispositifs d'affichage à cristaux liquides (LCD)]	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	
CHAPITRE 91	HORLOGERIE					
9101	Montres-bracelets, montres de poche et montres simil., y.c. les compteurs de temps des mêmes types, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)					
9101 11 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique seulement, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9101 19 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage optoélectronique et à affichage mécanique et optoélectronique combiné, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9101 21 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage automatique, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9101 29 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage exclusivement manuel, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9101 91 00	Montres de poche et simil., fonctionnant électriquement, y.c. les compteurs de temps du même type, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier et montres-bracelets)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9101 99 00	Montres de poche et simil., à remontage automatique ou manuel, y.c. les compteurs de temps du même type, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier et montres-bracelets)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9102	Montres-bracelets, montres de poche et montres simil., y.c. les compteurs de temps du même type (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)					
9102 11 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique seulement (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9102 12 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage optoélectronique seulement (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9102 19 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique et optoélectronique (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9102 21 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage automatique (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9102 29 00	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage exclusivement manuel (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9102 91 00	Montres de poche et montres simil., fonctionnant électriquement, y.c. les compteurs de temps du même type (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9102 99 00	Montres de poche et montres simil., à remontage manuel ou automatique, y.c. les compteurs de temps du même type (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9103	Réveils et pendulettes, à mouvement de montre (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102 ainsi que montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104)					
9103 10 00	Réveils et pendulettes, à mouvement de montre, fonctionnant électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102 ainsi que montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9103 90 00	Réveils et pendulettes, à mouvement de montre, ne fonctionnant pas électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102 ainsi que montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9104 00 00	Montres de tableaux de bord et montres simil., pour automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9105	Réveils, pendules, horloges et appareils d'horlogerie simil., à mouvement autre que de montre (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102, réveils et pendulettes à mouvement de montre du n° 9103 ainsi que montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104)					
9105 11 00	Réveils fonctionnant électriquement	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9105 19 00	Réveils ne fonctionnant pas électriquement	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9105 21 00	Pendules et horloges, murales, fonctionnant électriquement	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9105 29 00	Pendules et horloges murales ne fonctionnant pas électriquement	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9105 91 00	Appareils d'horlogerie fonctionnant électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102, et réveils ou pendulettes à mouvement de montre du n° 9103, montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104 ainsi que réveils, pendules et horloges murales)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9105 99 00	Appareils d'horlogerie ne fonctionnant pas électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102, réveils ou pendulettes à mouvement de montre du n° 9103, montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104, réveils ainsi que pendules et horloges murales)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9106	Appareils de contrôle du temps et compteurs de temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (horloges de pointage, horodateurs et horocompteurs p.ex.) (autres qu'appareils d'horlogerie des n° 9101 à 9105)					
9106 10 00	Horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9106 90 00	Appareils de contrôle du temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (autres qu'appareils d'horlogerie des n° 9101 à 9105, horloges de pointage, horodateurs et horocompteurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9107 00 00	Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9108	Mouvements de montres, complets et assemblés					
9108 11 00	Mouvements de montres, complets et assemblés, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9108 12 00	Mouvements de montres, complets et assemblés, fonctionnant électriquement, à affichage optoélectronique seulement	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9108 19 00	Mouvements de montres, complets et assemblés, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique, même sans cadran ni aiguilles, et optoélectronique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9108 20 00	Mouvements de montres, complets et assemblés, à remontage automatique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9108 90 00	Mouvements de montres, complets et assemblés, à remontage exclusivement manuel	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9109	Mouvements d'horlogerie complets et assemblés (autres que mouvements de montres)					
9109 10 00	Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés, fonctionnant électriquement (à l'excl. des mouvements de montre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9109 90 00	Mouvements d'horlogerie complets et assemblés, ne fonctionnant pas électriquement (sauf mouvements de montre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9110	Mouvements d'horlogerie complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablon); mouvements d'horlogerie incomplets, assemblés; ébauches de mouvements d'horlogerie					
9110 11	Mouvements de montres complets, non assemblés ou partiellement assemblés [chablon]					
9110 11 10	Mouvements de montres complets, non assemblés ou partiellement assemblés [chablon], à balancier spiral	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9110 11 90	Mouvements de montres complets, non assemblés ou partiellement assemblés [chablon] (autres qu'à balancier spiral)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9110 12 00	Mouvements de montres incomplets, assemblés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9110 19 00	Ebauches de mouvements d'horlogerie	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9110 90 00	Mouvements d'horlogerie complets non assemblés ou partiellement assemblés [chablon] ou incomplets et assemblés (autres qu'ébauches de mouvements d'horlogerie et mouvements de montres)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9111	Boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil., y.c. les compteurs de temps du même type, des n° 9101 ou 9102, et leurs parties, n.d.a.					
9111 10 00	Boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9111 20 00	Boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102, en métaux communs, également dorés ou argentés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9111 80 00	Boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102, autres qu'en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou qu'en métaux communs	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9111 90 00	Parties de boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9112	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie (autres que de mouvements de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102), et leurs parties, n.d.a.					
9112 20 00	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie (autres que de mouvements de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9112 90 00	Parties de cages et cabinets d'appareils d'horlogerie (autres que de mouvements de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102), n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9113	Bracelets de montres et leurs parties, n.d.a.					
9113 10	Bracelets de montres et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, n.d.a.					
9113 10 10	Bracelets de montres et leurs parties, en métaux précieux, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9113 10 90	Bracelets de montres et leurs parties, en métaux communs, également dorés ou argentés, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9113 20 00	Bracelets de montres et leurs parties, en métaux communs, également dorés ou argentés, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9113 30 00	Bracelets de montres et leurs parties, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9114 30 00	Cadrans d'horlogerie	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9114 40 00	Platines et ponts d'horlogerie	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9114 90	Fournitures d'horlogerie, n.d.a.					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
9114 90 10	Ressorts d'horlogerie, y compris les spiraux	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9114 90 90	Fournitures d'horlogerie, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
CHAPITRE 92	INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS					
9201	Pianos, même automatiques; clavecins et autres instruments à cordes à clavier					
9201 10	Pianos droits					
9201 10 10	Pianos droits, neufs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9201 10 90	Pianos droits, usagés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9201 20 00	Pianos à queue	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9201 90 00	Clavecins et autres instruments à cordes à clavier (autres que pianos)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9202	Guitares, violons, harpes et autres instruments de musique à corde (autres qu'à clavier)					
9202 10	Violons et autres instruments à cordes frottées à l'aide d'un archet					
9202 10 10	Violons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9202 10 90	Instruments de musique à cordes frottées à l'aide d'un archet (à l'excl. des violons)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9202 90	Guitares, harpes et autres instruments de musique à cordes (autres qu'à clavier et à cordes frottées)					
9202 90 30	Guitares	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9202 90 80	Mandolines, cithares et autres instruments de musique à cordes (autres qu'à clavier et à cordes frottées et guitares)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9205	Instruments de musique à vent (clarinettes, trompettes, cornemuses, orgues à tuyaux et à clavier, harmoniums et instruments simil. à clavier et à anches libres métalliques, accordéons et instruments simil., harmonicas à bouche)					
9205 10 00	Instruments dits cuivres	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9205 90	Instruments de musique à vent (à l'excl. des instruments dits "cuivres")					
9205 90 10	Accordéons et instruments simil.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9205 90 30	Harmonicas à bouche	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9205 90 50	Orgues à tuyaux et à clavier; harmoniums et instruments simil. à clavier et à anches libres métalliques (autres qu'instruments à cordes)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9205 90 90	Instruments de musique à vent (à l'excl. des instruments dits cuivres, des accordéons et instruments simil., des harmonicas à bouche, des orgues à tuyaux et à clavier ainsi que des harmoniums et instruments simil. à clavier et à anches libres métalliques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9206 00 00	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, p.ex.)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9207	Instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (orgues, guitares et accordéons, p.ex.)					
9207 10	Instruments à clavier électriques (sauf accordéons)					
9207 10 10	Orgues électriques à clavier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9207 10 30	Pianos numériques à clavier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9207 10 50	Synthétiseurs à clavier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9207 10 80	Instruments de musique à clavier dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (à l'excl. des orgues, des accordéons, des synthétiseurs et des pianos numériques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9207 90	Accordéons électriques et autres instruments de musique électriques					
9207 90 10	Guitares électriques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9207 90 90	Accordéons électriques et autres instruments de musique électriques sans clavier (sauf guitares)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9208	Boîtes à musique, orchestrons, orgues de Barbarie, oiseaux chanteurs, scies musicales et autres instruments de musique non repris dans une autre position du présent chapitre; appeaux de tous types, sifflets, cornes d'appel et autres instruments d'appel ou de signalisation à bouche					
9208 10 00	Boîtes à musique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9208 90 00	Orchestrons, orgues de Barbarie, oiseaux chanteurs, scies musicales et autres instruments de musique non repris dans le présent chapitre; appeaux, sifflets, cornes d'appel et autres instruments d'appel ou de signalisation à bouche	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9209	Parties et accessoires d'instruments de musique (mécanismes de boîtes à musique, cartes, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécaniquement, p.ex.) n.d.a.; métronomes et diapasons de tous types					
9209 30 00	Cordes harmoniques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9209 91 00	Parties et accessoires de pianos, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9209 92 00	Parties et accessoires des instruments de musique à cordes sans clavier, n.d.a. (à l'excl. des cordes harmoniques ainsi que des instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9209 94 00	Parties et accessoires des instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9209 99	Parties et accessoires d'instruments de musique (mécanismes de boîtes à musique, cartes, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécaniquement, p.ex.) n.d.a.; métronomes et diapasons de tous types (à l'excl. des cordes harmoniques et des parties et accessoires des pianos et des instruments de musique à cordes sans clavier)					
9209 99 20	Parties et accessoires pour clarinettes, trompettes, cornemuses, orgues à tuyaux et à clavier, harmoniums et instruments simil. à clavier et à anches libres métalliques, accordéons et instruments simil., harmonicas à bouche et autres instruments de musique à vent du n° 9205, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9209 99 40	Métronomes et diapasons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9209 99 50	Mécanismes de boîtes à musique	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9209 99 70	Parties et accessoires d'instruments de musique (cartes, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécaniquement, p.ex.) pour instruments de musique à percussion, boîtes à musique, orchestrons, orgues de Barbarie et autres instruments de musique, n.d.a. (à l'excl. des métronomes, diapasons, mécanismes de boîtes à musique, cordes harmoniques, pianos, instruments de musique à cordes sans clavier, orgues à tuyaux et à clavier, harmoniums et instruments simil. à clavier et à anches libres métalliques et instruments de musique à vent)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
SECTION XIX	ARMES, MUNITIONS ET LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES					
CHAPITRE 93	ARMES, MUNITIONS ET LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES					
9301	Armes de guerre, y.c. les pistolets-mitrailleurs (autres que revolvers et pistolets du n° 9302 et armes blanches du n° 9307)					
9301 10 00	Pièces d'artillerie [p. ex. canons, obusiers et mortiers]	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9301 20 00	Tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance-torpilles et lanceurs simil.	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9301 90 00	Armes de guerre, y.c. les pistolets-mitrailleurs (à l'excl. des pièces d'artillerie, des tubes lance-missiles, des lance-flammes, des lance-grenades, des lance-torpilles et lanceurs simil., des revolvers et pistolets du n° 9302 et des armes blanches du n° 9307)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9302 00 00	Revolvers et pistolets (autres que ceux des n° 9303 ou 9304 et pistolets-mitrailleurs de guerre)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9303	Armes à feu et engins simil. utilisant la déflagration de la poudre (fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, armes à feu chargées uniquement par le canon, pistolets lance-fusées et autres conçus uniquement pour lancer des fusées de signalisation, pistolets et revolvers pour le tir à blanc, pistolets d'abattage à cheville, canons lance-amarres, p.ex.) (sauf revolvers et pistolets du n° 9302 et armes de guerre)					
9303 10 00	Armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, non destinées à tirer une cartouche	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9303 20	Fusils et carabines de chasse ou de tir sportif comportant au moins un canon lisse (autres qu'armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon ainsi que fusils et carabines à ressort, à air comprimé ou à gaz)					
9303 20 10	Fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, à un canon lisse (autres qu'armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon ainsi que fusils et carabines à ressort, à air comprimé ou à gaz)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9303 20 95	Fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, à un ou deux canons lisses combinés avec un canon rayé et carabines à deux canons lisses	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9303 30 00	Fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, comportant au moins un canon rayé (à l'excl. des fusils et carabines à ressort, à air comprimé ou à gaz)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9303 90 00	Armes à feu et engins simil. utilisant la déflagration de la poudre (autres que fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, revolvers et pistolets du n° 9302 ainsi qu'armes de guerre)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9304 00 00	Fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques et armes autres qu'à feu (sauf sabres, épées, baïonnettes et autres armes blanches du n° 9307)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9305	Parties et accessoires des armes et engins simil. des n° 9301 à 9304, n.d.a.					
9305 10 00	Parties et accessoires de revolvers ou pistolets, n.d.a.	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9305 20 00	Parties et accessoires de fusils ou carabines du n° 9303, n.d.a.	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9305 91 00	Parties et accessoires des armes de guerre du n° 9301, n.d.a.	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9305 99 00	Parties et accessoires pour armes et engins simil. des n° 9303 ou 9304, n.d.a. (à l'excl. des fusils ou carabines du n° 9303)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9306	Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles, cartouches et autres munitions et projectiles, et leurs parties, y.c. les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches, n.d.a.					
9306 21 00	Cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9306 29 00	Parties de cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse; plombs pour carabines et pistolets à air comprimé	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9306 30	Cartouches pour fusils et carabines à canon rayé et pour revolvers et pistolets, cartouches pour pistolets de scellement ou d'abattage ainsi que leurs parties					
9306 30 10	Cartouches et leurs parties pour revolvers et pistolets du n° 9302 et pour pistolets-mitrailleurs du n° 9301	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9306 30 30	Cartouches et leurs parties pour armes de guerre	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9306 30 90	Cartouches et leurs parties, n.d.a.	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9306 90	Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles et autres munitions et projectiles (à l'excl. des cartouches), et leurs parties, n.d.a.					
9306 90 10	Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles et autres munitions et projectiles (à l'excl. des cartouches), et leurs parties, n.d.a.	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9306 90 90	Munitions et projectiles (autres que pour armes de guerre) et leurs parties, n.d.a.	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
9307 00 00	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux (autres qu'en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux), armes mouchetées destinées à l'escrime, couteaux et poignards de chasse, couteaux de camping et autres articles de coutellerie du n° 8211, ceinturons en cuir ou en matières textiles ainsi que les dragones)	27,00%	3,00%	27,00%	3,00%	
CHAPITRE 94	MEUBLES, MEUBLES MÉDICO-CHIRURGICAUX, ARTICLES DE LITERIE ET SIMILAIRES; LUMINAIRES ET APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS; LAMPES-RECLAMES, ENSEIGNES LUMINEUSES, PLAQUES INDICATRICES LUMINEUSES ET ARTICLES SIMILAIRES; CONSTRUCTIONS PRÉFABRIQUÉES					
9401	Sièges à l'excl. de ceux pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou vétérinaire du n° 9402, même transformables en lits, et leurs parties, n.d.a.					

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
9401 10 00	Sièges pour véhicules aériens	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 20 00	Sièges pour véhicules automobiles	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 31 00	Sièges pivotants en bois, ajustables en hauteur (à l'exclusion de ceux pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou vétérinaire, ainsi que des fauteuils pour salons de coiffure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 39 00	Sièges pivotants, ajustables en hauteur (à l'exclusion de ceux en bois et de ceux pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou vétérinaire, ainsi que des fauteuils pour salons de coiffure)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 41 00	Sièges en bois, autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits (à l'exclusion de ceux pour la médecine, l'art dentaire ou la chirurgie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 49 00	Sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits (à l'exclusion de ceux en bois et de ceux pour la médecine, l'art dentaire ou la chirurgie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 52 00	Sièges en bambou	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 53 00	Sièges en rotin	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 59 00	Sièges en osier ou en matières simil. (sauf en bambou ou en rotin)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 61 00	Sièges, avec bâti en bois, rembourrés (non transformables en lits)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 69 00	Sièges, avec bâti en bois, non rembourrés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 71 00	Sièges, avec bâti en métal, rembourrés (autres que pour véhicules aériens ou automobiles, autres que fauteuils pivotants ajustables en hauteur et autres que pour la médecine, l'art dentaire ou la chirurgie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 79 00	Sièges, avec bâti en métal non rembourrés (autres que fauteuils pivotants ajustables en hauteur et autres que pour la médecine, l'art dentaire ou la chirurgie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 80 00	Sièges, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 91	Parties de sièges, en bois, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 91 10	Parties de sièges pour véhicules aériens, en bois, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 91 90	Parties de sièges, en bois, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 99	Parties de sièges, n.d.a. (à l'exclusion des articles en bois)					
9401 99 10	Parties de sièges pour véhicules aériens, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 99 20	Parties de sièges pour véhicules automobiles, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9401 99 80	Parties de sièges, n.d.a. (à l'exclusion des articles en bois)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9402	Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire (tables d'opérations, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes, p.ex.); fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils simil., avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation; parties de ces articles					
9402 10 00	Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils simil., avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation, et leurs parties, n.d.a.					
Extrait du 9402 10 00	Fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils simil., avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation, et leurs parties, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 9402 10 00	Fauteuils de dentistes ou pour la pratique de la médecine avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation, et leurs parties, n.d.a.	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9402 90 00	Tables d'opération, tables d'examen et autre mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou vétérinaire (sauf fauteuils de dentistes et autres sièges, tables d'examen radiographique, civières et brancards, y.c. chariots-brancards)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9403	Meubles (autres que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie) et leurs parties, n.d.a.					
9403 10	Meubles de bureau en métal (sauf sièges)					
9403 10 51	Bureaux avec bâti en métal	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 10 58	Meubles de bureau d'une hauteur <= 80 cm, en métal (sauf bureaux, et tables équipées de dispositifs spéciaux de dessin citées au n° 9017)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 10 91	Armoires à portes, à volets ou à clapets, de bureau, d'une hauteur > 80 cm, en métal	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 10 93	Armoires à tiroirs, classeurs et fichiers, de bureau, d'une hauteur > 80 cm, en métal	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 10 98	Meubles de bureau d'une hauteur > 80 cm, en métal (sauf tables équipées de dispositifs spéciaux de dessin citées au n° 9017, armoires à portes, volets, clapets ou tiroirs et sauf sièges)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 20	Meubles en métal, sauf meubles de bureau, sièges et mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou vétérinaire					
9403 20 20	Lits en métal (à l'excl. des lits à mécanismes pour usages cliniques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 20 80	Meubles en métal (à l'excl. des meubles de bureau, des meubles pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire et la chirurgie, des lits et des sièges)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 30	Meubles de bureau en bois (sauf sièges)					
9403 30 11	Bureaux avec bâti en bois	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 30 19	Meubles de bureau d'une hauteur <= 80 cm, en bois (sauf bureaux et sièges)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 30 91	Armoires de bureau, d'une hauteur > 80 cm, en bois	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 30 99	Meubles de bureau d'une hauteur > 80 cm, en bois (sauf armoires)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 40	Meubles de cuisine, en bois (sauf sièges)					
9403 40 10	Éléments de cuisines	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9403 40 90	Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines (à l'excl. des sièges et des éléments de cuisines)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 50 00	Meubles pour chambres à coucher, en bois (sauf sièges)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 60	Meubles en bois (autres que pour bureaux, cuisines ou chambres à coucher et autres que sièges)					
9403 60 10	Meubles pour salles à manger et de séjour, en bois (sauf sièges)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 60 30	Meubles de magasins, en bois (sauf sièges)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 60 90	Meubles en bois (autres que pour bureaux, magasins, cuisines, salles à manger et de séjour et chambres à coucher et autres que sièges)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 9403 60 90	Meubles en bois (autres que pour bureaux, magasins, cuisines, salles à manger et de séjour et chambres à coucher et autres que sièges) (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9403 70 00	Meubles en matières plastiques (autres que pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie et autres que sièges)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 82 00	Meubles en bambou (à l'exclusion des sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 83 00	Meubles en rotin (à l'exclusion des sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 89 00	Meubles en autres matières, y compris l'osier ou en matières simil. (sauf en bambou, rotin, métal, bois et matières plastiques ainsi que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 91 00	Parties de meubles, en bois, n.d.a. (autres que de sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 99	Parties de meubles, n.d.a. (à l'exclusion des articles en bois) (autres que de sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)					
9403 99 10	Parties de meubles, en métaux, n.d.a. (autres que de sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9403 99 90	Parties de meubles, n.d.a. (à l'exclusion des articles en bois et en métaux) (autres que de sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
Extrait du 9403 99 90	Parties de meubles, n.d.a. (à l'exclusion des articles en bois et en métaux) (autres que de sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie) (Pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9404	Sommiers (sauf à ressorts métalliques pour sièges); articles de literie et articles similaires, par exemple matelas couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non (sauf matelas à eau, matelas pneumatiques, couvertures et draps)					
9404 10 00	Sommiers (sauf ressorts pour sièges)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9404 21	Matelas en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires					A
9404 21 10	Matelas en caoutchouc alvéolaire, recouverts ou non	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
9404 21 90	Matelas en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
9404 29	Matelas à ressorts ou rembourrés, ou garnis intérieurement de matières autres que le caoutchouc alvéolaire ou les matières plastiques alvéolaires (sauf matelas à eau, matelas pneumatiques et oreillers)					
9404 29 10	Matelas à ressorts métalliques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9404 29 90	Matelas rembourrés ou garnis intérieurement de matières autres que le caoutchouc alvéolaire ou les matières plastiques alvéolaires (sauf matelas à eau, matelas pneumatiques et oreillers)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9404 30 00	Sacs de couchage, y.c. avec chauffage électrique	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9404 40	Couvre-pieds, couvre-lits, édredons et couettes					
9404 40 10	Couvre-pieds, couvre-lits, édredons et couettes, rembourrés de plumes ou de duvet	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9404 40 90	Couvre-pieds, couvre-lits, édredons et couettes (sauf rembourrés de plumes ou de duvet)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9404 90	Articles de literie et similaires, comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires (sauf sommiers, matelas, sacs de couchage, matelas à eau, matelas pneumatiques, ainsi que couvertures, draps, couvre-pieds, couvre-lits, édredons et couettes)					
9404 90 10	Articles de literie et similaires, rembourrés de plumes ou de duvet (sauf matelas, sacs de couchage, couvre-pieds, couvre-lits, édredons et couettes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9404 90 90	Articles de literie et similaires, comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires (sauf rembourrés de plumes ou de duvet, sommiers, matelas, sacs de couchage, matelas à eau, matelas pneumatiques, ainsi que couvertures, couvre-pieds, couvre-lits, édredons et couettes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405	Luminaires et appareils d'éclairage, y.c. les projecteurs, et leurs parties, n.d.a.; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles simil., possédant une source d'éclairage fixée à demeure, et leurs parties, n.d.a.					
9405 11 50	Autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes électroluminescentes de lumière (LED), en verre (à l'exclusion de ceux utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 11 50	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes électroluminescentes de lumière (LED), en verre (à l'exclusion de ceux utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
9405 11 90	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED) (à l'exclusion de ceux en matières plastiques, en matières céramiques ou en verre et de ceux utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publics)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 19	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur [à l'exclusion de ceux conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED) et de ceux utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publics]					
9405 19 40	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, en matières plastiques ou en matières céramiques [à l'exclusion de ceux conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED) et de ceux utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publics]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 19 50	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, en verre [à l'exclusion de ceux conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED) et de ceux utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publics]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 19 90	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur [à l'exclusion de ceux en matières plastiques, en matières céramiques ou en verre, de ceux utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publics et de ceux conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 21	Lampes de table, lampes de bureau, lampes de chevet et lampadaires d'intérieur, électriques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)					
Extrait du 9405 21	Lampes de table, lampes de bureau, lampes de chevet et lampadaires d'intérieur, électriques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED) (pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9405 21 40	Lampes de table, lampes de bureau, lampes de chevet et lampadaires d'intérieur, électriques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), en matières plastiques ou en matières céramiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 21 50	Lampes de table, lampes de bureau, lampes de chevet et lampadaires d'intérieur, électriques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), en verre	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 21 90	Lampes de table, lampes de bureau, lampes de chevet et lampadaires d'intérieur, électriques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED) (à l'exclusion de ceux en matières plastiques, en matières céramiques ou en verre)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 29	Lampes de table, lampes de bureau, lampes de chevet et lampadaires d'intérieur, électriques [sauf ceux conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)]					
Extrait du 9405 29	Lampes de table, lampes de bureau, lampes de chevet et lampadaires d'intérieur, électriques [sauf ceux conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)] (pour personne déficiente visuelle uniquement)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9405 29 40	Lampes de table, lampes de bureau, lampes de chevet et lampadaires d'intérieur, électriques, en matières plastiques ou en matières céramiques [à l'exclusion de ceux conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 29 50	Lampes de table, lampes de bureau, lampes de chevet et lampadaires d'intérieur, électriques, en verre [à l'exclusion de ceux conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 29 90	Lampes de table, lampes de bureau, lampes de chevet et lampadaires d'intérieur, électriques [à l'exclusion de ceux en matières plastiques, en matières céramiques ou en verre, et de ceux conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 31 00	Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 39 00	Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël [à l'exclusion de celles conçues pour être utilisées uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)]	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 41	Luminaires et appareils d'éclairage photovoltaïques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), n.d.a.					A
9405 41 10	Projecteurs photovoltaïques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), n.d.a.	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
9405 41 31	Luminaires et appareils d'éclairage photovoltaïques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), en matières plastiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
9405 41 39	Luminaires et appareils d'éclairage photovoltaïques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), sans matières plastiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
9405 42	Luminaires et appareils d'éclairage, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), n.d.a.					A
9405 42 10	Projecteurs, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), n.d.a.	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
9405 42 31	Luminaires et appareils d'éclairage, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), en matières plastiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
9405 42 39	Luminaires et appareils d'éclairage, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), sans matières plastiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
9405 49	Luminaires et appareils d'éclairage électrique, n.d.a.					A
9405 49 10	Projecteurs électriques, n.d.a.	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
9405 49 40	Luminaires et appareils d'éclairage électrique, en matières plastiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
9405 49 90	Luminaires et appareils d'éclairage électrique, sans matières plastiques, n.d.a.	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
9405 50 00	Appareils d'éclairage non électriques, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 61	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source lumineuse à diodes émettrices de lumière (LED) fixée à demeure					A
9405 61 20	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source lumineuse à diodes émettrices de lumière (LED) fixée à demeure, en matières plastiques	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
9405 61 80	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source lumineuse à diodes émettrices de lumière (LED) fixée à demeure, sans matières plastiques	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
9405 69	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure autre qu'à LED					A
9405 69 20	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure autre qu'à LED, en matières plastiques	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
9405 69 80	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure autre qu'à LED, sans matières plastiques	7,00%	3,00%	0,00%	1,00%	A
9405 91	Parties en verre d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et simil., n.d.a.					
9405 91 10	Parties en verre pour l'équipement des appareils d'éclairage électriques (à l'excl. des projecteurs)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 91 90	Parties en verre d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et simil., n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 92 00	Parties en matières plastiques d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et simil., n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9405 99 00	Parties d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et simil., n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9406	Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées					
9406 10 00	Constructions préfabriquées, en bois, même incomplètes ou non assemblées	27,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
9406 20 00	Unités de construction modulaires, en acier	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
9406 90	Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées (à l'exclusion de celles en bois et des unités de construction modulaires en acier)					
9406 90 10	Résidences mobiles	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
9406 90 31	Serres préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées, réalisées exclusivement ou principalement en fer ou en acier	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9406 90 38	Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées, réalisées exclusivement ou principalement en fer ou en acier (à l'exclusion des résidences mobiles, des serres et des unités de construction modulaires)	17,00%	3,00%	0,00%	1,00%	B
9406 90 90	Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées (à l'exclusion des résidences mobiles et autres qu'exclusivement ou principalement en bois, fer ou acier)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
CHAPITRE 95	JOUETS, JEUX, ARTICLES POUR DIVERTISSEMENTS OU POUR SPORTS; LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES					
9503 00	Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires; landaus et poussettes pour poupées; poupées; autres jouets; modèles réduits pour le divertissement, animés ou non; puzzles de tout genre					
9503 00 10	Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires ainsi que landaus et poussettes pour poupées (à l'excl. des cycles habituels avec roulement à billes)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 21	Poupées représentant uniquement l'être humain, habillées ou non	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 29	Parties et accessoires pour poupées représentant uniquement l'être humain, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 30	Trains électriques, y.c. rails, signaux et autres accessoires; modèles réduits, animés ou non, à assembler	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 35	Assortiments et jouets de construction (sauf modèles réduits à assembler), en matières plastiques	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 39	Assortiments et jouets de construction (sauf en matières plastiques et à l'excl. des modèles réduits à assembler)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 41	Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines, rembourrés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 49	Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines, non rembourrés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 55	Instruments et appareils de musique-jouets	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 61	Puzzles en bois	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 69	Puzzles (autres qu'en bois)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 70	Jouets présentés en assortiments ou en panoplies (sauf trains électriques, y.c. accessoires, sauf modèles réduits à assembler, cubes et jeux de construction et puzzles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 71	Jouets et modèles, à moteur, en matières plastiques (sauf trains électriques, y.c. les accessoires, sauf modèles réduits à assembler, jouets représentant des créatures non humaines)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 72	Jouets et modèles, à moteur (autres qu'en matières plastiques) (sauf trains électriques, y.c. les accessoires, sauf modèles réduits à assembler, jouets représentant des créatures non humaines)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 81	Armes-jouets	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 85	Modèles miniatures en métal, obtenus par moulage	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 87	Jouets éducatifs électroniques interactifs portatifs principalement conçus pour les enfants	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
9503 00 95	Jouets en matière plastique, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9503 00 99	Jouets n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9504	Consoles et machines de jeux vidéo, jeux de société, y.c. les jeux à moteur ou à mouvement, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino et les jeux de quilles automatiques [p.ex. bowlings], les jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par tout autre moyen de paiement					
9504 20 00	Billards de tout genre et leurs accessoires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9504 30	Jeux avec écran, flippers et autres jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement (à l'excl. des jeux de quilles automatiques [p.ex. bowlings])					
9504 30 10	Jeux avec écran, fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9504 30 20	Jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement (sauf jeux avec écran et jeux de quilles automatiques [p.ex. bowlings])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9504 30 90	Parties de jeux, fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement (sauf jeux de quilles automatiques [p.ex. bowlings])	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9504 40 00	Cartes à jouer	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9504 50 00	Consoles et machines de jeux vidéo (sauf fonctionnant par tout moyen de paiement)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9504 90	Tables spéciales pour jeux de casino, jeux de quilles automatiques [bowlings] et autres jeux de société, y.c. les jeux à moteur ou à mouvement (à l'excl. des jeux fonctionnant par tout moyen de paiement, des tables de billard, des consoles et machines de jeux vidéo et des cartes à jouer)					
9504 90 10	Circuits électriques de voitures automobiles présentant les caractéristiques de jeux de société	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9504 90 80	Tables spéciales pour jeux de casino, jeux de quilles automatiques [bowlings] et autres jeux de société, y.c. les jeux à moteur ou à mouvement (à l'excl. des jeux fonctionnant par tout moyen de paiement, des tables de billard, des consoles et machines de jeux vidéo, des cartes à jouer et circuits électriques de voitures automobiles présentant les caractéristiques de jeux de compétition)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9505	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y.c. les articles de magie et articles-surprises, n.d.a.					
9505 10	Articles pour fêtes de Noël (sauf bougies et guirlandes électriques)					
9505 10 10	Articles pour fêtes de Noël, en verre (sauf guirlandes électriques)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9505 10 90	Articles pour fêtes de Noël (autres qu'en verre), sauf guirlandes électriques, sapins naturels et supports pour arbres de Noël	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9505 90 00	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y.c. les articles de magie et articles-surprises, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506	Articles et matériel pour l'éducation physique, la gymnastique, l'athlétisme, les autres sports, y.c. le tennis de table, ou les jeux de plein air, n.d.a.; piscines et pataugeoires					
9506 11	Skis de neige					
9506 11 10	Skis de fond	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 11 21	Monoskis et surfis des neiges	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 11 29	Skis alpins (à l'excl. des monoskis et surfis des neiges)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 11 80	Skis de neige (à l'excl. des skis de fond et skis alpins)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 12 00	Fixations pour skis de neige	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 19 00	Matériel pour la pratique du ski de neige (à l'excl. des skis et des fixations pour skis)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 21 00	Planches à voile	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 29 00	Skis nautiques, aquaplanes et autre matériel pour la pratique des sports nautiques (à l'excl. des planches à voile)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 31 00	Clubs de golf complets	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 32 00	Balles de golf	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 39	Matériel de golf (sauf clubs et balles de golf)					
9506 39 10	Parties et pièces détachées de clubs de golf	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 39 90	Matériel de golf (sauf balles et clubs de golf et leurs parties)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 40 00	Articles et matériel pour le tennis de table	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 51 00	Raquettes de tennis, cordées ou non (sauf raquettes de tennis de table)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 59 00	Raquettes de badminton ou simil., même non cordées (à l'excl. des raquettes de tennis et de tennis de table)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 61 00	Balles de tennis (à l'excl. des balles de tennis de table)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 62 00	Ballons et balles gonflables	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 69	Ballons et balles (autres que gonflables et autres que balles de golf ou de tennis de table)					
9506 69 10	Balles de cricket et de polo	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 69 90	Ballons et balles (autres que gonflables, autres que de tennis, de cricket, de polo, de golf ou de tennis de table)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 70	Patins à glace et patins à roulettes, y.c. les chaussures auxquelles sont fixés des patins					
9506 70 10	Patins à glace, y.c. les chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 70 30	Patins à roulettes, y.c. les chaussures auxquelles sont fixés des patins à roulettes	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 70 90	Parties et accessoires de patins à glace et de patins à roulettes, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 91	Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme					
9506 91 10	Appareils d'exercices à système d'effort modulable	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 91 90	Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme (à l'excl. des appareils d'exercices à système d'effort modulable)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 99	Articles et matériel pour le sport et les jeux de plein air, n.d.a.; piscines et pataugeoires					
9506 99 10	Articles de cricket et de polo (autres que les balles)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9506 99 90	Articles et matériel pour le sport et les jeux de plein air, n.d.a.; piscines et pataugeoires	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9507	Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne n.d.a.; épuisettes de pêche, filets à papillons, et autres filets simil.; leurres (autres que ceux des n° 9208 ou 9705) et articles de chasse simil.					
9507 10 00	Cannes à pêche	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9507 20	Hameçons, avec empile ou non					
9507 20 10	Hameçons avec empile ou non (non montés)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9507 20 90	Hameçons avec empile ou non, montés	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9507 30 00	Moulinets pour la pêche	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9507 90 00	Articles pour la pêche à la ligne n.d.a.; épuisettes de pêche, filets à papillons, et autres filets simil.; leurres et articles de chasse simil. (sauf appeaux de toutes sortes et oiseaux empaillés du n° 9705)	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9508	Cirques ambulants et ménageries ambulantes; manèges pour parcs de loisirs et attractions de parcs aquatiques; attractions foraines, y.c. les stands de tir; théâtres ambulants (sauf installations foraines pour la vente de marchandises, y.c. de certaines marchandises, articles offerts en prix, jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton, tracteurs et véhicules de transport, y.c. remorques traditionnelles)					
9508 10 00	Cirques ambulants et ménageries ambulantes	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9508 21 00	Montagnes russes	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9508 22 00	Carrousels, balançoires et manèges	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9508 23 00	Autos tamponneuses	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9508 24 00	Simulateurs de mouvements et cinémas dynamiques	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9508 25 00	Manèges aquatiques	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9508 26 00	Attractions de parcs aquatiques	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9508 29 00	Manèges pour parcs de loisirs (sauf montagnes russes, carrousels, balançoires, manèges, autos tamponneuses, simulateurs de mouvements, cinémas dynamiques et manèges aquatiques)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9508 30 00	Attractions foraines	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9508 40 00	Théâtres ambulants	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
CHAPITRE 96	OUVRAGES DIVERS					
9601	Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières, y.c. les ouvrages obtenus par moulage, n.d.a.					
9601 10 00	Ivoire travaillée et ouvrages en ivoire, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9601 90 00	Os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler (sauf ivoire), travaillées, et ouvrages en ces matières, n.d.a.	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9602 00 00	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières, n.d.a.; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, n.d.a.; gélatine non durcie, travaillée et ouvrages en cette matière	17,00%	3,00%	17,00%	3,00%	
9603	Balais et brosses, même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main (autres qu'à moteur), pinceaux et plumeaux; têtes préparées pour articles de brosse; tampons et rouleaux à peindre; raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues					
9603 10 00	Balais et balayettes consistant en matières végétales en bottes liées	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9603 21 00	Brosses à dents, y.c. brosses à prothèses dentaires	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9603 29	Brosses et pinceaux à barbe, à cheveux, à cils ou à ongles et autres brosses pour la toilette des personnes, sauf brosses à dents					
9603 29 00	Brosses et pinceaux à barbe, à cheveux, à cils ou à ongles et autres brosses pour la toilette des personnes (sauf brosses à dents, brosses à prothèses dentaires et brosses à cheveux)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9603 30 00	Pinceaux pour artistes, pinceaux à écrire et pinceaux simil. pour l'application des produits cosmétiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9603 30 10	Pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9603 30 90	Pinceaux pour l'application des produits cosmétiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
9603 40	Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou simil., sauf pinceaux pour artistes et pinceaux simil. du n° 960330; tampons et rouleaux à peindre					
9603 40 10	Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou simil. (sauf pinceaux pour artistes et pinceaux simil. du n° 960330)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9603 40 90	Tampons et rouleaux à peindre	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9603 50 00	Brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9603 90	Articles de broserie (sauf du n° 960310 à 960350), p.ex. têtes préparées pour articles de broserie et raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues					
9603 90 10	Balais mécaniques pour emploi à la main (autres qu'à moteur)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9603 90 91	Brosses et balais-brosses pour l'entretien des surfaces ou pour le ménage, y.c. les brosses à vêtements et à chaussures; articles de broserie pour la toilette des animaux (sauf brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules et balais et balayettes consistant en matières végétales en bottes liées)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9603 90 99	Pinceaux et plumeaux, têtes préparées pour articles de broserie et raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues; balais, brosses et pinceaux, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9604 00 00	Tamis et cribles, à main (sauf simples égouttoirs et passoirs)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9605 00 00	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements (sauf troussees de manucure)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9606	Boutons (sauf boutons de manchette) et boutons-pression; formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression; ébauches de boutons					
9606 10 00	Boutons-pression et leurs parties	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9606 21 00	Boutons en matières plastiques (non recouverts de matières textiles) (sauf boutons-pressions et boutons de manchette)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9606 22 00	Boutons en métaux communs (non recouverts de matières textiles) (sauf boutons-pressions et boutons de manchette)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9606 29 00	Boutons (sauf boutons en matières plastiques ou en métaux communs, non recouverts de matières textiles, boutons-pressions et boutons de manchette)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9606 30 00	Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9607	Fermetures à glissière et leurs parties					
9607 11 00	Fermetures à glissière avec agrafes en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9607 19 00	Fermetures à glissière sans agrafes et autres qu'en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9607 20	Parties de fermetures à glissière					
9607 20 10	Parties de fermetures à glissière, en métaux communs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9607 20 90	Parties de fermetures à glissière (à l'excl. des articles en métaux communs)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9608	Stylos et crayons à bille; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses; stylos à plume et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte-mine; porte-plume, porte-crayon et articles simil.; parties, y.c. les capuchons et les agrafes de ces articles (à l'excl. de celles du n° 9609)					
9608 10	Stylos et crayons à bille					
9608 10 10	Stylos et crayons à bille, à encre liquide	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9608 10 92	Stylos et crayons à bille, avec cartouche remplaçable (autres qu'à encre liquide)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9608 10 99	Stylos et crayons à bille à cartouche non remplaçable (autres qu'à encre liquide)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9608 20 00	Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9608 30 00	Stylos à plume et autres stylos	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9608 40 00	Porte-mine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9608 50 00	Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des produits suivants : stylos et crayons à billes, stylos et marqueurs à pointe fibre ou à mèche feutre, porte-plume et porte-mine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9608 60 00	Cartouches de recharge pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9608 91 00	Plumes à écrire et becs pour plumes	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9608 99 00	Parties de stylos et crayons à bille, stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses, stylos et porte-mine, n.d.a.; porte-plume, porte-crayon et articles simil., stylets pour duplicateurs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9609	Crayons (autres que les crayons du n° 9608), mines, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs					
9609 10	Crayons à gaine					
9609 10 10	Crayons à gaine avec mine de graphite	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9609 10 90	Crayons à gaine (autres qu'avec mine de graphite)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9609 20 00	Mines pour crayons ou porte-mine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9609 90	Crayons (sauf crayons à gaine), pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs					
9609 90 10	Pastels et fusains	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9609 90 90	Crayons (sauf crayons à gaine), craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9610 00 00	Ardouises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9611 00 00	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles simil., y.c. les appareils pour l'impression d'étiquettes, à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9612	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs simil., encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches; tampons encreurs même imprégnés, avec ou sans boîte					
9612 10	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs simil., encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches					
9612 10 10	Rubans encreurs en matières plastiques pour machines à écrire et rubans encreurs simil., encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches, en matières plastiques (autres qu'en matières textiles)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9612 10 20	Rubans encreurs en fibres synthétiques ou artificielles, d'une largeur < 30 mm, placés en permanence dans des cartouches en plastique ou en métal du type utilisé pour les machines à écrire automatiques, les machines automatiques de traitement de l'information et les autres machines	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9612 10 80	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs simil., encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches, en papier ou tissés en matières textiles (à l'excl. des rubans encreurs en fibres synthétiques ou artificielles du n° 9612 10 20)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9612 20 00	Tampons encreurs, même imprégnés, avec ou sans boîte	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9613	Briquets et allumeurs (à l'excl. des mèches et cordeaux détonants pour poudres propulsives et explosifs), même mécaniques ou électriques, et leurs parties (autres que les pierres et les mèches), n.d.a.					
9613 10 00	Briquets de poche, à gaz (non rechargeables)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9613 20 00	Briquets de poche, à gaz, rechargeables	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9613 80 00	Briquets et allumeurs (à l'excl. des briquets de poche à gaz, des mèches et cordeaux détonants pour poudres propulsives et explosifs)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9613 90 00	Parties de briquets et allumeurs, n.d.a.	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9614 00	Pipes, y.c. les têtes de pipes, fume-cigarette et fume-cigarette, et leurs parties					
9614 00 10	Ébauches de pipes, en bois ou en racine	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9614 00 90	Pipes, y.c. les têtes de pipes, fume-cigarette et fume-cigarette, et leurs parties (à l'excl. des ébauches de pipes en bois)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9615	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles simil.; épingles à cheveux; pince-guiches, onduleurs, bigoudis et articles simil. pour la coiffure (autres qu'appareils électriques chauffants) et leurs parties, n.d.a.					
9615 11 00	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles simil., en caoutchouc durci ou en matières plastiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9615 19 00	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles simil., en autres matières qu'en caoutchouc ou en matières plastiques	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9615 90 00	Épingles à cheveux; pince-guiches, onduleurs, bigoudis et articles similaires pour la coiffure (autres que ceux du n° 8516); parties	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9616	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures; houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette					
9616 10	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures					
9616 10 10	Vaporisateurs de toilette	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9616 10 90	Montures et têtes de montures de vaporisateurs de toilette	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9616 20 00	Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9617 00 00	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'excl. des ampoules en verre)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9618 00 00	Mannequins et articles simil.; automates et scènes animées pour étalages (à l'excl. des modèles utilisés pour l'enseignement, des poupées présentant des caractères de jouet et des marchandises présentées sur ces mannequins)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9619 00	Serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes et articles similaires, en toutes matières					
9619 00 30	Serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes et articles hygiéniques simil., en ouates de matières textiles	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9619 00 40	Serviettes, tampons hygiéniques et articles simil., de matières textiles (sauf en ouates)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9619 00 50	Couches et langes et articles simil., en matières textiles (sauf en ouates)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9619 00 71	Serviettes hygiéniques (sauf en matières textiles)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9619 00 75	Tampons hygiéniques (sauf en matières textiles)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9619 00 79	Articles hygiéniques pour femmes (sauf en matières textiles, et des serviettes et tampons hygiéniques)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9619 00 81	Couches et langes pour bébés (sauf en matières textiles)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9619 00 89	Articles hygiéniques, p.ex. articles pour l'incontinence (sauf en matières textiles, et des serviettes et tampons hygiéniques ainsi que des couches et langes pour bébés)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9620 00 00	Monopodes, bipieds, tripieds et articles similaires, des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
9620 00 91	Monopodes, bipieds, tripieds et articles similaires en matières plastiques ou en aluminium (à l'exclusion de ceux des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que de ceux des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	

TARIF GÉNÉRAL DES TAXES D'OCTROI DE MER ET D'OCTROI DE MER RÉGIONAL APPLICABLE EN GUYANE
ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION N° AP-2021-31 DU 05 MAI 2021
TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE GUYANE LE 23 JUIN 2026

CODE TARIF	LIBELLÉS	TAXATION EXTERNE		TAXATION INTERNE (prod. dont CA >= 550 000 €)		LISTES
		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	
9620 00 99	Monopodes, bípieds, trépieds et articles similaires (à l'exclusion de ceux en matières plastiques ou en aluminium, de ceux des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que de ceux des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
SECTION XXI	OBJETS D'ART, DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ					
CHAPITRE 97	OBJETS D'ART, DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ					
9701	Tableaux, par exemple peintures à l'huile, aquarelles et pastels, et dessins, faits entièrement à la main (à l'exclusion des dessins techniques et similaires du n° 4906 et des articles manufacturés décorés à la main); collages, mosaïques et tableaux similaires					
9701 21 00	Tableaux, par exemple peintures à l'huile, aquarelles et pastels, et dessins, faits entièrement à la main, ayant plus de 100 ans d'âge (à l'exclusion des dessins techniques et similaires du n° 4906 et des articles manufacturés décorés à la main)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9701 22 00	Mosaïques ayant plus de 100 ans d'âge	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9701 29 00	Collages et tableaux similaires, ayant plus de 100 ans d'âge (à l'exclusion des mosaïques)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9701 91 00	Tableaux, par exemple peintures à l'huile, aquarelles et pastels, et dessins, faits entièrement à la main (à l'exclusion de ceux de plus de 100 ans d'âge, des dessins techniques et similaires du n° 4906 et des articles manufacturés décorés à la main)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9701 92 00	Mosaïques (à l'exclusion de celles ayant plus de 100 ans d'âge)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9701 99 00	Collages et tableaux similaires (à l'exclusion de ceux ayant plus de 100 ans d'âge et mosaïques)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9702	Gravures, estampes et lithographies originales					
9702 10 00	Gravures, estampes et lithographies originales, ayant plus de 100 ans d'âge	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9702 90 00	Gravures, estampes et lithographies originales (à l'exclusion de celles ayant plus de 100 ans d'âge)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9703	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières					
9703 10 00	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières, ayant plus de 100 ans d'âge	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9703 90 00	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières (à l'exclusion de celles ayant plus de 100 ans d'âge)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9704 00 00	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés mais n'ayant pas cours ni destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9705	Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique					
9705 10 00	Collections et pièces de collection présentant un intérêt archéologique, ethnographique ou historique	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9705 21 00	Spécimens humains et leurs parties, en tant que collections et pièces de collection présentant un intérêt anatomique	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9705 22 00	Espèces éteintes ou menacées d'extinction, et leurs parties, en tant que collections et pièces de collection présentant un intérêt zoologique, botanique, anatomique ou paléontologique	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9705 29 00	Collections et pièces de collection présentant un intérêt zoologique, botanique, minéralogique, anatomique ou paléontologique (à l'exclusion des spécimens humains et leurs parties, et des espèces éteintes ou menacées d'extinction, et leurs parties)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9705 31 00	Collections et pièces de collection présentant un intérêt numismatique, ayant plus de 100 ans d'âge	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9705 39 00	Collections et pièces de collection présentant un intérêt numismatique (à l'exclusion de celles ayant plus de 100 ans d'âge)	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9706	Objets d'antiquité ayant > 100 ans d'âge					
9706 10 00	Objets d'antiquité ayant plus de 250 ans d'âge	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
9706 90 00	Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans, mais moins de 250 ans d'âge	7,00%	3,00%	7,00%	3,00%	
CHAPITRE 98	ENSEMBLES INDUSTRIELS	12,00%	3,00%	12,00%	3,00%	
A	Liste des produits visés à l'article 1er, paragraphe 2, point a) de la Décision (UE) 2021/991 du Conseil du 07 juin 2021 et bénéficiant d'un différentiel maximum de 20 %					
B	Liste des produits visés à l'article 1er, paragraphe 2, point b) de la Décision (UE) 2021/991 du Conseil du 07 juin 2021 et bénéficiant d'un différentiel maximum de 30 %					
*	Modification du taux ou du différentiel par rapport à la précédente version du TGOM					
Créat.	Position tarifaire créée en 2026					
Réduct.	Modification de la rédaction du libellé					

Accusé de réception en préfecture
973-200052678-20260623-AP-2026-47-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026